

**LIBRARY - OF - THE  
DEPARTMENT - OF  
EXTERNAL AFFAIRS**

b 1603425 (F)

5

76877  
21

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 1*

## *Table des matières*

*Janvier 1962*

Le président Frondizi à Ottawa .....	2
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord .....	5
Comité consultatif du Plan de Colombo .....	8
La Commission du droit international .....	11
Les parlementaires de l'OTAN .....	13
Agence internationale de l'énergie atomique .....	21
La guerre contre les stupéfiants .....	27
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	35
Les Traités .....	35

## Le président Frondizi à Ottawa

LE PRÉSIDENT Frondizi est le premier chef d'État argentin à venir au Canada en visite officielle. Accompagné de M<sup>me</sup> Frondizi et de sa suite, M. Frondizi est descendu à l'aéroport d'Uplands, dans l'après-midi du 27 novembre 1961, et il a passé quatre jours à Ottawa, à Toronto et à Montréal. Le président et son épouse ont été pendant leur séjour à Ottawa les hôtes du gouverneur général et de M<sup>me</sup> Vanier.

Le mardi 28 novembre, le président Frondizi et M. Diefenbaker ont tenu une conférence privée, à laquelle ont pris part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, et le ministre des Relations extérieures et des cultes d'Argentine, M. Miguel Angel Carcano. A la suite d'un échange de vues amical, portant sur diverses questions, on a publié le communiqué suivant:

### Communiqué conjoint

Le président de la nation argentine, M. Arturo Frondizi, et le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, se sont réunis hier matin dans une ambiance de chaude cordialité et ont mis en relief les intérêts et les objectifs communs de l'Argentine et du Canada. Aucun ordre du jour n'avait été établi en vue de cette rencontre, et les conversations ont porté tant sur les questions d'ordre international que sur les relations entre les deux pays.

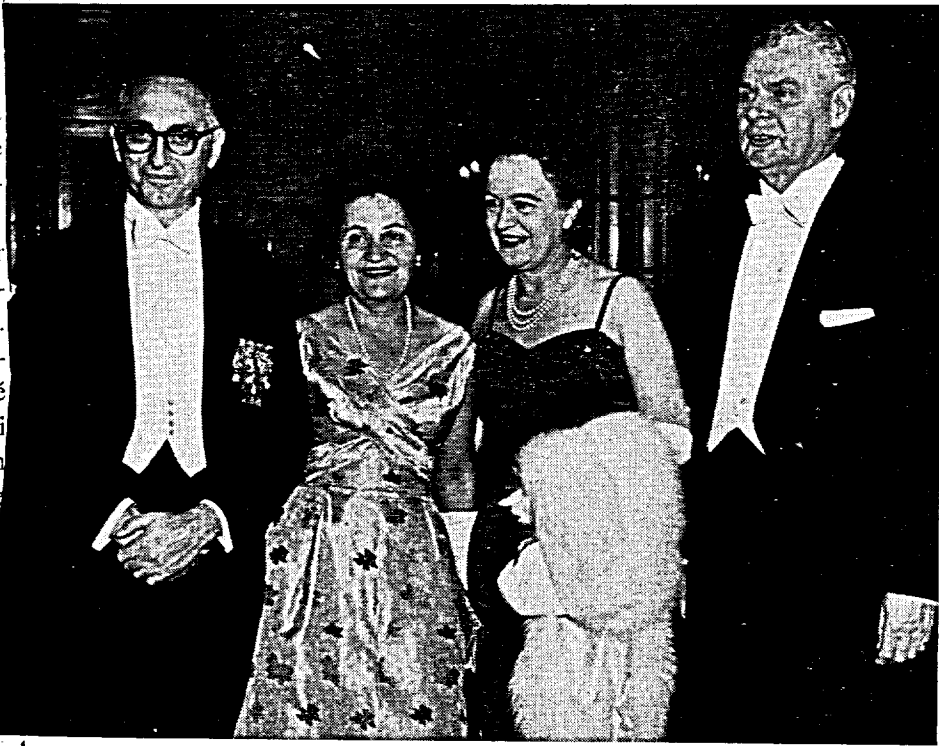
Le président Frondizi s'est déclaré profondément satisfait d'être le premier président argentin à visiter officiellement le Canada, et s'est réjoui de cette occasion de resserrer les liens étroits et amicaux qui existent déjà entre les deux pays. Le président a défini le but et décrit l'étendue des plans mis en œuvre afin d'accélérer le développement économique de l'Argentine. Le premier ministre a exprimé sa sympathie à l'égard de ce programme et de ses objectifs. Le président Frondizi a manifesté l'espoir que le Canada puisse contribuer à ce progrès économique en accordant de l'assistance technique et des prêts à long terme. Il a souligné en outre l'importance des placements de fonds privés canadiens en Argentine.

Le président et le premier ministre ont considéré tout particulièrement les conséquences que pourraient avoir, pour leurs pays la formation de nouveaux groupements économiques régionaux des deux côtés de l'Atlantique. Il a été aussi question des problèmes relatifs au commerce international des produits agricoles, qui intéressent les deux pays en tant qu'exportateurs importants de céréales. Le président Frondizi a formulé le vœu de voir s'augmenter les exportations argentines vers le Canada. Il a été convenu d'étudier la possibilité d'accroître les relations commerciales entre les deux pays, conformément à leurs obligations multilatérales.

Le président Frondizi et le premier ministre ont procédé à un échange de vues sur les questions économiques et politiques qui sont d'un intérêt particulier pour le Canada et l'Argentine en tant que pays de l'hémisphère occidental. Le premier ministre a résumé les mesures prises au cours des dernières années afin d'accroître les relations du Canada avec l'Amérique latine. Le président Frondizi s'est réjoui de la participation accrue du Canada aux affaires interaméricaines, en vue tout particulièrement de l'important rôle économique et politique que le Canada devrait, à son avis, jouer dans ce domaine. Le président et le premier ministre ont reconnu que le développement économique et le relèvement du niveau de vie étaient les moyens les plus efficaces d'enrayer l'expansion du communisme et d'idéologies hostiles en Amérique.

Ils ont également souligné la similitude des positions adoptées par l'Argentine et le Canada au sujet des questions débattues aux Nations Unies, similitude qui se reflète dans la collaboration étroite entre les délégations des deux pays à cet organisme mondial.

Au cours de leurs entretiens, le président et le premier ministre ont aussi souhaité que les échanges culturels se multiplient entre le Canada et l'Argentine.



De gauche à droite: M. Frondizi, président de l'Argentine, Mme Frondizi, Mme Diefenbaker et M. Diefenbaker, premier ministre du Canada.

Le président Frondizi et le premier ministre Diefenbaker sont d'avis qu'une compréhension toujours plus grande et une collaboration plus étroite entre les pays de l'hémisphère occidental peuvent contribuer de façon importante à la sauvegarde de la démocratie représentative et au maintien de la paix, objectifs communs du Canada et de l'Argentine.

Org

RÉUNIO

LES M  
L pa  
annuell  
secréta  
la Défe  
Donald  
lantique  
en chef  
des Fin  
Le c  
néral et

Le C  
du 13 a  
les prob  
la libert  
tique et  
première

2. L  
blisseme  
de crain  
peut être  
terreur

3. L  
jusqu'ici  
série de  
soviétiqu  
cace et  
fiance à  
armes d  
l'Allianc  
ciations  
sultats u

4. E

# Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, 1961

LES MINISTRES des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont tenu leur réunion annuelle à Paris, du 13 au 15 décembre dernier. Représentaient le Canada: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green; le ministre de la Défense nationale, M. Douglas S. Harkness; le ministre des Finances, M. Donald M. Fleming; le représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Jules Léger; le président des chefs d'état-major, le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller; ainsi que des fonctionnaires des Affaires extérieures, des Finances, de la Défense nationale et de la Production de défense.

Le communiqué émis au terme de la réunion rend compte du caractère général et de la portée des délibérations. En voici le texte:

## Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris du 13 au 15 décembre 1961. Les ministres ont examiné de façon approfondie les problèmes auxquels l'Alliance doit faire face. La menace communiste contre la liberté dans le monde entier, le problème des relations entre l'Alliance atlantique et le bloc soviétique, la question de Berlin en particulier, ont occupé la première place dans leurs délibérations.

2. Le but poursuivi par les peuples de la communauté atlantique est l'établissement d'un ordre dans lequel aucun homme, aucun pays n'aura de raison de craindre pour son existence, sa liberté ou son avenir. La paix du monde ne peut être durablement assurée sur la base d'un équilibre précaire fondé sur la terreur réciproque.

3. L'Alliance veut la paix et le désarmement; mais le bloc soviétique a jusqu'ici fait échec à ses efforts. Les puissances occidentales ont présenté une série de plans de désarmement général et complet. Cependant, le Gouvernement soviétique a toujours refusé d'accepter un système de contrôle international efficace et d'application universelle, sans lequel aucun pays ne pourrait faire confiance à un accord de désarmement. Il envisage seulement une vérification des armes détruites et rejette tout contrôle des armements subsistants. Cependant, l'Alliance souhaite vivement qu'en dépit des déceptions antérieures, les négociations sur le désarmement, quand elles seront reprises, conduisent à des résultats utiles.

4. En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, l'Union soviétique

a argumenté, éludé toute discussion véritable et fait obstacle à tout accord pendant près de trois années et durant plus de trois cents réunions. L'Union soviétique, tout en se donnant l'apparence de la bonne foi, a certainement pendant de nombreux mois poursuivi en secret la préparation de la plus longue série d'essais nucléaires qui ait jamais eu lieu, couronnée par la plus puissante explosion enregistrée jusqu'à présent.

5. Tout en cherchant à intimider les peuples libres par l'étalage de sa puissance nucléaire, l'Union soviétique accroît ses efforts pour réduire à sa merci l'ensemble de Berlin, pour imposer un statut discriminatoire à une Allemagne qu'elle veut maintenir définitivement divisée, et pour dissocier l'Alliance atlantique. Tel est le but ultime qu'elle cherche à atteindre dans la crise qu'elle a artificiellement provoquée à Berlin. Violant les obligations qu'elle a souscrites, l'Union soviétique a coupé la ville en deux. En emmurant les populations qu'elle domine, l'URSS a montré une fois de plus au monde la véritable nature du système communiste et l'attrait irrésistible exercé par une société libre. Les ministres ont exprimé leur sympathie à l'égard de tous ceux que l'édification du mur de Berlin a séparés de leurs familles et privés de la possibilité de chercher refuge en Occident; ils ont également exprimé leur admiration pour le courage et l'attachement à la liberté que manifeste la population de Berlin. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'une solution juste et pacifique du problème allemand, y compris Berlin, devrait être trouvée sur la base de l'autodétermination.

6. Dans l'esprit de la politique adoptée par l'Alliance, les ministres ont rappelé leur déclaration du 16 décembre 1958 sur Berlin et réaffirmé leur détermination de protéger et de défendre les libertés de Berlin-Ouest ainsi que d'assurer à ses habitants les conditions d'une vie prospère et libre.

7. Des droits et obligations dûment établis et solennellement confirmés dans des accords internationaux ne peuvent être annulés unilatéralement d'un trait de plume — par la signature, par le Gouvernement soviétique, d'un "traité de paix" avec un régime qui ne représente personne d'autre que ses maîtres soviétiques. Les trois puissances occidentales qui ont des responsabilités particulières en ce qui concerne Berlin restent fidèles à leur devoir de protéger ceux qui leur ont fait confiance. Agissant en étroite coopération avec leurs partenaires de l'Alliance, elles ont pris les mesures nécessaires pour maintenir leurs droits et remplir leurs obligations. En renouvelant leur complet accord sur cette politique, les États membres ont réaffirmé les responsabilités que chacun d'eux a assumées en ce qui concerne tant la sécurité et le bien-être de Berlin que le maintien de la position des trois puissances dans cette ville. Ils ont résolu de poursuivre entre eux sur cette question des consultations approfondies.

8. Le Conseil a entendu des déclarations sur Berlin des ministres des Affaires étrangères des pays les plus directement intéressés, et a été informé de l'intention de reprendre des contacts diplomatiques avec l'Union soviétique, conformément aux objectifs que l'Occident cherche à atteindre en vue de maintenir la paix mondiale, et dans l'espoir que ces contacts permettent de déterminer si une base de négociation pourrait être trouvée. Leurs collègues ont approuvé la reprise

de con  
venir à  
Conseil  
résoluti  
9.  
bres à  
vation  
unités  
mobile  
œuvre  
ments  
Les min  
l'étude  
suasion  
manent  
10.  
l'Allianc  
constant  
celui-ci  
à un dés  
leurs for  
toute fo  
l'Allianc  
exigera  
mais le d  
11.  
protectio  
un élém  
12.  
une déci  
personna  
Turquie  
de dével  
mission  
13.  
ment de  
capable  
d'accroît  
pays de  
a été fo  
égalemer  
pays me  
14.  
3 au 5 r



de contacts diplomatiques et ont exprimé l'espoir qu'il serait possible de parvenir à un règlement négocié. Après un examen approfondi de la situation, le Conseil a convenu que l'Alliance devait rester ferme en conjugant la force et la résolution avec la volonté de rechercher des solutions par des moyens pacifiques.

9. Les ministres ont pris note des améliorations apportées par les pays membres à leurs contributions en forces, en vue notamment de faire face à l'aggravation du risque militaire due à la détérioration de la situation à Berlin. Des unités ont été renforcées, et leur degré de préparation a été amélioré. Une force mobile d'intervention a été créée. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de programmes communs en matière d'études et de fabrication d'armements ainsi que dans les domaines des communications et de l'infrastructure. Les ministres ont également pris note des progrès accomplis par le Conseil dans l'étude des problèmes à long terme que pose l'accroissement des moyens de dissuasion et de la puissance défensive de l'Alliance. Ils ont chargé le Conseil permanent de poursuivre très prochainement l'examen de ces questions urgentes.

10. L'Alliance atlantique ne menace personne. Dans la conjoncture actuelle, l'Alliance doit plus que jamais veiller à sa défense en raison de l'accroissement constant du potentiel militaire du bloc communiste et de l'intention manifeste qu'a celui-ci d'étendre sa domination. Tant que le bloc communiste ne consentira pas à un désarmement véritable, les pays de l'Alliance doivent continuer à accroître leurs forces et à moderniser les armements pour être en mesure de faire face à toute forme d'attaque. Ce n'est qu'en augmentant sa capacité de défense que l'Alliance pourra continuer à décourager l'agression communiste. Cette tâche exigera plus d'efforts et d'esprit de sacrifice de la part des nations de l'OTAN; mais le danger croissant qui manifestement les menace ne laisse pas d'autre choix.

11. En examinant la question des plans civils d'urgence, et en particulier la protection de la population civile, le Conseil a reconnu que ces plans constituent un élément essentiel de l'effort de défense des pays de l'OTAN.

12. Dans le domaine économique, le Conseil a noté que, conformément à une décision prise à la précédente réunion ministérielle, une mission de hautes personnalités avait été nommée pour étudier les moyens d'aider la Grèce et la Turquie dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement économique et améliorer le niveau de vie de leur population. La mission soumettra son rapport au Conseil avant la fin du mois d'avril 1962.

13. Les ministres ont souligné l'importance pour les pays membres, non seulement de relever leur niveau de vie tout en maintenant une structure économique capable de supporter la charge d'un système efficace de défense, mais encore d'accroître l'aide accordée aux pays en voie de développement. L'économie des pays de l'OTAN est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'au moment où l'Alliance a été fondée. Pour que ces progrès se poursuivent, les ministres ont souligné également qu'il conviendrait d'accroître et de renforcer la coopération entre les pays membres.

14. La prochaine réunion ministérielle du Conseil aura lieu à Athènes du 3 au 5 mai 1962.

# Comité consultatif du Plan de Colombo

DIXIÈME CONFÉRENCE, KUALA-LUMPUR

CHACQUE ANNÉE les représentants des gouvernements qui participent au Plan de Colombo se réunissent pour examiner les progrès accomplis et les tâches à exécuter. L'an dernier, "le Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques", a tenu une réunion à Kuala-Lumpur, capitale de la Fédération de Malaisie, du 13 au 17 novembre. M. David Walker, ministre des Travaux publics, dirigeait la délégation du Canada. Des observateurs de la République coréenne et de plusieurs agences internationales qui s'intéressent au développement économique se sont joints aux représentants des 21 pays du Plan de Colombo.

La réunion a pris une importance toute spéciale puisque 1961 marquait le dixième anniversaire du Plan. Aussi en plus de son examen annuel ordinaire le Comité a-t-il tâché d'évaluer les réalisations des dix dernières années qui ont été faites, par le développement économique coopératif, dans la lutte contre la pauvreté et pour le relèvement du niveau de vie dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Le Comité a été saisi du rapport préparé par les fonctionnaires des États membres lors d'une réunion qui a précédé celle des ministres.

## Dix années d'expansion

Le dixième rapport annuel du Comité consultatif note une expansion considérable de la production dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques au cours de la décennie. L'adoption de techniques modernes et diverses autres mesures ont déterminé une hausse de 12,5 p. 100 pour la production agricole en général et de 40 p. 100 pour le riz, aliment de base d'une bonne partie de la région. Les productions industrielles de plusieurs pays de la zone du Plan de Colombo ont aussi marqué des gains sensibles. La capacité hydro-électrique a progressé de 66 p. 100 par rapport à 1950. Les économies nationales et les exportations tendent également à se diversifier. Tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques ont aussi considérablement accru leurs services sociaux, notamment l'instruction publique et les services de santé. Parmi les faits saillants de la décennie, il convient de mentionner l'acceptation de la planification comme moyen de progrès économique et social. Tous les pays de la zone ont maintenant un plan d'un genre ou de l'autre et tous font un effort croissant pour surmonter leurs problèmes économiques. Cela tend à indiquer qu'on se rend de mieux en mieux compte de la nécessité urgente d'accélérer le développement.

Pour apprécier les réalisations des dix dernières années, toutefois, il faut tenir compte des problèmes graves qui n'ont cessé de se poser, dont l'essor démographique qui a retenu l'attention du Comité lors de la réunion de cette année. En 1950, l'idée du Plan de Colombo a pris forme, la population du Sud et

Sud-E  
tenant  
pays a  
mental  
la proc

La que  
Il y a  
d'expor  
dans qu  
nombre  
a pris u  
sultatif.  
de base  
diales d  
tatif qu'  
pas élev  
porter; a  
défavora  
Étud  
consultat  
nant pas  
asiatiques  
autre. La

sommes r  
pital, en  
des institu  
truction e  
internatio  
Nations U  
Coopérati  
A la dern  
membres  
Comité, 3  
cadre du P  
les pays de  
Le rappor  
sont en m  
et du Sud-

Penser une  
sistance te  
résultat so

Sud-Est asiatiques était évaluée à un peu plus de 600 millions. Elle serait maintenant d'au moins 750 millions d'après les recensements effectués dans nombre de pays au cours de l'année dernière. Du fait de cette cadence imprévue dans l'augmentation de la population, le revenu par personne n'a pas progressé autant que la production.

### **La question des marchés**

Il y a eu aussi d'autres difficultés: l'instabilité des prix des principales denrées d'exportation sur les divers marchés mondiaux; insécurité et dissensions intestines dans quelques pays; tendance à l'inflation et pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans nombre de pays. Le problème des marchés et des prix des produits d'exportation a pris une plus grande place que d'habitude dans les délibérations du Comité consultatif. Divers pays de la zone dépendent de l'exportation d'un ou deux produits de base, d'où une extrême vulnérabilité de leur économie aux fluctuations mondiales des prix. Les représentants de ces pays ont fait valoir au Comité consultatif qu'au cours de la décennie passée les prix de leurs exportations ne s'étaient pas élevés dans la même mesure que ceux des marchandises qu'ils doivent importer; aussi le terme de l'échange des pays du Sud-Est asiatique était-il demeuré défavorable, dans l'ensemble.

Étudiant la coopération entre les pays assistants et les pays assistés, le Comité consultatif a noté que, depuis la création du Plan de Colombo, les pays n'appartenant pas à la zone avaient mis à la disposition des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques à peu près 10 milliards de dollars, sous forme d'aide financière ou autre. La valeur de l'aide reçue en 1960-1961 dépassait \$1,500,000,000. Ces sommes ne tiennent pas compte de ce que l'entreprise privée a contribué en capital, en expérience ou en techniques, ni des versements considérables provenant des institutions internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale, l'Association internationale pour le développement et les organismes d'assistance technique des Nations Unies. La part du Canada pour les dix années a été de \$332,000,000.

### **Coopération technique**

A la dernière réunion du Comité consultatif, la coopération technique entre les membres a fait l'objet d'une attention toute spéciale. D'après un rapport au Comité, 31,000 personnes ont bénéficié de stages de formation organisés dans le cadre du Plan de Colombo depuis 1950, et 14,000 spécialistes ont été envoyés dans les pays de la zone par d'autres pays membres et par des organismes internationaux. Le rapport sur l'assistance technique note que, de plus en plus, les pays de la zone sont en mesure de se prêter une assistance technique mutuelle. Neuf pays du Sud et du Sud-Est asiatiques figurent maintenant sur la liste de ceux qui peuvent dispenser une telle aide. Le Comité souhaite que chaque pays fasse le relevé de l'assistance technique nécessaire pour son programme de mise en valeur, et que le résultat soit porté à la connaissance du Comité à sa prochaine réunion.

Le Comité avait en sa possession un rapport sur les moyens de formation dans la zone; les établissements d'enseignement technique y ont connu un grand développement, mais il est possible de les mettre davantage à profit. Sans doute, la formation à l'étranger demeure importante, mais on s'est surtout attaché à faire ressortir l'opportunité d'une plus large utilisation des établissements spécialisés de la zone. Diverses propositions sur ce point et sur l'amélioration des établissements en question ont été remises aux gouvernements des États membres.

Quant aux tâches à exécuter, on a reconnu qu'il restait beaucoup à faire avant que tous les membres du groupe arrivent à un taux de croissance économique qui soit satisfaisant et qui se maintienne sans une vaste aide de l'extérieur. Les pays en voie de développement eux-mêmes devraient étudier attentivement, en collaboration avec les membres hors de la région, les problèmes faisant obstacle au développement économique. Notamment, comme le signale le communiqué émis à l'issue de la réunion, "il y a lieu d'accorder une plus grande attention aux effets de l'accroissement démographique sur l'expansion économique".

Le Comité estime d'une importance toute spéciale la création dans chaque pays d'un milieu favorable au développement économique à long terme. Cela favoriserait la prospérité des entreprises privées et publiques, la venue de capitaux et de techniciens de l'étranger, l'adoption des techniques nouvelles, et en outre rallierait l'appui total de la population.

La

LE 28

au

Affaires

par l'A

par le

Canadi

lice; M

L'a

les men

compre

élisant

la natio

connue

appelée

tés requ

Carrière

M. Cad

Né à M

politiqu

titution

il a été

dique a

et jurid

nombre

dent de

de la m

public à

diverses

Affaires

Évolutio

C'est en

Commis

gressif

compos

accru à

1961, a

4 sièges

ment de

# La Commission du droit international

LE 28 NOVEMBRE 1961, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures du Canada et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, a été élu membre de la Commission du droit international par l'Assemblée générale des Nations Unies. Sa candidature avait été proposée par le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne. C'est la première fois qu'un Canadien siège au sein de la Commission. Quarante-deux candidats étaient en lice; M. Cadieux a recueilli 89 des 103 votes de l'Assemblée.

L'article 10 des Statuts de la Commission du droit international stipule que les membres sont élus pour cinq ans et sont rééligibles. La Commission ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même État; les Statuts énoncent qu'en élisant les membres de la Commission il faut considérer des facteurs autres que la nationalité du candidat. Les membres doivent posséder "une compétence reconnue en droit international", et l'article 8 insiste sur le fait que "les personnes appelées à faire partie de la Commission doivent réunir individuellement les qualités requises".

## Carrière de M. Cadieux

M. Cadieux était l'homme tout désigné pour répondre aux fins de la Commission. Né à Montréal, il a obtenu des licences en droit et en sciences économiques et politiques à l'université de Montréal, et fait des études supérieures de droit constitutionnel à l'université McGill. Entré dans la carrière diplomatique en 1941, il a été nommé à divers postes, dont Londres et Paris. Devenu conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures et chargé de fonctions diplomatiques et juridiques, il s'est occupé activement de droit international et a pris part à nombre de conférences internationales. En 1958 et en 1960, il a été vice-président de la délégation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à Genève. Depuis 1956 il occupe une chaire de droit international public à la Faculté de droit de l'université d'Ottawa. M. Cadieux a collaboré à diverses revues juridiques; il est l'auteur des ouvrages suivants: *Le ministère des Affaires extérieures*, *Premières Armes*, *Embruns*.

## Évolution de la Commission

C'est en 1947 qu'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU a créé la Commission du droit international, en vue d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. A l'origine, cet organisme se composait de 15 juristes éminents mais, depuis, le nombre de ses membres s'est accru à deux reprises: en 1956, il a été porté de 15 à 21; ensuite, le 6 novembre 1961, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, on décida de créer 4 sièges supplémentaires, portant le total à 25. Ces mesures découlent naturellement de l'augmentation rapide du nombre des États membres de l'ONU depuis

1947, date de la création de la Commission, et du besoin d'assurer la représentation de toutes les principales formes de civilisation et des principaux systèmes de droit, comme l'exige l'article 8 du Statut. Jusqu'aux dernières élections, personne ne représentait le droit coutumier et les civilisations d'Afrique, et il convenait de changer la composition de la Commission pour y inclure ces nouveaux membres de l'ONU.

### Les réussites de la Commission

On peut affirmer que l'évolution méthodique des règles juridiques précises qui réglementent l'action quotidienne des membres de la communauté internationale procède en grande partie des travaux confiés aux membres de la Commission du droit international, qui, comme on le sait, est chargée de veiller au développement et à la codification du droit. En 1947, lors de sa création, cet organisme avait choisi, à titre provisoire, 14 problèmes de droit international dont il se proposait d'effectuer la codification et avait placé en tête de liste le droit des traités, les procédures d'arbitrage et le régime de la haute mer. Au début, la Commission a souvent été débordée par les nombreux travaux que lui confiait l'Assemblée générale, mais en 14 ans, elle a obtenu de remarquables résultats. Elle a abordé 9 des 14 questions portées à l'origine à son calendrier et mené sa tâche à bien pour 6 d'entre elles. Les 3 autres encore à l'étude sont: la responsabilité des États, le droit d'asile et le droit des traités, qui vient toujours en tête de liste. Sur les 6 problèmes résolus par la Commission, 3 l'ont été grâce à des conventions spéciales; il s'agit du régime de la haute mer, du régime des eaux territoriales et des rapports et immunités diplomatiques. Un projet de convention a été préparé sur les relations consulaires et soumis à la Commission juridique de l'ONU au cours de la seizième session de l'Assemblée générale. Cette dernière a recommandé la convocation d'une conférence internationale à Vienne, en mars 1963, pour étudier les projets d'articles et formuler une convention. En outre, la Commission du droit international a mis la dernière main à un projet de convention sur les procédures d'arbitrage, et à un autre projet sur le statut des apatrides.

L'ordre du jour fort chargé de la Commission, la portée de ses réussites indiquent l'importance de son rôle dans des domaines variés. Les problèmes énumérés plus haut n'épuisent pas le calendrier de cet organisme. Ainsi, dans le secteur du droit criminel international, la Commission a étudié la formulation des principes de Nuremberg, rédigé un projet de code des délits contre la paix et la sécurité de l'univers, analysé la juridiction internationale au criminel et essayé de définir l'acte d'agression.

A une époque où les rapports entre nations se diversifient, il est évident que le droit international devient un instrument toujours plus utile pour réglementer le comportement des membres de la collectivité des États. Il est intéressant de noter que, grâce à la nomination de M. Cadieux à la Commission du droit international, les deux grands systèmes juridiques du Canada pourront influencer sur les travaux d'un organisme dont le rôle est essentiel sur le plan mondial.

Les

SEPTIÈME

QUATRIÈME

me

réunion d

en périod

La c

lateurs

étudier

elle vise

et les pa

diverses

gouverne

tion can

Fortin, d

verness-l

Cette

tradition

personna

étrangère

fil, secré

suprême

sions, ch

formatio

séance p

Le probl

La quest

M. Nils

verture q

la résolu

Il cor

droit à l'

commun

Tous

seulement

commun

dent l'em

isolant l'

ment par

# Les parlementaires de l'OTAN

## SEPTIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE

QUATORZE DES quinze États de l'OTAN ont délégué près de deux cents parlementaires à la septième conférence annuelle des parlementaires, qui s'est réunie du 13 au 17 novembre 1961 au quartier général de l'OTAN à Paris. Étant en période d'élections, la Grèce n'a pu envoyer de représentants.

La conférence des parlementaires a pris naissance sous l'impulsion de législateurs des pays de l'OTAN à la recherche d'une institution où ils pourraient étudier les progrès de l'Organisation dans tous les domaines. D'après ses statuts, elle vise à fournir une liaison officieuse entre les autorités responsables de l'OTAN et les parlements nationaux, et à encourager la solidarité atlantique au sein des diverses assemblées législatives. Ce sont les parlements nationaux et non les gouvernements qui désignent les représentants qui agissent à titre privé. La délégation canadienne, comprenant 15 députés et sénateurs, était dirigée par M. Louis Fortin, député de Montmagny-L'Islet, et M. Robert S. MacLellan, député d'Inverness-Richmond.

Cette année encore, les travaux de la conférence se sont déroulés de façon traditionnelle. Le premier jour, des allocutions ont été prononcées par plusieurs personnalités éminentes: MM. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, D. U. Stikker, secrétaire général de l'OTAN, Elvis J. Stahr, fils, secrétaire à l'armée des États-Unis, et le général Lauris Norstad, commandant suprême des forces alliées en Europe. Les délégués se sont répartis en commissions, chargées d'étudier les problèmes politiques, militaires, scientifiques, d'information et de culture et se sont réunis ensuite à nouveau pendant deux jours en séance plénière, pour discuter les résolutions présentées par les commissions.

### Le problème de Berlin

La question de Berlin a occupé la première place dans l'esprit de tous les délégués. M. Nils Langhelle, président de la conférence, a rappelé dans son discours d'ouverture qu'en 1960 la conférence des parlementaires avait souscrit à l'unanimité à la résolution suivante:

Il convient de rejeter toute solution qui peut mettre en péril la sécurité, la liberté et le droit à l'autodétermination d'un Berlin-Ouest démocratique, et menacer ses liens et ses communications avec la République fédérale.

Tous les orateurs ont souligné que la menace communiste à Berlin n'était pas seulement dirigée contre un Berlin-Ouest libre, mais visait à renforcer le régime communiste en Allemagne de l'Est, dans l'espoir de faire reconnaître par l'Occident l'emprise soviétique sur l'est de l'Europe et de rompre l'unité de l'OTAN en isolant l'Allemagne occidentale de ses alliés. Cette opinion fut résumée magistralement par M. Stikker qui a dit que le slogan "Nous ne voulons pas mourir pour



*Les chefs de la délégation du Canada à la septième conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN: les députés Robert S. MacLellan (à gauche) et Louis Fortin, présidents de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.*

Berlin" lui en rappelait un semblable qui a tant contribué à jeter la confusion dans les esprits et à paralyser toute action durant la fatidique année 1939 — "Nous ne voulons pas mourir pour Danzig". Si, contrairement à notre attente, une guerre éclatait au sujet de Berlin, Berlin en aura été le prétexte et non la cause. En effet, la cause serait ailleurs. Elle se trouverait dans les ambitions d'hommes qui nourrissent une philosophie aussi brutale que dépassée: celle d'une suprématie universelle.

A l'instar de M. Stikker, les délégués ont estimé que l'Ouest dispose d'une marge sans cesse réduite d'initiatives et de discussions au sujet de Berlin. Il n'est pas question de négocier sur des principes aussi évidents que le droit de libre accès à Berlin-Ouest par les forces de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis, la liberté des 2 millions d'habitants de la ville, et leur droit de communiquer normalement avec l'Ouest.

A l'unanimité, la conférence a adopté une résolution exhortant le Conseil de l'Atlantique Nord à appuyer entièrement les trois puissances occidentales quant à l'exercice de leurs droits et responsabilités quadripartites à l'égard de Berlin et de l'Allemagne tout entière, à condamner le principe d'une division illégale et illogique de Berlin, à repousser avec fermeté tous les efforts soviétiques visant à

réduire  
et la vit  
de terre

**Renfor**

La plus  
est la n  
triomph  
que les  
a signale  
vue de  
exécution  
efficace  
général  
pays de  
ne dispo  
par suite  
États me  
sous peu

A l'u  
lifs sous  
maintien

Au c  
aux prob  
États-Un  
d'empêch  
une zone  
des force  
nous con  
du renfor  
selon les  
ation ou

Les f  
entraînés  
d'équiper  
nir du m  
pôts en E  
qui, en q  
actuelle,

lières, pré  
En co  
petites na  
comprom  
pourraien



réduire les droits et responsabilités de l'Ouest envers Berlin, à préserver la liberté et la vitalité de Berlin-Ouest et à veiller à ce qu'on puisse y accéder par eau, voie de terre ou voie des airs.

### **Renforcement du dispositif militaire**

La plus importante conclusion que la crise de Berlin a imposée à la conférence, est la nécessité pour l'OTAN d'un renforcement militaire, non seulement pour triompher de la crise berlinoise, mais encore pour se préparer aux crises semblables que les communistes pourraient susciter d'ici quelques années. Le général Norstad a signalé que l'été dernier il avait soumis au Conseil de l'OTAN un programme en vue de l'augmentation de la puissance militaire dont il dispose, par une mise à exécution accélérée des plans actuels. Selon lui, le moyen le plus rapide et le plus efficace serait d'augmenter les effectifs et l'équipement des divisions actuelles. Le général Norstad a indiqué que ses propositions ont aussitôt été acceptées par les pays de l'OTAN. Ainsi, jusqu'à une date toute récente, le secteur Centre-Europe ne disposait que de 15 ou 16 divisions de combat au lieu des 21 divisions prévues par suite d'une carence en hommes, en matériel et en approvisionnements. Les États membres ont pris de nouveaux engagements, grâce auxquels l'OTAN aura sous peu près de 25 divisions, presque toutes combattantes.

A l'unanimité, les délégués ont recommandé qu'avant janvier 1962 les effectifs sous le commandement du général Norstad atteignent le niveau désiré et s'y maintiennent à l'avenir.

Au cours des discussions, les questions d'effectifs et d'équipement ont été liées aux problèmes de stratégie militaire. M. Elvis J. Stahr, secrétaire à l'armée des États-Unis, a affirmé qu'en cas de conflit européen, il reviendrait à l'OTAN d'empêcher les armées du bloc soviétique de transformer l'Europe occidentale en une zone dévastée sous contrôle ennemi. Il faudra donc, déclara M. Stahr, employer des forces et des armements suffisants pour arrêter l'agresseur; nous ne saurions nous contenter de moins. Le secrétaire à l'armée a aussi rappelé qu'au moment du renforcement de leurs forces militaires en 1961, les États-Unis étaient résolus, selon les paroles du président Kennedy, à s'accorder "un choix autre que l'humiliation ou la guerre nucléaire totale".

Les forces armées américaines en Europe seront accrues de 40,000 hommes entraînés et disposeront d'une flotte aérienne tactique plus importante, ainsi que d'équipement blindé, d'armes et de matériel modernes. Washington entend fournir du matériel supplémentaire pour ponts aériens et constituer de nouveaux dépôts en Europe, grâce auxquels on pourra équiper les divisions complémentaires qui, en quelques jours, pourraient être transportées en Europe par air. A l'heure actuelle, l'armée des États-Unis a une réserve stratégique de six divisions régulières, prêtes à se rendre sur n'importe quel point du globe.

En concluant, M. Stahr a indiqué que son pays était plus en mesure que les petites nations de consacrer à la défense de fortes tranches du revenu national sans compromettre son économie, mais que "ses compatriotes estiment que les alliés pourraient et devraient faire beaucoup plus pour renforcer la défense commune".

## Stratégie militaire

La discussion sur les problèmes militaires s'est appuyée en partie sur les arguments de M. Stahr. Nombre de délégués, en particulier le rapporteur de la Commission politique, M. Goedhart, ainsi que M. John Strachey, de Grande-Bretagne, ont approuvé sans réserve l'insistance sur les forces classiques dans le renforcement du dispositif militaire des États-Unis. M. Strachey a déclaré: "un seul bataillon de ces forces me semble plus important que des torrents d'anathèmes contre l'URSS". Il s'est inscrit en faux contre la position de M. Palewski, chef de la délégation française; celui-ci avait exprimé la crainte qu'en accordant trop d'importance aux forces conventionnelles, l'OTAN a donné l'impression qu'elle hésiterait à repousser une agression communiste en Europe par n'importe quel moyen. M. Strachey a soutenu qu'à Berlin, comme ailleurs, les communistes prendraient toujours bien soin de rester en deçà d'une mesure d'agression propre à déclencher, de la part de l'Ouest, une riposte nucléaire. Il a affirmé: "C'est pour ces motifs qu'une foi aveugle dans les armes nucléaires aux dépens des armes classiques, non seulement ne constitue pas (n'en déplaise à M. Palewski) une politique de fermeté, mais risque, je le crains, de nous mener à la défaite, par la voie de revers répétés, peu graves considérés séparément, mais désastreux par leur effet global".

Le sénateur français, M. Joël le Theule, a déclaré que la France, ayant reconnu que ce sont les États-Unis qui, grâce à leur force de frappe atomique, ont longtemps protégé l'Alliance, est fondée à se munir elle aussi de cette puissance. Si elle a décidé de ce faire, c'est pour renforcer l'OTAN et pour continuer à jouer son rôle sur la scène internationale.

## Force mobile de l'OTAN

Le général Norstad a parlé de la force mobile de réserve formée d'éléments de unités placées sous ses ordres. Le commandant suprême a rappelé que, depuis longtemps, les parlementaires de l'OTAN réclamaient cette force d'intervention, sorte de "corps de pompiers", pouvant se rendre rapidement sur les lieux d'une conflagration, surtout sur les flancs nord et sud de la région de l'Alliance. M. Norstad a indiqué qu'englobant des militaires de divers pays, cette force pourrait au besoin intervenir en qualité de contingent de l'OTAN dans tout incident qui autrement, n'aurait impliqué que des forces nationales. La conférence a applaudi aux progrès accomplis quant à la formation de cette force mobile, et exhorté tous les États membres à fournir des unités d'appui ou d'accepter le principe d'une participation financière. Les délégués parlementaires ont aussi exprimé l'espoir que la force mobile aiderait à accroître l'intégration et la normalisation des forces de l'OTAN; ils ont adopté deux autres résolutions, pour demander la révision des frontières de certaines zones de défense, la mise en place de commandements intégrés et une meilleure coordination en vue de la recherche, de la production d'armes et d'équipement.

Bien que le débat ait principalement porté sur les forces conventionnelles

les délégués ont abordé aussi le problème des armes nucléaires. Le secrétaire général de l'OTAN, M. Stikker, a rappelé que la décision politique sur l'emploi d'armes nucléaires reposait surtout sur les États-Unis et, dans une mesure moindre, sur la Grande-Bretagne, bien que la France puisse être amenée un jour à y participer. M. Stikker a affirmé qu'en cas d'attaque nucléaire générale contre l'Alliance, la réponse serait immédiate, avec toutes les armes disponibles; mais il pourrait y avoir des situations douteuses, où l'OTAN disposerait d'une certaine marge de temps et il faudrait alors s'en remettre à la décision des autorités politiques de l'Organisation qui délibéreraient suivant la procédure habituelle. Le secrétaire général a signalé que le droit de décision conjointe de deux pays sur l'usage des armes nucléaires, constituait déjà une ébauche de contrôle international, et s'est demandé si cette formule ne pourrait s'étendre à tous les membres de l'OTAN, grâce à l'usage d'une majorité pondérée des voix. La Commission militaire a estimé que la question méritait un examen approfondi, et décidé de l'étudier plus à fond, avant de la reprendre au cours de la réunion de 1962.

### **La guerre de propagande**

Ayant convenu unanimement que la crise de Berlin n'est qu'un aspect de l'opposition permanente Est-Ouest, les délégués ont étudié les moyens pouvant faire échec aux efforts communistes pour circonscrire la discussion publique au seul problème berlinois. Sur la proposition de la délégation française, on a adopté une recommandation demandant aux puissances occidentales de se servir de tous les moyens possibles pour renseigner l'opinion mondiale et surtout les populations de l'URSS sur "l'infâme mise en esclavage de 20 pays et de 140 millions d'âmes par le colonialisme soviétique et communiste". La résolution recommandait en outre que les nations libres fassent inscrire le problème des "nations asservies" à l'ordre du jour des conférences internationales appropriées; à cette fin, elle exhortait les États membres de l'OTAN à exiger que derrière le rideau de fer règne une liberté d'information égale à celle dont les communistes jouissent dans le monde libre, et à relier leurs réseaux radiophoniques en un système mondial, qui atteindrait les régions les plus lointaines de l'URSS.

### **Unité atlantique**

Les délégués se sont prononcés en faveur d'un éveil de la conscience atlantique et exprimé le souhait qu'on reconnaisse le rôle essentiel d'organismes non gouvernementaux — comme l'Association du Traité de l'Atlantique et l'Institut atlantique, — dans les domaines de l'instruction et de l'opinion publiques. Ce sont les parlementaires de l'OTAN qui ont conçu l'idée de cet Institut; la conférence s'est donc réjouie de sa création et de la nomination de M. Henry Cabot Lodge au poste de directeur général.

Un autre projet des parlementaires qui a reçu l'attention de la conférence a été celui de la Convention atlantique des nations de l'OTAN qui se réunirait à

Paris en janvier 1962. Dès 1957 la conférence avait recommandé aux États membres de l'OTAN de réunir des personnalités de chaque pays membre, chargées d'étudier en détail les modalités possibles d'une collaboration plus étroite et d'un renforcement de l'esprit de corps à l'intérieur de la communauté atlantique.

### Science et technologie

L'intérêt des délégués envers les problèmes scientifiques et techniques ne s'est pas refroidi en 1961. La conférence avait également tracé la voie dans ces domaines, en demandant que l'OTAN s'intéresse activement à ces questions, bien avant même la création de la Commission scientifique de l'OTAN et du poste de conseiller scientifique. Les représentants composant la Commission scientifique et technique ont félicité la Commission des sciences qui a octroyé des bourses, mis sur pied des écoles supérieures d'été, et lancé un programme scientifique de recherches. La conférence a souligné qu'en acceptant l'offre des États-Unis de participer au programme de recherches spatiales de l'OTAN à des fins pacifiques, on pourrait mettre en place un système de prévisions météorologiques à long terme, grâce aux renseignements fournis par les satellites américains. En outre, les délégués ont conseillé aux États membres de l'OTAN d'accepter l'offre des États-Unis, qui sont disposés à communiquer les résultats de leurs travaux sur le dessalement de l'eau.

La conférence a noté qu'un groupe de savants éminents, dirigés par James R. Killian, du Massachusetts Institute of Technology, a proposé à l'OTAN de fonder au MIT un institut international de science et de technologie; toutefois les délégués estiment qu'il faudrait au préalable permettre aux scientifiques des États membres d'étudier le problème. Dans son discours, M. Stikker a souhaité que la création de l'institut international soit bientôt admise en principe.

Un membre de la délégation canadienne, M. William G. Beech, a proposé que la conférence analyse les effets des retombées radio-actives, afin d'en arriver à une entente définitive sur le niveau dangereux de particules radio-actives dans l'atmosphère. Cette proposition a été approuvée par le président de la Commission scientifique et technique, qui demandera aux membres de cet organisme d'étudier la question.

### Problèmes économiques

Les parlementaires de l'OTAN se sont toujours attachés aux problèmes économiques, non seulement parce que la lutte économique leur semble être l'une des armes essentielles de l'arsenal communiste, mais encore parce qu'ils entérinent l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule notamment; "... (les nations membres) s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes". Les délégués ont donc recommandé qu'il s'intéresse de près aux divers aspects des échanges entre l'Est et l'Ouest.

ainsi qu'à l'offensive soviétique dans les domaines du commerce et de l'aide économique; ils ont par contre formulé des résolutions portant sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et sur l'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ils ont recommandé que l'OCDE accorde une attention particulière à la stabilisation des prix des matières premières, sur laquelle repose la prospérité des nations en voie de développement, et demandé aux États membres de calculer les effets des impôts indirects et des droits de douane sur la consommation des matières premières tropicales: café, cacao, tabac, dont il faudrait relever la consommation. Les représentants ont aussi demandé aux gouvernements de l'OTAN de consentir à importer des "quantités raisonnables" de produits fabriqués en provenance des pays en voie de développement, ainsi que du Japon et de Hong-Kong.

Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général a fait mention d'un mouvement de l'opinion américaine en faveur d'une association économique des États-Unis au Marché commun. Il a déclaré que l'opinion mondiale distingue plus clairement la nécessité d'ententes économiques régionales, grâce auxquelles les échanges commerciaux s'accroissent et les États membres renforcent leurs structures. La plupart des délégués ont estimé que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun consoliderait l'Europe occidentale, et contribuerait à sa stabilité politique, mais ils ont signalé que l'unité atlantique, comme les échanges internationaux, se renforcerait par des programmes d'expansion commerciale dépassant au besoin les frontières des groupements régionaux. La conférence a insisté sur l'urgence d'une unité économique de l'Occident dans les cadres de la communauté atlantique.

Le débat économique a été marqué par une intervention d'un délégué du Canada, M. Louis-Joseph Pigeon, qui a rappelé qu'en 1959, le premier ministre canadien, M. Diefenbaker, avait proposé aux pays de l'OTAN de les aider à constituer des réserves de farine de blé. Il a remarqué avec regret que jusqu'à présent seules la Norvège et la Grande-Bretagne avaient profité de cette offre et constitué des stocks qui serviraient en cas de guerre. Il a aussi signalé qu'Ottawa se préoccupe depuis longtemps des moyens qui permettraient de combler les immenses besoins en produits alimentaires des pays sous-développés, et exhorté les délégués à appuyer la création d'une Banque alimentaire mondiale, placée sous l'autorité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Le sénateur Javits, président de la Commission économique, s'est engagé à faire étudier le problème par cet organisme.

### Statut de la conférence

Beaucoup de délégués font partie de l'Assemblée parlementaire européenne et du Conseil de l'Europe; se fondant sur l'expérience acquise, ils ont exprimé l'opinion que la conférence devrait devenir un organisme consultatif au sein de l'OTAN plutôt que de n'y avoir aucun caractère officiel. Un député français a préconisé la formation d'une Assemblée de l'Alliance atlantique, formée de parle-

mentaires de l'OTAN et chargée de discuter des questions de défense et de sécurité de l'Occident, à la lumière des rapports annuels communiqués à l'Assemblée par le Conseil ministériel de l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale. Cette Assemblée étudierait également l'unité du monde occidental et se réunirait deux fois par an, alternativement de chaque côté de l'Atlantique. Les parlementaires se proposent d'examiner cette proposition, parmi d'autres, dans le courant de l'année, mais ils professent sur ce point des opinions divergentes. M. Stikker et plusieurs délégués britanniques estiment que la conférence tire sa force de son statut officieux et que la modification de son caractère juridique n'augmenterait guère son efficacité.

Quelle que soit la décision ultime sur ce point, on peut affirmer que ces réunions annuelles sont aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à l'OTAN des événements fort utiles. Le général Norstad a déclaré au cours de la septième conférence: "Vous avez le droit de savoir où nous en sommes, quelle est notre puissance, et d'apprendre de nos dirigeants les progrès accomplis et les problèmes existants". Une fois renseignés, c'est aux parlementaires, a dit M. Norstad, d'amener leurs parlements et leurs compatriotes à consentir à l'OTAN l'appui nécessaire.

Vers la fin des débats, le nouveau président, M. Pietro Micara, sénateur d'Italie, a rappelé que la conférence avait été la première à proposer nombre de projets dans le cadre de la communauté atlantique, projets qui sont actuellement traduits dans les faits ou sur le point de l'être: formation de l'OCDE, adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, création d'une force mobile de l'OTAN, mise au point du programme scientifique de l'Alliance, et, dans le secteur public, fondation d'un Institut atlantique, réunion du Congrès atlantique en 1959 et de la Convention atlantique en 1962.

# Agence internationale de l'énergie atomique

CINQUIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE, 1961

LA CINQUIÈME Conférence générale de l'AIEA ont assisté les représentants de 70 des 76 membres, ainsi que des observateurs envoyés par 4 États non membres: le Congo de Léopoldville, le Libéria, Saint-Marin et le Niger. Comme les années précédentes, la Conférence s'est tenue au palais de la Hofburg, à Vienne. Inaugurée le 26 septembre, elle s'est terminée le 6 octobre. Sur cette réunion, surtout durant les premiers jours, comme sur l'Assemblée générale des Nations Unies, a plané l'angoisse produite par la mort de Dag Hammarskjöld et par la crainte des conséquences qui pouvaient en découler pour tous les organismes des Nations Unies. Comme on a pu le constater au cours de la Conférence, ces conséquences sont perceptibles à l'AIEA. A l'ouverture de la Conférence, on a consacré la minute de silence habituelle à la mémoire du disparu, et la plupart des délégués, sauf ceux du bloc soviétique, lui ont rendu hommage au cours du débat général. Le jour des funérailles de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, le contre-amiral Quihillalt, président de la Commission de l'énergie atomique de l'Argentine et président de la Conférence, a fait son éloge et exprimé la consternation et la douleur de la Conférence devant cette mort prématurée.

Le Statut de l'Agence confie à la Conférence générale l'étude de "toute question relevant du domaine propre de l'Agence ou se rattachant aux pouvoirs et fonctions de ses organes". Toutefois ses travaux suivent d'ordinaire les recommandations que lui présente le Conseil des gouverneurs, organe supérieur de l'Agence. Le Conseil des gouverneurs, de moindres proportions que la Conférence, compte actuellement 23 membres. Il est investi de l'autorité nécessaire pour remplir les fonctions de l'Agence et diriger les travaux du Secrétariat, sous réserve de ses responsabilités envers la Conférence générale. Il se réunit à intervalles de son gré, en pratique environ quatre fois par année. La principale recommandation du Conseil des gouverneurs à la Conférence, cette année, avait trait à la nomination d'un nouveau directeur général de l'Agence, question qui a dominé les débats et alourdi l'atmosphère de la Conférence.

Aux termes du Statut de l'Agence, l'administrateur principal en est le directeur général que le Conseil des gouverneurs désigne avec l'approbation de la Conférence générale et dont le mandat est de quatre ans. Comme le mandat du premier directeur général, M. Stirling Cole, expirait le 30 novembre 1961, le Conseil des gouverneurs devait proposer à la cinquième Conférence générale le nom d'un successeur. Il avait en conséquence, à sa réunion de juin, désigné M. Sigvard Eklund, de Suède.

## Opposition à cette nomination

La nomination de M. Eklund, adoptée au Conseil, par une forte majorité de pays

industrialisés ou en voie d'industrialisation, ne l'avait pas été à l'unanimité; certains membres y avaient de sérieuses objections. Malgré les injures que lui lançait à ces réunions le représentant de l'Union soviétique, M. Eklund accepta d'être proposé par le Conseil à la Conférence générale comme futur directeur général de l'Agence. On savait donc avant l'ouverture de la Conférence que ce serait un point important de l'ordre du jour, mais on n'avait pas prévu qu'il éclipserait tous les autres et que les principaux adversaires de M. Eklund négligeraient totalement ou ne défendraient que pour la forme certains de leurs intérêts les plus constants, afin de concentrer plus complètement l'attention et les efforts de la Conférence sur cette question.

Ceux qui s'opposaient à la nomination de M. Eklund étaient le bloc soviétique, un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie, notamment l'Inde. L'URSS et ses satellites soutenaient que la nomination du nouveau directeur général s'était faite sans consultations préalables et que l'Occident cherchait à imposer un candidat de son choix à l'Agence. Or, disaient les Soviétiques, le poste de directeur général avait pendant quatre ans été occupé par un Occidental, et la nomination d'un autre représentant de l'Ouest serait en violation du principe de la représentation géographique équitable. Il était temps que l'Occident se rende compte qu'il y a trois groupes de puissances dans le monde et que les grandes fonctions internationales doivent aller alternativement à des représentants de ces trois groupes. Le poste de directeur général devrait cette fois être confié au représentant de l'un des pays afro-asiatiques non engagés que l'Occident était résolu à exclure de la direction. Au surplus, il importait que les administrateurs principaux de tous les organismes des Nations Unies soient désignés à l'unanimité, ce qui n'avait pas été dans le cas de M. Eklund.

### Objections de l'Inde

L'Inde soutenait, également, qu'il n'y avait pas eu de consultations préalables au sujet de la nomination du directeur général. Une autre raison de son opposition à la nomination de M. Eklund était que le directeur général devait avoir l'appui de tous les États, et tout particulièrement des pays les plus avancés dans le domaine de l'énergie atomique. L'Inde ne pouvait appuyer un candidat que n'accepteraient pas soit les États-Unis, soit l'Union soviétique. Les représentants des pays afro-asiatiques opposés à la nomination de M. Eklund ont invoqué les arguments de l'Union soviétique et de l'Inde au sujet du manque de consultations préalables et de la nécessité que le directeur général ait l'appui à la fois des États-Unis et de l'Union soviétique; plusieurs ont réclamé une représentation plus grande et à un niveau plus élevé au sein du Secrétariat.

Les délégués favorables à la nomination de M. Eklund, y compris le délégué du Canada, ont rappelé à la Conférence que celui-ci avait été élu à une très forte majorité par le Conseil des gouverneurs (17 voix contre 3, et 3 abstentions). Ils ont fait valoir que le choix du Conseil avait été limité à deux candidats, dont le meilleur était M. Eklund. Au point où en est le développement de l'Agence, ont-

ils fait o  
homme c  
sant d'un  
sur le pla

Point de  
Le repré  
organism  
leurs pos  
dant l'id  
sait. Le  
d'Asie o  
évit de c  
mais nor  
compéter

La C  
contre 16  
que son p



La délégati  
atomique, à  
Canada au  
sident de l'  
rieures. Au  
Canada à V  
l'Énergie at



ils fait observer, il y a un grand avantage à ce que le directeur général soit un homme de science; or M. Eklund est un homme de science fort compétent, jouissant d'une grande réputation et qui, de plus, possède une expérience considérable sur le plan administratif.

#### Point de vue du Canada

Le représentant du Canada (M. Wershof) a déclaré au cours du débat que les organismes des Nations Unies devaient en effet confier un plus grand nombre de leurs postes supérieurs à des citoyens des pays afro-asiatiques; il rejetait cependant l'idée que ces pays aient droit, dans le cas présent, au poste dont il s'agissait. Le Gouvernement canadien serait sympathique à un candidat compétent d'Asie ou d'Afrique, mais aucun n'avait été proposé. Il a nié que l'Occident ait évité de consulter l'URSS à ce sujet. La coopération avec l'URSS est à rechercher, mais non pas jusqu'à l'assujétissement à un veto irraisonné contre un candidat compétent.

La Conférence a fini par approuver la nomination de M. Eklund par 46 voix contre 16, et 5 abstentions. Le délégué de l'URSS a donné par la suite à entendre que son pays maintiendrait son opposition à M. Eklund. Quant à l'attitude qu'a-



La délégation du Canada à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne: Au premier rang, de droite à gauche: M. Max Wershof, représentant du Canada au siège européen des Nations Unies, président de la délégation, M. J. L. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada, M<sup>lle</sup> D. Burwash, du ministère des Affaires extérieures. Au deuxième rang, de droite à gauche: MM. K. Goldschlag, de l'ambassade du Canada à Vienne, L. J. Wilder, de l'ambassade du Canada à Athènes et J. W. Greenwood, de l'Énergie atomique du Canada.

doptera l'Inde, elle ne s'était pas encore précisée à la fin de la Conférence. M. Eklund, dans son discours inaugural, s'est montré tout à fait conscient de l'opposition que sa nomination avait soulevée, ainsi que du poids des responsabilités qu'il assumait. Il s'est dit sincèrement désireux de travailler à servir les buts de l'Agence et confiant que tous les membres collaboreront entre eux et avec lui à l'exécution des fonctions de l'organisation.

### Autres questions

Tous les autres travaux de la Conférence sont restés subordonnés à la question du remplacement du directeur général. A part les attaques habituelles du bloc soviétique contre l'Occident, il ne s'est guère manifesté d'animosité au cours des débats. Comme on l'a mentionné plus haut, la Conférence a concentré tellement d'attention et d'efforts sur la question du directeur général que même la question de la représentation de la Chine et d'autres tout aussi passionnément débattues les années précédentes ont été rapidement expédiées. La question des inspections dans le cadre du système de sauvegardes, que l'URSS et aussi l'Inde devaient poser au cours de la Conférence, n'a pas été soulevée. Le bloc soviétique n'a pas donné suite non plus à son projet annoncé de redemander un statut consultatif pour la Fédération syndicale mondiale que dominent les communistes. Les questions du désarmement et la cessation des essais nucléaires, qu'on s'attendait à voir accaparer une forte partie du temps de la Conférence, n'ont pas non plus été évoquées, si ce n'est par quelques allusions.

Comme aux sessions précédentes, la Conférence générale a consacré beaucoup d'attention aux questions relatives aux nouveaux États indépendants d'Afrique. Elle a approuvé à l'unanimité l'admission de la République du Congo de Léopoldville, qui deviendra le dixième membre africain de l'Agence dès qu'elle aura déposé son instrument d'acceptation auprès du Gouvernement des États-Unis, dépositaire du Statut de l'Agence.

Tenant compte du nombre croissant des États membres africains, la Conférence a adopté à l'unanimité une modification de l'article VI du Statut qui porte de 10 à 12 le nombre des sièges électifs du Conseil des gouverneurs et réserve les deux nouveaux sièges à la région géographique comprenant l'Afrique et le Moyen-Orient. Cette modification entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par les gouvernements des deux tiers des États membres de l'Agence. La plupart des représentants des pays en voie de développement ont accueilli avec plaisir cette décision de la Conférence, mais ils ne se sont pas montrés satisfaits de ce qu'ils ont obtenu jusqu'à présent de l'Agence, tant à cet égard que sous le chapitre de l'aide. Ils ont donné à entendre qu'ils continueraient de réclamer un rôle plus large et une plus grande influence au sein de l'Agence.

### La révision du Statut remise à plus tard

Ce projet de modification de l'article VI du Statut a quelque peu apaisé les États membres qui demandaient qu'une révision générale du Statut se fasse à la se-

sion de 1962. On a convenu généralement qu'il y aurait de sérieux inconvénients à faire cette révision générale dès 1962. Aussi la Conférence a-t-elle adopté sans scrutin une résolution renvoyant la question à la huitième Conférence générale, c'est-à-dire à 1964, en dépit d'attaques portées par l'URSS contre le Statut actuel, qui, selon le délégué soviétique, reflète la domination de l'Agence par les États-Unis et leurs alliés militaires. Il a été entendu que l'adoption de cette résolution n'empêcherait aucun membre de proposer la modification de telle ou telle disposition du Statut à une session de la Conférence générale avant 1964.

M. Cole, l'ancien directeur général, a fait son rapport sur les travaux accomplis par l'Agence au cours de l'année et il a profité de l'occasion pour présenter un certain nombre de suggestions précises quant à l'organisation et au fonctionnement futurs de l'Agence. Il a demandé en particulier un accroissement des contributions financières, une revue de l'organisation du Secrétariat et l'établissement d'un programme à long terme pour l'Agence. Outre M. Cole, dont le discours a ouvert en quelque sorte le débat général, quarante-trois délégués ont pris la parole. Beaucoup d'entre eux ont exposé le programme atomique de leurs pays respectifs et demandé une aide accrue. D'autres ont fait connaître aussi l'attitude de leurs gouvernements quant aux diverses questions débattues par la Conférence, et ont formulé des plaintes ou fait des suggestions au sujet de certains travaux de l'Agence.

Il a été proposé entre autres choses que ce soit l'Agence, plutôt que l'ONU, qui soit chargée au premier titre de la troisième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, encore en projet et qui serait une troisième grande "conférence de Genève" de scientifiques. D'après plusieurs délégués, il semble que l'Agence organise tellement de cycles d'études et de colloques que les résultats n'en sont pas assez fructueux; on a demandé à diverses reprises une plus grande concentration des efforts sur la recherche dans le domaine des isotopes radio-actifs. Le représentant de la Grande-Bretagne, tout en appuyant en principe la proposition d'établissement d'un programme à long terme, a fait observer qu'elle entraînerait une réorganisation du mode de financement de l'Agence; il a déclaré que son pays proposerait ultérieurement une modification du Statut qui assurerait cette réorganisation.

### Questions financières

La question du financement détermine naturellement l'ampleur de l'activité de l'Agence. Actuellement celle-ci a deux budgets distincts. Au budget "ordinaire" figurent les frais d'administration courante et ceux qu'entraînent les initiatives qui servent les intérêts de tous les membres de l'Agence. Le financement de ce budget est assuré par une cotisation des membres; le total en sera en 1962 de \$6,261,000. La quote-part du Canada, sur ce total, est de \$157,943. Il y a ensuite un budget des travaux: assistance technique, bourses d'études, frais de recherches et de laboratoires, etc. Ce second budget s'élève pour 1962 à \$2,055,000, et le Statut précise que cette somme doit venir de contributions volontaires. On prévoit,

d'après l'expérience des années précédentes, que l'objectif fixé ne pourra être atteint, ce qui obligera à renoncer à un certain nombre de travaux inscrits au programme.

A la Conférence générale de cette année, comme on l'a déjà dit, il a été question de la nécessité d'une amélioration du mode de financement de l'Agence. Cette question reviendra certainement sur le tapis. La Conférence a adopté, à une assez forte majorité, une résolution invitant les États membres à contribuer librement au budget des travaux de 1962 et des années suivantes une proportion de l'objectif de chaque année, égale à leur quote-part du budget ordinaire. À la suite de cette résolution, un certain nombre de pays, parmi lesquels le Canada, ont promis pour le budget des travaux de 1962 des contributions volontaires établies à partir du pourcentage que représentent leurs contributions au budget ordinaire. Les \$57,000 promis par le Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, correspondent à peu près à 2.87 p. 100 du budget des travaux.

La délégation du Canada a rapporté de la cinquième Conférence générale l'impression que l'Agence internationale de l'énergie atomique continuera de jouer un rôle important dans le développement de l'utilisation pacifique de cette énergie. Il est facile de voir que beaucoup de pays en voie de développement, et particulièrement ceux d'Afrique, recherchent sincèrement des conseils et une aide afin de développer chez eux l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui leur paraît devoir jouer dans le monde de demain le même rôle que la vapeur dans celui du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Agence, en donnant ces conseils, en dispensant cette assistance, en poursuivant son travail moins visible de recherche et de réglementation, en continuant d'étudier les aspects techniques et économiques de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ne fait qu'obéir au mandat que lui donne son Statut, à chercher à hâter et à développer la contribution qu'apportera l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier.

La g

LE CAN

D u 3

nou

signatur

intitulé

tions rel

remplac

maine en

seulemen

trôle int

Affaires

cation p

Nations

la Conve

de quinze

remplac

liorerait

Traités a

La Con

suivants

1)

2)

3)

4)

5)

6)

# La guerre contre les stupéfiants

## LE CANADA RATIFIE LA CONVENTION UNIQUE

DU 30 MARS au 1<sup>er</sup> août 1961, au siège des Nations Unies à New-York, un nouveau traité multilatéral relatif au contrôle des stupéfiants était offert à la signature des pays intéressés. Le Canada et 63 autres États ont ratifié l'instrument, intitulé "Convention unique (1961) sur les stupéfiants", qui codifie des dispositions relatives aux narcotiques. Lorsqu'elle entrera en vigueur, cette convention remplacera huit traités multilatéraux existants qui ont été conclus dans ce domaine entre 1912 et 1953. Bien que le Canada, sur ces huit traités, en ait ratifié seulement six, il est signataire de toutes les conventions existantes pour le contrôle international des stupéfiants. Le 31 août 1961, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a signé l'instrument officiel de ratification pour le Canada. Lorsque cet instrument a été déposé au Secrétariat des Nations Unies le 11 octobre 1961, le Canada est devenu le premier pays à ratifier la Convention unique. Pour le Canada, cette ratification constituait l'étape finale de quinze années de travaux visant à l'élaboration d'un nouveau traité qui, en remplaçant avec un instrument unique les traités en vigueur, simplifierait et améliorerait le mécanisme du contrôle des stupéfiants.

### Traités antérieurs relatifs aux stupéfiants

La Convention unique, lorsqu'elle entrera en vigueur, remplacera les traités suivants:

- 1) Convention internationale de l'opium, signée à La Haye le 23 janvier 1912. (Ratifiée pour le Canada par le Royaume-Uni le 17 décembre 1912).
- 2) Accord concernant la fabrication, le commerce international et l'usage de l'opium préparé, signé à Genève le 11 février 1925. (Le Canada n'est pas signataire).
- 3) Convention internationale sur les narcotiques nuisibles, signée à Genève le 19 février 1925. (Ratifiée par le Canada le 27 juin 1928).
- 4) Accord visant à supprimer l'habitude de fumer l'opium, signé à Bangkok le 27 novembre 1931. (Le Canada n'est pas signataire).
- 5) Convention internationale pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, signée à Genève le 13 juillet 1931. (Ratifiée par le Canada le 17 octobre 1932).
- 6) Convention internationale visant à supprimer le trafic illicite des narcotiques nuisibles, signée à Genève le 26 juin 1936 (résiliée par la Convention unique, sauf dans sa forme modifiée à la suite du Protocole du 11 décembre 1946). (Ratifiée par le Canada le 27 septembre 1938).

- 7) Protocole amendant les Accords, Conventions et Protocoles sur les stupéfiants conclus à La Haye le 23 janvier 1912, à Genève les 11 et 19 février 1925 et le 13 juillet 1931, à Bangkok le 27 novembre 1931 et à Genève le 26 juin 1936, signé à Lake-Success le 11 décembre 1946. (Signé par le Canada le 11 décembre 1946).
- 8) Protocole visant à placer sous contrôle international les narcotiques non visés par la Convention du 13 juillet 1931, signé à Paris le 19 novembre 1948. (Signé par le Canada le 19 novembre 1948).
- 9) Protocole pour limiter et réglementer la culture du pavot, la production, le commerce international, le commerce de gros et l'usage de l'opium, signé à New-York, le 23 juin 1953. (Ratifié par le Canada le 7 mai 1954).

Ces traités représentent un demi-siècle d'efforts collectifs exercés par les gouvernements, avec l'appui d'une opinion publique de plus en plus éclairée, afin d'éliminer le mauvais usage des substances pouvant provoquer la toxicomanie. Avant 1946, le contrôle international des stupéfiants incombait aux gouvernements en particulier, aux organisations internationales établies par les traités susmentionnés, et à la Société des Nations.

#### **Mise en oeuvre d'une Convention unique**

Durant la première partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le représentant du Royaume-Uni a exprimé l'opinion qu'il serait possible de simplifier le mécanisme existant de contrôle international. Le Conseil économique et social, par ses résolutions des 16 et 18 février 1946, a établi une Commission des stupéfiants, composée de 15 membres. Ladite Commission, réunie pour la première fois à Lake-Success (New-York) du 27 novembre au 13 décembre 1946, a fait remarquer que le mécanisme de contrôle international des stupéfiants non seulement avait survécu au cataclysme de la seconde guerre mondiale, mais qu'il gagnait déjà une vie nouvelle et une efficacité accrue sous l'égide des Nations Unies. L'un des premiers actes de la Commission a été d'ouvrir à la signature un protocole amendant les accords, conventions et protocoles de 1912, 1925, 1931 et 1936. Ce protocole, signé le 11 décembre 1946 par le Canada et 35 autres pays, attribuait au secrétaire général des Nations Unies les fonctions exercées antérieurement par le secrétaire général de la Société des Nations.

A sa troisième session (3 au 22 mai 1948), la Commission des stupéfiants a adopté un projet de résolution, présenté par les États-Unis, qui demandait au secrétaire général de commencer l'élaboration d'une convention unique pour le contrôle des stupéfiants. Cette résolution a été ensuite approuvée par le Conseil économique et social sous le numéro 159 IID (IX). Au cours de sa quatrième session, la Commission a étudié les problèmes posés par la recherche d'une convention unique. Ces problèmes surgissaient de par a) le besoin, en premier lieu, de se mettre d'accord sur un traité qui limiterait la production des matières brutes (opium); b) les échappatoires, les lacunes, les inconséquences, sans compter les

dispositions désuètes ou formant double emploi, que l'on trouve dans le système existant de contrôle international; c) le besoin d'édifier un système de contrôle suffisamment souple pour s'adapter aux conditions changeantes créées par les découvertes de la chimie et de la pharmacologie (c.-à-d. les narcotiques synthétiques); d) le besoin de simplifier et d'améliorer le mécanisme du contrôle des stupéfiants; e) la nécessité de fournir des définitions pratiques et f) le besoin de s'accorder sur le champ d'application et la constitutionnalité d'un nouveau traité. Abordant sa longue tâche d'élaboration d'une convention unique, la Commission a demandé au secrétaire général de produire l'esquisse d'un projet de convention unique basé sur les principes approuvés lors de la quatrième session et de communiquer celui-ci aux gouvernements intéressés avant janvier 1950. Ce projet ainsi que les observations des gouvernements à son endroit seraient alors étudiés à la cinquième session de la Commission. Cette proposition a été adoptée par la résolution 246 D (IX) du Conseil économique et social.

Le Secrétariat a présenté à la Commission, lors de sa cinquième session (1<sup>er</sup> au 15 décembre 1950), le premier projet de convention unique. Au cours des neuf années suivantes, la Commission a consacré d'importantes parties de ses sessions (de la cinquième à la treizième) à l'élaboration du nouveau traité. Les travaux ont progressé avec une certaine lenteur, à cause du retard apporté par certains gouvernements à soumettre leurs observations, et de la difficulté de parvenir à un accord sur certaines dispositions complexes se rapportant, en particulier, aux questions suivantes: constitutionnalité du mécanisme de contrôle, prohibition obligatoire, emploi obligatoire de noms internationaux n'impliquant pas la propriété, évaluation des récoltes et des surfaces cultivées, contrôle de la production de paille de pavot, limitation du nombre des producteurs-exportateurs, mesures d'application, dispositions pénales, traitement des toxicomanes, clauses d'amendement et de réservation, et le chevauchement des fonctions des organismes de contrôle. A sa septième session, la Commission a approuvé les articles 2 à 13, qui avaient été révisés par un comité formé des représentants de la France, de l'Inde, des Pays-Bas et de la Yougoslavie. En 1953, la Commission a vu son travail facilité par la signature, la même année, du Protocole de l'opium qui renfermait des dispositions limitant la production de l'opium brut: elle pouvait alors incorporer ces dispositions dans le projet de convention unique.

Un second projet (E/CN.7/AC.3/7 et Corr. 1) a été présenté à la onzième session de la Commission réunie à Genève du 23 avril au 18 mai 1956. Ce projet a fourni la base de discussions également au cours des onzième, douzième, treizième et quatorzième sessions. Pendant la période (1956-1959) où il a été à l'étude, la Commission a révisé le projet paragraphe par paragraphe, mais elle s'est gardée d'examiner à nouveau les questions de principe, sauf s'il existait des variantes. Au cours des douzième et treizième sessions, la Commission s'est beaucoup appuyée sur un Comité de rédaction, composé du Canada, de la Hongrie et de l'Inde, sous la présidence du représentant suppléant du Canada, M. R. E. Curran, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce Comité a fourni

les textes révisés d'articles qui furent ensuite adoptés par la Commission et constituèrent le troisième projet (E/CN.7/AC.3/9 et Add. 1). A sa quatorzième session, la Commission des stupéfiants a projeté de tenir une conférence plénipotentiaire à Genève, à l'automne 1960, afin d'étudier le troisième projet. Cette conférence a dû être différée, certains gouvernements n'ayant pas soumis leurs observations sur le projet (seulement neuf gouvernements avaient répondu au 1<sup>er</sup> octobre 1959, date limite). A la quinzième session, la Commission a constaté que la résolution 689 (XXVI) du Conseil économique et social demandait que soit réunie, au siège de l'ONU, du 24 janvier au 25 mars 1961, une conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants.

### **Conférence pour l'adoption d'une convention**

Le but de la conférence de plénipotentiaires était d'adopter et de présenter à la signature un projet de convention unique qui remplacerait les huit traités multilatéraux existant dans le domaine du contrôle des stupéfiants, et de prendre des mesures visant à contrôler la production des matières brutes. La conférence était saisie de la troisième version du traité proposé et avait en mains une compilation des observations offertes à ce sujet.

Aux termes de la résolution du Conseil économique et social, les institutions et les États suivants étaient invités à prendre part à la conférence pour l'adoption d'une convention unique: 1) tous les membres des Nations Unies, les membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique; 2) l'Organisation mondiale de la santé et les autres institutions spécialisées intéressées à la question; 3) le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants; et 4) l'Organisation internationale de police criminelle.

Les représentants de 73 pays, ainsi qu'un observateur, ont participé aux travaux de la conférence. Se trouvaient représentés, sans avoir le droit de vote, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants, plusieurs institutions spécialisées et organisations d'un caractère non gouvernemental. Était présent également, à titre personnel, le directeur du Bureau de lutte contre les stupéfiants de la Ligue des États arabes.

La conférence a élu comme président, à l'unanimité, le Dr C. W. A. Schurmann, des Pays-Bas, et comme vice-présidents, au scrutin secret, les représentants des 18 pays suivants: Afghanistan, Brésil, Dahomey, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Iran, Japon, Mexique, Pakistan, Pérou, République Arabe Unie, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Turquie et URSS. L'étude des dispositions techniques du traité, en particulier les nomenclatures et "définitions", incombait à un comité technique (scientifique) de 23 membres dont faisait partie le Canada. La formulation de la convention en termes juridiques était confiée à un comité de rédaction de 15 membres sous la présidence du chef de la délégation canadienne, M. R. E. Curran. M. Curran était extrêmement qualifié pour ce poste, étant donné ses fonctions antérieures de président du Comité de rédaction de la Commission, à la douzième et à la treizième sessions, et vu ses connaissances du projet de convention.



Le Canada était membre de plusieurs groupes spéciaux de travail et il a joué, en général, un rôle de premier plan, tant à la conférence qu'aux sessions antérieures de la Commission. Étant déjà signataire de la plupart des traités existants, le Canada pouvait adopter sans difficulté le troisième projet de convention. Ceci a permis à la délégation canadienne de prendre une part active dans l'élaboration de textes acceptables à la quasi-totalité des États. L'objectif majeur du Canada était l'adoption d'un nouvel instrument multilatéral qui serait acceptable au plus grand nombre possible d'États, qui constituerait un traité simplifié mais efficace, conduirait au contrôle ultérieur de la production et du commerce des stupéfiants et créerait un système de surveillance plus souple et plus efficace.

La conférence a terminé ses travaux le 25 mars 1961, en adoptant le texte de la convention dans son ensemble par 46 voix contre zéro, et huit abstentions. Le bloc soviétique s'est abstenu, prétendant que l'article 48 empêchait "certains États" d'accéder à la Convention et que de nombreux articles référaient incorrectement au secrétaire général. Un exposé officiel des faits de la session, acte final de la conférence, a été approuvé par 50 voix contre zéro, et une abstention.

Par souci d'universalité, on a formulé les dispositions du nouveau traité de façon à le rendre acceptable à tous les États, quels que soient leur système politique et juridique et le niveau de leur développement économique, social et culturel. Toutefois, les principes fondamentaux du système de contrôle des narcotiques, par lesquels les stupéfiants sont réservés strictement à des usages médicaux et scientifiques, demeurent les mêmes que ceux qui furent incorporés dans la Convention de 1912 signée à La Haye et, ultérieurement, dans les autres accords multilatéraux.

Les principes du contrôle quantitatif des narcotiques, basés sur le système des évaluations et statistiques établi par les conventions de Genève de 1925 et 1931, ont été incorporés avec certaines modifications.

### Mécanisme de contrôle international

La Convention a confié certaines fonctions aux Nations Unies et à plusieurs organismes de l'ONU, étant donné la compétence de celle-ci dans le domaine du contrôle international des narcotiques. La Commission des stupéfiants, formée de 15 membres et qui est l'un des organismes techniques du Conseil économique et social, continuera de former le principal organe politique et législatif du système de contrôle. Toutes les décisions et recommandations de celle-ci concernant les dispositions de la Convention sont soumises à l'approbation du Conseil ou de l'Assemblée générale, qui peut les modifier de même que toutes autres décisions et recommandations de ladite Commission.

On a simplifié le mécanisme du contrôle quantitatif en combinant les fonctions du Comité central permanent de l'opium (CCPO) et celles de l'Organe de contrôle des stupéfiants. Ces deux organismes techniques, qui ont des pouvoirs quasi judiciaires, seront remplacés par le nouveau Comité international de contrôle des stupéfiants. Le nouveau Comité sera composé de 11 membres de Conseil écono-

mique et social, choisis de la manière suivante: a) trois membres pris sur une liste d'au moins cinq personnes nommées par l'Organisation mondiale de la santé; et b) huit membres provenant d'une liste de personnes nommées par les membres des Nations Unies et par des parties qui ne sont pas membres de l'ONU. Les membres du Comité jouiront d'un mandat de trois ans et pourront être réélus. Ils agiront en leur capacité personnelle d'experts techniques, plutôt qu'à titre de représentants de leurs gouvernements respectifs. Le secrétaire général des Nations Unies fournira le Secrétariat tant pour le nouveau Comité que pour la Commission. Par suite d'une décision récente du Conseil économique et social, le nombre des membres de la Commission des stupéfiants doit être porté de 15 à 21.

### **Pavot, coca et cannabis**

Le traité demande aux gouvernements de prendre des mesures de contrôle national afin de limiter l'étendue des cultures de pavot somnifère (d'où est tirée l'héroïne), et d'obliger les cultivateurs à obtenir un permis. L'agence nationale chargée de mettre en œuvre ces mesures de contrôle doit acheter les récoltes et doit en prendre matériellement possession le plus tôt possible. La Convention contient également des dispositions visant à réglementer le commerce international de l'opium et posant les conditions sous lesquelles un pays peut produire de l'opium pour l'exportation. (Ces dispositions ont constitué l'un des résultats les plus marquants de la conférence, en ce qu'elles formaient un compromis acceptable permettant de surmonter les problèmes qui se présentaient pour certains pays dans le Protocole de 1953.) La Convention prévoit aussi toutes mesures nécessaires pour assurer le contrôle des narcotiques tirés de la paille de pavot; le système de certificats d'importation et de permis d'exportation s'applique à cet égard comme pour le commerce international des stupéfiants.

Le traité exige l'extirpation des taillis de cocaïers sauvages et la destruction des plantes cultivées illégalement. Tout pays dont la loi autorise la culture du cocaïer doit appliquer, en ce qui concerne l'arbuste et ses feuilles, la réglementation qui existe pour le pavot somnifère. La cocaïne est extraite des feuilles de cocaïer; dans certains pays les indigènes mâchent des feuilles de cocaïer pour supprimer la sensation de faim.

La Convention ne s'applique pas à la culture du cannabis à des fins industrielles (fibre et graines) ou horticoles. Toutefois lorsque la culture de cette plante est permise pour la production de la cannabine, des règlements interviennent comme dans le cas du pavot somnifère. Le cannabis est la source de narcotiques et de dérivés comme la marijuana, le chanvre indien, le hachisch et le maconha.

### **Fabrication et commerce**

Les signataires de la Convention s'engagent à adopter certaines mesures législatives et administratives destinées à contrôler la fabrication, la distribution et le commerce intérieur des narcotiques. Ces mesures impliquent un contrôle des personnes et des entreprises qui s'occupent de la fabrication des narcotiques, et

l'octroi d'un permis aux établissements et locaux de ce genre. Des règlements analogues s'appliquent aux personnes et aux entreprises qui font le commerce des narcotiques ou les distribuent. En ce qui concerne le commerce international, la Convention a adopté le système de permis d'importation et d'exportation mis en œuvre par la Convention de Genève de 1925.

### **Toxicomanie**

La Convention invite les pays signataires à accorder une attention particulière au traitement médical et à la rééducation des toxicomanes. Lorsque les ressources économiques le permettent, les pays où le nombre des toxicomanes crée un grave problème devraient offrir à ceux-ci des facilités de traitement convenables. Bien que le Canada ne soit pas considéré comme l'un de ces pays, le Gouvernement canadien a déposé le 24 janvier 1961, devant les deux chambres du Parlement, une proposition concernant le trafic illicite des stupéfiants et la toxicomanie. En juin 1961, le Parlement canadien a adopté une législation qui prévoit la création d'établissements où l'on peut employer de nouvelles méthodes de traitement et qui rend plus significatives et plus efficaces les peines imposables aux personnes convaincues de commerce illégal des stupéfiants.

Dans le domaine des mesures préventives contre la toxicomanie, la Convention stipule que les pays devraient s'efforcer d'interdire la culture du pavot somnifère et du cannabis, si l'on croit que c'est là le meilleur moyen d'empêcher le détournement de l'opium et de la cannabine au bénéfice du trafic illicite, ou de protéger la santé et le bien-être publics.

### **Trafic illicite**

Un des principes généraux de la Convention affirme qu'il est du devoir des pays de s'aider mutuellement et de coopérer avec les organismes internationaux compétents dont ils sont membres dans la lutte contre le trafic illicite à l'échelle internationale. En ce qui concerne les dispositions pénales, la Convention demande l'établissement d'une législation qui mettra en relief le caractère délictueux de certaines actions lorsqu'elles sont commises intentionnellement et qui imposera la peine d'emprisonnement pour infractions graves. Elle offre des recommandations aux divers pays quant aux mesures législatives à adopter dans le cadre de leur constitution et de leur système juridique. Les clauses pénales ont donc pour but non seulement d'assurer la plus vaste coopération possible entre les pays au niveau de l'action pratique, mais aussi d'empêcher les trafiquants internationaux d'esquiver les sanctions à cause d'échappatoires techniques et de différences dans la législation nationale. Les narcotiques et le matériel qui, estime-t-on, sont destinés à un usage illégal doivent être saisis et confisqués. Certaines des dispositions pénales qui soulignent l'obligation des États de coopérer dans la lutte contre les criminels du commerce international des stupéfiants sont basées sur des articles de la Convention de 1936. Celle-ci renfermant des clauses relatives à l'arrestation des criminels de narcotiques et à leur poursuite devant les tribunaux, il a été décidé de

maintenir ces dispositions en vigueur en ce qui concerne les pays signataires de la Convention. Ceci explique pourquoi la Convention de 1936 sera résiliée seulement dans certaines de ses parties, lorsque la Convention unique entrera en vigueur.

### Divers degrés de contrôle

La Convention a dressé, en annexe, quatre listes de stupéfiants. A chaque liste s'applique un régime de contrôle différent, suivant le degré auquel ces substances présentent un danger pour la santé publique et la mesure dans laquelle des abus peuvent se produire. Par exemple, la liste IV traite des stupéfiants possédant des qualités particulièrement dangereuses et fait appliquer des mesures spéciales de contrôle à leur endroit.

Le traité recommande de mettre fin à l'emploi de tels narcotiques chaque fois que les conditions existantes font de cette démarche le moyen le plus approprié de protéger le public. La Commission des stupéfiants peut modifier le régime de contrôle applicable à un narcotique en particulier, sur la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La Convention contient également des dispositions basées sur le Protocole de 1948 et concernant les procédures à employer dans le cas d'une substance qui ne se trouve pas déjà sur la liste I ou II; il s'agit notamment de l'application provisoire de mesures de contrôle en attendant que la Commission prenne une décision définitive sur la nature du narcotique en question. Le rôle actuel de l'OMS qui définit les propriétés d'un nouveau narcotique a été maintenu.

M<sup>lle</sup> B. M. M  
Canada e

M. J. A. Irw  
défense à

M. J. Montpe  
Il a quitt

M. L.-H. Am  
sariat du

M. E. G. Dra  
Kuala-Lu

M. C.-E. Bou  
à Paris, e

M. J. D. L. R  
Lagos. II

### Bilatéraux

#### Ghana

Accord d'assis  
Canada e  
Sign

#### Italie

Accord entre  
relatif à  
l'Av

#### Mexique

Accord relatif  
des États  
Sign

### Multilatéraux

Déclaration r  
l'Atlantique  
Fait

Dispositions c  
Faites à  
Acc

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M<sup>me</sup> B. M. Meagher, ambassadrice du Canada à Tel-Aviv, est nommée ambassadrice du Canada en Autriche. Elle a quitté Tel-Aviv le 1<sup>er</sup> décembre 1961.
- M. J. A. Irwin, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté au Collège impérial de la défense à Londres. Il a quitté le Caire le 1<sup>er</sup> décembre 1961.
- M. J. Montpetit, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 3 décembre 1961.
- M. L.-H. Amyot, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Canberra le 6 décembre 1961.
- M. E. G. Drake, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur. Il a quitté Ottawa le 7 décembre 1961.
- M. C.-E. Bourbonnière, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 19 décembre 1961.
- M. J. D. L. Rose, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 29 décembre 1961.

### LES TRAITÉS Faits courants

#### Bilatéraux

##### Ghana

Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Ghana.

Signé à Accra le 8 janvier 1962.

En vigueur le 8 janvier 1962.

##### Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Italie relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation royale du Canada en Italie.

Signé à Rome, le 18 décembre 1961.

En vigueur le 18 décembre 1961.

##### Mexique

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique.

Signé à Mexico, le 21 décembre 1961.

Provisoirement en vigueur le 21 décembre 1961.

#### Multilatéraux

Déclaration relative à l'interprétation de la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

Faite à Washington le 24 avril 1961.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 15 septembre 1961.

Dispositions concernant le commerce international des textiles de coton.

Faites à Genève le 21 juillet 1961.

Acceptation par le Canada le 22 septembre 1961.

En vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1961.

Convention unique sur les stupéfiants.

Faite au siège des Nations Unies à New-York, le 30 mars 1961.

Signé par le Canada le 30 mars 1961.

Instrument de ratification du Canada déposé le 11 octobre 1961.

Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne; avec un protocole de signature.

Fait à Bonn, le 3 août 1959.

Signé par le Canada le 3 août 1959.

Instrument de ratification du Canada

déposé le 11 décembre 1961.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne.

Fait à Bonn, le 3 août 1959.

Signé par le Canada le 3 août 1959.

Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961.

Vol.  
Asser  
Entre  
Indép  
Visite  
La T  
Assoc  
Le C  
Les a  
De  
Ar  
Co  
Re  
Fe  
Nom  
le  
Les T

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIV N° 2

## *Table des matières*

Février 1962

Assemblée générale des Nations Unies .....	38
Entretiens économiques canado-américains .....	60
Indépendance du Tanganyika .....	63
Visite du premier ministre suppléant de Nouvelle-Zélande .....	68
La Thaïlande et le Canada .....	70
Association des parlementaires du Commonwealth .....	73
Le Collège de la défense nationale .....	76
Les affaires extérieures au Parlement	
Deuxième conférence du Commonwealth sur l'éducation .....	79
Armes pour le Portugal .....	80
Commerce avec Cuba .....	80
Relations diplomatiques avec le Tanganyika .....	81
Fermeture du centre de formation de l'ONU .....	82
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada .....	84
Les Traités .....	84

# Assemblée générale des Nations Unies

SEIZIÈME SESSION — RAPPORT FINAL\*

AU COURS de cette session, l'Assemblée est parvenue à examiner la plupart des points de l'ordre du jour le plus chargé qu'elle ait jamais eu (96 points). On avait craint d'abord que l'aggravation de la situation internationale n'empêche toute action constructive de la part de l'Assemblée, mais les membres ont fait preuve d'une étonnante unanimité devant de nombreuses résolutions. L'un des faits les plus importants a été la nomination, à l'unanimité, d'un remplaçant intérimaire du secrétaire général Dag Hammarskjöld, dont la mort tragique à la veille de la session avait inspiré de sérieuses inquiétudes pour l'avenir de l'ONU.

En nommant M. Thant secrétaire général intérimaire, le 3 novembre, les États membres ont montré leur volonté de préserver l'efficacité de l'ONU. Dans le même esprit, le nouveau secrétaire général s'est attaqué immédiatement à la tâche difficile que lui imposaient les opérations des Nations Unies au Congo et la crise financière menaçant l'Organisation.

Peu à peu, l'atmosphère tendue qui régnait du fait de la crise de Berlin et de la reprise des essais nucléaires par l'URSS s'est allégée sous l'influence des mouvements d'opinion s'exprimant à l'Assemblée. La question de Berlin n'était pas à l'ordre du jour, mais le débat général a permis aux délégations d'exprimer leur inquiétude à ce sujet. Devant les dangers qui menaçaient à la fois la paix et la santé future de la race humaine, l'Assemblée a donné la priorité aux questions touchant le désarmement, les essais d'engins nucléaires et les radiations ionisantes. La délégation du Canada a pris la vedette parmi celles qui cherchaient à centrer l'attention sur ces questions et qui voulaient une intervention immédiate de l'Assemblée. C'est avec une satisfaction particulière que le Canada a vu les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique se mettre d'accord pour reprendre les pourparlers de Genève sur la cessation des essais nucléaires, tandis que l'on décidait de reprendre les négociations sur le désarmement au sein d'un nouveau comité du désarmement comptant 18 membres.

Parmi les décisions les plus importantes que l'Assemblée a prises au cours de cette session se détachent celles qui ont trait au danger des radiations ionisantes et à l'espace extra-atmosphérique, et que le Canada a fortement appuyées. L'une d'elles énonce solennellement l'opinion de l'Assemblée selon laquelle les principes du droit international et le juste souci de l'avenir de l'humanité imposent des responsabilités à tout État dont les actes peuvent entraîner des conséquences biologiques néfastes pour la génération actuelle et les générations

\* Pour les premier et deuxième mois de cette session, voir *Affaires Extérieures* de novembre 1961, p. 374, et décembre 1961, p. 419.



futures d'autres États en accroissant les retombées radio-actives. Une autre décision appuie le principe selon lequel le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'espace extra-atmosphérique et aux corps célestes, et qu'aucun État n'a le droit de s'approprier ceux-ci.

D'autres décisions visent à améliorer les conditions sociales et économiques dans les pays en voie de développement. En plus d'appuyer les résolutions proposant une action en faveur de ces pays, le Canada s'est employé au cours de la session à réaliser un accord sur un programme alimentaire mondial engageant 100 millions de dollars et ayant pour but de venir en aide aux populations affamées.

Les Nations Unies ont continué d'entendre des protestations passionnées au sujet des questions coloniales et de l'intensification, depuis quelques années, de la discrimination raciale. L'Afrique du Sud et le Portugal, en particulier, ont été violemment pris à partie. Les propositions extrêmement énergiques présentées par certains États n'ont pas reçu, toutefois, l'appui général. L'Assemblée a surtout appuyé des propositions modérées tendant à donner suite à la Déclaration de 1960 de l'Assemblée sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à améliorer la condition des populations dans les territoires non autonomes et à faire disparaître la discrimination raciale.

L'Assemblée a été saisie d'un certain nombre d'importantes questions touchant le fonctionnement même des Nations Unies. Elle a examiné le problème que pose une réorganisation éventuelle du Secrétariat tenant compte du nombre accru des membres de l'Organisation. Il n'a été pris aucune décision majeure à ce sujet, mais les opinions qui ont été exprimées aideront le secrétaire général intérimaire à élaborer les propositions qu'il a été prié de présenter à la dix-septième session.

La question du financement s'est révélée plus délicate. Elle a donné lieu à des frictions entre États membres, certains de ceux-ci ayant négligé ou refusé de contribuer pour leur part aux frais des opérations de pacification. L'Assemblée a adopté à cet égard des mesures extraordinaires. Elle a autorisé le secrétaire général à lancer sur le marché une émission d'obligations de 200 millions de dollars afin d'arriver à supporter ses charges financières. Le Canada, qui a été l'un des parrains de la résolution présentant cette proposition, en a appuyé aussi une autre qui demandait à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur l'obligation juridique qu'ont les États membres de participer aux frais des opérations des Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo.

La question de la représentation de la Chine aux Nations Unies a posé à l'Organisation une question politique de la plus haute importance. L'Assemblée a décidé, après le premier débat depuis 1950 sur le fond de la question, qu'il fallait la majorité des deux tiers pour changer quoi que ce soit à la représentation de la Chine. Les efforts tentés pour faire admettre à la seizième session les représentants de la République populaire de Chine sont en conséquence restés infructueux.

### Dernier mois de la session

Le 14 décembre, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité l'admission du Tanganyika, ancien territoire sous tutelle des Nations Unies confié à l'administration de la Grande-Bretagne et qui est devenu indépendant le 9 décembre 1961. Ce pays est le 104<sup>e</sup> membre des Nations Unies. Le Canada figurait parmi les trente États qui ont parrainé la résolution demandant l'admission du Tanganyika. Un peu plus tôt, l'Assemblée avait admis le Sierra-Leone, la Mongolie extérieure et la Mauritanie, tandis que la Syrie avait repris le siège qu'elle occupait avant la création de la République Arabe Unie.

L'Assemblée, d'autre part, a fini d'élire les membres du Conseil de sécurité, après une impasse dans le cas du troisième siège non permanent. Il a été convenu que la Roumanie occuperait ce siège en 1962 et l'abandonnerait à la fin de l'année en faveur des Philippines, lesquelles seraient élues pour 1963. On avait élu auparavant le Venezuela et le Ghana aux deux autres sièges non permanents à pourvoir, et l'Irlande avait été élue pour achever en 1962 le mandat de 1961 du Libéria, en conformité d'une entente réalisée à la session précédente.

L'Assemblée a élu des membres à la Commission du droit international, leur nombre ayant été porté de 21 à 25. Un Canadien, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a été élu à une forte majorité alors qu'il y avait 42 candidatures. Les membres de la Commission ne représentent pas leurs gouvernements, mais sont choisis pour leur compétence personnelle.

### Débats sur le colonialisme et l'indépendance de l'Afrique

Deux grandes questions ont été débattues en séance plénière sans renvoi à une commission: le colonialisme et la représentation de la Chine. En ce qui concerne le colonialisme, l'Assemblée a examiné la mise en œuvre de sa Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et elle a étudié un Programme des Nations Unies pour l'indépendance de l'Afrique. L'Union soviétique n'a obtenu qu'un assez faible appui dans ses efforts pour faire fixer une date trop rapprochée, soit 1962, comme objectif pour la liquidation sans condition du colonialisme; le projet de résolution de l'URSS ne s'est pas rendu jusqu'à la mise aux voix. L'Assemblée a préféré adopter une résolution afro-asiatique visant la formation d'une commission de 17 membres qui présentera des recommandations relatives à la mise en œuvre de la Déclaration sur le colonialisme. Cette commission, qui sera l'organe subsidiaire principal de l'Assemblée pour la mise en œuvre de la Déclaration, est autorisée à tenir ses réunions hors du Siège des Nations Unies et doit présenter un rapport à la dix-septième session. Le Canada a donné son appui à cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, seules l'Afrique du Sud, l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne s'abstenant.

Les autres projets de résolution présentés au cours du débat sur le colonialisme ont tous été rejetés faute de la majorité requise des deux tiers, ou bien

encore faute de soutien jusqu'à la mise aux voix. Il y a eu en particulier un projet de résolution des Pays-Bas demandant la création d'une commission spéciale des Nations Unies chargée de faire une enquête sur les conditions régnant en Nouvelle-Guinée occidentale; à toutes fins pratiques, cette résolution chargeait les Nations Unies de l'avenir du territoire à condition que fussent protégés les droits des habitants à l'autodétermination. Cette résolution a reçu trop peu d'appui pour pouvoir être mise aux voix. Un projet de résolution relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale, présenté par l'Inde et par cinq autres puissances, demandait des négociations entre les Pays-Bas et l'Indonésie sous les auspices du président de l'Assemblée, mais cette résolution a été repoussée. Le Canada s'est abstenu de voter. Un troisième projet de résolution, formule de compromis qui, entre autres choses, invitait avec instance les deux parties à négocier, a été présenté par les pays du groupe de Brazzaville. Ce projet, que le Canada a appuyé, a aussi été rejeté faute de la majorité requise des deux tiers.

La question de l'indépendance de l'Afrique a pris la vedette du fait d'un projet de résolution du Nigéria et du Libéria proposant 1970 comme date limite avant laquelle tous les territoires africains devraient être indépendants. Cette résolution n'est pas parvenue au stade de la mise aux voix. Le Nigéria a toutefois demandé qu'elle revienne à la prochaine session de l'Assemblée.

### **Représentation de la Chine**

L'Assemblée générale a été saisie ensuite de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Pour la première fois depuis qu'elle a été soulevée aux Nations Unies, c'est-à-dire depuis 1950, cette question a donné lieu à un débat général. Toujours, depuis 1950, des résolutions portant sur des points de règlement intérieur avaient empêché tout débat sur le fond de la question et toute décision tendant au remplacement des représentants de la République de Chine (Formose) par ceux de la République populaire de Chine (Pékin). Cette manière d'éviter la question — que l'on a appelée le "moratoire" — obtenait chaque année moins d'appuis. A la seizième session, on l'a abandonnée. La Nouvelle-Zélande a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour au sujet de cette question, et l'URSS a fait de même. Le Bureau de l'Assemblée a approuvé l'inscription de ces deux points.

Quand le débat s'est ouvert, l'Assemblée était saisie de deux projets de résolution: celui de l'URSS, qui demandait l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine et leur remplacement aux Nations Unies et dans tous les organes des Nations Unies par les représentants de la République populaire de Chine; et celui de l'Australie, de la Colombie, des États-Unis, de l'Italie et du Japon, aux termes duquel toute proposition de modifier la représentation de la Chine devrait être considérée comme une question "importante" au sens de la Charte des Nations Unies et par conséquent nécessiter un vote à la majorité des deux tiers. Comme la résolution de l'URSS paraissait à beaucoup de délégations être rédigée en termes offensants, le Cambodge, Ceylan et

l'Indonésie y ont introduit un amendement remplaçant les mots désobligeants par une simple décision de faire place aux représentants de la Chine communiste au sein des Nations Unies et de tous les organes de l'ONU.

Au terme du débat, la résolution des cinq puissances a reçu priorité pour la mise aux voix; elle a rallié alors plus que la majorité absolue qui était requise: 61 voix (y compris le Canada) contre 34, et 7 abstentions. Dès lors, la résolution de l'URSS et son amendement devaient, pour être adoptés, obtenir chacun une majorité des deux tiers des voix. Ce qui est arrivé, c'est que la résolution de l'URSS, dans son texte primitif, et l'amendement des trois puissances à cette résolution n'ont même pas obtenu la majorité absolue et ont par conséquent été rejetés. Le vote sur la résolution soviétique a été de 37 pour, 48 contre (y compris le Canada), et 19 abstentions.

Dans son discours, le représentant du Canada a déclaré que son pays examinerait volontiers toute proposition tendant à une solution équitable de la question de la représentation de la Chine. Il a toutefois ajouté que la population de Formose a le droit net et inaliénable de décider de son propre avenir et que le Canada ne peut trouver ni juste ni raisonnable que le Gouvernement de Pékin prétende imposer, pour condition de sa propre représentation, le refus de la représentation au peuple de Formose. Quant au projet de résolution de l'URSS, le représentant du Canada a annoncé qu'il voterait contre, car ce projet tendait à préjuger de la question en parlant de restaurer des droits dont la plupart des membres des Nations Unies n'avaient jamais admis l'existence.

En ce qui concerne la question de fixer la majorité qui serait nécessaire pour tout changement à la représentation de la Chine, le représentant du Canada a appuyé la résolution faisant une chose "importante" de toute proposition à ce sujet. Une question, a-t-il fait observer, qui est restée sans solution pendant douze ans et qui engage la représentation auprès des Nations Unies de centaines de millions de personnes et, en dernière analyse, le fonctionnement efficace de l'ONU elle-même, c'est là évidemment une question importante.

### Hongrie et Tibet

L'Assemblée générale a été saisie de nouveau des questions de la Hongrie et du Tibet. Par 56 voix (y compris le Canada) contre 11 (le bloc soviétique), et 29 abstentions, elle a adopté une résolution réaffirmant sa conviction que le respect des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme est indispensable à l'évolution d'un ordre mondial pacifique fondé sur le règne du droit. Elle a réitéré son appel contre les pratiques qui privent le peuple tibétain de ses libertés et droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination. Ce point de l'ordre du jour avait été examiné pour la première fois à la quatorzième session de l'Assemblée générale; celle-ci avait alors condamné comme une violation des droits de l'homme les actes commis par les communistes chinois au Tibet.

Dans le cas de la question hongroise, qui a fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale depuis le soulèvement de novembre 1956, l'Assemblée a

adopté une fois de plus une résolution déplorant l'attitude prise par l'Union soviétique et par le régime hongrois actuel, qui ne tiennent aucun compte des résolutions de l'Assemblée relatives à la situation en Hongrie. Cette résolution a été adoptée par 49 voix (y compris le Canada) contre 17 (bloc soviétique surtout), et 32 abstentions.

A la recommandation du Bureau, l'Assemblée a décidé de mettre fin le 20 décembre à la première partie de sa seizième session, et de reprendre la session le 15 janvier 1962 afin d'étudier la situation en Angola et l'avenir du Ruanda-Urundi. Elle a décidé aussi de retenir à son ordre du jour pour la reprise de la session la plainte de Cuba contre les États-Unis, que la Première Commission n'avait pu examiner faute de temps. A la demande de la Quatrième Commission, l'Assemblée a décidé de poursuivre, à la reprise de la session, l'examen du point de son ordre du jour relatif aux renseignements provenant des territoires non autonomes; il restait à examiner deux projets de résolution, l'un concernant la Guyane britannique et l'autre, la Rhodésie du Sud.

L'Assemblée a pris note d'autre part d'un projet de résolution présenté par l'Afghanistan, le Ghana, l'Inde et le Népal et demandant que l'année 1963 soit désignée comme l'"Année des Nations Unies pour la coopération internationale"; l'Assemblée a décidé de renvoyer à la dix-septième session l'examen de cette question, proposée à l'origine par la délégation de l'Inde. Elle a aussi décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session un point intitulé "Organisation de la paix" et proposé vers la fin de la session en cours par le Honduras.

### Première Commission

Comme on l'a dit dans *Affaires Extérieures* de décembre, l'Assemblée a approuvé plusieurs résolutions relatives à la question des essais nucléaires, que lui avait recommandées la Première Commission (questions politiques et de sécurité). Au cours de la période ici considérée, l'Assemblée s'est prononcée sur deux autres résolutions de la Première Commission, présentées principalement par des puissances africaines, dont l'intérêt débordait la seule question des essais nucléaires. La première demandait la cessation de tout essai nucléaire en Afrique et la désignation du continent africain comme zone "dénucléarisée". Le Canada a donné son appui à la partie de cette résolution qui demandait la cessation des essais en Afrique, mais s'est abstenu de voter sur l'ensemble de la résolution. Celle-ci a été adoptée par 55 voix, sans opposition, avec 44 abstentions.

La seconde résolution déclarait que tout recours aux engins nucléaires ou thermonucléaires est contraire à l'esprit, à la lettre et aux buts de la Charte des Nations Unies, qu'il viole directement celle-ci et avec elle le droit des gens et les lois de l'humanité; et que tout État ayant recours à ces engins doit être considéré comme violant la Charte, comme agissant à l'encontre des lois de l'humanité et comme étant coupable d'un crime contre le genre humain et sa civilisation. La résolution invitait le secrétaire général à examiner la possibilité

d'une conférence spéciale en vue de la signature d'une convention interdisant le recours aux engins nucléaires et thermonucléaires à des fins guerrières. L'Assemblée a adopté cette résolution par 55 voix contre 20 (y compris le Canada), et 26 abstentions.

Pour expliquer son opposition à cette résolution, le délégué du Canada a fait observer qu'une déclaration interdisant le recours aux engins nucléaires n'apporterait aucune protection réelle contre la menace nucléaire, et que seuls pourraient conjurer celle-ci des accords de désarmement nucléaires obligeant les parties et dont la mise en œuvre serait contrôlée. Les doutes ainsi exprimés par le Canada se sont trouvés confirmés par deux faits importants survenus après l'adoption de ce projet de résolution par la Première Commission: d'une part la décision de reprendre les négociations en vue d'un accord d'interdiction des essais nucléaires, et de l'autre divers signes permettant d'espérer qu'on se mettrait bientôt d'accord pour reprendre les pourparlers de désarmement général à un niveau suffisamment élevé. Dans ces conditions, la délégation du Canada était d'avis que la convocation d'une conférence mondiale risquerait de faire négliger les efforts tendant à la conclusion d'un accord de désarmement obligatoire.

Sur la question du désarmement, la Première Commission a adopté une résolution exprimant la satisfaction de l'Assemblée de ce que les États-Unis et l'URSS se soient mis d'accord quant aux principes devant inspirer les négociations relatives au désarmement; la résolution pressait les deux grandes puissances de se mettre d'accord aussi sur la composition d'un organisme de négociation en vue du désarmement. Elle les priait de présenter avant la fin de la session un rapport sur les résultats de leurs pourparlers à ce sujet. Cette résolution, adoptée sans mise aux voix, a été envoyée sur-le-champ à la séance plénière de l'Assemblée, et là approuvée unanimement.

#### **Organisme de négociations en vue du désarmement**

La Commission a reçu ultérieurement un projet de résolution présenté conjointement par les États-Unis et l'Union soviétique et incorporant l'accord réalisé quant à la composition de l'organisme au sein duquel se feraient les négociations sur le désarmement. Cette résolution, que la Commission a adoptée unanimement le 13 décembre, et l'Assemblée le 20 décembre, approuvait l'élargissement du nombre des participants au Comité du désarmement des dix puissances, lequel avait eu la charge des négociations en 1960, à Genève. Aux membres primitifs de ce comité (Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et URSS), la résolution ajoutait huit États désignés dans un souci de représentation géographique: Birmanie, Brésil, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigéria, République Arabe Unie, Suède.

La résolution recommandait que le nouveau Comité des dix-huit puissances entame d'urgence des négociations afin de réaliser un accord prévoyant un désarmement général et complet soumis à un contrôle international efficace, sur

la base  
le Com  
tôt que  
le 1<sup>er</sup> ju  
sur l'ét  
compos  
satisfac  
délégué

La  
sarmem  
présent  
dans le  
formell  
désorm  
autre p  
rapport  
Commis

Ce  
10, et  
deman  
des div  
du Car  
rêter la  
interna

La  
l'Irland  
année  
sujet.

puis à  
lièrem  
la réal  
aires  
et de  
engins  
traient

Espac  
Sur la  
point  
de l'e  
en de  
que p  
qui d

la base des principes ayant fait l'objet d'un accord antérieur. Elle priait en outre le Comité du désarmement de présenter à l'Assemblée générale un rapport aussitôt que serait conclu l'accord en question, et de toute façon de présenter pour le 1<sup>er</sup> juin 1962 à la Commission du désarmement des Nations Unies un rapport sur l'état de ses travaux. Cette Commission du désarmement, créée en 1958, se compose de tous les membres de l'Organisation. Le Canada a accueilli avec satisfaction et appuyé sans réserve cette résolution, conforme aux idées que sa délégation avait exprimées à l'Assemblée.

La Première Commission a adopté ensuite, sur la même question du désarmement, une proposition de la Suède, incorporée dans un projet de résolution présenté par huit puissances et qui demandait une enquête sur les conditions dans lesquelles les pays non dotés d'engins nucléaires consentiraient à s'engager formellement à n'en pas fabriquer et à n'en pas acquérir, ainsi qu'à refuser désormais d'accueillir sur leur territoire des engins nucléaires appartenant à un autre pays. Le projet de résolution priait le secrétaire général de présenter un rapport sur les résultats de cette enquête, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1962, à la Commission du désarmement.

Ce projet de résolution a été adopté en séance plénière par 58 voix contre 10, et 23 abstentions. Le Canada y a donné son appui, estimant que l'enquête demandée aurait pour excellent résultat de faire connaître nettement l'attitude des divers pays. En ce qui concerne le fond de la question, le représentant du Canada a déclaré que, de l'avis du Canada, la seule manière efficace d'arrêter la multiplication des puissances nucléaires était de conclure des accords internationaux plus amples et qui lieraient tous les États.

La Commission a examiné ensuite le point inscrit à l'ordre du jour par l'Irlande au sujet de la multiplication des puissances nucléaires. Pour la quatrième année de suite, la délégation irlandaise a présenté un projet de résolution à ce sujet. Cette résolution a été adoptée sans mise aux voix par la Commission, puis à l'unanimité en séance plénière. Elle fait appel à tous les États, et particulièrement à ceux qui possèdent des engins nucléaires, pour qu'ils travaillent à la réalisation d'un accord international aux termes duquel les puissances nucléaires promettaient de ne pas céder d'engins nucléaires à d'autres puissances et de ne transmettre aucun renseignement nécessaire à la fabrication de tels engins aux États qui n'en possèdent pas; pour leur part, ces États promettaient de n'en pas fabriquer et de n'en pas acquérir d'autre façon.

### **Espace extra-atmosphérique**

Sur la proposition du Canada, la Première Commission a examiné ensuite le point de l'ordre du jour relatif au rapport du Comité de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ce comité, qui compte 24 membres, fut créé en décembre 1959 et chargé d'étudier les questions techniques et juridiques que pose l'exploration de l'espace, et de préparer une conférence internationale qui devait avoir lieu en 1960 ou 1961. Le comité ne s'est pas réuni avant le

27 novembre 1961, en raison de divergences de vues quant à l'organisation de ses travaux et à ses méthodes de délibération.

Aux termes de la résolution par laquelle le comité fut créé, les États suivants en faisaient partie: Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Liban, Mexique, Pologne, République Arabe Unie, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et Union soviétique. Comme le mandat de ses membres expirait à la fin de 1961, il fallait se hâter d'examiner le rapport du comité et de régler la question de sa composition. Au commencement du débat, l'Australie, le Canada, les États-Unis et l'Italie ont présenté un projet de résolution affirmant en principe que le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'espace extra-atmosphérique et aux corps célestes, qu'aucun État ne peut s'approprier. Le projet de résolution proposait d'autre part que le Comité de l'espace extra-atmosphérique continue d'exister et comprenne plus de membres, dont deux membres africains; il proposait quelques idées au sujet des travaux du Comité de l'espace et de ceux des institutions spécialisées, particulièrement de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications.

Ce projet a été remplacé ultérieurement par un autre qu'ont parrainé conjointement les 24 membres du comité. Le nouveau texte, que la Première Commission puis l'Assemblée en séance plénière ont adopté unanimement, reprenait les principes énoncés dans le texte précédent et maintenait le Comité de l'espace en lui ajoutant quatre membres: Maroc, Mongolie extérieure, Sierra-Leone et Tchad. La résolution demandait aussi que le comité se réunisse, au plus tard le 31 mars 1962, pour donner suite à son mandat primitif. Après avoir dit que les Nations Unies devraient être un foyer de coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, la résolution demandait l'enregistrement par les Nations Unies des lancements vers l'espace, l'encouragement des échanges volontaires de renseignements sur l'espace, et des études par l'OMM et l'UIT pour l'amélioration des télécommunications, celle des prévisions météorologiques et celle du contrôle des conditions météorologiques.

### Résolutions sur l'Algérie et la Corée

Comme chaque année depuis 1955, la Première Commission a examiné la question algérienne. Elle a adopté un projet de résolution, présenté par 34 puissances, qui invitait la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne à reprendre leurs négociations en vue de mettre en œuvre le droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Algérie. Tout en reconnaissant que ce projet de résolution était plus modéré que les résolutions antérieures, de nombreuses délégations ont estimé ne pas devoir l'appuyer, surtout parce qu'il nommait le "Gouvernement provisoire de la République algérienne" et parce



qu'il ne faisait aucune allusion aux droits de la minorité européenne d'Algérie. En séance plénière, la résolution a été approuvée par 62 voix, sans opposition, avec 38 abstentions (y compris le Canada).

Passant ensuite aux rapports de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée, la Première Commission a décidé d'inviter les représentants de la République populaire démocratique de Corée (c'est-à-dire de la Corée du Nord) et ceux de la République de Corée (Corée du Sud) à prendre part à la discussion de la question coréenne sans toutefois avoir droit de vote. Par suite de cette décision, la Première Commission a entendu un exposé du ministre des Affaires étrangères de la République de Corée. Eu égard à une communication du ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord, qui n'acceptait pas sans réserve la compétence et l'autorité des Nations Unies dans la question coréenne, comme l'exigeait la résolution, la Commission a jugé que rien ne permettait à un représentant de la République populaire démocratique de Corée de prendre part à l'examen de cette question.

La Première Commission a mis fin à ses travaux de la session en adoptant un projet de résolution présenté par quinze puissances (dont le Canada) qui réaffirmait les objectifs des Nations Unies en Corée et invitait la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses efforts. En séance plénière, cette résolution a été approuvée par 64 voix contre 11, et 27 abstentions. Un projet de résolution de la Mongolie invitant les États qui gardent des forces armées en Corée du Sud à les retirer immédiatement, et un projet de résolution de l'URSS aux termes duquel l'Assemblée aurait considéré l'unification de la Corée comme une question de compétence nationale et aurait dissous la Commission pour l'unification et le relèvement, ont tous deux été retirés.

#### Commission politique spéciale — Débats sur l'Afrique du Sud, le Tyrol, l'Oman, et PUNRWA

En ce qui concerne la question du conflit racial en Afrique du Sud, que la Commission politique spéciale avait étudiée auparavant, l'Assemblée a été saisie d'un projet de résolution africain demandant que les Nations Unies envisagent l'expulsion de l'Afrique du Sud et l'application de mesures collectives d'ordre économique ainsi que d'autres sanctions. Elle était saisie également d'un projet de résolution asiatique, non moins énergique dans sa dénonciation de l'*apartheid* d'Afrique du Sud, mais qui laissait à chaque État membre le soin de décider des mesures qu'il entendait prendre, en conformité de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin à l'*apartheid*.

Le projet africain a été retiré en séance plénière lorsque les clauses d'expulsion et de sanctions n'ont pu réunir la majorité requise des deux tiers. Le Canada, qui n'avait pas jugé devoir voter pour la résolution africaine à cause des réserves que lui inspiraient ces clauses, a donné son appui à la résolution asiatique une fois supprimés les paragraphes prévoyant certaines sanctions et priant le Conseil de sécurité d'envisager l'adoption de mesures contre l'Afrique

du Sud. L'Assemblée générale a adopté la résolution, ainsi modifiée, par 97 voix contre 2 (Portugal et Afrique du Sud), et une abstention.

La Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité un projet de résolution de quinze puissances regrettant que le Gouvernement sud-africain ait à plusieurs reprises négligé de tenir compte des résolutions de l'Assemblée relatives au traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise en Afrique du Sud et qu'il ne se soit nullement montré disposé à donner une solution à ce problème. La résolution invite l'Afrique du Sud à entamer des négociations avec l'Inde et le Pakistan; elle invite d'autre part les États membres à user de leurs bons offices, selon qu'il conviendra, en vue des négociations demandées par l'Assemblée générale à ce sujet. La délégation de l'Afrique du Sud était absente lorsque le vote a été pris. En séance plénière, l'Assemblée a adopté unanimement cette résolution.

La Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité, après de longues négociations à l'initiative de délégations amies à la fois de l'Autriche et de l'Italie, un projet de résolution sur la question du Tyrol méridional. Cette résolution invite l'Autriche et l'Italie à tenter de nouveaux efforts en vue de résoudre leur différend relatif au statut de l'élément germanophone de la province de Bolzano (Bozen). Les deux parties au différend s'étant montrées prêtes à accepter la résolution, celle-ci a été approuvée unanimement par l'Assemblée en séance plénière.

La question d'Oman avait été inscrite à l'ordre du jour à la requête de dix délégations arabes qui accusaient la Grande-Bretagne d'agression armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'imamat d'Oman. La Commission politique spéciale a adopté un projet de résolution arabe reconnaissant au peuple d'Oman le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, demandant le retrait des forces étrangères se trouvant dans l'Oman et invitant les parties intéressées à régler pacifiquement leurs différends afin de rétablir dans l'Oman des conditions normales. En séance plénière, toutefois, la résolution n'a pu rassembler que 33 voix contre 21, et il y a eu 37 abstentions. Elle a donc été repoussée faute de la majorité requise des deux tiers.

Le Canada a voté contre la résolution, estimant qu'il s'agissait d'un différend entre le sultan et des dissidents plutôt que d'un conflit "colonial", comme le prétendaient les auteurs du projet de résolution. La délégation du Canada a déclaré que les Nations Unies établiraient un dangereux précédent en encourageant de la sorte un mouvement de dissidence intérieure.

La Commission politique spéciale a terminé ses travaux par un débat sur le rapport du directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les délégations arabes ont critiqué la Commission de conciliation pour la Palestine, l'accusant d'avoir échoué devant sa tâche, ainsi que le rapport du représentant spécial de la Commission M. Johnson. Les membres de la Commission sont les États-Unis, la France et la Turquie. Les Arabes ont demandé avec instance des mesures qui permet

97 traitent aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers, la mise sur pied de rouages administratifs pour la protection des biens des réfugiés, et le versement d'une compensation aux réfugiés qui n'entendraient pas exercer leur droit au rapatriement. Le ministre des Affaires étrangères d'Israël a déclaré que la solution du problème réside dans l'établissement des réfugiés dans les pays arabes. L'État d'Israël, a dit le ministre, n'acceptera jamais les propositions arabes invoquant les prétendus droits des réfugiés sur les biens qu'ils ont abandonnés en 1948. La seule manière de régler le problème, c'est que les gouvernements intéressés négocient entre eux.

On a présenté à ce sujet deux résolutions. L'une, de 16 membres, qui demandait des négociations directes entre les parties et qui était présentée surtout par des États d'Afrique et d'Amérique latine, a été rejetée par un vote de 34 voix (y compris le Canada), contre 44, et 20 abstentions. La seconde, présentée par les États-Unis et visant à ce que la mission Johnson poursuive ses travaux, priait la Commission de conciliation pour la Palestine de redoubler d'efforts afin d'assurer la mise en œuvre du paragraphe 11 de la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée en 1948, qui envisageait soit le rapatriement des réfugiés, soit leur indemnisation.

Avant de mettre cette résolution aux voix, la Commission politique spéciale a adopté un amendement proposé par trois puissances, qui ajoutait deux paragraphes au dispositif de la résolution. Le premier paragraphe portait de trois à cinq le nombre des membres de la Commission de conciliation. Le second priait la Commission ainsi reconstituée de prendre des mesures en vue de protéger les droits, les biens et les intérêts des réfugiés arabes de Palestine. Le projet de résolution ainsi modifié a été adopté par 74 voix (y compris le Canada et les États arabes) contre une (Israël), et 23 abstentions. Lorsque, en séance plénière, les deux paragraphes nouveaux ont été mis aux voix séparément, ils ont été rejetés l'un et l'autre. La résolution primitive des États-Unis a alors été adoptée par 62 voix (y compris le Canada) sans opposition, avec 37 abstentions.

### Deuxième Commission

Sur recommandation de la Deuxième Commission (questions économiques et financières), l'Assemblée générale a approuvé des projets de résolution relatifs à des questions économiques et que la Commission avait auparavant approuvés. L'un de ces projets, relatif au commerce international et à son rôle dans le développement économique, a été adopté unanimement en séance plénière, après modification. L'Assemblée a de même approuvé unanimement des résolutions sur la planification du développement économique, la décentralisation des travaux économiques et sociaux des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales. Une autre résolution, concernant la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies, a été approuvée par 73 voix contre 3, et 9 abstentions (y compris celle du Canada).

Au cours du dernier mois de la session, la Deuxième Commission a adopté d'autres résolutions importantes ayant pour but de stimuler le développement économique des pays peu développés. La première de ces résolutions a désigné les années 1960 comme la "Décennie des Nations Unies pour le développement"; au cours de ces années, on intensifiera les efforts visant à gagner des appuis aux mesures par lesquelles on cherche à accélérer le développement équilibré des pays peu développés, dans le domaine économique et social. La résolution indiquait aussi des méthodes à suivre pour aider les pays en voie de développement à atteindre ce but. Ce texte présenté par seize pays a été adopté à l'unanimité à la Commission et, plus tard, en séance plénière.

La Commission a sanctionné en outre un projet de résolution émanant de l'Inde et présenté par 18 membres; semblable à une résolution votée à la quinzième session, il exprimait l'espoir que l'octroi international d'aide et de capitaux serait relevé sensiblement et porté à un niveau annuel représentant à peu près 1 p. 100 des revenus nationaux des pays économiquement avancés. Le projet a été adopté par 71 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 8 abstentions, et il a reçu plus tard une sanction unanime en séance plénière.

La Commission a examiné ensuite les programmes de coopération technique des Nations Unies et passé en revue les progrès du Fonds spécial, eu égard notamment au projet décennal de développement. Elle a adopté la résolution des quinze pays invitant les gouvernements à revoir leur taux de contribution au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique et à faire un effort pour que les budgets réunis de ces deux organismes atteignent l'objectif fixé pour 1962, soit 150 millions de dollars. (D'après les engagements de la conférence tenue à cet effet le 17 octobre, on ne s'attendait qu'à un total de 100 millions pour 1962.) L'Assemblée a approuvé cette résolution par 89 voix, sans opposition, avec 9 abstentions.

### **Le programme alimentaire mondial**

La Commission a adopté un plan de distribution d'excédents alimentaires aux populations affamées par l'entremise de l'ONU. Peu auparavant, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture avait approuvé un projet semblable à la onzième session de sa conférence. C'est M. Diefenbaker qui avait lancé l'idée d'une réserve mondiale d'aliments, à la quinzième session de l'Assemblée générale.

Au début de la discussion sur ce point, la délégation du Canada a présenté avec sept autres membres, un projet de résolution ayant pour objet un programme d'alimentation mondiale dont l'exécution incomberait à l'ONU et à l'OAA, aidées de divers organismes de l'ONU et de certains organismes intergouvernementaux compétents en la matière. Il s'agirait au début d'un programme expérimental de 3 ans et d'un fonds de 100 millions, constitué de contributions bénévoles et produits, en services ou en argent. La résolution prévoyait aussi la création d'une commission intergouvernementale de l'ONU et de l'OAA, composée de

membres, qui jouerait un rôle d'orientation et celle d'un service administratif ONU-OAA. A la suite d'une révision visant à tenir compte des modifications proposées, le projet de résolution a reçu la sanction de la Commission, puis il a été adopté plus tard en séance plénière par 89 voix, sans opposition, avec 9 abstentions.

La résolution prévoit un programme conçu en fonction des famines et des autres crises d'ordre alimentaire et des projets intéressant les régions souffrant d'une malnutrition habituelle. Le programme pourrait aussi servir, mais de façon restreinte, à favoriser le développement économique et social; d'autre part, des mesures de sauvegarde tiendraient compte des intérêts commerciaux en général ainsi que des producteurs des pays en voie de développement. En présentant le projet de résolution, le représentant du Canada a déclaré que le Gouvernement canadien ne considérerait pas le projet comme un moyen de liquidation des excédents. Fait à signaler, les quotes-parts comprendraient une somme d'argent, ce qui ajouterait de la souplesse au programme et permettrait de répondre aux besoins des populations, au lieu d'assurer tout simplement des débouchés aux excédents des pays producteurs de blé. On voudrait que la partie versée en argent représente au moins le tiers des contributions. Le Canada a déjà offert 5 millions en produits et en argent.

Passant aux questions du développement de l'économie et de l'enseignement en Afrique, la Deuxième Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution relatif à la création d'un organisme de planification au sein de la Commission économique pour l'Afrique, d'un institut africain de planification et de développement économique et de banques régionales de développement économique africain. Le texte proposait en outre que les pays africains se réunissent pour examiner leur politique en matière de commerce international. Un second projet de résolution, adopté lui aussi à l'unanimité, encourageait les pays africains à continuer de consacrer des sommes croissantes au progrès de l'enseignement dans leurs territoires et invitait les membres à fournir une assistance technique et financière. Elle invitait l'UNESCO à tenir en 1963, de concert avec la Commission économique pour l'Afrique, une autre conférence des États africains, afin de passer en revue l'application, les coûts et les objectifs du Plan de développement de l'instruction en Afrique adopté à la première conférence, et d'analyser les programmes nationaux d'enseignement en vue de faciliter leur adaptation aux plans de mise en valeur de chaque pays. Les deux résolutions ont fait l'objet de scrutins unanimes en séance plénière.

Faute de temps pour étudier les points intitulés: "Souveraineté permanente sur les richesses naturelles" et "Accroissement démographique et développement économique", la Commission a décidé de les remettre à la dix-septième session.

### Troisième Commission

Au cours de la période à l'étude, la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a adopté six résolutions relatives au Rapport du

Conseil économique et social, qui ont toutes rallié le suffrage du Canada.

L'une d'entre elles, adoptée à l'unanimité à la Commission et en séance plénière, portait sur l'élimination de l'analphabétisme dans le monde. Une autre, qui a fait l'objet, elle aussi, des mêmes votes unanimes, recommandait des mesures pour résoudre les problèmes nés d'une urbanisation rapide. Une troisième, adoptée également à l'unanimité par les deux organismes, approuvait la nouvelle attitude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) en ce qui a trait à l'aide à accorder aux pays en voie de développement pour attribuer un ordre de priorité aux besoins de l'enfance et établir des plans et des programmes à long terme dans le domaine des services sociaux qui l'intéressent. Elle exprimait, entre autres, l'assurance que les vues progressives du FISE seraient sanctionnées par le maintien et l'accroissement du soutien financier nécessaire à la continuation et au développement de son activité. La délégation canadienne, qui a annoncé que le Gouvernement du Canada se proposait de porter sa contribution bénévole au FISE de \$650,000 à \$800,000 par année, comptait parmi les auteurs de cette résolution.

La Commission a aussi adopté une résolution formulant le vœu que l'on continue d'accorder une attention toute spéciale aux problèmes d'un développement économique et social équilibré. L'adoption de ce texte en séance plénière n'a été marquée que d'une abstention, du côté négatif. Un autre projet de résolution, dont le Canada était l'un des auteurs, tendait vers le développement de l'action de l'ONU dans le domaine social. Elle a été adoptée par la Commission puis ratifiée sans opposition en séance plénière. La sixième résolution avait pour objet de donner une plus grande ampleur au Programme des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; il s'agirait d'augmenter les ressources affectées à ce programme de façon à pouvoir décerner chaque année en ce domaine des bourses d'études qui complèteraient l'œuvre des colloques qu'on avait tenus régulièrement. Le vote de l'Assemblée sur cette résolution a été de 69 voix, aucune opposition, et 14 abstentions.

La Commission a étudié en même temps les deux points relatifs aux réfugiés et elle a adopté à ce sujet trois résolutions qui ont reçu plus tard l'appui général de l'Assemblée. En ce qui concerne les réfugiés de l'Angola au Congo, elle a adopté un projet de résolution formulant le vœu que l'on continue de les aider afin qu'ils arrivent à gagner leur propre subsistance, et qu'on leur facilite un rapatriement sans contrainte. Après avoir examiné le rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Commission a adopté une résolution où elle recommandait à celui-ci de poursuivre, de concert avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, son assistance aux réfugiés algériens du Maroc et de Tunisie, en attendant qu'ils rentrent chez eux. Dans un autre texte, semblable aux résolutions des années précédentes, la Commission a prié le haut-commissaire de poursuivre son œuvre auprès des réfugiés selon les attributions de son mandat ou du mandat de ceux au nom de qui il prête ses bons offices. Le Canada a voté pour les trois résolutions.

## **Convention sur la liberté de l'information**

Parvenue au dernier point de son ordre du jour, la Commission a repris l'examen du projet de convention sur la liberté de l'information, qu'elle avait commencé à la quatorzième session. Elle avait alors adopté le préambule et l'article premier. A la quinzième session, elle avait adopté l'article 2, sujet de controverses, qui établit certaines limites à l'exercice de la liberté de l'information. Enfin, à la seizième session, elle a adopté les articles 3 et 4.

L'article 3, approuvé sans difficulté ni modification par un vote de 55 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 11 abstentions, a pour objet d'éviter que la Convention donne lieu à des interprétations qui limiteraient ou iraient contre les droits et les libertés qui peuvent être garantis par l'un quelconque des États contractants.

Un texte révisé de l'article 4, qui porte sur le droit de réponse, a été adopté par 33 voix contre 5, et 37 abstentions (y compris celle du Canada). Dans sa forme modifiée, cet article pose que le droit de réponse dérive de la liberté de l'information et autorise les États contractants à prendre les moyens appropriés pour sauvegarder ce droit. Le droit de réponse existant depuis longtemps au Canada, la délégation canadienne ne pouvait accepter un article vague, de nature peut-être à restreindre ou à gêner en quelque sorte la liberté de la presse. Elle s'est abstenue de voter, estimant que cet article, tel qu'il était rédigé, pouvait précisément faire échec à la liberté de la presse que la convention avait pour but de préserver.

Mettant fin aux travaux de la seizième session, la Commission a reporté à la dix-septième l'étude des points relatifs à un projet de déclaration sur le droit d'asile, à un projet de déclaration sur la liberté de l'information, ainsi que du point intitulé: "manifestations des préjugés raciaux et nationaux et intolérance religieuse". Cette mesure n'a soulevé aucune objection à l'Assemblée. Sur la recommandation de la Commission, l'Assemblée a décidé de poursuivre à la dix-septième session ses travaux relatifs au projet de convention sur la liberté de l'information, aux projets de pactes internationaux sur les droits de l'homme et aux projets de convention et de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement des mariages.

## **Quatrième Commission**

L'Assemblée a approuvé par 90 voix (dont celle du Canada) contre 3 (Portugal, Union Sud-Africaine et Espagne), et 2 abstentions une résolution adoptée antérieurement au cours de la session par la Quatrième Commission (tutelle); le texte reprochait au Portugal sa persistance à ne pas respecter l'obligation de fournir des renseignements sur la situation des territoires relevant de son administration, en dépit des dispositions de la Charte et de la résolution adoptée par l'Assemblée à sa quinzième session. Le texte portait création d'un comité de 7 membres et le chargeait d'examiner les renseignements qu'on pouvait trouver sur ces territoires et de formuler ses recommandations. L'Assemblée a sanctionné

les élections des pays ci-après à la Quatrième Commission: Bulgarie, Ceylan, Colombie, Chypre, Guatemala, Guinée et Nigéria. Sur la recommandation de la Quatrième Commission, l'Assemblée a également ratifié cinq projets de résolution touchant divers aspects des événements survenus dans les territoires sous tutelle.

Au cours du dernier mois, la Quatrième Commission a consacré une bonne partie de son temps à deux rapports du Comité des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain. L'un contenait l'opinion du comité sur la situation au Sud-Ouest africain; l'autre portait sur la visite du comité dans le territoire l'été précédent. Ce comité recommandait notamment à l'Assemblée d'étudier en toute urgence les moyens à prendre pour mettre fin à l'administration de ce territoire par l'Union Sud-Africaine et la confier directement ou indirectement à l'ONU. Il considérait l'Union Sud-Africaine comme inapte à administrer plus longtemps le territoire et présente un programme tendant à réaliser l'autonomie dans une large mesure en attendant la réalisation prochaine d'une indépendance complète.

La Quatrième Commission a adopté quatre résolutions relatives à l'Union Sud-Africaine. Dans la première, qui avait pour auteurs 37 délégations — la plupart d'Afrique et d'Asie — elle proclamait le droit inaliénable du Sud-Ouest africain à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Elle créait un comité spécial de 7 membres pour le Sud-Ouest africain, dont les principales tâches seraient de mettre en œuvre, de concert avec la puissance mandataire, les dessein énoncés dans la résolution. Celle-ci a recueilli 90 voix en séance plénière, le Portugal ayant voté contre et quatre pays s'étant abstenus: Belgique, France, Espagne et Royaume-Uni. L'Union Sud-Africaine n'a pas pris part au scrutin.

La Commission a décidé concurremment de dissoudre le Comité du Sud-Ouest africain, qui avait été fondé en 1953. Elle a reçu, à cet égard, une approbation unanime en séance plénière. Sans mise aux voix officielle, elle a aussi adopté une autre résolution — qui ne devait faire l'objet d'aucune opposition en séance plénière — où elle exhorte l'Union Sud-Africaine à ne plus faire usage de la force pour supprimer les mouvements politiques africains ou pour appliquer les mesures d'*apartheid* prévues par la loi ou les règlements administratifs. Dans une quatrième résolution, qui a été adoptée avec une seule abstention en séance plénière, elle faisait siens les vœux du Comité relatifs à l'élaboration de programmes spéciaux de formation pour le Sud-Ouest africain. L'Union Sud-Africaine n'a pas pris part au scrutin.

La Quatrième Commission a étudié s'il convenait de maintenir le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, qui avait été chargé de l'examen des données fournies par les autorités administrantes. S'il y a eu accord sur sa prolongation après 1961, il n'en fut pas de même quant à un projet de résolution de 8 membres favorable à un élargissement des fonctions du comité. Celui-ci s'était intéressé à l'état de l'enseignement et à la situation économique et sociale: il était habilité à faire des recommandations d'ordre général dans des domaines pratiques, mais qui ne s'adressaient pas à tel ou tel



territoire en particulier. Par ce texte, la Commission chargeait le comité d'examiner en outre les renseignements politiques et constitutionnels communiqués par les puissances administrantes; d'entreprendre une étude complète de l'enseignement et de la situation économique, sociale et politique, ainsi que des problèmes qui se posaient aux divers territoires de la même région, sauf si des circonstances spéciales exigeaient un traitement individualisé. Cette dernière instruction a été approuvée dans un scrutin à part. Le texte final de la résolution renouvelait le mandat du comité sur la même base qu'auparavant mais avec des attributions élargies pour jusqu'au temps où l'Assemblée estimerait complète la mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration sur le colonialisme. La Quatrième Commission a ensuite élu 4 nouveaux membres, pourvoyant ainsi aux vacances du comité reconstitué. L'Assemblée a sanctionné la résolution par 77 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 16 abstentions, ainsi que l'élection des 4 nouveaux membres.

Avant de mettre fin à ses travaux, la Quatrième Commission a pris d'autres décisions. Ayant entendu le premier ministre de la Guyane britannique, M. Cheddi Jagan, qui a demandé l'aide des Nations Unies pour réaliser immédiatement l'indépendance de son pays, la Commission a décidé de renvoyer à la deuxième partie de la session l'étude du projet de résolution de 15 membres invitant les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Guyane britannique à reprendre leurs pourparlers sur la date éventuelle de l'indépendance. Elle est convenue en outre de mettre de côté pour la deuxième partie de la session un projet de résolution selon lequel le comité spécial de 17 membres chargé de mettre en œuvre la Déclaration sur le colonialisme étudierait si la Rhodésie du Sud bénéficie d'une autonomie complète.

### **Cinquième Commission**

Outre les nombreuses questions importantes dont elle a dû s'occuper pour assurer le fonctionnement de l'Organisation au cours de l'année à venir, la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) a examiné deux problèmes essentiels: la réorganisation du Secrétariat et le financement des Nations Unies. Elle était saisie d'un rapport du Comité de 8 experts, mis sur pied à la quatorzième session et chargé d'étudier ces deux questions et de formuler ses recommandations. Le décès de M. Hammarskjöld a causé nombre de problèmes à la Cinquième Commission: le secrétaire général, en qualité d'administrateur en chef de l'Organisation, avait collaboré étroitement avec elle et lui avait donné conseils et avis sur des questions de personnel et d'administration. Dans les circonstances, nombre de délégations s'opposaient à une décision immédiate sur le rapport du Comité des experts. La Cinquième Commission a donc décidé, sans mise aux voix, de remettre à la session suivante l'étude de la réorganisation du Secrétariat au palier supérieur, objet du rapport.

### **Répartition géographique des membres du Secrétariat**

La répartition géographique des membres du Secrétariat a fait l'objet d'un long

débat. On a en vain cherché un compromis entre les deux conceptions qui se sont fait jour. D'une part, un groupe de membres s'est montré favorable à la position correspondant au projet de résolution des États-Unis, selon lequel le secrétaire général intérimaire serait invité à tenir compte de certaines considérations dans ses efforts pour mettre fin aux déséquilibres de la représentation. D'autres membres, bien que peu favorables à une formule rigide, souhaitaient une orientation plus précise du secrétaire général; un projet de résolution présenté par 13 pays proposait une série de principes et de normes. Conformément à la proposition de la délégation du Canada, la Commission a décidé de ne mettre aux voix aucun des deux textes, mais de les inclure dans le mémoire du rapporteur à l'intention du secrétaire général. Celui-ci a été invité à présenter ses conclusions à la dix-septième session de l'Assemblée.

Le nouveau secrétaire général intérimaire a déclaré qu'il se proposait de faire appel à un petit nombre de sous-secrétaires et de personnes sur le point d'être affectées à cette fonction pour le conseiller au sujet des affaires importantes de son ressort. Vers la fin de décembre, M. Thant a annoncé la nomination de trois sous-secrétaires: M. Godfrey Amachres (Nigéria), M. Omar Loufti (République Arabe Unie) et M. Jiri Nosek (Tchécoslovaquie). Ils seront ses principaux conseillers, avec les cinq membres du Secrétariat ci-après: M. Georg Petrovitch Arkadiev (URSS), M. Ralph Bunche (États-Unis), M. Philippe Seynes (France), M. Chakravarthi V. Narasimhan (Inde) et M. Hernanez Tavares de Sa (Brésil). M. Thant a précisé que ces nominations ne compromettaient en rien les changements futurs qui pourraient se révéler nécessaires dans le domaine de l'organisation.

La question la plus urgente et la plus difficile à résoudre était celle du financement. A la reprise de la quinzième session, en avril, l'Assemblée générale avait approuvé une proposition canadienne relative à la création d'un groupe de travail de 15 membres (dont le Canada); celui-ci devait étudier les méthodes administratives et budgétaires de l'ONU, y compris celles qu'elle employait pour acquitter les dépenses considérables de son activité au service de la paix, chercher des moyens d'améliorer la situation financière de l'Organisation. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le groupe de travail déclarait qu'il n'avait pu se mettre d'accord sur suffisamment de points pour lui présenter une série de recommandations. Aussi la Commission s'est-elle bornée à prendre note de certains paragraphes et à remettre toute décision quant aux autres.

Les discussions sur la crise financière de l'ONU ont porté principalement sur trois questions: le coût de la Force d'urgence, celui de l'opération Congo (ONUC) et l'émission d'obligations de l'ONU qui se rattachait au point relatif au budget de 1962. Vers la fin de novembre, le secrétaire général intérimaire a commencé à étudier, tout d'abord avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et plus tard avec d'autres délégations, la possibilité d'émission de bons de 200 millions de dollars, à un intérêt de 2 p. 100 par an, dont l'objet serait de constituer un fonds de disponibilités permettant à l'Orga-

sation de faire face à ses engagements. Il fallait trouver des mesures draconiennes, a fait observer le secrétaire général, pour financer l'Organisation, car certains États membres n'ayant pas versé leur cotisation pour la Force d'urgence et l'opération au Congo, l'ONU était dans une situation telle qu'on prévoyait une dette de 170 millions de dollars pour le 30 juin 1962. La plupart des États membres ont démontré qu'ils se rendaient compte de la gravité de la situation, et l'émission a rallié un appui général. Toutefois il y a eu quelque difficulté quant à l'engagement de la part de l'ONU à rembourser les bons à même le budget ordinaire au cours d'une période de 25 ans.

### **Emission des bons de l'ONU**

La Commission a adopté un projet de résolution en ce sens présenté par le Canada et 8 autres pays. Le texte a été entériné en séance plénière par 58 voix contre 13 (bloc soviétique, Belgique, Cuba et France), et 24 abstentions. Selon les objections du bloc soviétique, la proposition était contraire aux dispositions de la Charte, puisqu'elle passait outre au Conseil de sécurité en ce qui concerne le financement des opérations de paix et de sécurité. Le représentant de l'Union soviétique a fait savoir à l'Assemblée que sa délégation ne s'estimerait pas liée par la résolution. Le représentant de la France a lui aussi déclaré que sa délégation ne se considérerait pas financièrement responsable de l'emprunt. Le représentant du Canada, de son côté, a soutenu avec énergie qu'il n'existait pas d'autre choix que celui de la mesure d'urgence proposée. La proposition, bien que ne diminuant pas les obligations financières des États membres, se révélerait peut-être moins onéreuse pour les membres qui ont du mal à faire face à leurs obligations financières. En englobant dans le budget régulier suffisamment de fonds pour acquitter le coût des intérêts et l'amortissement de la dette, on maintiendrait le principe de la responsabilité collective quant aux opérations de l'ONU.

Pour répondre aux besoins immédiats des opérations de paix des Nations Unies en 1962, la Commission a adopté deux résolutions. L'une autorisait jusqu'à \$10,000,000 de dépenses par mois pour l'opération au Congo, et affectait \$80,000,000 pour la période de novembre 1961 au 30 juin 1962. L'autre, qui était semblable, autorisait jusqu'à \$1,625,000 de dépenses mensuelles pour la Force d'urgence et affectait \$9,750,000 pour les six premiers mois de 1962. Les deux projets de résolution prévoyaient la possibilité, dans le cas de pays peu en état de faire des déboursés, d'affecter les contributions bénévoles à leurs quotes-parts, jusqu'à concurrence de 80 p. 100. La résolution relative aux dépenses du Congo pour 1962 a été approuvée en séance plénière par 67 voix contre 13 (bloc soviétique, Belgique, France et Madagascar), et 15 abstentions. L'Assemblée a approuvé la résolution sur les frais de la FUNU pour 1962 par 61 voix contre 11 (bloc soviétique et Cuba), et 24 abstentions. Ces scrutins ont démontré que les opérations de paix ralliaient plus d'appuis que jamais. Malgré quelques réserves quant à certaines modifications à la résolution relative au Congo proposée par des pays d'Amérique latine, le Canada a voté pour les deux résolutions.

### **Pour une décision juridique**

Étant données les nettes divergences d'opinions en ce qui concerne l'obligation de contribuer financièrement à la FUNU et à l'opération au Congo, le Canada et 8 autres membres ont présenté un projet de résolution invitant l'Assemblée à demander l'opinion de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si on pouvait assimiler les dépenses de ces deux opérations à celles dont fait état la Charte, au paragraphe 2 de l'article 17. Leur texte se fondait sur une proposition du rapport rédigé par le groupe de travail des 15 en matière de méthodes administratives et budgétaires. Adoptée par la Commission, cette résolution a aussi reçu la sanction de la séance plénière par 52 voix contre 11 (bloc soviétique et France), et 32 abstentions. La décision devrait résoudre le problème de la responsabilité des membres qui complique les discussions relatives au financement des opérations de paix depuis la création de la Force d'urgence, en 1956.

Autre décision de la Commission approuvée en séance plénière: le budget de l'Organisation (les frais de l'opération au Congo et de la FUNU non compris) a été fixé à \$82,144,740. Les revenus de diverses sources s'élèveraient à \$14,062,050. Les diverses déductions faites, la cotisation des membres sera d'environ \$65,500,000, d'après la nouvelle répartition pour 1962-1964, approuvée par la Commission et par l'Assemblée. La quote-part du Canada a été portée de 3.11 à 3.12 p. 100.

### **La Sixième Commission**

L'Assemblée a approuvé par 90 voix (dont celle du Canada), sans opposition avec 2 abstentions une résolution proposée par la Sixième Commission (affaires juridiques), selon laquelle une conférence se réunirait en mars 1963 sous les auspices de l'ONU pour adopter une convention sur les relations et les immunités consulaires. Elle aurait lieu à Vienne. L'Espagne avait retiré son invitation pour Barcelone.

La Sixième Commission a consacré toute la période de rapport à la poursuite de l'étude relative aux travaux futurs de l'ONU dans le domaine de la codification et de la mise au point du droit international; elle a discuté quelques questions à porter sur la liste de codification de la Commission du droit international. À la fin de ses débats, elle a adopté à l'unanimité une résolution, qui a reçu plus tard la ratification de l'Assemblée, recommandant à la Commission du droit international de poursuivre ses travaux sur le droit des traités et la responsabilité de l'État et d'inscrire sur sa liste de priorité la question de la succession des États et des gouvernements. Elle formulait aussi le vœu que l'Assemblée générale étudie au cours de sa dix-septième session les principes de droit international relatifs aux relations amicales et à la collaboration entre les États. Selon la première version de ce texte, l'Assemblée eût été appelée à s'intéresser aux principes de droit international touchant la "coexistence pacifique des États". Une grande partie du débat a porté sur ce terme discuté qui, de l'avis de plusieurs délégations

manqua  
lique. L  
la Ch  
La S  
projet d  
étude c  
mulé à  
matique

manquait de précision et correspondait à une notion plutôt politique que juridique. Les auteurs de la résolution ont finalement accepté un terme plus conforme à la Charte des Nations Unies.

La Sixième Commission a terminé ses travaux en adoptant à l'unanimité un projet de résolution invitant la Commission du droit international à poursuivre l'étude de la question des missions (diplomatiques) spéciales, selon le vœu formulé à la conférence de Genève à propos des relations et des immunités diplomatiques. La résolution a été adoptée à l'unanimité en séance plénière.

# Entretiens économiques canado-américains

A l'issue de sa récente réunion, à Ottawa, le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a publié le communiqué officiel ci-dessous:

La septième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a eu lieu à Ottawa les 12 et 13 janvier 1962, sous la présidence du ministre des Finances, M. Donald M. Fleming.

2. Les États-Unis étaient représentés par M. C. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor; M. Stewart Udall, secrétaire de l'Intérieur; M. Orville L. Freeman, secrétaire à l'Agriculture; M. Luther H. Hodges, secrétaire au Commerce; M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État. La délégation des États-Unis comprenait aussi M. Livingston T. Merchant, ambassadeur au Canada.

3. Le Canada était représenté par M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Donald Fleming, ministre des Finances; M. George Hees, ministre du Commerce; M. Alvin Hamilton, ministre de l'Agriculture. La délégation du Canada comprenait aussi M. A. D. P. Heeney, ambassadeur aux États-Unis.

4. Le Comité a noté que le niveau de l'activité économique s'est amélioré dans les deux pays depuis sa dernière réunion, qui s'est tenue à Washington en mars 1961. Il juge fort important que l'on parvienne à assurer une croissance économique soutenue, conformément à la résolution adoptée le 17 novembre par la première réunion ministérielle de l'OCDE. On n'arriverait sans doute pas à ce but sans les mesures visant à l'expansion du commerce mondial.

## Appui à l'expansion des échanges

5. Les ministres canadiens ont réitéré leur appui à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que le désir du Canada de jouer un rôle positif dans le sens de la libéralisation du commerce mondial. Les membres des États-Unis ont accueilli cette prise de position avec satisfaction et ont rappelé que les États-Unis, depuis de nombreuses années, n'ont cessé de tendre vers ces mêmes objectifs. Le Comité a souligné l'importance de la décision prise récemment par la réunion ministérielle du GATT d'étudier de nouvelles méthodes pour la réduction multilatérale des obstacles s'opposant aux échanges commerciaux et pour la libéralisation du commerce. Les membres des États-Unis ont tenu à signaler que la nouvelle législation proposée à la session actuelle du Congrès en matière de commerce extérieur devrait, dans l'intention de ses auteurs, jouer un grand rôle dans le sens de cet objectif.

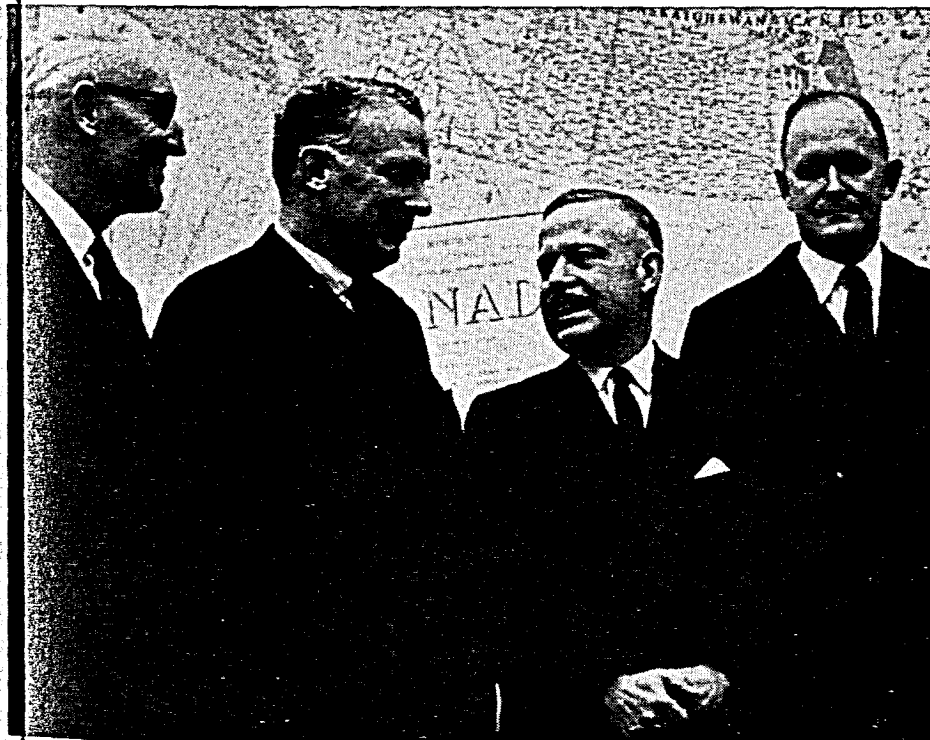
6. Les membres des États-Unis ont exposé la nature générale et les buts de leur programme d'expansion commerciale que l'Administration des États-Unis doit présenter au Congrès; si ce programme est adopté, il permettra aux États-Unis

de collaborer davantage au développement des échanges internationaux sur une base multilatérale, et par là de contribuer de façon appréciable au renforcement du monde libre et au développement de sa prospérité.

### Les denrées agricoles

7. Le Comité a examiné les problèmes qui tendent à restreindre le commerce international des denrées agricoles et a souligné combien il est important d'obtenir des accords internationaux assurant aux producteurs agricoles un accès suffisant aux marchés mondiaux. Les mesures qui seraient prises en conformité de ces accords devraient tenir compte des avantages dont jouissent différents pays pour ce qui est de la production des denrées agricoles. Les ministres des États-Unis et du Canada ont exprimé le vœu que les entretiens internationaux à venir contribueront efficacement à la libéralisation et à l'expansion du commerce international des denrées agricoles.

8. Le Comité a pris note des négociations actuelles entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne, ainsi que des vastes répercussions



Quatre membres du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques (de gauche à droite): M. Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada; M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État des États-Unis; M. Donald M. Fleming, ministre des Finances du Canada et président du Comité; M. C. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor des États-Unis.

qu'aurait dans le monde entier l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Le Comité a reconnu la grande importance du Commonwealth, association, unique en son genre, d'États libres, qui relie cinq continents, ainsi que la contribution positive qu'il apporte à la paix et à la stabilité mondiales.

### Commerce du Commonwealth

9. Les ministres canadiens ont souligné que les rapports commerciaux du Commonwealth, y compris l'échange de préférences et le droit traditionnel de libre entrée sur le marché du Royaume-Uni, constituent un élément essentiel de la cohésion du Commonwealth. Ils ont fait ressortir l'importance qu'attache le Gouvernement canadien aux efforts de la Grande-Bretagne, dans ses négociations avec la CEE, pour sauvegarder les intérêts commerciaux du Canada et des autres pays du Commonwealth.

10. Le Comité rappelle les conclusions positives de la récente réunion ministérielle du GATT touchant le commerce des pays sous-développés. Il réaffirme que les deux pays ont toujours pour ligne de conduite de seconder les efforts que déploient ces pays pour étendre leur commerce et améliorer leur niveau de vie.

11. Le Comité reconnaît que les échanges de vue directs à l'échelon du Cabinet sont utiles au maintien d'une saine et efficace collaboration économique entre le Canada et les États-Unis. Un tel esprit d'entente et de collaboration sera plus nécessaire encore dans les années à venir, si l'on veut que chaque pays joue son rôle dans un monde en évolution, en tenant pleinement compte des intérêts et des aspirations essentiels des autres États.

Indé

D ANS à  
neuvièm  
sein du  
Jack qu  
et il y a  
une éq  
de l'arr  
mandja

Le  
M. B. N  
Nyerere  
celui-ci  
ache le  
le 7 déc  
de l'ouv

### Géogra

Le Tam  
l'équate  
deux r  
plateau  
brève c  
particu  
l'Afrique  
autre l

Le  
76° F  
en mo  
abonda  
et mai

### Popula

D'aprè  
ants,  
ce son  
réens  
se rép  
sonne



# Indépendance du Tanganyika

DANS LA NUIT du 9 décembre 1961, deux cérémonies ont marqué l'accession à l'indépendance de l'ancien territoire sous tutelle du Tanganyika, vingt-neuvième État indépendant d'Afrique et quatrième État africain indépendant au sein du Commonwealth. Au coup de minuit, le duc d'Édimbourg a amené l'Union Jack qui flottait au mât du stade municipal de Dar-es-Salaam, capitale du pays, et il y a hissé le drapeau vert, blanc et or du Tanganyika. Vers la même heure, une équipe d'alpinistes que dirigeait Alexander Nyirenda, jeune sous-lieutenant de l'armée, allumait une torche et un feu d'artifice au sommet du mont Kilimandjaro.

Le Canada était représenté à ces fêtes par son haut-commissaire au Ghana, M. B. M. Williams, qui a remis au premier ministre du Tanganyika, M. Julius Nyerere, une lettre de bons vœux du premier ministre Diefenbaker, par laquelle celui-ci annonçait un don de \$5,000 pour l'achat de livres. L'importance qu'attache le Canada à ses relations avec le nouvel État ressort de l'annonce faite le 7 décembre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, de l'ouverture prochaine d'une mission diplomatique canadienne à Dar-es-Salaam.

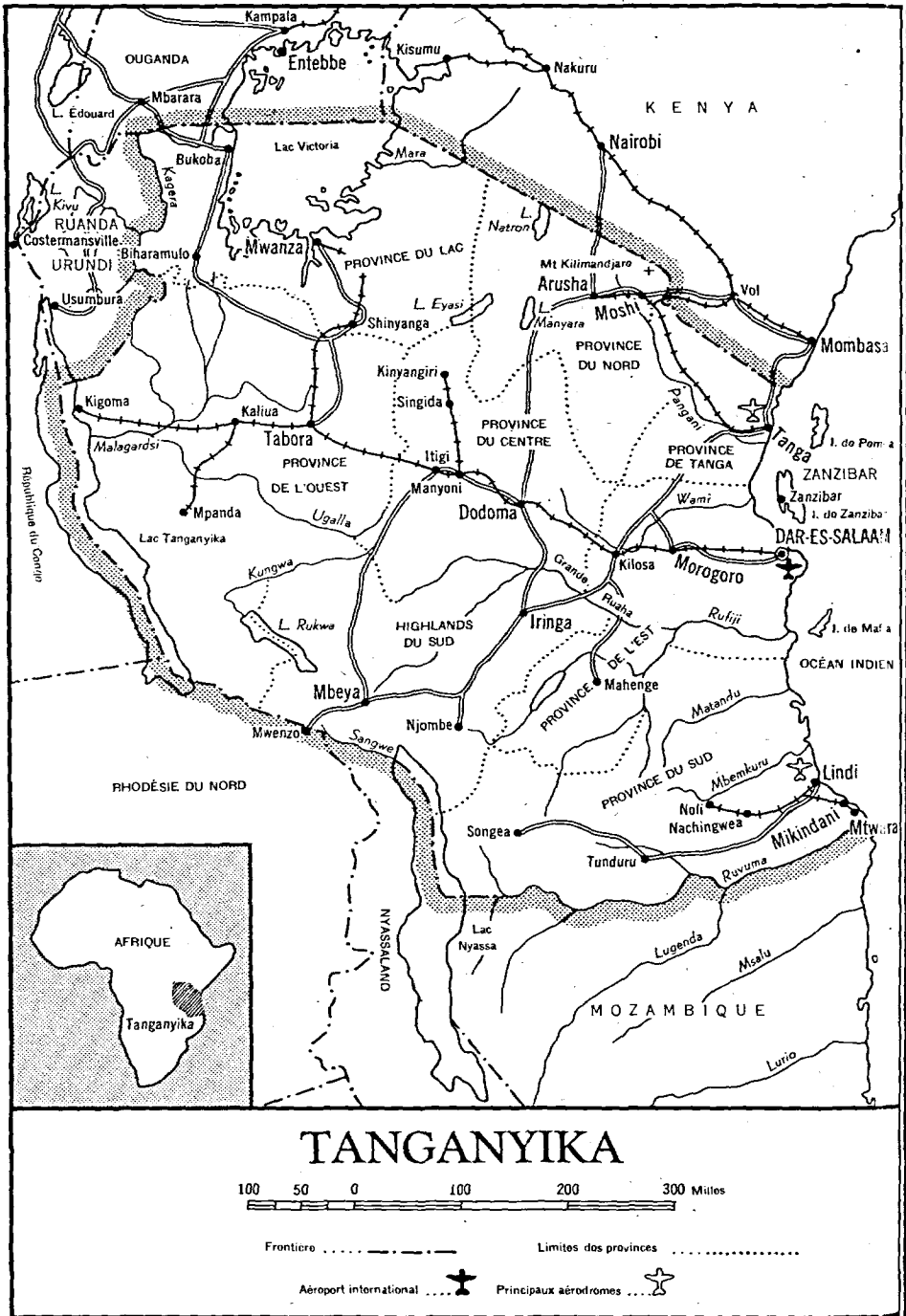
## Géographie

Le Tanganyika, situé sur la côte orientale de l'Afrique quelque peu au sud de l'équateur, est presque aussi grand que la Colombie-Britannique. On y distingue deux régions principales: la plaine du littoral, large de 10 à 20 milles, et le plateau intérieur, élevé en moyenne de 4,000 pieds au-dessus de la mer. Cette brève description ne tient pas compte de divers accidents géographiques très particuliers, comme par exemple le Kilimandjaro, sommet le plus élevé de l'Afrique (19,390 pieds au-dessus de la mer), ou le lac Tanganyika (un seul autre lac au monde est plus profond).

Le climat du littoral est chaud et humide; la température moyenne est de 76° F et la précipitation de 40 pouces. Dans l'intérieur, le climat est chaud, sauf en montagne où la température diminue avec l'altitude. Les pluies sont moins abondantes que dans la plupart des pays tropicaux; elles tombent entre décembre et mai.

## Population

D'après les dernières statistiques, il y a au Tanganyika plus de 9 millions d'habitants, la plupart africains. Les non-Africains comptent à peine pour 120,000; ce sont surtout des fonctionnaires ou des commerçants. Toutefois, quelques Européens possèdent des plantations dans la région du Kilimandjaro. Les Africains se répartissent en 120 tribus: quelques-unes comptent quelques milliers de personnes; la plus grande, celle des Sukumas, en groupe plus d'un million.



Économ  
 l'écono  
 la moiti  
 agricole  
 le sisal  
 quelque  
 producti  
 zéineuse  
 Il y  
 progress  
 irrigué  
 60 p. 10  
 le gouv  
 de leurs  
 Une mis  
 Grâce  
 économiq  
 nombreux  
 progressiv  
 La r  
 palemen  
 de petite  
 régions f  
 e que les  
 Le s  
 cuivre.  
 indien,  
 verneme  
 diamant  
 L'ac  
 Plus de  
 qui ont  
 que la  
 le Tang  
 venus e  
 Les  
 de fer  
 Kenya  
 Éducat  
 Les se  
 les aut  
 gueses  
 seule

## **Économie**

L'économie est surtout agricole, les produits de la terre comptant pour plus de la moitié du produit national brut. A peu près les deux tiers de la production agricole consiste en cultures de subsistance: maïs, riz, sorgho, légumineuses. Le sisal, dont on fait des cordages, est au premier rang des exportations. Depuis quelques années, l'économie du Tanganyika repose moins sur le sisal dont la production est lentement rejointe par le coton, le café, le tabac, les graines oléagineuses, les noix et le pyrèthre.

Il y a peu de bonnes terres. Sauf sur le plateau intérieur, où la mise en valeur progresse rapidement, le sol du Tanganyika est en général pauvre, insuffisamment irrigué et mal pourvu en moyens de communication. La mouche tsé-tsé infeste 60 p. 100 du territoire, ce qui empêche l'élevage, et même l'habitation humaine. Le gouvernement a constamment poussé les Africains à accroître la productivité de leurs terres et à délaisser les cultures de subsistance pour la culture marchande. Une mission des Nations Unies qui a visité le Tanganyika en 1960 a noté que:

Grâce à la transformation de l'atmosphère politique et au souci du développement économique que montrent les dirigeants de l'Union nationale africaine du Tanganyika, de nombreux cultivateurs africains commencent à changer d'attitude au sujet des mesures progressives pour conserver les sols et répandre les techniques agricoles.

La mission a signalé que la faible productivité de la terre était due principalement à l'élevage de troupeaux sans grande valeur économique et à la culture de petites pièces de terre, basée sur la rotation. Elle posait en conclusion que:

... l'on devra assurer un usage plus productif de la terre, particulièrement dans les régions fertiles, si l'on veut que le territoire conserve le rythme de son progrès économique et que les niveaux de vie des Africains continuent de s'améliorer.

Le sol du Tanganyika renferme certaines richesses: diamants, or, plomb, cuivre. La société Williamson Diamond Limited, fondée par un géologue canadien, feu John Williamson, et aujourd'hui la propriété à parts égales du Gouvernement du Tanganyika et de la société De Beers, produit 97 p. 100 des diamants du pays.

L'activité industrielle s'est accrue sensiblement depuis une douzaine d'années. Plus de la moitié de la production industrielle vient des industries secondaires qui ont les produits agricoles pour base. Pour le reste, il s'agit de produits, tels que la chaussure et le vêtement, qui se vendent facilement dans un pays comme le Tanganyika dont l'économie est peu développée. Le niveau fort bas des revenus en espèces ne peut supporter la croissance de l'activité industrielle.

Les postes, télégraphes et téléphones au Tanganyika, ainsi que les chemins de fer et les ports sont administrés conjointement avec ceux de l'Ouganda et du Kenya par l'East African Common Services Organization.

## **Éducation**

Les services d'éducation au Tanganyika sont assurés conjointement par l'État, les autorités indigènes et diverses œuvres bénévoles, surtout des missions religieuses. Le grand problème est le manque de moyens éducatifs à tous les niveaux; seule une faible minorité d'enfants peuvent aller au delà de l'école primaire.

Jusqu'à présent, les habitants du Tanganyika devaient se rendre à l'étranger pour parfaire leur éducation. En septembre, on a ouvert quelques classes au Collège universitaire du Tanganyika, créé à Dar-es-Salaam par l'État. Deux Canadiens, MM. R. C. Pratt et A. B. Watson, y enseignent.

### **Colonisation du Tanganyika**

Vasco de Gama fut le premier Européen à toucher les côtes du Tanganyika lorsqu'il contourna le Cap en 1498. Pendant deux siècles, les Portugais établirent des comptoirs le long de la côte et luttèrent contre les Arabes. En 1729, le sultan d'Oman mit fin à la présence portugaise.

Ce n'est qu'en 1884 que l'Europe s'intéressa de nouveau à cette région. Un Allemand, Karl Peters, explora l'intérieur du pays pendant six semaines, conclut des traités avec un certain nombre de chefs, puis déclara allemands leurs territoires. L'année suivante, le Gouvernement allemand établit sa protection sur le pays revendiqué par Peters, y envoya des administrateurs, puis commença à y établir des colons.

Les Allemands demeurèrent au Tanganyika jusque vers le milieu de la première guerre mondiale. Après une dure campagne, les forces britanniques commandées par le général Smuts rejetèrent les forces allemandes hors du Tanganyika. Toutefois les Allemands, sous les ordres du général von Lettow Vorbeck, poursuivirent le combat en Rhodésie jusqu'à l'armistice de 1918.

Par le traité de Versailles, l'Allemagne remit aux puissances alliées et associées tous les droits sur ses possessions d'outre-mer, y compris le Tanganyika. La Grande-Bretagne reçut mandat d'administrer le Tanganyika, exception faite du Ruanda et de l'Urundi, régions qui furent confiées à la Belgique. Le Tanganyika fut administré aux termes de ce mandat jusqu'en 1946, après quoi il devint territoire sous tutelle, aux termes de la Charte des Nations Unies.

### **Évolution politique**

L'évolution constitutionnelle du Tanganyika ressemble à celle de nombreuses autres dépendances de la Grande-Bretagne. Elle constitue une chronique de la montée des Africains au pouvoir. En 1926, on a créé le premier conseil législatif du territoire, ne comprenant que des Européens; c'est en 1945 seulement que des Africains en feront partie. Depuis la seconde guerre mondiale, les modifications ont été fréquentes, et chaque fois elles ont accru le rôle des Africains dans le gouvernement du pays. Aucune animosité entre les races ne s'est manifestée au cours de cette évolution. Le principal parti politique, l'Union nationale africaine du Tanganyika, groupe des personnes de toutes races. Le Tanganyika a finalement obtenu l'autonomie interne. M. Julius Nyerere, après une impressionnante victoire électorale de l'Union nationale africaine, est devenu, le 30 septembre 1960, le premier titulaire du poste de ministre en chef. En mars 1961, une conférence constitutionnelle eut lieu à Dar-es-Salaam sous la présidence de M. Iain MacLeod, alors secrétaire aux Colonies de Grande-Bretagne.

Personne ne fut surpris lorsque M. MacLeod annonça qu'en décembre le Tanganyika serait indépendant.

### Perspectives d'avenir

Le Tanganyika n'a rien d'un pays riche. Il doit compter à l'heure actuelle sur une assistance financière de l'extérieur. Depuis quelques années, son économie connaît une expansion plutôt rapide, et le secteur "monétaire", par opposition au secteur "de subsistance", ne cesse de se développer; il a figuré en 1960 pour 60 p. 100 du produit national brut. Depuis dix ans, l'économie s'est fort diversifiée. Le sisal dominait alors, tandis qu'aujourd'hui on exporte des quantités importantes d'autres denrées agricoles outre les produits miniers qui représentent plus de 6 p. 100 de la valeur totale des exportations. La mission des Nations Unies a souligné le fait que:

Le Tanganyika est au début de son développement économique; il aura besoin encore d'importants investissements de capitaux, en particulier pour l'amélioration des communications, pour les aménagements hydrauliques et pour le développement de l'agriculture.

Un plan triennal engageant des dépenses de 24 millions de livres a été inauguré en mai dernier. Son premier but est d'établir une infrastructure permettant une croissance ultérieure de l'économie. Le financement de ce plan exigera une aide extérieure considérable.

Le Tanganyika est devenu membre des Nations Unies le 14 décembre 1961. Il semble déjà que ce pays soit appelé à jouer un rôle actif et important sur le plan international. Ses progrès et son développement au cours des premières années de l'indépendance influenceront sur les rapports des pays africains entre eux et avec le monde extérieur.

## Visite du premier ministre suppléant de Nouvelle-Zélande

LE PREMIER ministre suppléant de Nouvelle-Zélande, M. J. R. Marshall, a séjourné à Ottawa du 18 au 20 décembre 1961 sur l'invitation du Gouvernement canadien. M. Marshall détient également les portefeuilles de l'Industrie et du Commerce, des Échanges commerciaux avec l'extérieur, et des Douanes. Il venait d'assister aux réunions ministérielles du GATT à Genève, de faire la tournée des capitales des pays de la Communauté économique européenne et de visiter Londres et Washington.

A Ottawa, M. Marshall a rendu visite au premier ministre, M. Diefenbaker, et s'est entretenu avec les ministres canadiens du Commerce, des Finances, de l'Agriculture, ainsi qu'avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces conversations ont porté sur diverses questions ayant trait au Commonwealth, au Marché commun et aux échanges commerciaux entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.



M. George Hees, ministre du Commerce du Canada, accueille M. J. R. Marshall (à droite), premier ministre suppléant de la Nouvelle-Zélande, à l'occasion de la récente visite de ce dernier à Ottawa.

Ass  
missair  
Nouvel  
quel M  
était l'  
offert u

Assistaient également aux entretiens, MM. R. R. Cunninghame, haut-commissaire suppléant de Nouvelle-Zélande, et R. B. Gray, délégué commercial de Nouvelle-Zélande à Montréal. Le Gouvernement canadien a donné un dîner auquel M. Marshall était l'invité d'honneur et dont M. Hees, ministre du Commerce, était l'hôte. Le haut-commissaire par intérim de Nouvelle-Zélande à Ottawa a offert une réception et un déjeuner en l'honneur de M. Marshall.



# La Thaïlande et le Canada

LES RELATIONS, déjà cordiales, entre la Thaïlande et le Canada, vont encore se renforcer dans le proche avenir grâce à l'échange de représentants diplomatiques. Le Gouvernement canadien a annoncé le 8 novembre 1961 que le Canada et la Thaïlande sont convenus d'établir des relations diplomatiques directes par l'échange d'ambassadeurs. Le haut-commissaire du Canada auprès de la Fédération de Malaisie, M. C. E. McGaughey, dont la nomination à ce poste est toute récente, a été nommé aussi ambassadeur en Thaïlande et en Birmanie. M. McGaughey, qui a rejoint son poste à la fin de janvier 1962, aura sa résidence dans la capitale malaise, Kuala-Lumpur, mais effectuera de fréquentes visites à Bangkok et à Rangoon. Il doit présenter ses lettres de créance au roi de Thaïlande ce mois-ci. Le Gouvernement de Thaïlande a désigné au poste d'ambassadeur au Canada M. Somchai Anumanrajadhon, qui est déjà représentant permanent par intérim de Thaïlande auprès des Nations Unies.

La Thaïlande est un pays surtout agricole, d'une superficie d'environ 200,000 milles carrés et dont la population atteint les 25 millions d'habitants, en grande majorité bouddhistes. Il y a une minorité chinoise d'environ 3 millions d'habitants, une minorité laotienne assez considérable dans les provinces du Nord et, dans les quatre provinces méridionales, un important élément malais, de religion musulmane.

## Pas d'expérience coloniale

La Thaïlande a été le seul pays du Sud-Est asiatique à maintenir son indépendance au cours de la période coloniale. Une monarchie forte exerça le pouvoir pendant des siècles jusqu'en 1932, date à laquelle fut rédigée une constitution qui établissait la monarchie constitutionnelle. Cette constitution a été révoquée en 1958, et actuellement une Assemblée constituante, nommée en février 1959, travaille à la rédaction d'une nouvelle constitution. Le roi Phumiphon Adundet, âgé de 34 ans, est le souverain actuel de la Thaïlande. Le premier ministre est le maréchal Sarit Thanarat.

La Thaïlande est membre de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE), avec les Philippines, le Pakistan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. L'Organisation a son siège à Bangkok et le secrétaire général est un citoyen thaïlandais, M. Pote Sarasin. Bangkok, ville vaste et pittoresque, souvent dénommée la "Venise de l'Asie", est également le siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), organisme des Nations Unies.

## Économie

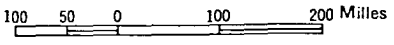
La vie économique de la Thaïlande dépend fortement du marché mondial et ce qui concerne les principaux produits du pays: riz, caoutchouc et teck. Depuis







# THAÏLANDE



MER DE CHINE  
MÉRIDIONALE

Is. Natouna

Is. Anamba

Bornéo

le changement de gouvernement en 1958, l'attention s'est concentrée sur la mise en valeur économique. Une Commission nationale de planification économique a été établie afin d'élaborer des projets, tant à court terme qu'à long terme. Les investissements privés étrangers sont encouragés et le Gouvernement de la Thaïlande cherche à stimuler l'établissement de nouvelles industries.

La Thaïlande participe au Plan de Colombo. A ce titre, elle a reçu du Canada une assistance technique s'élevant à 2.3 millions de dollars. De plus, Canada a fourni une somme de 1.3 million pour le projet de mise en valeur du bassin du Mékong, entreprise qui, une fois achevée, profitera à la Thaïlande ainsi qu'au Laos, au Cambodge et au Vietnam. Les exportations canadiennes en destination de la Thaïlande se sont chiffrées, en 1960, à 2.7 millions de dollars et se sont élevées, au cours des huit premiers mois de 1961, à 1.8 million. Les importations du Canada en provenance de la Thaïlande ont été sensiblement inférieures aux exportations.



ASSO  
Com  
CONFÉ  
ORSQ  
L me  
y avait  
cition  
soixant  
Westm  
De  
eu lieu  
(1954)  
mais a  
Rôle p  
L'Assoc  
permett  
bres de  
le rôle  
constitu  
reces  
périodi  
à se co  
et discu  
de pens  
commu  
La  
abordé  
opérati  
et parle  
des pay  
Délégue  
Seize c  
sections  
était di  
En fais  
les dép  
septaier

# Association des parlementaires du Commonwealth

CONFÉRENCE DE LONDRES, 1961

LORSQUE les délégations envoyées par les sections de l'Association des parlementaires du Commonwealth se sont réunies à Londres, vers la fin de 1961, il y avait cinquante ans qu'avait eu lieu la première de ces conférences. L'Association des parlementaires de l'Empire, en 1911, ne comptait que six sections; soixante-quatre étaient représentées en 1961 aux réunions, qui eurent lieu à Westminster Hall, berceau, pour ainsi dire, du parlementarisme anglais.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les conférences de l'APC ont eu lieu à Londres (1948), à Wellington (1950), à Ottawa (1952), à Nairobi (1954), à la Nouvelle-Delhi (1957) et à Canberra (1959). Elles seront désormais annuelles. La prochaine se tiendra à Lagos (Nigéria).

## Rôle particulier de l'APC

L'Association des parlementaires du Commonwealth est la seule institution qui permette des échanges périodiques d'idées et de renseignements entre les membres des parlements du Commonwealth. Elle ne cherche pas, toutefois, à jouer le rôle d'un parlement. Jamais elle n'a revendiqué la paternité d'une évolution constitutionnelle quelconque, non plus que d'une mesure législative. Les conférences de l'APC n'adoptent même pas de résolutions, mais dans ces réunions périodiques en diverses capitales du Commonwealth, les législateurs en viennent à se connaître et à mieux comprendre leurs problèmes respectifs. Ils confèrent et discutent comme au sein d'une famille, ce qui crée chez eux un fond commun de pensées et d'opinions qui, en temps de crise, peut les disposer à une action commune.

La conférence de 1961, qui s'est tenue du 25 septembre au 2 octobre, a abordé les sujets suivants: place et rôle du Commonwealth dans le monde, coopération économique à l'intérieur du Commonwealth, méthodes constitutionnelles et parlementaires dans le Commonwealth, développement économique et social des pays sous-développés du Commonwealth, affaires internationales, défense.

## Délégués canadiens

Seize délégués du Canada, représentant la section fédérale de l'APC et neuf sections provinciales, ont pris part à la conférence de 1961. La section fédérale était dirigée par M. Jacques Flynn, vice-président de la Chambre des communes. En faisaient aussi partie le sénateur A. K. Hugessen, le sénateur L. Méthot et les députés Bourget, Fisher, Hanbidge et Morton. Les délégués suivants représentaient les sections provinciales: Alberta: le secrétaire de la province, M. A. R.



*Sa Majesté la reine Élisabeth II inaugure la conférence de 1961 de l'Association des parlements du Commonwealth à Westminster Hall, au Parlement de Londres.*

Patrick; Colombie-Britannique: le président de l'Assemblée législative, M. L. M. Shantz; Manitoba: le premier ministre, M. D. Roblin; Nouveau-Brunswick: M. P. Guérette, député; Nouvelle-Écosse: M. J. A. Langille, député; Ontario: le président de l'Assemblée législative, M. W. Murdock; Québec: M. G. Lechasseur, député; Saskatchewan: le président de l'Assemblée législative, M. E. T. Wood; Terre-Neuve: le vice-président de la Chambre d'assemblée, M. G. W. Clark.

### **Discours de la Reine**

En inaugurant la conférence de 1961, à Westminster Hall, Sa Majesté la Reine s'est exprimée ainsi:

Cette réunion montre bien quelle est la diversité des populations, des convictions et des cultures dans le Commonwealth, et que chacune d'elles tient un rang égal dans notre organisation d'États. Dans la vaste association qu'est le Commonwealth, nous devons nous appliquer à cultiver les vertus de tolérance et de compréhension, à reconnaître et à respecter nos qualités et à respecter nos sentiments propres. En cette ère moderne, la force et l'unité du Commonwealth ne tiennent pas à des liens imposés par des actes formels, ni à quelque communauté d'origine ancestrale, ni même à une communauté d'orientation politique. Elles proviennent de la conscience que nous avons de partager un vif souci de la liberté individuelle, et de posséder les rouages constitutionnels et autres qui protègent celle-ci. Notre unité s'exprime de diverses manières. En tant que chef du Commonwealth, je suis l'une de ces expressions. Les contacts constants et étroits entre les Gouvernements du Commonwealth et les réunions des premiers ministres du Commonwealth en sont un autre: De non moindre importance est notre forme commune de gouvernement parlementaire, assise principale de notre association . . . C'est ce mode commun de gouvernement par le consentement des gouvernés que renforcent les travaux de l'Association des par-

mentaires du Commonwealth et les conférences de cette association dans les diverses parties du Commonwealth. A ces réunions, les membres élus de nos parlements se rencontrent dans une atmosphère où ne se trouve aucun esprit de parti; ils causent, ils échangent leurs opinions, ils se communiquent leur expérience, ils discutent des questions d'intérêt commun. Par là se développe une meilleure entente entre les membres des institutions législatives du Commonwealth, ce qui encourage tous ceux qui ont foi dans le gouvernement parlementaire.

les par

I. L. M.

ick: M

ario:

hassen

Wood

Clar

a Rein

ctions

ans no

vors te

âtre p

derne,

s form

rie statu

seuci

protège

on veal

ernemen

sont u

parleme

ernemen

les par

## *Le Collège de la défense nationale*

L'EXPÉRIENCE acquise au cours de la seconde guerre mondiale a fait naître au Canada l'idée d'un collège de la défense nationale, où seraient formés et instruits des officiers de grades supérieurs et de hauts fonctionnaires. En effet, on s'est rendu compte, lors du dernier conflit, de la nécessité de programmes établis conjointement par toutes les forces armées, les ministères intéressés et les alliés; on a compris aussi le besoin d'une coordination des points de vue militaires et civils, dans l'élaboration d'une solution aux problèmes de défense. Le Collège de la défense nationale a donc été créé, après la guerre, comme une pépinière d'experts militaires et civils de grades supérieurs, munis des connaissances voulues et versés dans les aspects militaires, économiques, scientifiques, politiques et structurels de la sécurité nationale.

C'est en 1947 que fut officiellement décidée la fondation du Collège, dont l'organisation proprement dite fut confiée au major-général J. F. M. Whiteley. En janvier 1948, seize étudiants étaient inscrits à une première série de cours d'une durée de sept mois.

Depuis lors, le nombre des étudiants n'a cessé de croître et le Collège en reçoit en moyenne une trentaine chaque année. Le groupe est restreint parce que le Collège ne dispose pas de l'espace ni des installations qui permettraient d'en accueillir davantage. Toutefois, un tel groupe permet d'obtenir les meilleurs résultats possibles, en permettant des débats auxquels participent librement tous les étudiants. Cette formule a été, au cours des ans, très appréciée et garantit des normes d'enseignement fort élevées.

### **Choix des élèves**

La plupart de ceux qui sont admis au Collège détiennent les grades de colonel ou de brigadier-général, ou sont de rang comparable, et presque tous ont occupé des fonctions importantes dans les forces armées ou l'Administration. Le tiers des étudiants sont des civils qui occupent un rang égal dans leurs domaines respectifs. Ils viennent de divers ministères fédéraux, de la Gendarmerie Royale et parfois même des grandes compagnies industrielles. Presque tous les ans, le ministère des Affaires extérieures est représenté au Collège par un ou deux membres de son personnel. Le Collège accueille, en outre, quelques militaires et étudiants du service extérieur des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Les cours durent près de 11 mois et englobent les matières les plus diverses dont chacune est étudiée pendant une période allant de 10 jours à plusieurs semaines. Ces cours portent, par exemple, sur les structures gouvernementales et l'organisation de défense du Canada, les Nations Unies, l'OTAN, l'économie canadienne, le communisme et les pays à régime communiste.

Groupe:  
Le Coll  
sept ou  
diversité  
de tous  
nouvelle  
des étud  
d'études  
A l'  
e discu  
moires  
étudiant  
en déta  
Un  
l'attenti  
une con  
gouvern  
ambassa  
ves d'u  
Les  
étudiant  
pour y  
tionale  
y renco  
travaux  
et de sé  
d'une vi  
Tournée  
Il'un de  
printem  
cours te  
d'Europ  
sur plac  
de donn  
ses jus  
Ce  
ordinati  
program  
accueille  
éminent  
occasion  
leur pay

## Groupes spéciaux

Le Collège comprend, pour les études, quatre "syndicats", dont chacun compte sept ou huit membres. Ce nombre est le plus approprié, assez grand pour la diversité des expériences et assez petit pour encourager la participation active de tous les membres aux débats. La composition de chaque "syndicat" se renouvelle chaque fois que l'on aborde une question différente et, à la fin, chacun des étudiants aura ainsi travaillé avec tous les autres et aura présidé un groupe d'études particulier.

A l'intérieur des groupes, les étudiants préparent des mémoires examinant et discutant tous les aspects du problème à l'ordre du jour. Les quatre mémoires sont lus, non seulement par les instructeurs, mais encore par tous les étudiants. Le tout est couronné par un débat d'un ou deux jours, reprenant plus en détail les questions et analysant les opinions différentes.

Un autre point très important du cours est le programme de conférences et l'attention toute particulière que porte le Collège au choix de conférenciers ayant une connaissance approfondie du sujet qu'ils sont appelés à traiter: membres du gouvernement fédéral, professeurs d'université, officiers supérieurs des trois armes, ambassadeurs et industriels renommés. Ces conférences d'une heure sont suivies d'un débat général qui dure, lui aussi, au moins une heure.

Les études théoriques se renforcent au besoin d'études pratiques. Ainsi, les étudiants comprennent mieux le rôle de l'ONU en se rendant à New-York pour y étudier le fonctionnement et l'importance de cette organisation internationale et se familiariser avec la participation canadienne aux débats. Ils peuvent y rencontrer et y entendre quelques-unes des personnalités qui participent aux travaux de l'Assemblée générale. Quant aux cours sur le dispositif de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord, ils prennent un relief particulier du fait d'une visite à diverses installations militaires de notre continent.

## Tournée annuelle

L'un des aspects essentiels du programme est le voyage annuel qui, chaque printemps, permet aux élèves de se rendre outre-mer, une fois les deux tiers du cours terminés. Ils se répartissent en deux groupes, dont l'un visite les pays d'Europe et d'Afrique, l'autre les pays d'Asie. Cela permet aux étudiants d'étudier sur place les aspects politiques, économiques et militaires des divers États, et de donner plus d'ampleur et de solidarité à des connaissances uniquement puisées jusque-là dans les livres, les conférences et les débats.

Ce sont nos postes diplomatiques à l'étranger qui se chargent de la coordination des programmes d'études dans les pays en cause, et le succès de ces programmes est dû en grande partie à la collaboration des gouvernements qui accueillent nos futurs experts et leur permettent de rencontrer des personnalités éminentes, chefs de gouvernement ou ministres. Il ne saurait y avoir plus belle occasion de connaître le point de vue de ces dirigeants sur les problèmes de leur pays.

Le Collège est administré par le "Commandant", qui détient obligatoirement le grade de contre-amiral ou un grade équivalent. Il est chargé de faire rapport au comité des chefs d'état-major. Le "Commandant" est choisi par roulement dans les trois forces armées, et son mandat est d'environ trois ans. Le personnel du Collège se compose de quatre officiers supérieurs qui assument la direction; les trois armes délèguent chacune leur représentant; le quatrième est toujours un civil, le plus souvent un agent du service extérieur fourni par le ministère des Affaires extérieures. Les fonctions d'administration incombent à un agent exécutif ayant le rang de capitaine de frégate ou un grade équivalent.

Le Collège de la défense nationale à Kingston, dans l'Ontario, est logé sous le même toit que le Collège d'état-major de l'Armée, qui fournit le personnel d'entretien.

### Bibliothèque

Les deux institutions ont la même bibliothèque où s'alignent près de 26,000 volumes, sans compter les quelque 300 journaux et revues. Les ouvrages de base portent sur les sciences militaires, politiques et sociales, ainsi que sur les plus récents progrès technologiques dans ces domaines. La bibliothèque est alimentée en documents officiels par l'Imprimerie de la Reine à Ottawa, par le Bureau des papeteries de Sa Majesté à Londres et par la Surintendance des documents des États-Unis; ces textes sont fournis à titre gratuit ou à des conditions avantageuses.

Au fil des années, le programme et l'orientation des cours ont fini par refléter le caractère canadien du Collège; ils évoluent suivant les besoins changeants de la défense nationale et de la sécurité, tout en formant les administrateurs de l'échelon supérieur dont le Canada a besoin en temps de paix comme en temps de guerre.

Les  
D  
Le 2  
déclaré  
J'ai  
Common  
e se ter  
L'idé  
wealth,  
Conféren  
tréal en  
été tenu  
le progr  
de la fa  
largemen  
excellen  
wealth.  
Je si  
inscrits d  
Ce qui e  
Common  
avoir au  
A ce  
une délé  
George  
conféren  
e conn  
d'enseig  
certains  
J'ai  
aussi, à  
d'un gro  
La  
commun  
cernant  
ses amé  
verneme  
Les  
canadie



# Les affaires extérieures au Parlement

## Deuxième conférence du Commonwealth sur l'éducation

Le 26 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a déclaré à la Chambre des communes ce qui suit:

J'ai une courte déclaration à faire au sujet de la deuxième conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui s'est ouverte à la Nouvelle-Delhi le 11 janvier et se termine aujourd'hui.

L'idée d'un plan coopératif officiel en matière d'éducation pour le Commonwealth, on s'en souviendra, a d'abord été lancée par le Canada, lors de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal en 1958. Par la suite, une conférence du Commonwealth sur l'éducation a été tenue à Oxford, en Angleterre, en juillet 1959, et c'est là qu'a été institué le programme. Depuis lors, celui-ci a connu un très grand succès et a su répondre de la façon la plus satisfaisante aux nobles désirs de ses auteurs. Le Canada a largement contribué à sa mise en application. Notre Gouvernement y voit un excellent moyen d'affermir les liens qui unissent les membres du Commonwealth. . .

Je signale que nous comptons 184 étudiants d'autres pays du Commonwealth inscrits dans les universités canadiennes et 61 Canadiens qui étudient à l'étranger. Ce qui explique l'écart entre les deux groupes, c'est que nombre de ces pays du Commonwealth n'ont pas autant d'universités que nous avons le privilège d'en avoir au Canada.

A cette dernière réunion de la Nouvelle-Delhi, le Canada était représenté par une délégation complète, que dirigeait notre haut-commissaire à Londres, M. George A. Drew; il avait aussi dirigé la délégation canadienne à la première conférence d'Oxford et il a suivi la mise au point du programme d'un œil attentif et connaisseur. La délégation comprenait aussi des représentants des institutions d'enseignement du Canada et des organisations nationales d'enseignement dont certains membres sont des représentants des provinces.

J'ai ici une liste des délégués. Cette liste pourrait peut-être s'insérer, elle aussi, à la fin de ma déclaration. Les honorables députés verront qu'il s'agit là d'un groupe d'hommes très distingués.

La délégation a pris part à la discussion de toutes les questions d'intérêt commun qui ont été soulevées. Il a été formulé bien des recommandations concernant le développement du programme éducatif au sein du Commonwealth et ses améliorations, recommandations qui vont maintenant être soumises aux gouvernements pour qu'ils les étudient et y donnent suite.

Les députés seront sans doute heureux d'apprendre que le Gouvernement canadien a exprimé le désir que la troisième conférence du Commonwealth sur

l'éducation se tienne au Canada. Elle aura probablement lieu en 1964. Les délégués à la réunion de la Nouvelle-Delhi ont recommandé l'acceptation de notre offre.

## Armes pour le Portugal

*Répondant à une question, à la Chambre des communes le 26 janvier, concernant la livraison d'armes au Portugal dans le cadre du programme d'aide mutuelle de l'OTAN, M. Green a dit:*

. . . Le premier ministre a exposé, dans cette enceinte, le 24 juin 1961 la position canadienne. Il a précisé . . . que le Canada n'a fait aucune livraison au Portugal, aux termes du programme d'aide mutuelle, depuis novembre 1961 et que les livraisons antérieures acheminées vers le Portugal et les autres pays de l'OTAN ont été faites à la condition expresse que ces armements ne serviraient qu'à consolider la puissance de défense de l'alliance, qu'à la défense de la région de l'OTAN, ainsi que le définit l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord, qui n'englobe pas Angola. En outre, il y a plus de deux ans que le Canada n'a effectué de ventes commerciales de munitions au Portugal. Telle était la situation que le premier ministre a décrite en juin dernier, et les choses n'ont pas changé depuis.

## Commerce avec Cuba

Le 29 janvier, en réponse à une demande de commentaires sur la "prétendue déclaration de M. Arthur M. Schlesinger, adjoint spécial du président des États-Unis, d'après laquelle les échanges du Canada avec Cuba nuiraient aux perspectives d'une réforme démocratique en Amérique latine", M. Green a déclaré que, si cette déclaration, de laquelle il n'avait pas encore reçu "un compte rendu détaillé", a été faite "dans les termes mentionnés, elle serait très inusitée et ne conviendrait guère . . . au fonctionnaire d'un autre pays".

Le même jour, lorsqu'on lui a demandé de renseigner la Chambre "étant donné la forte pression exercée par les États-Unis dans le sens de l'interdiction de tout commerce avec Cuba", le ministre du Commerce, M. George Hees, a prié l'interrogateur de se référer à la déclaration faite par le premier ministre à la session précédente, par laquelle il "fit part à la Chambre de la politique à ce sujet, savoir que nous entretenons des relations commerciales avec Cuba comme avec n'importe quel autre pays, sauf que nous n'envoyons pas à ce pays des produits d'importance stratégique".

Le 31 janvier, lorsqu'on lui a demandé si "le Gouvernement du Canada a l'intention de reconsidérer son attitude à l'endroit du Gouvernement de Cuba

par suite de la résolution adoptée . . . à la conférence interaméricaine, en Uruguay, recommandant l'exclusion de Cuba de l'Organisation des États américains", le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré: " . . . je crois que les députés de tous les côtés de la Chambre sont convenus qu'il n'y a lieu de rien modifier à cet égard tant que notre commerce avec Cuba vise des produits qui n'ont pas d'importance stratégique . . . Nous n'avons pas songé à modifier notre politique à cet égard".

## Relations diplomatiques avec le Tanganyika

*M. Green a fait à la Chambre des communes, le 29 janvier, la déclaration suivante:*

En décembre dernier, monsieur l'Orateur, j'ai annoncé que le Gouvernement avait décidé d'étendre ses relations diplomatiques avec les États indépendants d'Afrique en ouvrant de nouvelles missions diplomatiques au Tanganyika et dans la République fédérale du Cameroun. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'un fonctionnaire de mon Ministère qui possède une longue expérience, M. Norman Berlis, a été désigné comme le premier haut-commissaire du Canada à Dar-es-Salaam, au Tanganyika.

Cette nomination marque l'importance que le Gouvernement attache à l'établissement de relations étroites entre ce nouveau membre du Commonwealth et le Canada. M. Berlis, natif de Toronto, est diplômé de l'université de Toronto et d'Osgoode-Hall. Il a de longs états de service, pour le Canada, tant pendant la guerre qu'au ministère des Affaires extérieures. Il est présentement chef de la Division de l'Information. La mission du Canada à Dar-es-Salaam aura d'importantes fonctions à remplir, surtout dans le domaine de l'aide à la formation et de l'assistance technique, en vertu du programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth.

A titre d'exemple de la collaboration étroite et amicale entre le Canada et les anciennes colonies britanniques d'Afrique, la Chambre apprendra sans doute avec intérêt que lors de la visite à Ottawa, le 17 décembre, de l'honorable B. K. W. Kiwanuka, principal ministre de l'Ouganda, j'ai discuté avec lui des moyens que le Canada pourrait prendre afin de venir en aide à son pays dans le cadre du programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth. La proposition à laquelle il attachait le plus de prix consistait à détacher un haut fonctionnaire du service extérieur auprès de la délégation canadienne aux Nations Unies à New-York, pour lui permettre de faire son apprentissage.

Je suis heureux de pouvoir informer la Chambre que nous avons déjà donné suite à cette demande. M. A. K. Kironde, ancien ministre des Travaux publics de l'Ouganda, qui deviendra ambassadeur et chef de la délégation de l'Ouganda aux Nations Unies lorsque son pays accédera à l'indépendance le 9 octobre prochain, s'est joint à notre délégation à New-York, à titre d'observateur, le

25 janvier, après un séjour de trois jours à Ottawa, et il continuera de suivre les travaux de la délégation jusqu'à ce qu'il devienne représentant permanent de l'Ouganda. Le Canada acquittera ses dépenses à même notre caisse spéciale d'aide aux pays africains du Commonwealth.

La nomination de M. Berlis et cette demande présentée par l'Ouganda pour que nous aidions à former son représentant permanent aux Nations Unies sont des initiatives d'une grande importance, car ce sont les premières que nous prenons à l'égard de l'Est africain. En temps et lieu notre haut-commissaire à Tanganyika sera sans doute accrédité aussi auprès de l'Ouganda et du Kenya.

## Fermeture du centre de formation de l'ONU

*Lorsqu'on lui a demandé, le 30 janvier, si étant donné la décision des Nations Unies de retirer leur appui financier au centre de formation régional à l'université de Colombie-Britannique, le Gouvernement avait envisagé "le maintien de ce centre de formation qui est très utile", M. Green a fait la déclaration suivante.*

C'est en juillet 1960 que l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies a établi le centre de formation régional des Nations Unies à l'université de Colombie-Britannique. Le centre lui-même ne donne aucun cours de formation, mais il a participé à l'établissement de programmes et il s'est occupé de questions d'ordre administratif en ce qui a trait aux personnes envoyées à des établissements du littoral ouest du Canada ou du nord-ouest américain, en vue d'y recevoir une formation. En 1961, il s'est occupé en tout de dix stagiaires des Nations Unies. Le centre s'est aussi révélé utile pour le recrutement de Canadiens qui sont envoyés à l'étranger sous l'empire de programmes d'aide technique.

Au cours de la dernière année complète pour laquelle des chiffres sont disponibles, les Nations Unies ont contribué pour environ \$30,000 aux frais d'administration du centre. Quant au Gouvernement canadien, il verse des subventions annuelles de \$10,000 depuis l'année financière 1959-1960. L'université de Colombie-Britannique a fourni du personnel et du matériel de bureau ainsi que d'autres services, pour une valeur d'environ \$6,000.

Je crois savoir que le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies en est venu à la conclusion qu'il ne pourra plus continuer à accorder un appui financier direct au centre, à compter de mai 1962. Toutefois, les Nations Unies sont disposées à envisager la possibilité de se servir de ce centre de l'université de Colombie-Britannique sur une base de rétribution des services.

On m'a informé que le bureau des gouverneurs de l'université a étudié la question à la lumière de ce fait nouveau et qu'il semble croire que le budget de l'institution ne lui permettra pas de maintenir le centre, après le 31 mai 1962.

Le Gouvernement canadien s'est dit prêt à continuer de verser une sub-

suiv...  
ent d...  
d'aï...  
a po...  
s soc...  
s pr...  
re a...  
Ken...  
ation...  
vers...  
de d...  
vant...  
ation...  
vers...  
form...  
bé de...  
à d...  
en v...  
giale...  
de Ce...  
d'aï...  
nt d...  
d'a...  
ntier...  
le Ce...  
si q...  
Un...  
app...  
Un...  
vers...  
dié...  
oud...  
196...  
e st...

vention annuelle de \$10,000 au titre des frais de fonctionnement du centre.  
Mais si les Nations Unies retirent leur aide financière et que ce centre disparaisse,  
le Gouvernement canadien n'aura évidemment pas à verser de nouvelle sub-  
vention. . .



## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. J.-L.-E. Couillard est nommé ambassadeur du Canada en Norvège. Il a quitté Ottawa le 2 janvier 1962.

Mlle D. J. Armstrong, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affectée à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Elle a quitté la Nouvelle-Delhi le 6 janvier 1962.

M. T. W. L. MacDermot, haut-commissaire du Canada en Australie, s'est retiré du service public le 13 janvier 1962.

M. P.-A. Bissonnette, du haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Il a quitté Kuala-Lumpur le 15 janvier 1962.

M. C. E. McGaughey est nommé haut-commissaire du Canada en Malaisie. Il a quitté Ottawa le 20 janvier 1962.

M. G. Bertrand, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 21 janvier 1962.

M. J.-S. Roy, de l'administration centrale, est affecté à la légation du Canada à Prague. Il a quitté Ottawa le 23 janvier 1962.

---

### LES TRAITÉS Faits courants

#### Multilatéral

Procès-verbal portant prorogation pour trois ans à compter du 31 décembre 1961 de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération Suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 8 décembre 1961.

Signé par le Canada le 17 janvier 1962.

En vigueur à compter du 31 décembre 1961.

AFI

Vol. XIV

Un Cana

Accord g

Protection

Procédur

Le Cana

Les affai

Confé

Explo

Nomin

Le Com

Nominat

service

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 3*

## *Table des matières*

*Mars 1962*

Un Canadien président d'une cour de Chypre .....	86
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce .....	88
Protection internationale des otaries du Pacifique nord .....	94
Procédure civile internationale .....	97
Le Canada et la CEPAL .....	101
Les affaires extérieures au Parlement	
Conférence du désarmement à Genève .....	103
Exploration en commun de l'espace extra-atmosphérique .....	104
Nominations diplomatiques récentes .....	105
Le Comité des visites officielles .....	108
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada .....	112

## Un Canadien président d'une cour de Chypre

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures a annoncé à la Chambre des communes, le 12 février 1962, la nomination du juge J. L. Wilson, de la Cour suprême de l'Ontario, à la présidence de la Haute Cour de justice de la République de Chypre. En septembre 1961, le Gouvernement de Chypre avait demandé l'assistance du Gouvernement canadien afin de remplir cet important poste judiciaire. Chypre a obtenu l'indépendance le 16 août 1960 et est devenue membre du Commonwealth en mars 1961, sa demande ayant été reçue par la conférence des premiers ministres du Commonwealth réunie à Londres. Au mois d'août de la même année, le premier haut-commissaire du Canada à Chypre a présenté ses lettres de créance à l'archevêque Makarios, président de la République.

La Haute Cour de Chypre est le tribunal de dernière instance de la République et reçoit les appels de tous les tribunaux à l'exception de la Cour constitutionnelle suprême. Elle exerce aussi les fonctions de Conseil souverain de justice et détient tous pouvoirs en ce qui concerne la nomination, l'avancement, la mutation, la résiliation des nominations, la révocation des fonctionnaires judiciaires et les mesures disciplinaires que ceux-ci peuvent encourir. Le système judiciaire cypriot, comme celui de la plupart des pays du Commonwealth, est basé sur le *common law*.

### Caractère de la présidence

Les juges de la Haute Cour sont désignés par le président et le vice-président de la République. En vertu de la constitution de Chypre, la Cour se compose de deux magistrats cypriot grecs, d'un juge cypriot turc et d'un président "neutre" qui détient deux voix dans les décisions du tribunal et peut ainsi résoudre les impasses qui pourraient se produire. La constitution spécifie que la Cour ne peut fonctionner sans un président, lequel ne doit pas être citoyen cypriot ou turc, ni sujet grec ou britannique. La Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne sont les signataires des accords de Londres sur lesquels est basée la constitution de



Le juge J. L. Wilson, de la Cour suprême de l'Ontario, président de la Haute Cour de justice de Chypre.

Chypre. d'Irlande. Le ju fonctions ée. Un c

Curriculu Le juge V sa format tie-Britan nique). I politiques Wright, période, lors l'un professio membre conseilles des proc Avant sa deuxièm

Annou président ieures a

Tous est un gr tient la ju Enfir nous ait que le G d'amitié d



Chypre. Le premier président de la Haute Cour a été le juge Barra O'Briain, d'Irlande, dont le mandat spécial d'un an a récemment pris fin.

Le juge Wilson, qui doit exercer la présidence pour six ans, a assumé ses fonctions le jour où sa nomination auprès de la Haute Cour cyprïote a été annoncée. Un congé lui a été accordé par le Cour suprême de l'Ontario.

### Curriculum vitae

Le juge Wilson est né à Schomberg, en Ontario, le 1<sup>er</sup> septembre 1900. Il a reçu sa formation pré-universitaire dans des écoles primaires et secondaires de Colombie-Britannique. Il a fait deux ans de cléricature à Kamloops (Colombie-Britannique). Immédiatement après avoir obtenu, en 1923, un diplôme en sciences politiques de l'université de Toronto, il est devenu le clerc de M. Edward Ward Wright, C.R., de l'étude Rowell, Reid, Wright et McMillan. Au cours de cette période, il a travaillé en étroite collaboration avec M. Rowell, C.R., qui était alors l'un des plus éminents avocats du Canada. Le juge Wilson a exercé la profession juridique en divers endroits de l'Ontario jusqu'en 1928, puis est devenu membre de l'étude Mulock, Milliken, Clark et Redman. En 1937, il a été créé conseiller du roi, et en mai 1945 il a été nommé juge de la Haute Cour (Division des procès) de la Cour suprême de l'Ontario, charge qu'il a remplie depuis lors. Avant sa nomination à la Haute Cour de Chypre, il exerçait les fonctions de deuxième juge puîné de la Cour.

Annonçant à la Chambre des communes la nomination du juge Wilson à la présidence de la Haute Cour de Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit:

Tous les députés conviendront avec moi, je pense, que la nomination du juge Wilson est un grand honneur pour le Canada et qu'elle reflète la haute estime dans laquelle on tient la justice et les juristes canadiens outre-mer.

Enfin . . . , le gouvernement est heureux que ce nouveau membre du Commonwealth nous ait demandé de l'aider en notre qualité d'ainé du Commonwealth. A notre avis, le fait que le Gouvernement cyprïote ait choisi un juge canadien pour ce poste resserre les liens d'amitié qui existent déjà entre nos deux pays du Commonwealth.

# Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

DIX-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 1961

LA DIX-NEUVIÈME session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a eu lieu à Genève du 13 novembre au 8 décembre 1961. A l'occasion de cette session, il s'est tenu aussi à Genève, du 27 au 30 novembre, une réunion des ministres du Commerce, laquelle a pris part le ministre du Commerce du Canada, M. George Hees.

L'Accord général constitue un échange de droits et d'obligations entre les États membres, fondé sur trois principes premiers: non-discrimination entre les États membres; recours exclusif aux tarifs douaniers pour protéger l'industrie nationale; disposition des membres à se consulter, individuellement ou collectivement, en vue soit d'éviter tout préjudice aux intérêts commerciaux des autres membres, soit d'assurer l'expansion progressive du commerce mondial.

Le Canada, dès le début, a joué un rôle important dans le développement et le maintien de l'Accord général. Il a tiré des avantages de l'abaissement mondial des tarifs douaniers qui a résulté des conférences tarifaires successives du GATT. Ces dernières années, il a profité particulièrement des importantes réductions apportées aux restrictions quantitatives et à la discrimination contre les produits canadiens en conformité des règles du GATT.

Les Annexes à l'Accord général consignent les résultats des négociations multilatérales sur les tarifs douaniers qui ont eu lieu au cours de multiples conférences depuis 1947. Les articles de l'Accord proprement dit constituent un ensemble de règles internationales ayant pour objet de protéger ces concessions tarifaires et empêchant que d'autres mesures telles que contingentement des importations, subventions excessives, dumping, etc., n'annulent leurs résultats. Le GATT est la seule institution qui régit les échanges commerciaux entre pays à une échelle à peu près mondiale. Ses quarante États membres représentent plus de 80 p. 100 des échanges internationaux. Ses listes tarifaires, où figurent environ 16,000 articles, englobent plus de la moitié du commerce international.

## Réunion ministérielle

A leur dix-neuvième session, les Parties contractantes ont examiné certaines affaires ordinaires et diverses questions techniques relatives à l'application de l'Accord général, ainsi qu'un certain nombre de questions présentant une grande importance pour le développement du commerce mondial: élimination des restrictions quantitatives aux importations, réduction des barrières tarifaires, commerce des denrées agricoles, formation de groupements commerciaux régionaux, question des obstacles nuisant aux échanges des pays peu développés, exceptions

apportées  
Certa  
novembre  
Les entre  
barrières  
denrées  
développ  
dans le  
national,  
En c  
envisager  
risée. Ils  
des négoc  
d'importa  
tions nou  
tantes de  
et en p  
tarifs.  
Denrées  
En ce q  
revue de  
d'adopté  
mesures  
aux ma  
mesure,  
examen  
relatifs  
nombre  
Genève,  
paient p  
céréales  
Enfi  
ils ont  
dévelop  
qu'elle  
des rec  
quées p  
chés m  
orient  
à facilit  
d'un ce  
proposi

apportées aux dispositions de l'Accord.

Certaines de ces questions ont été étudiées au cours des journées du 27 au 30 novembre 1961, consacrées à une réunion des ministres du Commerce de 44 pays. Les entretiens ministériels ont porté a) sur de nouvelles réductions éventuelles des barrières tarifaires, b) sur les problèmes particuliers que pose le commerce des denrées agricoles et c) sur les problèmes commerciaux particuliers des pays peu développés. Ces questions avaient déjà été étudiées d'une manière assez poussée dans le cadre du Programme du GATT pour l'expansion du commerce international, lancé en novembre 1958.

En ce qui concerne les tarifs douaniers, les ministres ont été d'accord pour envisager de nouveaux abaissements, selon la formule de la nation la plus favorisée. Ils ont estimé ensemble que la technique ordinaire du GATT, qui prévoit des négociations produit par produit et pays par pays, même si elle a donné d'importants résultats, ne suffit peut-être pas, désormais, à répondre aux conditions nouvelles du commerce mondial. Les ministres ont prié les Parties contractantes de créer les organismes nécessaires pour l'étude de nouvelles techniques, et en particulier pour l'étude des modes possibles de réduction linéaire des tarifs.

#### **Denrées agricoles**

En ce qui concerne le commerce des denrées agricoles, les ministres ont fait une revue des travaux de la Commission II du GATT et prié les Parties contractantes d'adopter une marche à suivre pour établir la base de négociations en vue de mesures pratiques qui permettraient de créer des conditions acceptables d'accès aux marchés mondiaux dans le cas des denrées agricoles. Comme première mesure, les Parties contractantes ont décidé qu'il se fera au début de 1962 un examen préalable des possibilités de solution qui s'offrent pour les problèmes relatifs au commerce des céréales, et que cet examen sera suivi d'un certain nombre d'autres portant sur diverses catégories de denrées. Il s'est donc ouvert à Genève, le 12 février 1962, une réunion consacrée aux céréales, à laquelle prenaient part les représentants des principaux pays exportateurs et importateurs de céréales, y compris le Canada.

Enfin, les ministres ont fait une revue des travaux de la Commission III et ils ont adopté une Déclaration sur le développement du commerce des pays peu développés, qu'ils ont communiquée aux Parties contractantes en demandant qu'elle oriente désormais leur action. Cette Déclaration énonce des principes et des recommandations concernant les mesures tarifaires et non tarifaires appliquées par les gouvernements et qui ont pour effet de restreindre l'accès aux marchés mondiaux des produits des pays peu développés. En résumé, les ministres prient les gouvernements d'appliquer leurs politiques commerciales de manière à faciliter l'expansion des échanges des pays peu développés. Les représentants d'un certain nombre d'États membres se sont réunis en février afin d'examiner des propositions précises donnant suite aux recommandations de la Déclaration.

A la réunion ministérielle, M. Hees s'est exprimé comme suit au sujet de principales questions abordées par les ministres:

"Le Canada, étant l'un des principaux pays commerçants du monde, a évidemment intérêt à ce que les tarifs douaniers limitent de moins en moins l'accès de ses produits à tous les marchés. Les Parties contractantes ont déjà réalisé de progrès importants. Il importe absolument que se maintienne le rythme actuel des abaissements de tarifs douaniers entravant le commerce. Tous les pays, industrialisés comme peu développés, doivent être disposés à jouer un rôle dans ce sens. L'interdépendance croissante des pays et la nécessité de faire avancer les pays peu développés exigent un abaissement continu des obstacles qui s'opposent au commerce. . . . En ce qui concerne les méthodes de négociation, . . . Le Canada est prêt à examiner sérieusement toute méthode qui puisse faciliter de nouveaux progrès dans l'abaissement des obstacles tarifaires entravant le commerce. Nous comptons, naturellement, que les méthodes proposées tiendront compte de la situation particulière des pays qui, comme le nôtre, dépendent d'un nombre d'exportations plus limité que celui des grands pays ou groupements de pays industrialisés. . . . Elles devraient aussi tenir compte des problèmes particuliers des pays peu développés. L'idée de la réciprocité absolue dans les négociations commerciales n'est pas toujours compatible avec les problèmes particuliers de ces pays, car il ne leur est pas toujours possible d'accorder des concessions absolument équivalentes. . . . J'estime que la présente réunion ministérielle devrait prendre à son compte les conclusions de la Commission II sur la nécessité d'assurer aux exportations agricoles un meilleur accès aux marchés. Nous devrions reconnaître que le protectionnisme agricole excessif pose un problème extrêmement grave, qui influence, non seulement le développement du commerce international, mais aussi la conception même du multilatéralisme sur laquelle est fondé l'Accord général. Nous devrions prendre la résolution de tenter ensemble un effort collectif en vue de réduire les obstacles qui s'opposent au commerce des denrées agricoles et de corriger les situations qui donnent lieu à l'établissement de ces restrictions. Le Canada est disposé à participer à tout effort sérieux dans ce sens; il voudrait que les autres pays fassent de même. . . . Nous sommes saisis d'un projet de déclaration sur le développement du commerce des pays peu développés, qu'a présenté M. Ball, des États-Unis d'Amérique. . . . Ce projet de déclaration des États-Unis apporte une importante contribution et oriente d'une façon très précieuse l'établissement d'un programme éventuel de travail. . . . Le Canada est heureux, d'autre part, de l'initiative qu'ont prise les pays peu développés de proposer un programme d'action. . . ."

#### **Élimination des restrictions à l'importation**

Les dispositions de l'Accord général ne permettent aux diverses Parties contractantes d'imposer des restrictions à l'importation que pour protéger la balance de leurs paiements. L'application de telles restrictions reste soumise à l'examen des Parties contractantes, qui y procèdent au cours de leurs sessions ordinaires et

vue de contrôler la réduction progressive et l'élimination immédiate de ces restrictions lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. A la dix-neuvième session, les Parties contractantes ont adopté des rapports sur les consultations avec le Danemark, la Finlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Birmanie. A la veille de la session, l'Autriche et la Norvège avaient annoncé qu'elles n'avaient plus besoin d'imposer de restrictions pour des raisons ayant trait à la balance de leurs paiements; ces déclarations mettent en lumière le progrès important qu'ont accompli les Parties contractantes, surtout depuis 1959, vers l'élimination des restrictions commerciales.

Les Parties contractantes ont aussi examiné les rapports des pays qui appliquent des restrictions à l'importation en se prévalant des exceptions prévues par l'Accord pour certains cas difficiles; ces exceptions permettent aux États membres de maintenir provisoirement des restrictions, sous réserve de certaines obligations, pour des raisons qui ne se rapportent pas à la balance de leurs paiements. A la dix-neuvième session, les Parties contractantes sont convenues de prolonger d'un an le droit de recours à ces exceptions.

#### **Nouveaux membres**

Le Tanganyika a été admis parmi les membres du GATT. Il en est le quarantième. On a aussi jugé qu'Israël et le Portugal avaient tous deux rempli les conditions requises pour pouvoir accéder à l'Accord général, et que leur adhésion se ferait par la signature des protocoles nécessaires, probablement dès 1962. La Suisse avait accédé provisoirement à l'Accord le 22 novembre 1958. Après une série de consultations avec ce pays, il a été décidé à la dix-neuvième session que cette accession provisoire serait prolongée jusqu'à la fin de 1964 et que la Suisse pourrait d'ici là prendre part aux travaux des Parties contractantes. Celles-ci ont décidé en outre de prolonger jusqu'au 31 décembre 1963 l'accession provisoire de la Tunisie, en attendant la mise en vigueur du nouveau tarif douanier de ce pays.

Depuis un an ou environ, de nombreux territoires africains sont devenus indépendants. En 1960, les Parties contractantes ont pris les dispositions voulues pour le maintien des engagements pris dans le cadre du GATT, au nom des États africains, par les anciennes puissances métropolitaines. Cette décision tenait compte de ce qu'il faudrait sans doute un certain temps aux nouveaux États pour revoir leurs politiques commerciales et leurs relations avec le GATT. Les Parties contractantes ont décidé de continuer à appliquer *de facto* l'Accord général à leurs relations avec ces nouveaux États pendant une période maximum de deux ans, à compter de la date de l'accession de chacun à l'indépendance, sous réserve de réciprocité. A la dix-neuvième session, les Parties contractantes ont décidé de prolonger d'un an l'application de cette décision dans le cas des États qui le demanderont.

#### **Groupements commerciaux régionaux**

Les Parties contractantes ont étudié à leur dix-neuvième session les initiatives

prises dans diverses parties du monde en vue de constituer des groupements commerciaux régionaux. Le représentant de la Commission de la Communauté économique européenne a présenté un exposé de l'évolution et des progrès de la CEE. Les Parties contractantes ont examiné divers aspects de la création du Marché commun européen: association des territoires d'outre-mer, association de la Grèce, questions relatives à l'établissement du tarif extérieur commun de la CEE. Le représentant de l'Association européenne de libre-échange a présenté un exposé des progrès accomplis dans l'établissement de cette zone de libre-échange et vers l'association de la Finlande à celle-ci. Ces exposés n'ont donné lieu à aucune conclusion ou recommandation précise, mais de nombreux représentants, y compris celui du Canada, ont tenu à faire ressortir l'utilité qu'il y a pour les Parties contractantes à se renseigner de la sorte sur l'évolution de ces groupements régionaux, ainsi que la non moindre importance de veiller à ce que leur mise en place s'effectue en conformité des dispositions de l'Accord général.

Le secrétaire exécutif du GATT a présenté un rapport aux Parties contractantes sur ses entretiens avec le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développements économiques au sujet des relations entre les deux organismes. On a décidé de ne pas instituer de rapports continus entre l'OCDE et le GATT à ce stade de leur existence; il y aura échange de représentants chaque fois que sera discutée une question offrant un intérêt commun aux deux organismes.

#### **Négociations relatives aux tarifs douaniers**

Le Canada prend part depuis le début à la conférence multilatérale du GATT sur les tarifs douaniers, qui a commencé en septembre 1960 et doit se terminer prochainement. Elle s'est poursuivie en deux phases: négociations relatives au tarif extérieur commun envisagé par la CEE, puis négociations dites "de Dillon". Il était nécessaire de négocier à nouveau les concessions tarifaires accordées antérieurement, dans le cadre du GATT, par chacun des membres du Marché commun: ce fut la première phase. Celles dites "de Dillon" ont consisté en des négociations entre divers États membres en vue d'un nouvel abaissement des tarifs douaniers dans le cadre de l'Accord général. Ces négociations se poursuivaient encore à la fin de la session. Le secrétaire exécutif a présenté un rapport à ce sujet.

#### **Cotonnades et importations à bon marché**

Le Canada a pris une part active aux efforts tentés par le GATT pour résoudre les problèmes particuliers que pose le commerce des produits dits à bon marché. En juillet 1961, sous les auspices du GATT, les pays intéressés le plus directement au commerce international des cotonnades ont conclu des accords spécifiques à ce sujet. Il s'agit d'assurer une expansion ordonnée du commerce mondial de ces produits tout en tenant compte du désarroi que provoquent

les marchés les arrivages soudains de grosses quantités de marchandises à bon marché produites dans des pays où les prix de revient sont faibles. Tout récemment, en février 1962, il a été élaboré des accords analogues, mais conçus en fonction d'une durée plus longue, qui ont été soumis aux pays participants.

Le problème de la désorganisation des marchés par les produits à bon marché est lié à un autre sujet de grande controverse: le fait que plusieurs des Parties contractantes aient invoqué l'article XXXV du GATT à l'égard du Japon. Cet article permet à toute Partie contractante de s'abstenir d'appliquer les dispositions du GATT à un pays qui vient d'accéder à l'Accord. A la réunion ministérielle de novembre, plusieurs ministres ont exprimé le vœu que les décisions voulues soient prises sans délai afin que le Japon puisse participer pleinement à l'Accord général. Ils ont soutenu à cet égard qu'une décision des Parties contractantes exceptant le Japon de l'application de l'article XXXV donnerait beaucoup plus d'efficacité à l'Accord général. Le Canada qui n'a jamais invoqué cet article contre le Japon, a donné son appui aux propositions tendant à excepter le Japon de son application.

#### **La vingtième session**

A la fin de leur dix-neuvième session, les Parties contractantes ont élu M. W. P. van Oorschot, des Pays-Bas, pour être leur président jusqu'à la fin de la vingtième session. Elles ont élu comme vice-présidents MM. J. B. Daramola, du Nigéria, et J. H. Warren, du Canada. M. Warren est sous-ministre adjoint du Commerce. Les Parties contractantes ont jugé suffisante une seule session pour l'année 1962; elle aura lieu en septembre et octobre.

## *Protection internationale des otaries du Pacifique nord*

**R**ÉUNIE À OTTAWA du 7 au 9 février, la Commission du phoque à fourrure (otarie) du Pacifique nord a approuvé le programme de recherches que des savants canadiens, japonais, soviétiques et américains exécutent conformément aux décisions de la Convention de 1957. Les quatre pays signataires de cette convention se sont proposés de consacrer six années à l'étude des modalités d'une production maximum dont il serait possible de maintenir le niveau sans affecter le rendement des autres ressources pélagiques de la région.

### **Conservation des otaries**

L'otarie du Pacifique nord possède un duvet très velouté qui la distingue des autres phoques. Menacés autrefois de disparition à cause de chasses excessives, les troupeaux comptent aujourd'hui plus de 1.5 million de têtes. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, on reconnut la nécessité de protéger les troupeaux contre la surexploitation. En 1835, alors que le nombre de bêtes atteignait un bas niveau critique, la Russie interdit rigoureusement de tuer des otaries femelles aux îles Pribylov et dans les alentours. En 1867, les États-Unis, qui acquirent cet archipel en même temps que l'Alaska, constatèrent que les troupeaux s'étaient reconstitués.

L'administration américaine continua de protéger les otaries des îles Pribylov en interdisant aux chasseurs de tuer les femelles et en permettant de n'en capturer qu'un nombre limité sur les terrains de reproduction. Cependant, l'expansion de la chasse pélagique menaçait de décimer les troupeaux, car elle n'était pas réglementée; au surplus, nombre d'animaux tués en mer coulaient à pic.

On se rendit compte que la meilleure façon de protéger les troupeaux d'otaries serait de continger les captures sur les terrains de reproduction. En 1911, le Canada, le Japon, la Russie et les États-Unis signèrent une Convention sur les phoques à fourrure du Pacifique nord, qui demeura en vigueur jusqu'en 1941. De 1942 à 1957, les troupeaux des îles Pribylov furent protégés par un accord international entre le Canada et les États-Unis.

### **Programme actuel de conservation**

La convention en vigueur actuellement interdit la chasse hauturière des otaries mais autorise les savants des pays signataires à en capturer un certain nombre à des fins de recherches. Dans plusieurs régions du Pacifique nord, l'interdit est levé en faveur des peuplades indigènes qui chassent le phoque avec des armes primitives. Seuls l'URSS et les États-Unis peuvent capturer des otaries dans les îles sur lesquelles s'étend leur autorité et où les animaux reviennent chaque année à l'époque de la reproduction. Limités quant à leur droit de chasse, le Canada et le Japon reçoivent à titre de compensation 15 p. 100 des peaux obtenues par les chasseurs américains sur les terrains de reproduction et, dans certaines conditions

Cinquiem  
nord. On  
et M. A.

une pro  
États-U

Con

fait des

tiques

Comma

tifiques

aspects

server

confon

les col

captur

pendan

femelle

mum.

La

contin

pélagi





Cinquième réunion annuelle de la Commission du phoque à fourrure (otarie) du Pacifique nord. On voit sur cette photo M. J. A. MacLean, ministre des Pêcheries du Canada (à gauche) et M. A. A. Ishkov, commissaire aux Pêcheries de l'URSS, qui a présidé la réunion.

une proportion équivalente des peaux que s'est procurées l'URSS. En 1961, les États-Unis ont capturé près de 96,000 otaries, et les Soviétiques environ 12,000.

Conformément au programme arrêté par la Commission, les États-Unis ont fait des recherches approfondies dans les Pribylov, tandis que les savants soviétiques étudiaient les conditions régnant dans l'île Robben et dans l'archipel du Commandeur. Ces travaux, ainsi que les recherches faites en mer par les scientifiques des quatre pays, ont été examinés cette année par la Commission. Un des aspects essentiels du programme a été l'étiquetage de petits d'otaries, afin d'observer les mouvements migratoires des troupes, et la mesure dans laquelle ils se confondent. L'examen des dossiers a permis à la Commission de constater que les colonies des îles Pribylov sont surpeuplées; elle a autorisé en conséquence la capture d'un certain nombre d'otaries femelles par les chasseurs américains. Cependant, on a constaté que, malgré les captures plus nombreuses, le nombre des femelles demeurait à un niveau considéré trop élevé pour une production optimum.

La Commission a décrété que cette année le programme de recherche et de contingentement ne serait pas modifié. En conséquence, dès février, la chasse pélagique a repris, et elle se continuera selon les méthodes adoptées depuis cinq

ans. Sur la terre ferme, les savants poursuivront leurs études sur le nombre d'otaries qui reviennent aux terrains de reproduction, sur les taux de mortalité et de natalité ainsi que sur les mœurs des divers groupes d'animaux.

La Commission a noté que les savants des quatre pays intéressés accomplissent leur tâche dans un esprit de collaboration étroite. Le président de cet organisme est actuellement le délégué américain, Ralph C. Baker, dont le mandat durera jusqu'à la prochaine réunion, qui aura lieu à Washington le 26 novembre 1962. Le vice-président est M. George R. Clark, sous-ministre des Pêcheries du Canada.

Proc

RÔLE D

D E  
a  
faire su  
tribuna  
en usag  
hors de

Il p  
judiciai  
canadie  
me dan  
ger, ou  
liste de  
certaine  
gnation  
L'interv

Pou  
taire d  
instruct  
rants, c  
homme  
rectem  
recevo

No  
domain  
délimit  
actuell  
par les  
second  
mome

Le  
faire  
conver  
dans  
Ottaw  
cause

Remis  
Tout

# Procédure civile internationale

## RÔLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DE TEMPS À AUTRE, le ministère des Affaires extérieures prête son concours aux hommes de loi dans l'exercice de leur profession, lorsqu'il s'agit de faire suite, à l'étranger, à certaines procédures judiciaires entamées devant les tribunaux canadiens. C'est là un service qui vient s'ajouter aux voies judiciaires en usage au Canada et qui permet aux parties en litige de bénéficier de recours hors de nos frontières.

Il peut être question d'interroger des témoins, ou de remettre des actes judiciaires à des défendeurs se trouvant à l'étranger. Il arrive que des avocats canadiens aient besoin de données qu'ils ne peuvent se procurer sur place, comme dans le cas de successions dont certains éléments d'actif sont en pays étranger, ou d'instances en divorce exigeant la preuve d'un mariage à l'étranger. La liste des cas possibles est très longue. Comme nous l'avons dit, souvent, dans certaines poursuites civiles les avocats canadiens doivent remettre des assignations et autres pièces connexes à des défendeurs se trouvant hors du Canada. L'intervention du Ministère peut les aider à résoudre ces problèmes.

Pour bénéficier de ces avantages, il suffit d'envoyer une lettre au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Ottawa. Le Ministère enverra alors les instructions voulues aux postes canadiens à l'étranger. Pour les problèmes courants, ces instructions se fondent généralement sur les données fournies par les hommes de loi eux-mêmes. Il est préférable que ceux-ci ne s'adressent pas directement à nos ambassades ou à nos consulats, qui ne peuvent, en principe, recevoir de directives que du Ministère.

Nos services n'exercent d'action qu'en matière civile ou commerciale; le domaine pénal n'est pas de leur ressort. Les interventions du Ministère sont délimitées par des accords bilatéraux conclus avec les pays intéressés. A l'heure actuelle, il existe une vingtaine de conventions sur la procédure civile, signées par les États importants de l'Europe occidentale et la Grande-Bretagne avant la seconde guerre mondiale. Ces conventions ont été étendues au Canada, au moment de la signature ou à une époque ultérieure.

Les avocats en exercice qui désirent recueillir des preuves à l'étranger ou y faire remettre des actes judiciaires feraient bien de se procurer tout d'abord la convention de procédure civile dont relève leur affaire. Ils trouveront ce texte dans le *Recueil des traités du Canada*, diffusé par l'Imprimerie de la Reine, à Ottawa, et se familiariseront ainsi avec la procédure courante dans le pays en cause.

### Remise de documents à l'étranger

Tout ressortissant canadien qui désire faire remettre un acte judiciaire à l'étranger

doit s'assurer que cette procédure satisfait aux exigences des tribunaux canadiens et ne va pas à l'encontre des lois du pays où cette notification aura lieu. Même si les termes d'une convention prévoient diverses extensions de la procédure judiciaire à l'étranger, encore faut-il que leurs modalités se conforment aux exigences formulées par les tribunaux canadiens qui ont ordonné ces extensions. Les conventions auxquelles le Canada est partie mentionnent deux ou même trois procédures possibles: recours aux autorités judiciaires compétentes du pays en cause (à un huissier, par exemple) ou à un consul, ou encore, le cas échéant, signification par voie postale si la convention le spécifie. Toutefois, cette dernière formule est, semble-t-il, rarement appliquée.

Il est possible de procéder à une remise d'actes judiciaires même dans les pays avec lesquels le Canada n'a pas signé de convention. Mais certains pays, comme la Suisse, exigent que toute remise soit effectuée, à l'intérieur de leurs frontières, par leurs propres représentants officiels. Dans ce cas, il faut demander le concours des autorités judiciaires locales.

Qu'il s'agisse ou non de pays avec lesquels le Canada a signé une convention, les avocats conseils canadiens désireux de notifier un document à l'étranger n'ont qu'à adresser leur demande au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette requête doit s'accompagner d'un engagement à rembourser tous frais et dépenses, du titre de l'affaire, de la désignation du tribunal qui instruit l'affaire, etc., ainsi que de l'indication du pays où doit se faire la notification et du mode de remise choisi par l'avocat. Si cette remise à l'étranger a été ordonnée par un tribunal, une copie de cet ordre doit être jointe à la demande, avec, bien entendu, le nom et l'adresse du destinataire. Le nombre requis de copies et de traductions varie dans chaque pays. Les avocats seront bien avisés d'envoyer au sous-secrétaire tous les documents en triple exemplaire, et d'autoriser le Ministère à faire exécuter les traductions voulues, qui seront portées à la charge des parties intéressées.

Il s'agit d'ailleurs ici, non d'une exigence juridique, mais d'un procédé commode. Presque toujours, les seules traductions acceptées sont celles qu'ont effectuées un traducteur de l'État ou un consul. Ainsi, en confiant au Ministère le soin des traductions, on épargne du temps et de l'argent. Le mandat qu'on lui accorde doit être rédigé en termes généraux, afin de lui laisser toute latitude et de permettre à nos représentants à l'étranger de décider de leur propre chef de la nécessité de traductions.

Lors de l'obtention d'un ordre de remise, il est bon de se faire délivrer un certificat, plutôt qu'une déclaration sous serment, pour établir si la remise a été faite ou non. En effet, en exigeant une déclaration sous serment, on risque de se heurter aux procédures de la plupart des pays, qui prévoient en ces matières un certificat signé par un membre du tribunal ou un consul. Une déclaration sous serment peut entraîner une perte de temps et des frais supplémentaires. Néanmoins, si les tribunaux exigent la déclaration sous serment, les avocats devront l'indiquer dans leur demande.

Cett  
dans les  
de s'inf  
intéresse  
sulaire  
autorité  
traient p

Comme  
Ici enco  
convent  
avec les

1)

2)

3)

Les for  
Canada  
méthod  
taires.

La  
autorité  
parjure  
déposit  
dienne,  
dans le  
méthod  
Néanm  
mation  
tribuna  
n'invest  
recueil  
cellent  
par les  
les ava  
surtou

Comm  
En ré  
tains

Cette procédure peut, comme nous l'avons indiqué plus haut, être employée dans les pays avec lesquels le Canada n'a pas conclu de convention, à condition de s'informer au préalable, par voie diplomatique, si le gouvernement du pays intéressé s'opposerait à une remise effectuée par un agent diplomatique ou consulaire du Canada. On peut gagner du temps en confiant cette remise aux autorités du pays où elle doit avoir lieu, au cas où les lois nationales ne permettraient pas de s'adresser à un consul.

### **Comment recueillir les témoignages à l'étranger**

Ici encore, il existe normalement trois genres de procédures, prévus dans les conventions sur la procédure civile. Deux sont d'usage courant dans les pays avec lesquels le Canada n'a pas signé d'ententes.

- 1) Les dépositions sont recueillies par les autorités judiciaires du pays en cause, en vertu de commissions rogatoires.
- 2) Les dépositions sont recueillies par un examinateur désigné et mandaté par un tribunal du pays en cause, en vertu de commissions rogatoires.
- 3) Les dépositions sont recueillies par une personne désignée et mandatée par un tribunal du pays où le demandeur a formulé sa requête. Cette personne est ordinairement investie de l'autorité voulue, ou désignée comme examinateur.

Les formules 1 et 3 sont appliquées d'ordinaire dans les pays avec lesquels le Canada n'a pas signé de convention de procédure civile, tandis que la deuxième méthode n'est généralement mise en pratique que dans certains des pays cosignataires.

La première méthode est accessible dans la plupart des pays du globe. Les autorités du pays d'exécution usent de leurs pouvoirs coercitifs, et la loi sur le parjure punit les faux témoignages. Toutefois, il est malaisé de s'assurer que les dépositions sont recueillies suivant la procédure de telle ou telle province canadienne, et cette méthode peut occasionner de longs délais. Elle sert donc surtout dans les cas où il est difficile d'obtenir des dépositions spontanées. La troisième méthode est relativement rapide et efficace, si l'on peut trouver les témoins. Néanmoins on ne peut toujours obtenir, sur les lieux, une personne ayant la formation et l'expérience nécessaires pour recueillir les dépositions exigées par les tribunaux de common law. (Il convient de noter qu'en règle générale le Ministère n'investit pas ses agents diplomatiques ou consulaires à l'étranger du pouvoir de recueillir les témoignages.) Cette dernière formule peut être onéreuse, mais excellente quand le témoin est soumis à un interrogatoire normal et contradictoire par les mandataires juridiques des deux parties. La deuxième méthode combine les avantages des deux autres, et il convient donc de l'adopter autant que possible, surtout si l'on craint que les témoins ne se dérobent.

### **Commissions rogatoires**

En rédigeant une commission rogatoire, les avocats doivent se conformer à certains principes pratiques. Il vaut mieux adresser cette commission aux autorités

compétentes du pays d'exécution, plutôt qu'à un tribunal particulier. Ainsi le Ministère veillera à ce que les documents voulus soient transmis, par les autorités locales, au tribunal compétent habilité à recueillir les témoignages. Il convient de rédiger toutes les pièces en double exemplaire; d'y joindre un engagement à défrayer les dépenses, et d'adresser le tout au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ici encore, l'engagement doit couvrir tous les frais, y compris les frais éventuels de traduction. Si les parties ont des mandataires légaux dans le pays d'exécution, il faut indiquer les noms et les adresses desdits mandataires. S'il n'existe pas de mandataires, on joindra aux documents susdits des formules complètes d'interrogatoire et de contre-interrogatoire.

La procédure est assez semblable dans les pays qui n'ont pas signé de convention sur la procédure civile. Un peu partout, on peut avoir recours à la commission rogatoire, sauf peut-être aux États-Unis, où les témoignages sont recueillis par une personne mandatée ou par un examinateur spécial. Dans certains pays il n'existe que la commission rogatoire, et les lois interdisent aux consuls ou aux personnes désignées par un tribunal du pays où le demandeur formule la plainte, de recueillir les dépositions. Dans les cas où les avocats se proposent de faire recueillir les témoignages à l'étranger par une personne mandatée ou par un examinateur spécial, ils doivent au préalable consulter le Ministère, pour s'assurer que cette formule est autorisée. Les lois et règlements sont modifiés de temps à autre, et c'est pourquoi il ne saurait y avoir de liste définitive de pays où cette méthode est admise. Cela dit, la procédure à suivre est semblable à celle qu'offrent les pays signataires de conventions.

Dans certains pays, les commissions rogatoires peuvent être envoyées directement d'un tribunal à un autre, ou transmises par la partie intéressée au ministère de la Justice du pays d'exécution. Mais il s'agit ici d'une formule inhabituelle, et bien qu'on puisse se renseigner d'avance, l'expérience nous enseigne qu'on peut épargner temps et argent en envoyant les pièces voulues par voie diplomatique.

Comme pour les remises d'actes judiciaires, les traductions des interrogatoires et les instructions communiquées aux commissaires de la preuve varient d'un pays à l'autre, et on ne saurait mieux faire que de laisser carte blanche au Ministère.

Cet exposé des services que le ministère des Affaires extérieures peut rendre aux avocats canadiens, quant aux dépositions et aux remises d'actes à l'étranger, est forcément assez succinct. Toutefois, il permet un utile tour d'horizon. Sans doute, on se heurte souvent à des complications, mais si l'on s'en tient à la règle fondamentale et si l'on adresse avant toutes choses une demande écrite au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on évitera la plupart des obstacles.

## Le Canada et la CEPAL

*L'ambassadeur du Canada au Chili, M. Paul Tremblay, a été le délégué du Canada à la huitième session plénière de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui a eu lieu à Santiago du 14 au 16 février. Lors de cette réunion, la première depuis que le Canada est devenu membre de l'organisation (octobre 1961), M. Tremblay a prononcé l'allocution suivante:*

... Au nom de la délégation du Canada, je tiens à vous remercier des aimables, des généreuses paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser. Comme vous l'avez signalé, c'est la première fois que le Canada participe à une conférence de la CEPAL depuis qu'il est devenu membre de l'organisation, en octobre dernier. Aussi s'agit-il pour nous d'un grand événement, qui souligne l'importance que nous attachons à nos relations avec l'Amérique latine.

Notre délégation suivra de près et avec un vif intérêt les travaux de l'organisation. Nous savons quelle importance ils revêtent pour les pays latino-américains. Nous n'ignorons pas la contribution de ces travaux aux grands efforts qu'entreprennent les pays de l'Amérique latine pour améliorer la condition économique et sociale de leurs populations. Nous avons, au Canada, un intérêt direct et immédiat au succès de ces efforts, dont nous comprenons l'importance vitale. Membres de la CEPAL, nous comprendrons mieux les problèmes de développement que doivent résoudre les gouvernements latino-américains et les solutions dont ils font l'essai.

Notre délégation suivra avec un intérêt particulier les travaux de l'Institut de développement latino-américain, dont la création va être étudiée ici. Le Gouvernement canadien est heureux de la naissance de cet Institut, qui aidera les gouvernements de l'Amérique latine à planifier le développement de leurs pays. Nous croyons à la nécessité de plans et de programmes bien pensés, afin que soient réparties judicieusement et efficacement les faibles ressources dont on dispose pour le développement économique. Nous souhaitons, cependant, que l'Institut, une fois mis sur pied, se tienne en rapports étroits avec les autres organismes internationaux à buts analogues, afin d'éviter les reprises d'expériences déjà faites et le chevauchement des efforts.

Le Gouvernement canadien apporte une contribution appréciable au Fonds spécial des Nations Unies, lequel aidera au financement de l'Institut de développement. Il collabore aussi au développement économique de l'Amérique latine par ses contributions aux programmes d'assistance technique des Nations Unies et par ses souscriptions à la Banque internationale ainsi qu'à sa filiale de l'Organisation internationale pour le développement. Nous constatons avec satisfaction que les programmes d'aide au développement des Nations Unies jouent un rôle important dans le développement économique de l'Amérique latine.

Notre délégation s'intéressera aussi de façon toute spéciale aux groupements économiques d'Amérique latine que la CEPAL a aidé à constituer: l'Association latino-américaine de libre-échange et les participants du Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. Nous rendons hommage à la CEPAL pour son aide précieuse aux membres de ces groupements. Le Gouvernement canadien se rend compte que ces pays sentent le besoin de développer leurs possibilités d'échanges, au bénéfice de leur économie. Comme notre ministre du Commerce, M. George Hees, le déclarait le 28 novembre 1961 à la 19<sup>e</sup> session du GATT, "Il faut prendre des mesures efficaces pour accroître les possibilités de commerce des économies nationales en voie de développement; il faut tenir compte de ce besoin dans toutes nos décisions et nos résolutions relatives à cette importante question". Aussi, à la session du GATT, le Gouvernement canadien a-t-il souscrit à la déclaration sur les problèmes des régions peu développées et sur la nécessité d'un encouragement au commerce. D'autre part, le Gouvernement canadien a exhorté les pays qui se groupent à respecter les conventions internationales, notamment les règlements du GATT, régissant l'établissement de zones de libre-échange. Ces pays ne doivent pas perdre de vue les liens commerciaux importants qu'ils ont avec des pays comme le Canada situés en dehors des groupements régionaux.

Les échanges du Canada avec les pays de l'ALALE sont importants et réciproquement avantageux. En 1960 notre commerce avec ces pays s'est élevé à 116 millions de dollars du côté de l'exportation et à 79 millions du côté de l'importation. Nous nous attendons à des chiffres plus élevés pour 1961 aux chapitres de l'exportation et de l'importation. Les nouvelles facilités du Gouvernement canadien en matière d'exportation ont exercé en ce domaine un effet considérable. Elles ont permis aux exportateurs canadiens de vendre en Amérique latine à des conditions avantageuses de crédit à long terme. C'est grâce à ce crédit, par exemple, qu'une fabrique de papier-journal a été construite au Chili, que des locomotives diesel ont été vendues à l'Argentine et au Brésil et que des rails ont été expédiés au Mexique.

Comme on le voit, le Gouvernement canadien s'intéresse vivement à l'activité de la CEPAL et considère comme très important d'en faire partie. Pour nous, c'est là un nouveau lien avec les pays d'Amérique latine. Nous envisageons avec plaisir, monsieur le Président et messieurs les délégués, de prendre part aux travaux de votre association.

Les

Le  
ment s  
canadi  
s'ouvri  
baker,

..  
détaillé  
rectem  
mainte  
désarm  
de gou  
cera s  
répons  
Kenne

Je  
ment d

La  
assez  
Il sera  
ments  
arrive  
ciation  
en vu

Le  
désar  
gouve

L

tchev  
du C  
cette

J  
leque  
l'Uni  
désa  
lieu  
les p



# Les affaires extérieures au Parlement

## Conférence du désarmement à Genève

*Le 12 février, lorsqu'on lui a demandé s'il avait reçu "du chef du Gouvernement soviétique une invitation à participer, en tant que chef du Gouvernement canadien, à la réunion du Comité du désarmement des Nations Unies qui s'ouvrira . . . le 14 mars prochain", le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a répondu:*

. . . Si la Chambre me le permet, je répondrai à la question de façon assez détaillée. J'ai reçu du président Khrouchtchev un message que m'a remis directement l'ambassadeur de l'Union soviétique. Comme personne ne l'ignore maintenant, M. Khrouchtchev a adressé à tous les membres du Comité du désarmement composé de dix-huit nations, une note proposant que les chefs de gouvernement assistent à la conférence du désarmement lorsqu'elle commencera ses travaux à Genève le 14 mars. Cette note était en quelque sorte la réponse au message conjoint du premier ministre Macmillan et du président Kennedy en date du 7 février. . .

Je ne suis pas encore en mesure de dire quelle sera la réponse du Gouvernement canadien à la contre-proposition de M. Khrouchtchev.

La lettre était assez longue et elle fera, dans l'ensemble, l'objet d'un examen assez approfondi, afin de pouvoir peser toutes les conséquences de la proposition. Il sera également nécessaire d'entrer en consultation avec d'autres gouvernements intéressés, afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour en arriver au désarmement. Le Gouvernement canadien est d'avis que les négociations de désarmement envisagées devraient donner lieu aux plus grands efforts en vue du désarmement.

*Le premier ministre a ajouté que si "cet objectif d'un effort total en vue du désarmement devait être favorisé par des entretiens au palier des chefs de gouvernement, je ne doute pas que la Chambre s'attendrait que j'y participe".*

*Le 15 février, M. Diefenbaker a déclaré:*

. . . On a transmis ma réponse à la communication par laquelle M. Khrouchtchev proposait que les chefs de gouvernement assistent aux premières séances du Comité du désarmement, à Genève, le 14 mars. J'aimerais maintenant déposer cette réponse, afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance.

J'ai bien fait comprendre à M. Khrouchtchev que j'appréciais l'esprit dans lequel sa proposition semblait avoir été faite, parce qu'elle laisse supposer que l'Union soviétique attache de l'importance aux prochaines négociations sur le désarmement. Le Gouvernement canadien croit que la conférence doit donner lieu au plus grand effort jamais fait par les nations du monde pour résoudre les pressants problèmes que pose le désarmement. Heureusement, la conférence

sera bien engagée, puisque l'accord est déjà fait sur les principes généraux. La première tâche sera de traduire ces principes dans des mesures concrètes de désarmement.

Dans ma réponse à M. Khrouchtchev, j'ai dit qu'à mon avis, les ministres des Affaires étrangères devraient être présents, au début, pour donner l'orientation et l'élan nécessaires aux travaux de la conférence.

Vu que ces problèmes intéressent tous les pays et que leur solution dépend, dans une certaine mesure, de tous les pays, les moyennes et les petites puissances auront un rôle important à jouer dans ces pourparlers. Il se peut que les solutions ultimes aux problèmes difficiles ne prennent naissance que dans les pourparlers directs entre les chefs de gouvernement.

J'ai donc répété au premier ministre Khrouchtchev ce que j'ai dit à la Chambre lundi, soit que dès qu'on jugera utile de compter sur la présence des chefs de gouvernement, je serai prêt, pour ma part, à participer à une telle réunion. Si nos travaux en vue du désarmement devaient donner de bons résultats, fussent-ils incomplets, ils créeraient un climat de confiance qui permettrait peut-être d'aborder d'autres problèmes sérieux entre l'Est et l'Ouest.

### Exploration en commun de l'espace extra-atmosphérique

*Répondant, le 21 février, à une demande de commentaires sur "le message que le président Khrouchtchev a fait parvenir au président Kennedy et dans lequel il suggère que les États-Unis et l'Union soviétique mettent en commun leurs efforts en vue de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques", M. Diefenbaker a dit:*

... D'après les journaux d'aujourd'hui, M. Khrouchtchev a envoyé un message en ce sens au président des États-Unis et a proposé que les deux nations collaborent au point de vue scientifique, technique et matériel dans l'exploration de l'espace.

La Chambre s'en souviendra, c'est une question dont j'ai eu l'honneur de saisir les Nations Unies en septembre 1960. Auparavant, j'en ai parlé à l'Association du barreau canadien; j'ai proposé que, vu les possibilités énormes qu'offre l'espace extra-atmosphérique pour le bien et pour le mal, les nations fassent quelque chose avant qu'il soit trop tard, afin de trouver un moyen d'assurer à tous les pays, petits et grands, l'égalité d'accès à l'espace et d'assurer aussi que cet espace soit utilisé à des fins scientifiques et pacifiques. Nous avons également exprimé l'avis, au nom du Canada, que les nations devraient en venir le plus tôt possible à une entente internationale sur l'usage de l'espace extra-terrestre à des fins pacifiques, établissant des règlements afin qu'il soit interdit de s'en servir à des fins militaires.

Tout ce qu'on pourra faire pour arriver à une telle entente recevra certainement l'appui du Canada. C'est l'un des plus épineux problèmes du genre humain.

Après l'  
l'humar  
l'établis  
Autrem  
de con

Le  
nouvel

d'amba  
elleme  
M. A.

Je  
rendus  
à Was  
qu'il a  
procha

De

qui a l

et à l

portar

son p

du ha

conse

d'Éta

ant.

d'All

repré

contr

diale  
rempl  
Was

Gre  
plac  
en  
carr  
il a  
pub

Après l'événement d'hier et les deux vols préalables d'astronautes soviétiques, l'humanité doit maintenant reconnaître que le moment est venu d'empêcher l'établissement dans l'espace de tout ce qui pourrait augmenter ses craintes. Autrement dit, le temps est venu d'instituer un droit spatial international afin de contrôler l'espace à des fins pacifiques.

## Nominations diplomatiques récentes

*Le 12 février, M. Diefenbaker a annoncé en ces termes la nomination d'un nouvel ambassadeur canadien à Washington:*

. . . Je désire annoncer la nomination de M. Charles S. A. Ritchie au poste d'ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique. M. Ritchie, qui est actuellement représentant permanent du Canada aux Nations Unies, remplacera M. A. D. P. Heeney.

Je tiens à rendre hommage à M. Heeney pour les éminents services qu'il a rendus au cours des deux séjours qu'il a faits à titre d'ambassadeur du Canada à Washington. Il mérite les plus grands éloges pour le zèle et la compétence qu'il a apportés à l'exercice de ses fonctions. Nous ferons connaître bientôt son prochain poste, ainsi que le successeur de M. Ritchie aux Nations Unies.

Depuis son entrée au ministère des Affaires extérieures, en 1934, M. Ritchie, qui a fait ses études à l'université King's College, à Halifax, à Oxford, à Harvard et à l'École libre de sciences politiques de Paris, a occupé divers postes importants au pays et à l'étranger. C'est à Washington, en 1936, qu'il a occupé son premier poste à l'étranger, et pendant la guerre, il a fait partie du personnel du haut-commissaire du Canada, à Canada House à Londres. Plus tard, il a été conseiller à l'ambassade du Canada à Paris. En 1950, il est devenu sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et en 1952, sous-secrétaire d'État suppléant. En 1954, il a été nommé ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne et chef de la mission militaire à Berlin. En 1957, il devenait représentant permanent du Canada aux Nations Unies. A ce titre, il a beaucoup contribué à faire valoir les objectifs du Canada au sein de l'organisation mondiale. Nous croyons que M. Ritchie est particulièrement bien préparé pour remplir les importantes fonctions de chef de notre mission diplomatique à Washington.

*Le 20 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, a fait part à la Chambre qu'au printemps M. Evan W. T. Gill remplacerait M. Terence W. L. MacDermot comme haut-commissaire du Canada en Australie. M. MacDermot prend sa retraite après une longue et distinguée carrière dans le service public. M. Green a fait l'éloge de M. MacDermot, puis il a ajouté:*

Homme de vaste expérience tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du service public, M. Gill est bien qualifié pour ses nouvelles fonctions. Il a reçu son di-

plôme du Collège militaire royal en 1923 et un diplôme de bachelier-ès-sciences, de l'université McGill, en 1925. Avant la guerre, il a travaillé pour des entreprises industrielles et commerciales. Il est entré dans l'Armée canadienne en 1940, pour parvenir au grade de lieutenant-colonel en 1944. De 1944 à 1946, il fut secrétaire du comité des chefs d'état-major et il a fait partie du secrétariat du cabinet. Après son licenciement, il a été nommé au personnel civil du bureau du conseil privé et il a été secrétaire du comité de la défense du cabinet ainsi que d'autres comités du cabinet.

Au ministère des Affaires extérieures, où il est arrivé en 1950, M. Gill a occupé avec distinction un certain nombre de postes importants. Il a rempli les fonctions de conseiller à Canada House à Londres en 1950-1951, pour devenir ensuite chef de la division du personnel du Ministère. Il a été nommé haut-commissaire du Canada auprès de l'Union Sud-Africaine en juillet 1954 et, en mars 1957, il devenait le premier haut-commissaire du Canada au Ghana. Il a été nommé sous-secrétaire adjoint en avril 1959.

L'intérêt spécial que M. Gill apporte aux affaires du Commonwealth et les vastes connaissances qu'il en a seront particulièrement utiles, j'en suis sûr, pour maintenir nos étroites relations de famille avec l'Australie. Ces rapports sont particulièrement importants à l'heure actuelle, étant donné la vaste expansion économique qui se produit dans le Commonwealth.

*Le 27 février, M. Green a fait la déclaration suivante au sujet de l'intention du gouvernement d'étendre ses relations diplomatiques avec les États indépendants d'Afrique:*

... Comme la Chambre ne l'ignore pas, le gouvernement a décidé d'étendre ses relations diplomatiques avec les États indépendants d'Afrique en instituant deux nouvelles missions diplomatiques permanentes. Le 29 janvier, j'ai fait part aux députés de la nomination du premier haut-commissaire du Canada au Tanganyika et aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que M. Fulgence Charpentier a été nommé premier ambassadeur du Canada auprès des républiques du Cameroun, du Tchad, du Gabon et du Congo (Brazzaville). Il résidera dans la capitale du Cameroun, Yaoundé, et sera en même temps accrédité auprès des trois autres républiques.

Je suis heureux d'annoncer également l'établissement de relations diplomatiques avec les républiques du Togo et du Sénégal. Le haut-commissaire du Canada à Accra (Ghana) a été accrédité à titre d'ambassadeur du Canada auprès du Gouvernement du Togo; le haut-commissaire du Canada à Lagos (Nigéria), déjà accrédité auprès du Gouvernement du Sierra-Leone, l'a été auprès du Gouvernement du Sénégal. Ainsi, le Canada entretiendra des relations officielles avec 15 États africains. Il faut espérer que, par suite de l'accréditation de nos deux chefs de mission du Ghana et du Nigéria auprès d'autres États, des relations diplomatiques seront établies très prochainement avec d'autres États de langue française de l'Afrique occidentale.

On a décidé d'établir des relations diplomatiques avec ces États africains de langue française à cause de l'importance de plus en plus grande que prend

l'Afrique  
aussi bi  
français  
et les d  
des que  
la mêm  
qui raff  
A r  
rendre  
annuel  
la nouv  
pentier,  
pays, en  
M.  
sur la c  
la Char  
été dire  
Il a été  
partie c  
à l'étra  
passepo  
statera  
séquent  
utilité.

l'Afrique dans les questions mondiales et l'influence croissante de ces États aussi bien en Afrique qu'au sein des Nations Unies. Les délégations de l'Afrique française ont joué un rôle positif dans les délibérations de l'Assemblée générale, et les délégués canadiens ont collaboré étroitement avec elles au sujet de bien des questions. Le Canada et les États français d'Afrique, qui ont en commun la même culture française, sont intéressés à établir des relations diplomatiques, qui raffermiront des liens naturels.

A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est là un domaine où le Canada peut rendre de grands services. En 1961, le gouvernement a établi un programme annuel d'assistance à l'enseignement dans les pays africains de langue française; la nouvelle mission aidera à l'administrer. Grâce à la nomination de M. Charpentier, nous aurons un meilleur aperçu des problèmes et des besoins de ces pays, en particulier dans les domaines où le Canada pourra les aider.

M. Charpentier, natif de Sainte-Anne-de-Prescott (Ontario), est bien connu sur la colline parlementaire et à Ottawa. Il a été chef des *Journaux* français de la Chambre des communes pendant quelques années et, pendant la guerre, a été directeur de la censure, poste pour lequel il s'est mérité le titre de MBE. Il a été commissaire de la ville d'Ottawa de 1932 à 1935. Depuis qu'il fait partie du ministère des Affaires extérieures, soit depuis 1947, il a été en poste à l'étranger à quelques reprises et il est actuellement directeur du bureau des passeports. M. Charpentier, qui ira occuper ses fonctions prochainement, constatera que le français et l'anglais sont en usage au Cameroun et que, par conséquent, son excellente connaissance de ces deux langues lui sera d'une grande utilité.

## *Le Comité des visites officielles*

C'EST AU début de 1955 que le Cabinet autorisa la formation du Comité des visites officielles, en raison du nombre sans cesse croissant de ces visites au Canada. L'une des causes principales de cette affluence réside évidemment dans les progrès des transports aériens, qui rendent désormais possibles des séjours même très brefs au Canada. Une autre cause se trouve dans la proximité du Siège des Nations Unies, à New-York, ainsi que de Washington, fréquentés l'un et l'autre par les représentants de nouveaux États toujours plus nombreux. Mais la cause qui l'emporte sur toutes les autres, c'est le développement de nos relations, non seulement avec les nouveaux États, mais encore avec les pays auxquels le Canada est déjà lié depuis assez longtemps sur le plan diplomatique. Ces relations devenant très complexes, on tâche de plus en plus de les simplifier en recourant aux consultations directes, d'homme à homme, à tous les échelons. Un voyage à Ottawa, outre qu'il inspire parfois un certain attachement pour notre pays, éloigné dans l'espace et par les points de vue, offre l'avantage de permettre des échanges de vues sur des questions politiques et techniques; il constitue de la sorte un moyen précieux d'harmoniser les intérêts du Canada et ceux de ses amis et de ses voisins.

### **Composition et mandat du Comité**

Le Comité des visites officielles est chargé de centraliser l'organisation de ces visites de toutes catégories. La tâche lui revient exclusivement dans le cas, par exemple, des visites de la Reine et des autres visites d'État. On appelle visite d'État celle d'un chef d'État ou de gouvernement invité par le Gouvernement canadien et reçu avec faste. Elle n'exclut pas les entretiens officiels, mais son objet est souvent d'exalter les relations d'amitié des deux nations. Après les visites d'État viennent les autres catégories de visites officielles: un personnage invité par le Gouvernement canadien vient discuter, au niveau de la négociation proprement dite, des questions d'un intérêt commun pour les deux pays. Ces visites ne relèvent pas toujours exclusivement du Comité. Souvent elles se font à l'initiative même du visiteur; il incombe alors au Gouvernement canadien de prendre les mesures de protection nécessaires et de veiller à ce que le visiteur puisse voir les lieux et les personnes qui l'intéressent particulièrement.

Le Comité relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; c'est le chef du protocole qui le préside. Ses membres permanents, outre le chef du protocole, sont d'abord les représentants du cabinet du gouverneur général, du Bureau du premier ministre (ou du Conseil privé), et ensuite ceux de tous les autres services de l'État qu'intéresse la visite dont il s'agit: Secrétariat d'État, Défense nationale (transport et appareil), ministère des Finances. D'autres services de l'État y sont souvent représentés: ministères de la Justice, des Transports et des Travaux publics, police municipale d'Ottawa. On prend aussi dans chaque

cas donné les mesures spéciales qui conviennent pour ce qui est de la composition du Comité. On imagine facilement que celui-ci puisse à l'occasion comprendre des représentants du ministère du Nord, de grandes sociétés commerciales, d'universités, de municipalités, de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, c'est-à-dire de n'importe quel organisme canadien, ou presque.

Dans une lettre qu'il adressait le 14 juin 1955 à tous les chefs des ministères et grands services pour les informer de la création effective du Comité des visites officielles, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures formulait les observations suivantes: "Il arrive qu'en ne donnant pas de préavis suffisant des visites, on risque de compromettre gravement le succès d'une opération dont on attendait une amélioration des rapports entre le Canada et d'autres pays. Aussi le Comité demande-t-il avec instance que l'on communique avec son président avant de faire quoi que ce soit en vue d'une invitation à des personnes ou des organismes de l'extérieur. . . . Le président du Comité fera le nécessaire pour que soient évités les chevauchements de visites. Il sollicitera l'approbation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au besoin, par son intermédiaire, l'agrément de Son Excellence le gouverneur général et celui du premier ministre et du Cabinet."

#### **Pouvoirs du Comité**

Les pouvoirs accordés au Comité des visites officielles lui permettent de remplir le double rôle de coordonnateur et d'organisateur, selon les circonstances et selon le caractère de la visite. Au niveau de l'organisation, le Comité est autorisé à examiner les propositions que lui présentent les services de l'État et les postes canadiens à l'extérieur, en tenant compte de points de vue tels que le moment à choisir, la nationalité du visiteur, la fréquence de sa venue au Canada, les frais à envisager. Une fois obtenue l'approbation du premier ministre, le Comité établit le programme de la visite, qu'il s'agisse d'invités du gouverneur général ou d'invités du gouvernement. Il est aussi autorisé à coordonner les rôles que devront jouer les ministères et services intéressés. D'ordinaire, le Comité ne dirige pas en détail les visites relevant du cadre d'un seul ministère, mais il exerce un droit de regard sur le nombre des techniciens et experts invités par les ministères ainsi que sur les frais qu'occasionnent leurs visites. Il est autorisé, d'une manière générale, à présenter des recommandations quant aux principes à observer en ce qui concerne les visites officielles.

#### **Ressources pécuniaires**

Les fonds dont le Comité peut disposer proviennent pour la plus grande part d'une somme votée par le Parlement pour le budget des visites officielles et administrée par le chef du protocole. Cette somme, destinée surtout à couvrir les frais occasionnés par la venue de personnages de l'extérieur, sert aussi parfois à couvrir les frais de représentation engagés en l'honneur de certains non-Canadiens, comme par exemple les diplomates étrangers se trouvant déjà au

Canada. Les présents aux visiteurs doivent être autorisés par le chef du protocole; ils sont imputés d'ordinaire sur le budget des visites officielles. Dans le cas des visites d'État, on demande parfois au ministère des Finances de faire voter un crédit spécial.

Il arrive que d'autres ministères que celui des Affaires extérieures supportent en partie les frais afférents aux visites. Ce sont, par exemple, la Défense nationale et les Transports qui fournissent les voitures, les navires, les avions nécessaires. Les trains ou wagons spéciaux de chemin de fer sont fournis par le ministère des Transports, mais les fournitures utilisées à leur bord sont à la charge du budget des visites officielles.

### Organisation d'une visite

Imaginons une visite qu'il s'agit d'organiser et de mener à bon terme. Un poste canadien à l'étranger conseille au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'inviter au Canada le président du pays où est situé le poste en question; il propose même une date pour cette visite. Si le Ministère approuve l'idée, il la réfère au chef du protocole, qui la soumet au Comité des visites officielles. Le Comité en examine l'aspect financier; il s'arrête aussi à la question de la date proposée. Le Comité avise le Ministère que cette date a déjà été retenue pour la visite d'un personnage très important d'un autre pays. Après avoir consulté les programmes du gouverneur général, du premier ministre, des ministres et des autres autorités intéressées, il propose une autre date. Le Ministère charge son représentant dans le pays étranger de s'enquérir de la convenance de cette nouvelle date. Si elle convient, le Ministère adresse une invitation au président. Aussitôt reçue la réponse favorable, on donne instructions au Comité d'établir un programme tenant compte des goûts du visiteur. Ce programme est soumis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui le soumet à l'approbation du premier ministre. Pendant ce temps, le membre du Comité qui représente la résidence du gouverneur général s'informe auprès de celui-ci pour savoir s'il désire héberger le visiteur chez lui, comme il est d'usage entre chefs d'État. Si le gouverneur général consent à le faire, il adresse lui-même une invitation au président de l'autre pays.

On forme d'ordinaire un sous-comité chargé d'assurer la liaison avec les divers organes d'information; peu de temps après avoir reçu la réponse à l'invitation, le Bureau du premier ministre émet un communiqué au sujet de la visite convenue. Il arrive qu'en apprenant la nouvelle divers organismes communiquent avec le Ministère. Telle université canadienne décide de conférer un grade honorifique au visiteur; la colonie des ressortissants de son pays au Canada organise une fête en son honneur; et ainsi de suite.

Une fois le programme approuvé par le premier ministre et par le visiteur lui-même, le Comité des visites officielles en met au point les derniers détails. Par exemple, les représentants de la Défense nationale s'occuperont de l'arrivée et du départ à la station d'Uplands de l'Aviation royale du Canada, ainsi que



des déplacements en voiture à Ottawa et de l'envoi d'une garde d'honneur au Monument aux Morts. Les Travaux publics paviseront les rues et la place de la Confédération. Le ministère des Transports fournira l'avion pour le voyage d'Ottawa à Toronto. Le protocole réservera les chambres d'hôtel aux frais du budget des visites officielles. La gendarmerie royale mettra un officier à la disposition constante du visiteur, ainsi qu'une escorte d'agents, et elle veillera aux mesures de sécurité nécessaires. La police municipale d'Ottawa veillera sur les déplacements dans les limites de la ville, et son représentant collaborera avec la gendarmerie royale pour organiser l'escorte et former les cortèges. Les représentants des présidents du Sénat et de la Chambre des communes feront le nécessaire, si le programme le prévoit, pour que le visiteur soit reçu par les deux Chambres. Bien d'autres collaborations peuvent être envisagées aussi. Un grand nombre de détails devront se régler au fur et à mesure qu'on en constatera la nécessité, tâche qui retombera sur la Division du protocole: se procurer et diffuser des renseignements au sujet des personnes qui accompagneront le visiteur, et assurer la liaison avec les autorités municipales et provinciales pour les visites à l'extérieur d'Ottawa. Le chef de mission du pays du visiteur à Ottawa devra sans aucun doute conférer fréquemment avec le président du Comité. On aura avantage d'autre part à passer par lui pour obtenir divers renseignements, de même que pour obtenir le consentement préalable de son pays à la visite. C'est d'ordinaire un agent de la Division du protocole du ministère des Affaires extérieures qui est secrétaire du Comité, et il n'a pas trop de tout son temps pour organiser les visites officielles.

La liste, même partielle, des personnages venus en visite officielle au Canada en 1961 serait trop longue pour entrer dans le cadre de cet article. Il est venu, en effet, cinq chefs d'État, neuf premiers ministres, trente-huit ministres, trente et un hauts fonctionnaires d'autres pays et un nombre important de hauts fonctionnaires d'organismes internationaux. Dans un cas, le visiteur et sa suite formaient un groupe de soixante-douze personnes. Il y a eu douze de ces délégations nombreuses.

La visite la plus longue a été celle du président de l'Islande. Il est venu d'abord à Québec, où se trouvait le gouverneur général, puis à Ottawa. Il a visité toutes les provinces de l'Ouest, et il est rentré en Islande après s'être arrêté à Toronto et à Montréal. Durant ce voyage, il a utilisé tous les moyens de transport. La première partie de son voyage a été considérée comme une visite d'État. Il était accompagné d'un sénateur canadien d'extraction islandaise, qui représentait le Gouvernement canadien, et du chef du protocole. Au delà de Winnipeg, le président de l'Islande a voyagé privément. Il était cependant accompagné d'un député canadien d'origine islandaise et d'un commandant de l'Aviation chargé des détails administratifs.

La tâche du Comité des visites officielles consiste essentiellement à donner la plus grande attention aux détails de ce genre et à coordonner les dispositions d'ensemble. A mesure que grandit le nombre des visiteurs, grandit aussi l'import-

tance de la tâche du Comité, chargé de veiller à ce que leurs voyages soient à la fois agréables et utiles tant pour eux-mêmes que pour le pays qui les accueille.

### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. C. V. A. Arnould, de l'administration centrale, est affecté à la légation du Canada à Prague. Il a quitté Ottawa le 9 février 1962.
- M. V. G. Turner, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie. Il a quitté Ottawa le 11 février 1962.
- M. G. G. Riddell, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Ottawa le 11 février 1962.
- M. J. Gignac, du consulat général du Canada à Boston, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Boston le 12 février 1962.
- M. J. C. Langley, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris. Il a quitté Washington le 16 février 1962.
- M. I. Gow, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 23 février 1962.
- M. T.-J. Arcand, de la légation du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Prague le 26 février 1962.
- M. P. M. Towe, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 24 février 1962.
- M<sup>lle</sup> M. L. Higman a quitté le ministère des Affaires extérieures le 29 décembre 1961.
- M. A. D. Thackray a quitté le ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> février 1962.
- M. J. M. F. Shoemaker a quitté le ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> février 1962.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIV N° 4

## Table des matières

Avril 1962

Une occasion exceptionnelle de désarmer .....	114
Assemblée générale des Nations Unies .....	123
La Commission internationale de la frontière .....	130
La deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation .....	135
Aide à l'instruction militaire au Ghana .....	140
L'idée d'une Grande Malaisie .....	142
Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis .....	146
Les affaires extérieures au Parlement	
Rôle du Canada en Indochine .....	153
Procès à Cuba .....	157
Nominations, mutations et démissions	
dans le service diplomatique du Canada .....	158
Les Traités .....	159

## *Une occasion exceptionnelle de désarmer*

DECLARATION DU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES,  
M. HOWARD GREEN, A LA CONFERENCE DU DESARMEMENT DES DIX-SEPT  
PUISSANCES, A GENEVE, LE 19 MARS 1962.

**A**VANT d'entreprendre l'exposé des vues du Canada, je tiens à remercier le secrétaire général intérimaire de l'excellente organisation de cette conférence. La présence de son représentant à notre table revêt une signification particulière. Elle souligne le fait que la question du désarmement intéresse d'une façon vitale tous les membres des Nations Unies. J'estime que nous devons nous efforcer de ne jamais oublier ce fait tandis que se poursuivront nos négociations. Le but principal des Nations Unies, n'est-ce pas le maintien de la paix? Dans les conditions actuelles, il en résulte que le désarmement constitue la question la plus importante dont les Nations Unies doivent se préoccuper. Ce sont elles qui, toujours, auront au premier titre la responsabilité de travailler au désarmement. Pour plusieurs raisons, la présente conférence est en mesure, comme aucune ne l'a été précédemment, de faire progresser la recherche d'un accord.

### **Terrain d'entente**

D'abord, on s'est enfin entendu sur les principes de base du désarmement, qui ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour la première fois, on est d'accord sur l'objectif à atteindre et sur l'orientation générale à donner aux efforts communs. Il nous est donc possible de passer rapidement d'un échange de vues général à l'examen détaillé de mesures qui permettront de mettre fin effectivement à la course aux armements et de réduire ceux-ci d'une façon importante. J'estime personnellement qu'il importe plus d'arrêter la création de nouveaux types d'engins de mort que de mettre en œuvre des mesures de désarmement, même si les deux questions présentent une importance vitale.

En second lieu, le nouveau comité de négociation représente par sa composition toutes les parties principales du globe. Le désarmement, en effet, n'est pas seulement l'affaire des grandes puissances, mais celle de tous les pays, qu'ils soient grands ou petits. La présence ici de huit pays de plus me paraît être un grand avantage. Je ne doute pas qu'ils joueront un rôle précieux en permettant d'éviter les impasses naguère si fréquentes en matière de désarmement. Les dimensions nouvelles qu'ils donnent aux négociations faciliteront sensiblement, en outre, la réalisation prochaine d'un accord. J'irai même jusqu'à dire, monsieur le Président, que la présence de ces huit États de plus a revêtu une grande importance et s'est révélée fort précieuse dès les premières heures de la conférence.

## Conséquences du désarmement

Troisièmement, nous avons pris connaissance il y a une dizaine de jours d'un avis unanime du Comité des Nations Unies sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, d'après lequel le désarmement général, loin de produire des effets économiques nuisibles, apporterait une contribution immense à l'avancement du bien-être de l'humanité. L'affectation d'une part même faible des énormes ressources actuellement consacrées aux armements dégagerait sans conteste d'innombrables possibilités d'amélioration des niveaux d'existence dans tous les pays, quelles que soient les institutions sociales de ceux-ci, quel que soit l'état de leur développement.

En quatrième lieu, nous connaissons d'expérience les conséquences graves qu'entraînerait un échec ou même un ralentissement de nos négociations. Il y aura bientôt deux ans que les travaux du Comité des dix puissances ont été interrompus. Cette période a vu revenir la tension internationale et s'intensifier la course aux armements nucléaires, dont la reprise des essais nucléaires constitue la manifestation la plus inquiétante. La situation internationale s'aggravera encore davantage si nos efforts n'aboutissent pas à un accord prochain.

## Nouvelle responsabilité

Enfin, la puissance croissante de destruction des engins modernes accroît d'autant la responsabilité des représentants qui sont ici réunis. Le simple fait que nous soyons tous parfaitement avertis de la catastrophe incommensurable qu'apporterait un conflit nucléaire, ce simple fait devrait nous pousser davantage encore à aller jusqu'au bout de notre tâche. Nous ne devons pas échouer une fois de plus. Si nous n'arrivons pas cette fois à instituer un système efficace de désarmement, nous aurons peut-être laissé passer la dernière occasion de le faire.

Nous sommes venus à Genève, ma délégation et moi, dans le ferme dessein de travailler jusqu'à la conclusion d'un accord établissant un système complet de désarmement général. Ce qui ne nous empêche pas de souhaiter dans l'immédiat des accords de premier stade. Notre Comité doit présenter son rapport à la Commission du désarmement des Nations Unies avant le 1<sup>er</sup> juin. Les peuples de la terre s'attendent à ce que nous ayons accompli alors des progrès appréciables. Le facteur temps est d'une importance vitale dans nos travaux. Aussi devons-nous nous mettre sans retard à la recherche d'un terrain d'entente.

La déclaration de principes déjà adoptée fournit une base à nos débats et à nos négociations. Il s'ensuit que toutes les mesures de désarmement devront obéir à un calendrier extrêmement prudent et qu'elles devront être bien coordonnées; et aussi que la réduction des armements nationaux devra s'accompagner d'une amélioration des accords internationaux destinés au maintien de la paix et de la sécurité.

## Deux propositions

Nous avons devant nous deux documents principaux. Il y a d'abord le programme de désarmement proposé par les États-Unis le 25 septembre 1961. Le Canada a

pris part à l'élaboration de ce projet et lui accorde son entier appui. Le représentant des États-Unis a souligné le fait que ces propositions portent la marque d'un esprit de souplesse et d'accommodement. Le Canada attache beaucoup d'importance à ce point: il ne s'agit pas de propositions à prendre ou à laisser.

L'autre document est le projet de traité présenté par le représentant de l'URSS, qui est fondé sur le plan soviétique du 23 septembre 1960. Ces deux documents sont le fruit d'une longue période d'étude. N'allons pas croire cependant que l'un ou l'autre représente l'unique solution à ce problème du désarmement. Les huit nouveaux membres du Comité soumettront sans doute leurs propres propositions. Leurs vues nous vaudront, j'en suis sûr, d'autres éléments utiles pour la solution des problèmes dont nous sommes saisis, et elles feront l'objet d'un examen attentif de la part de ma délégation.

### Points communs

Dans l'étude des deux plans qui nous sont soumis, nous devons tenter de dégager les points communs qui offrent des possibilités d'une entente prochaine. Les propositions des États-Unis se présentent sous l'aspect d'un programme, et celles de l'Union soviétique, sous celui d'un projet de traité; mais ce n'est là que différence de forme. Les dispositifs des deux documents sont parallèles, à certains égards, ce dont nous devons faire pleinement état, à mon sens, dans nos efforts pour définir et élargir les terrains d'entente entre les deux partis.

Dégageons, dans l'énoncé commun de principes, les problèmes précis au sujet desquels les deux côtés sont près d'un accord, et cherchons à les résoudre le plus tôt possible. Après cette étape, nous pourrions passer aux problèmes où l'écart entre les deux partis est plus grand, pour ensuite élucider et résoudre les points de désaccord. De cette façon, ne pourrions-nous pas progresser méthodiquement sur la voie d'un dispositif complet de désarmement et nous acquitter entièrement des tâches qui nous ont été assignées?

### Points qui se prêtent à une entente

J'ai proposé que nous commençons d'abord par examiner les points qui se prêtent le mieux à une entente; il en existe plusieurs. Les exemples que nous allons proposer illustreront la méthode à laquelle songe ma délégation.

Premier exemple: les propositions des États-Unis et de l'URSS portent sur les moyens à prendre pour que les fusées et les satellites mis en orbite ou lancés dans l'espace extra-atmosphérique ne servent qu'à des fins pacifiques. De plus, tous les lancements seraient annoncés d'avance à un organisme international du désarmement. Du reste, il est de l'intérêt primordial des deux partis d'arriver à une entente en vertu de laquelle les progrès scientifiques en ce domaine ne pourraient que servir la cause de la paix. On a donc toutes les raisons de conclure un accord à brève échéance. Ce matin justement, permettez-moi de le signaler, les journaux rapportaient une offre de recherche spatiale conjointe faite par les États-Unis à l'Union soviétique. Il serait donc relativement facile, pouvons-nous croire, de conclure un accord à ce sujet.

Deuxième exemple: dans leurs propositions les États-Unis envisagent la création de postes d'observation et divers autres moyens de réduire le risque d'une attaque par surprise et d'une guerre accidentelle. Le nouveau projet de traité de l'Union soviétique ne renferme rien d'explicite à ce sujet, mais on trouve des idées analogues dans le plan soviétique du 23 septembre 1960 ainsi que dans le mémoire présenté par l'URSS à l'ONU le 26 septembre 1961. La crainte d'une guerre qui éclaterait par accident ou par une erreur de calcul est une source constante de tension internationale; celle-ci s'accroît d'ailleurs avec le perfectionnement des engins. Des deux côtés on a intérêt à faire disparaître ces craintes le plus tôt possible. De part et d'autre on a justement proposé des moyens qui permettraient de le faire. De nouveaux pourparlers et une attitude conciliante permettraient d'aboutir à un accord.

### Armes chimiques et bactériologiques

Troisième exemple: le plan américain suppose des études techniques relatives aux armes chimiques et bactériologiques. L'URSS avait déjà proposé des études communes en ce domaine dans son plan du 23 septembre 1960. De l'avis de ma délégation, ces études devraient commencer dès maintenant. En nous fondant sur les propositions présentées jusqu'ici, ne pouvons-nous pas affirmer qu'il y a déjà accord total sur ce point, et qu'il y a lieu de prendre une décision précise sans plus de délibérations.

Quatrième exemple: les deux plans prévoient l'arrêt — à des stades différents, il est vrai — de la production de matière fissile pour engins de guerre, ainsi que la conversion des stocks existants à des utilisations civiles. Le volume accru des réductions *initiales* proposées ici même par le représentant des États-Unis le 19 mars indique que les stocks seraient considérablement réduits une fois terminée la deuxième étape. Voici qui rapproche les États-Unis de l'URSS selon laquelle tous les stocks devraient être supprimés à la deuxième étape. A notre avis, d'autres négociations permettraient d'aboutir à un accord complet.

Cinquième exemple: les deux plans tendent à empêcher une plus grande diffusion des engins nucléaires. Il y a quelques mois, à la seizième session de l'Assemblée générale, tous les membres de l'ONU ont souscrit à une proposition de l'Irlande en faveur d'un accord international en ce domaine. Pour mettre cette recommandation en œuvre, il s'agit de prendre maintenant une décision.

### Effectifs et armes classiques

Sixième exemple: aux termes du plan américain et du projet de traité soviétique, les armements classiques seraient réduits dès la première étape. Les Soviétiques envisagent des réductions proportionnées à celles des effectifs. A notre deuxième séance, le représentant des États-Unis a mis de l'avant des propositions fixant les réductions à 30 p. 100. Ma délégation voit là un rapprochement entre les deux principales puissances militaires. Il conviendrait d'entamer immédiatement des négociations de détail pour aplanir les points de divergences qui subsistent.

Septième exemple: dans le domaine essentiel du désarmement nucléaire, les États-Unis ont aussi opéré un rapprochement sensible en proposant de réduire aussi de 30 p. 100 à la première étape les vecteurs d'engins nucléaires. Le projet de traité soviétique exige pour la première étape la suppression totale de ces vecteurs. Toutefois, étant donné l'ampleur des réductions initiales proposées par les États-Unis, et l'entente sur le principe de l'équilibre à maintenir, ma délégation estime que des négociations détaillées devraient amener les deux grandes puissances militaires à s'entendre sur des réductions par étapes.

Voilà sept points — et il en existe probablement d'autres — où les possibilités d'entente sont déjà appréciables. Il y a d'autre part une deuxième catégorie de problèmes au sujet desquels les divergences de vues sont plus accusées et passablement bien connues en général. Je n'en traiterai pas longuement aujourd'hui, sauf pour ce qui est de la question essentielle de l'arrêt des expériences nucléaires, qui appelle une attention toute spéciale.

### **Pour mettre fin à l'impasse**

Le Canada a déploré que l'URSS ait mis fin en août dernier au moratoire de trois ans, car nous nous opposons à tout essai d'engin nucléaire. A cet égard, nous sommes du même avis que la plupart des autres pays. Les principales puissances nucléaires n'ont-elles pas déclaré elles-mêmes au cours de la présente conférence qu'elles aimeraient voir cesser toutes les expériences en ce domaine. Toutefois, faute d'une entente sur l'inspection, elles se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'en arriver à un accord final. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre choix que celui d'une nouvelle série d'essais, avec tous les effets nocifs qui peuvent suivre? N'est-il pas possible, au sein de notre Comité, de faire l'effort supplémentaire nécessaire pour mettre fin à l'impasse? A mon avis, cet effort doit être consenti, sans quoi l'utilité de la présente conférence serait elle-même compromise. Les dépêches proclament les unes après les autres que notre conférence sur le désarmement est vouée à l'échec. Elles se fondent sur les pourparlers entre les puissances nucléaires auxquels n'ont pas été mêlés les délégués réunis maintenant. Le manque d'accord qui a caractérisé ces pourparlers est à l'origine de l'opinion publique selon laquelle notre conférence n'aurait aucune chance de réussir. C'est là une situation déplorable qui, j'espère, sera éclaircie par les correspondants de nos pays. Tout d'abord, il nous serait très utile de recevoir un rapport sur les pourparlers officiels entre les trois participants. Il ne saurait être question d'arrêt des expériences pour les pays qui ne possèdent pas d'engins nucléaires; toutefois, nous pouvons et devons exhorter les puissances nucléaires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la solution ne soit pas différée plus longtemps.

Il existe une troisième catégorie de problèmes où l'étendue et la nature du désaccord entre les deux parties sont loin de ressortir clairement. Comme on l'aura sans doute noté, j'ai mentionné antérieurement des cas de désaccord évident, facile à saisir. Il nous faut maintenant nous en prendre à cette troisième catégorie de divergences, en entamant, tout d'abord, une discussion poussée



grâce à laquelle nous comprendrons clairement les positions des deux parties en présence. Si nous voulons sortir de l'impasse des malentendus, il nous faut mettre en pleine lumière les intérêts respectifs des deux camps, et étudier en toute bonne foi une possibilité de compromis.

### **Problème du contrôle**

Parmi les questions fondamentales qui exigent l'application de cette méthode, je range celle du contrôle. Le désir sincère du Canada de collaborer à un système de désarmement contrôlé ressort de l'offre, toujours valable, de mon gouvernement, qui consent à ce qu'un tel contrôle soit étendu à nos territoires du Nord, à condition que l'URSS suive cet exemple en ce qui concerne ses propres territoires.

Nous estimons que toute solution concrète du problème de contrôle ne peut dériver d'interminables débats dans l'abstrait sur le terme de "contrôle", de "vérification". Il nous faut plutôt étudier soigneusement chaque mesure de désarmement et les procédés de vérification permettant de s'assurer que tous les États mettront une telle mesure en œuvre. Autrement dit, nous devons analyser les procédés de vérification portant sur telle ou telle mesure donnée de désarmement, plutôt que d'aborder le problème général du contrôle.

### **Un exemple**

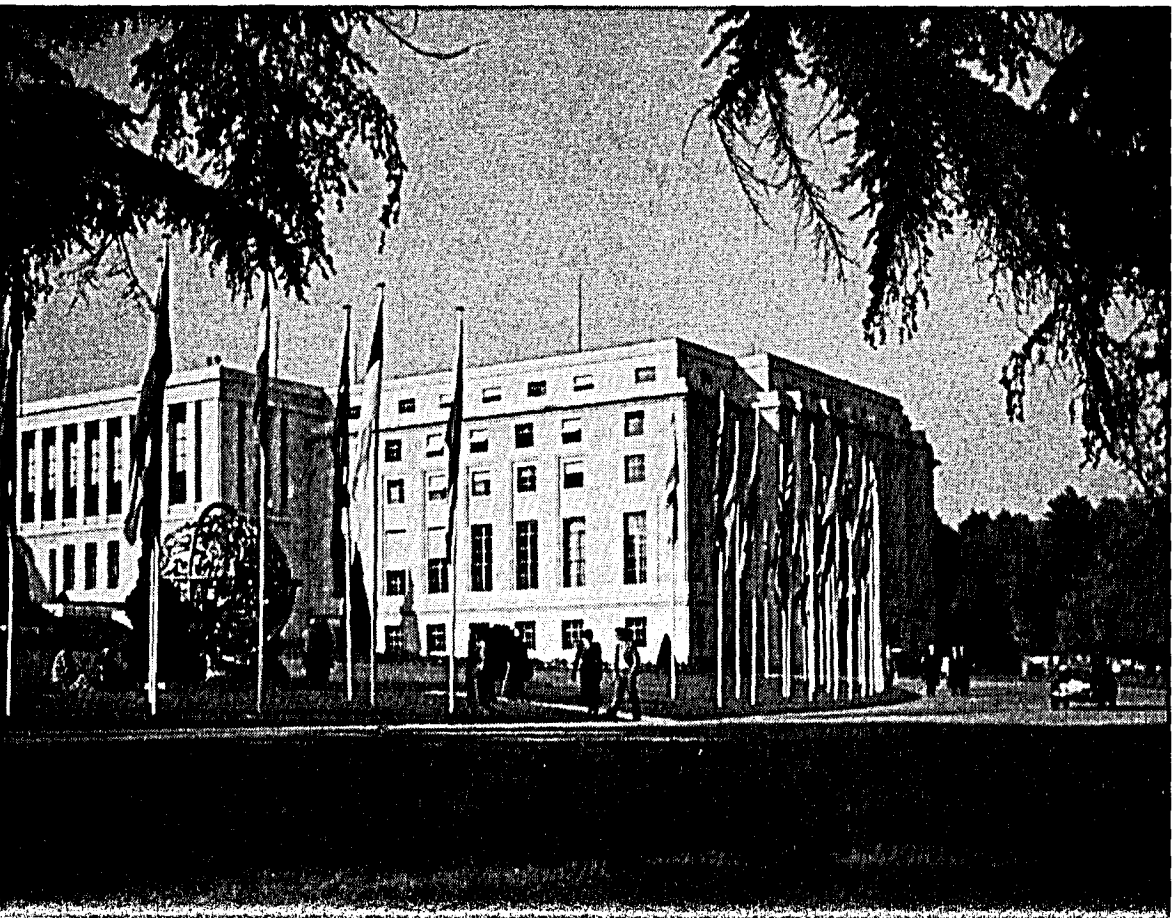
Prenons, par exemple, un passage du projet de traité soumis par l'Union soviétique. L'article 5 prévoit la suppression de certains moyens de véhiculer les armes nucléaires et envisage d'en arrêter la production. Le paragraphe 3 de cet article stipule que la mise en œuvre des mesures voulues devrait être vérifiée par les inspecteurs de l'Organisation internationale de désarmement. Les termes mêmes du projet soviétique laissent croire que cette mesure de désarmement serait soumise à une inspection poussée. Il nous faut établir l'étendue des pouvoirs de ces inspecteurs, et les conditions dans lesquelles ils rempliraient leur tâche. Cela fait, la Commission pourrait se prononcer de façon motivée sur l'efficacité des procédés d'inspection se rapportant à cette mesure particulière.

Dans le domaine que j'évoque, les techniques "d'échantillonnage" proposées par le délégué des États-Unis pourraient faciliter une entente en ce qui concerne l'inspection, et apaiser la crainte que cette inspection aille trop loin ou qu'on l'emploie à des fins blâmables. Nous sommes convaincus qu'on peut s'entendre sur la question d'un contrôle reposant sur des "échantillonnages".

Des méthodes empiriques du même genre, impliquant des vérifications minutieuses plutôt que des discussions de principe, pourraient s'appliquer dans d'autres domaines où les divergences essentielles mais mal définies encore séparent les deux camps.

### **Propositions de procédure**

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais soumettre quelques propositions de procédure. Depuis la dissolution du Comité des Dix, il y a presque deux



PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

*Photo prise au cours de la Conférence du développement des Etats du Bassin du Congo*

ans de  
du dés  
car c'e  
sin d  
Cc  
examen  
calend  
serait  
moins  
qui pe  
consul  
nières  
d'expé  
ingace  
pratiq  
levrai  
que le  
Ainsi,  
priori  
7 poin  
accep  
consc  
La le  
Celle  
acqui  
qui p  
ont é  
à cel  
dern  
renc  
parti  
perm  
céré  
en s  
déle  
un  
Was  
Loi  
à en  
pos  
per

ans de cela, le Canada est persuadé que pour progresser rapidement sur la voie du désarmement, il nous faut suivre une procédure plus efficace que par le passé, car c'est d'elle que dépend la bonne marche d'un organisme aussi important, au sein duquel se trouvent les délégués de 17 ou 18 nations.

Comment pourrions-nous passer d'un débat général sur le désarmement à un examen détaillé des problèmes concrets? Les délégués canadiens proposent le calendrier suivant: la formation d'un comité officieux de la Conférence, qui siégerait de façon continue et dont les membres, pour chaque délégation, seraient moins nombreux qu'aux assemblées générales. Ensuite, l'adoption d'un système qui permettrait aux coprésidents de diriger les débats à tour de rôle et de se consulter sur l'ordre du jour. Il est excellent, à mon avis, que nos séances plénières aient adopté le système d'une présidence par roulement; évidemment je sais l'expérience que cette position est purement honoraire, et cette souveraineté fugace. Nous n'en pensons pas moins que le comité ferait bien de mettre en pratique la méthode des coprésidences alternantes. En troisième lieu, le comité devrait s'en tenir à des méthodes simplifiées, et éliminer les listes d'orateurs, ainsi que les procès-verbaux des séances; un résumé suffirait à renseigner les délégués. Ainsi, grâce à ce comité officieux, on remplirait un triple dessein: on accorderait priorité aux données se retrouvant dans les deux plans, comme par exemple aux 7 points dont j'ai fait mention tantôt; on arriverait plus facilement à des compromis acceptables dans les domaines où les divergences sont marquées; enfin, on circonscrirait clairement les différends encore mal définis.

### La leçon du Laos

Cette méthode s'inspire de l'expérience que les représentants du Canada ont acquise à Genève, au cours de la conférence sur le Laos. Malgré les difficultés qui persistent dans ce malheureux pays, les travaux accomplis à cette conférence ont été fructueux, grâce surtout à l'adoption d'une procédure efficace, ressemblant à celle que je propose maintenant à ces pourparlers sur le désarmement. Vendredi dernier, le délégué de l'Inde, M. Krishna Menon, a également évoqué la conférence sur le Laos à laquelle bien entendu un représentant de l'Inde a également participé. M. Menon a demandé que le comité se réunisse de façon officieuse, et permette ainsi aux délégués de l'URSS et des États-Unis de mettre au point, sans cérémonie, leurs opinions respectives. Le Canada appuie cette proposition, tout en signalant que le comité ne doit pas se borner à fournir des renseignements aux délégués, mais constituer surtout un organisme de négociations. Si nous proposons un système d'alternance pour les coprésidents c'est qu'à nos yeux Moscou et Washington ont, quant au désarmement, la plus lourde part de responsabilités. Loin de moi la pensée que ces grandes nations aspirent à dominer le monde, ou à en assumer la direction; mais elles se trouvent par la force des choses dans une position de guides, et c'est pourquoi il leur faut se mettre d'accord. Il est indispensable qu'elles en arrivent de concert à un rapprochement.

Pour terminer je tiens à dire que même si les problèmes de désarmement sont ardu à résoudre, nous avons constaté ici l'existence d'une volonté bien arrêtée de réussite et une compréhension lucide du rôle qui nous revient en ce qui concerne la survivance de notre civilisation. On ose à peine songer aux conséquences d'un échec. Je suis persuadé que nous ne trahirons pas la confiance des peuples de l'univers, qui suivent avec angoisse les travaux de notre conférence.

ASS  
REPRI  
L A S  
te  
perme  
es di  
rait l  
probl  
rensei  
Guyan  
ajourn  
semai  
territo  
Le R  
En ja  
l'étud  
rappe  
présie  
repré  
rappe  
l'épo  
L  
adop  
sessie  
dans  
pour  
leurs  
miss  
mett  
polit  
bulle  
outr  
Rua  
par  
mei  
l'U  
et e

# Assemblée générale des Nations Unies

## REPRISE DE LA SEIZIÈME SESSION

LA SEIZIÈME session de l'Assemblée générale de l'ONU s'est ouverte le 19 septembre 1961 et close le 20 décembre. Elle a repris le 15 janvier 1962, afin de permettre à la Quatrième Commission (territoires sous tutelle) de mettre au point les dispositions qui mettront fin à l'accord en vertu duquel la Belgique administrait le Ruanda-Urundi. L'Assemblée a également poursuivi l'examen d'autres problèmes, abordés lors de la première partie de la session: situation en Angola, renseignements émanant des territoires non autonomes (Rhodésie du Sud et Guyane britannique), plainte de Cuba contre les États-Unis. L'Assemblée s'est ajournée le 23 février après avoir décidé de se réunir de nouveau la première semaine de juin pour reprendre l'étude de l'avenir du Ruanda-Urundi, dernier territoire africain sous tutelle.

### Le Ruanda-Urundi

En janvier, la Quatrième Commission a repris ses travaux en commençant par l'étude de l'avenir du Ruanda-Urundi. Le principal document à l'étude était le rapport de la Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, dont le président était l'ambassadeur Max Dorsinville (Haïti) et qui comprenait des représentants de l'Iran et du Togo. A la demande de la Belgique, l'examen de ce rapport, soumis en novembre 1961, avait été retardé, car Bruxelles était, à l'époque, en pourparlers avec les dirigeants politiques du Ruanda et de l'Urundi.

Le rapport traitait de la mise en œuvre de la résolution sur le Ruanda-Urundi adoptée en avril 1961 par l'Assemblée, au cours de la reprise de la quinzième session. Cette résolution proposait un ensemble de mesures, qui visaient à abolir dans les plus brefs délais l'accord de tutelle. La Commission Dorsinville avait pour mandat de suivre l'évolution de la conjoncture, de surveiller les élections et leurs dispositifs préalables, et de conseiller les autorités administrantes. La Commission devait constater si l'atmosphère politique, à la veille des élections, permettait aux dirigeants politiques et à leurs cadres de reprendre une activité politique normale et démocratique, si le vote était vraiment secret, et si les bulletins étaient décomptés de façon régulière. La Commission devait veiller en outre à l'organisation du référendum portant sur l'avenir du Mwami, ou roi du Ruanda.

Le rapport de la Commission signalait l'aide et la collaboration accordées par les administrateurs belges, grâce auxquels il fut possible de mettre en place le meilleur dispositif possible de surveillance électorale. Selon la Commission, dans l'Urundi, tous les partis politiques ont pu exposer leur programme dans le calme et en toute liberté. Il n'y a pas eu d'incidents lors des élections, et les résultats ont

été très satisfaisants. Toutefois, les membres de la Commission étaient divisés sur le point de savoir si, dans le Ruanda, le climat politique avait permis le déroulement d'élections réellement démocratiques. Ils ont signalé des actes de violences, inspirés par les passions tribales et évoqué certains cas d'intimidation, et ont laissé à l'Assemblée le soin de se prononcer sur ces faits. Tout en reconnaissant que l'atmosphère politique du territoire avant les élections ne répondait pas tout à fait à l'idéal des Nations Unies, M. Dorsinville a déclaré: "En reconnaissant la validité des élections, on servirait les intérêts des populations de l'Urundi et du Ruanda, car elles obtiendraient ainsi un statut de légitimité nécessaire pour leur accession à l'indépendance".

La Commission a axé ses discussions sur la date de la future indépendance et sur la création d'un État unique ou de deux États séparés.

### Les modalités de l'indépendance

Dans son discours inaugural, M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a affirmé qu'à son sens, l'indépendance du Ruanda et de l'Urundi devrait être proclamée après le mois d'avril 1962. Il a rappelé qu'avant l'arrivée des Européens il y avait deux royaumes dans cette région, réunis par la suite en un seul territoire pour des fins purement administratives. Il a déclaré qu'à Bruxelles, les représentants des deux territoires avaient demandé la séparation de ceux-ci, formule qui paraît logique à M. Spaak, puisque l'Urundi est une monarchie et que le Ruanda est devenu une république.

Au cours du débat, les délégués de l'Urundi et du Ruanda ont confirmé le désir de leurs gouvernements respectifs d'accéder à l'indépendance vers le milieu de 1962 à titre d'entités politiques séparées, tout en conservant leurs liens monétaires, douaniers et économiques. Certains membres du groupe afro-asiatique ont appuyé le principe d'une levée rapide de la tutelle conformément aux désirs des deux gouvernements en cause; d'autres ont exprimé l'opinion que les Nations Unies devraient aider le Ruanda et l'Urundi à trouver une formule viable d'unité politique, et qu'il serait bon de remettre à plus tard la proclamation de l'indépendance, afin de permettre à cette formule d'être étudiée à fond. Ils ont également proposé l'envoi sur les lieux d'une nouvelle commission, chargée de mener à bien les négociations.

Après de nombreux échanges de vue en coulisse, trente États afro-asiatiques ont soumis un projet de résolution; une fois révisé par les co-parrains et amendé par la Commission, ce projet a été adopté par 87 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 11 abstentions (dont la plupart du bloc soviétique). Ultérieurement, en séance plénière, la résolution a été adoptée par 86 voix, sans opposition, avec 11 abstentions.

Les auteurs de la résolution ont estimé que pour s'assurer un avenir stable, le Ruanda-Urundi ferait bien de se constituer en État unique, fondé sur l'unification économique et un système intégré de défense et de politique étrangère. Ils ont préconisé la création d'une Commission de cinq membres, et l'Assemblée a élu

ultérieurement, à titre de commissaires, des représentants du Togo, de l'Iran, du Libéria, de Haïti et du Maroc, chargés de se rendre immédiatement dans le territoire, "afin de veiller, en pleine coopération avec l'autorité administrante et les autorités nationales, à la réconciliation des différentes factions politiques dans le territoire, au retour et à la réinstallation de tous les réfugiés". La Commission s'achoppa sur le problème du retrait des troupes belges; la résolution demandait leur retrait rapide avant l'accession à l'indépendance, à l'exception du personnel, dont le maintien sera nécessaire comme mesure transitoire.

En outre, la Commission était priée de réunir aussitôt que possible, à Addis-Abéba, une conférence à un échelon élevé, dont les travaux seraient dirigés par le président de la Commission et qui réunirait des délégués du Ruanda et de l'Urundi, chargés de trouver la formule valable d'une union politique, économique et administrative aussi étroite que possible entre les deux parties du territoire, et de veiller au transfert de tous les pouvoirs d'autonomie interne aux gouvernements du Ruanda et de l'Urundi, le 30 avril 1962 au plus tard.

La résolution indiquait le 1<sup>er</sup> juillet 1962 comme date à laquelle l'accord de tutelle prendrait fin, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, lors de l'examen du rapport de la Commission, au cours de la reprise de juin 1962, qui sera uniquement consacrée au problème du Ruanda-Urundi.

#### **La participation du Canada**

En avril 1961, l'Assemblée générale avait créé une Commission spéciale d'amnistie pour le Ruanda-Urundi, composée d'un délégué canadien, d'un délégué brésilien et d'un représentant de la Tunisie. Quand l'Assemblée a repris ses travaux, le délégué canadien à la Commission spéciale a représenté le Canada au sein de la Quatrième Commission. Tout en indiquant que son pays penchait en faveur d'un territoire unifié, il a évoqué les périls d'une unité imposée aux peuples contre leur gré. Il a appuyé l'envoi d'une nouvelle commission de l'ONU au Ruanda-Urundi, dont les membres joueraient le rôle de conseillers quant aux divers problèmes d'ordre constitutionnel pouvant surgir sur place. Le représentant du Canada a indiqué en outre que son pays conservait une position souple quant à la date de l'indépendance, mais qu'il serait bon de la proclamer avant la fin de 1962 et de la fixer avec l'approbation des gouvernements locaux et de l'autorité administrante.

Après la reprise des travaux, la Quatrième Commission a aussi adopté par 49 voix (dont celle du Canada) contre une, et 45 abstentions, une résolution portant sur l'avenir du Mwami du Ruanda. Le régime monarchique du territoire avait fait l'objet d'un référendum, supervisé par la Commission pour le Ruanda-Urundi. La résolution a demandé à la nouvelle Commission d'entamer immédiatement des pourparlers avec l'autorité administrante, le Gouvernement du Ruanda, et le Mwami et ses représentants, afin d'en arriver à un accord sur l'avenir de la monarchie. En séance plénière, la résolution fut adoptée par 55 voix, sans opposition, avec 46 abstentions.

### Renseignements émanant des territoires non autonomes

La Quatrième Commission a été saisie de deux projets de résolution soumis en décembre 1961. La première, portant sur la Guyane britannique, demandait à l'Assemblée d'exhorter les Gouvernements de Grande-Bretagne et de Guyane à reprendre les négociations visant à fixer la date de l'indépendance du territoire. Le 15 janvier 1962, le Royaume-Uni annonçait qu'il était disposé à tenir à Londres, en mai 1962, une conférence constitutionnelle, portant sur la date et les modalités de l'accession à l'indépendance de la Guyane; les co-parrains de la résolution décidèrent donc de ne pas la mettre aux voix, et la Commission reporta l'étude du problème à une de ses prochaines sessions.

Le deuxième projet, ayant trait à la Rhodésie du Sud et parrainé par 11 membres, a été adopté au sein de la Commission par 56 voix contre 20 (le Canada a voté contre), et 22 abstentions. En séance plénière, la résolution a été adoptée par 57 voix contre 21 (dont celle du Canada), et 24 abstentions. Dans ce texte, l'Assemblée priait le Comité spécial de 17 membres, créé en novembre 1961 et chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de se prononcer sur la réalité de l'autonomie en Rhodésie du Sud et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de la dix-septième session.

Les délégués canadiens ont voté contre le projet parce qu'ils étaient convaincus qu'en l'adoptant on ne servirait guère les intérêts bien compris des populations de la Rhodésie du Sud. Le Canada estime que tout en faisant bien de suivre de près l'évolution politique des Rhodésies et du Nyassaland, les Nations Unies devraient s'abstenir d'y intervenir directement, de crainte d'entraver les efforts britanniques visant à amener progressivement et pacifiquement ces territoires à l'indépendance. Le représentant canadien pensait que les objections formulées par la puissance administrante *de jure*, c'est-à-dire par le Royaume-Uni, devraient être soigneusement examinées. Il a rappelé aux autres délégués que si, de l'avis de la Commission des 17, la Rhodésie du Sud ne jouissait pas d'une autonomie véritable, la puissance administrante devrait fournir des renseignements appropriés, conformément à l'article 73 (e) de la Charte de l'ONU, alors qu'en réalité elle n'avait ni le pouvoir ni l'autorité voulus pour le faire, étant donné la situation particulière du territoire, du point de vue constitutionnel.

### L'Angola

L'Assemblée, réunie en séance plénière, a étudié le problème de l'Angola sans se reporter aux travaux d'une Commission. Elle avait en mains le rapport du sous-comité créé en avril dernier. Ce document, rédigé sur un ton objectif et modéré, recommandait des négociations immédiates avec les chefs nationalistes, en vue d'arrêter les effusions de sang, et un programme ordonné de réformes politiques, économiques et sociales, menant l'Angola à l'autodétermination et à l'autonomie. Le rapport signalait que les membres du sous-comité n'ont pas été admis à visiter l'Angola, et affirmait qu'une collaboration concrète entre le Por-



tugal et l'ONU serait le moyen le plus efficace d'arrêter le conflit et de frayer une voie pacifique vers les objectifs énumérés dans les résolutions des Nations Unies.

L'Assemblée a étudié deux projets de résolution; le premier, soumis par la Bulgarie et la Pologne, proposait des sanctions contre le Portugal, sanctions qui se prolongeraient jusqu'au moment où toutes les résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur l'Angola auront été mises en œuvre.

Le groupe afro-asiatique a adopté une attitude plus modérée, reflétée dans un projet de résolution présenté par 45 pays. Tout en critiquant vivement la conduite du Portugal et en demandant qu'elle s'adapte aux recommandations antérieures de l'ONU, les co-parrains n'ont pas proposé de sanctions. Ce projet a rallié de nombreux appuis et a éliminé la résolution bulgare-polonaise par un vote de 26 voix pour, 43 contre (dont celle du Canada), et 32 abstentions.

La résolution afro-asiatique, a été ensuite revue puis adoptée par 99 voix contre 2 (Afrique du Sud, Espagne), et 1 abstention (France), 2 absents (Islande et Portugal). Dans sa forme définitive, ce texte affirme le droit inaliénable du peuple angolais à l'autodétermination et à l'indépendance et exhorte le Gouvernement portugais à entreprendre sans retard les réformes politiques, économiques et sociales qui prépareront le transfert des pouvoirs au peuple de l'Angola. La résolution demande en outre aux autorités portugaises de renoncer à prendre des mesures de répression contre le peuple de l'Angola et d'élargir immédiatement tous les prisonniers politiques. En outre, elle prie le sous-comité de poursuivre ses études de la situation dans ce territoire portugais et de faire rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée, sur l'éventuelle mise en œuvre de la résolution. La résolution recommande en outre aux États membres d'user de leur influence pour obtenir que le Portugal se conforme aux propositions ci-dessus, et de lui refuser "tout appui ou toute assistance qu'il pourrait employer à des fins de répression". Enfin, elle demande au Portugal de faire rapport à l'Assemblée, lors de la dix-septième session, sur les mesures adoptées par Lisbonne en application de la résolution, et conseille au Conseil de sécurité de garder le problème à son ordre du jour.

Le délégué canadien a exprimé l'inquiétude profonde que la situation en Angola inspire au Gouvernement et au peuple du Canada. Il a appuyé les recommandations du sous-comité, qui lui semblent devoir aboutir à une solution pacifique de la crise. Il a affirmé notamment: "Il aurait été peu réaliste de compter que la population de l'Angola ne serait pas atteinte par la vague d'indépendance, de liberté et d'égalité qui a balayé l'Afrique ces dernières années. La condition préalable à un développement politique satisfaisant est qu'il y ait un accord général et large sur les objectifs à atteindre, accord qui interviendrait entre la population d'un territoire non autonome et la puissance administrante. Dans ces conditions, il faut reconnaître que, en Afrique aujourd'hui, la libre détermination est le but du développement politique . . . De l'avis de la délégation canadienne, cette partie du projet de résolution qui demande au Gouvernement du Portugal d'entreprendre des réformes politiques, économiques et sociales, en vue du trans-

fert des pouvoirs au peuple de l'Angola, constitue un pas essentiel vers le retour et le maintien de conditions pacifiques en Angola". "Une coopération constructive de la part du Gouvernement portugais, a-t-il ajouté, offre le meilleur espoir d'une fin prochaine du conflit, de l'amorce d'une évolution pacifique conduisant aux objectifs établis par les résolutions de l'ONU sur l'Angola, et de la restauration de relations harmonieuses entre le Portugal et le peuple de l'Angola."

### **La plainte de Cuba**

Cuba a accusé les États-Unis de préparer une nouvelle agression, et cette plainte a été examinée par la Première Commission (questions politiques et de sécurité) sans qu'une résolution soit adoptée. La Tchécoslovaquie et la Roumanie avaient soumis un projet de résolution, qui demandait à l'Assemblée d'exhorter les États-Unis à cesser sans tarder toute ingérence dans les affaires intérieures de la République de Cuba. Ce texte recommandait en outre à Washington et à La Havane de régler leurs différends par les voies pacifiques de la négociation, sans recourir à la force.

Les protagonistes du débat ont été les délégués de Cuba et ceux du bloc soviétique qui ont appuyé le projet de résolution, tandis que les représentants des pays de l'Organisation des États américains repoussaient les allégations cubaines comme étant dénuées de fondement, et proposaient que l'ONU prenne note des assurances des États-Unis, protestant de leurs intentions pacifiques.

Au sein de la Première Commission, les membres se sont bornés à adopter un paragraphe préliminaire, qui rappelait que les Nations Unies s'étaient assignées pour but "de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ainsi que sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États". Le Canada s'est abstenu, lors de la mise aux voix. Le reste du projet de résolution a été rejeté au cours de votes successifs, et l'ensemble du texte n'a donc pas été mis aux voix. Le paragraphe essentiel, qui recommandait l'appel aux États-Unis, fut repoussé par 50 voix (dont celle du Canada) contre 11, et 39 abstentions. Le passage ayant trait aux pourparlers entre Washington et La Havane fut repoussé par 46 voix (dont celle du Canada) contre 39, et 15 abstentions.

Les délégués canadiens ont, comme la majorité des délégués, rejeté le projet de résolution qui non seulement préjugait du problème, mais encore aurait pu embrouiller davantage une situation déjà délicate. En appuyant un texte inspiré par les représentants communistes, on risquait de faire servir cet instrument d'apparence inoffensive à envenimer encore les rapports entre les États-Unis et Cuba.

En séance plénière, la délégation de Mongolie a soumis un nouveau projet de résolution, contenant le paragraphe préliminaire adopté au sein de la Première Commission. Le représentant des États-Unis a affirmé que cette manœuvre pouvait créer un faux dilemme et mettre les délégués au pied du mur, en les for-

quant soit à voter contre l'autodétermination et autres principes connexes de la Charte, soit à adopter une résolution lourde de conséquences inquiétantes.

Lors de la mise aux voix en séance plénière, les divers paragraphes de la nouvelle résolution ont été adoptés au cours de mises aux voix distinctes, par suite surtout des nombreuses abstentions (dont celle du Canada). Néanmoins le texte complet du projet de résolution a été repoussé par 45 voix (dont celle du Canada) contre 37, et 18 abstentions.

## La Commission internationale de la frontière

IL N'Y A PAS dans le monde de frontière plus longue que celle qui sépare le Canada et les États-Unis. Pourtant il ne saurait être question aujourd'hui des revendications de territoires qui troublèrent les rapports des deux pays au XIX<sup>e</sup> siècle. La tranquillité actuelle de la frontière est, pour une grande part, l'œuvre des arpenteurs-géomètres, des ingénieurs et des guides des deux pays, qui, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont travaillé à délimiter les frontières hors de contestation. Ensemble, Canadiens et Américains ont pénétré dans les régions les plus inaccessibles du continent, exploré de nouveaux territoires, escaladé les Rocheuses, parcouru les terres incultes de l'Arctique; parfois même, ils ont dû se défendre contre les Indiens, qu'alarmait leur "invasion". Grâce à ce travail, les deux pays ont désormais entre eux l'une des frontières les mieux marquées du monde moderne.

### Traités relatifs à la frontière

En comptant la limite de l'Alaska, la frontière s'étend sur 5,527 milles. Elle a fait l'objet depuis 1782 de 17 accords et de 2 arbitrages. Le premier tracé de ses divers tronçons remonte aux traités de 1783, de 1814 et de 1846 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Dans le cas de la frontière avec l'Alaska, le premier tracé remonte au traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie; il fut repris en 1867 dans le traité de cession par lequel la Russie vendit l'Alaska aux États-Unis. Toutefois, on connaissait si peu la géographie des régions en cause, et les négociateurs ne disposaient que d'une cartographie si imparfaite, qu'il fallut à diverses reprises négocier de nouveaux traités, des conventions, des protocoles, avant que la frontière trouve enfin son tracé définitif.

Les divers traités<sup>1</sup> qui se succédèrent de 1783 à 1892 décidèrent du tracé de la frontière, mais il fut moins facile aux commissaires nommés pour les rendre effectifs de se mettre d'accord sur l'emplacement exact des bornes le long de certaines lignes pourtant bien définies dans les textes. À mesure que s'ouvraient les territoires de l'Ouest, on se rendait compte que les signataires des traités, faute de connaissances géographiques précises, avaient donné de certaines parties de la frontière une description qui souffrait de multiples interprétations. Dans bien des cas, la difficulté d'indiquer sur le terrain la démarcation tracée avec assurance sur la carte avait quelque chose de désespérant. On n'ose imaginer les épithètes qu'ont adressées *in petto* aux messieurs de la diplomatie les arpenteurs-géomètres qui, par trois fois, ont dû marquer sur le sol le tronçon de la frontière à l'est des Grands lacs. Le ruisseau Hall, par exemple, qui sur 26 milles et demi a été retenu comme frontière naturelle entre Québec et le New-Hampshire, s'écarte de la ligne droite 767 fois le long de ce bref parcours.

<sup>1</sup>Notamment le Traité de paix de 1783, le Traité Jay de 1794, le Traité de Gand de 1814, la Convention de Londres de 1818, le Traité de Ashburton-Webster de 1842, le Traité de l'Orégon de 1846, le Traité de Washington de 1871 et la Convention de 1892.



*Les membres de la Commission britannique qui, en 1872, a fait un relevé du 49° parallèle, à partir du lac des Bois jusqu'au sommet des Rocheuses. M. W. F. King (deuxième à compter de la gauche, debout), alors étudiant à l'Université de Toronto, est devenu par la suite astronome fédéral et premier commissaire de la Commission internationale de la frontière.*

Les bornes, souvent, se dégradèrent ou encore disparaissaient; il fallait alors reprendre les levés et marquer à nouveau la frontière sur le terrain. Les deux gouvernements faisaient faire ce travail conjointement. On finit par se rendre compte qu'on ne pourrait indéfiniment traiter de ce problème selon des méthodes appropriées. En 1908, un traité fut signé prévoyant une définition et une démarcation plus complètes de la frontière entre les États-Unis et le Canada.

Les régions proches de la frontière, des deux côtés de celle-ci, avaient pris une plus grande importance économique. La découverte de l'or dans l'Alaska et le Yukon, l'augmentation de la population et le problème de l'application des lois douanières et des lois relatives à l'immigration ont créé le besoin d'une ligne de démarcation plus définie sur le terrain. Afin d'éviter les contestations territoriales le long de la frontière, il était devenu nécessaire de refaire avec toute la précision voulue le levé, la cartographie et le bornage de la frontière sur toute sa longueur.

Les cartes indiquaient déjà la frontière, mais plusieurs tronçons n'avaient jamais été jalonnés, ceux qui l'avaient été se trouvaient en piteux état. On venait de s'entendre sur la frontière de l'Alaska, mais sans l'avoir encore démarquée sur le terrain. Le 49° parallèle, à l'ouest du sommet des Rocheuses, avait été jalonné

par une commission dans un certain nombre de vallées fluviales et en divers autres points, de 1857 à 1862, mais de façon peu satisfaisante. En montagne, sur de longues distances, rien n'avait été fait. Dans les prairies, entre le lac des Bois et le sommet des Rocheuses, une importante partie de la frontière, relevée de 1872 à 1874, n'était indiquée que par des cairns ou des monticules de terre, qui disparaissaient rapidement. Sur le cours du Saint-Laurent, dans les Grands lacs et sur les autres cours d'eau jusqu'au lac des Bois, les cartes indiquaient bien la frontière par une ligne sinueuse, mais nulle part on n'en avait établi les coordonnées géographiques. De la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'au Saint-Laurent, la frontière, qui avait failli donner lieu à de véritables opérations militaires en 1839 ("guerre" d'Aroostook), avait été relevée et indiquée sur le terrain entre 1843 et 1845 mais n'avait plus ensuite reçu aucune attention; de nombreuses bornes de fer avaient été détruites ou enlevées. Et, de la Sainte-Croix au littoral de l'Atlantique à travers la baie de Passamaquoddy, la frontière n'avait jamais été ni définie ni marquée avec exactitude.

### **Tracé de la frontière**

Le Traité de 1908 chargeait les deux commissaires auxquels était déjà confiée la démarcation de la frontière de l'Alaska d'achever celle de la frontière principale, sauf dans le Saint-Laurent, les Grands lacs et les cours d'eau qui les relient entre eux. Cette partie de la frontière était confiée, aux termes du traité, à la Commission des eaux limitrophes, créée en 1905 et chargée d'étudier l'état et l'utilisation des eaux que touche ou traverse la frontière.

En 1915, la Commission des eaux limitrophes fut dissoute, ayant achevé son travail de délimitation des territoires dans le Saint-Laurent, les Grands lacs et les cours d'eau qui les relient entre eux. On constata plus tard que de nombreuses bornes de cette partie de la frontière avaient besoin d'être remises en place ou réparées. D'autre part, on construisait des ponts au-dessus de cours d'eau limitrophes et il importait d'y marquer le point de passage de la frontière. Enfin la forêt avait envahi de nouveau, un peu partout, le dégagement qui marquait la ligne internationale. Il fallut donc conclure un nouveau traité, en 1925, aux termes duquel la frontière ne suit plus, entre les bornes qui marquent le 49<sup>e</sup> parallèle, une courbe fidèle au parallèle mais une droite. Elle consiste donc désormais en 10,311 lignes droites successives, dont la plus courte a deux pieds de long et la plus longue, 647.1 milles. Le nombre des bornes est de 8,100. On a établi 255 plans topographiques des diverses parties de la frontière.

### **Organisation de la Commission**

La Commission internationale de la frontière se compose d'une section canadienne et d'une section des États-Unis. Chacune des deux sections a ses propres ingénieurs, dessinateurs et sténographes. Les frais d'entretien sont répartis également entre les deux pays; chacun, toutefois, rétribue son propre commissaire et le personnel de celui-ci.

Afin que la frontière reste toujours bien marquée, la Commission en fait périodiquement l'inspection. Elle s'est tracé un programme annuel pour la réparation des bornes, leur réimplantation lorsque nécessaire, l'installation de nouvelles bornes (d'ordinaire à cause de l'ouverture de routes nouvelles traversant la frontière), l'indication de la frontière sur les ponts et dans les tunnels internationaux, la reprise de certains levés, la révision des cartes, l'entretien de la percée en forêt qui marque la frontière, etc. Cette dernière tâche exige un nouveau défrichage tous les quatre ou cinq ans à l'ouest des Rocheuses, où la croissance des arbres est rapide, et tous les huit ou dix ans dans l'Est. La Commission entretient d'autre part des projecteurs montés sur pylônes d'acier et qui indiquent la frontière sur d'importantes distances le long du Pacifique; elle entretient aussi des bouées lumineuses dans les pêcheries du lac Érié. La frontière terrestre est marquée par 5,400 bornes; une percée de vingt pieds de large traverse les forêts sur 1,353 milles. Enfin, 2,500 points de repère indiquent la frontière là où elle suit le lit des cours d'eau.

En plus de veiller à ces travaux d'entretien et de présenter chaque année son rapport aux deux gouvernements, la Commission fournit des renseignements techniques et autres concernant la frontière à de nombreux services des deux gouvernements, aux administrations des provinces et des États limitrophes, à diverses sociétés d'utilité publique et autres sociétés, ainsi qu'au public en général.



*La frontière entre le Canada et les États-Unis à Cascades, Colombie-Britannique.*

### Loi sur la frontière

En 1960, le Parlement a adopté la Loi sur la Commission internationale de la frontière, qui régit les fonctions du commissaire canadien en territoire canadien. Depuis 1925, la Commission avait réalisé et entretenu la percée qui marque la frontière en forêt sans y être autorisée par aucun texte législatif. Avec les seules armes de la persuasion, elle avait pu empêcher la destruction des bornes ainsi que les empiètements des bâtiments, lignes de transport d'énergie, terrains d'aviation et tranchées de drainage sur le dégagement de la frontière. La mise en valeur toujours plus poussée des régions frontalières, toutefois, menaçait constamment d'empiéter sur le dégagement. La loi de 1960 ne prévoit pas la démolition des bâtiments déjà construits trop près de la ligne au moment de l'adoption de la loi, mais elle donne à la Commission le pouvoir d'y interdire toute nouvelle construction. Elle confirme d'autre part le droit d'accès à la frontière qu'a la Commission pour y installer des bornes et pour y dégager la vue. Elle donne enfin à la Commission le droit de poursuivre quiconque endommage délibérément les bornes et autres marques de la frontière.



## *La deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation*

LE 11 JANVIER 1962, à la Nouvelle-Delhi, le premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, a inauguré la deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation. Les délégués se sont réunis dans le Vigyan Bhavan, édifice destiné aux conférences, construit en 1956 pour la neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO. Depuis lors, il a fourni un cadre impressionnant à de nombreux colloques internationaux, comme celui de la Croix-Rouge en 1957, ou du Conseil œcuménique des églises en 1961.

La Conférence, qui a eu lieu du 11 au 26 janvier, avait été convoquée à la suite des recommandations des délégués de la première Conférence, réunis à Oxford en juillet 1959; ils avaient proposé que, deux ans plus tard, une nouvelle réunion permette de passer en revue les progrès accomplis et de préparer l'avenir. A la Nouvelle-Delhi, se retrouvèrent donc des représentants de tous les domaines de l'éducation, venant de tous les pays du Commonwealth, à l'exception de Chypre. Un accueil particulièrement chaleureux a été réservé aux délégués du Nigéria, du Sierra-Leone et du Tanganyika, dont les pays ont accédé à l'indépendance depuis 1959.

La délégation canadienne était dirigée par M. George A. Drew, haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne, et membre du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth. En plus de M. Drew, la délégation canadienne se composait des membres suivants: MM. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et président adjoint de la délégation; B. Scott Bateman, sous-ministre de l'Éducation au Manitoba; G. F. Curtis, doyen de l'Université de Colombie-Britannique et président du Comité canadien pour les bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth; J. Gérard De Grâce, président de l'Association canadienne des éducateurs de langue française; Mgr Jacques Garneau, secrétaire général de l'Université Laval; M<sup>me</sup> Marion Grant, de l'Université d'Acadie; M. F. C. A. Jeanneret, chancelier de l'Université de Toronto; le R. P. H.-F. Lëgaré, recteur de l'Université d'Ottawa et président de la Conférence nationale des universités et des collèges du Canada; M. Gérald A. Mosher, de la Fédération des enseignants canadiens; M. Freeman K. Stewart, secrétaire de direction de l'Association canadienne de l'éducation et secrétaire du comité permanent des ministres de l'Éducation; M<sup>le</sup> Mary Q. Dench, du ministère des Affaires extérieures, MM. C. R. Ford, directeur du Service de formation professionnelle du ministère du Travail, Graham McInnes, du haut-commissariat du Canada en Grande-Bretagne, et B. Thorsteinsson, chef de la Division de l'éducation au ministère du Nord.

Le président de la Conférence était M. K. L. Shrimali, ministre de l'Éducation du Gouvernement d'Union en Inde. Les travaux étaient confiés à un comité de



*Au cours d'une réception inscrite au programme de la Conférence, le premier ministre Nehru s'arrête pour causer avec M. Drew et les représentants du Nigéria et du Tanganyika.*

direction et à six comités qui se partageaient l'ordre du jour suivant:

- a) Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth
- b) Formation et recrutement des enseignants
- c) Enseignement technique et collaboration pour la fourniture de manuels
- d) Collaboration en matière d'éducation sociale
- e) Collaboration dans le domaine de l'éducation rurale
- f) Collaboration quant au financement d'une éducation élargie.

A l'intérieur de chacun des comités, on a organisé des groupes de travail et des sous-comités, chargés d'étudier les questions connexes. Tous les débats ont eu lieu dans une atmosphère de bonne volonté et de cordialité et ont permis des échanges de vues fructueux sur les besoins, les ressources, l'ordre de priorité et les méthodes de collaboration.

#### **Comité de liaison pour l'éducation**

Les délégués d'Oxford avaient recommandé la création, à Londres, d'un comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, que présiderait, à titre privé, sir Philip Morris, et dont les membres seraient les hauts-commissaires, à Londres, des pays du Commonwealth, ainsi qu'un représentant pour les territoires coloniaux. Ce Comité devait servir de forum pour l'étude des questions de principe découlant des programmes du Commonwealth en matière d'éducation, soulevées par l'un quelconque des membres, pour l'étude des suggestions, et également de

centre qui rendrait plus efficace la collaboration entre les pays du Commonwealth en matière d'éducation, sauf les questions qui concernent les rapports sur le Programme de bourses d'études du Commonwealth, assignées à l'Association des universités du Commonwealth britannique. Pour l'aider dans cette tâche, le Comité a été autorisé à mettre sur pied le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, dont le directeur serait le secrétaire du Comité.

Au cours des débats, à la Nouvelle-Delhi, on s'aperçut qu'il convenait de recueillir et de diffuser au plus tôt des renseignements détaillés sur une multitude de problèmes, si l'on voulait tirer le plus grand profit possible des ressources existantes. Les délégués souhaitèrent une normalisation plus poussée des diplômes et des certificats, et demandèrent qu'on examine l'utilité de réunions d'experts, chargés d'analyser des questions spécifiques. Ils reconnurent l'excellence d'une formule d'aide bilatérale, mais exprimèrent le désir de voir mettre en place un appareil intergouvernemental qui compléterait cette formule à l'intérieur du Commonwealth. Ils s'accordèrent sur l'utilité du Comité et du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, et demandèrent que ces organismes poursuivent leur œuvre, et même obtiennent un mandat élargi, surtout en ce qui concerne leurs fonctions de triage et de répartition de tâches, et qu'ils englobent des domaines plus vastes, notamment dans les secteurs de l'éducation sociale et rurale, insérés pour la première fois, à la Nouvelle-Delhi, dans le programme d'éducation du Commonwealth.

On trouvera ci-dessous un résumé des rapports présentés par les six principaux comités et adoptés par les délégués.

#### **Programme de bourses d'études et de spécialisation**

Dans ce domaine, on a constaté d'étonnants progrès; des bourses ont été créées non seulement par tous les pays qui s'y étaient engagés à Oxford, mais, aussi par d'autres gouvernements. On s'attend à ce qu'en 1962 on atteigne les mille bourses évoquées par les représentants à la première Conférence. Désormais on étendra au besoin à trois ans, la durée des bourses et on en accordera parfois aux étudiants non diplômés. Les délégués ont passé en revue la mise en œuvre concrète du Programme et adopté certaines formules simplifiées de procédure.

#### **Formation et recrutement des enseignants**

La formation des enseignants a bénéficié, elle aussi, d'améliorations notables et rapides. Plus de 800 bourses supplémentaires ont été créées depuis la Conférence d'Oxford. Toutefois, leur nombre demeure insuffisant, compte tenu du rythme prodigieux des progrès dans le domaine de l'éducation dans les nouveaux États du Commonwealth.

Le recrutement des enseignants a été assez lent, pour des raisons diverses. Les représentants à la Nouvelle-Delhi ont étudié les moyens d'attirer des enseignants dans les régions en voie de développement et souligné qu'il ne fallait pas multiplier les obstacles, en exigeant des normes trop élevées.

On a recommandé la création, à Londres, sous l'égide du Bureau de liaison pour l'éducation, d'un Centre d'information sur la langue anglaise, qui recueillerait et diffuserait les renseignements voulus sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde.

### **Éducation technique et manuels**

Les délégués ont reconnu l'urgence d'une instruction technique dans les pays nouveaux, et étudié les modalités de formation et de recrutement des professeurs dans ce secteur spécialisé.

Seules des mesures énergiques pourront pallier la pénurie actuelle de livres. Les représentants ont retenu plusieurs recommandations et noté que certains pays offrent des cours spéciaux aux futurs auteurs de manuels. On a souligné l'importance primordiale des bibliothèques et demandé aux pays intéressés de faciliter la libre circulation des livres éducatifs.

### **Éducation sociale**

On a reconnu que l'éducation sociale devrait désormais s'insérer dans les programmes généraux d'éducation et bénéficier de méthodes et de techniques améliorées. Il est essentiel d'obtenir la collaboration non seulement des gouvernements, mais encore d'organismes bénévoles. Ces derniers feraient bien de recruter et de former un personnel spécialisé, bénéficiant des avantages qu'offrent les diverses formules de collaboration dans le domaine de l'éducation.

### **Éducation rurale**

D'un commun accord, on a reconnu l'importance de l'éducation rurale au sein du Commonwealth. Cette discipline n'est en aucune façon une parente pauvre. On a préconisé des méthodes variées de collaboration et insisté sur le rôle essentiel de l'instruction secondaire.

### **Problèmes financiers**

Les délégués à la Nouvelle-Delhi ont circonscrit les secteurs où les besoins sont les plus grands et étudié le moyen de combler ces besoins, grâce aux ressources existantes ou à de nouvelles formules d'aide.

A leurs moments de loisir, les représentants ont joui de l'hospitalité du Gouvernement de l'Inde. Non seulement des réunions purement mondaines leur ont permis de renouer de vieilles amitiés ou d'en établir de nouvelles, mais encore des visites judicieusement organisées leur ont fourni l'occasion d'étudier de près le fonctionnement des établissements d'enseignement à tous les paliers, de visiter des lieux historiques et des installations économiques dernier cri. Ces délicates attentions du Gouvernement indien ont laissé aux délégués un souvenir ineffaçable et leur ont permis d'entrevoir ce grand pays et de prendre contact avec sa population.

Le 25 janvier, la Conférence a pris fin. Les délégués de la Malaisie, de la

Nouvelle-Zélande, du Tanganyika et du Canada ont prononcé les discours de clôture. L'extrait ci-dessous du discours de M. Drew reflète le climat qui régnait à la Nouvelle-Delhi:

Tous ceux qui sont réunis ici croient fermement que, grâce à l'éducation, cette association internationale unique qui a pour nom le Commonwealth, resserrera encore les liens entre ses membres, qui bénéficieront ainsi d'une amitié et d'une compréhension renforcées. Le monde entier peut constater qu'il est possible de pratiquer utilement une forme de collaboration internationale spontanée, fondée sur la compréhension, la tolérance et la bonne volonté. Comment notre imagination, notre esprit d'initiative, notre patience et notre courage ne seraient-ils pas stimulés par cet idéal?

Reportant leurs regards sur l'avenir, les délégués, persuadés qu'il est indispensable de passer régulièrement en revue les progrès de l'éducation dans le Commonwealth, ont proposé qu'une troisième conférence se réunisse en 1964. Le Gouvernement canadien a suggéré que cette réunion ait lieu au Canada, et cette idée a été chaleureusement accueillie par tous les représentants.

## *Aide à l'instruction militaire au Ghana*

**A**YANT ACCÉDÉ à l'indépendance, le Ghana a décrété sans tarder la création d'une armée nationale. Mais l'entreprise eût été longue et malaisée, à cause d'une pénurie de cadres expérimentés, si Accra ne se fût attaché plusieurs instructeurs et conseillers militaires britanniques, qui sont demeurés sur place et ont joué un rôle essentiel dans la formation de l'armée et la création des autres services du Ghana. Un peu plus tard, pour compléter l'aide des missions militaires britanniques, le Gouvernement ghanéen s'est tourné vers le Canada, son partenaire au sein du Commonwealth, pour lui demander à lui aussi de l'aide pour l'instruction militaire.

### **Programme d'instruction**

A la suite de pourparlers entre Accra et Ottawa, le Gouvernement canadien a consenti, en juin 1961, à fournir au Ghana une trentaine d'officiers et de soldats qui participeront à l'instruction militaire du corps d'officiers et de techniciens militaires.

L'équipe des instructeurs canadiens se compose de membres de l'armée active et de l'armée de réserve. Au début de septembre 1961, l'avant-garde arrivait à Accra, et bientôt il y avait là-bas 19 de nos hommes. Tous sont placés sous le commandement du colonel V. R. Schjelderup, officier de liaison entre les deux armées, qui détient en outre le poste de conseiller militaire, naval et de l'air auprès du haut-commissaire du Canada au Ghana. Les militaires canadiens sont attachés à l'Académie militaire nationale, à l'École d'instruction de Teshi, au Centre d'instruction des forces armées à Kumasi, à l'École d'aviation de Takoradi, à l'hôpital militaire d'Accra et à deux bataillons d'infanterie.

### **Termes de l'accord**

Le 8 janvier 1962, un accord officiel a été signé par M. K. W. Baako, ministre de la Défense du Ghana et M. B. M. Williams, haut-commissaire du Canada au Ghana, afin de définir le statut et le mandat des membres de l'équipe canadienne. Rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 1961, l'entente stipule que le Gouvernement canadien versera la solde et les allocations aux membres de l'équipe, mais que le Gouvernement ghanéen se chargera de leurs frais de déplacement aller-retour, ainsi que de ceux de leur famille, et défrayera toutes allocations, frais de logement et de services nécessités par le séjour des militaires canadiens au Ghana. Ceux-ci ne peuvent participer à des opérations militaires en dehors des frontières du pays, ni se mêler aux opérations de sécurité intérieure que le Gouvernement d'Accra pourrait vouloir mener. Les militaires canadiens demeurent tributaires de leur serment d'allégeance à la Reine.

En février 1962, le Gouvernement canadien a consenti à augmenter l'équipe

de 7 nouveaux officiers, ce qui porte leur nombre à 26. Les 7 nouveaux venus seront attachés à l'Académie militaire.

Le programme canadien d'aide à l'instruction militaire au Ghana et à d'autres pays du Commonwealth, n'en est qu'à son stage initial. Il exige des études préalables très approfondies, étant donné que les méthodes d'instruction et les conditions de service varient considérablement d'une armée à l'autre. Le problème est assez simple au Ghana car, tout comme le Canada et les autres partenaires du Commonwealth, ce pays a une structure militaire inspirée des traditions et méthodes britanniques. Il faut espérer que l'aide du Canada contribuera à la formation de cadres militaires efficaces, et établira des liens amicaux entre les membres des armées canadienne et ghanéenne.



Les représentants ghanéens et canadiens sont témoins de l'accord par lequel le Canada s'engage à fournir au Ghana une équipe de conseillers militaires. Rangée avant (de g. à d.): le colonel V. R. Schjelderup, conseiller militaire; le major général S. J. A. Otu, chef de l'état-major de la Défense du Ghana; M. B. M. Williams, haut-commissaire du Canada; M. Kofi Baako, ministre de la Défense du Ghana; M. W. K. Aduhene, sous-ministre de la Défense du Ghana; le brigadier J. A. Ankrach, chef de l'état-major de l'armée du Ghana. Rangée arrière (de g. à d.): le commodore de l'air J. E. S. de Graft Hayford, chef de l'état-major de l'air du Ghana; M. J. A. Adusei, secrétaire adjoint du ministère ghanéen de la Défense; M. N. R. J. Gwyn, du haut-commissariat du Canada; le commodore D. A. Hansen (dont on ne voit pas la figure), chef de l'état-major de la marine du Ghana; M. N. F. Ribeiro Ayeh, secrétaire principal au ministère de la Défense du Ghana; M. G. L. Hearn, du haut-commissariat du Canada; le colonel C. M. Barwah, adjudant général au Ghana.

## *L'idée d'une Grande Malaisie*

**L**E PROJET d'une "Grande Malaisie" a pour objet la création dans le Sud-Est asiatique d'une unité politique importante, qui comprendrait la Fédération de Malaisie actuelle, Singapour, et les trois territoires de Bornéo: Sarawak, Brunéi et Nord-Bornéo. Cette association se discute depuis nombre d'années. Dès 1951, M. Malcolm Macdonald, alors commissaire général de la Grande-Bretagne dans le Sud-Est asiatique, a présenté son "grand projet" d'union malaise. Diverses propositions se font fondées sur une union politique n'embrassant que la Fédération et Singapour. Jusqu'à dernièrement, on n'envisageait pas d'y inclure le sultanat de Brunéi ni les colonies de la Couronne britannique de Sarawak et du Nord-Bornéo, étant donné le niveau de développement politique et économique de deux des trois territoires.

### **Changement d'attitude de la Malaisie**

Avant 1961, le Gouvernement malais maintenait une position de fermeté contre une union avec Singapour seulement, en raison de la forte majorité chinoise et des tendances politiques radicales propres à cet État. Toutefois le premier ministre de la Fédération, le "tunku" Abdul Rahman a annoncé un changement de politique, dans une allocution prononcée à Singapour le 27 mai 1961. Portant la parole devant l'Association des correspondants étrangers du Sud-Est asiatique, il a déclaré:

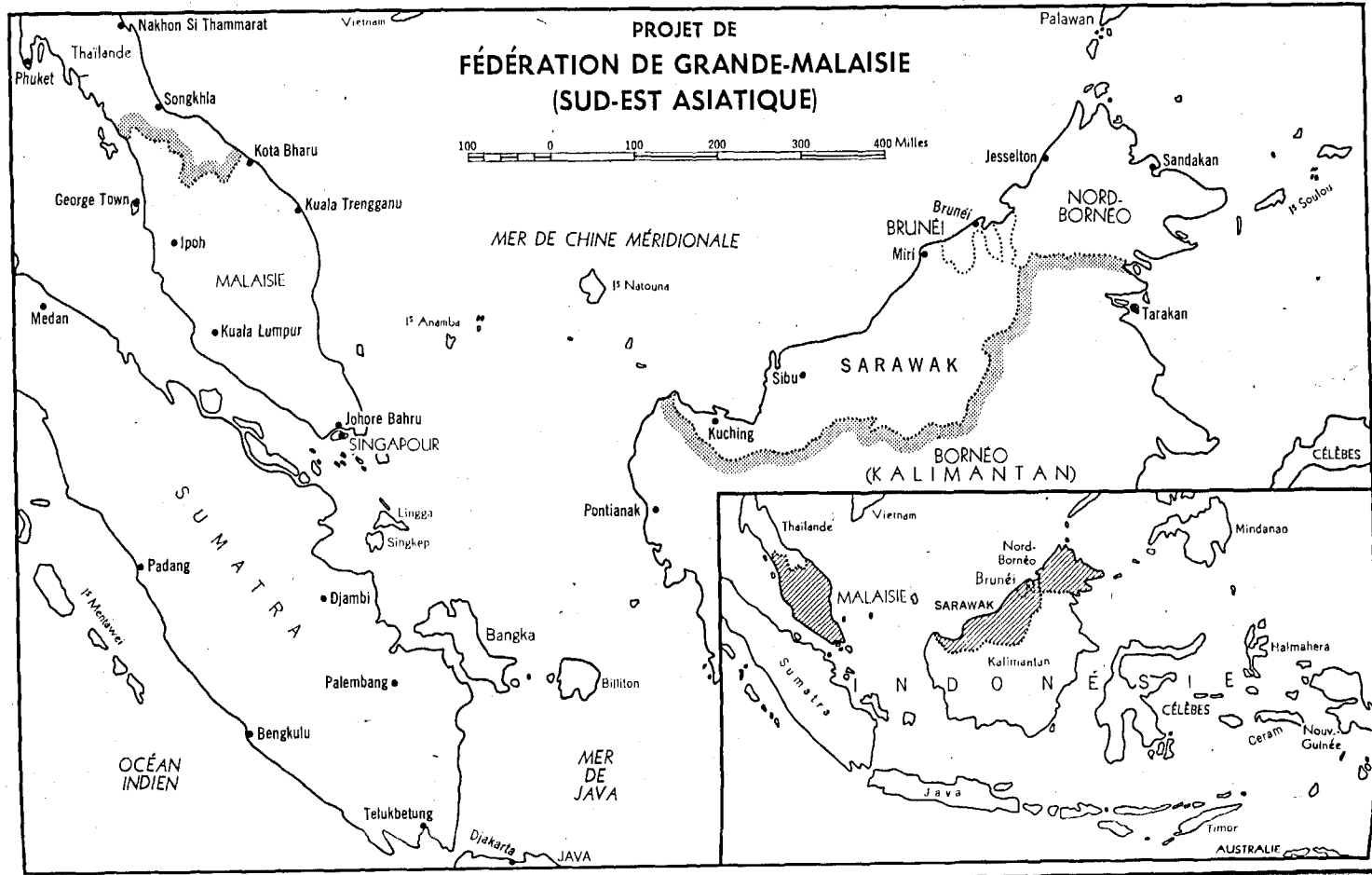
La Malaisie, en tant que nation, comprend aujourd'hui qu'elle ne peut demeurer seule et isolée. Tôt ou tard il faudra une entente avec la Grande-Bretagne et avec les populations des territoires de Singapour, Bornéo, Brunéi et Sarawak. Il serait prématuré de ma part de déclarer qu'une entente plus étroite est possible, mais nous devons nécessairement envisager cet objectif et un plan qui rapprocherait ces territoires dans la coopération politique et économique.

Pour comprendre cette nouvelle politique, il faut savoir que le Gouvernement de Singapour consentirait à élaborer avec celui de la Fédération un accord sur une union politique plus vaste, qui soit satisfaisant pour les deux parties. Le Gouvernement de Singapour a été formé par le Parti d'action populaire sous la direction du premier ministre Lee Kwan Yew. Fait à noter, à l'époque du discours d'Abdul Rahman à Singapour, la position du territoire était devenue difficile. Isolé sur le plan politique, Singapour doit compter économiquement sur des échanges internationaux constants. L'annonce d'une union éventuelle avec la Fédération a reçu un très bon accueil à Singapour, et elle a probablement prévenu le remplacement du parti modéré de l'Action populaire par l'opposition d'extrême-gauche, ce qui aurait rendu très difficiles les relations de la Malaisie avec Singapour.

### **Évolution rapide de la conjoncture**

Les événements se précipitent depuis que la Malaisie a modifié son point de vue





ud-Est  
 ération  
 rawak,  
 années.  
 grande-  
 on ma-  
 rassant  
 pas d'y  
 que de  
 olitique

é contre  
 noise et  
 r minis-  
 ment de  
 portant la  
 itique, il

rer seule  
 populations  
 a part de  
 envisager  
 itique et

nement  
 cord sur  
 rties. Le  
 e sous la  
 e du dis-  
 enue dif-  
 ment sur  
 e avec la  
 ablement  
 pposition  
 Malaisie

nt de vue

au sujet d'une vaste fédération. Après de nombreux entretiens, M. Abdul Rahman et M. Lee Kwan Yew ont annoncé qu'ils étaient d'accord sur les avantages pour la Fédération et pour Singapour à adhérer sous peu à une plus vaste association malaise. La proposition embrassait toujours les trois territoires de Bornéo. Si les Malais posent comme préalable la participation de ces trois territoires, c'est en partie pour des raisons d'ordre démographique. Au recensement de 1957, la population de la Fédération se répartissait à peu près comme ceci: 3,130,000 Malais; 2,330,000 Chinois; 82,000 Indiens et autres. Les chiffres correspondants pour Singapour étaient alors les suivants: 200,000 Malais; 1,000,000 Chinois; divers: 15,000. Un nouvel État composé de Singapour et de la Fédération de Malaisie comprendrait 3,420,000 Chinois contre seulement 3,320,000 Malais. Avec les territoires de Bornéo, la Grande Malaisie compterait près de 10,000,000 d'habitants. Les Chinois y formeraient le groupe le plus nombreux (3,780,000), mais la majorité que constitueraient ensemble les Malais et les autres groupes ethniques suffirait, estime-t-on, pour maintenir le caractère malais du nouvel État.

MM. Abdul Rahman et Lee Kwan Yew ont non seulement exprimé le désir que l'association soit formée prochainement, mais ils sont convenus publiquement que Singapour devrait entrer dans la Fédération en vertu d'un accord spécial. Cet accord, "solution à la manière de l'Ulster", réserverait à Singapour une plus grande autonomie interne qu'aux autres membres de la Fédération. Celle-ci posséderait, toutefois, les pleins pouvoirs dans les domaines des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité intérieure. Au parlement fédéral, la représentation de Singapour serait inférieure au chiffre de la base proportionnelle commune.

### **Les bases britanniques**

Avant d'aller plus loin, il fallait résoudre, entre autres, la question du dispositif britannique de bases militaires et navales, à Singapour. Dans quelle mesure le Gouvernement britannique sera-t-il libre de se servir de ses bases de Singapour? C'est là depuis longtemps une cause de difficulté pour les Britanniques et les Malais, quand ils envisagent l'entrée de Singapour dans une grande fédération. D'après l'accord de défense entre la Fédération et la Grande-Bretagne, les effectifs britanniques cantonnés en Malaisie ne peuvent servir directement aux fins de défense de l'OTASE, ne serait-ce que pour des exercices: la Fédération n'est pas membre de l'Organisation. Les deux gouvernements s'étaient entendus antérieurement sur une sorte de "quarantaine": les troupes et le matériel se trouvant dans la Fédération pourraient d'abord être dirigés sur Singapour et, de là, vers n'importe quel point où l'exigeraient les engagements de l'OTASE.

En novembre 1961, les premiers ministres de la Grande-Bretagne et de la Malaisie et les hautes autorités militaires de chacun des deux pays se sont entretenus à Londres en vue de se mettre d'accord sur le problème important des bases, qui à lui seul pouvait entraver les progrès vers une "Grande Malaisie". Les pourparlers ont été fructueux, ainsi qu'en fait foi le communiqué conjoint publié le 22 novembre:

Le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement de la Fédération de Malaisie sont convenus que, si le projet de fédération de la Grande Malaisie se réalisait, l'accord de défense extérieure et d'assistance mutuelle conclu en 1957, ainsi que ses annexes, seraient applicables à tous les territoires de la Fédération de la Grande Malaisie; que toute mention de la Fédération de Malaisie dans l'accord se rapporterait à la Fédération de la Grande Malaisie, sous réserve que le Gouvernement de celle-ci accorde au Gouvernement du Royaume-Uni le droit de maintenir ses bases et ses autres installations occupées actuellement par les autorités militaires dans l'État de Singapour; qu'il permettrait au Royaume-Uni de faire de ces bases et installations l'usage que celui-ci estimerait nécessaire pour aider à la défense de la Grande Malaisie et pour défendre le Commonwealth ainsi que pour préserver la paix dans le Sud-Est asiatique.

Comme Singapour jouit d'une autonomie interne complète, le premier ministre Lee Kwan Yew a dû soumettre à l'Assemblée législative la question de l'entrée de l'État dans une fédération élargie. Après 13 jours de délibérations, l'Assemblée a adopté la motion du premier ministre en faveur de l'adhésion à la fédération, par 32 voix, sans opposition, et 17 abstentions. Par la suite, le gouvernement de M. Lee a obtenu de la Chambre qu'elle approuve en principe la proposition d'une Grande Malaisie mise de l'avant par le "tunku". Du fait de ce scrutin, le gouvernement de M. Lee peut engager des négociations de détail avec le Gouvernement de la Fédération sur les conditions d'union.

#### **Le problème spécial de Bornéo**

Ce sont maintenant les territoires de Bornéo qui posent les problèmes les plus difficiles auxquels se heurte encore le projet d'une Grande Malaisie. Lors des pourparlers qui se sont tenus à Londres en novembre 1961, il fut convenu qu'une commission mixte (britannique et malaise), qui aurait pour président un Britannique, se rendrait dans les territoires de Sarawak et du Nord-Bornéo afin de savoir ce que les populations indigènes pensent d'une union avec la Grande Malaisie et de formuler des recommandations quant à l'avenir des territoires. Il s'agissait de connaître en même temps le point de vue du sultan de Brunéi. Après quelques pourparlers au sujet de la nomination du président, on annonça qu'on s'était mis d'accord pour choisir lord Cobbold, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre. On prévoit que la Commission terminera sa tâche et présentera un rapport aux deux gouvernements au début de l'été. Bien que le Gouvernement britannique ait exprimé l'opinion que, pour ce qui est du développement futur des territoires, la meilleure solution consisterait dans la fusion en une grande unité politique, il y a incertitude cependant quant à leur entrée prochaine, à moins que des mesures spéciales leur assurent un progrès ordonné dans les domaines social, économique et politique. Sans doute, tous ces faits seront-ils étudiés au complet dans le rapport de la Commission Cobbold. Si ses conclusions sont favorables à l'entrée des territoires de Bornéo dans l'association, la nouvelle fédération de la Grande Malaisie pourra, espère le "tunku", prendre corps vers la fin de 1962.

# Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

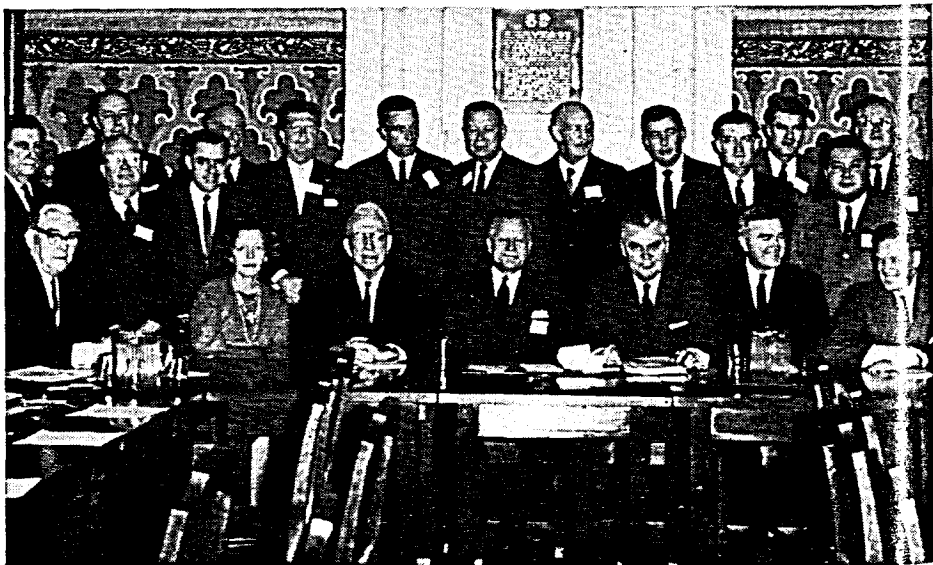
SIXIÈME RÉUNION, FÉVRIER ET MARS 1962\*

LA SIXIÈME réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis s'est tenue à Ottawa et à Montréal du 28 février au 4 mars 1962. Vingt-trois parlementaires canadiens et seize parlementaires américains, représentant tous les partis politiques, ont pris part aux délibérations.

Le Groupe s'était réuni pour la première fois à Washington en janvier 1959. Depuis, il tient ses sessions tour à tour au Canada et aux États-Unis. Il a tenu la cinquième à Washington et à Norfolk (Virginie) en juin 1961.

Le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a souhaité la bienvenue aux délégués des États-Unis, à la séance plénière d'inauguration, le 1<sup>er</sup> mars. La délégation des États-Unis était dirigée par le sénateur George Aitken, du Vermont et par M. Cornelius Gallagher, représentant du New-Jersey, auxquels était adjoint le représentant Laurence Curtis, du Massachusetts. Le président du Sénat, M. Mark Drouin, et le président de la Chambre des communes, M. Roland Michener, dirigeaient la délégation du Canada.

Les comités ont tenu leurs séances les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Les deux comités ont



Assis, de gauche à droite: les sénateurs P. McNamara, Maurine Neunerger et George Aitken; M. Roland Michener; le premier ministre Diefenbaker; le représentant Cornelius Gallagher; le sénateur Mark Drouin. Debout: les autres délégués du Canada et des États-Unis.

\*On trouvera les comptes rendus des réunions précédentes dans *Affaires Extérieures* d'août 1959, de juillet 1960, de mai et août 1961.

étudié des questions d'intérêt commun; l'un, celles qui ont trait à la défense et à la politique étrangère; l'autre, à l'économie et à la frontière.

Les membres des deux délégations, accompagnés de leurs épouses, ont visité Montréal les 3 et 4 mars. Ils en ont profité pour se rendre au Commandement de la défense aérienne (CARC). Le maire de Montréal et M<sup>me</sup> Drapeau ont donné une réception en leur honneur. Les présidents conjoints ont visité l'hôtel de ville et ont apposé leurs signatures au Livre d'or. Les délégués et leurs épouses ont assisté à une partie de hockey de la N.H.L.

Le 2 mars, à la séance plénière de clôture, les délégués ont approuvé les rapports ci-après des comités, que les présidents conjoints devaient rendre publics au cours d'une conférence de presse:

## Rapport du Comité de défense et de politique étrangère

### Berlin et la sécurité de l'Europe.

Le Comité a considéré d'abord le statut de Berlin et le problème de la sécurité de l'Europe. Les entretiens n'ont révélé aucune divergence d'opinions entre les délégués des États-Unis et ceux du Canada sur l'attitude à prendre à l'égard du problème de Berlin et sur les principes qui doivent servir de base à toute négociation avec l'Union soviétique. L'attention des délégués a donc porté surtout sur la façon d'aborder les difficultés qui existent présentement au sujet de Berlin, afin de diminuer la tension entre l'URSS et le bloc occidental.

Il faut maintenir les droits qu'accordent à l'Occident les ententes quadripartites. Toute tentative d'accommodement avec l'Union soviétique doit respecter trois points sur lesquels l'Occident n'entend pas transiger: 1) les droits de la population de Berlin-Ouest; 2) le droit, pour les occupants, de se trouver dans Berlin; 3) le droit, pour les puissances de l'Ouest, d'accès à la ville. Toute négociation avec l'Union soviétique doit tendre à élucider ce dernier point de façon que des garanties très fermes soient données à l'Ouest lui assurant l'accès à Berlin, non seulement par les quatre corridors aériens actuels, mais aussi par la route, le rail ou les voies fluviales, sur des parcours déterminés.

La question de Berlin est symptomatique de plusieurs importants problèmes qu'il importe d'étudier avec soin et en profondeur, d'abord entre puissances de l'Ouest et puis ensuite avec l'Union soviétique au niveau diplomatique, avant de tenir une conférence au sommet.

### Attitude à l'égard de la Chine

Depuis la dernière réunion du Groupe, la question de l'admission d'une délégation de la Chine communiste aux Nations Unies a été étudiée et écartée; le sujet n'en sera pas moins considéré de nouveau lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale. Même si ni le Canada ni les États-Unis n'ont jusqu'ici reconnu la République populaire de Chine, on a signalé qu'un important secteur de

s s'est  
is par-  
ous les

1959.  
tenu la

ue aux  
rs. La  
ermont  
s était  
du Sé-  
Roland

ités ont



e Aiken;  
allagher;

et 19:0, de

L'opinion publique au Canada estime que le Canada devrait la reconnaître. Tous les délégués conviennent de la nécessité de maintenir l'intégrité de Formose, mais on a noté quelques dissidences quant à savoir s'il y avait lieu de reconnaître les "deux Chines". Les délégués américains ont souligné l'importance de l'île de Formose pour la sécurité des États-Unis et l'obligation pour Washington de toujours tenir compte de la répercussion qu'une telle reconnaissance aurait sur ses alliés du Sud-Est asiatique. Pour les motifs susmentionnés et d'autres, les États-Unis sont opposés à la reconnaissance de la Chine communiste.

Les relations commerciales avec la Chine communiste ont fait l'objet d'entretiens prolongés. Tous les délégués sont d'accord qu'il ne saurait y avoir d'échanges de matériaux stratégiques, mais les deux délégations ne s'entendent pas sur les échanges de denrées non stratégiques. En général, les Canadiens estiment que ce genre de relations commerciales peut maintenir ouvertes certaines voies de communication et, de plus, doutent de l'efficacité du blocus dirigé contre le régime de Péking. Les membres de la délégation américaine sont d'avis que le commerce sous quelque forme que ce soit avec la Chine communiste affermit le régime et facilite son expansion. Les délégués américains, par conséquent, ont formulé le vœu que le monde libre pourra coopérer avec les États-Unis afin d'éviter tout ce qui serait de nature à hâter ou favoriser l'éclosion de la puissance militaire de la Chine communiste.

#### **Partage de la production de défense**

Le Comité a souligné les responsabilités militaires mutuelles de nos deux pays à l'égard de la défense commune de l'Amérique du Nord et les efforts entrepris dans le cadre du programme de partage de la production de défense canado-américaine en vue d'intégrer l'essor de nos industries de défense et nos possibilités de production. Étant donné que les États-Unis se tournent davantage vers le Canada pour l'obtention du matériel de défense, il devient économiquement plus acceptable que le Canada s'en remette de plus en plus à l'industrie américaine pour une bonne part des principaux articles dont il a besoin pour sa propre défense.

On a reconnu qu'il ne serait probablement jamais possible que les États-Unis obtiennent du Canada une aussi large part de leur matériel de défense que celle que le Canada achète de l'industrie américaine. La participation accrue de l'industrie canadienne à la production du matériel de défense dont ont besoin les États-Unis s'effectue dans un climat d'échanges plus poussés et de standardisation accrue de l'outillage. Toutefois, cette plus grande activité permet de déceler certains obstacles qui freinent le rythme de la participation canadienne et il convient, a-t-on admis, de continuer les efforts en vue d'assurer que les industries de défense des deux pays aient une égale occasion de participer à la défense de l'hémisphère occidental.

On a fait grand état des réalisations du programme de partage de la production de défense, qui illustrent bien l'étroite collaboration entre les deux pays; les deux gouvernements doivent maintenir cet esprit de collaboration. Il importe

que le public des deux pays comprenne que ce programme tend à une utilisation plus judicieuse du potentiel industriel du Canada et des États-Unis pour le plus grand avantage de leur défense commune et de leurs intérêts économiques mutuels.

### **Désarmement**

Le Comité a pris acte de la reprise prochaine des pourparlers de désarmement à Genève, le 14 mars, et exprimé l'espoir que ces pourparlers feront quelque progrès. Il a estimé aussi qu'il y a à ce sujet quelques motifs d'entretenir un optimisme modéré. Le Comité a reconnu que la déclaration de principe sur laquelle on s'est entendu offre un bon point de départ pour le travail de la conférence et qu'il conviendrait que les ministres des Affaires étrangères y participent afin de mieux orienter la première étape des négociations.

La question de la reprise des essais nucléaires par les États-Unis a aussi fait l'objet des délibérations. Les délégués américains ont fait remarquer que c'est avec répugnance que les États-Unis reprendraient les essais, se rendant parfaitement compte de l'effet que cela aura sur l'opinion publique, même s'ils s'en tiennent au strict minimum quant au nombre et à la puissance des engins mis à l'essai. D'autre part, le progrès réalisé par l'Union soviétique dans le domaine des engins nucléaires, ainsi qu'en témoigne la série d'essais pratiqués l'automne dernier, ne laisse aux États-Unis d'autre choix que de reprendre eux-mêmes les essais.

### **Le Canada et l'Organisation des États américains (OEA)**

Les délégués du Canada ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'appui que le président Kennedy a promis d'accorder au Canada s'il désire faire partie de l'Organisation des États américains (OEA). Les représentants canadiens ont expliqué les divers motifs pour lesquels le Canada répugne à assumer les obligations qu'entraîne en ce moment toute participation à cette organisation.

Les délégués, tant du Canada que des États-Unis, ont remarqué l'intérêt accru que le Canada manifeste pour les problèmes de l'Amérique latine. On en trouve la preuve dans la création d'une Division de l'Amérique latine au ministère des Affaires extérieures, l'établissement de relations diplomatiques avec toutes les nations de l'Amérique latine, la présence du Canada au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et l'envoi d'observateurs aux réunions importantes de l'OEA.

On a approuvé la présence du Canada aux réunions de l'OEA et d'autres organisations interaméricaines. On devrait songer, a-t-on aussi proposé, à désigner un observateur canadien permanent à l'OEA.

### **Cuba**

Le Comité a reconnu qu'une république cubaine communiste représente pour l'hémisphère occidental une grave menace qui exige un contrôle rigide et contre laquelle il faut se prémunir. On a pris note que les États-Unis, après une revue

récente de leur politique, ont maintenant cessé tout commerce d'importation et d'exportation avec Cuba, exception faite de certaines fournitures médicales. Les délégués américains sont d'avis qu'une révision analogue et une politique commune de sanctions économiques contre Cuba, de la part du Canada et de toutes les nations de l'Ouest, feraient obstacle à la menace communiste. La délégation canadienne a rappelé que le Canada a depuis longtemps cessé toute exportation d'armes à Cuba et qu'il surveille rigoureusement les autres exportations à Cuba et interdit toute réexportation de produits américains par le Canada. C'est une politique analogue à celle qu'a approuvée récemment l'OEAE à Punta del Este.

Le Comité est convenu que la politique tant du Canada que des États-Unis doit être déterminée à la lumière des plans à long terme de chaque pays en vue de parer à la menace communiste.

### **Émission d'obligations des Nations Unies**

A cette heure difficile de leur histoire, le Comité — sans voix dissidente — a voulu manifester son entier appui aux Nations Unies. A cet égard, il a étudié le mode et l'étendue de l'aide à fournir pour permettre aux Nations Unies de faire face aux obligations financières que lui imposent notamment ses tentatives pour maintenir la paix et la sécurité au Congo. Le Comité a examiné et exploré la proposition des Nations Unies selon laquelle ces engagements seraient rencontrés au moyen de l'émission d'obligations. Le manquement de plusieurs membres à acquitter leurs contributions a provoqué une crise financière.

Le Comité estime que la structure financière des Nations Unies devrait être plus efficace et qu'une surveillance plus sévère devrait être exercée sur les problèmes financiers.

## **Rapport du Comité des affaires économiques**

### **Relations avec le Marché commun**

Le Comité a étudié les répercussions et les conséquences générales que les événements récents d'Europe auront sur le Canada et les États-Unis, particulièrement en ce qui concerne la demande d'admission du Royaume-Uni au sein du Marché commun. De l'avis du Comité, nos deux pays devront sur le plan commercial faire face à des problèmes particuliers résultant des accords régionaux conclus entre les partenaires européens. A la demande de la délégation canadienne, les parlementaires américains ont donné un aperçu de l'objet et de la portée de la nouvelle loi sur le commerce, dont est saisi le Congrès des États-Unis. Les délégués canadiens ont déclaré qu'ils favorisaient l'expansion des échanges commerciaux multilatéraux, grâce à des mesures dont on pourrait convenir, et désiraient que le Canada y participe activement.

Les deux délégations ont exprimé l'opinion que les programmes commerciaux et agricoles du Marché commun, à la suite des négociations entreprises en vue de



leur application au Canada et aux États-Unis, devraient faciliter pour les matières premières, les produits agricoles et les articles manufacturés des deux pays l'accès à des débouchés suffisants et convenables.

Le Comité a signalé la contribution que le Commonwealth et les États-Unis avaient apportée à la cause de la paix et de la stabilité du monde.

Les parlementaires canadiens ont fait ressortir l'importance des liens commerciaux traditionnels du Commonwealth, en mentionnant particulièrement la libre entrée sur les marchés du Royaume-Uni et les tarifs préférentiels réciproques. Le Comité a reconnu pendant toute la durée des entretiens qu'il appartenait au Royaume-Uni de décider seul s'il doit faire partie du Marché commun.

Le Canada et les États-Unis partagent bien des points de vue et ont bien des intérêts communs; tous en conviennent. En conséquence, il conviendrait qu'au cours des négociations futures ou de l'examen des mesures entreprises ou envisagées, on tienne compte de cette communauté d'intérêts.

### **Le fleuve Columbia**

La délégation canadienne a exposé la situation telle qu'elle existe présentement au Canada en ce qui concerne le traité et souligné que le retard apporté à sa ratification par le Canada était attribuable à des divergences de vues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Selon les délégués du Canada, le Gouvernement canadien entend toujours ratifier l'accord le plus tôt possible.

Les parlementaires américains ont fait observer que leur Gouvernement avait ratifié le traité en question et exprimé l'espoir que le Canada en ferait autant dans un avenir rapproché. Ils ont souligné que les États du Nord-Ouest éprouaient un besoin urgent d'énergie et qu'il faudrait songer bientôt à d'autres sources d'approvisionnement énergétique.

### **La voie maritime Richelieu-Champlain**

Le Comité a étudié la question de la voie maritime de la rivière Richelieu et du lac Champlain. Une telle voie fluviale s'étendrait sur une distance de 400 milles. Elle réduirait de 1,200 milles la distance, par voie maritime, entre Montréal et New-York et rapprocherait considérablement New-York des Grands lacs.

La délégation américaine a rappelé l'historique de ce projet, en soulignant que ce parcours a constitué une voie fluviale depuis les tout premiers jours de l'histoire du continent nord-américain. Selon les parlementaires des États-Unis, le volume des marchandises expédiées par voie d'eau sur le lac Champlain s'est accru sensiblement au cours des dernières années; ils estiment que la mise en service d'une telle voie de communication faciliterait l'accès à la voie maritime du Saint-Laurent.

On a signalé que les deux gouvernements ont proposé que le projet soit conjointement soumis à la Commission mixte internationale.

Le Comité a accueilli avec joie la communication que cette question serait soumise à la Commission mixte internationale. Les délégués espèrent que la

Commission pourra entreprendre l'étude de ce projet et faire connaître ses recommandations le plus tôt possible.

### **Commerce du bois**

La délégation américaine a signalé qu'une loi récemment adoptée aux États-Unis portant sur l'habitation a eu pour effet d'accroître la demande de bois de construction aux États-Unis et a entraîné une augmentation des importations de bois canadien. Cet état de choses a influé sur la demande du bois de construction américain sur le marché des États-Unis. Une loi américaine visant les transports commerciaux, le Jones Act, a eu pour effet de majorer les frais d'expédition du bois américain du Nord-Ouest Pacifique au littoral atlantique.

On a discuté très franchement du problème soulevé par la délégation américaine et des remèdes possibles.

On a bien fait voir que l'industrie canadienne du bois n'est pas exempte des difficultés que fait naître la concurrence.

### **Point-Roberts**

La délégation canadienne a exposé la situation qui existe à Point-Roberts, Whatcom County, Washington, une péninsule que traverse la frontière internationale (le 49<sup>ème</sup> parallèle) qui isole cette région de l'État de Washington. L'endroit n'est accessible que du côté canadien ou par la mer et les deux pays y maintiennent des postes-frontières. La région comprend 5 ou 6 milles carrés et a une population d'environ 200 personnes. Point-Roberts est un endroit de résidence très goûté des Canadiens, mais des difficultés surgissent à cause des règlements américains d'immigration.

Les résidents américains du Whatcom County ont demandé récemment un adoucissement des règlements américains afin de permettre aux citoyens canadiens d'entrer plus facilement, surtout à ceux qui songent à s'établir à cet endroit de façon permanente, sans qu'ils soient tenus de devenir citoyens américains.

La délégation américaine a fait remarquer que la route entre Haines et Whitehorse traverse une section du Territoire du Yukon, ce qui oblige les voyageurs utilisant cette route à passer par deux bureaux de douanes distincts et deux bureaux d'immigration.

Le Comité a souhaité qu'une solution satisfaisante de ces questions mette fin à ces problèmes de frontières.

### **Convention bilatérale aérienne entre le Canada et les États-Unis**

La délégation canadienne a attiré l'attention du Comité sur les retards apportés à la reprise des entretiens par les autorités américaines sur les relations concernant le transport aérien entre le Canada et les États-Unis et fait remarquer qu'en conséquence les autorités canadiennes avaient été incapables de poursuivre l'étude entreprise des exigences régionales en matière de trafic aérien au Canada.

Le Comité a souhaité la reprise prochaine des négociations sur la convention aérienne bilatérale.

# Les affaires extérieures au Parlement

## Rôle du Canada en Indochine

Le 8 mars, à la Chambre formée en comité des subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, a fait les commentaires suivants:

Le rôle qu'a joué et que continue de jouer le Canada dans cette région du monde qui constituait autrefois l'Indochine est un bon exemple du domaine très vaste d'activité pacificatrice dans lequel nous sommes engagés, et c'est là un des genres de travaux les plus utiles que notre pays puisse entreprendre. On fait souvent appel à nous pour des travaux de ce genre, et aucun pays ne compte un plus grand nombre de personnes entraînées pour entreprendre ce genre de travail que le Canada en compte à la Défense nationale ou aux Affaires extérieures.

Je vais d'abord parler de la situation au Laos. On peut diviser le problème en deux parties. D'abord, il y a cette conférence de 14 États qui siège à Genève depuis près de dix mois. Quand je dis "14 États", je veux dire qu'il y a 13 délégations nationales, plus une triple délégation du Laos, l'une représentant le groupe pro-occidental, l'autre le groupe pro-communiste, et l'autre représentant Souvanna Phouma, chef du groupe neutraliste au Laos. Comme je le disais, il y a donc cette triple délégation laotienne à Genève, et grâce à des négociations patientes comportant des compromis de part et d'autre, les représentants à cette conférence en sont venus à un accord presque complet sur les dispositions à prendre pour remplacer l'accord général de 1954 sur le Laos.

La question étant toujours en suspens, il ne serait guère utile pour moi de juger de façon détaillée les résultats de leurs efforts, si ce n'est de dire qu'à mon avis ces résultats ont été excellents et qu'ils pourraient bien servir de norme aux négociations sur le désarmement qui doivent commencer la semaine prochaine.

Le rôle du Canada porte évidemment sur les attributions de la Commission internationale qui devra continuer à fonctionner au Laos après la conférence de Genève. Le rôle principal de notre délégation, jusqu'ici, a été d'essayer d'assurer que ces attributions soient telles qu'elles puissent permettre à la Commission de fonctionner efficacement d'après un véritable accord international. Cependant, un accord international visant à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la neutralité du Laos implique un gouvernement accepté et généralement reconnu au Laos, qui souscrirait à ces objectifs et qui serait disposé à collaborer à leur réalisation.

Comme les honorables députés le savent, chacune des trois factions du Laos est dirigée par un prince, et les réunions qui ont eu lieu entre les princes n'ont pas abouti, jusqu'ici, à la formation d'un gouvernement au Laos; mais j'espère, cependant, que ce résultat sera bientôt atteint. Naturellement, le temps ne semble pas signifier grand-chose en Orient. Il y a une réunion, puis on décide d'ajourner

pour deux ou trois semaines, ou un mois, et enfin, à force d'efforts, on se réunit de nouveau, et tout recommence.

Les points de désaccord ont diminué quelque peu et Souvanna Phouma, chef du groupe neutraliste, continue à faire de patients et persévérants efforts pour former un gouvernement unifié acceptable aux trois parties. Tant qu'on ne se sera pas entendu sur le gouvernement du Laos, la conférence de Genève ne pourra terminer son œuvre. A mon avis, cette œuvre sera achevée dès qu'on en sera venu à une entente au sujet d'un gouvernement pour ce malheureux pays.

Je veux parler du Laos même. La Commission internationale de surveillance y fonctionne aussi bien qu'elle le peut. On ne lui a permis de visiter aucun des théâtres de combats et on n'a pris aucune mesure appropriée pour lui fournir du matériel qui serait sous sa surveillance exclusive; à mon sens, le seul fait de la présence de cette Commission au Laos a réduit énormément les combats et si elle n'avait pas existé, il y aurait eu beaucoup plus de troubles.

Le chef de la délégation est M. Léon Mayrand, haut-commissaire du Canada en Inde. Il s'est fort bien acquitté de ses fonctions. Aucun Canadien n'aurait su faire mieux que lui. Il y a eu des escarmouches de temps à autre. La Commission reçoit des protestations, parfois des deux côtés à la fois, puis le combat prend fin à un endroit pour reprendre ailleurs. Cet état de choses persiste mais il n'est rien arrivé de grave jusqu'à maintenant. Je crois que tous les pays qui ont participé à la conférence sur le Laos, à Genève, désirent vraiment que ce pays soit un État neutre et que le conflit prenne fin. Tous, il me semble, reconnaissent que la Commission internationale a fait du bon travail. Comme on le sait, l'Inde préside cette Commission qui comprend aussi la Pologne et le Canada. Je ne puis rien promettre parce que nous ne savons jamais ce que nous réserve l'avenir — nous avons payé assez cher pour l'apprendre — mais, de toute façon, la situation au Laos n'a pas engendré une troisième guerre mondiale et j'ai bon espoir qu'on en viendra à une entente. Pour l'instant, tout dépend des trois princes.

### **La Commission au Cambodge**

Pour ce qui est du Cambodge, ce pays est vraiment un État neutre et il n'a pas eu de difficultés sérieuses. Le Gouvernement cambodgien désire que la Commission d'armistice demeure sur son territoire. Autrement, elle pourrait cesser ses travaux. . . . Toutefois, il ne nous plaît guère de faire une recommandation dans ce sens puisque le Gouvernement du Cambodge lui-même aimerait que la Commission reste en fonction. Il en exprime le désir de temps à autre, et le prince Sihanouk, chef du Gouvernement du Cambodge, a fort bien dirigé les affaires de ce pays, je pense. Il était à Genève en mai dernier lorsqu'a débuté la conférence sur le Laos, et il a prononcé le discours inaugural d'une façon qui, à mon avis, était bien digne d'un chef d'État. Il possède toutes les qualités requises d'un chef et, je le répète, il n'y a pas de difficultés vraiment sérieuses dans son pays.

### **La situation au Vietnam**

La situation qui existe au Vietnam est beaucoup plus critique. . . . Au Nord-Vietnam et au Sud-Vietnam, la Commission exerce son autorité sur les deux pays distincts. Il serait injuste, à mon sens, de blâmer exclusivement les États-Unis de la situation qui existe au Sud-Vietnam. D'après moi, la provocation est venue du Nord-Vietnam. Des troupes se sont infiltrées du Nord-Vietnam, et je suis sûr que les communistes ont fomenté en grande partie les troubles au Sud-Vietnam. . .

Toutes les mesures prises par les États-Unis l'ont été en vue de combattre les attaques communistes. Les deux partis saisissent la Commission de nombreuses plaintes et celle-ci fait de son mieux pour les étudier. Il en reste encore un assez grand nombre en suspens. Je ne saurais dire ce qui va se produire au Sud-Vietnam, ni au Nord-Vietnam, mais là encore le Canada fait tout ce qu'il peut pour calmer les esprits et essayer de trouver une solution à ces querelles meurtrières.

Naturellement, nous pouvons nous y prendre de beaucoup de façons pour discuter cordialement des questions comme celle-ci avec les États-Unis, et nous étudions les questions comme celle du Vietnam presque chaque jour avec le département d'État. Nous ferons tout notre possible pour amener les intéressés à faire preuve de modération. Ici encore nous ne pouvons qu'espérer qu'on finira par en arriver à une entente. Cela ne sera pas facile; il faudra peut-être beaucoup de temps. Je n'entrevois pas la probabilité que le Canada puisse quitter la Commission du Vietnam dans un avenir prochain mais, comme je le disais au début de mes remarques, voilà une région où le Canada contribue sensiblement à maintenir la paix et, à mon avis, c'est l'un des plus beaux efforts que nous ayons jamais faits.

### **Les Canadiens en Indochine**

. . . Au Vietnam, il y a 4 agents du service extérieur et 8 agents d'administration, soit un total de 12. Au Laos, il y a 3 agents du service extérieur et 3 agents d'administration, soit un total de 6. Au Cambodge, 1 agent du service extérieur et 2 agents d'administration, soit un total de 3. Le 16 octobre dernier, la représentation militaire s'établissait comme il suit: Vietnam, 27 officiers de l'armée et 26 sous-officiers et soldats, soit un total de 53 membres de l'armée; il y avait aussi 2 officiers de l'Aviation royale du Canada et 2 officiers de la Marine royale du Canada. Au Laos, il y a 14 officiers de l'armée et 7 gradés et hommes de troupe, soit 21 en tout. Apparemment, on avait aussi prévu un autre officier et 2 autres gradés et hommes de troupe pour le Cambodge, mais ces postes ne sont pas remplis à l'heure actuelle.

. . . Qu'est-ce qui surviendra en Indochine en fin de compte? Tout dépend de ce que la Chine communiste décidera de faire, peut-être de ce que les États-Unis décideront de faire et peut-être aussi de ce que d'autres pays importants décideront de faire. Toutefois, nous sommes en mesure d'exercer une forte influence sur tous ces pays. D'après ce que j'ai pu observer, aucun pays représenté à la conférence

de Genève sur le Laos ne souhaite qu'un conflit mondial éclate au sujet du Laos. Je serais très étonné que la réaction ne soit pas exactement la même pour ce qui est du Vietnam. On peut très bien y poursuivre toutes sortes de guérillas, y créer toutes sortes de difficultés. Mais je ne pense pas que la Chine communiste souhaite qu'une région quelconque de l'Indochine soit à l'origine d'une guerre.

Les pays occidentaux sont liés par le pacte de l'OTASE. Nous ne sommes pas membres de cette Organisation. Mais les chefs des autres pays occidentaux membres de l'Organisation voient très bien, je pense, qu'il serait insensé de laisser dégénérer en conflit nucléaire quelque événement d'Indochine. Pour cette raison surtout, je ne pense pas que la situation qui règne en Indochine soit inextricable. Tous les pays participant à la conférence de Genève sur le Laos m'ont donné l'impression de souhaiter que ce pays devienne réellement neutre et que la situation permette à une commission de surveillance de fonctionner comme elle le devrait.

Je ne prétends pas, loin de là, que le travail des deux Commissions, celle du Laos et celle du Vietnam, ne soit entravé par de nombreux obstacles. Nous ne pouvons pas faire tout ce que nous souhaiterions. D'abord, il y a scission au sein de la Commission. Les Polonais qui en font partie représentent le monde communiste, et souvent l'entente n'est tout simplement pas possible. La Commission est parfois contrainte de recourir au vote majoritaire pour arrêter des décisions. Cependant, j'ai l'impression que, dans l'ensemble, le Canada fournit un apport précieux aux trois pays qui composaient l'ancienne Indochine.

. . . La Commission s'est rendue plusieurs fois à Hanoï, dans le Nord-Vietnam. Je ne sais si ses membres se sont entretenus cette année avec Ho Chi Minh, président du Nord-Vietnam. En fait, leur liberté de mouvement pour surveiller la situation est assez restreinte. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'une ou l'autre faction se serve de la Commission pour provoquer des troubles. Si c'était vrai, il faudrait alors la rappeler.

Je ne crois que ce soit le cas. Elle fait ce qu'elle peut pour empêcher les incidents d'éclater. Ainsi, un de ces incidents a été le meurtre d'un officier militaire sud-vietnamien attaché à la Commission. L'assassinat avait été savamment préparé et la Commission a eu beaucoup de peine à faire son enquête. Elle a eu également beaucoup de peine à mettre à jour les faits dans d'autres incidents. . .

Si l'on considère le tableau dans l'ensemble, je crois que, par leur présence dans la région, ces Commissions ont empêché une guerre générale d'éclater. Il se peut que je me trompe là-dessus. . . Il est bien difficile de savoir au juste ce qui serait arrivé si les Commissions n'avaient pas été là, mais je crois qu'elles exercent une influence modératrice. Il ne faut jamais oublier que les Commissions elles-mêmes sont divisées. Ce n'est pas comme une équipe de trois qui travailleraient ensemble. Tel n'est pas du tout le cas. Les membres doivent travailler avec le représentant d'un pays qui collabore très étroitement avec les communistes, ce qui engendre une situation très difficile.

## Procès à Cuba

*Lorsqu'on lui a demandé, le 26 mars, si le gouvernement avait fait certaines instances auprès du Gouvernement de Cuba au sujet du procès fait à ceux qui ont participé, il y a environ un an, à l'attaque sur Cuba, le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a répondu:*

Le Gouvernement canadien s'est inquiété du sort des prisonniers détenus à Cuba, et il a exprimé cette inquiétude aux autorités cubaines par les voies diplomatiques, en février dernier. En outre, étant donné les nouvelles parues dans les journaux, selon lesquelles le procès de ces prisonniers doit avoir lieu vers la fin de cette semaine à Cuba, le 29 du mois je crois, j'ai donné instruction de soulever à nouveau la question auprès des autorités cubaines et de demander instamment au Gouvernement de Cuba, de veiller pour des raisons d'ordre humanitaire, à ce que tout procès fait aux prisonniers soit selon les principes de la justice et de l'équité.

Il y a, évidemment, une certaine limite à l'influence que peuvent exercer nos observations, parce qu'aucun des prisonniers en cause n'est Canadien, mais cet appel de la part du Gouvernement canadien se fonde sur ce que nous croyons être l'objectif de tous les gouvernements, soit le maintien de la justice.

*Le lendemain, en réponse à une autre question concernant les observations faites précédemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures "au sujet de l'arrestation de certains chefs de syndicats chrétiens", le premier ministre a dit ce qui suit:*

Même si le Gouvernement du Canada, en février dernier, a déjà exprimé son inquiétude, d'une façon générale, au sujet du sort de prisonniers à Cuba, il a fait des observations particulières dans le cas de Reynol Gonzalez qui était bien connu dans les milieux ouvriers catholiques du Canada et qui, dit-on, est menacé de la peine de mort. Les autorités cubaines nous ont fait savoir que M. Gonzalez n'avait pas encore subi son procès et que, par conséquent, aucune peine ne lui avait été infligée. On nous a assurés que le Gouvernement de Cuba tiendrait compte, d'une façon particulière, de l'intérêt que le Canada manifeste dans cette cause.

## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. M. Wershof, représentant permanent et ambassadeur auprès de la mission permanente du Canada à l'Office européen des Nations Unies, Genève, a été nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Il a quitté Genève le 26 mars 1962.
- M. D. P. Cole, de la légation du Canada à Prague, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro. Il a quitté Prague le 17 février 1962.
- M. C. T. Stone, de l'administration centrale, a été affecté au Comité du désarmement à Genève. Il a quitté Ottawa le 28 février 1962.
- M. R. M. Tait, de l'administration centrale, est affecté au Comité du désarmement à Genève. Il a quitté Ottawa le 1<sup>er</sup> mars 1962.
- M. W. R. Campbell, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam. Il a quitté Ottawa le 5 mars 1962.
- M. R. B. Edmonds, du haut-commissariat du Canada à Wellington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Wellington le 27 mars 1962.
- M. R. A. MacKay, ambassadeur du Canada en Norvège, s'est retiré du service diplomatique du Canada le 1<sup>er</sup> mars 1962.
- M. M.-J. Gauvreau a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 4 mars 1962.
- M. P. M. Towe, du ministère des Affaires extérieures, a été affecté au Bureau de l'aide extérieure à compter du 5 mars 1962.
- M. C.-E. Bourbonnière a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 7 mars 1962.



## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Multilatéraux

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Faite à Vienne le 18 avril 1961.

Signée par le Canada le 5 février 1962.

Procès-verbal portant prorogation jusqu'au 31 décembre de la déclaration du 12 novembre 1959 concernant l'accession provisoire à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Fait à Genève le 29 décembre 1961.

Signé par le Canada le 8 février 1962.

En vigueur à compter du 31 décembre 1961.

#### Bilatéraux

##### La République de Costa-Rica

Échange de Notes entre le Canada et la République de Costa-Rica, constituant un accord pour permettre aux stations de radio amateur des deux pays d'échanger des messages ou autres communications avec des tiers.

San-José, le 23 février 1962.

En vigueur le 23 février 1962.

##### États-Unis d'Amérique

Accord de commerce entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour donner suite aux négociations douanières menées à la Conférence de 1960-1961, conformément à l'Article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, par les parties contractantes audit accord.

Signé à Genève le 7 mars 1962.

En vigueur le 7 mars 1962.

A

Vo

Vi

Po

Le

Vi

L'

De

Le

No

Le

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV No. 5                      Table des matières                      Mai 1962*

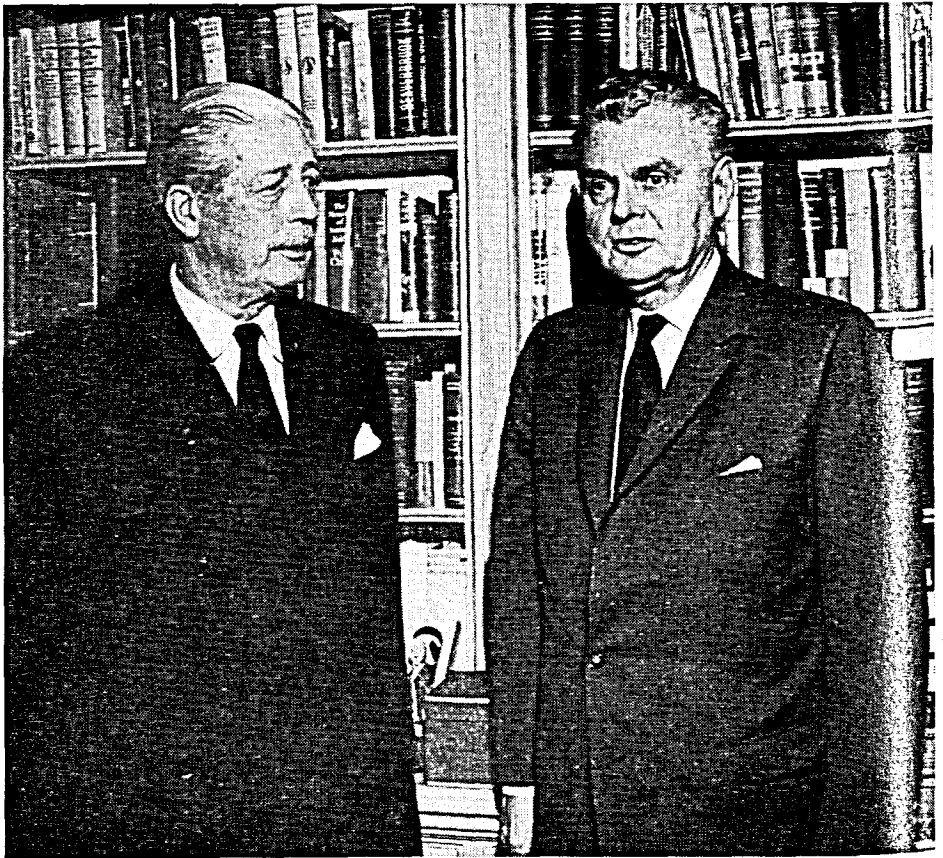
Visite du premier ministre Macmillan .....	162
Point de vue canadien sur le désarmement .....	164
Le Canada et l'Amérique latine .....	166
Visites récentes au Canada .....	170
L'Antarctique .....	171
Des cultivateurs japonais en stage au Canada .....	178
Les affaires extérieures au Parlement	
Le Canada à Genève .....	180
Commission des droits de l'homme .....	182
Négociations du GATT .....	182
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	183
Les Traités .....	184

## Visite du premier ministre Macmillan

LE PREMIER ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan, a passé plusieurs jours au Canada, soit du 29 avril au 2 mai, à la suite de ses visites à New-York et à Washington. Pendant son séjour à Ottawa, il a été l'hôte du gouverneur général et de M<sup>me</sup> Vanier.

Au cours des deux jours qui ont suivi son arrivée, M. Macmillan s'est entretenu à plusieurs reprises avec le premier ministre Diefenbaker. D'autres ministres canadiens ont participé à certains de ces entretiens. Le premier ministre britannique a été reçu à déjeuner par le gouverneur général, ainsi que par M. Diefenbaker. Lord Amory, haut-commissaire de Grande-Bretagne, a offert un dîner le 30 avril, à Earnscliffe, sa résidence, en l'honneur des deux premiers ministres.

Le 1<sup>er</sup> mai, M. Macmillan est allé à Toronto où il a pris la parole au dîner



*Le premier ministre, M. Macmillan, et M. Diefenbaker durant l'un des entretiens qu'ils eurent lors de la visite de M. Macmillan à Ottawa.*

annuel de la Presse canadienne. Le lendemain, il s'est vu conférer le titre de citoyen d'honneur par le maire Phillips, devenant ainsi le premier citoyen honoraire de Toronto.

A la fin du séjour de M. Macmillan à Ottawa, les deux premiers ministres ont publié la déclaration suivante:

### Communiqué

Au cours des deux derniers jours de sa visite, le premier ministre Macmillan et le premier ministre Diefenbaker se sont rencontrés à Ottawa et ont examiné ensemble les questions internationales qui intéressent à la fois le Royaume-Uni et le Canada. Ces entretiens continuent la série de rencontres habituelles entre les deux premiers ministres.

A la suite de ses entretiens récents avec le Président Kennedy à Washington, M. Macmillan a passé en revue avec M. Diefenbaker l'état actuel des relations entre l'Est et l'Ouest et les problèmes particuliers de Berlin, du désarmement et des essais nucléaires. Ils ont aussi parlé de la situation dans le Sud-Est asiatique. Les deux premiers ministres ont déploré la reprise des essais nucléaires, et ils ont réaffirmé leur détermination de travailler ensemble à la Conférence de Genève et d'utiliser tous les autres moyens appropriés pour amener la conclusion d'accords internationaux efficaces en vue de la cessation des essais nucléaires et d'un désarmement général et complet.

Le premier ministre Macmillan a renseigné le premier ministre Diefenbaker sur l'état actuel des négociations qui ont lieu à Bruxelles entre le Royaume-Uni et la communauté économique européenne et il a de nouveau souligné la détermination du Royaume-Uni de protéger les intérêts essentiels des pays du Commonwealth.

Le premier ministre Diefenbaker a réaffirmé que le Gouvernement canadien attache la plus haute importance à la préservation des intérêts des pays du Commonwealth et il a ajouté que le Gouvernement du Canada avait confiance que le Gouvernement du Royaume-Uni ferait tout son possible pour assurer que soient protégés les intérêts commerciaux du Canada dans les pourparlers qui ont lieu avec la Communauté économique européenne.

Les deux premiers ministres ont réaffirmé leur intention de se tenir en rapports étroits à mesure que les pourparlers avanceront au cours des prochains mois et ils ont souligné qu'avant la décision finale, il y aura consultation collective et détaillée à l'occasion d'une rencontre des premiers ministres du Commonwealth qui se tiendra à Londres en septembre prochain.

Les deux premiers ministres ont revu ensemble le cours de l'évolution du Commonwealth. En termes énergiques, ils ont réaffirmé leur croyance en la valeur de l'association du Commonwealth et tous deux estiment que le renforcement des liens du Commonwealth demeure un objectif commun très important pour le Canada et pour le Royaume-Uni.

# *Point de vue canadien sur le désarmement*

DÉCLARATION FAITE À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE,

EN SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 12 AVRIL 1962,

PAR LE REPRÉSENTANT DU CANADA, M. E. L. M. BURNS

J'aimerais maintenant faire quelques observations à titre de représentant du Canada. J'estime que mon pays ne saurait garder le silence à une réunion aussi importante que celle d'aujourd'hui, où les déclarations qui ont été faites ont manifesté le sens le plus aigu des responsabilités. La discussion en cours décidera peut-être de l'opinion que se fera le monde de l'œuvre que nous accomplissons ici et des chances que nous avons de mener à bien notre tâche principale, c'est-à-dire la réalisation du désarmement général et complet.

A propos d'une entente sur la cessation des essais nucléaires, nous sommes, comme des délégués l'ont bien fait voir, en quelque sorte à la onzième heure. Mais si, aux yeux de la délégation canadienne, il est très tard, il n'est cependant pas trop tard. J'aimerais donner lecture, pour qu'elles soient de nouveau versées au compte rendu, des paroles qu'a prononcées à cet égard le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, à notre quatrième réunion, le 19 mars. Il a dit alors:

Nous nous opposons à tout essai d'engin nucléaire. A cet égard, nous sommes du même avis que la plupart des autres pays. Les principales puissances nucléaires n'ont-elles pas déclaré elles-mêmes au cours de la présente conférence qu'elles aimeraient voir cesser toutes les expériences en ce domaine. Toutefois, faute d'une entente sur l'inspection, elles se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'en arriver à un accord final. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre choix que celui d'une nouvelle série d'essais, avec tous les effets nocifs qui peuvent suivre? N'est-il pas possible, au sein de notre comité, de faire l'effort supplémentaire nécessaire pour mettre fin à l'impasse? A mon avis, cet effort doit être consenti, sans quoi l'utilité de la présente conférence serait elle-même compromise.

Et de conclure:

Le manque d'accord qui a caractérisé ces pourparlers est à l'origine de l'opinion publique selon laquelle notre conférence n'aurait aucune chance de réussir. C'est là une situation déplorable, qui j'espère, sera éclaircie. Il ne saurait être question d'arrêt des expériences pour les pays qui ne possèdent pas d'engins nucléaires; toutefois nous pouvons et devons exhorter les puissances nucléaires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la solution ne soit pas différée plus longtemps.

## **Appel du Mexique**

La délégation canadienne a écouté avec le plus vif intérêt et la plus grande sympathie les déclarations des huit membres non engagés du Comité. Nous appuyons en particulier l'appel lancé par le représentant du Mexique qui, si j'ai bien compris, a demandé que les puissances nucléaires redemandent à chacun de leur gouvernement d'examiner très sérieusement la possibilité d'une entente, basée

sur une modification de leurs positions respectives actuelles, que les États non engagés leur ont soumise ces dernières semaines et, surtout ces derniers jours. Nous sommes très heureux de constater que ces États déploient beaucoup d'efforts en vue de dégager un terrain d'entente entre les deux adversaires.

Le discours du représentant du Nigéria nous a également frappés; il a résumé les déclarations de l'Union soviétique, d'une part, et du Royaume-Uni, de l'autre, sur l'appui que les pays non engagés accordent, croient-ils, à leurs positions respectives. A mon avis, le délégué voulait signaler que les pays non engagés désirent que les essais prennent fin et que tout accord prévoie un certain contrôle international efficace.

### Revision des positions

Au fond, après avoir écouté les discours de ce matin, il me semble que les pays qui n'appartiennent ni à un bloc ni à un autre veulent tout simplement un accord, ce qui entraîne une revision des positions.

Nous avons écouté avec intérêt le représentant de l'URSS qui, sauf erreur, a dit qu'il était disposé à approfondir toutes les propositions et toutes les possibilités. Le représentant des États-Unis a déclaré lui aussi que ces questions continueraient d'être étudiées.

Tout fait nouveau concernant les essais nucléaires engendre une réaction qui, à son tour, modifie la situation. Comment arrêter cet enchaînement? Peut-on y couper court? Les représentants des puissances nucléaires me font penser, quand ils exposent leurs arguments, à des hommes qui luttent sur le bord d'un précipice. S'ils pouvaient se dégager, prendre du recul et voir l'abîme devant eux! Même si des essais nucléaires se produisent, nous ne croyons pas qu'ils devraient anéantir la possibilité d'un désarmement général et complet, mais ils auraient certainement une grave influence sur les travaux de la Conférence et sur la possibilité d'en venir à une entente à bref délai.

A titre de représentant du Canada, j'ai cru de mon devoir d'exposer ces opinions au cours de la présente réunion.

# *Le Canada et l'Amérique latine*

## **Développement des relations diplomatiques**

**L**E 29 DÉCEMBRE 1961, les Gouvernements du Canada et du Salvador ont annoncé qu'ils nouaient des relations diplomatiques, et que l'ambassadeur canadien au Costa-Rica représenterait également son pays à San-Salvador. Le Canada entretient donc désormais des relations diplomatiques avec les vingt capitales de l'Amérique latine, ayant nommé des représentants auprès de neuf gouvernements latino-américains dans le courant de 1961.

Au début de la seconde guerre mondiale, nous n'avions de postes diplomatiques que dans six pays étrangers: la Belgique, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon et les Pays-Bas. Mais, engagé à fond dans le conflit, notre pays a rapidement étendu ses échanges diplomatiques avec l'extérieur. Dès 1945, nous entretenions des rapports officiels avec six républiques d'Amérique latine, première étape d'une évolution en trois phases de nos rapports avec cette partie du monde. En 1941, le Canada a établi des légations au Brésil et en Argentine, et notre ministre plénipotentiaire à Buenos-Aires a présenté également ses lettres de créance au Gouvernement du Chili. En 1942, nous avons envoyé un représentant diplomatique au Chili; en 1944 au Mexique et au Pérou; en 1945 à Cuba. La paix revenue, ces quatre légations ont été élevées au rang d'ambassades. Le Gouvernement d'Ottawa avait compris la nécessité de rapports étroits avec l'Amérique latine pour la solution de problèmes militaires communs, et il souhaitait aussi élargir son commerce interaméricain, à une époque où ses échanges avec l'Europe et l'Asie étaient désorganisés.

### **L'après-guerre**

Dans l'après-guerre immédiate, le Canada n'établit pas de nouvelles missions en Amérique latine, mais il se rapprocha des pays latino-américains au sein de l'ONU. En octobre 1945, le président du Chili, M. J. A. Rios, se rendit à Ottawa; le président de Cuba, M. Carlos Prío, suivit cet exemple en décembre 1948. M. Ernest Bertrand, ministre des Postes du Canada, visita le Brésil, l'Argentine et le Chili en 1946, tandis qu'en 1951 M. Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisait une visite officielle au Mexique. En février 1953, le ministre du Commerce du Canada, M. C. D. Howe, fit la tournée de huit pays d'Amérique latine, à la tête d'une mission commerciale. Il faut signaler qu'avec quatre de ces républiques, le Canada n'avait pas alors de rapports diplomatiques.

Entre-temps, en janvier 1953, le Canada entrait dans la deuxième phase de ses rapports diplomatiques avec l'Amérique latine, puisqu'il nommait ce mois-là un ambassadeur au Venezuela. En avril, un ambassadeur résidant présentait ses lettres de créance au Gouvernement de Colombie. En 1953 et en 1954, nous avons noué des relations diplomatiques avec l'Uruguay, la République Domini-



ont an-  
 ur cana-  
 Canada  
 tales de  
 nements  
 diploma-  
 ance, la  
 conflit,  
 ur. Dès  
 Amérique  
 ec cette  
 il et en  
 alement  
 envoyé  
 rou; en  
 au rang  
 rapports  
 mmuns,  
 où ses  
 ions en  
 sein de  
 endit à  
 cembre  
 Brésil,  
 , secré-  
 ue. En  
 tournée  
 faut si-  
 rapports  
 e de ses  
 s-là un  
 ait sés  
 , nous  
 omi-



caine et Haïti, notre ambassadeur à Buenos-Aires a été accrédité auprès des dirigeants de Montevideo, tandis que son collègue de La Havane était chargé de représenter le Canada à Ciudad-Trujillo et à Port-au-Prince; des chargés d'affaires résidents se voyaient confier la direction de nos missions dans ces trois capitales.

Depuis la guerre, l'Amérique latine a connu un essor prodigieux. Nombre de ses républiques ont pris leur place au soleil, on a vu s'implanter de nouvelles industries, et les grandes villes se sont développées à toute allure. Dans le domaine politique, les régimes démocratiques, anciens ou nouveaux, se sont consolidés. Il est vrai que les pays latino-américains sont encore aux prises avec bien des problèmes complexes dans les domaines économique et social, mais ils cherchent activement des solutions pratiques. Riches de leur patrimoine culturel et de possibilités économiques immenses, les pays de cette région commencent à jouer un rôle important sur la scène internationale. De son côté, le Canada veut approfondir sa connaissance de ces pays: tout comme l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Amérique latine ne fait-elle pas partie de l'Occident? Ses institutions fondamentales s'inscrivent dans notre histoire commune, ainsi que ses traditions culturelles et religieuses.

Les Canadiens prennent une conscience toujours plus aiguë de leur appartenance à l'Amérique et du fait que leur pays participe à l'évolution globale de l'hémisphère occidental. La politique du gouvernement d'Ottawa reflète cet état d'esprit. Les échanges culturels se multiplient entre le Canada et l'Amérique latine, les échanges commerciaux s'élargissent pour le plus grand bien de tous les intéressés, les consultations politiques s'établissent sur une base plus étroite et, dans les colloques internationaux ainsi qu'aux Nations Unies, on voit se confirmer une collaboration fructueuse dans les domaines d'intérêt mutuel.

### **Phase récente de l'évolution**

En 1956, un membre du Cabinet canadien assista à l'inauguration du président du Brésil, tandis qu'en 1958, feu Sidney Smith, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, rendit visite au président Kubitschek. La même année, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada assistait à l'inauguration, à Buenos-Aires, du président Frondizi. En 1959, Adolfo Lopez, président du Mexique, faisait au Canada une visite officielle; l'année suivante, M. Diefenbaker tourna une nouvelle page d'histoire lorsqu'en sa qualité de premier ministre du Canada il se rendit en visite officielle en Amérique latine, suivi bientôt par M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, invité à représenter le Canada à Buenos-Aires, à l'occasion du sesquicentenaire de l'indépendance de l'Argentine. De là, M. Green poussa jusqu'au Chili et au Pérou, tandis que le ministre associé de la Défense nationale, M. Pierre Sévigny, représentait notre pays aux fêtes de l'Indépendance du Mexique. En novembre 1961, le président de l'Argentine était reçu officiellement à Ottawa.

Depuis la fin de la guerre, le Canada est devenu membre de trois organisations

interaméricaines: Office interaméricain de la Radio, Institut interaméricain de statistique (organisme semi-officiel rattaché à l'Union panaméricaine) et, en 1961, Institut panaméricain de géographie et d'histoire, institution spécialisée de l'Organisation des États américains. En outre, depuis assez longtemps, le Canada fait partie de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Depuis octobre 1961, nos délégués siègent à la Commission économique pour l'Amérique latine. Nos observateurs ont assisté aux réunions de la Commission panaméricaine de la santé et de la Conférence interaméricaine sur l'agriculture; ils ont également suivi les travaux des sessions extraordinaires du Conseil économique et social interaméricain, en 1954, à Rio-de-Janeiro, et assisté aux débats économiques de l'OEIA à Buenos-Aires en 1957. En août 1961, le Canada a envoyé une équipe d'observateurs, sous la direction du ministre associé de la Défense, aux séances spéciales du CESI, réuni à l'échelon ministériel à Punta del Este, en Uruguay, et dont les débats ont donné naissance à l'Alliance pour le progrès.

Le troisième volet de l'expansion diplomatique du Canada en Amérique latine est l'établissement de rapports officiels avec neuf républiques en 1961. Nous avons installé une mission au Costa-Rica, et l'ambassadeur du Canada, qui réside à San-José, a présenté ses lettres de créance aux Gouvernements du Honduras, du Nicaragua, de la République de Panama et du Salvador. L'ambassadeur du Canada en Colombie a été accrédité en Équateur, et notre chargé d'affaires résidant s'est installé à Quito. De son côté, notre ambassadeur au Mexique a été accrédité auprès du Gouvernement guatémaltèque, et un chargé d'affaires résidant représente le Canada à Guatemala. Notre ambassadeur au Pérou représente simultanément le Canada en Bolivie, et son collègue d'Argentine fait de même au Paraguay. Aujourd'hui, le Canada entretient des relations diplomatiques avec tous les pays de l'hémisphère occidental. En 1961, le ministère des Affaires extérieures s'est enrichi d'une division de l'Amérique latine, chargée de tous nos rapports avec cette région de l'univers.

Fin janvier 1962, vingt-huit agents du ministère des Affaires extérieures étaient en poste en Amérique latine, ainsi que vingt-six du ministère du Commerce. Ces données mettent en relief le désir du Gouvernement canadien de multiplier et de renforcer ses liens politiques, culturels et commerciaux avec tous les États de l'hémisphère occidental.

## Visites récentes au Canada

LE PREMIER ministre suppléant du Commonwealth d'Australie et ministre du Commerce, M. John McEwen, a visité Ottawa les 15 et 16 mars 1962. Au cours de sa visite, M. McEwen a eu des entretiens avec le premier ministre Diefenbaker et avec d'autres ministres canadiens. Il a discuté avec eux de questions d'intérêt commun pour le Canada et l'Australie, en particulier dans le domaine du commerce international: problèmes soulevés par la Communauté économique européenne et par l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à cette communauté.

M. McEwen était accompagné des conseillers du ministère australien du Commerce dont les noms suivent: M. G. Warwick Smith, sous-secrétaire; M. A. J. Campbell, premier secrétaire adjoint à la politique commerciale; et M. R. S. Livington, secrétaire adjoint par intérim.



M. John McEwen



M. Tokugawa

Britannique. L'aménagement de ce jardin, les matériaux requis et les services d'un jardinier-paysagiste nippon ont été financés par les membres japonais de la Société canado-japonaise.

En 1929, M. Iyemasa Tokugawa fut le premier ministre plénipotentiaire du Japon nommé à Ottawa. Il y demeura en poste jusqu'en 1935 et revint pour quelques jours au Canada, du 7 au 9 mai 1962. Ayant quitté la carrière depuis plus de vingt années, M. Tokugawa a toutefois gardé un intérêt très vif pour tout ce qui a trait au Canada, et il suit de près l'évolution des rapports entre ce pays et le Japon.

Après 27 années d'absence, M. Tokugawa est revenu au Canada pour prendre part aux cérémonies d'inauguration d'un jardin japonais, sur le terrain de l'université de Colombie-

# L'Antarctique

L'ANTARCTIQUE a été le théâtre d'une importante exploration, d'une histoire dont le caractère dramatique a été accentué par l'immensité d'un continent de glace, peu accueillant, et par le dynamisme des hommes qui en ont entrepris la pénétration dans un dessein d'ordre scientifique.

La superficie du continent antarctique, sans les plateaux de glace qui l'entourent, est d'environ 5,500,000 milles carrés; elle correspond donc à celle des États-Unis et de l'Europe réunis. Contrairement au bassin polaire de l'Arctique, océan entouré presque de toutes parts par des continents, l'Antarctique est lui-même un continent recouvert de glace et entouré d'eau. Il renferme 20 millions de kilomètres cubes de glace, soit environ 95 p. 100 de celle qui existe dans le monde entier. Moins de 2 p. 100 du territoire sont dégagés. Si toute cette masse fondait, le niveau des océans s'élèverait de 65 mètres, et Londres, New-York et Tokyo seraient submergés.

La pénétration de ce continent a exigé une volonté, une persévérance et un sens de l'organisation peu communs. Au cours de l'Année géophysique internationale, qui a duré en fait du 1<sup>er</sup> juillet 1957 au 31 décembre 1958, douze pays ont établi soixante stations dans l'Antarctique afin d'y étudier divers phénomènes scientifiques.

## Première étude internationale

On avait déjà accumulé, il est vrai, des données scientifiques sur les terres australes, mais l'Année géophysique représentait le premier effort international pour conquérir le "continent blanc". De 1882 à 1883, au cours de l'année décrétée "polaire" sur l'initiative d'un officier de la marine autrichienne, onze pays ont établi quatorze bases dans les régions arctiques et antarctiques. Aucune toutefois n'avait été établie sur le continent antarctique proprement dit, et deux seulement à sa bordure. La deuxième année polaire internationale est survenue cinquante ans plus tard, soit en 1932-1933, et elle a groupé quarante-quatre pays. Le bassin polaire de l'Arctique fit alors l'objet de vastes études, mais c'est à peine si le continent antarctique fut touché.

En 1950, un petit groupe international de savants, dirigé par l'Américain Lloyd Berkner, radio de l'amiral Byrd lors de la première expédition de celui-ci dans l'Antarctique, émit l'opinion que le temps d'une troisième année polaire était venu. A l'appui de sa proposition, M. Berkner invoqua les progrès récents des sciences géophysiques et fit observer que le cycle de la tache solaire avait été près de son minimum au cours des deux années polaires antérieures. En fixant la prochaine à 1957-1958, soit 25 ans après la précédente, on trouverait le cycle de la tache solaire près de son maximum. Après avoir étudié cette proposition, le Conseil international des unions scientifiques a conclu qu'il serait préférable de

ne pas limiter les observations aux régions polaires. Il serait fructueux de comparer entre elles les données relatives aux zones polaires, tropicales et tempérées. L'effort entrepris par la suite à l'échelle mondiale a reçu le nom d'Année géophysique internationale; il groupait 60 pays, 30,000 savants et s'appuyait sur 1,000 stations réparties entre les deux pôles tout le tour du globe. A cette occasion, l'activité des chercheurs canadiens a porté principalement sur l'Arctique, mais M. J. T. Wilson, de l'Université de Toronto, étant président de l'Union internationale de géodésie et de géophysique pendant l'Année internationale, l'intérêt du Canada pour l'ensemble de l'étude s'en est trouvé accru. M. Wilson a fait, à titre officiel, un voyage dans l'Antarctique au cours de l'année.

### **Installations permanentes**

Parmi les principales réalisations de l'AGI dans l'Antarctique, on peut noter les bases permanentes d'observation. Pour la première fois des savants ont réussi à passer la longue nuit de l'hiver sur le grand plateau polaire, loin de la côte. Les États-Unis ont mis une station en place au pôle géographique. La France en a monté une au pôle magnétique, et l'Union soviétique, une autre au pôle géomagnétique.

Grâce aux travaux scientifiques poursuivis à ces stations dans le cadre de l'AGI, on a pu établir une carte météorologique du monde entier et réaliser en outre des progrès sensibles dans d'autres domaines scientifiques. Un fait illustre l'ampleur de la tâche que représente l'exploration de l'Antarctique: on y a déjà découvert 186 minéraux, dont les plus grandes réserves mondiales de charbon, bien que le levé géologique n'ait encore embrassé que 1 p. 100 de la superficie.

Douze pays ont participé aux travaux: Argentine, Australie, Belgique, Chili, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Union soviétique, Union Sud-Africaine, et tous estiment qu'il conviendrait de poursuivre les études scientifiques en Antarctique et de définir par un traité international les modalités de la coopération inaugurée au cours de l'AGI. En attendant la négociation d'un tel traité, le Comité spécial de la recherche antarctique doit jouer un rôle de coordination. Après quinze mois de négociations intenses au sein d'un groupe permanent siégeant à Washington et après une conférence officielle, de six semaines, un traité sur l'Antarctique a été signé à Washington le 1<sup>er</sup> décembre 1959. Cet accord est entré en vigueur le 23 juin 1961 après avoir été ratifié par les gouvernements des douze pays signataires. Les instruments de ratification ont été déposés à Washington.

### **Études scientifiques par les États-Unis**

Les études que les États-Unis poursuivent actuellement dans l'Antarctique sont typiques des travaux des autres signataires du traité. Au cours de l'année scientifique 1962-1963 plus de 200 savants américains feront des recherches en divers domaines: biologie, cartographie, géologie, glaciologie, météorologie, océanographie, séismologie, physique de la haute atmosphère. L'Année géophysique

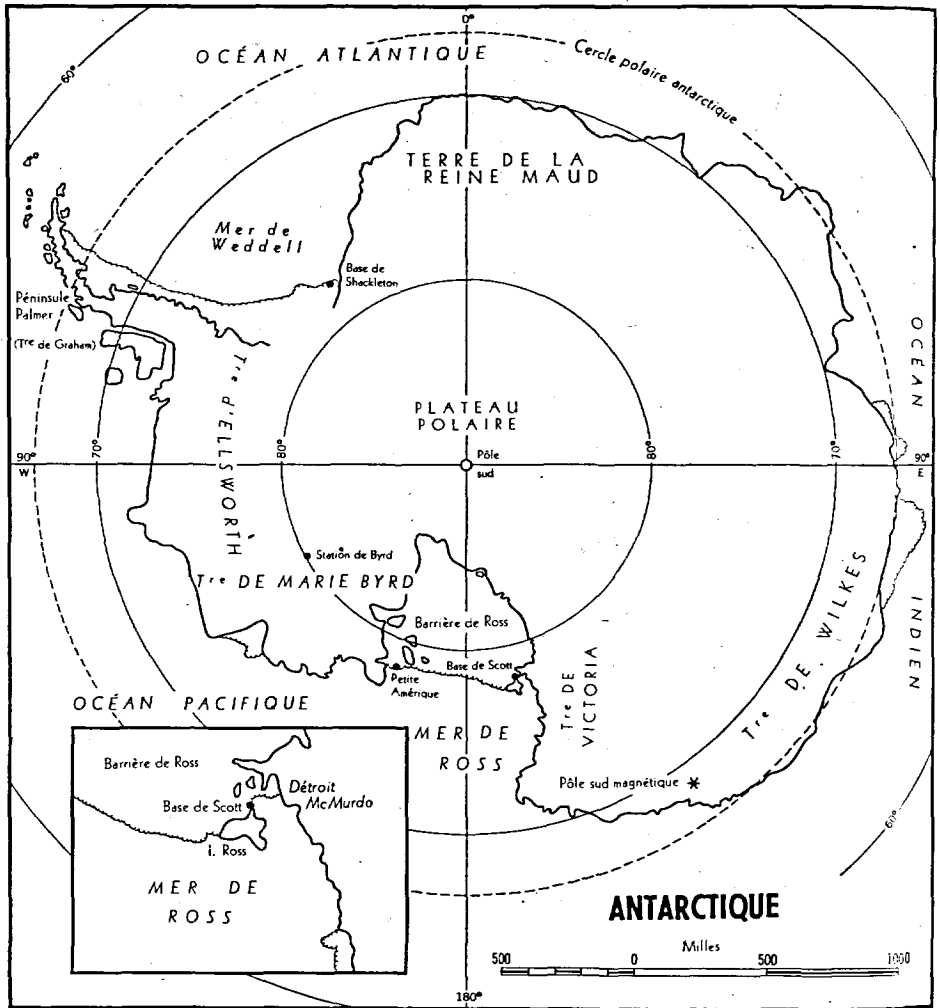
internationale n'embrassait aucune étude d'ordre biologique, mais aujourd'hui treize institutions américaines en ont entrepris; elles ont trait à des sujets variés. C'est au détroit de McMurdo, dans la dépendance de Ross, que se trouve la base logistique américaine de l'Antarctique; celle-ci comprend un laboratoire biologique complet. Les études y portent entre autres sur la grosseur, l'âge, la couleur et le rythme du métabolisme des poissons et des invertébrés marins de l'intérieur. Il se peut que les ressources des eaux antarctiques prennent un jour de l'importance, du point de vue commercial et alimentaire, du fait de l'accroissement de la population mondiale.

Le manchot, symbole de l'Antarctique, est aussi un sujet passionnant pour la recherche biologique. Des savants américains et néo-zélandais étudient le comportement sexuel du manchot d'Adélie, sa conduite envers ses petits, et ses moyens d'orientation qu'illustre un extraordinaire instinct de retour à la colonie. Il y a quelques mois, on a transporté en avion cinq manchots d'Adélie, d'une colonie située près de la base australienne de Wilkes au détroit McMurdo. Dès la saison d'accouplement suivante, on a découvert que trois d'entre eux avaient parcouru plus de 2,000 milles sur terre et dans l'eau pour revenir à leur colonie de Wilkes et aux rochers mêmes où ils avaient fait leur nid l'année précédente. Ils avaient pourtant passé par plusieurs colonies en traversant les espaces monotones et désolés de l'Antarctique.

L'exploration de l'Antarctique a suivi un ordre logique: délimitation du littoral, plans de l'intérieur et cartes géologiques. Ces dernières années, des expéditions britanniques, américaines, russes et norvégiennes ont relevé de vastes régions antarctiques par photographie aérienne. Toutefois, comme dans les autres parties du monde, les résultats doivent en être complétés et confirmés par de longs travaux d'arpentage.

### Découvertes géographiques

L'Antarctique a fait l'objet de quelques-unes des plus extraordinaires découvertes géographiques du siècle. Pendant longtemps on a cru que le continent antarctique était coupé en deux par une auge reliant les mers de Ross et de Weddell, d'où les expressions: barrières de Ross et de Filchner; cependant des géophysiciens américains ont démontré par la méthode des séismes artificiels — écho et charges explosives — que les montagnes côtières de la terre de Marie Byrd ne font pas partie du continent antarctique, mais sont en fait les sommets d'une série d'îles séparées de l'est de l'Antarctique par un détroit de 500 à 600 kilomètres de large et d'une profondeur atteignant par endroits 2,500 mètres au-dessous du niveau de la mer; ce canal réunit la mer de Ross et la mer de Bellingshausen. Par une expédition terrestre, les Américains essaient d'établir cette année s'il n'existe pas un prolongement de ce canal jusqu'à la mer de Weddell. Mais tout ce qui reste encore à découvrir dans l'ordre géographique n'a qu'une valeur théorique, car l'altitude moyenne de l'Antarctique, le continent le plus élevé, est de près de 7,000 pieds, et presque partout il n'y a que de la glace. Par exemple, la station



Byrd, à une altitude de 5,000 pieds, repose sur un socle de glace de 10,000 pieds d'épaisseur. Ainsi, la "terre" dans ces régions ne peut être atteinte qu'à 5,000 pieds au-dessous du niveau de la mer.

### Coopération météorologique

Dans l'Antarctique, c'est la météorologie qui offre l'exemple le plus remarquable de collaboration scientifique. Le Centre international d'études antarctiques, établi à la station de la "Petite Amérique", a été transporté à Melbourne, en Australie, où il a continué de fonctionner jusqu'en 1959. Cet organisme dresse des cartes météorologiques de divers niveaux, à partir des données que lui fournissent les spécialistes de diverses nationalités à l'œuvre dans l'Antarctique; ces cartes sont destinées aux savants et aux explorateurs. Mais il n'est pas facile d'atteindre une grande exactitude en ce domaine: l'Antarctique, qui est deux fois



plus vaste que les États-Unis, ne renferme que 20 stations météorologiques, contre les 400 de la république américaine.

Les couches ionosphériques, l'aurore, les variations géomagnétiques et les rayons cosmiques comptent parmi les principaux objets d'étude à l'origine de l'Année géophysique internationale; mentionnons en outre le pôle magnétique et la haute atmosphère. Il est un projet particulièrement intéressant pour le Canada: celui d'une étude de l'ionosphère à partir de points magnétiques conjugués. En novembre 1961, la station Sky-Hi a été établie dans la terre d'Ellsworth à 75° de latitude sud et 86° de longitude ouest où l'on doit faire certaines recherches: sondages de l'ionosphère, études des très basses fréquences, observations magnétiques et riométriques. Le National Bureau of Standards des États-Unis établit en même temps, de concert avec le Gouvernement canadien, une station mobile au point magnétique conjugué de Sky-Hi, qui se trouve quelque part en Ontario. En collaboration avec une société privée de transport aérien, la National Science Foundation (l'organisme gouvernemental qui gère les subventions des États-Unis pour travaux scientifiques) parraine en outre la création et l'exploitation d'une station de recherche au détroit de McMurdo, où l'on étudiera les radiations lumineuses du soleil, qui comptent parmi les plus grands dangers auxquels soient exposés les cosmonautes.

Devançant l'Année géophysique internationale, le Gouvernement des États-Unis a conclu que seul le ministère américain de la Défense pouvait assurer l'appui logistique nécessaire à l'exploration de l'Antarctique et aux recherches qu'on y entreprenait. Le secrétaire à la Défense a confié cette tâche à la Marine, l'arme qui connaissait le mieux ce continent, qui s'y intéressait le plus et qui disposait du matériel le plus approprié. Chaque année depuis les premiers préparatifs de l'Année géophysique internationale, la Marine des États-Unis a travaillé au nom du ministère de la Défense à la mise au point de l'organisation logistique, au besoin avec le concours des autres armes. Les forces armées assurent le transport entre les États-Unis et l'Antarctique, procèdent à la reconnaissance et à la photographie aérienne, fournissent le matériel de communications, livrent les fournitures médicales, acheminent sur le terrain le matériel scientifique nécessaire aux recherches et entreprennent des explorations ainsi que des études d'ordre océanographique et scientifique.

### La station Byrd

Les recherches scientifiques des États-Unis dans l'Antarctique ont nécessité une infrastructure; les plus grandes réalisations dans cet ordre au cours de la présente saison d'activité ont été la construction de la "cité scientifique" de la station Byrd et la mise en place d'une pile nucléaire productrice d'énergie, à la base de McMurdo. Il convient aussi de mentionner la nouvelle station construite sous la glace en remplacement de celle que les États-Unis avaient aménagée pendant l'Année géophysique internationale, et qui a été broyée sous les 5,000 tonnes de glace et de neige qui se sont accumulées sur elle en l'espace de cinq ans. Cette

ancienne station avait été érigée à 80° de latitude sud et 120° de longitude ouest, point qui simplifiait les calculs techniques. Pour pouvoir continuer les observations scientifiques sans ajustement, on aménage la nouvelle station dans un rayon de cinq milles.

La nouvelle station consistera en bâtiments préfabriqués mis en place à l'intérieur d'un réseau de tunnels. La cité souterraine, qui comprendra trente-cinq bâtiments réservés à des fins scientifiques, disposera d'un mille et demi de ces voies de communication. Tous réalisés d'après la même méthode, les tunnels seront formés d'une tranchée à parois de neige ouvertes et surmontée d'arches de bois ou d'acier, puis recouverte de neige "traitée" jusqu'au niveau originel de la surface. Ces nouvelles constructions devraient durer de nombreuses années. Aménagées à l'intérieur des galeries, elles ne seront pas exposées à céder sous le poids de la glace. Une fois que la pile nucléaire sera installée, ce qui est prévu pour 1964-1965, les personnels scientifique et auxiliaire de la station seront vraisemblablement assurés, dans leurs galeries de glace, d'un confort et d'une sécurité à peu près sans limite de temps.

Les membres du bataillon de construction de la Marine, les "Seabees", viennent d'installer à McMurdo une pile nucléaire d'un rendement de 1,500 kilowatts. La cartouche devrait durer deux ans et produire assez de courant électrique pour réduire des deux tiers, soit de 400,000 gallons, le mazout utilisé chaque année dans les installations de McMurdo. Ainsi l'approvisionnement de cette base sera réduit de moitié. La Marine des États-Unis se propose de monter en tout, dans l'Antarctique, quatre piles nucléaires de ce genre: deux à McMurdo, une à la station Byrd et une à la station du pôle.

En commençant par les expéditions de l'amiral Byrd, les États-Unis ont beaucoup fait pour adapter les techniques et le matériel au continent du pôle sud. Ils ont inauguré l'usage de l'avion pour l'approvisionnement des expéditions. Actuellement l'escadrille aérienne de développement de la Marine y dispose de vingt-deux appareils, dont deux "super-constellations", cinq "Otters" de fabrication canadienne et quatre hélicoptères, tous adaptés au milieu antarctique. Elle a été la première à munir les cargos aériens "Hercule" (C-130) de skis d'atterrissage, ce qui permet d'acheminer jusqu'aux stations de l'intérieur de lourdes cargaisons prioritaires. L'aviation américaine appuie l'escadrille de la Marine dans son travail au moyen de neuf appareils Globemaster (C-124) du service de transport militaire aérien. Ces avions servent au transport long-courrier des États-Unis à l'Antarctique, en passant par Christchurch, en Nouvelle-Zélande; on les emploie aussi pour larguer en vol du mazout et divers approvisionnements aux stations Byrd et du pôle sud. Selon des officiers supérieurs de l'aviation, la réalisation et l'expérience de la ligne DEW les ont préparés à un travail analogue dans l'Antarctique.

#### **Base de Scott**

Un autre signataire du traité, la Nouvelle-Zélande, maintient des stations dans la dépendance Ross et prend une part importante aux travaux scientifiques

dont fait l'objet le continent austral, bien que son activité n'ait pas l'ampleur de celle des États-Unis. La principale base néo-zélandaise, celle de Scott, n'est située qu'à trois milles de la base logistique du détroit de McMurdo. La base de McMurdo comprend maintenant un laboratoire biologique, bien que l'on se soit proposé au début de concentrer à la base Scott toutes les recherches scientifiques que l'on entreprendrait entre les stations du pôle sud et d'Hallett dans le cadre de l'Année géophysique internationale. La base Scott a servi de point d'attache pour l'expédition du Commonwealth à travers l'Antarctique, dirigée par M. Vivian Fuchs (maintenant sir Fuchs). De plus, la Nouvelle-Zélande exploite conjointement avec les États-Unis la station d'Hallett, située à quelque 300 milles du détroit de McMurdo et point de la région de la mer de Ross le plus rapproché de la Nouvelle-Zélande.

Dans un domaine qui ne relève pas de la science au sens strict du mot, les Néo-Zélandais ont en outre restauré les cabanes qui remontent à l'âge héroïque de l'exploration; toutes se trouvent dans le voisinage du détroit de McMurdo, soit dans les limites de la dépendance néo-zélandaise de Ross. Les cabanes qui ont servi au capitaine Ernest Shackleton (fait "sir" ultérieurement) lors de son expédition de 1908, et au capitaine R. F. Scott en 1911, ont été dégagées des glaces et remises dans leur état premier. Les visiter est remonter 50 ans en arrière. Des boîtes métalliques de vivres et des tranches de viande se sont conservées parfaitement dans la glace et peuvent encore servir.

Les principes de coopération internationale formulés dans le traité de l'Antarctique sont effectivement mis en œuvre. Ils le sont notamment dans le domaine de l'aviation civile. Récemment, à l'occasion d'envolées d'exploration dans l'Antarctique, l'URSS a bénéficié du concours des autorités américaines et néo-zélandaises de Christchurch (base logistique de la Marine des États-Unis) et elle a pu utiliser en outre la piste de glace de McMurdo. L'an dernier, la Marine américaine a envoyé un avion à la station Byrd au cours de l'hiver antarctique, pour y prendre un savant russe, qui était souffrant. Cette année un spécialiste australien des moteurs diesel a été transporté dans un avion soviétique de Mirny, depuis la base australienne de Mawson jusqu'à McMurdo, d'où il devait être conduit en Nouvelle-Zélande. Les dispositions du traité de l'Antarctique sont observées à la lettre en diverses circonstances. Conformément à l'article V, qui interdit de procéder à des explosions nucléaires dans l'Antarctique et d'y déposer des déchets radio-actifs, la Marine des États-Unis a accepté de transporter du continent austral aux États-Unis les déchets de ses réacteurs.

En décembre 1961 a eu lieu à la base Amundsen-Scott du pôle sud une cérémonie spéciale à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire des exploits de l'explorateur norvégien et de l'explorateur britannique. Aujourd'hui l'Antarctique est toujours le théâtre d'une activité et d'une collaboration internationales.

## *Des cultivateurs japonais en stage au Canada*

LE 28 MARS, trois jeunes cultivateurs japonais, MM. Y. Awaya, M. Yoshii et K. Hida, sont arrivés à Vancouver afin d'effectuer un stage d'un an au Canada, au cours duquel ils travailleront dans des fermes canadiennes typiques et seront ainsi initiés, par l'expérience pratique, aux méthodes canadiennes de culture. Après leur stage, qui comprendra des visites aux collèges canadiens d'agronomie, aux ministères provinciaux de l'Agriculture et à des organismes commerciaux, ces trois jeunes cultivateurs retourneront au Japon, où ils pourront appliquer leurs nouvelles connaissances à l'exploitation de leurs propres fermes ou de celles de leurs amis ou voisins.

Le programme de stages pour agriculteurs japonais a été établi en 1957 afin de répondre au désir du Japon, qui voulait voir ses cultivateurs acquérir une meilleure connaissance de l'industrie laitière et de la culture mixte, ces deux aspects de l'agriculture prenant au Japon une importance accrue. Chaque année, depuis lors, trois jeunes cultivateurs japonais ont bénéficié des facilités de for-



*Photo: Graphic Industries Ltd.*

*Trois jeunes agriculteurs japonais qui sont sur le point de commencer un stage d'un an près de Vancouver (C.-B.), pour apprendre les méthodes de culture canadiennes.*

ada

oshi et  
an au  
ypiques  
nes de  
adiens  
anismes  
ourront  
fermes

57 afin  
rir une  
s deux  
année,  
de for-



es Ltd.

in près

mation offertes. Les stagiaires sont généralement eux-mêmes des agriculteurs, ou bien ce sont des agents agricoles locaux. Ils sont envoyés dans des fermes canadiennes choisies en fonction de la branche qui intéresse particulièrement ces jeunes gens, et le lieu des stages varie d'une année à l'autre. Les stagiaires de cette année, par exemple, seront placés dans des fermes de la région de Vancouver; ceux de l'an passé avaient travaillé dans des fermes près d'Ottawa. Les années précédentes, on avait choisi des exploitations agricoles du Québec et du Manitoba.

Le programme est rendu possible par la coopération des autorités japonaises et des ministères canadiens de l'Agriculture, de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Affaires extérieures et des Anciens Combattants, ainsi que des autorités provinciales de l'agriculture. Les autorités japonaises choisissent les stagiaires et assument leurs frais de déplacement jusqu'à la ferme choisie au Canada, ainsi que les dépenses de retour. Les fermes canadiennes sont désignées par le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec les autorités provinciales en cause. Les stagiaires reçoivent de leurs hôtes le salaire normal d'un ouvrier agricole et doivent subvenir à leurs besoins (dépenses ordinaires et distractions) au moyen de leur salaire. En cas d'accident ou de maladie, ils peuvent bénéficier des services hospitaliers et médicaux du ministère des Anciens Combattants, les autorités japonaises devant éventuellement rembourser les dépenses encourues.

Depuis le début, le système de stages fonctionne à l'entière satisfaction des intéressés. Outre qu'il permet aux stagiaires d'acquérir et ensuite de répandre au Japon des techniques utiles, en particulier au regard de l'industrie laitière et de la culture mixte, le programme fournit à ces jeunes cultivateurs et au milieu agricole canadien dans lequel ils se trouvent une occasion unique d'observer et d'apprécier un mode de vie différent et de promouvoir une plus grande compréhension entre le peuple canadien et le peuple japonais.

# Les affaires extérieures au Parlement

## Le Canada à Genève

*Le 16 avril, au cours du débat sur les subsides, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait la déclaration suivante au sujet de la représentation canadienne aux conférences internationales:*

... La Conférence sur le désarmement à Genève travaille sur trois fronts. L'un d'eux concerne le traité sur le désarmement. Les États-Unis n'aiment pas le terme "traite" parce qu'ils éprouvent quelque difficulté au Congrès relativement aux traités. Ils parlent d'une entente fondamentale ou quelque chose d'approchant. A tout événement, la séance plénière discute des termes de l'accord sur le désarmement et accomplit un certain progrès. Les dépêches de ce matin portent qu'un négociateur soviétique aurait déclaré qu'à son avis la séance plénière aurait accompli un progrès certain relativement à la question d'un accord sur le désarmement. Les États-Unis et la Russie, après s'être fait tirer l'oreille par tous les autres pays, se sont presque entendus sur la teneur du préambule. On entreprend maintenant le travail principal concernant la première partie de l'accord de désarmement.

D'autre part, on essaie de s'entendre sur les mesures collatérales, notamment l'interdiction de la propagande de guerre. Les députés s'en souviendront, j'ai expliqué que pendant que l'on discutait de l'accord de désarmement aux séances plénières, le groupe, siégeant à titre de comité plénier, étudiait les mesures parallèles qui ne seraient pas nécessairement incorporées dans l'accord sur le désarmement. Les États-Unis et la Russie sont convenus de mettre la propagande de guerre en tête de liste. Le Canada a demandé que l'espace extra-atmosphérique occupe ce rang, mais sans succès jusqu'ici. Toutefois, nous continuons à exhorter le comité à étudier la question de l'espace. J'espère qu'il y consentira un jour, car, à mon sens, il importe énormément que l'accord comporte une déclaration portant que l'espace extra-atmosphérique ne servira pas au lancement d'armes de destruction massive. Le comité plénier s'est réuni plusieurs fois et s'est entendu sur une partie de la déclaration au sujet de la propagande de guerre. On ne s'est pas encore entendu sur tous les aspects de la question, cependant.

Puis, sur le troisième front, mentionnons un sous-comité des trois puissances nucléaires qui s'est occupé de la question d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Jusqu'ici, aucun accord n'a été conclu. J'ai proposé que certaines des huit nations non engagées fassent partie de ce sous-comité des trois, mais les trois puissances nucléaires en cause n'y ont pas consenti. Ce sous-comité poursuit ses travaux et présente régulièrement des rapports à la conférence plénière. La difficulté, comme je l'ai signalé, est liée à la question de la vérification. Les États-Unis ont déclaré qu'ils ne procéderaient à aucun autre essai nucléaire s'il pouvait y avoir accord sur la question de la vérification. La Russie, pour sa part, a

déclaré qu'elle ne veut pas de vérification, si celle-ci comporte l'envoi de quelque chose en territoire russe, et nous avons tous essayé de concilier ces deux points de vue. Non seulement les huit pays non engagés ont-ils fait de leur mieux, mais le Canada également. Nous sommes l'une des quatre puissances occidentales représentées à la Conférence, de sorte que nous sommes en mesure de parler aux représentants de la Grande-Bretagne et des États-Unis. On a formulé diverses propositions.

La proposition formulée aujourd'hui par les huit pays non engagés devrait — et c'est ce que nous espérons — faire l'objet d'une étude très attentive de la part des trois puissances nucléaires. Jusqu'ici, elle n'a pas été rejetée et, à mon avis, la rejeter a priori aurait été une grave erreur. Je suis très heureux qu'elle n'ait pas été rejetée à la Conférence de Genève parce que, si elle devait rapprocher les points de vue des trois puissances nucléaires, la Conférence franchirait ainsi un très grave obstacle, ce qui ferait toute la différence du monde entre le succès et l'échec de cette Conférence. Si une série d'essais nucléaires devait commencer maintenant, nul ne sait quand elle prendrait fin, et nul ne sait quel effet elle aurait sur la Conférence elle-même.

... Je ne connais pas les derniers détails de cette proposition, mais elle comporte l'utilisation des moyens de détection de tous les pays nucléaires et des autres qui veulent y participer, sous la surveillance de savants et non de militaires. L'idée, au fond, serait de former un organisme scientifique capable de vérifier les explosions. Au besoin, cet organisme serait sous régie centralisée afin qu'on puisse déléguer des équipes de savants pour voir si une secousse sismique provient d'une explosion atomique, d'un tremblement de terre ou d'un autre phénomène. En somme, en partant du fait que les savants de l'Est et ceux de l'Ouest ont mieux collaboré-entre eux que les autres groupes des deux camps, on propose de les utiliser au lieu des organismes nationaux ordinaires.

Personne ne peut dire si cette proposition sera acceptable aux Russes, aux Américains et aux Britanniques mais, je le répète, elle mérite d'être examinée très attentivement.

Outre ces trois questions, il y en a une autre qui se pose juste en marge de la Conférence sur le désarmement, et c'est celle de Berlin. Pendant mon séjour à Genève, les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique se sont rencontrés à maintes reprises afin d'étudier le problème de Berlin. Ils ont consacré plusieurs heures à ces discussions et aujourd'hui, à Washington, le secrétaire d'État américain rencontrera l'ambassadeur soviétique aux États-Unis, afin de poursuivre les entretiens qui ont eu lieu à Genève. Il se produira peut-être un fléchissement des positions sur la question de Berlin qui permettra d'en venir à une entente sur Berlin et les essais nucléaires. Je n'en sais rien mais je crois qu'il y a lieu d'espérer, vu que ces entretiens se poursuivent, tant à Washington qu'à la Conférence sur le désarmement à Genève. Si on se reporte au mois de septembre l'an dernier, on s'aperçoit qu'à ce moment-là personne ne voulait discuter et que tout le monde faisait des menaces. On ne saurait nier que l'avenir est beaucoup plus prometteur aujourd'hui. . .

## Commission des droits de l'homme

*Le 17 avril, le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a déclaré:*

... Le Canada a été élu aujourd'hui à la Commission des droits de l'homme, qui est l'une des commissions organiques du Conseil économique et social des Nations Unies. La Commission, établie au début de 1946, se compose présentement de 21 membres élus par le Conseil pour une période de trois ans. Le mandat du Canada commencera le 1<sup>er</sup> janvier 1963.

C'est la première fois que notre pays est élu à la Commission des droits de l'homme. Nous voyons là un motif de satisfaction non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour tous les Canadiens, de savoir que le pays pourra participer directement à l'important travail de la Commission, dont l'objet est de favoriser et d'encourager le respect des droits et des libertés fondamentales pour toute l'humanité, comme nous l'avons fait dans notre propre pays.

## Négociations du GATT

*Le 18 avril, le ministre du Commerce, M. George Hees, a annoncé qu'il désirait rendre compte "d'autres résultats concernant les négociations du GATT qui ont eu lieu à Genève":*

Au cours de la conférence sur les tarifs douaniers, Israël, le Portugal, le Cambodge et l'Espagne ont engagé des négociations avec plusieurs pays afin de remplir les formalités nécessaires à leur admission au GATT. Le nombre de pays qui font partie du GATT sera donc porté à 44, ce qui représente au delà de 80 p. 100 du commerce mondial.

Au cours de nos pourparlers avec Israël et le Portugal, nous avons obtenu des concessions au profit des exportateurs canadiens. En outre, le Canada retirera des avantages indirects des ententes bilatérales conclues entre ces deux nouveaux membres et des pays tiers, notamment les États-Unis. J'ai déjà fait part à la Chambre, dans ma déclaration du 6 avril, des résultats des négociations intervenues entre les États-Unis et ces deux pays.

Les réductions douanières obtenues d'Israël et qui intéressent les exportateurs canadiens visent les articles suivants: blé, aluminium, caoutchoucs synthétiques, phénol et instruments de radionavigation. Nous avons obtenu que les droits sur les articles suivants soient consolidés: feuillards de fer et d'acier, moteurs à combustion interne et peaux de bestiaux.

Le Portugal a accepté de réduire ses droits de douane sur la graine de lin, les caoutchoucs synthétiques, le cuivre, le fil et les filés de fibre synthétique, les films et les appareils de réfrigération. Les droits sur la morue salée sont consolidés.

En retour, le Canada a consenti à consolider l'entrée en franchise des oranges, des amandes, des planches et des blocs de liège, des olives saumurées et des



diamants non montés. Nous avons aussi accepté de consolider les droits sur les bouchons de liège et de réduire de 15 à 10 p. 100 les droits qui frappent les articles en liège.

Le Canada n'a pas entamé de négociations directes avec le Cambodge, mais il jouira de toutes les réductions que ce pays accorde à des pays tiers. Les résultats de ces négociations seront annoncés à une date ultérieure. D'autre part, nous avons mené à bonne fin nos pourparlers avec l'Espagne; les résultats de toutes les négociations effectuées par l'Espagne seront rendus publics sous peu. . .

### NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M<sup>lle</sup> V. Allen, de l'administration centrale, est affectée au haut-commissariat du Canada à Wellington. Elle a quitté Ottawa le 1<sup>er</sup> avril 1962.
- M. A. J. Pick, ambassadeur du Canada au Pérou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lima le 3 avril 1962.
- M. S. Grey, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 4 avril 1962.
- M. D. R. Taylor, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Londres le 5 avril 1962.
- M<sup>lle</sup> K. R. Berton, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou. Elle a quitté Ottawa le 6 avril 1962.
- M. A. Chistoff, de l'administration centrale, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Ottawa le 8 avril 1962.
- M. R. S. MacLean, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris. Il a quitté Ottawa le 11 avril 1962.
- M. J.-J.-M. Côté, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 12 avril 1962.
- M. R. H. N. Roberts, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Dar-es-Salaam. Il a quitté Ottawa le 12 avril 1962.
- M. J. C. G. Brown, de l'ambassade du Canada à Cape-Town, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Cape-Town le 13 avril 1962.
- M. J.-L.-T.-M. Ouellette, du haut-commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaoundé. Il a quitté Lagos le 20 avril 1962.
- M. W. G. M. Olivier, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Madrid le 24 avril 1962.
- M. G. I. Warren est entré au ministère des Affaires extérieures le 24 avril 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. W. E. Bauer, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il a quitté Rome le 26 avril 1962.

## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Bilatéraux

##### États-Unis d'Amérique

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les biens transmis par décès.

Signée à Washington le 17 février 1961.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 9 avril 1962.

En vigueur le 9 avril 1962.

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique autorisant ceux-ci à construire, à exploiter et à entretenir trois stations de pompes supplémentaires en territoire canadien près du pipe-line de Haines à Fairbanks.

Ottawa le 19 avril 1962.

En vigueur le 19 avril 1962.

##### Honduras

Échange de notes entre le Canada et l'Honduras constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

Tegucigalpa le 6 avril 1962.

En vigueur le 6 avril 1962.

##### Italie

Accord entre le Canada et l'Italie relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires.

Signé à Rome le 2 février 1960.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 13 avril 1962.

En vigueur le 13 avril 1962.

#### Multilatéraux

Protocole des conditions d'accession d'Israël à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Signé par le Canada le 6 mai 1962.

Protocole des conditions d'accession du Portugal à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Signé par le Canada le 6 avril 1962.

Convention internationale des télécommunications.

Faite à Genève le 21 décembre 1959.

Instrument de ratification par le Canada déposé le 26 mars 1962.

En vigueur pour le Canada le 26 mars 1962.

Convention 116 de l'Organisation internationale du Travail pour la révision partielle des conventions adoptées par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail en ses trente-deux premières sessions, en vue d'unifier les dispositions relatives à la préparation des rapports sur l'application des conventions par

le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, adoptée par la Conférence à sa quarante-cinquième session, Genève, 26 juin

1961. Instrument de ratification par le Canada déposé le 25 avril 1962.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIV N° 6

## Table des matières

Juin 1962

Le Programme alimentaire mondial .....	186
Réunion ministérielle de l'OTAN à Athènes .....	193
Coopération spatiale .....	196
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	200

# *Le Programme alimentaire mondial*

**P**ENDANT DE longues décennies, certains problèmes se sont posés à l'humanité, mais de façon vague, mal définie, sans être mis en pleine lumière. Cependant, au fur et à mesure que s'effaçaient les souvenirs des souffrances et des pertes de la seconde guerre mondiale, et que les nations se prenaient à espérer que la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle leur apporterait la paix et la prospérité, ces problèmes surgirent peu à peu de l'ombre. En 1941, les puissances alliées avaient proclamé que l'humanité devrait désormais être libérée de la misère. Cependant, dans les régions sous-développées et souvent surpeuplées de l'univers la misère était plus grande qu'on ne l'avait cru. Dans l'après-guerre le monde se releva méthodiquement de ses ruines, rétablit des conditions économiques normales et améliora ses normes de vie et d'hygiène; ces progrès mirent en relief le contraste intolérable entre la misère et la famine dont souffrait plus de la moitié de la population du globe, et la richesse, l'abondance même dont bénéficiaient certains pays privilégiés.

Dès 1945, on créa l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, chargée de combler cet abîme. Depuis lors, on essaya de mettre sur pied l'Office mondial de l'alimentation, proposé en 1946 par lord Boyd-Orr, premier directeur général de l'OAA, le Centre international de compensation des produits de consommation, ou la Réserve mondiale de vivres. Malheureusement, ces organisations ne purent voir le jour. Ces projets étaient trop ambitieux, les ressources disponibles trop minces, et l'opinion internationale préférait que des accords multilatéraux s'appliquassent à des domaines relevant de la consultation ou de l'information, plutôt que de l'action directe.

## **Une initiative du Canada**

Il y a quelques années, il devenait sans cesse plus impérieux de secourir les miséreux et les affamés, car les excédents alimentaires distribués, par le Canada et les États-Unis notamment, ne suffisaient pas à satisfaire les besoins. Les pays fortunés supportaient un fardeau trop lourd, tandis que les secours étaient mal répartis. C'est alors que le Canada proposa la création d'une banque alimentaire mondiale. Au début il n'y eut que de lentes réactions, mais l'idée prit de l'essor au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le 27 septembre 1960, M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, évoqua, dans les termes suivants, la sous-alimentation et la malnutrition chroniques de certains peuples:

Certains de nos pays disposent d'excédents considérables de céréales et autres produits alimentaires. Nous sommes également capables d'accroître grandement notre production... Les excédents alimentaires, stérilement accumulés, sont difficiles à justifier quand tant de millions d'humains manquent de nourriture. Comme l'a déclaré l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, je m'en rends compte, les surplus des pays les plus développés ne peuvent apporter qu'une solution temporaire et incomplète au

problème de la sous-alimentation. Cependant, j'estime que beaucoup doit être fait pour les pays sous-développés, d'abord afin de les aider dans leurs besoins, ensuite de leur permettre d'accroître leur production. Telle est, à mon avis, la responsabilité des Nations Unies. On ne peut demander à quelques pays seulement d'assumer la charge de transférer leurs excédents de produits agricoles aux pays qui en ont besoin. Ce qu'il convient de faire, c'est de travailler tous ensemble à la solution de ce problème qui s'étend au monde entier. Pour notre part, nous avons accompli un effort dans ce sens. . . Je suis heureux et je me réjouis de la proposition faite ici même la semaine dernière par le Président des États-Unis, que l'Assemblée générale envisage sérieusement l'élaboration d'un plan conçu dans l'esprit du programme "l'alimentation pour la paix". Nous envisageons la création d'une banque alimentaire qui assurerait la fourniture de ravitaillement aux États membres par l'intermédiaire de l'Organisation. Ce plan comporterait l'établissement d'un mécanisme approprié qui tiendrait compte des modalités et des particularités des marchés et coordonnerait la distribution des excédents individuels afin d'améliorer l'utilisation efficace des stocks de blé.

Ce projet aboutit le 27 octobre à l'adoption prompte et unanime par l'Assemblée de la résolution 1496 (XV), qui exhortait l'OAA à examiner la création éventuelle d'un organisme supplémentaire — en l'occurrence une banque alimentaire mondiale — chargé de mobiliser les excédents alimentaires disponibles et de les distribuer dans les régions nécessiteuses, surtout dans les pays peu développés. Le même texte demandait au directeur général de l'OAA de soumettre un rapport à l'ECOSOC lors de sa trente-deuxième session devant se tenir l'été suivant. La résolution fut adoptée juste à temps pour permettre au Conseil de l'OAA, qui terminait à Rome les débats de sa trente-quatrième session d'automne, d'avaliser ce document et d'autoriser le directeur général à mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée.

Les responsables ne perdirent pas de temps. Dès janvier, le directeur général, M. B. R. Sen, réunit à Rome des experts indépendants, du palier supérieur, pour l'aider à rédiger le rapport destiné à l'ECOSOC. Leurs conclusions et leurs recommandations furent soumises par M. Sen au Comité consultatif intergouvernemental réuni à Rome du 5 au 12 avril, et composé de treize membres, dont le Canada, nommé lors de la trente-quatrième session du Conseil de l'OAA.

### Les propositions de l'OAA

Dans son rapport, le directeur général insistait sur l'urgence d'un essor économique, dans le développement duquel l'aide alimentaire jouerait un rôle essentiel. D'après M. Sen, l'équilibre optimum devait être atteint par la combinaison de l'aide alimentaire et d'une assistance d'un autre genre dont la valeur monétaire serait trois ou quatre fois plus considérable. Il prévoyait qu'au cours des cinq années qui suivraient, on pourrait canaliser vers les pays démunis, par des voies non commerciales, des excédents de produits alimentaires, représentant 12,500 millions de dollars et nécessairement accompagnés d'une assistance-équipement représentant de 37,500 à 50,000 millions. Néanmoins, pour les experts consultés, il aurait suffi d'accorder chaque année une aide globale de 5,000 à 6,000 millions (elle était de 3,600 millions en 1960). Le Comité intergouvernemental estimait que ces chiffres, pourtant modestes, dépassaient encore les ressources disponibles.

Les délégués canadiens, guidés par M. S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture, proposèrent d'accroître les chances de réussite en lançant d'abord un programme multilatéral moins ambitieux, auquel participeraient aisément la plupart des membres de l'ONU. Ce programme n'aurait d'abord visé qu'à remédier aux pénuries de produits alimentaires les plus urgents, provoqués par des catastrophes diverses, mais ces humbles débuts de la banque alimentaire mondiale auraient pu, espérait-on, faciliter une extension progressive de son activité et de ses pouvoirs. Cette formule modérée reçut l'appui des États-Unis. Le 10 avril, les délégués américains proposèrent donc l'adoption d'un premier programme multilatéral, grâce auquel on constituerait un fonds de 100 millions de dollars américains tant en produits alimentaires qu'en contributions en espèces. Washington était prêt à fournir pour 40 millions de dollars de produits de consommation et, au besoin, une contribution en espèces. On devait arrêter d'avance la période de fonctionnement du fonds (probablement trois années) et confier à l'OAA un rôle-clé. Ce programme ne devait s'appliquer qu'aux cas d'urgence, mais une petite partie des ressources financerait des projets témoins: déjeuners des enfants des écoles, formules de travail intensif, etc.

Dans son rapport révisé destiné à l'ECOSOC et publié en mai, le directeur général faisait état de la proposition américaine (article VII, paragraphe 127), et publiait en appendice (appendice 4) la déclaration faite le 10 avril par le représentant des États-Unis.

Le Comité des produits et le Conseil de l'OAA firent progresser cette formule en mai et en juin 1961. Les débats mirent en relief le fait que fort peu d'États membres avaient sérieusement analysé la résolution 1496 de l'ONU, et qu'il revenait donc au Canada et aux États-Unis d'encourager la formation d'une banque alimentaire mondiale. Fin juillet, à Genève, le Conseil économique et social (trente-deuxième session) étudia le rapport du directeur général et constata que la plupart des membres étaient disposés à appuyer un programme d'essai de trois ans, mais hésitaient à s'embarquer dans le projet plus ambitieux évoqué par M. Sen. Néanmoins, il faut signaler que les principes de base dont ce projet s'inspirait avaient été approuvés à l'unanimité. Toutefois, les débats portèrent très peu sur les modalités de l'organisation d'un programme d'aide alimentaire.

Dans sa résolution n° 832 XXXIII, l'ECOSOC exprimait sa satisfaction devant le plan envisagé d'une banque alimentaire disposant de 100 millions, et invitait le secrétaire général de l'ONU et le directeur général de l'OAA "à se consulter . . . pour formuler des propositions plus complètes touchant les procédures à suivre et les dispositions à prendre pour mener à bien très efficacement un programme multilatéral de mobilisation et de distribution d'excédents alimentaires et pour employer ces excédents à des fins de progrès économique et social". On procéda rapidement au travail préparatoire et, dès la mi-septembre, de hauts fonctionnaires de l'OAA, de passage à Ottawa, étudièrent avec les autorités canadiennes les grandes lignes des propositions de l'ONU et de l'OAA. Tout en approuvant le chiffre de 100 millions de dollars, ils estimaient que la banque alimentaire ne devrait s'occuper qu'à titre subsidiaire des secours d'urgence et n'y

consacrer qu'un quart environ de ses ressources totales. Il fallait donc trouver une formule de compromis entre l'idée des 100 millions destinés aux secours d'urgence et l'idée du directeur général qui demandait plusieurs milliards de dollars pour un développement économique assuré par une aide alimentaire. Les pays démunis penchaient vers la deuxième formule. Dès le début, on s'était accordé à reconnaître qu'en dépit de l'existence d'une banque alimentaire, il faudrait songer en plus à une aide bilatérale, accordée par les pays privilégiés et par diverses organisations philanthropiques internationales.

En septembre 1961, l'OAA et les Nations Unies publièrent les propositions conjointes de feu le secrétaire général et du directeur général de l'OAA. Ce texte présentait d'abord les dispositions que devraient prendre les pays qui fourniraient les ressources, puis la procédure à suivre par les pays et organismes internationaux intéressés. On prévoyait que le siège social serait à Rome, sous les auspices de l'OAA, et qu'il comprendrait trois services: programmation et recherche, opérations, estimations. Un Comité intergouvernemental exercerait un droit de surveillance et serait chargé d'émettre des directives en matière de politique. Le Programme alimentaire mondial, dont le coût serait environ de 100 millions, serait financé par des contributions volontaires; il serait mis en œuvre avant que ces fonds soient recueillis en entier, et les cotisations s'effectueraient pour le tiers en espèces et pour les deux autres tiers en nature. Il y aurait étroite collaboration avec le FISE et diverses institutions spécialisées, et on éviterait de porter atteinte aux intérêts commerciaux normaux. Ces propositions ne furent guère modifiées au cours des pourparlers subséquents, qui durèrent de longs mois; elles formèrent les principes de base de la charte du Programme alimentaire mondial, établie en février 1962.

Lors de la onzième session de la Conférence de l'OAA à Rome, en novembre 1961, les délégués consacrèrent le plus clair de leur temps à l'étude du Programme alimentaire mondial, sans pouvoir cependant entrer dans le détail des propositions de l'ONU et de l'OAA. Ils se bornèrent à adopter une résolution autorisant l'OAA, de concert avec l'ONU, à lancer "au plus tôt" un programme de ce genre. Dirigée d'abord par le ministre de l'Agriculture, puis par son collègue des Pêcheries, la délégation du Canada fit adopter à l'unanimité la résolution 1/61 de l'OAA. Au nom du Gouvernement canadien, M. Angus MacLean affirma: "Nous sommes prêts à verser pour commencer 5 millions de dollars en nature et en espèces, le tiers au moins du total étant en espèces". De leur côté, les États-Unis confirmèrent leur offre de 40 millions de dollars, et le Danemark proposa 2 millions.

A l'issue de la Conférence, le 25 novembre, le Conseil de l'OAA tint sa trente-septième session et s'acquitta du mandat dont la Conférence l'avait chargé; il nomma les 10 premiers membres du Comité intergouvernemental (19c) qui aura pour rôle de surveiller l'administration du Programme alimentaire mondial: Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, France, Ghana, Inde, Indonésie, Pays-Bas et RAU.

## Initiatives de l'ONU

Pendant qu'avait lieu la Conférence de l'OAA, les membres de la Deuxième Commission (questions économiques et financières) de l'ONU suspendirent leurs travaux pour éviter confusion et interférences. Une fois proclamées les décisions de Rome, la Deuxième Commission reprit ses coudées franches. Sur proposition des représentants canadiens et américains, elle diffusa au début de décembre, un projet de résolution qui complétait les recommandations de l'OAA et indiquait que le Programme alimentaire mondial s'insérerait naturellement dans ce qu'on avait appelé la "Décennie des Nations Unies pour le développement". Ce texte demandait à l'ECOSOC de désigner 10 nouveaux membres au sein du Comité intergouvernemental. Le 8 décembre s'ouvrirent les discussions officielles, préfacées par un discours de M. Thant, secrétaire général par intérim de l'ONU, qui comparaisait pour la première fois devant la Deuxième Commission. Le directeur général de l'OAA prononça également une allocution préliminaire. Le représentant du Canada soumit un projet de résolution appuyé par 8 coparrains, et le délégué des États-Unis fit savoir qu'il soutenait également ce projet.

Il s'ensuivit un débat animé qui dura près d'une semaine. Les représentants s'attardèrent aux moyens de protéger les intérêts existants dans les secteurs de la production et de la commercialisation nationales et internationales. Le projet de résolution fut remanié trois fois avant d'être adopté par une mise aux voix nominale au sein de la Deuxième Commission; le 13 décembre, il fut adopté par 72 voix, sans opposition, avec 10 abstentions (celles des pays du bloc soviétique). Le 19 décembre, au cours de la 1984<sup>e</sup> séance plénière, ce texte fut adopté par 89 voix, sans opposition, avec 9 abstentions (n° 1714 (XVI)). Une fois encore, l'ECOSOC passa rapidement à l'action, puisque dès le 22 décembre, à New-York, à la reprise de sa trente-deuxième session, il décida que le Comité intergouvernemental s'augmenterait des représentants des pays suivants: Australie, Colombie, Danemark, Maroc, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Thaïlande, Uruguay et Yougoslavie.\*

Pour que le Programme fût mis en œuvre conformément aux résolutions de l'OAA et de l'ONU, il fallait réunir au début de 1962, à Rome, le Comité intergouvernemental "pour mettre au point le Programme" en se basant sur ces résolutions et "en tenant dûment compte du rapport commun du secrétaire général et du directeur général, ainsi que des points de vue exprimés au cours des réunions . . . tenues sous les auspices de l'OAA et des Nations Unies". La résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale conseillait au Comité intergouvernemental lorsqu'il établirait des recommandations sur les conditions et procédures de création et de gestion du Programme de tenir compte des déclarations faites lors des débats à l'Assemblée générale et à la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et de telles autres conditions et procédures qu'il jugera indiquées. Cela équivalait au fond à donner carte blanche à cet organisme.

\*Voir résumé des débats à la Deuxième Commission dans *Affaires Extérieures* de février, p. 50.



En outre, le Conseil de l'OAA et l'ECOSOC devaient se réunir à New-York en avril 1962, pour y étudier ces recommandations et les approuver le cas échéant. Le secrétaire général de l'ONU et le directeur général de l'OAA étaient chargés de réunir une conférence où les États membres seraient invités à annoncer leurs contributions. Enfin le Programme serait mis en œuvre dès que les ressources requises seraient assurées.

Du 12 au 20 février 1962 se tint à Rome la première session du Comité intergouvernemental. La délégation canadienne soumit un projet de charte fondé sur les propositions de MM. Thant et Sen, mais offrant une formule inédite de répartition de ressources entre les besoins urgents et les projets de développement. Le texte canadien faisait parfois porter l'accent d'importance sur des points-clés différents et accordait au Comité intergouvernemental un pouvoir de surveillance et de contrôle plus étroits pour la mise en œuvre du Programme alimentaire mondial. Les délégués tâchèrent de rapprocher les deux points de vue, les adversaires étant de force comparable. Les discussions se firent sur un plan très élevé et, grâce à l'esprit de coopération des représentants, on parvint à une formule de compromis acceptable à tous, ce qui était d'un heureux augure. La "charte" de caractère pratique, reflète la position canadienne sur la plupart des points essentiels. Ainsi, après la première année, et à la lumière de l'expérience acquise, la fraction des fonds consacrée à l'aide alimentaire d'urgence sera étudiée par le Comité intergouvernemental, de concert avec le directeur général, afin de procéder aux adaptations nécessaires.

#### Approbation de l'ONU et de l'OAA

Les 16 et 17 avril 1962, le Conseil de l'OAA se réunit pour la première fois en session spéciale à New-York pour examiner le rapport du Comité intergouvernemental. Certains délégués voulurent rouvrir le débat sur diverses questions importantes, mais on leur fit observer que le rapport représentait un compromis consciencieux, élaboré après 18 mois d'efforts. D'ailleurs, tous les représentants furent d'avis que ce texte s'établissait heureusement à mi-chemin des positions adverses, et qu'on pourrait désormais procéder à la mise en œuvre du Programme sans plus de difficultés. A l'issue de la session, le rapport fut approuvé à l'unanimité, sans mise aux voix, sur la proposition du représentant canadien, M. S. C. Barry, appuyé par les délégués du Danemark et de Ceylan.

Le 18 avril, le Conseil économique et social, après un débat bref et précis, approuva à son tour le rapport par 17 voix, sans opposition, avec une abstention (URSS). A l'heure actuelle, le Canada ne fait pas partie de l'ECOSOC; c'est la délégation des États-Unis qui soumit la résolution n° 878 XXXIII, approuvant le rapport et calquée sur la résolution adoptée par le Conseil de l'OAA.

Le lendemain, le Comité intergouvernemental se réunit brièvement pour approuver la nomination de M. A. H. Boerma, des Pays-Bas, au poste de directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Sa candidature avait été proposée conjointement par le secrétaire général de l'ONU et par M. Sen. Attaché à

l'OAA dès 1948, M. Boerma était, depuis 1960, directeur du Service du programme et du budget et détenait le rang de directeur-général adjoint. Il s'est consacré à la formation d'un corps de fonctionnaires supérieurs, capables de l'aider dans sa tâche et de mettre en place le dispositif du Programme alimentaire mondial, qui devait être lancé au lendemain de la séance où les pays membres annonceraient leurs contributions, c'est-à-dire dans la semaine du 14 septembre. Il semble bien que nombre d'autres États viendront se ranger aux côtés du Canada, des États-Unis et du Danemark, qui, lors de la Conférence de l'OAA, avaient été les premiers à annoncer leurs contributions.



R  
du  
G  
m  
C  
F.  
m  
ve  
A  
de  
pri  
Af  
se  
2.  
dis  
mi  
int  
3.  
a r  
effi  
séc  
pa  
l'in  
4.  
for  
me  
co  
pri  
5.  
en  
l'A  
do  
l'A  
leu  
Er  
do  
au  
ex

## Réunion ministérielle de l'OTAN à Athènes

A l'invitation du Gouvernement grec, l'OTAN a tenu sa session ministérielle du printemps à Athènes du 4 au 6 mai. Y représentaient le Canada: M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Douglas S. Harkness, ministre de la Défense nationale; M. Jules Léger, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord; le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du Comité des chefs d'état-major; M. D. A. Golden, sous-ministre de la Production de défense; M. E. L. M. Burns, conseiller du Gouvernement canadien en matière de désarmement, ainsi que des fonctionnaires des Affaires extérieures, de la Défense nationale et de la Production de défense.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion illustre le caractère et la portée des délibérations. Aussi en reproduisons-nous le texte ci-après:

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle ordinaire de printemps à Athènes du 4 au 6 mai 1962, avec la participation des ministres des Affaires étrangères des pays membres et des ministres de la Défense; ces derniers se sont aussi réunis séparément le 3 mai.

2. Au cours de leur examen de la situation internationale, les ministres ont discuté du désarmement et du problème de l'Allemagne et de Berlin. En outre les ministres ont fait diverses déclarations sur des questions qui présentaient un intérêt particulier pour leurs pays.

3. En étudiant l'évolution de la situation à la Conférence de Genève, le Conseil a réaffirmé qu'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace constituait le meilleur moyen d'assurer, de façon durable, la paix et la sécurité dans le monde entier. Il a pris note avec satisfaction de la position prise par les puissances occidentales à Genève en vue d'atteindre ce but, et a souligné l'importance et l'urgence qu'il y avait à parvenir à un accord.

4. Le Conseil a examiné la question de Berlin à la lumière des engagements fondamentaux de l'OTAN à cet égard. Il a fait le point des derniers développements de la situation, y compris le fait que des conversations exploratoires sont en cours avec l'Union soviétique. A cette occasion, il a réaffirmé son attachement aux principes énoncés dans sa déclaration du 16 décembre 1958 au sujet de Berlin.

5. Le Conseil a noté les progrès accomplis vers une coopération plus étroite entre les pays membres dans l'établissement de la politique de défense de l'Alliance. A cet égard, les ministres ont accueilli favorablement la confirmation donnée par les États-Unis que ceux-ci continueraient à tenir à la disposition de l'Alliance les armes nucléaires nécessaires à sa défense, et se concerteraient avec leurs alliés au sujet des plans et dispositions de base à adopter pour ces armes. En outre, les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont tous deux donné la ferme assurance que leurs forces stratégiques continueraient à pourvoir aux besoins de la défense en ce qui concerne les menaces contre l'Alliance qui excéderaient les possibilités d'action des forces affectées à l'OTAN.

6. Pour que tous les pays membres puissent participer pleinement aux consultations relatives à la politique de défense nucléaire, il a été décidé d'instituer une procédure spéciale qui leur permettra d'échanger des renseignements au sujet du rôle des armes nucléaires dans la défense de l'Alliance.

7. L'OTAN est une alliance défensive, et il doit être clairement établi qu'en cas d'agression, elle défendra ses membres par tous les moyens nécessaires. Le Conseil a étudié les mesures que les pays membres auraient à prendre, collectivement et individuellement, dans les diverses circonstances où l'Alliance pourrait être contrainte de recourir à ses moyens de défense nucléaires.

8. Le Conseil a constaté les progrès accomplis par l'Alliance au cours des douze derniers mois dans son effort de défense, notamment en ce qui concerne les améliorations quantitatives et qualitatives apportées aux forces des pays membres affectées ou réservées pour affectation à l'OTAN. Les ministres ont noté avec satisfaction que les États-Unis avaient déclaré qu'ils affectaient des sous-marins Polaris à l'OTAN.

9. Le Conseil a la conviction que, si l'Alliance veut être en mesure de faire face aux menaces de tous ordres qui peuvent être dirigées contre sa sécurité, l'équilibre à maintenir entre les forces classiques et nucléaires doit faire l'objet d'un examen permanent. La contribution des pays membres aux forces équilibrées qui doivent assurer la défense de l'OTAN au cours des prochaines années sera étudiée dans le cadre de l'examen triennal déjà commencé. Le Conseil compte étudier un rapport sur cette question à sa prochaine session, en décembre.

10. A la réunion séparée qu'ils ont tenue le 3 mai, les ministres de la Défense ont examiné et approuvé un rapport du Comité d'armements, qui passait en revue les progrès accomplis, depuis leur réunion d'avril 1960, en ce qui concerne la répartition des efforts en matière de recherche, de mise au point et de production d'armements, et contenait un certain nombre de recommandations visant à améliorer cette coopération. Ils ont constaté que, malgré certaines difficultés initiales, le programme de coopération mis en œuvre à cette époque avait pris un bon départ. De nouveaux efforts devront maintenant être accomplis pour progresser dans cette voie. Pour obtenir de cette coopération des résultats plus rapides, les ministres ont décidé de créer, à un échelon élevé, un groupe de travail qui étudiera l'organisation actuelle et présentera, à la réunion ministérielle de décembre 1962, des recommandations sur toutes les améliorations nécessaires pour parvenir à un accord sur les besoins militaires futurs, ainsi qu'à une meilleure coordination des ressources de l'Alliance. Entre-temps, des efforts particuliers seront faits pour aboutir à des décisions définitives au sujet des projets suffisamment avancés pour que leur mise au point en commun soit entreprise.

11. Le Conseil a étudié l'évolution de la consultation politique au sein de l'Alliance. Il a constaté les progrès encourageants régulièrement accomplis, au cours des douze derniers mois, dans le sens d'un renforcement et d'une extension de la consultation.

12. Une analyse détaillée des travaux de l'Alliance en matière de coopération scientifique et technique a été présentée au Conseil. Celui-ci a examiné les pro-

positions présentées, en vue de faire progresser la coopération scientifique internationale, par un groupe d'hommes de science éminents désignés par le secrétaire général. Les ministres ont invité le Conseil permanent à étudier ces propositions de façon plus approfondie en vue de présenter des recommandations aux gouvernements des États membres.

13. Les ministres ont noté que le Conseil permanent avait examiné un rapport du secrétariat international sur l'activité économique du bloc communiste dans les pays insuffisamment développés. Ce rapport établissait clairement que, de loin, la plus grande partie de l'aide reçue par ces derniers pays continuait à provenir des nations du monde libre économiquement les plus avancées, et que l'aide offerte par le bloc communiste était non seulement beaucoup plus réduite que celle du monde libre, mais en outre étroitement liée à des objectifs politiques. Les ministres ont marqué leur satisfaction des efforts accomplis par le monde libre pour aider les pays en voie de développement à élever leur niveau de vie, tout en respectant pleinement leur indépendance nationale, et ils ont souligné l'importance que revêtent la poursuite et l'intensification de ces efforts.

14. Le Conseil a réservé une attention particulière aux nécessités du développement économique de la Grèce et de la Turquie. Reconnaissant l'importance de la contribution apportée par la Grèce et la Turquie à la défense de l'Alliance et les efforts qu'elles déploient pour hâter leur développement économique en vue d'élever le niveau de vie de leurs peuples, les ministres ont reconnu que ces pays avaient besoin d'une aide extérieure. Afin que les objectifs communs dans ce domaine puissent être atteints, ils ont décidé que les gouvernements membres qui sont à même d'aider la Grèce et la Turquie devraient examiner d'urgence comment pourraient être établis, dans un cadre approprié, et avec le concours éventuel d'autres pays et des organisations internationales compétentes, des consortiums chargés de coordonner les moyens de réunir les ressources nécessaires pour assurer le développement économique de la Grèce et de la Turquie à un rythme satisfaisant. Les ministres ont, d'autre part, décidé de créer un groupe d'étude chargé de poursuivre l'examen des problèmes spéciaux de défense qui se posent à la Grèce.

15. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord doit se tenir à Paris, en décembre 1962.

# Coopération spatiale

## RÉUNION DU COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

LE COMITÉ des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est réuni à New-York, le 19 mars 1962, pour s'acquitter des fonctions que lui avait confiées l'Assemblée générale au cours de ses quatorzième et seizième sessions (résolutions 1472 et 1721). L'atmosphère de cordialité et d'entente qui a régné durant les travaux du Comité contrastait avec les difficultés qui, depuis sa création en 1959, l'avaient empêché de se réunir.

La résolution 1472 de l'Assemblée recommandait la création d'un comité de 24 membres\* pour la collaboration spatiale, chargées a) d'examiner l'étendue de la coopération internationale et d'étudier les moyens pratiques de mettre en œuvre des programmes touchant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique qui pourraient être utilement entrepris sous les auspices de l'ONU; b) d'étudier la nature des problèmes juridiques pouvant naître de l'exploration de l'espace. En outre, la résolution conseillait la réunion, dans le cadre de l'ONU, d'une conférence scientifique internationale pour l'échange de renseignements sur l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Accueilli par une approbation unanime, ce projet fit espérer que l'appui de l'URSS rendrait possible une collaboration fructueuse en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'espace.

### Premiers obstacles

Toutefois, ces espoirs furent bientôt déçus. Le Comité ne put se réunir, faute d'une entente préalable concernant les méthodes de travail et le choix des membres du bureau, de ceux des sous-comités et des représentants à la conférence internationale. Les pourparlers sur ces divers points firent ressortir des différends entre les États-Unis et l'URSS; en effet, Moscou insistait sur la règle de l'unanimité pour les décisions du Comité et de ses sous-comités et s'opposait à la mise aux voix.

Le Canada a profondément regretté ces tergiversations. En effet, notre pays avait, dès le début, signalé le péril qu'il y aurait à étendre à l'échelle cosmique les divergences entre États. Tout comme nombre d'autres délégations, la délégation canadienne se promit d'exhorter l'Assemblée générale, lors de la seizième session, à une collaboration internationale dans le domaine spatial. Grâce à ces efforts, il fut possible de s'entendre sur une réunion préliminaire du Comité et d'élire MM. Matsch (Autriche), Haseganu (Roumanie) et Silos (Brésil), à titre de président, de vice-président et de rapporteur. Bien que cette première réunion ait été assez

\*Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Liban, Mexique, Pologne, RAU, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, URSS.

brève, elle permit cependant de donner du relief au problème et de frayer la voie à son examen par la Première Commission de l'Assemblée.

L'URSS ne revint pas sur ses positions en ce qui concerne le vote majoritaire, mais indiqua qu'à ses yeux l'adoption officielle de son opinion ne constituait pas un préalable aux réunions ultérieures du Comité. Par contre, d'un commun accord, il fut convenu que les séances du Comité s'ouvriraient par une déclaration exprimant le souhait que les décisions fussent prises à l'unanimité, sans avoir recours à la mise aux voix.

### Résolutions sur l'espace extra-atmosphérique

Dans cette atmosphère détendue, l'Assemblée générale adopta un projet de résolution dont le Canada était co-parrain et qui prolongeait le mandat des membres du Comité, tout en portant leur nombre de 24 à 28, en leur ajoutant les délégués du Maroc, de la Mongolie, du Sierra-Leone et du Tchad. Adoptée sous le numéro 1721, cette résolution confirmait les termes du mandat original (exprimé dans la résolution 1472), mais accordait des pouvoirs élargis aux institutions spécialisées, et notamment à l'Organisation météorologique mondiale et à l'Union internationale des télécommunications, qui s'occupent de certains aspects de l'étude et de la mise en valeur de l'espace extra-atmosphérique. En outre, la résolution 1721 énonçait deux principes essentiels du droit du cosmos: d'abord que le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'espace que tous les États peuvent librement explorer et utiliser, mais que nul ne peut s'approprier. De plus, ce texte prévoyait que les Nations Unies constitueraient un centre mondial d'études spatiales et demandait au secrétaire général de tenir un registre public où seraient consignés les lancements de satellites ou d'autres objets sur une orbite ou autre trajectoire.

L'adoption d'une résolution d'aussi large portée au cours de la seizième session a été d'autant plus remarquable qu'elle surmontait les innombrables difficultés qui avaient, pendant deux ans, entravé les progrès du Comité. Les travaux du Comité élargi des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique indiqueraient donc si, désormais, une entente internationale dans ce domaine sous les auspices de l'ONU avait quelque chance de s'ébaucher.

### Première réunion du Comité élargi

Réuni à New-York, au siège de l'ONU, du 19 au 29 mars, cet organisme avait porté à son ordre du jour l'élection des membres de son bureau, la déclaration du président sur les méthodes de travail du Comité, arrêtée en commun par les États-Unis et l'URSS, ainsi qu'un point intitulé "Programme et organisation du Comité". Les débats permirent à tous les membres de mieux définir le rôle du Comité et ses responsabilités énumérées dans les grandes lignes par les résolutions 1472 et 1721.

Tous les délégués participèrent aux discussions. Le secrétaire général par intérim, ainsi que les représentants de l'OMM, de l'UIT, de l'UNESCO, du

Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et du Conseil international de l'Union scientifique, qui assistaient aux séances à titre d'observateurs, prirent tour à tour la parole. Ainsi s'échangèrent fructueusement les divers points de vue quant aux fonctions du Comité et au rôle des futurs sous-comités juridique et technique. On analysa également certains problèmes scientifiques, techniques et juridiques découlant de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. La plupart des membres fournirent des renseignements sur les programmes de leurs pays dans le domaine des recherches spatiales.

#### **Le sous-comité technique**

On s'accorda généralement pour reconnaître que le Comité et particulièrement le sous-comité technique n'auraient pas de responsabilités directes quant à l'étude des problèmes scientifiques et techniques qui exigerait une collaboration internationale. Le sous-comité technique se bornerait à coordonner les travaux, à agencer les structures d'échanges élaborées par diverses institutions spécialisées, par des organismes scientifiques gouvernementaux ou non gouvernementaux et par des associations régionales de recherches et de développement s'occupant du cosmos. En outre, le sous-comité encouragerait les échanges à l'échelle mondiale, ainsi que la coopération dans des domaines encore inédits. Enfin, il stimulerait ainsi la coopération internationale, en évitant toute initiative qui risquerait de faire double emploi, de conduire à des impasses dans les voies d'échanges existantes ou d'entraver les programmes de collaboration scientifique ou technique.

#### **Sous-comité juridique**

La plupart des délégués estimèrent que le sous-comité juridique devrait assumer des responsabilités plus directes et plus concrètes. De concert avec les organismes existants, il tâcherait de rédiger des définitions et des règlements qu'on intégrerait dans les traités et les accords régissant les droits et les devoirs des pays qui explorent et utilisent l'espace à des fins pacifiques. Plusieurs représentants soulèverent des questions juridiques qui exigeaient une réponse rapide. Ainsi les États-Unis et l'URSS conclurent à la nécessité d'accorder priorité à l'élaboration des règles sur les accidents et les atterrissages d'urgence de vaisseaux spatiaux en territoire étranger.

Par suite des avantages qu'ils procureraient aux pays intéressés, deux programmes internationaux d'ordre technique et scientifique furent inscrits en tête de liste: un service d'observations météorologiques utilisant des satellites artificiels, et un système de satellites pour l'établissement de communications téléphoniques spatiales, qui pourrait servir ensuite à des communications à longue distance par radio et par télévision. Nombre de délégués soulignèrent le rôle important que pourraient jouer l'OMM et l'UIT dans le cadre des articles C et D de la résolution 1721.



### Perspectives encourageantes

Le Comité a donc étudié son ordre du jour et abordé les domaines où pourrait s'établir bientôt une collaboration internationale. Ces débats ont été harmonieux, sans acrimonie, grâce surtout au fait que tous ont admis les bénéfices de la collaboration, qu'évoquaient les messages du président Kennedy et de M. Khrouchtchev après le succès du vol en orbite du colonel John Glenn.

Toutefois, vers la fin de la session, l'URSS demanda avec insistance que les sous-comités technique et juridique se réunissent, le 28 mai, non pas à New-York mais à Genève. Après s'être consultés, les délégués acceptèrent la proposition soviétique. Le 28 mai 1962, les deux sous-comités ont donc entamé à Genève leurs travaux. Leur programme avait été tracé par l'Assemblée générale, suivant les recommandations du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité des 28 doit se réunir en août, pour étudier les recommandations des sous-comités et rédiger le rapport qui sera soumis à l'Assemblée lors de la dix-septième session.

Précédés d'une période stérile qui, en 1960 et pendant presque tout 1961, avait paralysé les progrès, les travaux du Comité constituent une étape encourageante sur la bonne voie. Il semble que Washington et Moscou se soient entendus sur certains points essentiels d'un programme spatial à des fins pacifiques, et on a obtenu des réussites concrètes dans un domaine aussi complexe que délicat. Nécessairement orientés par un accord des grandes puissances entre elles et par leur entente avec l'ONU, les travaux du Comité pourront, de leur côté, contribuer à asseoir cet accord sur des bases solides.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. N. F. H. Berlis est nommé haut-commissaire du Canada au Tanganyika. Il a quitté Ottawa le 7 avril 1962.
- M. N. Haffey, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 24 avril 1962.
- M. A. D. P. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 25 avril 1962.
- M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis. Il a quitté New-York le 27 avril 1962.
- M. E. Reid, ambassadeur du Canada en Allemagne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bonn le 27 avril 1962.
- M. F. W. Scott a été nommé agent du personnel au ministère des Affaires extérieures le 30 avril 1962.
- M. A. J. Hicks, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Los-Angeles le 4 mai 1962.
- M. A. D. Ross, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Caracas le 7 mai 1962.
- M. E. W. T. Gill est nommé haut-commissaire du Canada en Australie. Il a quitté Ottawa le 9 mai 1962.
- M. F. Charpentier est nommé ambassadeur du Canada auprès de la République du Cameroun. Il a quitté Ottawa le 9 mai 1962.
- M. J. S. MacDonald s'est retiré du service public le 10 mai 1962.
- M. P. A. R. MacMillan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté Ottawa le 10 mai 1962.
- M<sup>lle</sup> J. Matthews est entrée au ministère des Affaires extérieures le 14 mai 1962 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. R. Roy, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Caracas. Il a quitté Ottawa le 18 mai 1962.
- M. A. B. Roger, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Copenhague. Il a quitté Ottawa le 26 mai 1962.
- M. R. M. Middleton, de l'administration centrale est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro. Il a quitté Ottawa le 27 mai 1962.
- M<sup>lle</sup> E. L. Jarvis, de l'ambassade du Canada à Rangoon, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Rangoon le 28 mai 1962.
- M. A. D. Rowe est entré au ministère des Affaires extérieures le 28 mai 1962 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. R. McKinney, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Copenhague le 29 mai 1962.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 7*

## *Table des matières*

*Juillet 1962*

Au service de la paix .....	202
Les Commissions économiques régionales de l'ONU .....	209
L'art canadien à l'étranger .....	213
Groupements africains et unité africaine .....	215
Le Canada et les Pays-Bas .....	222
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	223
Les Traités .....	224

# Au service de la paix

## L'ARMÉE CANADIENNE À L'ÉTRANGER

**S**OUS LES auspices des Nations Unies et en vertu d'accords internationaux divers, des membres des forces armées canadiennes ont aidé au maintien de la paix et à la surveillance des régions de troubles dans diverses parties du globe. Le présent article expose brièvement la nature et l'étendue de la participation canadienne à ces opérations.

### L'ONU et le maintien de la paix

Selon la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier titre le soin de maintenir la paix et la sécurité. S'efforçant de répondre à des besoins pratiques, l'ONU a adopté une attitude pragmatique devant des situations qui mettent en cause la paix et la sécurité et, conséquemment, son activité dans les régions de troubles a revêtu diverses formes. Le Conseil de sécurité est intervenu en certains cas; en d'autres occasions, c'est l'Assemblée générale qui a pris l'initiative. Là où la présence d'un élément militaire était nécessaire à des fins de surveillance, d'observation ou d'intervention d'ordre policier, on a constitué des organismes de contrôle ou des groupes d'observateurs chargés d'enquêter sur les incidents de nature militaire.

### Moyen-Orient

Le Canada s'est placé aux premiers rangs des nations qui ont aidé activement l'ONU dans ces opérations. En 1948, par exemple, le Conseil de sécurité a créé une Commission de trêve pour la Palestine, devenue depuis l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)\*, afin de maintenir la paix que l'ONU avait contribué à rétablir dans la région des troubles en Palestine. Depuis 1953 le Canada a fourni du personnel militaire (tous des officiers de l'Armée) à l'ONUST qui compte présentement dix-huit Canadiens en service. Ces officiers ont un quartier général à Jérusalem et effectuent des tournées d'observation à des postes situés le long des lignes de démarcation de l'armistice entre Israël et ses voisins, la Syrie, le Liban et la Jordanie. Ils ont pour tâche de noter les incidents qui se produisent dans les régions limitrophes et de faire enquête à leur sujet. L'effectif total de l'ONUST est d'environ cent personnes. De 1954 à 1956, le général de brigade (maintenant lieutenant-général) E. L. M. Burns a été chef de l'état-major de l'ONUST, fonctions qu'il a résignées lorsque les Nations Unies lui ont demandé de devenir commandant en chef de la FUNU.

\* Voir *Affaires extérieures*, Vol. 11 - No 6, juin 1959, p. 131.

Le Canada, depuis 1949, a aussi envoyé du personnel auprès du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. On compte actuellement huit officiers qui remplissent leurs fonctions de six mois en six mois à Rawalpindi (Pakistan) et Srinagar (Cachemire). Ils contribuent à la surveillance le long des lignes du cessez-le-feu au Cachemire.

Troisième intervention dans ce domaine l'ONU a créé le Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban (GONUL) vers la fin de l'été de 1958. Ce groupe avait reçu pour tâche de surveiller la frontière entre le Liban et la Syrie afin d'empêcher toute infiltration illégale de troupes ou d'armes au Liban au cours d'une période de troubles graves dans ce pays. Y compris 77 officiers canadiens, 591 membres des forces armées de 19 pays ont été détachés auprès du GONUL pendant les trois mois où à peu près qu'a fonctionné cet organisme. Le GONUL a été dissous lorsque l'ordre fut rétabli au Liban.

### Corée

La crise coréenne de 1950 souleva des questions qui firent envisager l'institution d'un rôle nouveau pour l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité put agir de manière efficace en créant un Commandement unifié pour assurer la direction d'une force dont les éléments étaient fournis par les membres des Nations Unies. L'Union soviétique, qui boycottait le Conseil, ne put exercer son droit de veto. Le Canada envoya du personnel des trois armes et fut l'un des seize pays à fournir des troupes au Commandement unifié des Nations Unies en Corée. Le contingent canadien, troisième en importance, comprenait une brigade d'armée recrutée spécialement, des destroyers et des transports aériens. A l'heure actuelle, l'Armée canadienne détache un commandant et un sergent auprès de la Commission militaire d'armistice du Commandement des Nations Unies.

### Union pour la paix

En novembre 1950, l'Assemblée générale adopta la résolution de "l'union pour la paix", dont le Canada était l'un des auteurs. La résolution prévoyait la convocation d'une session d'urgence de l'Assemblée avec préavis de 24 heures, établissait une Commission d'observation pour la paix, demandait aux États membres de garder disponibles, au sein de leurs forces armées, des éléments qui pourraient être convertis rapidement en unités de l'ONU, et créait un Comité des mesures collectives. Le but visé par la résolution de "l'union pour la paix" n'était pas d'enlever au Conseil de sécurité son rôle essentiel de gardien de la paix et de la sécurité que lui avait conféré la Charte des Nations Unies, mais de fournir à l'Assemblée des moyens d'action dans les cas où le Conseil serait paralysé par le veto.

### FUNU

L'intervention de l'Assemblée dans la crise de Suez a eu des conséquences importantes quant à l'élaboration du dispositif de paix des Nations Unies. La Force

d'urgence (FUNU) créée par l'Assemblée sur l'initiative du Canada afin de séparer les antagonistes et de contrôler le cessez-le-feu constituait une forme nouvelle de la présence militaire des Nations Unies et fournissait l'expérience sur laquelle on pourrait fonder les futures opérations. Bien que cette présence ait revêtu un aspect militaire, elle ne visait pas au combat, sauf en cas de légitime défense. Le Canada, ayant parrainé l'idée de la FUNU, a été au premier rang des pays qui ont envoyé des troupes pour cette opération. A l'heure actuelle, un millier d'hommes de troupe et d'officiers montent la garde en Égypte avec des soldats brésiliens, danois, norvégiens, indiens, suédois et yougoslaves le long de la ligne de démarcation de l'armistice dans la région de Gaza.

La Force était chargée à l'origine d'assurer et de contrôler le cessez-le-feu ainsi que le retrait des forces étrangères du territoire égyptien; aujourd'hui, elle aide à maintenir la paix au moyen de ses patrouilles le long de la frontière et de la ligne de démarcation. L'apport du Canada à la force, que seul dépasse en importance le contingent de l'Inde, est formé d'une unité de l'Armée et d'une unité aérienne. Ces unités sont l'escadron de reconnaissance du Corps blindé royal canadien, qui patrouille le secteur nord de la frontière internationale, et l'unité 115 de transport aérien de l'Aviation royale canadienne, qui effectue des vols de reconnaissance le long des frontières orientales de la péninsule du Sinaï et assure la livraison du courrier et des approvisionnements de la FUNU, ainsi que des transports de troupes. L'escadron de reconnaissance, qui comprend 110 officiers et hommes de troupes des Dragons royaux canadiens, maintient deux unités de troupes en service sur une distance de vingt-quatre milles et demi le long de la frontière internationale, depuis l'extrémité sud-ouest du territoire de Gaza jusqu'à la route qui va de El Arish à El Auja, pendant que deux autres unités se reposent ou sont employées à des travaux de rééquipement ou de service de camp à Rafah. Les véhicules employés par les Dragons sont des autos de reconnaissance du type "Ferret", des Jeeps, et un grand nombre de camions de toutes dimensions.

#### **Unités canadiennes de soutien**

La zone de ravitaillement de la FUNU consiste en 260 acres de terrain plat et sablonneux près de la ville de Rafah, dans le désert du Sinaï. Elle compte 120 tentes et bâtiments de ciment blanc, entourés de trois milles et demi de barbelés. Toutes les troupes de service ainsi que les unités de soutien de la Force sont cantonnées dans cette zone. Environ 80 officiers et hommes de troupe du service des magasins militaires de l'Armée canadienne ont pour tâche d'approvisionner les troupes en munitions, tentes, outils et matériel, véhicules, vêtements, et d'à peu près tout ce qui leur est nécessaire, sauf les vivres, les fournitures médicales et dentaires, les matériaux de construction, l'huile et l'essence. Fournir des pièces de rechange pour les véhicules et les machines de la FUNU est l'une des tâches les plus considérables du service des magasins militaires. La FUNU employant environ 950 véhicules de marques et de modèles variés, le service est constamment occupé à exécuter des commandes touchant des centaines de pièces différentes

destinées à remplacer celles qui finissent inévitablement par s'user. Répondre aux besoins d'une force internationale accroît radicalement la variété des stocks; le dépôt, dont le personnel est formé de Canadiens, dispose d'environ 30,000 sortes d'articles, au lieu des 2,000 ou 3,000 que l'on trouve généralement dans les dépôts du Canada.

C'est le Corps d'intendance de l'Armée canadienne qui fournit les conducteurs, les employés d'administration et les cuisiniers. Les transports sont assurés par des Canadiens et des Indiens qui ont à leur disposition plus de 100 véhicules



Deux membres de l'escadron canadien de transmissions n° 56 bavardent avec une sentinelle indonésienne au dernier avant-poste situé dans la partie est du désert de Sinaï entre les lignes de l'Égypte et d'Israël.

de 15 genres différents, depuis la jeep jusqu'au camion frigorifique semi-remorque. Le 56<sup>e</sup> atelier canadien d'infanterie du service technique de l'électricité et de la mécanique se compose, dans la zone de ravitaillement de la FUNU, d'environ 140 officiers et hommes de troupe chargés de réviser et de réparer tous les véhicules dont les bataillons et les unités ne peuvent s'occuper eux-mêmes. Ce service vérifie également les dynamos, les radios et les armes portatives.

Les gros travaux de mécanique et d'approvisionnement en eau incombent aux 80 hommes (officiers et soldats) qui constituent, au Moyen-Orient, le détachement du Génie royal canadien. Ceux-ci sont chargés en outre de l'enlèvement des mines et de la construction de routes le long de la frontière et de la ligne de démarcation. La production d'eau fraîche à partir de l'eau salée est l'une des réalisations du Génie en Égypte; l'eau ainsi obtenue a la réputation d'être la meilleure au pays; elle est si pure qu'on n'a pas besoin d'y ajouter de produit chimique.

Le ravitaillement en vivres est aussi une tâche qui revient à des Canadiens. La plupart des vivres viennent par camions frigorifiques depuis les débarcadères de Port-Saïd jusqu'au camp de Rafah, en passant par le canal de Suez et le désert du Sinaï. De Rafah, ils sont distribués aux avant-postes de la frontière par des unités de tous les pays qui composent la Force. Le ravitailleur de la FUNU est un Canadien.

Le système de communications intérieures de la FUNU a été élaboré en grande partie et continue d'être exploité par le 56<sup>e</sup> escadron du service royal des transmissions, qui est formé d'environ 115 officiers et hommes de troupes ayant leur quartier général à Gaza. L'escadron assure les communications téléphoniques entre le quartier général de la FUNU et la zone de ravitaillement au moyen de deux centraux qui sont reliés chacun à plus de 105 récepteurs. Il maintient aussi les communications avec les avions de la Force et fournit des émetteurs radiogoniométriques aux aéronefs qui utilisent le champ d'aviation d'El Arish. Dans un domaine distinct mais relié quelque peu au précédent, le service postal de l'armée canadienne assure les communications postales de la FUNU.

Le détachement de la prévôté est l'une des unités les plus intégrées au sein de la Force et, comme les Nations Unies, comprend des représentants de tous les pays participants. Une douzaine de policiers militaires de la Prévôté canadienne sont en service auprès de cette unité de 55 hommes, qui s'occupe principalement des délits de peu d'importance.

### **Le rôle des Nations Unies au Congo**

En s'efforçant de résoudre la crise qui a éclaté au Congo en juillet 1960, l'ONU s'est servie de l'expérience accumulée non seulement dans l'application des diverses méthodes visant le maintien de la paix, mais aussi dans presque tous les autres domaines d'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il en est résulté une opération d'une ampleur et d'une complexité sans précédent, mettant en jeu une force militaire internationale de 19,000 hommes de tous rangs pour



aider à maintenir l'ordre public, une "présence" politique de l'ONU dans la personne du représentant spécial de secrétaire général, accompagné de son personnel, ainsi qu'une vaste opération civile où se sont engagées diverses équipes de spécialistes afin d'apporter des soins médicaux, soulager la famine ou maintenir les services essentiels.

Du côté militaire, environ 15,300 hommes, venus de 17 pays, participent actuellement aux opérations du Congo. La plupart des contingents sont formés de troupes de combat, mais le rôle principal des Canadiens est d'assurer le service des transmissions. Il y a au Congo 302 soldats canadiens de tous rangs: employés d'administration, conducteurs, policiers militaires, spécialistes des transmissions. Les détachements du service des transmissions, qui sont arrivés le 15 juillet 1960, sont cantonnées à Elizabethville, Luluabourg, Kindu, Albertville, Bukavu, Kamina et Stanleyville. A chacun de ces endroits se trouvent un officier et un certain nombre de préposés aux transmissions. Le quartier général, situé à Léopoldville, groupe 33 officiers et 194 autres militaires.

Grâce à sa prédominance parmi les puissances moyennes, à son expérience des méthodes visant le maintien de la paix et à sa capacité de fournir rapidement le personnel et l'équipement requis pour le genre d'opérations que dirige l'ONU, le Canada a pu seconder efficacement les efforts des Nations Unies dans ce domaine. Par sa contribution aux diverses opérations de l'ONU, le Canada a voulu participer au maintien de la sécurité dans les régions de troubles et, par là, travailler à l'avènement de solutions durables à des conflits fondamentaux. Autre exemple de l'appui pratique que le Canada ne cesse de fournir: un bataillon d'infanterie est constamment maintenu en état de préparation et peut être envoyé dans un délai très bref à n'importe quel point du globe afin de préserver la paix.

#### **Au service de la paix en dehors de l'ONU**

Depuis 1954, des membres des forces armées canadiennes sont envoyés en service auprès des commissions internationales créées par la Conférence de Genève afin de surveiller l'application des accords de cessez-le-feu dans les États sud-asiatiques du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Les commissions sont formées des représentants, civils et militaires, de trois pays: l'Inde (qui donne un président à chacun des trois organismes), la Pologne et le Canada.

A la différence de certaines opérations de l'ONU pour la paix, qui impliquent l'emploi de forces militaires afin d'imposer un cessez-le-feu, le rôle des commissions d'Indochine a essentiellement un caractère de surveillance et de médiation. Entre autres fonctions, ces organismes ont dû surveiller le regroupement des forces armées et la libre circulation des réfugiés lors des premières phases de l'armistice, examiner les plaintes relatives au traitement des individus qui avaient pris part antérieurement à la guerre d'Indochine, et contrôler l'importation d'armes et l'entrée de personnel militaire suivant les dispositions des accords de Genève.

Les trois commissions ont connu des sorts fort différents. Au Cambodge, où la stabilité politique a été rapidement atteinte après la cessation des hostilités en 1954, la commission continue de fonctionner, mais sur une échelle très réduite. Au Laos, un règlement politique semblait avoir été réalisé en 1957, et la commission s'était ajournée pour une période indéfinie après que le Gouvernement laotien eut demandé son retrait. Le règlement, toutefois, n'a pas persisté et la commission s'est réunie de nouveau à la demande des co-présidents de la Conférence de Genève, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Avec la formation d'un gouvernement de coalition en juin 1962 et avec l'application éventuelle d'un nouvel accord sur le Laos négocié à Genève en 1961, la commission est appelée sans doute à jouer un rôle beaucoup plus actif que par le passé; elle contrôlera la mise en œuvre du règlement réalisé et aidera ainsi à assurer la neutralité et la stabilité du Laos.

La division du Vietnam en deux zones, qui constituait aux yeux des puissances de Genève un arrangement provisoire, s'est de fait figée en une structure politique rigide, et la commission a dû continuer ses fonctions bien après que ses buts premiers eurent semblé atteints. Sa tâche de surveillance a été rendue difficile par la tension qui n'a cessé de grandir entre les deux parties et qui, en 1960 et 1961, équivalait à une véritable guerre d'embuscades et à une campagne de subversion dans le Sud-Vietnam. En dépit de ces obstacles, toutefois, il n'y a guerre de doute que la présence de la commission au Vietnam a contribué à maintenir un certain degré de stabilité et à diminuer le danger d'une guerre sur une échelle beaucoup plus importante.

On a compté, à une certaine période, jusqu'à 200 Canadiens en service auprès des commissions d'Indochine, mais ce nombre est maintenant réduit de moitié. L'élément militaire des délégations canadiennes se compose actuellement de 58 personnes au Vietnam et de 22 au Laos.

Lorsqu'il commandait la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, le lieutenant-général Burns (qui est maintenant conseiller du Gouvernement canadien pour le désarmement) a fait observer à un groupe de Canadiens qui se préparaient à rentrer chez eux après une période de service que les militaires canadiens étaient soldats non seulement du Canada mais du monde. Le présent article jette de la lumière sur cette opinion, hommage décerné à juste titre aux troupes canadiennes qui ont si hautement servi la cause de la paix, depuis un certain nombre d'années, en de nombreuses régions du globe où sévissaient troubles et difficultés.

## *Les Commissions économiques régionales de l'ONU*

LES NATIONS Unies ont quatre commissions économiques régionales, dont les mandats s'étendent à des régions distinctes. Nous examinerons dans cette étude trois de ces organismes: la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Toutes trois s'occupent de pays en voie de développement, dont l'économie repose sur l'exportation de quelques produits de base. Aux prises avec des problèmes analogues, elles ont mis au point des méthodes fort semblables. Ce fait est mis en relief par la comparaison des résolutions adoptées lors des conférences régionales de février et mars 1962. Le Canada avait envoyé des représentants à la réunion de la CEPAL, dont il est membre de plein exercice, et des observateurs à celles de la CEA et de la CEAEO.

### **Commission économique pour l'Amérique latine**

La Commission se réunit une fois tous les deux ans en séance plénière; dans l'intervalle, le Comité plénier se réunit à Santiago. Cette année, les membres du Comité se sont retrouvés du 14 au 16 février, pour passer comme toujours en revue l'état des travaux qui permettent d'élaborer les décisions importantes. L'ordre du jour de la huitième réunion comportait l'étude de la création éventuelle d'un institut de planification économique et sociale en Amérique latine.

L'institut aurait son siège à Santiago et serait financé par le Fonds spécial de l'ONU et la Banque interaméricaine de développement. Il lui incombera de conseiller et d'aider les gouvernements à mettre au point leurs projets de mise en valeur et de former les hauts fonctionnaires chargés de la conception et de l'exécution des plans nationaux. C'est là une tâche importante, étant donné que ces divers plans serviront de base pour l'octroi de fonds publics selon le programme des États-Unis dit "Alliance pour le progrès".

Les discussions ont surtout porté sur le point suivant: huit membres du conseil de direction de l'institut seraient-ils élus directement par la CEPAL, ou nommés par divers pays d'Amérique latine? Les trois autres membres représenteraient la Banque interaméricaine de développement et d'autres organismes internationaux s'occupant du progrès économique et social de l'Amérique latine. La formule de l'élection directe l'ayant emporté, les huit membres ont été désignés le 21 mars par la CEPAL. Leur mandat s'étend jusqu'en 1963, alors que la Commission se réunira de nouveau en session plénière.

Grâce à l'institut, la CEPAL pourra se consacrer aux recherches fondamentales, étudier la création d'un marché commun en Amérique latine et approfondir

les problèmes fondamentaux d'un programme économique d'expansion. Elle analysera aussi diverses questions de réformes fiscales, de redistribution du revenu et d'amélioration des transports. La CEPAL assumera des responsabilités accrues en ce qui concerne l'assistance technique, car les Nations Unies ont décentralisé l'activité dans ce domaine.

### **Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient**

La Commission a tenu sa dix-huitième session à Tokyo, du 9 au 19 mars 1962, et étudié plusieurs questions essentielles.

Les délégués ont insisté sur l'urgence d'une planification nationale bien structurée et adopté une résolution visant à la création d'un institut de développement économique en Asie. Le siège social en sera probablement à Bangkok. Cet organisme permettra de former les cadres asiatiques chargés de formuler et d'exécuter les programmes nationaux de développement. L'institut sera financé par les contributions des membres de la CEAEO et par le Fonds spécial de l'ONU.

Les représentants ont examiné la création éventuelle d'une organisation de coopération économique en Asie, chargée de stimuler la production et le commerce. Le secrétaire exécutif de la CEAEO, U Nyun, a proposé une réunion au niveau des ministres. La plupart des délégués ont approuvé le principe d'une collaboration régionale, mais ont exprimé l'avis qu'une organisation de coopération économique n'apporterait sans doute pas de solution aux problèmes commerciaux de l'Asie, et notamment, aux fluctuations des prix et de la demande des produits de base. Ils n'ont donc pas appuyé la proposition de M. Nyun.

Par contre, les représentants ont applaudi à l'idée d'une coopération régionale pour des programmes conjoints, par exemple la mise en valeur de la vallée du Mékong et l'aménagement du réseau routier de l'Asie. Ils ont donc adopté une résolution invitant les États membres à associer leurs efforts pour mettre au point le projet routier. Ils ont en outre demandé l'aide financière des organismes compétents de l'ONU et des pays donateurs sans l'apport desquels le réseau ne pourrait être établi. Plusieurs pays ont annoncé qu'ils relèveraient leurs contributions financières à la mise en valeur du Mékong. Les ressources disponibles sont à l'heure actuelle de 21 millions de dollars. Le Canada prend part à ce projet et a versé 1.3 million, dans le cadre du Plan de Colombo, pour un relevé aérogramétrique du bassin inférieur du fleuve et de quelques-uns de ses affluents.

Réuni à Tokyo au même moment que la CEAEO, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a signalé que les travaux d'aménagement étaient sur le point de commencer.

Les représentants ont longuement analysé les perspectives du Marché commun européen, ses répercussions possibles sur le commerce des pays d'Asie et les conséquences qu'aurait l'accession de la Grande-Bretagne à la CEE. Certains craignent l'érection en Europe de barrières qui feraient obstacle à l'écoulement des produits agricoles et des matières premières d'Asie. Dans son rapport, le

secrétariat de la CEAE0 a insisté sur la nécessité d'exportations accrues, dont les recettes réduiraient le besoin d'une aide extérieure qui, bien entendu, demeure encore très utile. Mais les rentrées provenant des exportations n'augmenteront que si les pays nantis collaborent avec les nations démunies, leur fournissant, dans le secteur purement commercial, une aide semblable à celle qu'ils ont consentie dans d'autres domaines.

Il ressort du rapport du secrétariat que le progrès économique de l'Asie, depuis dix ans, a été inégal et insuffisant. Son rythme est demeuré inférieur à celui de l'expansion démographique. La production agricole progresse lentement; elle n'a augmenté que de 2.5 p. 100 en une décennie, par suite d'une insistance trop lourde sur l'essor industriel. De plus, le rapport indique que dans la plupart des pays on n'a pas assez compris le rôle de l'épargne nationale dont dépend cependant le progrès, ni accordé une attention suffisante à l'amélioration des structures pédagogiques et sociales.

### **Commission économique pour l'Afrique**

Cet organisme se réunit chaque année en session plénière. En 1962, sa quatrième réunion a eu lieu du 10 février au 7 mars à Addis-Abéba, où les délégués ont examiné divers problèmes importants.

Ils ont notamment étudié le projet de fondation d'un institut de développement économique et social en Afrique et discuté de l'emplacement de son siège social. Dans la résolution finale, ils ont choisi Dakar et indiqué que le Caire serait le lieu tout désigné pour un bureau annexe.

Les représentants ont aussi étudié l'éventualité de la création d'une banque africaine de mise en valeur. Selon la plupart d'entre eux, une institution de ce genre, adoptée aux besoins du continent africain, compléterait heureusement le rôle de la Banque internationale. Cependant, certains délégués auraient souhaité qu'une banque africaine de développement fonctionnât à l'échelle du continent tout entier, tandis que d'autres appuyaient la formule de banques régionales. La résolution finale approuve en principe la fondation d'une banque pour le développement de l'Afrique, sous réserve d'études ultérieures. On a créé un comité d'experts chargés d'examiner la question et de soumettre un rapport à une prochaine conférence des ministres des Finances.

L'ordre du jour comportait une analyse des futurs rapports entre l'Afrique et le Marché commun européen. A l'issue de longues discussions, les délégués ont adopté une résolution qui fait état des réussites des organisations régionales. En effet, celles-ci ont obtenu, pour les principaux produits africains d'exportation, des marchés extérieurs stables et des prix suffisants. Dans la résolution, les représentants demandent au secrétaire exécutif d'entreprendre une enquête, visant à établir dans quelles conditions les pays exportateurs et importateurs en cause pourraient, par une action concertée, trouver des débouchés pour les principaux produits africains de base, étendant ainsi les avantages déjà obtenus à l'échelle régionale et en faisant profiter tous les pays d'Afrique.

Les débats ont également porté sur le statut des délégués européens au sein de la Commission. Les représentants ont adopté une résolution recommandant que la Grande-Bretagne, la Belgique et la France ne soient plus membres à part entière, mais membres associés, et que le Portugal et l'Espagne ne fassent plus partie de la Commission. La Grande-Bretagne et la France feront connaître leur opinion sur ce point au cours de la prochaine réunion de l'ECOSOC. Lors de l'étude d'une résolution sur les conséquences économiques et sociales de la discrimination raciale, les délégués ont prononcé la suspension de l'Afrique du Sud.



L  
FES  
L  
Ou  
org  
de  
XV  
ceu  
ceu  
mi  
de  
gal  
d'o  
çai  
am  
mi  
a e  
tur  
qu  
pa  
ca  
vis  
l'é  
ou  
Q  
to  
de  
pu  
ex  
ar  
pr  
B  
du  
ex

# L'art canadien à l'étranger

FESTIVAL ARTISTIQUE DE BORDEAUX

L'EXPOSITION intitulée *L'art au Canada*, qui se tient actuellement à Bordeaux, La rehaussé le prestige des artistes et des collectionneurs canadiens en France. Ouverte le 11 mai et se continuant jusqu'au 31 juillet, dans le cadre du Festival organisé chaque année autour d'un thème central, art de tel pays, de tel siècle ou de tel artiste, cette exposition a suscité d'excellents commentaires.

Cette année, le Festival met en vedette des toiles anciennes (certaines du XVII<sup>e</sup> siècle) et des toiles de peintres canadiens contemporains, ainsi que des œuvres européennes qui appartiennent à des collectionneurs canadiens. Des œuvres d'Esquimaux et d'Indiens du Canada, statuettes de pierre, poteaux totémiques, étoffes tissées à la main, scènes pictographiques, représentent la sculpture de notre pays. Le Musée national, la Galerie nationale et d'autres musées et galeries ont envoyé à Bordeaux une partie de leurs trésors; un bon nombre d'œuvres d'art ont été prêtées par des collectionneurs.

L'exposition a été inaugurée en présence d'une nombreuse délégation française et de 3,000 spectateurs. Le Canada était représenté par M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France, accompagné de plusieurs fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. La province de Québec, dont la contribution a été fort généreuse, avait envoyé à l'inauguration son ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, et plusieurs membres de la délégation québécoise à Paris.

Les œuvres de chez nous remplissent tout l'espace disponible dans l'élégant pavillon érigé en vue de l'exposition annuelle. A l'extérieur, dix grands drapeaux canadiens entourent l'un des deux poteaux totémiques, qui attire de nombreux visiteurs malgré l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour l'exposition à l'intérieur de l'édifice. Dans le hall d'entrée, à droite, se trouvent des œuvres d'art anciennes ou orientales, la plupart venant du Musée royal d'Ontario. En face, le Musée de Québec expose des sculptures et des pièces d'argenterie. Le deuxième poteau totémique, qui domine la cage d'escalier, est flanqué de masques indiens.

Le premier étage est entièrement réservé aux toiles et aux sculptures du début de la colonie. Les chefs-d'œuvre de maîtres européens, provenant de collections publiques et privées, sont exposés au sous-sol.

Le catalogue, qui a 200 pages, est considéré comme l'un des meilleurs exposés de l'art canadien. Il contient 75 reproductions en blanc et noir. Les armes du Canada ornent la couverture et, au dos, se trouvent celles des dix provinces. La brochure renferme des photocopies de lettres adressées au maire de Bordeaux par le premier ministre du Canada et le ministre des Affaires culturelles du Québec, trois études sur l'art canadien et la description détaillée des œuvres exposées.

Les commentaires des critiques français durant la première semaine de l'Exposition de Bordeaux ont fait connaître l'opinion française sur l'exposition canadienne. Dans *Le Figaro*, M. Raymond Cogniat exprime quelques doutes sur la valeur des œuvres des peintres européens, mais il loue l'originalité des toiles canadiennes et démontre qu'elles s'inscrivent dans le contexte contemporain. Le critique du *Monde*, M. P.-M. Grand, établit un parallèle fouillé des deux courants artistiques, tandis que Georges Charensol, l'un des critiques d'art les plus renommés d'Europe, exprime, dans *Les Nouvelles littéraires*, son admiration pour les œuvres européennes exposées par le Canada. Cinq reproductions en blanc et noir illustrent son article. L'article de M. Cogniat s'accompagne, lui aussi, de la reproduction d'un ancien tableau canadien. *Le Combat*, quotidien parisien, a consacré une page entière à l'Exposition de Bordeaux, tandis que l'hebdomadaire *Arts* publiera sous peu un article sur le même sujet.

L'invitation à participer à l'Exposition de Bordeaux est un honneur insigne pour le Canada et l'art canadien. La critique et le public français ont applaudi à sa réussite et démontré la valeur de tels échanges culturels, dont bénéficieront musées, artistes et collectionneurs de notre pays.



A l'inauguration de l'exposition "L'Art au Canada" au Festival artistique de Bordeaux: au premier rang (de gauche à droite): le directeur général des musées français; M<sup>lle</sup> Martin-Méry, conservateur des musées de Bordeaux; M. P. Dupuy, ambassadeur du Canada en France, représentant le Gouvernement canadien; M. Chaban-Delmas, maire de Bordeaux et président de l'Assemblée nationale française; M. G.-E. Lapalme, procureur général et ministre des Affaires culturelles de la province de Québec; M. G. Delaunay, préfet de Bordeaux.



## Groupements africains et unité africaine

LES VENTS du changement qui soufflent actuellement sur l'Afrique revêtent deux principaux aspects dans le domaine politique, le "nationalisme africain" et le "panafricanisme". Le premier a eu des effets immédiatement manifestes: le nombre des États africains indépendants est passé de 4 à 29 entre 1955 et le milieu de 1962 et grandira encore dans les mois à venir. Le deuxième existe sous diverses formes. Au cours des quatre dernières années ont eu lieu de nombreuses conférences destinées à promouvoir la coopération entre États. Il en est résulté une certaine coordination des politiques étrangères nationales, mais on est encore loin de la collaboration d'ensemble, à l'échelle du continent, dont tous les leaders africains ont fait leur objectif.

De fait, à la suite de ces conférences, il y a eu une certaine mise au point de programmes antérieurs visant à une association africaine plus resserrée.\* Toutefois, l'objectif éventuel des leaders africains demeure inchangé; peut-être sont-ils maintenant plus attachés que jamais à l'idée de parvenir à l'harmonie politique et à une coopération étendue entre tous les États indépendants de l'Afrique (il s'agit, dans cet article, des vingt-huit États indépendants situés au nord de la République sud-africaine). Il n'est donc pas impossible que l'on puisse passer bientôt de l'étape actuelle de définition des problèmes présentés par l'unité africaine à une phase plus active qui verrait aboutir les efforts touchant à la solution de ces problèmes. Néanmoins, et quels que soient les événements futurs dans ce domaine, si l'on envisage la portée, vis-à-vis de l'union africaine, des nombreuses conférences dont traite cet article, on constate qu'elles ont démontré, plutôt qu'aplané les différences séparant les partisans d'une unité politique rapide de ceux qui accordent leur préférence à une attitude empirique moins totale.

### Depuis 1958

La chronologie de la page 219 a trait aux conférences les plus importantes qui, depuis 1958, ont marqué les diverses étapes dans la direction de l'unité africaine.

La première conférence intergouvernementale des États indépendants d'Afrique a eu lieu à Accra au mois de mai 1958. Selon la conclusion atteinte par les participants et qui constitue l'un des faits les plus saillants de la conférence, il était souhaitable d'affirmer une entité ou personnalité africaine distincte dans les affaires internationales. Les moyens de resserrer la coopération entre États indépendants ont également fait l'objet de discussions; il a été décidé d'organiser la conférence intergouvernementale sur une base biennale, mais à part évidemment les dispositions spéciales telles que l'instauration de fréquents échanges de vues entre délégations à l'ONU au sein d'un nouveau groupe qui serait distinct de

\* Voir *Affaires extérieures*, août 1959, page 233.

l'ancien groupe afro-asiatique, les États participants n'ont pas élaboré de procédures officielles ou organisées afin d'assurer cette coopération poussée ou cette coordination dans le domaine des affaires africaines. En raison peut-être de cet échec, ou partiellement pour ce motif, le Ghana et la Guinée résolurent, à une époque ultérieure de la même année, de former une "union" qui, de leurs vœux, pourrait devenir le noyau des États-Unis d'Afrique. Dans la mesure où il a été réalisé, ce projet semble une première étape dans la voie de l'unité africaine.

Dans l'intervalle, des groupements régionaux moindres étaient institués en Afrique française au fur et à mesure que les États autonomes s'acheminaient vers l'indépendance totale. Les ententes établies en Afrique occidentale (la Fédération du Mali ultérieurement dissoute, et l'Entente, association non fédérale et lâche) et en Afrique équatoriale (la Conférence des premiers ministres, groupement coopératif peu étroit) répondirent à celles de l'Union ghano-guinéenne.

Au milieu de 1959, une réunion des présidents de la Guinée, du Ghana et du Libéria a résulté en une déclaration de principes touchant la coopération entre États africains, sorte de guide des bonnes relations entre États souverains plutôt qu'une charte d'action concertée. On a proposé de tenir en 1960 une conférence des États africains afin de rédiger la charte d'une "Communauté d'États indépendants", association au sein de laquelle chaque État conserverait son identité propre. Quelques mois après une conférence spéciale "des États africains indépendants" se réunissait pour examiner la question algérienne (la conférence ordinaire ne devait se réunir qu'en 1960). Bien que l'appui moral offert au "Gouvernement provisoire algérien" ait fourni la preuve d'une solidarité nouvelle entre les États indépendants, la conférence a été consacrée presque entièrement à des questions politiques internationales et n'a pas abouti à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'unité africaine.

En 1960, la deuxième conférence régulière des États africains indépendants s'est réunie à Addis-Abéba. Une grande partie de la conférence a porté sur les questions politiques africaines: Algérie, Sud-Ouest africain et colonialisme en général. De nouveau, toutefois, on a proposé des mesures coopératives, telles que la création d'une Banque africaine pour le développement, d'un conseil de coopération économique, l'harmonisation des transports et communications, etc., mais rien de précis pour leur mise en œuvre. On a simplement constaté qu'il fallait entamer des consultations par les voies diplomatiques afin de développer l'unité africaine et maintenir les délibérations entre les délégations africaines auprès des Nations Unies en attendant l'établissement d'une organisation permanente en Afrique.

### **Groupes de Casablanca et de Monrovia**

La crise congolaise du deuxième semestre de 1960 a accéléré la marche vers l'unité africaine. Des représentants de la plupart des États indépendants d'Afrique ont participé à la conférence spéciale qui s'est réunie à Léopoldville, au mois d'août, afin d'étudier la question congolaise. En termes généraux, la conférence

a appuyé le gouvernement central contre les sécessionnistes des provinces et a fait l'éloge du rôle des Nations Unies. Elle a aussi approuvé en principe l'idée d'une réunion éventuelle où les chefs d'État africains discuteraient la question du Congo, tout en renvoyant à des consultations diplomatiques subséquentes les décisions touchant la mise en œuvre de cette résolution.

Toutefois, une sérieuse divergence d'opinions n'a pas tardé à se manifester. Douze États nouvellement indépendants d'expression française, qui étaient en train d'établir leur propre cadre de coopération dans des domaines variés, se sont entretenus avec les leaders congolais au mois de décembre à Brazzaville. Ils ont félicité l'ONU d'avoir empêché que la guerre froide ne s'étendît au Congo. Une semaine plus tard, dans un communiqué publié par le Ghana, la Guinée et le Mali, qui venait d'adhérer à l'Union, déploraient que les Nations Unies n'aient pu rétablir l'ordre au Congo et qu'elles aient échoué dans leur tentative de restaurer l'intégrité territoriale du pays.

Devant un état de choses qui, craignait-on, pourrait se détériorer rapidement et auquel l'ONU serait alors incapable de porter remède, le Maroc a réuni une conférence en janvier 1961 à Casablanca pour dresser, entre États d'opinions analogues, un programme d'action commune. De fait, la conférence a accompli bien davantage. Après avoir décidé de retirer leurs troupes des forces des Nations Unies au Congo et de prendre toutes mesures appropriées si l'ONU ne pouvait agir de manière plus efficace pour rétablir la paix, les cinq principaux participants, le Maroc, la République Arabe Unie, le Ghana, la Guinée et le Mali, se sont accordés sur la création d'une "Charte africaine" (le "Gouvernement provisoire algérien" qui assistait à la conférence a donné son adhésion à la Charte; plusieurs autres pays, y compris la Lybie, ont envoyé des observateurs). On a institué des commissions économique, culturelle et politique et on a décidé d'établir un Haut-Commandement africain. Une assemblée consultative doit être éventuellement créée. Ainsi était lancé le premier grand dispositif officiel de coopération entre États en divers domaines. Les vues du groupe en matière de politique étrangère s'exprimaient par des résolutions qui blâmaient la France d'avoir créé un État mauritanien, agréaient la proposition d'une aide accrue aux nationalistes algériens, dénonçaient l'appui donné par Israël et l'"impérialisme", et demandaient des sanctions contre l'Union sud-africaine.

Dans l'intervalle de quelques mois, une autre conférence avait lieu à Monrovia; elle était consacrée à la question congolaise et à la coopération africaine en général. Des invitations avaient été adressées à tous les États indépendants, mais le groupe de Casablanca a refusé de participer à la réunion. Les vingt pays représentés (c.-à.-d. tous les autres États alors indépendants, à l'exception du Soudan) ont réaffirmé leur foi en l'action de l'ONU au Congo et ont exprimé leur conviction que seuls les efforts des Nations Unies permettraient d'arriver à une solution véritable des problèmes congolais. Les participants ont également adopté une série de principes touchant les relations entre États africains, et fondés sur l'égalité de ces pays, quelles que soient leur superficie, leur population et leur

richesse, et sur le respect de leur souveraineté. Ils se sont mis d'accord, en principe, sur la création d'une organisation interafricaine de coopération dans les domaines économique, scolaire, culturel et scientifique. Ainsi étaient jetées les bases d'une deuxième organisation à l'échelle du continent, organisation qui était attachée à l'idée de coopération entre États égaux plutôt qu'au concept d'une coordination des activités gouvernementales conduisant éventuellement à l'intégration politique.

### **La situation actuelle**

Depuis leur formation au début de 1961, les groupes de Casablanca et de Monrovia, comme il est convenu de les appeler, ont élaboré graduellement des organisations séparées, mais souvent parallèles. Le groupe de Casablanca possède ses comités ministériels chargés de promouvoir la coopération dans divers domaines et a maintenant l'intention d'établir un marché commun. Le groupe de Monrovia exerce son activité au moyen de conférences ministérielles. Lors de sa dernière réunion de chefs d'État en janvier 1962, réunion à laquelle le groupe de Casablanca fut convié de nouveau mais en vain, le groupe de Monrovia a accepté d'étudier une constitution relative à une Organisation des États africains.

En théorie, les deux groupes demeurent accessibles à de nouveaux membres. Dans la pratique, l'alignement des divers États ne s'est pas sensiblement modifié et les deux groupes continuent de poursuivre des routes distinctes. Il a été question à plusieurs reprises et en divers milieux de réunir les dirigeants des États africains pour aplanir ces différences. De fait, une réunion de ce genre devait avoir lieu au début de l'année en cours. La troisième Conférence des États africains indépendants qui devait se réunir à Tunis en avril dernier a été remise à l'automne. D'ici là, on tâche de découvrir si cette réunion peut grouper tous les États indépendants du continent.

Dans l'intervalle, la plupart des petits groupements continuent de prospérer. Le plus important d'entre eux est le groupe de Brazzaville, ou selon l'appellation officielle, l'Union africaine et malgache. Ce groupe tient des réunions de chefs d'État tous les six mois et possède une organisation économique distincte ainsi que des institutions spécialisées. Les douze membres estiment que leur groupement n'est pas incompatible avec l'établissement de l'Organisation des États africains projeté par le groupe de Monrovia et à laquelle tous participeraient. De même l'Entente et les États de l'Afrique équatoriale continuent de mettre en œuvre leurs accords de coopération. L'Union des États africains (Ghana-Guinée-Mali) a ses commissions techniques pour la collaboration politique, économique et culturelle. Des démarches ont été effectuées en vue d'une coopération plus étroite entre des États voisins, comme le Ghana et la Haute-Volta qui ont formé une union douanière, et il y a eu proposition d'union économique entre le Dahomey, le Togo et le Nigéria.

Dans l'est du continent, l'intérêt pour les associations entre États ne cesse de croître. En Afrique-Orientale et en Afrique-Centrale, le Mouvement pan-

africain de la liberté, groupement de partis, a décidé récemment de se transformer en une organisation d'États indépendants. L'Éthiopie et la Somalie, a-t-on suggéré, pourraient prendre part à certaines activités de l'Organisation des services communs dont le Tanganyika, l'Uganda et le Kenya sont membres.

**L'avenir**

On voit que peu de progrès a été accompli dans la réalisation de l'unité africaine. Ni le groupe de la Conférence de Casablanca, ni celui de Monrovia n'ont pris de mesures décisives pour mettre en œuvre le genre de collaboration qu'ils préconisent. Il est clair d'ailleurs que classer tous les États africains indépendants (à l'exception, comme il a été déjà mentionné, de la République sud-africaine) en deux principaux groupes, c'est simplifier les relations de ces dernières années entre États africains. L'existence de groupes secondaires, le manque de cohésion entre les deux principaux systèmes d'association et le fait que plusieurs États s'abstiennent d'adhérer à ceux-ci démontrent que peu de progrès a été réalisé dans le sens de l'unité proprement dite. Néanmoins, l'objectif de coopération, à l'échelle continentale, de tous les leaders africains demeure inchangé et la Conférence des États africains indépendants à sa réunion de Tunis, pourra bien fournir l'occasion de mettre en œuvre des mesures positives en vue de cet objectif commun.

**CHRONOLOGIE DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES AFRICAINES**

(Dates des grandes réunions des principaux groupes et des conférences qui ont présidé à la création des groupes mineurs.)

**1958**

- 15 au 22 avril            Accra, Ghana — Fondation de la *Conférence des États africains indépendants*.
- 23 novembre            Accra, Ghana — Fondation de l'*Union Ghana-Guinée*.

**1959**

- 17 janvier                Dakar, Sénégal — Fondaion de la *Fédération du Mali*.
- 17 janvier                Paris — Fondation de la *Conférence des premiers ministres des États équatoriaux*.
- 1<sup>er</sup> mai                    Conakry, Guinée — Déclaration du Ghana et de la Guinée au sujet d'une *Union des États africains*.
- 29 mai                    Abidjan, Côte-d'Ivoire — Formation du *Conseil de l'Entente*.
- 9 juin                     Paris — Fondation de l'*Union douanière de l'Afrique occidentale*.
- 16 au 19 juillet        Sanniquellie, Libéria — Proposition du Ghana, de la Guinée et du Libéria concernant une *Communauté des États africains indépendants*.
- 4 au 8 août                Monrovia, Libéria — *Conférence spéciale des États africains indépendants* sur la situation en Algérie.

## 1960

- 14 au 25 juin Addis-Abéba, Éthiopie — *Deuxième Conférence des États africains indépendants.*
- 25 au 30 août Léopoldville, Congo — *Conférence spéciale des États africains indépendants sur la situation au Congo.*
- 15 au 19 décembre Brazzaville, Congo — *Fondation du Groupe de Brazzaville.*
- 23 et 24 décembre Conakry, Guinée — *Fondation de l'Union des États africains (Ghana-Guinée-Mali).*

## 1961

- 3 au 7 janvier Casablanca, Maroc — *Fondation du Groupe de Casablanca.*
- 15 au 20 mars Yaoundé, Cameroun — *Fondation de l'Union des États africains et malgache (Groupe de Brazzaville).*
- 8 au 12 mai Monrovia, Libéria — *Fondation du Groupe de Monrovia.*
- 27 au 28 août Le Caire, R.A.U. — *Deuxième réunion des chefs d'État du Groupe de Casablanca.*

## 1962

- 25 au 30 janvier Lagos, Nigéria — *Deuxième réunion des chefs d'État du Groupe de Monrovia.*
- 2 au 9 février Addis Abéba, Éthiopie — *Mouvement panafricain de la liberté.*
- 15 juin Le Caire, R.A.U. — *Troisième réunion des chefs d'État du Groupe de Casablanca.*

## NOTES

### *Conférence des États africains indépendants —*

La conférence réunit tous les deux ans les ministres des Affaires étrangères des États membres; y participent tous les États africains indépendants à l'exception de la République sud-africaine.

### *Groupe de Casablanca —*

En vertu de la Charte de Casablanca des commissions économique, culturelle et militaire se réunissent deux fois par an; la commission politique réunit parfois les chefs d'État; les membres sont la R.A.U., le Maroc, le Ghana, la Guinée et le Mali; le "Gouvernement provisoire algérien" est aussi membre fondateur.

### *Groupe de Monrovia —*

Ce groupe étudie actuellement un projet de constitution pour une Organisation des États africains; participaient à la conférence de Monrovia, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo (Brazzaville), le Dahomey, l'Éthiopie, le Gabon, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Sierra-Leone, la Somalie, le Togo, la Haute-Volta, la Libye et la Tunisie; à Lagos, tous ces États étaient représentés à l'exception de la Libye et de la Tunisie et, en outre, le Tanganyika et le Congo (Léopoldville) en étaient.

### *Groupe de Brazzaville*

Les chefs d'État de l'Union africaine et malgache se réunissent deux fois par an; l'or-

ganisation de développement économique, celle de la défense et les autres institutions spécialisées se réunissent périodiquement; les membres sont le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo (Brazzaville), le Dahomey, le Gabon, la Côte-d'Ivoire, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Haute-Volta.

*Union Ghana-Guinée-Mali*

L'Union des États africains prévoit des réunions trimestrielles des chefs d'État et des réunions, à intervalles réguliers, des commissions politique et économique; les membres en sont les trois États cités; et elle remplace l'ancienne Union du Ghana et de la Guinée.

*Union douanière de l'Afrique occidentale*

Ses membres sont la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Mali, le Sénégal, la Mauritanie, le Niger et le Togo.

*Conseil de l'Entente —*

Le Conseil tient deux fois par an une réunion des chefs d'État; les membres sont le Dahomey, la Côte-d'Ivoire, le Niger et la Haute-Volta.

*Conférence des chefs d'État des pays équatoriaux —*

Des réunions ont lieu périodiquement entre chefs d'État des pays suivants: Tchad, Gabon, Congo (Brazzaville) et République centrafricaine; l'Union douanière équatoriale, à laquelle participent ces États comprend aussi le Cameroun.

# Le Canada et les Pays-Bas

COMMÉMORATION DE LEUR ASSOCIATION DU TEMPS DE GUERRE



*Le général H. D. G. Crerar*

APRÈS LA libération des Pays-Bas, en 1945, la municipalité de Hoo-geveen a rendu hommage au rôle joué par les troupes canadiennes lors de la campagne en instituant des marches annuelles auxquelles on a donné le nom du commandant de la Première armée canadienne, le général H. D. G. Crerar. Les "Marches du général Crerar" sont devenues un événement hautement organisé auquel participent de nombreux groupes civils et militaires. Elles comprennent un certain nombre de catégories, afin que les participants puissent choisir entre des parcours de 10, 15, 25 ou 40 kilomètres. Des jurys, postés le long de la route, évaluent l'exécution des marches selon la précision, le style, "l'étiquette de la route", "l'observa-

tion de la nature", le moral et, bien entendu, l'endurance. Au cours d'une cérémonie qui a lieu, le soir, à l'hôtel de ville, des prix sont distribués, sous forme de coupes, aux gagnants de chaque catégorie. Non seulement par leur appellation mais par leur entrain, les Marches du général Crerar honorent la mémoire des soldats canadiens qui ont donné leur vie pendant la campagne de libération. Les bénéficiaires, qui sont recueillis par la police de Hoogeveen, servent à entretenir les tombes de plus de 5,000 soldats, marins et aviateurs canadiens qui reposent aux cimetières militaires canadiens des Pays-Bas, à Bergen-op-Zoom, Groesbeek et Holten. Les tombes individuelles sont entretenues par des familles et des écoliers hollandais qui les ont "adoptées" après la guerre et leur accordent depuis des soins vigilants.

Les Marches de 1962, qui ont eu lieu le 12 mai, ont réuni quelque 4,000 participants, y compris des personnes et des groupes non originaires des Pays-Bas, parmi lesquels se trouvaient des pelotons de la brigade canadienne de l'OTAN. Un contingent des Fusiliers de la Reine s'est particulièrement distingué dans une marche de 25 kilomètres.

Cette année, la municipalité de Hoogeveen a nommé le général Crerar citoyen d'honneur de la ville. En présence du Commissaire de la Reine pour la



province de Drenthe et de nombreux représentants hollandais et étrangers, le bourgmestre, M. J. A. Bakker, a remis une citation finement enluminée et une médaille d'or à l'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, M. C.-P. Hébert. Celui-ci les a acceptées au nom du général Crerar qui ne pouvait assister à la cérémonie. M. Bakker a fait observer qu'en rendant ainsi hommage à un citoyen canadien de marque, Hoo-geveen se tournait non seulement vers le passé, témoin de l'association amicale des deux pays pendant la guerre, mais aussi vers l'avenir où se renforceraient les "liens formés jadis et qui méritent d'être maintenus".

### NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. Y. Grenon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Santiago. Il a quitté Ottawa le 31 mai 1962.
- M. D. G. MacKinnon est entré au ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. D. A. Anderson est entré au ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. P. Creighton est entré au ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. D. G. Gracey est entré au ministère des Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. L. Houzer, de l'ambassade du Canada à Santiago, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Santiago le 6 juin 1962.
- M. C. Chatillon, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté au consulat général du Canada à Boston. Il a quitté Seattle le 8 juin 1962.
- M. J. D. Turner, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Seattle. Il a quitté Ottawa le 9 juin 1962.
- M. G. A. Rau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid. Il a quitté Ottawa le 10 juin 1962.
- M. P. A. E. Johnston, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 14 juin 1962.
- M. A. P. McLaine, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 16 juin 1962.
- M. J. D. M. Weld, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rio-de-Janeiro le 16 juin 1962.
- M. P. A. Joncas est entré au ministère des Affaires extérieures le 18 juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.

- M. L. J. Wilder, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Athènes le 19 juin 1962.
- M. J. M. Lemieux, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Boston. Il a quitté Ottawa le 21 juin 1962.
- M. H. B. Robinson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 21 juin 1962.
- M. G. L. Morris, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 22 juin 1962.
- M. T. A. Williams, de l'administration centrale, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Ottawa le 24 juin 1962.
- M. E. A. Skrabec est entré au ministère des Affaires extérieures le 25 juin 1962 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. Ignatieff a été nommé représentant permanent et ambassadeur auprès de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, Paris. Il a quitté Ottawa le 28 juin 1962.
- M. R. E. Reynolds, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 28 juin 1962.
- M<sup>lle</sup> L. Beattie, du consulat général du Canada à Boston, est affectée au consulat général du Canada à San-Francisco. Elle a quitté Boston le 28 juin 1962.
- M. D. R. Hill, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bonn le 30 juin 1962.

## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Bilatéraux

##### France

Échange de Notes entre le Canada et la France relatif à l'échange de renseignements sur les sciences de la défense.

Paris, le 25 mai 1962.

En vigueur le 25 mai 1962.

##### États-Unis d'Amérique

Modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique, intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis, signé à Washington, le 5 juin 1955 et modifié par l'Accord signé à Washington, le 26 juin 1956, par l'Accord signé à Washington, le 22 mai 1959 et par l'Accord signé à Washington, le 11 juin 1960.

Washington, le 25 mai 1962.

#### Multilatéraux

Convention universelle sur le droit d'auteur.

Signée par le Canada le 6 septembre 1952.

Instrument d'acceptation par le Canada déposé le 10 mai 1962.

Accord international sur le blé de 1962.

Signé par le Canada, le 11 mai 1962.

Instrument d'acceptation par le Canada déposé le 16 mai 1962.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIV N° 8

## Table des matières

Août 1962

C'est le temps de désarmer .....	226
Assemblée générale des Nations Unies .....	232
Boursiers en diplomatie de la dotation Carnegie .....	238
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce .....	239
Fonds spécial des Nations Unies .....	243
Nouveau centre du Commonwealth .....	246
L'Association du Sud-Est asiatique .....	250
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	252
Les Traités .....	254

# *C'est le temps de désarmer*

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. H. GREEN, AU SEIN DU COMITÉ  
DU DÉSARMEMENT, À GENÈVE, LE 24 JUILLET 1962

. . . L'accord signé hier, qui détermine l'avenir du Laos, prouve de façon éclatante que soupçons et méfiance peuvent toujours être surmontés. La méfiance est l'un des fléaux qui affligent notre univers, mais elle peut être vaincue à force de patience et de bonne volonté. Les délégués à la Conférence sur le Laos se sont trouvés aux prises avec certains problèmes politiques fort épineux, mais ils ont su adopter des solutions de compromis. J'espère qu'une volonté ferme de négocier jusqu'à ce qu'on en arrive à une entente animera les délégués à cette Conférence sur le désarmement.

En mars dernier, nous nous sommes réunis ici à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, afin d'élaborer un accord sur le désarmement général et complet, conformément à une déclaration de principes adoptée par les États-Unis et l'URSS et entérinée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Je me permets de vous rappeler la dernière clause de cette déclaration:

Les États parties aux négociations devront chercher à réaliser et mettre en œuvre l'accord le plus large possible à une date aussi rapprochée que possible. Les efforts devront se poursuivre sans interruption jusqu'à l'accord sur l'ensemble du programme, et des efforts devront être entrepris en vue d'assurer aussitôt que possible un accord sur l'exécution de mesures de désarmement sans que cela empêche de progresser vers un accord sur l'ensemble du programme et de telle manière que ces mesures favorisent ce programme et s'y intègrent.

Voilà donc ce qu'a décidé l'Assemblée générale lors de sa dernière session.

Huit semaines à peine nous séparent de la prochaine réunion de l'Assemblée. Réfléchissons à la façon dont nous pourrions nous acquitter entre-temps du mandat qu'on nous a confié.

Je constate avec inquiétude que certains délégués semblent se résigner à renvoyer le problème à l'Assemblée générale sans aucun progrès à signaler et même à ajourner la Conférence lors de la reprise des sessions de l'Assemblée. Il convient de résister à cette tentation et à celle de passer les prochaines semaines à nous accuser les uns les autres de l'échec de la Conférence.

## **Il faut persévérer**

En effet, si nous ne faisons que transférer nos querelles à New-York, nous serions tous également coupables. Le passage que je viens de citer témoigne bien que les Nations Unies veulent que nous discutons sans désespérer, et nous avons, cette fois-ci, des raisons très spéciales pour persévérer. Tous les représentants aux

Nations Unies, jusqu'au dernier, sont conscients des obstacles qui parsèment notre course; c'est justement pourquoi on nous demande de ne pas relâcher nos efforts.

Les débats de la Conférence ont eu lieu dans un climat d'objectivité et de sérieux dont il faut nous louer. Gardons-nous bien de gâter les choses en reprenant, à New-York, nos récriminations, et en nous jetant mutuellement à la face des accusations de mauvaise foi. Nous risquerions alors de tout compromettre.

Sans doute, lors de sa prochaine réunion, l'Assemblée voudra-t-elle aborder le problème du désarmement et se renseigner sur nos travaux. Mais que peut-elle faire d'autre que nous exhorter à poursuivre la tâche qu'elle-même nous a confiée? C'est ici, à Genève, que doivent se continuer nos débats.

Qu'il me soit permis, une fois encore, de signaler le rôle essentiel des huit pays non engagés. Dépositaires de l'esprit des Nations Unies, leur position exceptionnelle leur permet d'encourager une entente. Leur apport nous a été précieux, et leur présence est l'une des grandes chances de la Conférence. J'espère, je veux croire, qu'ils ne se laisseront pas décourager, mais poursuivront leur tâche d'une âme constante.

### **Étapes franchies**

Demandons-nous néanmoins de quelle manière nous pouvons écarter les interruptions et éviter les impasses. Nous ferions bien, sans doute au cours des huit semaines qui nous restent, de progresser sur le terrain déjà déblayé. Ainsi l'Assemblée générale constaterait que nous avons franchi certaines étapes. Sur tout, évitons de marquer le pas.

Depuis mars dernier, l'évolution de la situation a mis en relief le rôle important qui nous revient. M. Menon a évoqué l'infamante course aux armements, toujours plus périlleuse, toujours plus coûteuse, et que seuls nos efforts ininterrompus pourront ralentir.

Avant tout, il faut nous entendre sur la cessation des essais nucléaires. L'Union soviétique a décrété leur reprise; c'est cette question qui doit d'abord nous retenir. Le Canada a toujours été l'adversaire des essais nucléaires, car notre gouvernement estime qu'ils nous entraînent dans une course insensée. . . On empoisonne l'air que les hommes respirent, on met en péril les vies des générations futures et, qui sait? on s'achemine peut-être vers la fin de notre civilisation. . .

### **Preuve de bonne foi**

Les pays qui participent à cette Conférence, et singulièrement les puissances nucléaires, ont le devoir de tout faire pour trouver une solution concertée. Le Gouvernement canadien est déçu du peu de résultats obtenus par le sous-comité sur la cessation des essais d'armes nucléaires. C'est l'attitude des puissances nucléaires envers les essais qui sera la pierre de touche de leurs intentions et de leur bonne foi.

L'obstacle majeur à l'interdiction globale de ces essais a été jusqu'à présent le désaccord sur les méthodes de surveillance et de contrôle. Toutefois, une solution a été esquissée par les huit pays non engagés, qui ont soumis à la Conférence une formule de compromis.

Les puissances nucléaires ont accepté en principe cette proposition des nations "neutres" comme base de négociations; cela nous donne une lueur d'espoir. Mais je crains que les grandes puissances n'aient pas exploré à fond le mémorandum en cause et se soient perdues dans des débats oiseux sur son interprétation. Il est temps, il est grand temps d'entamer des discussions sérieuses.

### **Une base de compromis**

Le document proposé par les huit délégations neutres renferme trois propositions essentielles.

Il envisage un système de détection qui ferait usage des réseaux nationaux de détection, auxquels on ajouterait, au besoin, de nouveaux postes d'observation.

Il prévoit la création d'une commission scientifique internationale, qui analyserait les données ainsi recueillies.

Enfin, il propose que les États signataires fournissent, le cas échéant, toutes les assurances requises à l'effet que les phénomènes suspects sur leur territoire n'ont pas été causés par des explosions atomiques.

A notre sens, l'amélioration des réseaux existants de détection et la création d'un organisme international de contrôle constituent, du point de vue technique, un fondement raisonnable d'accord. Mais qu'en serait-il des phénomènes suspects qui se produiraient sur les territoires des pays signataires? Le délégué des États-Unis a proposé, au début de la semaine dernière, que notre comité étudie soigneusement les données scientifiques les plus récentes, avec l'aide de spécialistes désignés par tous les États membres.

### **Valeur d'une interdiction**

Je suis convaincu qu'une discussion de ce genre devrait avoir lieu sans retard, car elle tracerait sans doute la voie à un accord. Un traité qui abolirait une fois pour toutes les essais nucléaires, non seulement serait un premier coup de frein dans la course aux armements, mais encore faciliterait une entente sur tous les autres aspects du désarmement général et complet.

Quant aux mesures parallèles, je pense que certaines réussites sont à portée de la main.

J'applaudis à ce que les délégués se soient réunis en comité plénier pour examiner les mesures visant à empêcher la diffusion des armes nucléaires et à prévenir une guerre déclenchée accidentellement, par erreur d'interprétation ou par surprise.

Tous les gouvernements intéressés ont appuyé la résolution de l'Irlande, adoptée l'an dernier par l'Assemblée à l'unanimité. Ils témoignent clairement

ainsi de leur hostilité à la diffusion des armes nucléaires, qui nous menace chaque jour davantage. Qu'ils fassent partie ou non du "club nucléaire", comment tous les pays du monde ne rejetteraient-ils pas cette perspective? Sans être toujours d'accord sur les modalités d'entente, nous avons tous un intérêt commun et nous avons le même dessein.

Les délégués du Canada estiment que, pour en arriver à un prompt accord, il faut prendre comme base de discussion les recommandations que renferme la résolution de l'Irlande. Elles nous permettraient probablement d'arrêter rapidement les mesures efficaces et durables qui empêcheraient le cercle nucléaire de s'élargir. Fort de cette conviction, le Canada fera tout pour la traduire dans les faits.

### **Prévention d'une guerre accidentelle**

Le comité plénier se préoccupe également de la prévention d'une guerre accidentelle; nous devrions être bientôt en mesure d'affirmer à l'Assemblée que nous avons, ici aussi, obtenu quelques résultats. Le péril d'un conflit de cet ordre croît avec la complexité et la puissance de l'arsenal guerrier. Les États-Unis ont soumis diverses propositions pour l'écarter et, à la reprise de nos travaux, l'URSS a présenté un texte qui les rejoint sur bien des points. Il faut se réjouir de ce que le Kremlin souhaite l'adoption de mesures préventives. Comme les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, j'espère que nous en arriverons à des accords préliminaires, prodromes d'un traité général sur le désarmement.

Les représentants canadiens voient avec satisfaction les deux camps reconnaître qu'on créerait un climat utile de confiance en notifiant à l'avance tout mouvement militaire, en échangeant des missions militaires et en améliorant les rapports entre chefs d'État ainsi qu'entre les gouvernements et le secrétaire général des Nations Unies. Le moment est venu d'examiner à fond ces divers problèmes et d'établir le dispositif concret qui créerait un climat de confiance et écarterait une catastrophe universelle. Je suis persuadé que la chose est possible; si nous réussissions, songeons à la joie des peuples du monde entier.

Puis-je rappeler qu'en mars dernier j'avais proposé au comité plénier d'inscrire à son calendrier le problème parallèle de l'espace extra-atmosphérique. Les coprésidents n'ont pas encore adopté cette idée, mais j'espère que dans un avenir rapproché on étudiera la possibilité d'interdire aux engins de destruction massive l'accès de l'espace inter-planétaire.

### **Désarmement général**

J'en viens à l'accord sur le désarmement général et complet. Il faudrait, à mon sens, se consacrer tout spécialement à l'examen des questions suivantes:

- 1) armements conventionnels et forces armées;
- 2) armes chimiques et biologiques;
- 3) matières fissiles et armes nucléaires;
- 4) vecteurs nucléaires.

Les propositions américaines et soviétiques diffèrent sur plus d'un point, mais elles se rapprochent dans certains domaines, ce qui permet d'espérer un accord valable. J'examinerai d'abord les questions qui se présentent sous le jour le plus favorable.

Les deux grandes puissances consentent à réduire leurs forces armées et leurs armements conventionnels, et à n'en conserver que ce qui suffira à leur sécurité intérieure et au maintien de la paix. En acceptant le principe d'une réduction proportionnelle, Moscou a abaissé la barrière qui séparait encore son point de vue de celui de Washington. Le Canada trouve cette formule aussi équitable que logique et félicite l'URSS de l'avoir envisagée. Peut-être que le Kremlin en viendra un jour à l'appliquer à d'autres aspects du problème. . .

### **Accord sur les armes classiques**

Moscou et Washington consentiraient à ce que les armements conventionnels soient réduits de 65 p. 100 au cours des deux premières étapes du désarmement. Les deux gouvernements n'ont encore pu s'entendre sur la réduction des forces armées à la fin de la première phase, mais ils admettent, en fait, qu'à la fin de la deuxième étape, ces effectifs ne devront guère dépasser 1 million d'hommes.

Il existe donc à l'heure actuelle un domaine où l'accord semble imminent. La chose est d'importance, car le désarmement "classique" est ainsi mis à notre portée. Il est plus que probable que la poursuite des négociations débouchera sur une entente. Je souhaite vivement que les coprésidents mettent au point les clauses d'un accord éventuel.

Les trois autres questions que j'ai évoquées englobent tout le domaine des armes de destruction massive: armes chimiques et biologiques, armes nucléaires et engins qui les véhiculent. Comment trancher ce nœud gordien? Et quelle est, sur ces points, l'attitude des deux grandes puissances?

On avait naguère envisagé des études techniques en commun sur les armes biologiques et chimiques. En effet, les États-Unis, dès le début, proposèrent d'avancer le calendrier, et de commencer des recherches non au cours de la première étape du désarmement, mais immédiatement, avant même la signature d'un traité. L'URSS n'a pas fait connaître officiellement son opinion; cependant, ses propositions du 23 septembre 1960 sembleraient indiquer qu'elle approuve cette formule. D'autre part, le Kremlin a déclaré à plusieurs reprises qu'il voudrait aborder sans tarder le problème des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous devrions nous y atteler immédiatement, car la course aux armements chimiques et biologiques ne peut aboutir qu'à une horreur sans nom. . .

### **Progression et gradation**

Il s'agit ensuite d'éliminer armes nucléaires et matières fissiles. Les États-Unis proposent que dès la première étape, on cesse toute production de matières fissiles à des fins belliqueuses, et que les réserves existantes soient reconverties à



des fins pacifiques. Cette formule serait appliquée tout au long de la deuxième étape, jusqu'à ce que armes nucléaires et matières fissiles à usage guerrier aient atteint un niveau minimal. De son côté, l'Union soviétique ne formule aucune exigence semblable pour la première étape, mais propose la destruction de toutes les armes nucléaires et de leurs parties composantes pendant la deuxième. L'une des parties en cause souhaite donc qu'à la fin de la deuxième étape il y ait élimination complète, tandis que l'autre exige qu'il reste un "plancher". Il s'agit évidemment ici d'une simple différence de méthode et de degré, car le dessein ultime est identique. Avec un peu de persévérance, nous devrions pouvoir convenir des moyens et du moment.

Par contre, l'élimination des véhicules d'engins nucléaires fait ressortir entre les deux grandes puissances une divergence fondamentale, qui ne porte pas seulement sur les voies à suivre ou la synchronisation des étapes. S'il ne s'agissait que de cela, on en arriverait sans aucun doute, à force de pourparlers, à un compromis équilibré et garanti. Nous sommes aux prises avec tout autre chose. Les États-Unis proposent une réduction de 30 p. 100 des vecteurs pendant la première étape, et leur élimination progressive au cours des étapes 2 et 3, tandis que l'URSS exige leur abolition complète dès la première phase. Mais nos discussions dans cette enceinte ont établi que cette formule détruirait l'équilibre évoqué ce matin par M. Menon, et poserait d'épineux problèmes de vérification. Seule une attitude souple peut nous permettre de poursuivre avec fruits nos négociations.

Dans mon exorde, j'ai invité les délégués à remplir de leur mieux le mandat sacré qui leur a été confié par l'Assemblée générale. Ne sommes-nous pas en effet les serviteurs de tous les peuples? L'univers nous jugera et, si nous échouons, il nous condamnera. Le monde entier nous observe et suit nos travaux tandis que se poursuit la course haletante aux armements. Si aux yeux de l'Histoire nous avons failli par négligence, sa condamnation serait sans appel. Je ne crains pas de le redire: c'est ici, c'est maintenant, qu'il nous faut résoudre le problème du désarmement. Notre comité constitue, pour ce faire, l'instrument idéal. Si nous ne savons pas nous en servir, qui sera en mesure de trouver la solution dont dépend la survie même de l'humanité?

# Assemblée générale des Nations Unies

## DEUXIÈME REPRISE DE LA SEIZIÈME SESSION

**A**VANT de suspendre ses travaux le 23 février 1962, l'Assemblée générale avait décidé de se réunir de nouveau la première semaine de juin pour étudier la question du Ruanda-Urundi. Toutefois, à la suite des réunions du Comité des dix-sept créé en novembre 1961 avec mission d'étudier l'application de la déclaration sur le régime colonial faite par l'Assemblée en 1960, celle-ci a été priée d'examiner aussi la question de la Rhodésie du Sud. L'Assemblée s'est réunie le 7 juin et, après quelque discussion dont il est fait état plus loin, elle a décidé de faire porter ses travaux à la fois sur les deux questions, soit celle du Ruanda-Urundi à la Quatrième Commission et celle de la Rhodésie du Sud, en séance plénière. La seizième session s'est close le 28 juin.

### Ruanda-Urundi

#### Rapport de la Commission de l'ONU

Comme document principal, la Quatrième Commission disposait du rapport de la Commission pour le Ruanda-Urundi, créée par une résolution de l'Assemblée générale le 23 février. Comprenant cinq membres, soit les représentants du Togo, de l'Iran, du Maroc et d'Haïti et la présidente, M<sup>lle</sup> Brooks (Libéria), cette Commission avait pour mission de collaborer avec la puissance administrante et les autorités locales à un programme de préparation du Rwanda et du Burundi (noms des nouveaux États) à l'indépendance. D'après la résolution, l'indépendance était prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale après examen du rapport de la Commission. Celui-ci devait porter, entre autres, sur les points suivants: réconciliation des différentes factions politiques, retour et réinstallation des réfugiés, maintien de l'ordre public et formation de troupes indigènes qui puissent remplacer les troupes belges, destinées pour la plupart à être évacuées. La Commission devait aussi convoquer à Addis-Abéba des représentants supérieurs des gouvernements du Rwanda et du Burundi; la conférence aurait pour objet de rechercher un accord sur une union politique, économique et administrative des deux territoires.

Le Gouvernement canadien a fourni à la Commission les services de deux membres de la Gendarmerie royale à titre de conseillers en matière de sûreté et de régime pénitentiaire pour le Rwanda et le Burundi; de plus, un officier canadien du contingent des Nations Unies au Congo a participé à la préparation d'un rapport sur les forces indigènes des deux pays.

La Commission a déclaré qu'elle n'avait pu persuader les deux gouvernements de former une union politique. Toutefois le Rwanda et le Burundi avaient décidé de former une union économique et avaient signé un accord en ce sens le 19 avril. Selon le rapport, les forces indigènes étaient insuffisantes, mais il appartenait à l'Assemblée d'arrêter les modalités d'entraînement appropriées. Quant aux forces belges, l'Assemblée générale jugerait peut-être à propos d'appuyer l'opération purement technique de leur évacuation qui se ferait sous la surveillance de l'ONU une fois l'indépendance acquise. Comme le désir d'une autonomie complète était pressant dans les deux territoires, l'accord de tutelle devrait prendre fin aussitôt que possible. La Commission a proposé le 1<sup>er</sup> juillet pour l'indépendance du Burundi, mais n'a pas avancé de date précise dans le cas du Rwanda; elle s'en remettait sur ce point à l'Assemblée générale, qui tentait d'opérer une réconciliation politique dans le territoire. La Commission était nettement de l'avis qu'il fallait un effort spécial pour assurer au Rwanda et au Burundi une aide économique et technique à long terme; elle a formulé le vœu que les organismes internationaux s'emploient à satisfaire les besoins des deux territoires et que l'on envisage la création d'un fonds spécial pour les aider.

#### A la Quatrième Commission

Dès le commencement des travaux, la Quatrième Commission a entendu les exposés du ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Paul-Henri Spaak, et des représentants gouvernementaux des deux territoires, dont M. Muhirva, premier ministre du Burundi, et M. Habamenshi, ministre des Affaires étrangères du Rwanda. Elle a aussi entendu les pétitionnaires des groupes d'opposition des deux territoires et un représentant du mwami du Rwanda.

Définissant la position de la Belgique, M. Spaak a déclaré que, comme la Commission, il regrettait que les deux gouvernements n'aient pas consenti à former une union politique. Toutefois la Commission avait obtenu un accord économique et une réconciliation politique au Rwanda, où par la suite deux membres de l'opposition s'étaient joints au gouvernement. La Belgique continuerait volontiers de fournir son aide après l'indépendance et ne maintiendrait pas de troupes dans les territoires contre la volonté des gouvernements. La Belgique ne pouvait toutefois retirer ses forces avant l'indépendance, parce qu'il lui incombait d'assurer l'ordre et le respect des lois tant que l'accord de tutelle demeurerait en vigueur.

Les représentants du Rwanda et du Burundi ont exprimé des opinions différentes sur la présence des troupes belges. Selon M. Muhirva, son gouvernement était en mesure d'assurer l'ordre public; aussi exigeait-il le retrait immédiat des troupes belges. De son côté, M. Habamenshi a déclaré que son gouvernement ne pouvait exprimer d'opinion sur la présence des troupes belges, car l'ordre public ne relevait pas de lui tant que l'accord de tutelle demeurerait en vigueur. Une fois l'indépendance acquise, son gouvernement voudrait être libre de retenir quelques

troupes belges s'il le jugeait à propos.

### **L'indépendance**

La discussion générale ne tarda pas à faire ressortir que toutes les délégations estimaient que les deux territoires devaient accéder à l'indépendance le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Aussi porta-t-elle principalement sur la question du retrait des troupes belges. Les délégations du bloc soviétique et certaines délégations d'Afrique et d'Asie ont soutenu que l'évacuation devait précéder l'indépendance. Selon d'autres délégations, il était techniquement impossible que les troupes partent dans le peu de temps qui restait avant le 1<sup>er</sup> juillet; un effort pour respecter ce délai pourrait bien engendrer une atmosphère de panique chez les techniciens et les administrateurs étrangers dont les deux gouvernements auraient besoin après l'émancipation.

Après de longs pourparlers, vingt délégations d'Afrique et d'Asie ont présenté un projet de résolution, que la Commission adopta le 26 juin, sous une forme modifiée, par 92 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 11 abstentions (bloc soviétique et Togo). Le lendemain l'Assemblée générale sanctionna cette résolution en séance plénière par 93 voix (dont celle du Canada) contre aucune et 10 abstentions (bloc soviétique).

D'après ce texte, l'accord de tutelle prendrait fin le 1<sup>er</sup> juillet 1962, et les deux territoires accéderaient séparément à l'indépendance. Et, sans préjuger les droits de souveraineté du Rwanda et du Burundi, la résolution prévoyait pour le 1<sup>er</sup> août le retrait des troupes belges. Le secrétaire général enverrait dans les deux pays un représentant et un groupe d'experts, qui surveilleraient l'opération et aideraient les deux gouvernements à organiser leurs administrations, ainsi qu'à constituer et à former leurs forces de sûreté. Le secrétaire général pourrait prélever 2 millions sur les fonds de l'ONU pour assurer la continuité des services essentiels dans les deux territoires; de plus, les institutions spécialisées de l'ONU étaient priées d'accorder une attention spéciale aux besoins du Rwanda et du Burundi. Enfin, il conviendrait d'admettre les deux pays dans l'Organisation, une fois leur indépendance proclamée le 1<sup>er</sup> juillet. Le secrétaire général présenterait un rapport à la dix-septième session sur l'application de la résolution.

### **La position du Canada**

Le point de vue canadien sur l'avenir du Rwanda et du Burundi a été exposé par le délégué du Canada lors du débat sur les projets de résolution. Il s'est prononcé pour l'octroi de l'indépendance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1962 et, évoquant les graves problèmes économiques et techniques qui se poseraient aux deux gouvernements, et l'offre de la Belgique de maintenir son aide, il a exprimé le vœu que la Quatrième Commission rédige une résolution qui permette aux deux gouvernements de mettre cette offre à profit, s'ils le voulaient.

## Rhodésie du Sud

### Le Comité des dix-sept

Ainsi que nous en faisons état dans notre bulletin d'avril, l'Assemblée générale a adopté, lors de la première reprise de sa seizième session, une résolution où elle invitait le Comité spécial des dix-sept (créé pour surveiller l'application de la résolution de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux pays coloniaux) à étudier si la Rhodésie du Sud avait accédé à une complète autonomie et de présenter son rapport à la dix-septième session.

Ouvrant ses séances en mars, le Comité a choisi la Rhodésie du Sud comme premier territoire à étudier. Il a donné audience aux pétitionnaires, notamment à M. Joshua Nkomo, chef du parti nationaliste africain, l'Union des Zimbabougoués, et à M. Garfield Todd, ancien premier ministre. Au cours de la discussion, plusieurs membres ont déploré que la majorité africaine du pays ne jouisse pas de tous les droits politiques et ils ont réclamé l'abrogation de la constitution de 1961 et la convocation d'une nouvelle assemblée constitutionnelle qui conduirait la Rhodésie du Sud à l'indépendance totale sous un gouvernement élu au suffrage universel.

Un sous-comité du Comité spécial séjourna à Londres du 7 au 14 avril pour s'entretenir avec les représentants du Gouvernement britannique. Celui-ci exposa clairement sa politique coloniale, qui consistait à amener tous ses territoires à l'autonomie; il admettait que l'ONU s'intéressât à l'émancipation des territoires sous tutelle, mais il ne pouvait partager ses responsabilités administratives à leur endroit ni approuver des ingérences dans leur administration. Il fit observer que la Rhodésie du Sud était autonome depuis 1923 et que, dès lors, le Royaume-Uni ne pouvait s'ingérer dans ses affaires intérieures ni légiférer pour elle sans le consentement de son gouvernement.

Dans son rapport du 17 mai au secrétaire général, le Comité spécial exprimait le vœu que l'Assemblée générale étudie d'urgence, dès la reprise de la seizième session ou en session spéciale, la situation en Rhodésie du Sud. Le rapport renfermait un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale; le Comité y affirmait que la Rhodésie du Sud n'était pas autonome et recommandait diverses réformes constitutionnelles de la part de la puissance administrante.

### Inscription à l'ordre du jour

Reprenant le 7 juin sa seizième session afin d'étudier la question du Ruanda-Urundi, l'Assemblée générale s'était fait remettre une lettre signée de quarante et une délégations d'Afrique et d'Asie demandant que la question de la Rhodésie du Sud soit inscrite à l'ordre du jour. Le Bureau vota pour l'inscription par 9 voix contre 7 et 5 abstentions, ce qui donna lieu le 12 juin, en séance plénière, à un débat de procédure fort compliqué. Le représentant de la Grande-Bretagne a soutenu qu'il ne s'agissait pas d'une question urgente, étant donné notamment

que les élections en Rhodésie du Sud avaient été remises à 1963, et que la discussion pouvait attendre jusqu'à la dix-septième session. Il a allégué que, d'après l'article 83 du règlement intérieur, l'inscription à l'ordre du jour exigeait les deux tiers des voix, car elle correspondait à une modification d'une décision antérieure de l'Assemblée; la partie de la session en cours ne pouvait donc porter que sur le Ruanda-Urundi. Le Canada a souscrit à ce point de vue.

Le représentant du Ghana a proposé que le point soit inscrit, en conformité de l'article 15 du règlement, par une décision à la majorité simple. Cette proposition ayant été approuvée, la question de l'inscription a été mise aux voix à l'Assemblée, puis sanctionnée par 62 voix contre 26 (dont celle du Canada), et 13 abstentions.

### **La résolution**

Les débats du 18 au 28 juin en séance plénière ont porté principalement sur la résolution présentée par 31 pays africains et asiatiques dans le sens indiqué par le Comité. Ce texte déplorait que la très grande majorité de la population, en Rhodésie du Sud, fût privée de l'égalité et de la liberté politiques et que le Gouvernement britannique n'ait pas transféré tous les pouvoirs à la population du pays, comme l'exigeait la déclaration sur la fin du colonialisme; il affirmait que la Rhodésie n'était pas autonome et invitait la puissance administrante à convoquer une conférence constitutionnelle afin de rédiger une nouvelle constitution en remplacement de celle de 1961 et d'assurer à la majorité ses droits, selon la Charte et la déclaration sur la fin du régime colonial, ainsi qu'à restaurer tous ses droits à la population non européenne, à abroger toutes les lois de discrimination raciale et à libérer tous les prisonniers politiques. Il recommandait en outre au Comité de poursuivre ses efforts pour aider la Rhodésie du Sud à accéder à l'indépendance.

### **L'intervention du Canada**

Comme le nombre des parrains de la résolution le laissait prévoir, la majorité des délégations se sont prononcées en faveur d'une indépendance prochaine pour la Rhodésie du Sud et ont recommandé au Royaume-Uni de se conformer aux dispositions du texte. Le délégué du Canada intervint dans le débat le 19 juin. A son avis, la Rhodésie du Sud évoluait vers un gouvernement entièrement représentatif, mais il n'était pas sûr que ce progrès fût assez rapide. Le gouvernement du territoire jouissait d'une autorité totale sur les affaires intérieures; aussi l'Assemblée générale devait-elle comprendre qu'il fallait la coopération de ce gouvernement pour réaliser les changements politiques désirés. Selon la délégation canadienne, il serait futile et contraire aux intérêts de l'Assemblée de demander à la Grande-Bretagne d'imposer des changements constitutionnels au gouvernement de la Rhodésie, puisqu'elle n'en avait pas le pouvoir. L'Assemblée devait plutôt appuyer le Gouvernement britannique dans ses efforts pour résoudre les problèmes

politiques des territoires qui constituent la fédération des Rhodésies et du Nyassaland. Eu égard au rôle honorable et positif du Gouvernement britannique dans l'acheminement de plus de 600 millions de personnes vers l'indépendance complète au cours des quinze dernières années, l'Assemblée pouvait lui faire confiance pour la solution des problèmes coloniaux qui se posent encore. Il serait malheureux que, par des exigences excessives, l'Assemblée compromette la coopération de la Grande-Bretagne en ce domaine.

La résolution sur la Rhodésie du Sud a été mise aux voix le 28 juin. Le résultat du vote a été le suivant: 73 pour, 1 contre, et 27 abstentions (dont le Canada). La Grande-Bretagne n'a pas pris part au scrutin.

## *Boursiers en diplomatie de la dotation Carnegie*

**D**U 5 AU 12 juillet, un groupe de 14 boursiers de perfectionnement en diplomatie de la dotation Carnegie ont visité Ottawa afin d'étudier l'organisation et le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures et des autres ministères gouvernementaux. Les boursiers, tous originaires de pays qui ont accédé à l'indépendance depuis la seconde guerre mondiale, ont eu des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, et avec des officiels du ministère des Affaires extérieures, du ministère du Commerce et du Conseil du Trésor. Après leur visite à Ottawa, ils ont passé deux jours à Toronto sur l'invitation de l'Institut canadien des affaires internationales. A leur départ du Canada, la plupart retournaient dans leur pays pour assumer des postes importants au sein de leurs services diplomatiques respectifs.



*Des boursiers de la Fondation Carnegie, en visite à Ottawa, s'entretiennent avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De gauche à droite: M. M. Epie (Cameroun), M. W. H. F. Lima (Cameroun), M. N. A. Barrow (Barbade), M. P. R. Suarez (Philippines), M<sup>me</sup> S. Hanny (Indonésie), M. H. M. Abucar (Somalie), M. P. Kusnadi (Indonésie), M. S. Chale (Tanganyika), M. Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A. I. Salad (Somalie), M<sup>lle</sup> H. De Souza (Dahomey), M<sup>lle</sup> R. De Perio (Philippines), M. V. C. Managas (Philippines), M. C. M. Hope (Barbade) et M. A. Hassan (Indonésie).*



# Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

LA CONFÉRENCE DE GENÈVE PREND FIN

LA CONFÉRENCE douanière qui avait débuté en septembre 1960 s'est terminée officiellement à Genève le 16 juillet dernier par la signature de l'acte final qui sanctionne ses résultats et par l'ouverture aux ratifications du protocole consignant les accords conclus et leur donnant une forme permanente de traité. Le Canada et vingt-cinq autres pays ont participé aux négociations, qui avaient pour objet d'accroître les échanges commerciaux et de réduire les entraves douanières au commerce.

Le Canada a négocié surtout avec les États-Unis et la Communauté économique européenne. Il a conclu en outre des accords douaniers avec le Portugal, Israël et l'Espagne, qui ont adhéré au GATT. Le ministre du Commerce a annoncé ces accords à la Chambre des communes le 18 avril 1962.

L'accord douanier conclu entre le Canada et les États-Unis est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1962; il avait fait l'objet à la Chambre des communes, le 7 mars 1962, d'une déclaration du ministre des Finances. Les postes auxquels il s'applique ont représenté ces dernières années des échanges d'une valeur d'environ 130 à 140 millions de dollars par année. Les États-Unis ont réduit les droits pour tous les postes de leur tarif. Ceux-ci touchent des exportations canadiennes qui se sont élevées, de 1958 à 1960, à une moyenne annuelle de 65 millions.

Les pourparlers avec la Communauté économique européenne ont porté sur le tarif extérieur commun de celle-ci. Le ministre du Commerce a fait une communication à ce sujet le 16 juillet dernier. Les Six uniformisent leurs tarifs douaniers selon une formule étalée sur une période qui doit prendre fin le 31 décembre 1969. Aux termes de l'article XXIV (chapitre 6) de l'Accord général, les membres du Marché commun sont tenus de négocier de nouveau avec les autres signataires du GATT le niveau de leur tarif extérieur commun, en tenant compte des concessions échangées antérieurement. Ce tarif sera donc fixé d'après les accords conclus au cours de la dernière conférence avec le Canada et les autres signataires du GATT. Pour ce qui est de l'accès au Marché commun, le Canada a obtenu des assurances qui correspondent à près de 250 millions de dollars d'exportations. De plus, deux accords distincts lui apportent les mêmes garanties en ce qui concerne le blé pour la période d'élaboration d'une politique agricole commune.

*Voici le texte du communiqué publié à Genève le 16 juillet à l'issue de la conférence douanière du GATT:*

La Conférence tarifaire du GATT 1960-1961 a pris fin aujourd'hui 16 juillet

1962, jour où les représentants des gouvernements qui ont participé aux négociations tarifaires ont signé à Genève l'Acte final qui sanctionne les résultats de cette Conférence. Le Protocole reprenant les concessions accordées au cours de la Conférence a également été ouvert à la signature aujourd'hui et sera rendu public le 13 août 1962.

### **Historique de la Conférence**

Le GATT a tenu quatre grandes conférences tarifaires antérieurement à celle qui vient de se terminer: la première a eu lieu à Genève en 1947, les autres à Annecy, France, en 1949, à Torquay, Angleterre, en 1950-1951 et à Genève en 1956.

La Conférence de 1960-1961 a été décidée en mai 1959 sur la proposition des États-Unis d'Amérique. Cette nouvelle offensive contre les entraves tarifaires au commerce international a constitué l'un des éléments du programme du GATT pour l'expansion du commerce international, qui a été inauguré en novembre 1958. Les deux autres éléments du programme concernaient le commerce des produits agricoles et l'expansion des exportations des pays moins développés.

### **Aperçu général des travaux**

La Conférence de 1960-1961 a consisté en trois parties distinctes: tout d'abord une série de renégociations avec la CEE, en second lieu la série générale dite des "négociations Dillon"<sup>1</sup>, et enfin une série de négociations, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord général, avec des pays désireux d'accéder à l'Accord général.

#### *i) Les renégociations avec la Communauté économique européenne*

L'obligation qui est faite aux États membres de la CEE par le Traité de Rome d'aligner progressivement leurs tarifs nationaux sur le tarif commun de la CEE a entraîné des modifications des taux de droits qui avaient été consolidés par chacun des États membres à l'occasion de conférences tarifaires antérieures du GATT. La première partie de la Conférence tarifaire a donc été consacrée à des renégociations entre les pays membres du GATT et la CEE, au titre de l'article XXIV: 6 du GATT. Ces renégociations avaient pour objet d'assurer l'octroi, aux pays membres du GATT intéressés, d'une compensation appropriée pour tout relèvement de taux de droits consolidés. Cette phase de la Conférence, qui s'est ouverte en septembre 1960, était pratiquement terminée dans les débuts de mai 1961 et la série générale des négociations Dillon a pu s'ouvrir à ce moment.

#### *ii) Les négociations Dillon*

La série des négociations Dillon s'est ouverte le 29 mai 1961 et elle trouve sa conclusion dans la signature de l'Acte final, aujourd'hui 16 juillet.

<sup>1</sup>Du nom de M. Douglas Dillon, sous-secrétaire d'État des États-Unis, qui a proposé initialement qu'ait lieu une nouvelle série de négociations tarifaires sous les auspices du GATT.

A cette série de négociations ont pris part les pays ci-après, parmi lesquels figurent ceux dont les négociations avaient pour but leur accession à l'Accord général:

Autriche	États-Unis	Nouvelle-Zélande
Cambodge*	Finlande	Pakistan
Canada	Haïti	Pérou
Chili	Inde	Portugal*
Communauté économique européenne	Israël*	Royaume-Uni
Danemark	Japon	Suède
Espagne*	Nigéria	Suisse
	Norvège	Tchécoslovaquie

Un certain nombre de négociations, qui s'inscrivaient dans le cadre de la série Dillon ou qui ont été menées au titre de l'article XXIV:6, n'ont pu être achevées à temps pour que les résultats en soient repris dans le Protocole "général". Il s'agit notamment des négociations de l'Autriche avec la CEE et avec les États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Les résultats de ces négociations seront incorporés dans un protocole complémentaire.

Au cours de la Conférence tarifaire, la formule généralement utilisée a été celle des négociations par produit. Toutefois, une nouvelle formule a été avancée: il s'agit de l'offre faite par la CEE de réduire de 20 p. 100 le tarif commun sur une vaste gamme d'importations si ses homologues dans les négociations acceptaient d'abaisser pareillement leurs propres tarifs. Bien que cette formule ne se soit pas toujours révélée convenir aux circonstances, elle a constitué une contribution importante qui a permis aux négociations sur le tarif commun de se dérouler sur un vaste front.

Il a été négocié au cours de la Conférence tarifaire tout entière environ 4,400 concessions au total.

Il est difficile d'estimer avec précision la valeur des échanges sur lesquels portent les concessions négociées au cours de la "série Dillon", mais elle serait, semble-t-il, de l'ordre de 4 milliards 900 millions de dollars, ce qui représente un montant à peu près deux fois plus élevé que celui des échanges sur lesquels a porté, selon estimation, la Conférence tarifaire de 1956. (On se rappellera que les résultats des négociations bilatérales menées par les États-Unis et le Royaume-Uni, et notamment de leurs négociations avec la CEE, viennent d'être rendus publics.)

Il est évident que les résultats de la Conférence revêtent une grande importance et qu'ils apporteront une contribution majeure à l'expansion du commerce mondial. Cependant, il faut reconnaître que, pour diverses raisons, ces résultats n'ont peut-être pas été aussi substantiels que certains pays l'eussent espéré. A cet égard, on s'accorde largement à reconnaître que, dans la conjoncture actuelle du commerce mondial, il serait nécessaire de trouver de nouvelles techniques

\*Ces pays ont négocié leur accession au GATT.

possibles pour les négociations tarifaires et pour assurer l'accès aux marchés des produits agricoles de la zone tempérée ainsi que des produits tropicaux. Comme il est dit plus loin, le GATT étudie déjà très attentivement ces questions.

### iii) *Négociations en vue de l'accession au GATT*

Quatre pays — Israël, le Portugal, le Cambodge et l'Espagne — ont participé à la Conférence tarifaire en vue d'accéder pleinement au GATT. Les négociations avec les trois premiers de ces pays ont été menées à terme avec succès. Le Portugal a accédé à l'Accord général en mai 1962 et Israël en juillet 1962. L'accession du Cambodge interviendra très probablement avant la fin de l'année. Quant aux négociations avec l'Espagne, elles se poursuivent encore.

### **Plans en vue de nouveaux abaissements des droits de douane**

Le GATT étudie déjà très attentivement les mesures nécessaires pour conduire à de nouvelles réductions des droits de douane. Lors de la réunion à l'échelon ministériel tenue en novembre 1961, il a été convenu qu'il fallait continuer de réduire les obstacles tarifaires sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, conformément aux dispositions de l'Accord général. Mais il a été reconnu que si la méthode traditionnelle de négociation tarifaire du GATT, produit par produit, a donné des résultats substantiels, elle ne répondait plus aux exigences de l'évolution du commerce mondial. Les ministres sont convenus qu'il y avait lieu d'envisager l'adoption de nouvelles méthodes, et notamment la formule de réduction linéaire des droits de douane sous une forme ou sous une autre. Postérieurement à la réunion de ministres, un groupe de travail spécial a été chargé d'examiner cette question; il tiendra sa première réunion en septembre.

Les ministres sont convenus qu'il fallait tenir particulièrement compte de la situation des pays moins développés au regard des négociations tarifaires. Ils ont reconnu qu'étant donné le stade de développement économique de ces pays, il y avait lieu de faire preuve de plus de souplesse quant au degré de réciprocité qu'on peut attendre d'eux.

Lors de la réunion à l'échelon ministériel, les ministres des pays de production agricole ont souligné que leurs pays ne pouvaient utilement participer aux négociations tarifaires, étant donné que les principaux obstacles aux exportations des produits agricoles sont des mesures de caractère non tarifaire. Pour faire face à cette situation, une procédure spéciale qui vise à élargir les débouchés ouverts aux produits agricoles a été élaborée à cette réunion.

# Fonds spécial des Nations Unies

## HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL d'administration du Fonds spécial de l'ONU s'est réuni pour la huitième fois, à New-York, du 21 au 29 mai 1962. Le directeur général, M. Paul G. Hoffman, a évoqué le progrès de cette institution depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 1959. En effet, le Conseil a entériné, en tout, 205 projets importants; la mise en œuvre de 128 de ces projets a été autorisée et 4 autres ont déjà été menés à bonne fin. Dans plus de 50 pays, on travaille à 83 entreprises diverses (38 relevés de ressources, fondation de 35 institutions de formation et d'instruction technique, création de 10 centres de recherches appliquées). En mai dernier, le Conseil d'administration avait avalisé 41 projets variés et, lors de ses prochaines réunions, 91 autres que préparent les experts lui seront soumis.

L'exécution de ces tâches occupe en ce moment près de 400 spécialistes, originaires de 38 pays, ainsi que 1,800 administrateurs et techniciens recrutés par les pays bénéficiaires. Le Fonds spécial a placé des commandes d'équipement et de matériel qui représentent plus de 7 millions de dollars; une bonne partie de ce matériel est déjà à pied d'œuvre.

Selon M. Hoffman, l'utilité de l'assistance technique qui précède les investissements a été clairement démontrée, et les phases suivantes sont couronnées de succès un peu partout. Ainsi, l'étude des possibilités énergétiques de l'Argentine, terminée en 1961, a déjà amené 300 millions de dollars de sources argentines et étrangères, grâce auxquels le capital-énergie pourra s'accroître, conformément aux recommandations du relevé préliminaire. Le directeur général a insisté sur l'importance, pour les pays en voie de développement, d'une assistance technique préalable aux investissements proprement dits. Il a déjà dit notamment:

Intégré aux structures complexes des nombreux programmes d'assistance économique, le Fonds spécial répond à des besoins urgents et précis.

Dans les pays à revenus faibles, la production et la productivité ne peuvent augmenter que grâce à des investissements considérables. Mais les capitaux publics et privés craignent tout saut dans l'inconnu; ils se méfient de circonstances défavorables ou d'une conjoncture incertaine.

Les capitaux affluent par contre vers les régions où une assistance technique préalable a révélé des possibilités d'emploi fructueux.

Le Fonds encourage cette aide en appuyant des projets clefs, qui déterminent le potentiel des pays à faibles revenus, offrent à leurs nationaux la formation théorique et pratique indispensable à la mise en valeur de ce potentiel et consolident les institutions existantes afin qu'elles puissent organiser et diriger les secteurs stratégiques dont dépend le développement.

Sans être une institution de prêts, le Fonds spécial soutient ainsi les pays dépourvus et encourage le flot des capitaux de toute provenance, puisqu'il suscite les immobilisations et en accroît l'efficacité.<sup>1</sup>

Les projets approuvés par le Fonds spécial sont mis en œuvre par les Nations

1. Extrait de "Priorities of Progress", publié par le Fonds spécial de l'ONU, New-York, 1961.

Unies ou par certaines de leurs institutions: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale du Travail, Union internationale des télécommunications, UNESCO, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Fonds est alimenté par les contributions bénévoles de ses membres. Ceux-ci s'étaient engagés à lui verser près de 111 millions de dollars pour 1959, 1960 et 1961. Au 30 avril 1962, les cotisants avaient promis de verser cette année-là une nouvelle tranche de 53.6 millions. La quote-part du Canada est l'une des plus considérables: 2.35 millions de dollars des États-Unis pour 1961 et autant pour 1962. Jusqu'à présent notre pays a versé en tout au Fonds 8.7 millions de dollars. Les gouvernements bénéficiaires, de leur côté, assument les frais locaux des entreprises financées par le Fonds.

Depuis la création du Fonds, le Canada siège au Conseil d'administration, composé de 18 membres. Nos représentants y ont été réélus au début de 1962, pour une nouvelle période triennale. Au sein du Conseil, il y a représentation paritaire des pays développés, compte tenu de leurs contributions au Fonds, et des nations du tiers monde, sur la base de leur situation géographique. Au cours de ses réunions semestrielles, le Conseil oriente l'administration et le fonctionnement du Fonds et avalise les crédits de mise en œuvre des divers programmes d'assistance. Le Conseil économique et social soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport du Conseil (agrémenté, au besoin, de commentaires), afin que les membres de l'Assemblée puissent constater les progrès accomplis et approuver les recommandations appropriées.

Parmi les programmes entérinés par le Fonds, on peut citer:<sup>1</sup>

*Brésil* — Un relevé du bassin du San-Francisco, qui coûtera environ 2 millions de dollars; il sera mené à bien sous la direction de l'OAA et permettra d'étudier l'efficacité d'un vaste réseau d'irrigation dans la zone mi-aride située au nord-est du pays.

*Cameroun* — Sous la direction de l'UNESCO, on va fonder à Yaoundé une École normale de professeurs d'écoles secondaires. Cette entreprise reviendra à environ 2.7 millions de dollars. Ainsi, au cours de la prochaine décennie, on espère recruter près de 1,500 professeurs d'écoles secondaires, alors que la population scolaire, à ce palier, passera, croit-on, de 7,000 à environ 31,000.

*Malaisie* — L'OIT va veiller à l'aménagement d'un centre d'études de la productivité (coût: près de 800,000 dollars). Ce projet s'inscrit dans les cadres plus vastes d'un programme de gestion et de développement de l'industrie, qui vise au relèvement de la productivité.

<sup>1</sup>Les coûts indiqués englobent les contributions du Fonds et celles des gouvernements bénéficiaires sur une base locale.

*Iran* — L'OIT est également chargée de la mise en œuvre d'un projet qui coûtera 1.7 millions de dollars et permettra de former, en nombre suffisant, instructeurs et contremaîtres, particulièrement dans les secteurs du bois, de l'électricité et des métaux.

*Inde* — Grâce à des crédits de 4.6 millions de dollars, on installera deux instituts de recherches sur l'énergotechnique. Dans l'un de ces établissements on créera divers appareils de génération et de transmission et on en comparera le fonctionnement; dans l'autre, on se livrera à des expériences sur les mécanismes de commutation, des appareillages divers et les instruments d'essai.

Après avoir avalisé les projets recommandés par le directeur général, le Conseil d'administration a examiné les moyens qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre des projets agréés. Il a étudié également l'éventualité de services de consultation et d'information sur les sources d'investissement et d'assistance, ainsi que la possibilité de grossir par des appoints extérieurs l'aide du Fonds spécial. Le directeur général a insisté sur la nécessité de recueillir annuellement 100 millions de dollars, faute de quoi le Fonds ne pourra participer aussi activement qu'il le doit à la "décennie du développement" de l'ONU. Il a exhorté les pays qui se réuniront à New-York en octobre 1962 à s'engager à relever le montant de leurs contributions.

Depuis la clôture de la huitième session du Fonds spécial, M. Hoffman a visité plusieurs capitales. Le 17 juillet dernier, de passage à Ottawa, il s'est entretenu avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et avec le ministre des Finances du Canada.

La neuvième session du Conseil d'administration se tiendra à New-York, du 14 au 21 janvier 1963.

## Nouveau centre du Commonwealth

MARLBOROUGH HOUSE, À LONDRES

LES PREMIERS ministres et chefs d'État des pays du Commonwealth se réuniront à Londres, de 10 septembre prochain, à Marlborough House, nouveau centre du Commonwealth. Tout comme St James, Clarence House et Buckingham qui l'encadrent, l'ancien palais des ducs de Marlborough a, pendant plus d'un siècle, abriter une famille royale.



—Services d'information britanniques

*Marlborough House, Londres*

Lors de la Conférence économique du Commonwealth, réunie à Montréal, en septembre 1958, le Gouvernement britannique avait offert de créer un centre où se tiendraient les conférences et où se trouveraient des installations permanentes. Les délégués applaudirent chaleureusement à cette proposition.

La reine Élisabeth consentit à céder son palais de Marlborough, geste généreux loué au nom du Gouvernement canadien par M. Fleming, au cours d'une réunion du Conseil économique consultatif du Commonwealth, à Londres, en septembre 1959. Le 28 mars, le somptueux édifice fut officiellement transféré par Sa Majesté au Bureau des relations du Commonwealth.



## Historique

Marlborough House fut bâtie pour le premier duc de Marlborough dont la femme désirait une résidence à Londres. Ce fut elle qui loua un terrain appartenant à la reine Anne et embaucha comme architecte sir Christopher Wren. A la suite d'un conflit d'opinions avec l'illustre architecte, elle prit elle-même la direction des travaux. La maison, terminée en 1711, fut habitée par les ducs de Marlborough jusqu'en 1817. A ce moment, elle revint à la famille royale et devint la demeure traditionnelle de la reine-mère et du prince de Galles. La reine Marie, épouse de George V, devenue veuve, alla s'y installer et y vécut jusqu'en 1953, année de sa mort. La maison n'a pas été habitée depuis.

C'est le fils de Christopher Wren qui en aurait tracé les plans sous la direction de son père. De style sobre, l'édifice rectangulaire a peu d'ornements extérieurs. Dans le salon central et la cage d'escalier se trouvent des peintures murales de Louis Laguerre, illustrant les batailles auxquelles prit part le premier duc de Marlborough. D'autres peintures sur le même sujet ornent les murs faits de briques apportées d'Hollande en Angleterre dans les cales des navires qui avaient transporté les soldats du duc sur le continent européen.



*L'escalier Malplaquet, à Marlborough House, et des peintures murales de Louis Laguerre, qui ont été restaurées avec soin.*

### **Restauration et conservation**

La transformation du palais en centre du Commonwealth n'a pas apporté de modification à l'apparence extérieure ni à la structure fondamentale. Des changements radicaux avaient été effectués cependant en 1863 pour accueillir le prince de Galles. Au rez-de-chaussée, l'aile centrale comprend une enfilade de salles de conférences, de bureaux et de salons de réception. Lorsque les premiers ministres se réuniront en septembre 1962, chaque délégation aura son propre bureau aux étages supérieurs de l'aile centrale. Le sous-sol abrite un studio de radio et de télévision.

Les décorateurs n'ont pas altéré le style de l'édifice. La reine a bien voulu prêter lustres, tableaux et tapisseries pour les pièces d'apparat. On a restauré avec soin les peintures de Laguerre. Dans la grande salle de conférence, au rez-de-chaussée, se trouve une immense table ovale, autour de laquelle peuvent s'asseoir 40 personnes; derrière elles peuvent prendre place en outre une cinquantaine d'adjoints. Tous les tapis ont été tissés par la fabrique écossaise qui a fait les tapis employés à l'abbaye de Westminster, lors du couronnement. Toutefois, on n'a pas touché au fumoir-bibliothèque du prince de Galles, qui fut plus tard le roi Édouard VII. Un mur entier demeure couvert de fausses reliures; en enlevant le signet qui marque les pages d'un livre intitulé *Tricks upon Travellers* on déclenche un mécanisme et la porte s'ouvre.

Le Gouvernement britannique s'est chargé du réameublement. A la réunion de 1959 du Conseil économique consultatif du Commonwealth, M. Fleming a déclaré qu'il y aurait une valeur symbolique à ce que les pays du Commonwealth puissent participer à l'ameublement de l'édifice. Il a suggéré que ceux-ci fournissent des fauteuils destinés à la grande salle de conférences. Onze pays membres se sont associés à ce projet, chacun offrant six fauteuils. Le Canada participe également à la décoration de l'aile orientale où sont les locaux et le personnel permanents du Comité économique du Commonwealth. Il a offert dans ce dessein plusieurs reproductions de tableaux canadiens et des agrandissements photographiques illustrant différents aspects de l'économie canadienne.

### **Fonctions du centre**

Marlborough House abritera principalement les réunions des premiers ministres du Commonwealth, mais recevra aussi les délégués aux réunions d'organismes permanents, comme le Conseil économique consultatif du Commonwealth, et les représentants de conférences diverses, tels ceux qui ont étudié il y a peu de temps la future constitution de La Trinité.

Le Conseil économique consultatif et ses organismes auxiliaires permettent aux pays membres de se consulter sur les problèmes économiques, en se réunissant plusieurs fois par an au niveau des chefs de Gouvernement, et une fois par an à l'échelon des ministres des Finances et du Commerce. Le secrétariat du Comité économique du Commonwealth a ses bureaux et sa bibliothèque dans une des ailes du palais.

L'autre aile abritera le personnel chargé de veiller à la coopération dans le domaine de l'éducation. Le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth participe à la mise en œuvre du programme du Comité de liaison. Certains membres du personnel de l'Association des universités du Commonwealth britannique, constituant le secrétariat du Comité des bourses, vont s'installer dans des pièces voisines, d'où ils géreront l'application en Grande-Bretagne du programme adopté en 1959, lors de la Conférence d'Oxford. Celui-ci prévoit l'octroi de 1,000 bourses à des étudiants diplômés du Commonwealth désireux de poursuivre leurs études dans l'un ou l'autre des pays membres.



## *L'Association du Sud-Est asiatique (ASA)*

UNE NOUVELLE association de coopération régionale en Asie, formée il y a moins d'un an, a récemment fait connaître certains des moyens par lesquels elle cherche à obtenir des résultats d'ordre pratique. L'exposé de ces moyens a été présenté en avril dernier dans un communiqué publié après la réunion, en Malaisie, des ministres des Affaires étrangères des trois pays membres, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines.

La nouvelle association (appelée communément ASA, ce qui signifie "espoir" en malais) vise à stimuler le progrès économique, social et culturel par la coopération mutuelle. A la récente réunion des ministres des Affaires étrangères, on a annoncé que les membres de l'association étaient parvenus à une entente sur un certain nombre de questions et avaient pris plusieurs décisions, celles notamment de conclure un accord multilatéral relatif au commerce et à la navigation entre les trois pays, d'inaugurer immédiatement un service ferroviaire direct entre Kuala-Lumpur, capitale de la Malaisie, et Bangkok, capitale de la Thaïlande, ainsi que d'examiner prochainement la possibilité de tarifs réduits pour les télégrammes de presse échangés entre pays de l'ASA afin de stimuler la circulation des nouvelles.

L'Association du Sud-Est asiatique a été fondée le 31 juillet 1961 à la suite d'une réunion, à Bangkok, du premier ministre de Malaisie, du ministre des Affaires étrangères de Thaïlande et du secrétaire aux Affaires étrangères des Philippines. Les trois représentants ont alors publié un communiqué, connu sous le nom de Déclaration de Bangkok, qui annonçait la formation de l'Association du Sud-Est asiatique et en exposait les buts et objectifs. Aux termes de la Déclaration, l'ASA n'est reliée en aucune manière à une puissance de l'extérieur ou à un bloc de puissances; elle n'est dirigée contre aucun pays, mais constitue une association d'États du Sud-Est asiatique ayant pour objectif "l'avènement du bien-être au moyen d'efforts communs et la stimulation du progrès économique, social et culturel de la région".

Les buts de l'ASA, tels qu'exposés dans la Déclaration de Bangkok, sont les suivants: établir des rouages efficaces pour la consultation et l'assistance mutuelle dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et administratif; offrir des moyens de formation et de recherche aux ressortissants des pays associés; échanger des renseignements sur des questions d'intérêt commun; et contribuer de manière plus efficace aux travaux des organisations et institutions internationales existantes.

Afin de réaliser ces divers programmes, il y aura une réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères, précédée, environ un mois auparavant, d'une réunion d'un groupe de travail à laquelle participeront des représentants des trois pays. Chacun des États membres dispose, dans sa propre capitale, d'un secré-

tariat qui exécute les travaux de l'association dans les pays en question; on a aussi créé un certain nombre de comités spéciaux formés d'experts et de hauts fonctionnaires, qui s'occupent de matières déterminées. Afin d'illustrer le genre de coopération dans lequel se sont engagés les trois pays, on peut citer la décision prise à la récente réunion ministérielle de l'ASA d'établir un Comité d'organisation et de stimulation du commerce qui étudiera les points suivants:

- a) une plus grande liberté dans les transactions commerciales (y compris l'abaissement des tarifs douaniers) entre pays membres de l'ASA;
- b) des mesures afin d'établir, dans chacun des trois pays, des centres où seraient exposés les produits des autres pays membres de l'ASA;
- c) l'élaboration d'un programme pour la participation conjointe des pays membres à des foires commerciales et à des expositions;
- d) l'envoi à l'étranger, de temps à autre, de missions commerciales conjointes;
- e) l'échange de renseignements relatifs aux produits dont disposent les pays membres pour l'exportation;
- f) toutes questions ayant trait au commerce, dont le Comité pourrait être saisi de temps à autre.

D'après le compte rendu de leur réunion, les trois ministres ont examiné la question du financement des projets de l'Association et ont reconnu la nécessité de créer un fonds de l'ASA. Des démarches seront effectuées afin d'obtenir l'assentiment des trois gouvernements pour la création de ce fonds.

L'Association du Sud-Est asiatique est accessible aux autres pays de la région, et il est fort possible qu'elle élargisse en temps voulu le cercle de ses membres. L'établissement de l'ASA fournit la preuve que les pays membres ont conscience de leurs intérêts réciproques et voient en une coopération régionale poussée et dans l'assistance mutuelle le moyen effectif de servir ces intérêts et de résoudre un certain nombre de leurs problèmes courants.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. S. F. Rae, ministre du Canada à Washington, a été nommé représentant permanent et ambassadeur à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Il a quitté Washington le 27 juin 1962.
- M. B. M. Williams, haut-commissaire du Canada au Ghana, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Accra le 1<sup>er</sup> juillet 1962.
- M. J.-E.-G. Hardy, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission du désarmement à Genève. Il a quitté Londres le 1<sup>er</sup> juillet 1962.
- M. E. P. Black, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 3 juillet 1962.
- M. H. W. Richardson est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 juillet 1962 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. G. H. Southam, ambassadeur du Canada en Pologne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Varsovie le 4 juillet 1962.
- M. Jules Léger, représentant permanent et ambassadeur à la délégation canadienne auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est nommé ambassadeur du Canada en Italie. Il a quitté Paris le 5 juillet 1962.
- M. P.-A. Lapointe, de la délégation canadienne auprès des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Il a quitté Vientiane le 5 juillet 1962.
- M. A. F. Haggins, du haut-commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Colombo le 6 juillet 1962.
- M. J. M. Harrington, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 9 juillet 1962.
- M. V. C. Moore, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye. Il a quitté Karachi le 9 juillet 1962.
- M. E. M. Reid s'est retiré du service public le 10 juillet 1962.
- M. M. H. Coleman, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Los-Angeles. Il a quitté Ottawa le 10 juillet 1962.
- M. P. Tremblay, ambassadeur du Canada au Chili, est nommé représentant permanent et ambassadeur à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Santiago le 11 juillet 1962.
- M<sup>lle</sup> O. Hobbs, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à La Haye. Elle a quitté Ottawa le 11 juillet 1962.
- M. M. F. Filleul est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 juillet 1962 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. D. B. Wilson, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris. Il a quitté Ottawa le 17 juillet 1962.

- M. A. J. Andrew est nommé ambassadeur du Canada en Israël. Il a quitté Ottawa le 19 juillet 1962.
- M<sup>lle</sup> M. W. Greenwood, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Varsovie le 20 juillet 1962.
- M. L. V. Ryan, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 24 juillet 1962.
- M. G. B. Summers, ministre du Canada en Iran, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Téhéran le 25 juillet 1962.
- M. J. J. McCardle, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 27 juillet 1962.
- M. R. P. Cameron, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 30 juillet 1962.
- M. H. B. Stewart, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 30 juillet 1962.



## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Bilatéraux

##### États-Unis d'Amérique

Modification de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les emplois civils d'énergie atomique signé à Washington le 15 juin 1955, tel que modifié par les accords signés à Washington le 26 juin 1956, le 22 mai 1959 et le 11 juin 1960.

Signé à Washington le 25 mai 1962.

En vigueur le 11 juillet 1962.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique mettant en vigueur la modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils d'énergie atomique, signé à Washington le 25 mai, 1962.

Signé à Washington les 11 et 12 juillet 1962.

En vigueur le 12 juillet 1962.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique ayant pour objet de suspendre le péage au canal de Welland prévu par l'Accord du 9 mars 1959 entre les deux pays.

Ottawa, les 3 et 13 juillet 1962.

En vigueur à compter du 13 juillet 1962.

##### Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et celui du Mexique constituant un accord permettant les échanges de messages et de communications en provenance ou à destination de tiers, entre les stations-radio d'amateurs des deux pays.

Signé à Mexico, le 30 juillet 1962.

##### Norvège

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège concernant la formation de pilotes norvégiens au Canada.

Oslo, le 20 juillet, 1962.

En vigueur le 20 juillet, 1962.

#### Multilatéraux

Protocole concernant la modification de l'article 50 a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Fait à Montréal, le 21 juin, 1961.

L'instrument de ratification du Canada a été déposé le 17 octobre, 1961.

En vigueur pour le Canada le 17 juillet, 1962.

Déclaration sur la neutralité du Laos avec Protocole.

Fait à Genève le 23 juillet, 1962.

Signé par le Canada le 23 juillet, 1962.



### Publication

*Recueil des Traités 1960 n° 24.* Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan. Karachi, le 21 décembre 1960. En vigueur le 21 décembre 1960.

*Recueil des Traités 1961 n° 2.* Échange de Notes entre le Canada et l'Iran relatif aux conditions d'octroi des visas pour voyageurs non immigrants des deux pays. Ottawa le 10 mars 1961. En vigueur le 9 avril 1961.

*Recueil des Traités 1960 n° 8.* Statuts de l'Association internationale de développement. Faits à Washington le 26 janvier 1960. Signés par le Canada le 9 août 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 9 août 1960. En vigueur pour le Canada le 24 septembre 1960.



A

Vo

Vis

Ac

Co

L'i

Co

No

No

c

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 9                      Table des matières                      Septembre 1962*

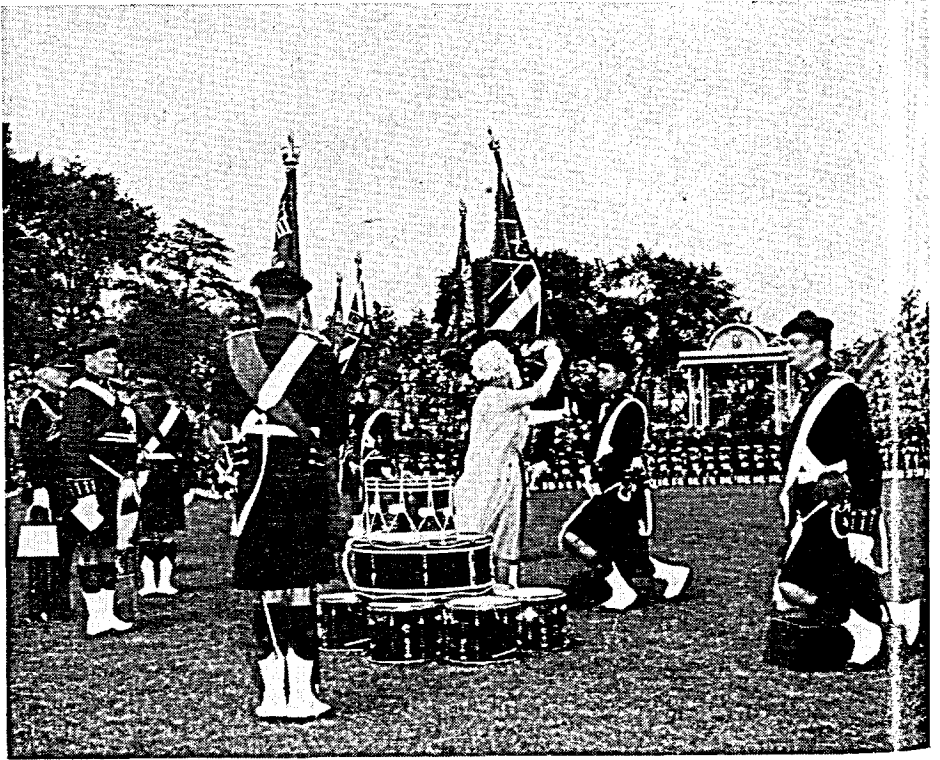
Visites royales .....	258
Accord de Genève sur le Laos .....	260
Cour internationale de Justice .....	263
L'indépendance de la Jamaïque .....	266
Conséquences économiques et sociales du désarmement .....	269
Nos services de l'Immigration à l'étranger .....	272
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada .....	275

## Visites royales

TROIS MEMBRES de la famille royale, le prince Philippe, duc d'Édimbourg, la Reine mère Élisabeth et la Princesse royale sont venus au Canada aux mois de mai et juin. Chacune de ces visites a été organisée en vue de buts déterminés, et le programme en a été dressé de sorte qu'elles n'aient pas l'ampleur générale des tournées antérieures.

La visite du prince Philippe était de nature privée et non officielle et a été consacrée à la Deuxième Conférence d'études du Commonwealth qui s'est tenue du 13 mai au 7 juin. Le Prince s'est d'abord rendu à Ottawa pour une visite d'une journée auprès du Gouverneur général. Il a ensuite rejoint les délégués à Montréal pour l'ouverture de la Conférence qui a fait l'occasion de réunions par tout le Canada. Le Prince n'a pas accepté d'invitations officielles, à l'exception de celles qui se rapportaient à la Conférence d'études; il s'est rendu néanmoins à London (Ontario) pour visiter le Régiment royal canadien dont il est colonel en chef.

La Reine mère et la Princesse royale sont venues au Canada principalement



*La Reine mère remet le drapeau de la Reine à la Garde noire (Régiment écossais royal du Canada) au cours des fêtes du centenaire de cette unité à Montréal.*

pour des cérémonies militaires. D'autres engagements, en nombre limité, faisaient également partie du programme de leur visite. Elles ont pu ainsi s'associer à divers aspects de la vie canadienne et prendre contact avec les autorités locales d'une manière qui a permis à beaucoup de Canadiens de les voir ou de leur être présentés. Cela, d'autre part, a mis en valeur l'idée que les membres de la famille royale pouvaient venir au Canada autrement que pour une visite officielle de grande envergure et comportant le voyage de l'Atlantique au Pacifique.

La Reine mère est arrivée à Montréal le 7 juin à bord d'un avion régulier d'Air-Canada afin de prendre part aux cérémonies du centenaire du Black Watch (le régiment royal écossais du Canada) dont elle est colonel en chef. En plus des engagements liés à la célébration du centenaire, le programme de la visite de Sa Majesté à Montréal comportait plusieurs engagements publics de caractère officiel ou se rapportant à des œuvres de bienfaisance. La reine Élisabeth a ensuite passé plusieurs jours à Ottawa auprès du Gouverneur général et de M<sup>me</sup> Vanier qui ont donné un dîner d'État et une réception en son honneur. La visite à Ottawa comprenait aussi d'autres engagements permettant au public de voir Sa Majesté.

Pour le dernier jour de sa visite au Canada, la Reine mère s'est rendue à Toronto. Après avoir été accueillie par les autorités locales, elle a assisté à la 103<sup>e</sup> course du Prix de la Reine, événement hippique dont elle avait été spectatrice en compagnie de feu le roi George VI, au cours de la visite royale de 1939. Le soir même, le 16 juin, la reine Élisabeth est retournée au Royaume-Uni à bord d'un avion de l'Aviation royale du Canada.

Pendant que la Reine mère visitait l'est du Canada, la Princesse royale est arrivée par avion à Victoria, en Colombie-Britannique, afin de présenter le drapeau au Régiment écossais canadien (régiment de la princesse Mary) dont elle est colonel en chef. Elle a également pris part aux fêtes du centenaire de Victoria en assistant à plusieurs cérémonies commémoratives publiques.

Se rendant ensuite dans l'Est, la Princesse royale a visité une autre unité dont elle est colonel en chef, le Service des transmissions royal canadien, à Kingston, où elle a été reçue également par les autorités locales. A Toronto, elle a pris part à la célébration d'un autre anniversaire militaire, le centenaire du Régiment royal canadien dont elle est aussi le chef. Reçue par les autorités provinciales et municipales, elle a été la première femme de la famille royale à devenir membre de la Société du barreau canadien.

La Princesse a effectué une courte visite à Ottawa où elle était l'invitée du Gouverneur général et de M<sup>me</sup> Vanier et a passé une journée à Québec avant de prendre le bateau le 28 juin à destination de la Grande-Bretagne.

Le Comité des visites officielles était chargé des détails d'organisation du séjour de la Reine mère et de la Princesse royale et s'est occupé des aspects officiels de la visite du duc d'Édimbourg.

Le passage au Canada de ces personnages royaux a fait l'objet de nombreux reportages et donné lieu à des témoignages enthousiastes d'intérêt et d'affection.

## Accord de Genève sur le Laos

LA FORMATION d'un cabinet d'unité nationale, au Laos, le 23 juin 1962, a rendu possible la reprise, au commencement de juillet, de la Conférence de Genève sur le Laos et la signature, le 23 juillet, d'un accord portant un nouveau statut international pour ce pays. La Conférence pour le règlement de la question laotienne, réunie pour la première fois le 16 mai 1961, groupait les pays suivants, qui sont devenus les signataires du nouvel accord: Birmanie, Cambodge, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Inde, Laos, Pologne, République démocratique du Vietnam (Nord-Vietnam), République du Vietnam (Sud-Vietnam), République populaire chinoise, Thaïlande et URSS.

Le but essentiel de la Conférence sur le Laos était la recherche d'un accord touchant un statut international qui ferait respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et la neutralité laotiennes et aiderait ainsi à stabiliser le Sud-Est asiatique dans son ensemble. Ce statut se trouve déterminé par trois documents qui, réunis, forment le nouvel accord international sur le Laos:



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures appose sa signature à l'original de l'accord sur le Laos. Assis à la table, de gauche à droite: M. C. A. Ronning, chef adjoint de la délégation du Canada à la Conférence sur le Laos; M. Green; M. Léon Mayrand, ancien commissaire du Canada au Laos.

- a) Une *déclaration* de neutralité de la part du Gouvernement du Laos, s'intégrant dans
- b) une *déclaration* sur la neutralité du Laos par tous les autres participants à la Conférence;
- c) un *protocole* relatif à cette déclaration.

Par sa déclaration, le Gouvernement laotien s'engage fermement à poursuivre une politique de stricte neutralité, c.-à-d. à ne faire partie d'aucune alliance militaire, à ne pas permettre l'établissement de bases ou d'installations militaires étrangères, à ne laisser aucun pays se servir du territoire laotien à des fins militaires ou pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays, à interdire l'introduction de tout matériel de guerre étranger non compatible avec les besoins de la défense nationale.

### Non-intervention

La déclaration des participants constitue de fait une réponse à la déclaration du Gouvernement laotien. Elle consacre les principes de non-intervention dans les affaires laotiennes et de respect pour l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Royaume du Laos. Elle contient notamment les stipulations suivantes: l'aide fournie au Laos ne sera pas soumise à des conditions politiques; la participation du Laos à des alliances militaires ne sera par recherchée; il n'y aura pas établissement de bases militaires au Laos ou introduction de troupes étrangères, d'éléments paramilitaires ou de matériel de guerre; le territoire laotien ne sera pas employé aux fins d'intervention dans les affaires intérieures d'autres pays.

### Moyens

Le protocole relatif à la déclaration expose en détail les moyens de réaliser les objectifs mentionnés dans les déclarations. Il prévoit le retrait de toutes les troupes étrangères et de tous les éléments militaires et paramilitaires dans un délai de 75 jours à compter de la date de signature de l'accord. Il interdit l'entrée de tout matériel de guerre ne se rapportant pas à la défense nationale. Il charge la Commission internationale de contrôler l'exécution effective des engagements internationaux relatifs au retrait des troupes et à l'introduction de matériel de guerre. Il définit les procédures que devra suivre la Commission internationale. Il établit à cet égard la règle des décisions à l'unanimité en ce qui concerne les questions susceptibles de conduire à une reprise des hostilités, et celle des décisions à la majorité dans tous les autres domaines, y compris pour les questions relatives au lancement et à l'exécution d'enquêtes. Le protocole prévoit notamment que les différences d'opinion surgissant entre les membres de la Commission pourront trouver voix dans des rapports présentés par une majorité ou une minorité aux coprésidents de la Conférence. Enfin, il détermine les responsabilités financières des divers participants à la Conférence.

Le Canada s'intéresse particulièrement à la question laotienne en qualité de membre des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle dont

la création remonte à 1954, date de la signature, à Genève, des accords sur l'Indochine. Entre 1954 et 1958 (alors que la Commission s'est ajournée *sine die*), l'élément canadien au sein de la Commission internationale au Laos comprenait 38 personnes: 3 agents diplomatiques, dont un commissaire, et 3 employés administratifs du ministère des Affaires extérieures, 24 agents militaires, dont un conseiller militaire senior et 8 sous-officiers du ministère de la Défense nationale. La délégation que le Canada nommera dans l'avenir auprès de la Commission du Laos aura, croit-on, des effectifs analogues.



# Cour internationale de Justice

## OPINION SUR LE FINANCEMENT DE L'ONUC ET DE LA FUNU

L'ASSEMBLÉE générale de l'ONU a inscrit à son ordre du jour provisoire de la dix-septième session, l'étude de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations financières des États membres en ce qui concerne les opérations des Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient. Les débats porteront sans doute en grande partie sur l'avis consultatif émis par la Cour le 20 juillet 1962.

La Charte stipule que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité peut demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur toute question juridique, et que tous autres organes de l'Organisation et institutions spécialisées possèdent le même droit, avec l'autorisation préalable de l'Assemblée. Forte de ces dispositions, l'Assemblée a adopté, le 20 décembre 1961, une résolution (A/RES)1731 (XVI), par laquelle, reconnaissant qu'elle a besoin d'un avis juridique autorisé quant aux obligations des États membres en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le financement des opérations des Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient, elle décidait de solliciter l'opinion de la Cour pour établir si les dépenses afférentes à ces opérations constituaient des "dépenses de l'Organisation", au sens du paragraphe 2 de l'article 17 de la Charte des Nations Unies.

Depuis quelques années, une pénurie de fonds paralyse les diverses opérations de l'ONU, notamment celles qui visent au maintien de la paix; ce déficit toujours croissant menace l'efficacité même de l'Organisation internationale. Inspirés par des motifs variés, nombre d'États membres se refusent à verser leur quote-part pour le soutien financier de l'ONUC et de la FUNU; certains d'entre eux affirment que les pays agresseurs devraient être seuls imposés, d'autres que les opérations de l'ONU violent les dispositions de la Charte. Plusieurs gouvernements ont excipé d'un manque de ressources pour ce qui est, à leurs yeux, un chapitre extraordinaire du budget. Au 31 juillet 1962, l'arriéré des cotisations se montait à 82 millions de dollars; la ventilation de cette somme s'établit comme suit: 51 pays devaient à l'ONU 25.3 millions (31 p. 100) des cotisations destinées à la FUNU, 64 États devaient 51.4 millions (63 p. 100) pour l'ONUC, et 26 États étaient redevables de 5.2 millions (6 p. 100) sur les versements au budget ordinaire.

Cette crise financière a poussé l'Assemblée générale, en décembre 1961, à demander l'avis de la Cour internationale de Justice, qui invita de son côté les États membres à lui soumettre des déclarations écrites. Elle en reçut des pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Haute-Volta, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste

soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS. En mai 1962, la Cour entendit en outre les exposés oraux des représentants des États suivants: Australie, Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, URSS.

Par 9 voix contre 5, la Cour a décrété que les dépenses causées par les opérations de l'ONUC et de la FUNU, décrites dans la résolution de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1961, constituaient des "dépenses de l'Organisation" prévues au paragraphe 2 de l'article 17 de la Charte. Cette décision concorde avec l'opinion de divers gouvernements, dont le Gouvernement du Canada. La mise aux voix, par pays, a donné les résultats suivants:

*Pour* — M. R. J. Alfaro (Panama), vice-président; les juges A. H. Badawi (RAU), V. K. Wellington Koo (Chine), J. Spiropoulos (Grèce), sir Percy Spender (Australie), sir Gerald Fitzmaurice (Grande-Bretagne), K. Tanaka (Japon), Phillip C. Jessup (États-Unis), G. Morelli (Italie). *Contre* M. B. Winiarski (Pologne), président; les juges J. Basdevant (France), L. M. Moreno Quintana (Argentine), V. M. Koretsky (URSS), J. L. Bustamante y Rivero (Pérou).

D'après la Cour, il faut entendre par "dépenses de l'Organisation" celles qui défraient la mise en œuvre des buts de l'ONU — comme c'est précisément le cas pour les frais découlant de la résolution de l'Assemblée, qui autorisait le financement des opérations de la FUNU et de l'ONUC. La Cour a appuyé ses conclusions de plusieurs considérations essentielles. Elle a décrété que le terme "dépenses", suivant l'article 17 de la Charte, s'étend non seulement aux frais administratifs de l'ONU, mais encore à toutes les catégories de dépenses, et notamment à celles qui servent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Cour a rejeté l'opinion de certains pays, pour qui le vocable "dépenses" ne pouvait, dans ce contexte, s'appliquer aux frais du maintien de la paix et de la sécurité, et devait donc nécessairement être accompagné du mot "ordinaires" ou "administratives". D'après la Cour, il n'y a pas lieu de s'éloigner du sens bien clair du texte.

D'autre part, la Cour internationale de Justice estime que les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée englobent toutes les activités budgétaires de l'ONU, y compris les postes qui relèvent de la paix et de la sécurité internationales. Elle a repoussé l'argument de certains États, selon lesquels ce dernier domaine ne relève pas de l'article 17 (paragraphe 2), mais exclusivement du Conseil de sécurité, qui peut passer des accords spéciaux avec les États membres en vue de la fourniture d'effectifs (article 43). Se référant à l'article 24 de la Charte, la Cour a établi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales constituait la responsabilité "principale", mais non pas "exclusive" du Conseil, qui la partage en fait avec l'Assemblée générale.

La Cour a été d'avis que les pouvoirs budgétaires accordés par l'article 17 (paragraphe 2), à l'Assemblée générale, comprennent le droit de répartir les cotisations entre États membres. Lorsque les dépenses de l'Organisation qui englobent les frais du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'ont

pas de postes spéciaux, il revient à l'Assemblée d'en établir la ventilation entre les membres.

Certains États ont avancé que les accords conclus dans le cadre de l'article 43 s'appliquent nécessairement au coût des opérations de l'ONU visant à la protection de la paix, et que seul le Conseil de sécurité est autorisé à recueillir les fonds nécessaires. A ce sujet, la Cour a statué que les opérations de l'ONUC et de la FUNU ne pouvaient être assimilées aux mesures de recours à la force prévues au chapitre VII de la Charte et que, par conséquent, l'article 43 ne saurait être évoqué au sujet des questions dont la Cour a été saisie. Même si l'article 43 faisant ici autorité, tout accord devrait être examiné à la lumière de l'article 17 qui prévoit qu'une partie au moins des dépenses visées retombent sur l'Organisation, chargée de veiller à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ses considérants, la Cour a stipulé qu'il ne pouvait s'agir de recours à la force dans le cas des opérations de la FUNU, étant donné que cette Force avait été créée avec l'accord des nations intéressées. Quant à l'ONUC elle a été approuvée par le Conseil de sécurité pour répondre à la demande du Gouvernement congolais. La Cour a évoqué l'examen approfondi du problème congolais par le Conseil et l'Assemblée, ainsi que la confirmation, l'approbation et la ratification de l'ONUC par ces organismes, et conclu que les opérations au Congo n'ont en rien entamé ou usurpé les prérogatives du Conseil de sécurité, qu'elles ne constituent pas des mesures "préventives" ou "coercitives" au sens du chapitre VII, non plus qu'une "action" proprement dite, au sens donné à ce terme à l'article 2 de la Charte.

Dans sa demande d'avis consultatif, l'Assemblée générale a énuméré les dépenses occasionnées par la FUNU et l'ONUC, dépenses dont il s'agissait de définir la nature: étaient-elles ou non des "dépenses de l'Organisation". La Cour a décrété que le plus sûr critère était le rapport de ces dépenses avec les buts de l'ONU. Toute dépense qui ne contribue pas à la mise en œuvre des buts des Nations Unies ne se range pas dans la catégorie précitée. L'intervention de l'ONUC et de la FUNU visait de toute évidence à remplir un des buts essentiels de l'ONU: la protection de la paix et de la sécurité internationales.

# L'indépendance de la Jamaïque

L'ÎLE DE la Jamaïque, associée depuis plus de trois siècles à la Grande-Bretagne, est indépendante depuis le 6 août 1962, atteignant ainsi l'étape ultime prévue par Londres sur la voie de l'autonomie, puis de l'indépendance.

Peuplée de plus de 1,500,000 âmes, la Jamaïque a connu jusqu'aux élections d'avril dernier un système de gouvernement biparti. Le premier ministre actuel est sir William Alexander Bustamante, tandis que sir Norman Manley dirige l'opposition. En 1945, les premières élections générales furent organisées sur la base du suffrage universel et, dès 1959, l'île jouissait de l'autonomie interne. Depuis une quinzaine d'années, elle s'inscrit parmi les nations dont le rythme de croissance économique est le plus rapide, en dépit du chômage, du sous-emploi et d'une certaine pauvreté. Pays multiethnique, où se coudoient descendants d'Africains, d'Européens et d'Asiatiques, la Jamaïque a su éviter cependant tensions et déchirements.

## Adversaire de la Fédération

Beaucoup d'observateurs prévoyaient que la Jamaïque s'intégrerait à la Fédération des Antilles britanniques, qui devait grouper dix des îles des Caraïbes. Mais en septembre 1961, par référendum, les Jamaïcains choisirent la rupture; les négociateurs à la conférence de Londres décidèrent en conséquence que le pays accéderait à l'indépendance le 6 août 1962.

Les relations du Canada et des Antilles britanniques ne remontent pas à hier, puisqu'elles sont plus anciennes que ses rapports avec tous les autres pays du Commonwealth, sauf, bien entendu, avec la Grande-Bretagne, qui était représentée à Kingston, pour les fêtes de l'Indépendance par la princesse Margaret. Ces fêtes durèrent du 3 au 11 août, et le moment le plus solennel fut celui où 20,000 personnes, massées le 5 août à minuit dans le stade de la capitale, virent l'Union Jack remplacé, au sommet d'un mât, par le drapeau national, vert, noir et or. Une cérémonie identique se déroula dans toutes les villes du pays, et dans les villages les plus reculés.

Le Canada avait délégué aux cérémonies M. Michael Starr, ministre fédéral du Travail, et un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Deux navires battant pavillon canadien avaient jeté l'ancre dans la rade de Kingston: l'*Iroquois* et le *Huron*; ils tirèrent une salve d'artillerie avec divers navires du Commonwealth et d'ailleurs. Une partie des équipages canadiens se joignit ensuite au défilé de l'Indépendance. Une fanfare de notre marine donna divers concerts.

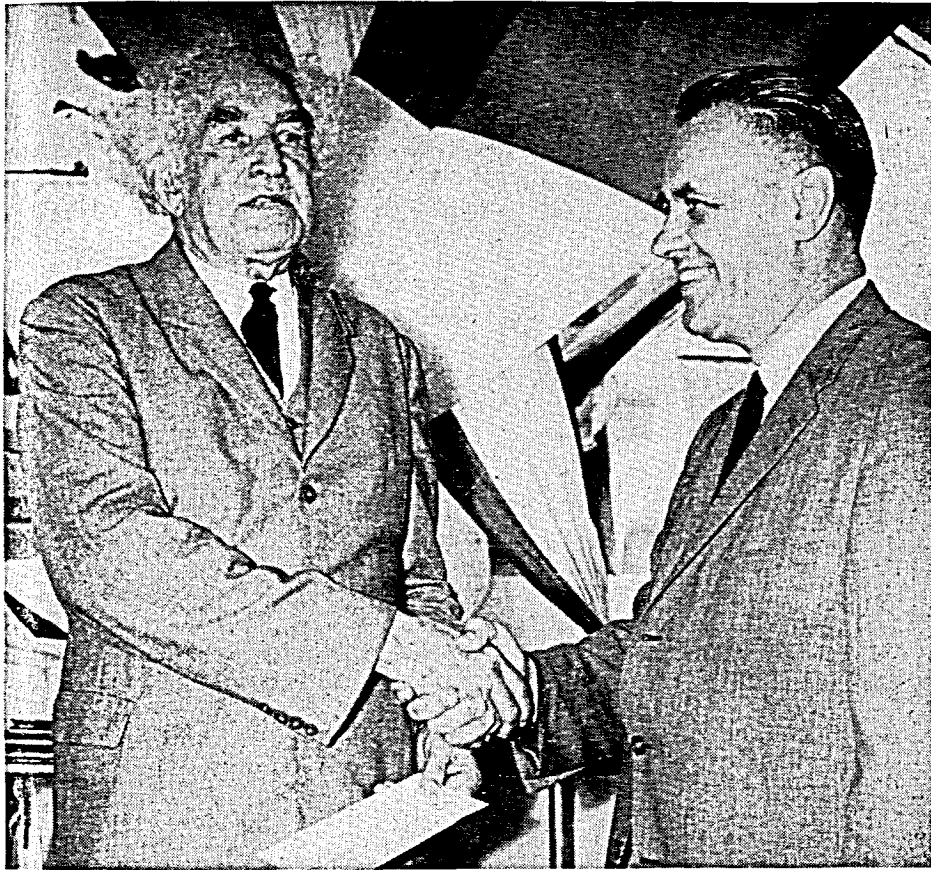
## Messages de félicitations

Lors de l'inauguration du parlement de la Jamaïque, le 7 août, la princesse Margaret donna lecture d'un message de la reine, qui disait notamment:



Sir Ale  
Starr, m  
et le p

C'  
wealth,  
monde  
monie  
compré  
protégé  
D  
tations  
dernie  
l'Iroqu  
Monsie  
Je  
qui ont  
pendan  
canadi



*Sir Alexander Bustamante, premier ministre de la Jamaïque, reçoit des mains de M. Michael Starr, ministre du Travail du Canada, le message où M. Diefenbaker félicite le Gouvernement et le peuple jamaïcains de leur accession à l'indépendance.*

C'est avec satisfaction que j'accueille la Jamaïque dans la grande famille du Commonwealth, et je formule les vœux les plus sincères pour son avenir. Vous avez démontré au monde que des hommes d'origines et de cultures variées peuvent former une société harmonieuse, et je suis persuadée que vous serez parmi les artisans d'une collaboration, d'une compréhension et d'une tolérance universelles. Je demande à Dieu de vous bénir et de vous protéger.

De son côté, le premier ministre du Canada a envoyé un message de félicitations et de souhaits à sir Alexander Bustamante, dépêche qui fut transmise à ce dernier par M. Starr, au cours d'un déjeuner offert à sir Alexander à bord de l'*Iroquois*. En voici le texte:

Monsieur le premier ministre,

Je regrette vivement qu'il ne m'ait pas été possible d'assister moi-même aux cérémonies qui ont marqué à Kingston l'accession de la Jamaïque à la communauté des nations indépendantes et souveraines. Désireux de participer à ce moment historique, le Gouvernement canadien s'est rendu avec empressement à votre aimable invitation et a délégué deux

représentants officiels aux fêtes de l'Indépendance: mon collègue et ami, l'honorable Michael Starr, membre du Conseil privé et ministre du Travail, et M. Llewellyn Stephens, chef de la Division du Commonwealth au ministère des Affaires extérieures.

Avec joie je vous renouvelle l'assurance de l'estime et de l'amitié que je nourris à votre égard, et je saisis cette occasion pour exprimer le désir que j'ai de préserver et d'élargir la compréhension amicale qui lie depuis longtemps nos deux pays. Au nom de tous les Canadiens, je vous adresse nos félicitations les plus cordiales et je formule les meilleurs vœux pour le bien-être et la prospérité de la Jamaïque. Le Canada, qui est l'un des plus anciens membres du Commonwealth, souhaite la bienvenue à son benjamin.

Pour concrétiser, ne fût-ce que par un geste symbolique, cette sympathie agissante, le Gouvernement canadien offre 10,000 dollars à l'intention des boursiers jamaïcains (étudiants, techniciens, membres des diverses professions) qui voudraient poursuivre leurs études ou leurs recherches au Canada.

Mon collègue M. Starr saura vous exprimer de vive voix nos sentiments à tous et l'espoir que la Jamaïque indépendante connaîtra la paix, le bonheur et la prospérité.

Agréez, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

John G. Diefenbaker

Dans son discours, sir Alexander Bustamante remercia chaleureusement M. Diefenbaker et déclara:

Je suis très touché par votre lettre et par la sincérité des sentiments que vous exprimez au moment où nous accédons à l'indépendance. Cette sincérité m'est bien connue, mais je ne m'attendais pas à ce que vous la manifestiez avec tant d'éclat. Mes compatriotes et moi-même sommes surpris et émus de votre nouveau don si généreux, grâce auquel plusieurs de nos étudiants pourront poursuivre leurs études au Canada. Ce geste spontané et inattendu renforce ma conviction que l'amitié du Gouvernement canadien envers nous saura se maintenir et s'approfondir. Je suis persuadé en outre que les échanges entre nos deux pays se multiplieront, et que nous en retirerons un avantage mutuel. Le peuple jamaïcain et moi-même vous exprimons nos remerciements les plus sincères.

## *Conséquences économiques et sociales du désarmement*

UN RAPPORT sur les conséquences économiques et sociales du désarmement a été publié par l'Organisation des Nations Unies en février 1962. Préparé par un groupe consultatif qu'avait désigné le secrétaire général en application d'une résolution parrainée par le Pakistan et adoptée le 15 décembre 1960, ce rapport sera étudié lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

Le groupe consultatif était formé d'experts appartenant aux pays suivants: États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Pakistan, Pologne, Soudan, Tchécoslovaquie, URSS et Venezuela. Choisis par le secrétaire général, les experts ont soumis leurs recommandations en leur nom propre. Le groupe consultatif a tenu deux sessions, la première à Genève en août 1961 et la seconde au siège de l'ONU à New-York du 23 janvier au 16 février de l'année en cours. En préparant son rapport, le groupe a demandé aux membres des Nations Unies de soumettre des études de caractère national. Dix-huit pays, dont le Canada, ont répondu à cet appel. Les études ainsi présentées ont été publiées dans le rapport dont elles forment le deuxième volume.

Le groupe est arrivé à la conclusion unanime que "la réalisation d'un désarmement général et complet serait un bienfait incommensurable pour toute l'humanité". Il est d'avis que tous les problèmes et difficultés de la période transitoire précédant le désarmement pourraient être surmontés par "des mesures nationales et internationales appropriées."

Dans la préface du rapport, le secrétaire général intérimaire a déclaré:

C'est un réconfort pour moi, et je suis sûr qu'il en sera de même pour tous les gouvernements de constater que sur un sujet où, encore récemment, les divergences idéologiques étaient si marquées, un groupe d'experts provenant de pays à régimes économiques différents et dont les niveaux de développement n'étaient pas les mêmes, ait pu néanmoins aboutir à un accord unanime.

L'analyse du rapport et ses principales conclusions se trouvent résumées ci-dessous.

### **Les dépenses militaires**

On estime qu'à l'heure actuelle le monde dépense environ 120 milliards de dollars par an à des fins militaires. Cette somme représente au moins les deux tiers de l'ensemble du revenu national de tous les pays sous-développés. Environ 85 p. 100 de ce total est dépensé par sept pays: l'URSS, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la République fédérale allemande, la République populaire de Chine et le Canada.

## Utilisation pacifique des ressources libérées par le désarmement

Aucun pays ne doit craindre qu'il lui sera impossible d'employer utilement les ressources libérées par le désarmement. A vrai dire, il y a tellement de possibilités d'utilisation de ces ressources que le vrai problème serait d'établir une échelle de priorités. Parmi ces besoins, on peut citer l'accroissement de la consommation personnelle, en particulier dans les pays sous-développés, l'expansion de la capacité de production, les investissements dans le domaine social: éducation, logement, hygiène et la recherche scientifique pure.

## Conséquences du désarmement sur l'activité économique

Le désarmement soulève à la fois des problèmes généraux de maintien de l'activité économique dans son ensemble et des problèmes spécifiques d'adaptation à des besoins non militaires. La conversion de la production du temps de guerre à la production du temps de paix qui a eu lieu après la seconde guerre mondiale "a eu une ampleur beaucoup plus grande et a déclenché un transfert des ressources beaucoup plus rapide que celui que nécessiterait, à l'heure actuelle, un désarmement total". Des armées gigantesques ont été rapidement démobilisées sans augmentation sensible du chômage dans la plupart des pays; la production industrielle s'est accrue rapidement. Néanmoins, bien que le problème de la reconversion soit aujourd'hui de petite envergure, il n'y a pas maintenant, fait observer le rapport, la même demande concentrée et l'insuffisance de capacité de production qui existaient en 1946. Tous les pays devraient donc être prêts à prendre, sur le plan international comme sur le plan national, "toutes les mesures appropriées" pour faciliter la redistribution des ressources et pour éviter au maximum tout déséquilibre temporaire dans la vie économique.

Dans les pays industrialisés, à économie privée, "le maintien de la demande ne devrait pas être particulièrement difficile". Dans la plupart de ces pays, l'État pourrait probablement remplacer par d'autres dépenses publiques, une grande partie des dépenses militaires, et au cas où les dépenses publiques ne suffiraient pas à maintenir la demande, la politique monétaire et fiscale devrait pouvoir éviter toute réduction. Dans les pays à économie planifiée, le maintien de la demande active "se réduirait à une question de technique de planification".

Même si l'on réussit à maintenir une demande active dans le monde entier, il resterait un certain nombre de problèmes importants pour certains secteurs particuliers des diverses économies nationales. On pourrait, en partie, effectuer un transfert des ressources servant à des fins militaires à l'intérieur même des industries et des usines. Les adaptations *entre* industries nécessiteraient par contre de nouveaux investissements et l'acquisition de techniques différentes de la part des travailleurs.

## Répercussions sur les relations économiques internationales

Le désarmement ne manquerait pas d'avoir un effet favorable sur les relations économiques internationales. Le relâchement des tensions internationales fournirait



une base solide à la réduction des barrières douanières. Le commerce entre pays à économie planifiée et le reste du monde devrait s'accroître sensiblement. La demande générale de certains produits primaires, comme le pétrole, le caoutchouc et la plupart des minerais, qui dépend fortement à l'heure actuelle des besoins militaires, ne serait que peu atteinte si les dépenses militaires étaient complètement remplacées par les dépenses publiques et privées non militaires. Si un pays venait à éprouver des difficultés marquées, par suite d'une baisse de la demande d'un produit de base déterminé, il faudrait envisager l'octroi d'une aide spéciale.

### **Conséquences pour l'aide destinée au développement économique**

En admettant qu'une fraction seulement des ressources libérées par le désarmement aille à l'aide économique, il en résulterait un accroissement sensible du taux d'augmentation du revenu réel dans les régions les moins favorisées du monde. Il est cependant possible que les ressources financières libérées par le désarmement soient rapidement absorbées par des entreprises purement nationales étant donné les différentes pressions dans ce sens dans les pays développés. Le groupe consultatif estime donc souhaitable qu'une certaine proportion des ressources libérées soit réservée à l'aide internationale lors de leur affectation aux besoins civils de l'État.

# Nos services de l'Immigration à l'étranger

**A**U LENDEMAIN de la Confédération, le Canada délègue à l'étranger des agents d'immigration, dont la double tâche était:

1. Recruter des immigrants, principalement au Royaume-Uni et en Europe.
2. Renseigner les candidats sur les conditions au Canada et s'assurer que ces futurs Canadiens avaient les qualités physiques et morales qui les feraient s'intégrer sans heurts à leur nouveau milieu.

A l'heure actuelle, le Canada a 31 bureaux de l'Immigration en dehors de ses frontières, dont 6 au Royaume-Uni, 5 en Allemagne et 4 aux États-Unis. Treize autres bureaux sont répartis dans les divers pays d'Europe occidentale. On en trouve également à Tel-Aviv, à la Nouvelle-Delhi et à Hong-Kong. Ailleurs, la délivrance des visas relève de nos agents des Affaires extérieures ou du Commerce, ou du personnel des postes diplomatiques ou consulaires de Grande-Bretagne, qui s'inspirent des directives émanant du ministère de l'Immigration à Ottawa.

Nos services de l'Immigration à l'étranger emploient des fonctionnaires canadiens de carrière et un nombre comparable de personnes recrutées sur place par les directeurs des bureaux intéressés. Dans les diverses capitales, ces services sont généralement dirigés par un attaché de l'ambassade du Canada. Les agents réguliers du service extérieur (diplômés d'université pour la plupart) et les fonctionnaires qualifiés du ministère de l'Immigration nommés à l'étranger subissent des cours poussés de formation professionnelle. Ils s'y familiarisent avec les diverses tâches des services de l'Immigration, apprennent à faire un choix judicieux parmi les candidats et à juger des conseils dont ces derniers peuvent avoir besoin. Pour s'acquitter au mieux de leurs fonctions, ces agents et employés doivent évidemment connaître à fond la conjoncture canadienne et être au courant des derniers changements.

Nos bureaux de l'Immigration à l'étranger ont pour fonctions:

1. Trier sur le volet les candidats à l'immigration.
2. Établir des rapports avec les gouvernements étrangers, ainsi qu'avec les divers organismes et institutions d'immigration.
3. Renseigner le Ministère sur tout ce qui peut influencer l'immigration au Canada.
4. Le cas échéant et avec l'assentiment des autorités étrangères, susciter l'intérêt des immigrants possibles, au moyen de conférences et de projections de films sur le Canada.
5. Offrir brochures, affiches et documents divers aux groupements ou aux particuliers qui s'y intéressent.
6. Aider les agences de voyage et les centres d'information à organiser des expositions de photos et de matériel divers sur le Canada, et veiller à ce que ce matériel demeure en bon état.

7. Déléguer des représentants à toutes les foires et expositions auxquelles le Canada participe. Dans les kiosques d'information, fournir aux visiteurs des renseignements oraux et des imprimés.
8. S'assurer, lors d'entrevues, que les futurs immigrants répondent aux exigences du programme d'immigration du Canada.
9. Désigner les bénéficiaires des mesures du programme d'immigration assistée.
10. Renseigner les futurs immigrants sur les emplois disponibles au Canada et sur leurs chances d'emploi dans les affaires ou l'agriculture.
11. S'efforcer d'éliminer les candidats indésirables.
12. Accorder des entrevues à ceux qui désirent se rendre au Canada comme non-immigrants, et s'assurer de leur bonne foi.
13. Accorder des entrevues aux immigrants déjà "reçus" antérieurement et qui désirent retourner au Canada, où ils se sont établis.
14. Délivrer des visas. Dans ce domaine, la Direction de l'Immigration bénéficie de l'aide et des conseils du ministère de la Justice et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

#### **Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**

1. Les médecins attachés à ce Ministère font passer un examen médical à toutes les personnes que leur envoient les agents de l'Immigration, afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes établies par le Ministère, conformément à la Loi sur l'immigration.
2. Ces médecins fournissent aux agents de l'Immigration des certificats médicaux rédigés après examen.
3. Ils rédigent et signent les formulaires d'ordre médical que doivent remplir les candidats et les leur font parvenir par le truchement des agents de l'Immigration.

#### **Ministère de la Justice**

1. Il se charge des entrevues avec les personnes que lui envoient les agents de l'Immigration.
2. Il fournit à ces derniers des déclarations écrites, qui les renseignent sur les "bonnes vie et moeurs" des candidats et sur leurs antécédents, afin d'éliminer ceux qui ne répondraient pas aux exigences formulées par la Loi sur l'immigration.

Jusqu'à ces dernières années, la répartition du personnel de l'Immigration à l'étranger était fondée sur le fait que seuls les nationaux des pays d'Europe occidentale et de certaines régions du Commonwealth pouvaient s'installer au Canada sans répondants. C'est dans ces pays-là que se sont donc ouverts les bureaux canadiens de l'Immigration. Toutefois, les nouveaux règlements, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1962, stipulent que le Canada examinera désormais sans

aucune discrimination les demandes d'entrée soumises par les candidats originaires de n'importe quel pays du globe. Les agents de l'Immigration paraissent tout indiqués, grâce à leur expérience spécialisée, pour examiner les demandes et faire le tri nécessaire. Dans les pays où il n'y a pas d'agents de l'Immigration, la filière officielle est la suivante:

1. Les demandes sont présentées aux ministères des Affaires extérieures ou du Commerce, ou encore aux postes britanniques, qui les soumettent directement à la Direction de l'Immigration, à Ottawa.
2. A Ottawa, ces demandes, rédigées suivant des formules plus détaillées que naguère, sont examinées par un personnel spécialisé, qui détient les pouvoirs nécessaires pour accepter sous conditions les candidats qui conviennent ou rejeter au besoin les indésirables, à titre provisoire.
3. Les Affaires extérieures ou les postes britanniques font passer aux candidats dont la demande est agréée sous conditions les examens d'usage, et leur fournissent éventuellement un visa, ou la lettre préalable aux examens nécessaires.
4. Dans les cas douteux, la décision est suspendue jusqu'à ce que les candidats puissent être appelés à une entrevue par un agent canadien de l'Immigration.
5. Dans chaque pays, la procédure convenant aux décisions ainsi suspendues s'orientera suivant trois lignes de conduite distinctes:
  - a) Dans les pays où une masse considérable d'émigrants éventuels entraîne des demandes nombreuses d'admission, le Canada ouvrira parfois, avec l'accord des autorités locales, un bureau de l'Immigration qui examinera les demandes de façon continue.
  - b) Là où il surviendra une quantité suffisante de demandes, une équipe volante d'agents canadiens de l'immigration ira les examiner.
  - c) Si, par contre, les conditions exposées en a) et en b) ne sont pas remplies, l'examen des candidatures pourra être remis.

Il ressort de cet exposé que notre programme d'immigration est entré dans une phase transitoire, qui aboutira sans doute à une nouvelle répartition du personnel et à un remaniement des services. Comme ils sont saisis aujourd'hui de demandes plus variées que naguère, les préposés aux visas doivent subir une formation très poussée, qui leur permet d'agir avec le maximum d'efficacité.

## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. S. A. Freifeld, du Collège de la Défense nationale à Kingston, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kingston le 23 juillet 1962.
- M. A. J. Matheson, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 26 juillet 1962.
- M. J. W. O'Brien s'est retiré du service public le 31 juillet 1962.
- M. J. K. Starnes est nommé ambassadeur du Canada en Allemagne. Il a quitté Ottawa le 1<sup>er</sup> août 1962.
- M. J.-E.-G. Lalonde a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 3 août 1962.
- M. W. H. Cullen, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté San-Francisco le 4 août 1962.
- M. A. F. Hart, de la mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Berlin le 6 août 1962.
- M. G. B. Bull, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté La Haye le 7 août 1962.
- M. J. S. Nutt, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 8 août 1962.
- M. J. B. Seaborn, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Moscou le 12 août 1962.
- M. A. B. Bonnezen, du consulat général du Canada à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 16 août 1962.
- M. R. D. Gualtieri, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade. Il a quitté Ottawa le 16 août 1962.
- M. K. B. Williamson, de l'administration centrale, est affecté à la mission militaire du Canada à Berlin. Il a quitté Ottawa le 20 août 1962.
- M. W. Savage, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Chicago le 26 août 1962.
- M. J. M. Cook, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la défense nationale à Kingston. Il a quitté Ottawa le 28 août 1962.
- M. J. H. Vincent, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kingston. Il a quitté Ottawa le 28 août 1962.
- M. S. W. Hubble, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kingston. Il a quitté Ottawa le 30 août 1962.

M. C.-P. Hébert, ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, est décédé le 29 juillet 1962.

A

*Vo*

Ré

Ass

Co

Ind

Règ

No

c

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 10*

## *Table des matières*

*Octobre 1962*

Réunion de 1962 des premiers ministres du Commonwealth .....	278
Assemblée générale des Nations Unies .....	287
Comité d'aide au développement .....	296
Indépendance de la Trinité et Tobago .....	300
Règlement en Nouvelle-Guinée occidentale .....	303
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada .....	307

## Réunion de 1962 des premiers ministres du Commonwealth

LA réunion de 1962 des premiers ministres du Commonwealth a été sans aucun doute l'une des plus importantes de l'histoire du Commonwealth. Tenue à Londres du 10 au 19 septembre, elle a rassemblé les présidents du Pakistan et de Chypre et les premiers ministres de Grande-Bretagne, du Canada, d'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et du Nigéria. Pour la première fois, les premiers ministres du Sierra Leone, du Tanganyika, de la Jamaïque, de la Trinité et de Tobago participaient à la conférence. Le président Nkrumah du Ghana qui n'a pu se rendre à Londres était représenté par le ministre des Finances et du Commerce du Ghana, M. F. K. D. Goka. Les premiers ministres de la Fédération de Malaisie et de Ceylan, étant dans l'impossibilité de venir à la réunion, s'y étaient fait représenter respectivement par le sous premier ministre Tun Abdul Razzak et par le sénateur Sam Fernando. Selon une coutume établie de longue date, le



La Reine a reçu à dîner à Buckingham Palace les représentants des divers États prenant part à la Conférence du Commonwealth. Debout à ses côtés, de gauche à droite: M. Rashidi Kawawa, du Tanganyika; M. Eric Williams, de la Trinité et Tobago; sir Milton Margai, du Sierra Leone; sir Abubakar Tafawa Balewa, du Nigéria; sir Alexander Bustamante, de Jamaïque; sir Roy Welensky, de Rhodésie et Nyassaland; Tun Abdul Razak, premier ministre par intérim de Malaisie; M. F. D. K. Goka, ministre des Finances du Ghana; le sénateur S. P. C. Fernando, ministre de la Justice de Ceylan; Mgr Makarios, président de la République de Chypre. Assis, même ordre: M. Keith Holyoake, de Nouvelle-Zélande; M. Jawaharlal Nehru, de l'Inde; M. John G. Diefenbaker, du Canada; M. Robert Menzies, d'Australie; le feld-maréchal Mohammad Ayoub Khan, président du Pakistan; M. Harold Macmillan, de Grande-Bretagne.



premier ministre de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland a été invité à prendre part à certaines sessions, bien que la Fédération ne soit pas membre de plein exercice au sein du Commonwealth.

Les premiers ministres ont traité de nombreuses questions sur le plan international, mais le thème central de la réunion a été le Marché commun d'Europe et les conséquences économiques de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à cette association. Il a également été décidé que l'Ouganda deviendrait membre du Commonwealth dès qu'il accèderait à l'indépendance au mois d'octobre de l'année en cours.

*Voici les notes préparées en vue de la déclaration qu'a faite le premier ministre Diefenbaker à la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres le 17 septembre 1962:*

J'aimerais résumer brièvement la position du Canada après l'avoir considérée à la lumière des déclarations faites au cours des principales sessions de la semaine dernière, ainsi qu'à la lumière des réunions du comité. Ce faisant, je pense qu'il n'est plus nécessaire d'esquisser à l'arrière-plan des considérations que nous avons passées en revue avec soin.

Nous désirons souligner tout d'abord qu'il appartient à la Grande-Bretagne et à elle seule de prendre la décision relative à son adhésion au Marché commun, après les consultations que la présente réunion a rendues possibles et après tous autres entretiens qui peuvent être jugés opportuns.

Le gouvernement canadien ne prend pas position sur la question de savoir si le Royaume-Uni doit entrer ou non au Marché commun, parce que nous respectons le droit de la Grande-Bretagne de prendre cette décision elle-même. Nous avons été invités à faire part au gouvernement britannique de nos vues touchant les effets d'une décision de ce genre sur les intérêts du Canada, et c'est ce que nous avons fait. Le problème de l'adhésion met en jeu bien d'autres considérations que seuls le Gouvernement et le Parlement britanniques peuvent faire entrer comme il convient en ligne de compte.

Vous nous avez demandé une évaluation des effets que produirait sur notre commerce l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun selon les conditions déjà négociées à Bruxelles. Nous avons fourni cette évaluation. Elle est contenue à la fois dans la déclaration que j'ai faite mardi dernier et dans les procès-verbaux du Comité chargé d'étudier les problèmes relatifs aux produits alimentaires des régions tempérées et toutes autres questions qui présentent un intérêt particulier pour le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Nous estimons que lors des négociations qui doivent avoir lieu à Bruxelles en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté il sera nécessaire d'apporter des modifications sensibles aux conditions d'entrée, à la lumière des engagements qui ont été pris pour la sauvegarde des intérêts du Commonwealth. Dans plusieurs domaines, notamment celui des tarifs à appliquer sur les matières premières, les articles d'alimentation et autres produits, on n'a encore décidé que

peu de choses avec les Six et il semblerait y avoir champ libre pour des négociations plus favorables aux intérêts du Commonwealth que celles qui ont déjà eu lieu. Dans le domaine de l'agriculture des pays tempérés, nous pensons, comme l'a affirmé M. Green devant le Comité, qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations au document que doivent sanctionner la Grande-Bretagne et la Communauté. Pour ce qui est du traitement accordé à nos produits manufacturés, au sujet desquels on est parvenu à un accord provisoire, nous espérons aussi et nous croyons que certains changements peuvent être effectués. Nous avons offert quelques suggestions à cet effet, mais ceux qui s'occupent à proprement parler des négociations sont, à notre avis, les mieux placés pour déterminer la manière d'obtenir ces améliorations.

Les vues clairement exprimées par le Commonwealth devraient contribuer à amener cet adoucissement, en particulier à fixer certaines des conditions qui ont déjà fait l'objet d'un accord provisoire, et à trancher certaines questions qui demeurent pendantes. Les progrès remarquables effectués au sein du Congrès américain de par le projet de loi sur l'expansion du commerce devraient aussi, je l'espère, fournir leur contribution à cet égard.

Le Canada sera heureux de conférer avec le Royaume-Uni au cours de toutes négociations qui pourraient être entreprises. Nous avons envoyé des experts à Bruxelles dans ce dessein et nous sommes disposés à prendre toutes nouvelles dispositions que l'on puisse juger souhaitables pour assurer à ces consultations une entière efficacité.

Si la majorité en exprime le vœu, le Canada est prêt à participer à une autre réunion des premiers ministres afin d'examiner les résultats de ces négociations finales; il fournira toutefois sa collaboration dans le cadre de toute autre méthode permettant d'évaluer les résultats, dans la mesure où le Royaume-Uni voudrait obtenir notre point de vue afin de prendre sa décision.

Il est maintenant clair que les premiers ministres du Commonwealth désirent de façon quasi unanime quelque chose susceptible d'apporter à l'endroit de l'expansion du commerce, une plus grande assurance que celle fournie par les résultats actuels des négociations de Bruxelles.

Le gouvernement canadien a soigneusement envisagé les moyens de résoudre les nouveaux problèmes qui se présentent pour le Commonwealth et pour d'autres pays. Il convient de rechercher des solutions qui aideraient tous les pays du Commonwealth à réaliser leurs objectifs économiques et qui en même temps permettraient d'éviter, sur le plan économique et politique, une rupture de nos relations traditionnelles et fondamentales. A la base, ce programme pourrait être indifféremment appliqué, que la Grande-Bretagne décide ou non d'adhérer à la CEE.

Le président Kennedy a soumis au Congrès un programme visant à élargir le commerce mondial. J'estime que, représentant comme nous le faisons les nations du Commonwealth et une vaste partie de la population du globe, nous devons nous efforcer, dans un esprit de coopération, de fournir une direction à l'échelle mondiale, en un effort concerté pour résoudre les problèmes difficiles et variés du

commerce des pays du Commonwealth.

Je propose donc que la présente conférence déclare son intention d'inviter tous les pays membres du Commonwealth, de la CEE, de l'AELE, ainsi que les États-Unis, le Japon et toutes autres nations animées d'un désir semblable, à se réunir dès que possible pour étudier les moyens d'apporter à nos problèmes commerciaux une solution qui serait à l'avantage de tous. Ceci devrait préparer la voie pour les futures négociations visant des tarifs non différentiels sur la base de la nation la plus favorisée.

La Communauté européenne est déjà une réalité. Nous n'avons jamais douté qu'il n'y ait avantage à ce que cette communauté, sous sa forme actuelle, poursuive la réalisation de ses objectifs. Il semble néanmoins que si nous voulons parvenir, avant 1970, à des accords commerciaux encore plus vastes et plus satisfaisants, il faut s'acheminer dès maintenant vers de nouvelles ententes à l'échelle mondiale.

Je suis convaincu que ceci apporterait, pour la solution de nos difficultés, une contribution pratique qui renforcerait l'association du Commonwealth, permettrait au Marché commun de poursuivre l'expansion de ses propres activités et ferait entrer en jeu l'immense potentiel commercial des États-Unis et du Japon.

Si ce plan est accepté, le Canada s'estimerait honoré d'être le pays d'accueil de la conférence.

La diminution réciproque des tarifs ne devrait pas être la seule question dont traiterait une réunion de ce genre. Les débats que nous avons tenus ici ont fait ressortir de nouveau le besoin urgent de trouver des solutions aux difficultés particulières du commerce mondial des produits agricoles. Le travail dans le domaine des tarifs devrait être coordonné avec ce qui pourrait être accompli par d'autres moyens; par exemple, grâce à des accords mondiaux sur les produits, à la fois en ce qui concerne les denrées alimentaires des pays tempérés et là où surgissent des problèmes spéciaux touchant les matières premières. Les autres questions à examiner seraient le commerce des produits tropicaux et, d'une façon générale, le commerce des pays en voie de développement.

Il sera extrêmement important que le Commonwealth prenne l'initiative pour amener la solution des nombreux problèmes qui se présentent. En approchant de cet objectif, il faudra s'assurer que l'on tient compte entièrement des divers intérêts commerciaux de toutes les nations du Commonwealth, grandes et petites. Le travail en commun dans ce cadre élargi devrait fournir un nouveau point de convergence pour les efforts coopératifs des pays du Commonwealth.

*Le communiqué publié à l'issue de la conférence, le 19 septembre, est conçu en ces termes:*

1. La réunion des premiers ministres du Commonwealth a pris fin aujourd'hui.
2. C'était la première occasion à laquelle le Sierra-Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité se trouvaient représentés à une réunion du Commonwealth à titre de pays indépendants; la présence de leurs premiers ministres qui, ensemble,

représentaient 15 millions de personnes ayant obtenu l'indépendance depuis la dernière conférence de 1961, a été saluée par les autres gouvernements du Commonwealth. Au cours de la réunion, les premiers ministres ont appris que l'Ouganda, dont la population atteint presque 7 millions d'habitants, accéderait à l'indépendance au mois d'octobre 1962; ils ont décidé que l'Ouganda deviendrait à cette date membre du Commonwealth.

Ils ont également noté avec satisfaction les grands progrès accomplis en vue de l'établissement, le 31 août 1963, de la Fédération de Grande-Malaisie: ceci permettait à l'État de Singapour, aux territoires de Nord-Bornéo et de Sarawak et, espère-t-on, à l'État de Brunei, qui ont une population combinée d'environ 3 millions, d'accéder à l'indépendance dans le cadre d'une fédération élargie. Les premiers ministres ont appris que le Tanganyika adopterait une forme républicaine en décembre 1962 et il a été convenu que ce pays resterait par la suite membre du Commonwealth, à titre de république.

3. Au cours de leurs entretiens, les premiers ministres ont saisi l'occasion pour examiner, comme de coutume, les affaires internationales, et ils ont échangé leurs vues sur la situation politique dans diverses parties du monde.

Ils ont pris note, en particulier, des propositions relatives au Congo qu'a récemment introduites le secrétaire général intérimaire de l'ONU et ils ont exprimé l'espoir qu'elles puissent servir de base à un règlement rapide et constructif.

4. Les premiers ministres ont reconnu que la nécessité du désarmement s'était accrue de par la mise en œuvre continue d'armes de plus en plus puissantes. Ils ont réaffirmé les principes énoncés dans leur déclaration du 17 mars 1961 sur le désarmement, et ils ont exprimé la conviction que le Comité des Dix-Huit à Genève devrait poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un traité visant à un désarmement général et complet en conformité de ces principes. Ils ont noté que des discussions touchant l'arrêt des essais d'armes nucléaires avaient également eu lieu à Genève et ils ont dit espérer que ses efforts puissent résulter en la mise en œuvre d'un traité efficace qui délivrerait l'humanité de cette source d'angoisse et de danger.

5. L'objectif principal de cette réunion était néanmoins d'étudier les progrès obtenus au cours des négociations de Bruxelles relativement aux conditions de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, et d'examiner la nature et l'avenir des garanties visant le commerce des autres pays du Commonwealth. La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'étude de cette question complexe. Bien que les discussions tenues à ce sujet aient révélé l'existence de nombreuses différences d'opinion et de nombreuses incertitudes, tous les échanges de vues se sont produits dans l'atmosphère franche et amicale qui caractérise les réunions du Commonwealth. Ceci a réaffirmé la détermination commune de renforcer les liens qui existent entre les pays du Commonwealth.

6. Les premiers ministres ont déclaré que l'objectif constant de la politique de tous les membres du Commonwealth était de promouvoir la paix et le progrès

économique dans le monde et d'aider ainsi à créer des conditions dans lesquelles l'humanité puisse s'épanouir dans la liberté, délivrée des entraves de la pauvreté, de l'ignorance ou de la maladie. Pour la réalisation de ce dessein, tous les gouvernements du Commonwealth sont résolus à faire tout leur possible pour amener le développement harmonieux et l'expansion continue du commerce mondial.

7. Ils remarquent avec inquiétude que dans les pays en voie de développement, et dans certains autres pays grands producteurs de matières premières d'exportation, le commerce et l'industrie ont subi les effets défavorables de grandes fluctuations dans les prix des produits de base, et ceux d'une détérioration graduelle des conditions du commerce. Les premiers ministres voient en ceci un problème qui exige l'établissement de politiques progressives à l'endroit du commerce international et des finances, afin que la demande visant les produits de ces pays puisse se maintenir et s'accroître et que des débouchés plus vastes et plus fermes leur soient assurés.

8. Afin de satisfaire aux besoins des pays en voie de développement, ils appuieront des politiques conçues pour élever le niveau de vie des peuples de ces pays et aider ceux-ci à réaliser les progrès économiques, sociaux et culturels auxquels ils aspirent. Ils estiment qu'à cette fin des débouchés accrus et de meilleures conditions commerciales jouent un rôle encore plus important que l'aide financière. Ils reconnaissent que les pays sous-développés ont besoin d'avoir plus facilement accès aux marchés extérieurs pour écouler les produits de leurs industries au fur et à mesure du développement de celles-ci, le caractère souhaitable d'une telle politique trouvant son reflet dans les mesures prises par les pays plus avancés.

9. Afin de satisfaire aux besoins des producteurs de denrées agricoles, les pays du Commonwealth appuieront des politiques et des initiatives visant à soutenir et à élargir le commerce international de ces produits et à améliorer l'organisation du marché mondial d'une manière qui soit équitable à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. En négociant à cet effet des accords internationaux relatifs aux produits de base, il conviendrait d'employer une attitude énergique et nouvelle; il faudrait appliquer en particulier les principes des prix, de la production et de l'accès aux marchés, pour chaque produit pris individuellement, de façon à encourager une consommation maximum sans stimuler outre mesure la production, et à offrir aux pays bons producteurs un accès suffisant et des prix qui se maintiennent à un niveau juste et raisonnable. En cherchant à écouler tout surplus de produits agricoles, il faudrait s'efforcer, dans toute la mesure compatible avec les intérêts légitimes des fournisseurs traditionnels, de satisfaire aux besoins des peuples sous-alimentés.

10. Les premiers ministres ont déclaré que leurs gouvernements étaient prêts à s'associer par tous les moyens existants aux efforts exercés sur le plan international pour élargir le commerce mondial des matières premières et des produits manufacturés. Ils ont reconnu l'importante contribution que pourraient fournir à cet égard la Communauté économique européenne et d'autres groupements régionaux.

Ils ont exprimé l'espoir que les membres de la Communauté économique européenne collaboreraient aux objectifs généraux qui viennent d'être exposés. Ils ont remarqué que le projet de loi déposé devant le Congrès américain pourrait aider matériellement à la poursuite de ces objectifs.

11. Les premiers ministres ont pris connaissance des progrès accomplis par la Grande-Bretagne dans ses négociations avec la Communauté économique européenne et ont discuté des dispositions qui pourraient être prises afin de satisfaire aux besoins particuliers des autres pays du Commonwealth dans le cas de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

12. Les ministres britanniques ont exposé les considérations générales, politiques et économiques, qui ont conduit le gouvernement de la Grande-Bretagne à entamer les négociations de Bruxelles. Ils ont souligné que, de l'avis du gouvernement britannique, l'accession du pays à la Communauté selon des conditions satisfaisantes aurait pour résultat de renforcer la position de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et de l'Europe.

Ils ont expliqué en détail la position atteinte jusqu'ici dans les négociations de Bruxelles et ont souligné les points saillants parmi les nombreux accords provisoires qui ont été élaborés.

En premier lieu, une offre d'association selon des conditions économiques avantageuses était présentée aux pays africains et antillais du Commonwealth, ainsi qu'à la majorité des territoires britanniques dépendants.

Si certains de ces pays ne s'associaient pas à la Communauté, l'accord provisoire conclu à Bruxelles prévoyait d'autres entretiens au cours des négociations afin d'arriver éventuellement à d'autres ententes.

Deuxièmement, la Communauté était disposée à négocier le plus tôt possible, avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan, des accords commerciaux qui auraient pour objectif déclaré de développer le commerce réciproque, afin de maintenir, et si possible de hausser le niveau des recettes de ces pays en devises étrangères, et en général de faciliter l'application de leurs plans de mise en valeur.

Troisièmement, en ce qui concerne les produits des pays tempérés, la Communauté agrandie ferait, au moment de l'adhésion britannique, deux déclarations importantes.

La première exprimerait l'intention de la Communauté d'entamer des entretiens portant sur la conclusion, à l'échelle mondiale, d'accords internationaux sur les produits alimentaires des régions tempérées. Cette déclaration reconnaîtrait les nouvelles responsabilités encourues par la Communauté élargie en raison de sa position prédominante parmi les importateurs du monde.

La deuxième se rapporterait à la politique des prix de la Communauté. Tout en prenant les mesures qui conviennent pour élever le revenu de la classe agricole au sein de la Communauté, celle-ci ferait tout son possible pour contribuer à un développement harmonieux du commerce mondial qui assurerait un niveau d'échanges satisfaisant entre la Communauté et les tiers pays, y compris les pays du Commonwealth.

Les ministres britanniques estimaient que la politique visée par la Communauté élargie permettrait d'obtenir des débouchés raisonnables pour l'exportation des produits agricoles des régions tempérées.

13. Les représentants des autres pays du Commonwealth ont salué l'occasion qui leur était donnée d'entrer en consultations personnelles à cet égard et de compléter les échanges de vues et d'informations qui avaient déjà eu lieu entre les ministres et les officiels.

Ils ont noté les considérations qui avaient influencé le gouvernement britannique dans sa décision d'adhérer à la Communauté économique européenne s'il pouvait s'assurer des conditions satisfaisantes.

Ils ont reconnu qu'après des consultations détaillées et suivies avec les autres pays du Commonwealth et à la lumière de nouvelles négociations avec les membres de la Communauté, la responsabilité de la décision finale incomberait au gouvernement britannique.

14. Les représentants des autres pays du Commonwealth ont spontanément reconnu les efforts opiniâtres accomplis par le gouvernement britannique afin d'obtenir de la part des Six une parfaite entente au sujet des garanties qui s'avèraient nécessaires si l'on voulait que l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun ne se fasse pas à des conditions susceptibles de porter atteinte aux intérêts vitaux de ces pays.

Ils ont exprimé l'espoir que les membres de la Communauté économique européenne désirent assurer le maintien d'un Commonwealth élargi et fort, pour servir leur propre idéal d'un ordre mondial pacifique.

15. Les représentants des divers pays du Commonwealth ont en même temps exprimé leurs inquiétudes quant aux effets possibles de l'adhésion britannique au Marché commun. Ils avaient confiance que si la Grande-Bretagne et l'Europe en venaient à une association plus étroite, on ne laisserait pas celle-ci, au cours de son développement, affaiblir la cohésion du Commonwealth ou l'influence qu'il exerce pour la paix et le progrès dans le monde.

Ils ont attiré l'attention sur les difficultés qu'une telle évolution pourrait susciter à l'endroit de leur commerce, tant avec la Grande-Bretagne qu'avec les autres pays. Ils ont exposé les points du domaine économique qui soulevaient des problèmes particuliers pour leurs pays respectifs et ont expliqué dans quelle mesure leurs intérêts n'avaient pas encore été satisfaits par les négociations de Bruxelles.

16. Certains pays indépendants de l'Afrique étaient d'avis qu'ils ne pourraient accepter l'association avec la Communauté aux termes de la 4<sup>e</sup> partie du Traité de Rome. D'autre part, le gouvernement du Sierra Leone désirait réexaminer son attitude vis-à-vis de l'association après s'être consulté avec d'autres territoires africains qui ne sont pas membres du Commonwealth.

Pour ce qui est des Antilles, la Trinité et Tobago sont disposés à accepter l'association, et la Jamaïque désire examiner davantage la question.

Les premiers ministres ont appris que la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland était en faveur de l'association; il est aussi apparu qu'après des con-

sultations appropriées la majorité des territoires britanniques dépendants qui pourraient bénéficier de l'association agirait dans ce sens.

Les représentants de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan ont recommandé que, dans le cas de l'adhésion de la Grande-Bretagne, les accords commerciaux que la Communauté élargie avait offert de négocier avec leurs gouvernements soient conclus le plus tôt possible et que, dans l'intervalle, les ententes commerciales actuellement observées avec la Grande-Bretagne ne subissent aucun changement. Ils craignaient que si le régime appliqué à leurs produits au Royaume-Uni était modifié avant la mise en œuvre d'ententes commerciales plus vastes pour la Communauté élargie, leurs recettes en devises étrangères et leurs investissements dans les industries d'exportation se trouveraient affectés de manière défavorable, à une phase critique de l'exécution de leurs plans de développement.

On a souligné la nécessité d'obtenir des garanties convenables afin de protéger les intérêts vitaux des producteurs du Commonwealth, qu'il s'agisse des denrées alimentaires des régions tempérées, ou des autres produits agricoles y compris les produits tropicaux, ou de certaines matières premières pour lesquelles on avait demandé des tarifs nuls. On a également mis l'accent sur l'importance que présente, pour certains pays du Commonwealth, le commerce d'une grande variété de produits manufacturés.

Les premiers ministres ont noté le fait que les négociations de Bruxelles étaient incomplètes et qu'il restait à négocier un certain nombre de questions importantes. Ce n'est que lorsque toutes les conditions seront connues qu'il sera possible de former un jugement définitif.

17. Il a été convenu qu'une fois les négociations reprises les ministres britanniques tiendraient entièrement compte des vues, tant générales que particulières, exprimées à la présente réunion par les représentants des autres pays du Commonwealth et qu'ils poursuivraient leurs efforts afin de sauvegarder les intérêts primordiaux du Commonwealth.

Le gouvernement britannique s'est engagé à demeurer en étroite consultation avec les autres pays du Commonwealth pour tout le reste des négociations avec la Communauté économique européenne.



# Assemblée générale des Nations Unies

## DIX-SEPTIÈME SESSION — ORDRE DU JOUR

LA DIX-SEPTIÈME session ordinaire de l'Assemblée générale s'est ouverte le mardi 18 septembre au siège de l'ONU, à New-York. L'autodétermination, les programmes de mise en valeur et l'aide aux nouveaux pays indépendants comptent parmi les questions à examiner. L'Assemblée devra aussi désigner un nouveau secrétaire général, le mandat intérimaire de M. Thant devant prendre fin le 10 avril 1963.

L'ordre du jour provisoire renferme 70 points, mais la liste supplémentaire a porté ce total à 89. La question hongroise, la politique d'apartheid de la République sud-africaine, les conflits raciaux et le traitement des personnes d'origine indienne ou pakistanaise dans ce pays étaient du nombre des dernières inscrites. La discussion portera en outre sur la Fondation Dag Hammarskjöld et sur les mesures propres à diffuser chez les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

Plusieurs questions intéressant l'Afrique viendront sur le tapis, notamment, outre la situation au Congo, celles des territoires portugais et du Sud-Ouest africain sous mandat.

L'ordre du jour provisoire comprend entre autres les questions ci-après: réunification de la Corée, bien-être des réfugiés de Palestine, mise au point des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, etc. On y relève également ce qui suit: rapports sur les programmes d'assistance technique, opérations du Fonds spécial, décennie pour le développement.

La situation financière difficile de l'Organisation, mise en relief par M. Thant dans l'introduction de son rapport annuel à l'Assemblée et celle des prévisions budgétaires pour l'année prochaine, sera une cause de grave préoccupation.

Les neuf premiers points de l'ordre du jour provisoire ont trait aux formalités d'ouverture, à la vérification des pouvoirs, à l'élection du bureau, et à l'ouverture de la discussion générale après l'adoption de l'ordre du jour.

Voici la suite de l'ordre du jour, annoté par le Service d'information de l'ONU:

**10. Rapport du secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.**

(Il embrasse l'activité de l'Organisation en général, du 16 juin 1961 au 15 juin 1962.)

**11. Rapport du Conseil de sécurité.**

**12. Rapport du Conseil économique et social.**

**13. Rapport du Conseil de tutelle.**

**14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.**

**15. Élection des membres non permanents du Conseil de sécurité.**

(Le Conseil de sécurité comprend cinq membres permanents: Chine, France, Union soviétique, Grande-

Bretagne et États-Unis, et six membres non permanents élus pour deux ans par l'Assemblée.

Les mandats du Chili, de l'Irlande et de la République Arabe Unie prennent fin avec l'année 1962.)

#### 16. Élection de six membres du Conseil économique et social.

(Voici les pays qui font actuellement partie de ce conseil: Australie, Brésil, Colombie, Danemark, États-Unis, Éthiopie, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Salvador, Sénégal, Union soviétique, Uruguay et Yougoslavie.

Les mandats de six pays expirent à la fin de l'année: Brésil, Danemark, Grande-Bretagne, Japon, Pologne et Union soviétique.)

#### 17. Élection d'un membre du Conseil de tutelle.

(Ce conseil se composait le 1<sup>er</sup> janvier 1962 des pays ci-après: Australie, Belgique, Bolivie, Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Nouvelle-Zélande et Union soviétique.

La Belgique a cessé de faire partie du Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 1962, date où prenait fin l'accord de tutelle relatif au Ruanda-Urundi.

Les mandats des deux membres élus, la Bolivie et l'Inde, expireront à la fin de l'année.)

#### 18. Nomination du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

(Nommé à ce poste le 26 septembre 1957, Dag Hammarskjöld assumait un mandat de cinq ans le 10 avril 1958. A la suite de sa mort, survenue le 18 septembre 1961, le Conseil de sécurité a recommandé unanimement à l'Assemblée générale, lors d'une séance à huis clos, le 3 novembre 1961, la nomination de M. Thant (Birmanie) pour le reste du mandat en cours, c'est-à-dire pour jusqu'au 10 avril 1963.)

#### 19. Nomination des membres de la Commission d'observation pour la paix.

(Les mandats de 14 pays expirent à la fin de 1962: Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Honduras, Inde, Irak,

Israël, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Suède, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Uruguay.)

#### 20. Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies.

(L'Assemblée étudiera au cours de la dix-septième session les candidatures des États qui ont accédé à l'indépendance en 1962.)

#### 21. Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte.

(Le comité doit se réunir avant juillet 1963.)

#### 22. Rapport de la Commission d'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de M. Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient.

(Dans son rapport présenté le 24 avril, cette commission de cinq membres déclarait qu'elle n'avait pu établir la cause précise de l'accident d'aviation où le secrétaire général et quinze autres personnes ont perdu la vie près de Ndola (Rhodésie du Nord) dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961.)

#### 23. Organisation de la paix.

(Vers la fin de la première partie de la seizième session, soit le 19 décembre, l'Assemblée a décidé de remettre à la dix-septième session l'examen de ce point, proposé par le Honduras le 8 décembre 1961.)

#### 24. Année des Nations Unies pour la coopération internationale.

(Dans un projet de résolution, l'Assemblée générale estimait que par des efforts soutenus pour coopérer et des entreprises communes dans tous les domaines possibles, ainsi que par la recherche (au sein de l'ONU et dans les divers États), de tous les domaines nouveaux se prêtant à cette collaboration on pourrait étendre le champ où la coopération entre les pays et dans le monde en général s'exercerait au profit de la paix et du bien-être de l'humanité; aussi désignerait-elle 1963 l'Année des Nations Unies pour la coopération internationale.)

**25. La situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial constitué aux termes de la résolution 1654 (XVI) du 27 novembre 1961.**

(Lors de sa quinzième session, l'Assemblée générale a proclamé qu'il fallait sans tarder mettre fin inconditionnellement au colonialisme, ainsi qu'à toutes ses formes et manifestations. Aussi a-t-elle adopté une déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.)

Plus tard, au cours de la seizième session, l'Assemblée a adopté une résolution créant la commission des dix-sept qu'elle chargeait de formuler des suggestions et des recommandations sur la mise en œuvre de la déclaration, puis de présenter un rapport à la dix-septième session de l'Assemblée générale.)

**26. Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires: rapport du secrétaire général.**

(Dans sa déclaration sur l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires, l'Assemblée générale invitait le secrétaire général à consulter les gouvernements des États membres sur la possibilité de convoquer une conférence spéciale où serait signée une convention sur l'interdiction de ces engins à des fins de guerre. Elle le priait aussi de lui présenter un rapport à sa prochaine session sur les résultats de ces consultations.)

**27. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications.**

(Aux termes de ce point, l'Assemblée sera saisie du rapport de la Commission des vingt-huit sur les utilisations pacifiques de l'espace.)

L'Assemblée a attribué diverses tâches

à cette commission aux termes d'une résolution où elle exprimait l'opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait offrir un point de ralliement pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace.)

**28. Question de Corée: 12<sup>e</sup> rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.**

(Cette commission, qui comptait sept membres, a été créée le 7 octobre 1950 par l'Assemblée générale et elle a reçu le mandat de représenter l'Organisation des Nations Unies en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique dans l'ensemble de la Corée et de remplir d'autres fonctions de secours et de relèvement national.)

**29. La situation en Angola: rapports du Sous-Comité.**

(Le Sous-Comité pour l'Angola a tenu une réunion au Congo (Léopoldville) du 18 au 24 août 1962. L'Assemblée sera saisie de son rapport à la dix-septième session. Celui-ci sera aussi soumis au Conseil de sécurité.)

**30. Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.**

(L'Assemblée étudiera le deuxième rapport complet de ce comité. Le premier remonte à 1958.)

**31. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.**

(Cet office, dont l'activité est financée par des contributions bénévoles, dispense des secours et divers services à environ un million de réfugiés arabes de Palestine vivant à l'heure actuelle en Jordanie, au Liban, dans la République arabe syrienne et à Gaza.)

**32. Force d'urgence des Nations Unies:**

- a) *Rapport sur la Force;*
- b) *Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force.*

**33. Conséquences économiques et sociales du désarmement: rapport du secrétaire général.**

**34. Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du secrétaire général.**

(En proclamant la Décennie pour le développement, le 19 décembre 1961, l'Assemblée a prié le secrétaire général de définir les mesures et les objectifs nécessaires pour réaliser dans les pays peu développés une conjoncture permettant un accroissement du revenu national de 5 p. 100 par année à partir de 1970.)

**35. Développement économique des pays sous-développés:**

a) *Accélération du courant de capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement: rapport du secrétaire général;*

b) *Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale.*

(Ces propositions découlent d'une résolution où l'Assemblée acceptait en principe la création de ce fonds. Elle a aussi mis sur pied un comité ayant pour mission d'étudier les mesures concrètes à adopter en vue de la création d'un tel fonds, y compris des projets de législation.)

c) *Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation.*

(Un projet de résolution énonce le vœu que l'on accorde une haute priorité aux crédits destinés à accroître l'activité des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation de façon à répondre aux besoins des pays en voie de développement, notamment au moyen de services de consultation.)

d) *Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le secrétaire général;*

e) *Réforme agraire: rapport du secrétaire général;*

f) *Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les*

*domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales.*

**36. Questions relatives au commerce international et aux produits de base:**

a) *Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce international concernant en particulier les marchés des produits de base: rapport du secrétaire général;*

b) *Mesures internationales contribuant à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base.*

**37. Accroissement démographique et développement économique.**

(L'Assemblée poursuivra l'examen de cette question, inscrite à l'ordre du jour de l'an dernier à la suite d'une initiative du Danemark et de la Suède.)

**38. Souveraineté permanente sur les ressources naturelles.**

(L'Assemblée générale sera saisie d'un projet de déclaration relative au droit des peuples et des pays à une souveraineté permanente sur leurs ressources et richesses naturelles.)

**39. Situation et opération du Fonds spécial.**

(L'Assemblée examinera à sa dix-septième session le rapport annuel du directeur du Fonds spécial pour l'année 1961 et les rapports du Conseil d'administration sur les réunions tenues en 1962.)

**40. Programmes de coopération technique des Nations Unies:**

a) *Examen des activités;*

(Dans un rapport sur l'assistance technique accordée par les Nations Unies en 1961, on constate que l'aide à l'Afrique a triplé, que l'action concrète a succédé aux recherches et aux études et que l'aide à la mise en valeur des ressources nationales a, elle aussi, connu un accroissement.)

**41. Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés:**

a) *Examen des activités;*

(Ce rapport porte sur la participation

du haut-commissaire au rapatriement des réfugiés algériens; sur le progrès de l'évacuation des camps en Europe; sur la réinstallation des réfugiés d'origine européenne venant de l'Extrême-Orient; sur les bons offices du haut-commissaire pour favoriser les contributions à l'aide aux réfugiés chinois de Hong-Kong.)

b) *Question du maintien du haut-commissariat.*

#### 42. Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

(La Troisième Commission de l'Assemblée abordera les projets d'articles relatifs aux droits d'asile et aux droits de l'enfant. Elle envisagera aussi les mesures destinées à assurer l'exercice des droits énoncés dans le pacte.)

43. *Projet de convention et projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages.*

44. *Projet de convention relative à la liberté de l'information.*

45. *Projet de déclaration sur le droit d'asile.*

46. *Projet de déclaration sur la liberté de l'information.*

47. *Manifestation de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse.*

(Aux termes d'un projet de résolution qui lui sera soumis, l'Assemblée inviterait les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations gouvernementales et privées à poursuivre leurs efforts auprès de l'opinion publique pour faire disparaître les préjugés raciaux ainsi que l'intolérance religieuse ou nationale.)

48. *Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies: rapports du secrétaire général et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes:*

(En vertu de l'alinéa e de l'article 73 de la Charte, les membres des Nations Unies qui administrent des territoires non autonomes communiquent chaque année au secrétaire général des renseignements statistiques et autres de nature technique

relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires dont ils ont la responsabilité.)

a) *Renseignements d'ordre politique et constitutionnel sur les territoires non autonomes;*

b) *Renseignements relatifs au développement de l'instruction et au progrès économique et social;*

c) *Questions générales relatives à la communication et à l'examen des renseignements.*

49. *Diffusion, dans les territoires non autonomes, d'information sur l'Organisation des Nations Unies: rapport du secrétaire général.*

50. *Moyens d'étude et de formation offerts par des États membres aux habitants des territoires non autonomes: rapport du secrétaire général.*

51. *Préparation et formation de cadres administratifs et techniques autochtones dans les territoires non autonomes: rapport du secrétaire général.*

52. *Discrimination raciale dans les territoires non autonomes: rapport du secrétaire général.*

53. *Non-observation par le gouvernement portugais du chapitre XI de la Charte des Nations Unies: rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal.*

(L'Assemblée générale sera saisie du rapport du Comité spécial pour les territoires sous administration portugaise, qui est favorable à l'indépendance immédiate, et selon lequel l'ONU devrait suivre de près les événements qui se déroulent dans ces pays.)

54. *Élection à des sièges devenus vacants au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.*

(Ce comité se compose de pays administrants: Australie, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Portugal, et de membres élus par l'Assemblée: Argentine, Ceylan, Équateur, Haute-Volta, Libéria, Mexique, Pakistan et Philippines. Les mandats de l'Argentine et de Ceylan prendront fin le 31 décembre 1962.)

**55. Question de la Rhodésie du Sud.**  
(L'Assemblée a invité le Comité des Dix-Sept à examiner si la Rhodésie du Sud a atteint une autonomie complète et à lui soumettre un rapport pour la dix-septième session.)

**56. Question du Sud-Ouest africain:**

a) *Rapport du Comité spécial des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain.*

(Le président et le vice-président du Comité du Sud-Ouest africain se sont rendus dans ce territoire au printemps de 1962, à l'invitation du gouvernement sud-africain.

Ils ont rapporté que la politique d'apartheid s'appliquait toujours dans les territoires; qu'elle ne se bornait pas à la ségrégation, à la discrimination et à la privation de liberté et de droits fondamentaux, mais qu'elle subordonnait complètement les intérêts des autochtones à ceux de la faible minorité européenne.)

b) *Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain: rapport du secrétaire général.*

**57. Moyens d'étude et de formation offerts par des États membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du secrétaire général.**

**58. Diffusion, dans les territoires sous tutelle, d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle.**

**59. Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:**

a) *Organisation des Nations Unies;*

(Le rapport sur l'état financier des Nations Unies établit que les engagements contractés en 1961 représentent une somme de \$71,096,378, alors que les affectations budgétaires s'élevaient à \$71,649,300. La cotisation pour le personnel mise à part, les revenus de diverses sources ont dépassé de \$598,920 les \$5,531,530 prévus pour cet usage.

Au 31 décembre 1961, le déficit de caisse s'élevait à \$24,227,859, y compris

les avances de \$21,397,534 prélevées sur le fonds de roulement.)

b) *Fonds des Nations Unies pour l'enfance;*

c) *Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;*

d) *Contributions volontaires gérées par le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.*

**60. Budget additionnel pour l'exercice 1962.**

(Dans l'avant-propos du projet de budget pour 1963, le secrétaire général fixe à \$2,800,000, en chiffres ronds, les dépenses supplémentaires de l'exercice 1962.)

**61. Projet de budget pour l'exercice 1963.**

(Le secrétaire général a soumis à l'Assemblée, dans son rapport, un budget de \$86,649,500 pour l'administration de l'ONU en 1963.

Comme les divers revenus s'élèvent à \$14,823,800, le coût net de l'ONU est de \$71,825,700, contre \$68,082,690 en 1962.)

**62. Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement.**

(Le 20 décembre 1961 l'Assemblée générale a décidé de maintenir le compte spécial pour les opérations au Congo; elle a autorisé le secrétaire général à dépenser, à ce titre, en 1962, une somme ne dépassant pas \$10,000,000 par mois. Elle a aussi pris la décision d'affecter un montant de \$80,000,000 à ces opérations, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1961 au 30 juin 1962.)

**63. Obligations des États membres en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le financement de la Force d'urgence des Nations Unies et des opérations de l'Organisation au Congo: avis consultatif de la Cour internationale de Justice.**

**64. Examen du plan des conférences.**  
(Un rapport portera notamment sur une modification du régime des conférences et sur les aménagements en ce

domaine pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963.)

**65. Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:**

a) *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;*

b) *Comité des contributions.*

**66. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions.**

(L'Assemblée générale a approuvé en 1961, pour les exercices 1962, 1963 et 1964, un nouveau barème des quotes-parts. Celui-ci comportait de légères augmentations pour 22 pays et des réductions pour 37. La plupart des réductions étaient inférieures à 1 p. 100.)

**67. Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique:**

a) *Affectations de fonds et allocations d'urgence sur le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique;*

b) *Affectations et allocations de crédits du Fonds spécial.*

**68. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique: rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.**

**69. Questions relatives au personnel:**

a) *Répartition géographique du personnel du Secrétariat: rapport du secrétaire général;*

b) *Proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée;*

c) *Autres questions relatives au personnel.*

**70. Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.**

**71. École internationale des Nations Unies: rapport du secrétaire général.**

**72. Question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies.**

**73. Relations consulaires.**

(En 1961 l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session une question intitulée "relations consulaires"; elle voulait par là favoriser de nouveau l'expression d'opinions et les échanges de vues sur les projets d'articles élaborés par la Commission du droit international.)

**74. Examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies.**

(Lors de sa seizième session, l'Assemblée générale avait inscrit ce point à l'ordre du jour provisoire de la session subséquente.)

**75. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quatorzième session.**

**76. Retrait des troupes étrangères de Corée du Sud; question proposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.**

(En proposant l'inscription de ce point à l'ordre du jour, le 23 juin, l'Union soviétique a déclaré que, neuf ans après la fin de la guerre de Corée, des troupes étrangères, provenant des États-Unis surtout, se trouvaient encore dans la Corée du Sud.)

**77. Nécessité de suspendre d'urgence les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires; question proposée par l'Inde.**

(L'Inde a rappelé que, le 6 novembre 1961, l'Assemblée générale avait adopté une résolution où elle recommandait aux États intéressés de s'abstenir de nouvelles explosions expérimentales en attendant que soient conclus des accords internationaux de caractère obligatoire en la matière.)

Malheureusement, d'après le mémorandum indien, les expériences n'avaient pas cessé et les entretiens sur leur suspension n'avaient abouti à aucun accord. Les puissances nucléaires poursuivaient leurs essais, qui suscitaient de graves inquiétudes non seulement à cause des

dangers des radiations auxquels étaient exposées les générations actuelles et futures, mais aussi à cause de l'accélération de la course aux armements.)

#### **78. Rwanda et Burundi: rapport du secrétaire général.**

(L'Assemblée générale a approuvé que soient fixées au 1<sup>er</sup> juillet l'accession du Rwanda et du Burundi à l'indépendance et la fin de l'accord de tutelle avec la Belgique sur le Ruanda-Urundi, qui était le dernier territoire de l'Afrique sous ce régime de l'ONU.)

Le 26 juillet le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission des deux nouveaux États.)

**79. Question d'Oman (proposée par l'Arabie Saoudite, l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la République Arabe Unie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et le Yémen).**

(Dans leur mémoire, les onze délégations rappelaient qu'elles avaient déjà soumis cette question au Conseil de sécurité en 1957, et accusé la Grande-Bretagne d'agression armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'imamat d'Oman, situé à l'extrémité sud-est de la péninsule arabe.)

#### **Liste supplémentaire**

##### **1. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.**

(Le Conseil économique et social, lors de sa session d'été de 1962, a formulé le vœu que l'Assemblée examine avec bienveillance la question relative au développement du programme des services consultatifs susmentionnés et qu'elle envisage d'augmenter le nombre de ses bourses de perfectionnement.)

**2. Application de la Convention supplémentaire de 1956 relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.**

(D'après un rapport du secrétaire général, la Convention internationale de 1956 sur l'abolition de l'esclavage, qui

s'applique également à la traite des esclaves, ainsi qu'aux institutions et aux pratiques analogues à l'esclavage, a déjà reçu les ratifications ou les adhésions de quarante et un États.)

##### **3. Fondation Dag Hammarskjöld.**

(Lors de sa session d'été de 1962, le Conseil économique et social a signalé à l'Assemblée les initiatives des membres qui avaient créé et qui soutenaient la Fondation Dag Hammarskjöld; celle-ci commémorerait et continuerait les efforts du disparu pour former dans les pays en voie de développement, selon les objectifs de l'ONU, des citoyens capables d'occuper des postes de responsabilité.)

**4. Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.**

(En 1960 l'Assemblée générale avait prié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'étudier les moyens à prendre pour intensifier l'activité en ce domaine, et s'il y avait lieu de rédiger un projet de déclaration sur les principes d'une telle action.)

**5. Déclaration du Caire des pays en voie de développement (question proposée par la République Arabe Unie).**

(La déclaration comprend un préambule et sept chapitres consacrés aux sujets ci-après: problèmes intérieurs que pose le développement; coopération entre les pays en voie de développement; problèmes relatifs au commerce international; groupements économiques régionaux; aide économique au développement; assistance technique internationale; activité des Nations Unies dans le domaine du développement.)

**6. Question de Hongrie (proposée par les États-Unis d'Amérique).**

(Les États-Unis y rappellent que, depuis les événements de 1956, cette question a été examinée de près par le Conseil de sécurité d'abord, et par l'Assemblée générale au cours d'une session d'urgence, puis lors de ses sessions ordinaires.)



**7. Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale (question proposée par la Tunisie).**

(L'Assemblée examinera la proposition que des mesures soient prises pour adapter les méthodes de l'Assemblée à un ordre du jour plus chargé et au nombre accru des membres, et cela en vue d'accélérer le travail et d'assurer une efficacité maximum.)

**8. Politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine (question proposée par les pays ci-après: Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Cameroun, Chypre, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Malaisie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Philippines, République Arabe Unie, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Yémen et Yougoslavie).**

**a) Conflit racial en Afrique du Sud.**

(Dans leur mémorandum, les États susmentionnés affirment que la politique et les mesures d'apartheid et de discrimination raciale du gouvernement sud-africain se poursuivent sans merci et en dépit de l'opinion publique du monde

entier et des résolutions successives de l'ONU.)

**b) Traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise établies dans la République sud-africaine.**

(Les auteurs de la résolution affirment que les considérations relatives à la question raciale s'appliquent également à celle du traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise, et recommandent à l'Assemblée les mêmes décisions pertinentes à ce sujet.)

**9. Question de la frontière entre le Venezuela et le territoire de la Guyane britannique.**

(Le Venezuela a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour afin que l'Assemblée soit tenue au courant des négociations entre les deux pays au sujet de la frontière litigieuse.)

**10. Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental). Cette question a été proposée par le secrétaire général.**

(L'accord a été signé au siège de l'Organisation, le 15 août 1962, par les représentants des deux pays. Dans son mémorandum, le secrétaire général explique que l'accord principal n'entrera pas en vigueur et ne pourra s'appliquer avant qu'il ait reçu lui-même de l'Assemblée l'autorisation de s'acquitter de ses responsabilités en la matière.)

# Comité d'aide au développement

## DIXIÈME RÉUNION

LE Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique s'est réuni à Paris les 25 et 26 juillet 1962 afin d'examiner les résultats de la première étude annuelle et de déterminer les lignes de l'activité future. Le Canada est membre du CAD, ainsi que l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal et la Commission de la Communauté économique européenne. La Norvège, qui est récemment devenue membre du CAD, participait pour la première fois à une réunion du Comité. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement étaient représentées par des observateurs.

L'étude, qui venait d'être achevée au moment de la réunion du CAD, traitait principalement de l'effort poursuivi par chacun des membres dans le domaine de l'aide financière aux pays en voie de développement. Elle exprimait la détermination des membres, au rang desquels figurent les grands pays fournisseurs d'aide du monde libre, d'augmenter la masse des ressources qu'ils mettent à la disposition des pays en voie de développement et d'accroître l'efficacité de l'aide ainsi accordée. Les divers systèmes appliqués par les membres en matière d'aide au développement ont été systématiquement étudiés au cours d'une série de réunions espacées sur une période de plusieurs mois et la gamme complexe des problèmes soulevés dans le domaine de l'assistance a fait l'objet d'examen approfondis. Ces problèmes seront de nouveau traités dans des études subséquentes.

### Augmentation des ressources financières

L'étude indiquait que le total des ressources financières à long terme, officielles et privées, mises à la disposition des pays en voie de développement par les membres du CAD, est passé de 7.4 milliards de dollars en 1960 à 8.7 milliards en 1961. Cette augmentation marquée a suivi une hausse prononcée des apports financiers effectués par la plupart des membres au cours des dernières années. Les pays membres ont fourni, directement ou par des voies multilatérales, plus de 90 p. 100 de toutes les ressources financières à long terme accordées pendant cette période aux pays sous-développés situés en dehors du bloc soviétique.

Le président du CAD a fait état de l'augmentation marquée de l'aide fournie par les membres. Les chiffres susmentionnés comprennent les apports financiers publics et privés. Les contributions officielles effectuées sur une base bilatérale ou versées à des organismes d'aide multilatérale se sont élevées à 6 milliards en 1961, contre 4.9 milliards en 1960, ce qui représente une hausse de 22 p. 100. L'apport de capitaux privés a également augmenté, mais à une échelle moindre, passant de 2.5 milliards en 1960 à environ 2.7 en 1961. A la lumière des faits

exposés dans l'étude, le président jugeait probable une nouvelle augmentation des dépenses globales effectuées par les gouvernements membres au titre de l'aide au développement pour l'année courante.

### **Souplesse des conditions d'emprunt**

Dans le cadre des ressources globales fournies, par les États membres, les subventions et les contributions ayant caractère de subventions se sont élevées à 4.5 milliards en 1961 contre 4.2 milliards en 1960 et les prêts (nets) accordés par les gouvernements sont passés de 700 millions de dollars à 1.4 milliard. De l'opinion du Comité, la majeure partie des ressources apportées par plusieurs membres du CAD se trouvait déjà sous forme de subventions et de prêts à des conditions avantageuses. A cet égard, le président notait la réalisation de progrès marqués, en 1961, en ce qui concerne les modalités de l'aide gouvernementale, ainsi qu'une tendance générale vers des conditions de prêt plus faciles.

Le Comité tenait également compte de la nécessité de fournir une aide technique parallèlement à l'aide financière. Au cours des derniers mois, le CAD a prêté une attention grandissante aux besoins de l'Amérique latine en matière d'assistance technique et à l'importance de "l'Alliance pour le progrès" en ce qui concerne le développement économique et social de cette partie du monde; les membres ont décidé d'accroître dans toute la mesure du possible l'aide technique à cette région, sans porter préjudice aux intérêts des pays en voie de développement en Afrique, en Asie et ailleurs.

Les résultats de l'étude ont été incorporés dans un rapport qui a été préparé par le président et soumis à l'examen du Comité.

Tout en remarquant les progrès accomplis au cours de l'année passée, les membres se sont principalement attachés à examiner les moyens d'intensifier les efforts actuels dans le domaine de l'assistance. Les pays membres ont adopté une résolution exposant les idées directrices de l'activité future du CAD et réaffirmant les principes contenus dans la Résolution sur l'aide commune qui avait été adoptée en mars 1961\* par le Groupe d'aide au développement réuni à Londres et attirait l'attention sur le fait que, "si le financement privé et public à des conditions commerciales est utile et doit être encouragé, les besoins de certains pays sous-développés sont tels en ce moment qu'il faudrait consentir un effort commun pour accorder un supplément d'aide sous forme de subventions ou de prêts à des conditions avantageuses, — à longue échéance, notamment, — lorsque les circonstances le permettent, afin que le fardeau de la dette extérieure ne devienne pas trop lourd".

### **La demande est supérieure à l'offre**

La résolution, tout en notant l'intensité croissante des efforts accomplis par les membres pour aider les pays sous-développés, faisait observer que les besoins

\* Voir "Affaires extérieures", Volume XIII N° 6 (juin 1961), page 220.

dépassaient les ressources présentement fournies et que ceux-ci allaient grandissant. Le CAD recommandait aux membres de prendre des initiatives nouvelles afin d'assurer l'appui officiel en vue d'une expansion des programmes d'aide au développement. Les membres s'accordaient à penser qu'aucune forme d'aide n'avait de supériorité intrinsèque et qu'en déterminant les modalités financières de l'aide il fallait tenir compte des besoins et de la conjoncture de chaque pays.

La résolution constatait que "par rapport à leurs ressources et à leurs possibilités" certains membres du Comité fournissaient une contribution plus importante que d'autres. Ceci montrait que du point de vue des ressources il y avait latitude pour placer l'accent sur une intensification de l'aide fournie par certains pays. On a souligné toutefois qu'il fallait tenir compte non seulement des ressources relatives, mais aussi de divers facteurs, y compris en particulier des relations politiques passées et présentes avec les pays sous-développés.

### Études annuelles

De l'avis des membres, les études annuelles devaient être continuées et il fallait, dans l'avenir, qu'elles accordent une plus grande place à une évaluation systématique de l'efficacité de l'aide, évaluation qui porterait sur les points suivants:

- les méthodes dont se servent les pays donateurs pour fournir l'assistance (p. ex. projets ou programmes, aide relative aux produits de base) sous des formes variées (p. ex. subventions, prêts selon diverses modalités, garanties);
- les systèmes appliqués par les États bénéficiaires pour employer au maximum les ressources nationales dans la mise en valeur du pays, et d'adoption de plans à long terme visant des objectifs clairement définis.

On a reconnu qu'il fallait explorer davantage les moyens d'encourager et de sauvegarder l'apport de capitaux privés aux pays sous-développés; il convenait aussi d'examiner l'utilité et la possibilité de systèmes de garanties multilatérales, à la lumière du rapport de la Banque mondiale touchant l'assurance sur les investissements multilatéraux.

La résolution contenait en outre les points suivants: le CAD devrait étudier la question de "l'aide conditionnée" (c.-à-d. fournie par les pays donateurs à condition qu'elle revête la forme de biens et services de ces pays) afin de changer cette tendance; les membres doivent travailler en vue d'une distribution géographique mieux balancée de l'aide, en tenant compte des relations particulières existant entre les pays du CAD et les pays sous-développés; en reconnaissant la valeur des organismes d'aide multilatérale, les membres du Comité devraient considérer dès que possible la question de ressources suffisantes pour ces institutions; et il conviendrait d'envisager l'importance du rapport existant entre le commerce et l'aide.

Enfin, on a reconnu le besoin permanent d'une coordination efficace des politiques suivies par les membres et des programmes qu'ils appliquent à des régions et à des pays déterminés. Cette coordination devrait s'effectuer par l'intermédiaire du CAD qui agirait en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux, en particulier la Banque mondiale, et, lorsqu'il y aurait lieu, avec le concours des pays bénéficiaires et des pays donateurs qui ne sont pas membres du CAD.



## *indépendance de la Trinité et Tobago*

COMPTANT un peu plus de 825,000 âmes, l'archipel de la Trinité et Tobago constitue la pointe méridionale des Antilles "britanniques", et la Trinité n'est qu'à environ 7 milles de la côte "de terre ferme" du Venezuela. Le 31 août dernier, formant un état unitaire, les deux îles ont accédé à l'indépendance et, "benjamin" du Commonwealth, y ont rejoint 14 autres nations.

Colomb découvrit la Trinité en 1498, lors de son troisième périple maritime, mais l'Espagne ne l'occupa qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les colons espagnols furent bientôt harcelés par des explorateurs français, néerlandais et britanniques. Colonisée ensuite par les Français, la Trinité fut conquise par l'Angleterre lors des guerres napoléoniennes, et proclamée territoire britannique en 1802. Bien que Tobago ait été presque désert jusqu'en 1632, il fut ensuite âprement disputé entre les Pays-Bas, la France et la Grande-Bretagne pendant près de deux siècles, et cédé à cette dernière en 1814. D'abord intégrée au dispositif administratif des îles du Vent, cette petite île forma en 1898, avec sa voisine, la colonie unie de la Trinité et Tobago. Ce n'est qu'en 1946 que ces territoires connurent des élections, auxquelles purent participer tous les adultes. Après 1950, leur évolution constitutionnelle s'est accélérée; en 1961, ils jouirent enfin de l'autonomie interne. Leur premier ministre, M. Eric Williams, anime le Mouvement national populaire, qui lors des deux dernières élections générales a remporté la majorité des sièges à l'Assemblée. Diplômé d'Oxford, M. Williams a enseigné quelque temps à l'Université Howard, à Washington. Le Parti démocratique du travail, qui constitue l'opposition officielle, est représenté à l'Assemblée de la Trinité par M. Rudranath Capildeo, diplômé de l'Université de Londres et avocat de profession.

Depuis la fin de la dernière grande guerre, la Trinité a connu une expansion économique remarquable. Ses revenus lui sont surtout fournis par le pétrole, et l'île ne le cède qu'au Canada, au sein du Commonwealth, comme producteur de pétrole brut. La plupart des habitants de l'île vivent de l'exploitation agricole: sucre, cacao, agrumes, café, mais l'industrie touristique y prend un bel essor et le secteur industriel tend à se diversifier.

Les cérémonies de l'indépendance se sont déroulées du 30 août au 5 septembre, à Port-d'Espagne, la capitale. La princesse royale y représentait sa nièce, la reine Élisabeth. Le délégué du Canada, M. J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries, a présenté à M. Williams une lettre de félicitations et de souhaits de M. Diefenbaker, premier ministre de notre pays. En don de joyeux avènement à l'indépendance, le Canada a offert au nouveau membre du Commonwealth un fonds de \$10,000, qui permettra à des étudiants, techniciens et membres des professions libérales des deux îles de poursuivre leurs études en territoire canadien. Deux navires de la marine royale du Canada, les contre-torpilleurs d'escorte *Iroquois*

et H  
des C  
équip  
bâtim  
L

Le min  
William  
pour pr  
État an

et *Huron*, faisaient partie de la flotille que cinq pays avaient formée dans la mer des Caraïbes pour célébrer l'indépendance du nouvel État. Une partie de leurs équipages a participé à un défilé dans les rues de Port-d'Espagne, et les deux bâtiments canadiens, ouverts au public, ont été la scène de fêtes pour les enfants.

Le 31 août, la princesse royale a inauguré le Parlement en donnant lecture



*Le ministre des Pêcheries du Canada, M. J. Angus MacLean (à gauche) est reçu par M. Eric Williams, premier ministre de la Trinité et Tobago, à son arrivée à la résidence de celui-ci pour présenter une lettre exprimant les félicitations et les souhaits du Canada au nouvel État antillais.*

d'un message de la reine, qui disait notamment:

A vous tous, ainsi qu'aux habitants de la Trinité et Tobago, j'offre mes félicitations personnelles les plus chaleureuses pour la réussite de vos aspirations. Modeste du point de vue numérique, la population de l'archipel, grâce à sa diversité religieuse et ethnique, représente le microcosme d'un univers infiniment varié. Je demande à Dieu de vous donner la force et la sagesse nécessaires à la traduction dans les faits de l'idéal qu'exprime si bien votre hymne national:

Ici races et foies diverses

Jouissent de l'égalité.

De son côté, le Canada qui n'avait qu'un commissaire à la Trinité et Tobago, en a fait un haut-commissaire de statut diplomatique.



Rè

PRÉS

L E r  
secrét

organ

qui p

tives

donc

Nouve

landia

leurs e

A

appare

de Bia

Station

au ma

et veill

du 15

exigen

seront

de l'O

La

à ses

un bre

Le cor

Au le

l'indép

souver

de la N

du No

monwe

de dis

ans, à

PONU

\* Cf. "A



# Règlement en Nouvelle-Guinée occidentale

## PRÉSENCE DES NATIONS UNIES

LE 30 août 1962, M. Green, secrétaire d'État du Canada aux Affaires extérieures, a déclaré que son gouvernement avait accédé à la demande du secrétaire général par intérim de l'ONU et allait participer à l'œuvre de cette organisation en Nouvelle-Guinée occidentale. Cette requête de M. Thant n'a rien qui puisse surprendre, car le Canada a toujours appuyé énergiquement les initiatives pacifiques des Nations Unies aux quatre coins du monde\*. Notre pays va donc placer sous la direction de l'autorité exécutive provisoire de l'ONU en Nouvelle-Guinée occidentale un colonel d'aviation de l'ARC, déjà posté à Hollandia, et deux avions amphibies du type "Otter", avec leur personnel navigant, leurs équipes au sol et leurs pièces de rechange.

Aussitôt connue la décision du gouvernement canadien, l'ARC a envoyé les appareils et leurs équipages, à bord d'un avion de transport Hercules, à destination de Biak, dans les îles Schouten, au large de la côte septentrionale du territoire. Stationnés là depuis le début de septembre, les équipages canadiens contribuent au maintien de la paix et de la sécurité de cette région; ils patrouillent les environs, et veillent à la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'accord hollando-indonésien du 15 août. Un terrain difficile et un quadrillage qui couvre de vastes superficies exigent que les patrouilles se fassent par avion ou par hélicoptère. Les Canadiens seront relevés de leurs fonctions vers le 1<sup>er</sup> mai 1963, lorsque l'administration de l'ONU aura pris fin.

La tâche administrative de l'ONU présente un caractère original par rapport à ses activités antérieures, et il ne serait peut-être pas superflu d'esquisser ici un bref résumé historique.

### Le conflit entre les Pays-Bas et l'Indonésie

Au lendemain de la dernière guerre, les dirigeants indonésiens réclamèrent l'indépendance. L'accord de 1949 entre les Pays-Bas et l'Indonésie reconnut la souveraineté de l'Indonésie sur les anciennes Indes néerlandaises, à l'exception de la Nouvelle-Guinée occidentale. La partie orientale de l'île englobe les territoires du Nord-Est, sous tutelle australienne, et la Papouasie, qui appartient au Commonwealth australien. La Nouvelle-Guinée occidentale devint bientôt un brandon de discorde entre l'Indonésie et les Pays-Bas, et on s'évertua en vain, pendant 13 ans, à aboutir à une entente ou à "internationaliser" le conflit en le transférant à l'ONU. Le problème fut enfin évoqué l'année dernière devant l'Assemblée générale.

\* Cf. "Affaires extérieures", Vol. XIV, N° 7 p. 202: "Au service de la paix".

rale, mais on ne put recueillir le quorum des deux tiers pour les résolutions successives. Les Pays-Bas décidèrent alors de transférer l'administration de la région aux Nations Unies, à titre provisoire.

Sous l'égide de M. Thant, des efforts réitérés tendirent à rapprocher les adverses. Le 15 août un accord fut conclu au siège de l'ONU, à New-York, par Washington. Ils aboutirent au "plan Bunker", du nom d'un diplomate américain en retraite, truchement du secrétaire général par intérim.

### Entente sur la Nouvelle-Guinée occidentale

En mai et juin, ces propositions avaient été acceptées en principe par les camps adverses. Le 15 août un accord fut conclu au siège de l'ONU, à New-York, par le ministre indonésien des Affaires étrangères et par des négociateurs néerlandais que dirigeait l'ambassadeur des Pays-Bas à Washington. Cette entente se base dans ses grandes lignes sur le "plan Bunker". Elle prévoit le transfert, par la Hollande, de l'administration de la Nouvelle-Guinée occidentale à une autorité exécutive provisoire des Nations Unies, qui fonctionnera sous le contrôle d'un administrateur des Nations Unies nommé par le secrétaire général. L'administrateur de l'ONU procédera au remplacement des hauts fonctionnaires hollandais par des fonctionnaires qui ne seront ni hollandais ni indonésiens. Ces dispositions ne peuvent s'appliquer qu'après le 1<sup>er</sup> octobre 1962, car le secrétaire général devra être revêtu de l'autorité nécessaire par l'Assemblée générale. Les gouvernements des Pays-Bas et de l'Indonésie ont ratifié l'accord, et soumis une résolution conjointe à l'Assemblée, qui doit l'examiner vers le début de la session en cours.

L'ONU exerce donc temporairement, et pour la première fois, une autorité absolue, dans les domaines civil et militaire, sur un territoire très vaste. La superficie de celui-ci représente environ les deux tiers de celle du Manitoba, et il compte près de 700,000 Papous. L'autorité exécutive de l'ONU s'en remettra à des fonctionnaires hollandais et papous pour la plupart des activités d'ordre administratif. La police papoue sera flanquée d'une force de sécurité de l'ONU, dont le gros se compose de mille soldats pakistanais, et que soutiendra le détachement aérien fourni par le Canada, ainsi que la petite équipe d'observateurs militaires envoyée en toute hâte en août dernier. A cette époque, il s'agissait de veiller à l'application de la trêve conclue entre les forces armées hollandaises en Nouvelle-Guinée occidentale et les troupes indonésiennes qui avaient commencé à s'infiltrer dans le territoire dès janvier 1962 par voie maritime ou aérienne. Cette trêve a fait l'objet d'un accord distinct, qui est entré en vigueur le 18 août.

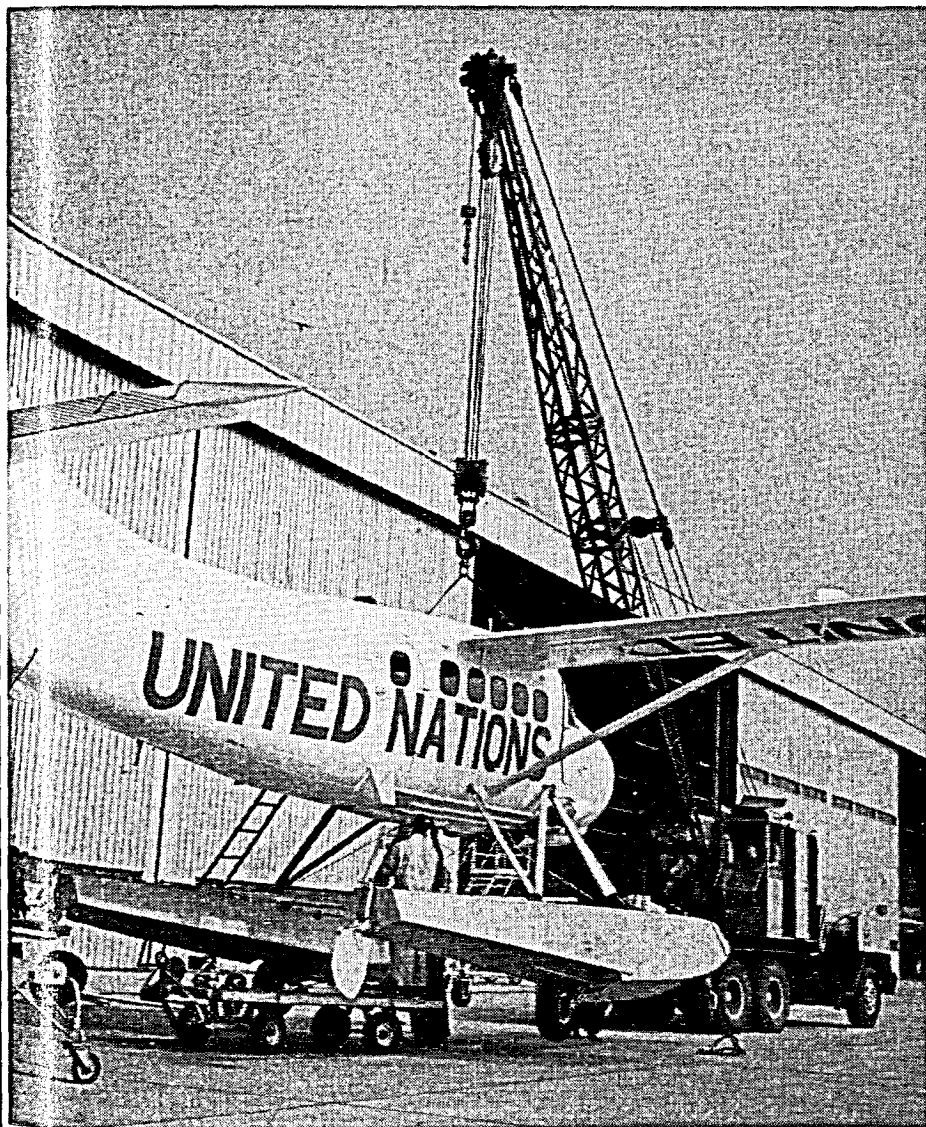
En conformité de l'accord hollando-indonésien du 15 août, les forces armées hollandaises sont rapatriées aussi rapidement que possible. A partir du 1<sup>er</sup> mai 1963, l'administrateur de l'ONU aura le pouvoir discrétionnaire de transférer à l'Indonésie tout ou partie de l'administration, et une force de sécurité indonésienne remplacera la force de sécurité de l'ONU. Une fois leur mandat terminé, les observateurs militaires retourneront pour la plupart à leurs postes,

dans  
L'aut  
fonct  
référé  
civile  
à par

Une équ  
et qui s'  
tale.

...ces-  
égion  
er les  
k. par  
ricain

dans la République du Congo ou le long de la frontière israélo-égyptienne. L'autorité exécutive provisoire de l'ONU sera dissoute, mais certains de ses fonctionnaires pourront rester dans le territoire, afin d'aider aux préparatifs du référendum d'autodétermination, prévu pour 1969. Les frais de l'administration civile et militaire de la Nouvelle-Guinée occidentale seront remboursés à l'ONU à parts égales, par l'Indonésie et la Hollande.



Une équipe vérifie les pontons d'un avion "Otter" de l'ARC qui porte les couleurs de l'ONU et qui s'est posé à Trenton dans l'Ontario, avant d'être expédié en Nouvelle-Guinée occidentale.

### L'autodétermination

L'autodétermination a longtemps été l'une des pierres d'achoppement d'une entente hollando-indonésienne. L'accord de New-York stipule que l'Indonésie aura pour tâche principale de poursuivre l'instruction des populations et de stimuler le progrès économique et social. L'Indonésie devra aussi encourager la participation des populations aux affaires publiques locales, grâce à des élections périodiques. Avant la fin de 1969, la population devra décider si elle veut rester avec l'Indonésie ou couper les liens qui l'unissent à ce pays. Les fonctionnaires de l'ONU feront rapport au secrétaire général, puis, un an avant le référendum, un délégué spécial de l'ONU, entouré d'une équipe choisie, sera envoyé en Irian occidental (nom indonésien de la Nouvelle-Guinée occidentale), pour y participer à l'organisation du scrutin. Les résultats seront communiqués au secrétaire général, qui en informera à son tour l'Assemblée. Ainsi donc les Nations Unies assisteront activement la population du territoire dans l'exercice de sa faculté de choix. Si elles appliquent fidèlement la lettre et l'esprit de l'accord hollando-indonésien, leur prestige s'en trouvera évidemment fort rehaussé.

M. G. d'a  
M. E. II a  
M. T. cen  
M. B. A. II a  
M. A. F. d'a  
M. J. M. cen  
M. G. I. Nev  
M. L. J.

**NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS  
DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA**

- M. G. S. Shortliffe est entré au ministère des Affaires extérieures le 27 août 1962 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. E. B. Wang, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Oslo le 1<sup>er</sup> septembre 1962.
- M. T. P. Malone, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté La Haye le 1<sup>er</sup> septembre 1962.
- M. B. A. Keith, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 1<sup>er</sup> septembre 1962.
- M. A. R. Wright est entré au ministère des Affaires extérieures le 4 septembre 1962, à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. J. M. Fraser, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Belgrade le 10 septembre 1962.
- M. G. L. Morris, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 10 septembre 1962.
- M. L. J. Kavic a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 14 septembre 1962.

AF

*Vol. X*

Un dé

Le Ca

Assem

Visite

L'Oug

Mainti

Les af

Accor

Nomin

serv

Les T

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 11*

## *Table des matières*

*Novembre 1962*

<i>Un démenti aux prédictions pessimistes .....</i>	<i>310</i>
<i>Le Canada et l'OTAN .....</i>	<i>319</i>
<i>Assemblée générale des Nations Unies .....</i>	<i>327</i>
<i>Visite du président du Pakistan .....</i>	<i>335</i>
<i>L'Ouganda accède à l'indépendance .....</i>	<i>337</i>
<i>Maintien de la neutralité du Cambodge .....</i>	<i>340</i>
<i>Les affaires extérieures au Parlement .....</i>	<i>341</i>
<i>Accord canado-suédois sur l'énergie atomique .....</i>	<i>350</i>
<i>Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada .....</i>	<i>351</i>
<i>Les Traités .....</i>	<i>352</i>

## *Un démenti aux prédictions pessimistes*

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
M. HOWARD GREEN, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES NATIONS UNIES, LE 25 SEPTEMBRE 1962

Monsieur le Président,

C'est un grand plaisir pour moi de m'associer aux autres délégués pour vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos titres éminents et votre vaste expérience de la diplomatie, du droit international et des choses de l'ONU vous seront, j'en suis sûr, d'un précieux apport au cours de cette importante session.

Un tel choix constitue un hommage bien mérité pour votre personne et aussi pour votre pays, le Pakistan. La semaine dernière, le peuple canadien a eu l'honneur de recevoir un visiteur très distingué et hautement respecté en la personne du président du Pakistan. Sa visite souligne à nouveau les excellentes relations qu'ont toujours entretenues le Pakistan et le Canada.

Je tiens aussi à souhaiter une cordiale bienvenue aux quatre nouveaux États reçus au sein des Nations Unies la semaine dernière. Les Nations Unies ont poursuivi un rôle important en facilitant le passage de la tutelle à l'indépendance du Ruanda et du Burundi. Le Canada a eu l'honneur de participer aux travaux de l'une des commissions des Nations Unies qui a contribué à ce dénouement. Unis par l'usage commun d'une même langue, nous souhaitons développer avec ces deux États les relations étroites qui existent déjà entre le Canada et les pays africains d'expression française.

L'indépendance de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago est aussi un événement d'une portée et d'un intérêt particuliers pour le Canada, à cause de notre association avec ces pays au sein du Commonwealth et des liens historiques qui unissent depuis des siècles les Canadiens et la population des Antilles. Je suis sûr que ces bons voisins — les premiers nouveaux États de l'hémisphère occidental admis à l'ONU — apporteront une précieuse contribution aux travaux de notre Organisation.

L'année dernière, l'ONU a fait face à de graves problèmes qui mettaient en jeu son existence même. Une atmosphère de tension et d'inquiétude régnait. L'avenir paraissait incertain. Les événements de l'année n'ont pas dissipé toutes ces difficultés, ni confirmé d'ailleurs les prévisions pessimistes qui avaient cours. Nous vivons à une époque où l'optimisme est un atout. Jamais, à mon sens, les pessimistes n'apporteront de solutions aux problèmes mondiaux. Pour ma part, je suis convaincu que la session en cours offre beaucoup plus de motifs d'espoir que celle de l'an dernier.



## Le Laos

Permettez-moi de vous signaler les résultats des efforts internationaux pour consolider la paix. Au début de 1962, la situation au Laos paraissait presque sans issue. Les quatorze États qui participaient à la Conférence de Genève avaient signé des accords internationaux garantissant l'intégrité, l'indépendance et la neutralité du Laos. Certains de ces gouvernements n'entretenaient pas de relations normales entre eux, mais ils étaient néanmoins résolus à faire face aux réalités et à trouver une solution au problème laotien. Cette conférence marque un pas vers la paix et la stabilité dans le sud-est asiatique.

Le Canada a signé les accords sur le Laos et en tant que membre de la Commission internationale chargée de veiller à leur exécution, Commission dont font aussi partie l'Inde, qui en occupe la présidence, et la Pologne, il entend remplir ses obligations avec impartialité et application. Je voudrais souligner cependant que le succès éventuel de cette entreprise dépendra de l'appui et de la coopération de tous les gouvernements intéressés. Ne pouvons-nous pas faire du Laos un exemple de la manière dont les problèmes peuvent se régler dans les autres régions du monde?

La réussite de ces négociations est attribuable entre autres à l'empirisme qui y a présidé. Signalons, en particulier, l'expédient auquel on a eu recours en établissant une présidence conjointe. Le Royaume-Uni et l'Union soviétique méritent des félicitations à cet égard.

## Le désarmement

Nous avons vu des progrès dans d'autres domaines également. Après une année d'inaction, on a pu noter quelque progrès dans le domaine du désarmement. Les États-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord sur une Déclaration conjointe de principes qu'ils ont proposée à l'Assemblée générale le 20 septembre 1961. Cette déclaration a été suivie d'un autre événement d'importance: la constitution du Comité du désarmement des dix-huit pays dont les travaux ont débuté à Genève en mars de cette année.

Ce Comité comportait deux avantages marqués, par rapport aux organismes antérieurs. D'abord, à la suite du précédent établi lors de la Conférence sur le Laos, il a choisi les États-Unis et l'Union soviétique comme présidents conjoints permanents de la conférence, permettant ainsi aux représentants de ces deux pays de conférer sur l'ordre du jour et d'aplanir leurs différends. Il n'y a jamais eu, que je sache, entre les Américains et les Russes, des entretiens aussi longs et fréquents que ceux des coprésidents à Genève. Et, chose certaine, il s'agit là des deux grands peuples qui détiennent la clef du problème du désarmement. Si une solution doit intervenir, c'est d'eux qu'elle viendra. D'autre part, ce Comité compte parmi ses membres huit États non engagés: Brésil, Birmanie, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigéria, Suède et République Arabe Unie. Grâce à l'impartialité et au bon sens avec lesquels ils ont abordé les problèmes complexes du désarmement, ces pays ont beaucoup contribué à l'avancement des

travaux de cette conférence.

Pour la première fois depuis que les États ont entrepris de discuter cette importante question, les deux principales puissances ont pu déposer des projets de traité relatifs au problème général du désarmement. Le Comité a étudié ces projets au cours des cinq derniers mois. La conclusion de ses travaux c'est que le danger présenté par l'accumulation d'armes modernes ne peut être écarté d'un trait ni par une simple formule. Pour en arriver à un accord sur un désarmement général et complet, il est nécessaire de redoubler d'efforts et de poursuivre assidûment les négociations.

Le problème de fond réside dans la méfiance et l'appréhension qui ont si tragiquement divisé le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il appartient aux gouvernements intéressés de s'appliquer à surmonter ces obstacles.

Le Comité a un rôle à jouer en ce domaine. La délégation du Canada à la Conférence de Genève a mis en relief, à plusieurs reprises, la similitude des propositions en présence et à partir desquelles on peut élaborer des mesures pratiques dans le domaine du désarmement.

### **Projet de traité de l'Union soviétique**

Le Canada a accueilli avec satisfaction l'annonce par l'Union soviétique de son intention de modifier ses propositions concernant l'élimination des engins porteurs d'armes nucléaires. Elles faciliteraient, à notre avis, la reprise des négociations de Genève qui paraissaient vouées à l'échec à cause des thèses en présence. Bien entendu, il est impossible de porter un jugement définitif sur la nouvelle position soviétique avant d'avoir pris connaissance de leurs amendements. D'ailleurs, tout accord sur cet aspect capital du désarmement devra nécessairement être précédé d'un examen minutieux de tous les éléments connexes de la question.

Au début de la Conférence de Genève, on a constitué un comité plénier chargé d'étudier les mesures susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et de contribuer à atténuer la tension internationale et à créer un climat de confiance mutuelle préjudant à un accord sur un désarmement général et complet.

Voici quelques-unes des questions qui ont été soumises au Comité: moyens à prendre pour empêcher la dissémination des armes nucléaires; mesures propres à diminuer les risques d'une guerre accidentelle par erreur de calcul ou défaut de communication. Cherchant à empêcher que la course aux armements ne s'étende aux espaces extra-atmosphériques, le Canada a demandé qu'il soit interdit de placer des armes nucléaires en orbite. Nous avons insisté pour que le Comité du désarmement, lors de la reprise de ses travaux, redouble d'effort pour en arriver à un accord sur les problèmes importants confiés à ce comité de mesures collatérales.

### **Puissance de l'opinion mondiale**

Notre Assemblée devrait faire en sorte que l'opinion publique soit mobilisée en faveur de l'accélération des pourparlers sur le désarmement. Dans ce but,

il convient d'abord d'éviter les propos de propagande. Toute la question pourrait aboutir à un affrontement de propagandes. Ce serait une tragédie. Nous devons aussi rechercher un compromis sur les points importants encore en litige. Finalement, nous devons recommander avec la plus vive insistance — si possible à l'unanimité — que le Comité du désarmement poursuive ses travaux à Genève dans le plus bref délai.

D'ailleurs, c'est dans ce sens que les premiers ministres du Commonwealth ont exprimé, il y a quelques jours une opinion unanime, dont l'importance est extrême, car les quinze pays qu'ils représentaient appartiennent à tous les continents:

Les premiers ministres ont reconnu que la nécessité du désarmement s'était accrue de par la mise en œuvre continue d'armes de plus en plus puissantes. Ils ont réaffirmé les principes énoncés dans leur déclaration du 17 mars 1961 sur le désarmement, et ils ont exprimé la conviction que le Comité des dix-huit à Genève devrait poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un traité visant à un désarmement général et complet en conformité de ces principes. Ils ont noté que des discussions touchant l'arrêt des essais d'armes nucléaires avaient également eu lieu à Genève et ils ont dit espérer que ses efforts puissent résulter en la mise en œuvre d'un traité efficace qui délivrerait l'humanité de cette source d'angoisse et de danger.

La négociation des points de détail incombe au Comité des dix-huit et ce n'est que par des efforts soutenus que des progrès sensibles seront réalisés. C'est pourquoi, comme l'a déclaré le distingué représentant de la Norvège, le 21 septembre dernier, "nous devons encourager et orienter les négociations de Genève". Il incombe à tous les membres des Nations Unies de faciliter par tous les moyens la conclusion dans le plus bref délai possible d'un accord à ce sujet. Le monde ne peut risquer un échec en cette matière.

### Les essais nucléaires

Au cours des discussions de Genève sur le désarmement, on s'est vite rendu compte que le problème des essais nucléaires constituerait la préoccupation principale des États membres de l'ONU. Mon gouvernement continue d'être fermement opposé à tous les essais nucléaires et ce pour les deux raisons suivantes.

D'abord, nous sommes persuadés que la continuation des essais nucléaires présente un péril croissant pour la santé. Je reviendrai tout à l'heure à cette question. Deuxièmement, la poursuite des essais nucléaires réduit la sécurité plutôt que de l'accroître. Quelles que soient les considérations qui poussent les grandes puissances à les poursuivre, ils ne peuvent qu'accélérer et rendre plus périlleuse la course aux armements nucléaires. Les grandes puissances ne doivent pas ignorer que la course aux armements elle-même engendre des craintes qui, à leur tour, incitent à la concurrence en matière d'armement.

Je crois que tous sont d'accord sur cette question fondamentale. Mais les essais n'en continuent pas moins. Les propositions soumises par les huit pays non engagés représentés à Genève ainsi que les nouvelles données techniques mises de l'avant récemment par les États-Unis et le Royaume-Uni ont augmenté

considérablement la possibilité d'un accord.

Le Gouvernement du Canada approuve sans réserve la proposition, mise de l'avant d'abord par le délégué du Mexique au Comité du désarmement des dix-huit pays, selon laquelle une date limite (le 1<sup>er</sup> janvier 1963) serait convenue pour la cessation de tous les essais. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont déjà accepté cette date limite, en principe.

Une entente pourrait d'abord intervenir sur la cessation des expériences nucléaires faites dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. Un accord total sur les essais nucléaires suppose l'interdiction des essais souterrains. L'obstacle à sa conclusion provient du désaccord des parties en cause quant à l'obligation de permettre les inspections sur leurs territoires lorsque les autres moyens de déceler les explosions nucléaires souterraines ne sont pas sûrs. C'est là une question difficile et qui présente des dangers pour la sécurité des pays en cause, mais l'absence de solution présente des dangers infiniment plus graves.

Si les grandes puissances ne peuvent en arriver à une entente sur cette question, les chances d'un désarmement général et complet demeureront très minces. Ces puissances peuvent et doivent résoudre leurs différends; sinon elles auront failli à leurs obligations envers l'humanité. L'Assemblée devrait se prononcer catégoriquement en ce sens.

### **Radiations ionisantes.**

Je reviens maintenant à la menace que posent pour la santé de l'homme les essais nucléaires. Le deuxième rapport complet au Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations ionisantes est explicite sur ce point:

Puisqu'il n'y a pas de mesures efficaces pour prévenir les effets nocifs de la contamination radio-active par les explosions nucléaires, la cessation définitive de celles-ci bénéficierait aux générations actuelles et futures.

Voilà un avis objectif extrait d'un rapport scientifique déposé il y a à peine quelques mois. Les dangers que constituent de tels essais ont un caractère immédiat. Leurs effets pèsent déjà sur nous et — ce qui est encore plus grave — pèseront sur les générations futures.

Afin que soit établie la nature de ces dangers, notre Assemblée doit insister sur la nécessité d'une étude en commun à l'échelle mondiale. L'année dernière, une résolution portait justement sur l'opportunité d'une coopération internationale complète au sein du Comité scientifique. Le dernier rapport de ce Comité constitue en fait une appréciation sûre et à jour, en ce qui concerne les effets nocifs des retombées radio-actives sur l'homme.

Dans sa résolution de l'année dernière, l'Assemblée générale recommandait que soit créé, à l'échelle mondiale, un procédé permettant le relevé synoptique des niveaux de radiations ionisantes. Les progrès accomplis par l'Organisation météorologique mondiale en ce sens me paraissent encourageants. J'ai bon espoir que la mise en œuvre de ce procédé sur une base universelle, sera bientôt entreprise.

## Les problèmes de la pauvreté

Si l'on doit accorder au désarmement une haute priorité dans nos délibérations, c'est pour supprimer les moyens de faire la guerre. Le secrétaire général par intérim a souligné dans son rapport annuel la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits: pauvreté, famine et maladie. L'œuvre des Nations Unies dans le domaine économique et social s'accomplit si discrètement que le public ne lui accorde pas toujours l'attention qu'elle mérite et cependant c'est l'élévation des niveaux de vie dans les régions en voie de développement et l'expansion et la stabilisation du commerce international qui décideront de la guerre et de la paix.

Le rôle que peuvent jouer les Nations Unies, en fournissant un cadre au développement économique et social, est aujourd'hui reconnu. Je suis sûr que personne ne niera l'importance des programmes d'aide poursuivis par l'ONU et ses institutions spécialisées. Ces travaux indispensables méritent un appui efficace. Nous devrions nous efforcer d'accroître sans cesse l'efficacité des institutions existantes au cours de la Décennie du développement. Pour sa part, le Gouvernement du Canada continuera d'appuyer l'œuvre des Nations Unies dans ce domaine tout en poursuivant ses programmes d'aide bilatérale.

Il est au moins tout aussi important de créer des conditions favorables au commerce international que d'accorder de l'aide aux pays en voie de développement. En fait, après avoir examiné ce problème, la Conférence du Commonwealth en est venue à la conclusion que "des débouchés accrus et de meilleures conditions commerciales jouent un rôle encore plus important que l'aide financière". Telle était l'opinion de tous les pays représentés.

Le Canada s'est efforcé, au sein des Nations Unies et ailleurs, de favoriser les ententes et les institutions internationales — par exemple, le GATT — ayant pour objet de contribuer à une expansion du commerce multilatéral et sans clauses restrictives. C'est là notre position et nous aborderons dans cet esprit l'examen de la recommandation du Conseil économique et social relative à la tenue en 1964 d'une conférence mondiale du commerce et du développement.

Cette conférence permettrait d'étudier les moyens à prendre pour développer le commerce mondial. Bien que certains problèmes commerciaux doivent nécessairement être examinés dans une assemblée mondiale, d'autres peuvent être étudiés avantageusement par un groupe restreint de pays aux prises avec des difficultés communes. Par exemple, lors de la dernière réunion des premiers ministres du Commonwealth, le Canada a proposé pour bientôt une conférence groupant certains pays dont les intérêts sont communs. Elle aiderait à préparer la voie à des négociations douanières ultérieures sur la base de la clause de la nation la plus favorisée.

## Le Commonwealth et les nouveaux États indépendants

Permettez-moi quelques mots au sujet du Commonwealth et des nouveaux États indépendants. A Londres, nous avons accueilli au sein du Commonwealth quatre pays qui se sont joints à cette famille de nations libres et indépendantes: le

Sierra Leone, la Jamaïque, le Tanganyika et la Trinité et Tobago. Il y a maintenant quinze pays à participation entière. Tous, sauf quatre (le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada), ont accédé à l'indépendance depuis la seconde guerre mondiale et, dans chaque cas, ils ont choisi de leur propre gré de s'associer au Commonwealth. Il y avait en outre à cette réunion des représentants d'autres territoires tels que l'Ouganda, le Kenya, la Guyane britannique qui obtiendront prochainement leur indépendance et accepteraient probablement de se joindre au Commonwealth. Dans le cas de l'Ouganda, la chose devrait se faire d'ici quelques semaines.

Le Commonwealth de nos jours offre l'exemple fécond d'une association groupant des peuples de race, de culture, de croyance et d'institutions diverses. Ses membres ont des points de vue différents sans doute mais ils n'en sont pas moins unis et acquis à la cause de la paix et de l'entente entre les peuples.

Il faut savoir gré au Royaume-Uni d'avoir accompli cette œuvre de coopération internationale en orientant ces nouveaux pays vers l'indépendance. Tous ces pays du Commonwealth, y compris le Canada, ont été des colonies et ont largement bénéficié de l'aide et des conseils du Royaume-Uni dans leur achèvement vers la souveraineté.

### **Accusations injustes**

Aussi nous est-il très difficile de comprendre les attaques amères et injustes auxquelles le Royaume-Uni est en butte en matière de colonisation. Nous voyons toutes les difficultés qu'il reste à surmonter dans certains territoires. Mais la tâche accomplie par le Royaume-Uni dans le passé constitue une garantie quant à son intention de guider ces peuples sur la voie de l'indépendance politique.

Malheureusement, on entend souvent, à cette tribune et au sein d'autres organismes de l'ONU, l'Union soviétique brosser un tout autre tableau de l'évolution de ces territoires coloniaux. Les porte-parole soviétiques ont préféré ne pas tenir compte de l'évolution pacifique du Commonwealth qui a fait de la liberté et de l'indépendance des réalités vivantes pour plus de 600 millions d'êtres humains depuis la seconde guerre mondiale.

Le rôle du Canada dans l'évolution du Commonwealth nous incite à rejeter les critiques de l'Union soviétique et ses prétentions au rôle de champion de la liberté et de l'indépendance pour les peuples assujettis. Je m'étonne parfois de ce que les représentants de l'Union soviétique aient l'audace de tenir pareil langage.

Nous recommandons aux Nations Unies d'examiner ces attaques soviétiques dans leur véritable perspective. Le premier ministre du Canada a rappelé à l'Assemblée générale, en 1960, la situation des peuples dépendants de l'empire soviétique. Aujourd'hui, des millions d'hommes ne peuvent y exercer le droit à l'autodétermination que le Gouvernement soviétique réclame pour d'autres peuples.

En ne reconnaissant ni les droits de l'homme ni les "libertés fondamentales",

l'Union soviétique inspire des doutes sérieux sur sa position au sujet du colonialisme. Lorsque les Nations Unies se préoccupent de la situation à cet égard dans d'autres parties du monde, elles ne devraient pas se désintéresser des territoires sous la gouverne soviétique. Les principes de la Charte relatifs aux droits de l'homme et à l'autodétermination ont été clairement conçus en vue d'une application universelle.

### **Les opérations de paix**

J'ai traité quelques-unes des questions soumises à notre Assemblée. Je passerai maintenant à un ensemble de problèmes qui mettent en cause l'existence même de notre organisation.

Les opérations de paix entreprises par les Nations Unies au Moyen-Orient, au Congo et, plus récemment, en Nouvelle-Guinée occidentale sont de la plus grande importance. Le Canada a fourni des hommes et des ressources pour ces opérations et cela en tant que membre de l'ONU.

C'est au Congo que l'ONU a assumé ses plus lourdes obligations. Le programme du secrétaire général en vue d'une réconciliation nationale a été accueilli favorablement par les intéressés; aussi le Canada entretient-il l'espoir d'un règlement heureux. Le succès cependant dépendra dans une large mesure de l'effort du peuple congolais pour résoudre ses propres problèmes et de l'appui qu'apporteront tous les autres États à la mise en œuvre de ce programme.

Citons là-dessus le compte rendu de la Conférence du Commonwealth: "Ils (les premiers ministres) ont pris note, en particulier, des propositions relatives au Congo qu'a récemment introduites le secrétaire général intérimaire de l'ONU et ils ont exprimé l'espoir qu'elles puissent servir de base à un règlement rapide et constructif".

Les Nations Unies ne peuvent se dérober à la tâche qu'elles ont entreprise au Congo. Il est inutile de vous rappeler que cette tâche a provoqué une crise financière voisine de la banqueroute. Le Canada a approuvé diverses mesures en vue de faire face au besoin financier, mais nous avons surtout cherché à placer le financement des opérations de paix sur une base solide. A notre avis, cette base devait s'inspirer du principe de la responsabilité collective.

C'est pourquoi le Gouvernement canadien s'est réjoui de l'avis du 20 juillet par lequel la Cour internationale de Justice assimile les dépenses relatives à la Force d'urgence et la Force pour le Congo à celles que l'ONU engage en vertu de l'Article 17 de la Charte. Cette opinion devrait être approuvée par l'Assemblée générale comme principe de financement pour les opérations de paix. Les opinions de la Cour devraient être acceptées intégralement à titre de règlements internationaux.

A partir du principe de la responsabilité collective, nous devrions trouver une formule pour répartir le coût des opérations de paix et permettre ainsi à notre Organisation d'atteindre les buts de la Charte.

## Stabilité de l'Organisation

Il est clair que le principal agent exécutif de l'ONU doit bénéficier d'un appui sans réserve en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions. Notre distingué secrétaire général par intérim a fait preuve de courage, de patience et d'une sagesse remarquable à un moment où la confusion régnait dans les affaires de l'ONU. Par ses qualités de chef, il a rétabli un climat de confiance dans l'Organisation.

Aujourd'hui l'ONU éprouve surtout un besoin de stabilité. En ces temps troublés, les gouvernements ont besoin de coopération internationale et de relations diplomatiques sereines. La plupart des gens se tournent vers l'ONU et en attendent une orientation et des solutions.

Pour assurer la stabilité de l'ONU et lui permettre d'agir avec efficacité, il faut justement mettre au point une méthode. Notre distingué président, au cours de la dernière session, a mis de l'avant des suggestions intéressantes et utiles en vue d'améliorer le règlement intérieur de l'Assemblée. J'ai noté avec satisfaction que cette question était inscrite à l'ordre du jour.

Le nombre des membres augmentant et les sessions devenant plus longues, il est urgent d'établir des méthodes de travail plus efficaces. La rapidité et l'efficacité de nos travaux assureront à l'ONU un plus grand appui du public.

Je suis persuadé que l'ONU a maintenant traversé la période d'incertitude qui a entravé ses travaux au cours de la seizième session. On peut constater un renouveau de confiance et de stabilité au sein de l'Organisation. L'ambiance actuelle est plus favorable à des travaux constructifs.

Nous pouvons tirer profit de cette amélioration en faisant face résolument aux problèmes qui jalonnent notre route. Si lents qu'ils aient été, les progrès de ces derniers mois sont encourageants. Continuons nos efforts dans ce sens, sans oublier les dangers qui nous menacent, mais dans la conviction de pouvoir en triompher.

Notre époque a connu de grands changements. Tout d'abord, l'accession à l'autonomie d'un nombre de peuples sans précédent dans l'histoire. En deuxième lieu, une aide aux pays en voie de développement qui suscite plus d'intérêt que jamais. (Dans la plupart des cas, il s'agit d'un sentiment élevé et généreux, bien qu'il puisse s'y mêler à l'occasion, je le reconnais, des motifs moins altruistes.) En troisième lieu, plus de compréhension et d'amitié entre les peuples que par le passé. (Quelle chose extraordinaire pour un ministre des Affaires étrangères de pouvoir s'entretenir dans cette enceinte avec 30 à 40 personnes qui occupent ailleurs le même poste, ainsi qu'avec les éminents délégués qui remplissent d'autres fonctions. La possibilité de comprendre les problèmes et les points de vue des autres pays n'a jamais été aussi grande.) En quatrième lieu, un désir de paix d'une diffusion sans égale dans l'histoire. Ces changements sont attribuables dans une large mesure à l'action de l'ONU. Ne l'oublions pas et, demeurant optimistes et confiants, nous ferons de la présente session la plus féconde de toute l'existence de notre organisation.



## *Le Canada et l'OTAN*

LE CANADA était au nombre des douze pays qui signèrent le Traité de l'Atlantique Nord en avril 1949 et auxquels trois autres vinrent se joindre par la suite. Il a joué un rôle important dans la formation de l'alliance, dont les membres, aux termes mêmes du Traité, sont "déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation. . . (et) résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité". L'OTAN est toujours un élément essentiel de la défense et de la politique étrangère du Canada. Voici ce que le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré à son sujet: "L'OTAN est une association dont le Canada doit faire partie. Non seulement elle répond aux besoins de notre défense militaire, mais elle constitue un groupe de pays aux desseins fermes, aux motifs sains, qui respecte les institutions libres et représente les divers patrimoines de notre civilisation. Elle a été, pour la liberté, un rempart inexpugnable. Sa fonction est tout aussi nécessaire que par le passé."

L'OTAN représente une réponse des pays libres de l'Ouest à l'expansion communiste qui a suivi en Europe la seconde guerre mondiale; elle résulte aussi de l'impasse que l'Union soviétique provoqua aux Nations Unies en faisant obstacle, par le veto au Conseil de sécurité, aux efforts de l'Ouest pour faire de l'organisation un instrument efficace de paix. Menacées dans leur sécurité et dans les assises mêmes de leur civilisation, les puissances occidentales formèrent une alliance, démontrant qu'elles entendaient résister à toute agression, d'où qu'elle vint, et à assurer le maintien de la paix.

L'article 51 de la charte des Nations Unies reconnaît aux membres le droit de légitime défense individuelle ou collective; il était donc conforme aux principes de la charte de proposer à cette fin une association de pays. La première mesure dans cette voie remonte à mars 1948, c'est-à-dire à la signature à Bruxelles, d'un traité de défense mutuelle entre la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg; cependant il fallait la force et les ressources de l'Amérique du Nord pour faire équilibre à la puissance de l'Union soviétique. Les négociations se sont ouvertes en juillet entre le groupe de Bruxelles, les États-Unis, le Canada et cinq autres pays qui s'étaient joints à eux (Italie, Islande, Danemark, Norvège et Portugal). Le 4 avril 1949, le traité était signé à Washington. Trois autres membres sont entrés plus tard dans l'alliance: la Grèce et la Turquie en 1951, et la République fédérale d'Allemagne en 1954.

### **Les termes du traité**

Les divers articles situent le traité par rapport à la charte de l'ONU, stipulent les engagements réciproques des membres dans les domaines civils et militaires (dont la défense commune), et fixent la durée du traité et ses conditions de mise en œuvre.

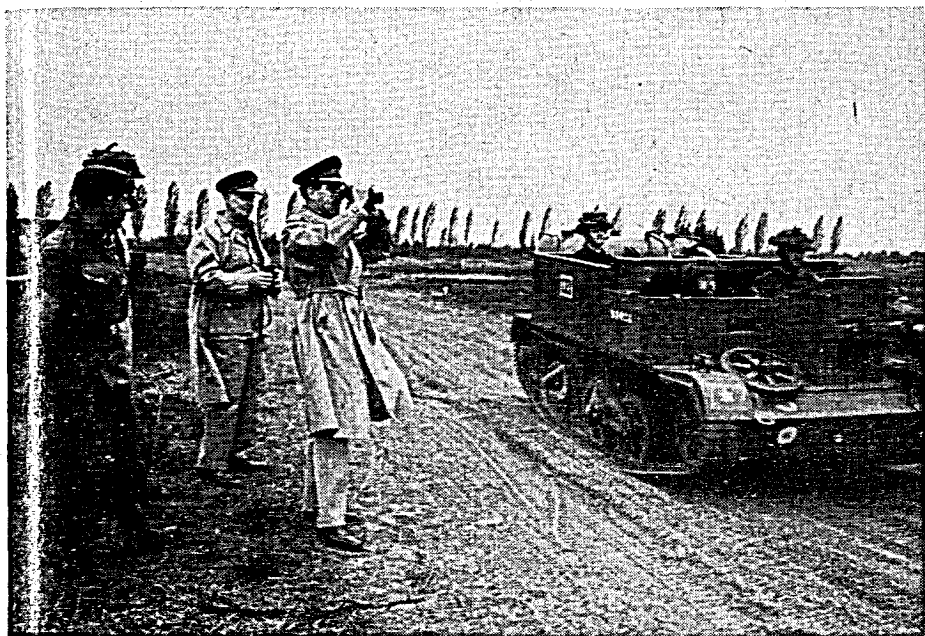
Au préambule et à l'article 1, les Parties réaffirment leur appui à l'ONU et s'engagent, conformément à la charte, à régler par des moyens pacifiques tous différends internationaux et à ne pas menacer de recourir à la force d'une façon incompatible avec les buts des Nations Unies. On attribue souvent au Canada l'article 2, dont voici un passage: "Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être." En outre, d'après cet article, elles s'efforceraient d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageraient la collaboration économique entre les membres de l'alliance.

Pour ce qui est de la défense commune, l'article 4 stipule que les Parties se consulteront chaque fois que l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une d'entre elles serait menacée. Et, aux termes de l'article 5, les Parties sont convenues qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles, en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque contre toutes. L'article 6 précise que cette solidarité embrasse aussi leurs forces d'occupation en Europe. Une attaque contre les forces d'occupation des Trois à Berlin-Ouest serait donc assimilée, par les membres de l'Alliance, à une attaque contre eux-mêmes. Le Canada a reconnu plus explicitement à diverses occasions que le problème de Berlin l'engageait. Ainsi, il a souscrit à la déclaration de l'OTAN, en date du 16 décembre 1958, selon laquelle les membres ne pouvaient approuver une solution qui compromettrait pour les trois puissances occidentales le droit de rester à Berlin aussi longtemps que leurs responsabilités l'exigeraient et qu'elles n'auraient pas assuré la liberté de communications entre cette ville et le monde libre.

Aux termes de l'article 9, les Parties ont établi un conseil, auquel chacune serait représentée, qui examinerait les questions relatives à l'application du Traité. Ce conseil devait être organisé de façon à pouvoir se réunir rapidement. Il pourrait constituer les organismes subsidiaires nécessaires. De fait, il s'est généralement tenu deux réunions ministérielles par année: celle des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances de chaque pays, en décembre, et celle, plus restreinte, des ministres des Affaires étrangères, qui d'habitude a lieu au printemps. Entre ces réunions ministérielles, le travail courant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de son secrétariat relève du Conseil des représentants permanents, qui est aidé dans sa tâche par divers comités et agences s'intéressant à toute une gamme de questions d'intérêt commun.

### **Participation militaire du Canada à l'OTAN**

Le Canada s'est toujours acquitté fidèlement de ses engagements envers l'Organisation en matière de défense. Il a fourni, entre autres, des navires et des avions pour la patrouille des mers destinés au Commandement suprême des forces de l'Atlantique, ainsi qu'une division aérienne et une section de brigade



*Des troupes canadiennes participent à l'une des nombreuses manœuvres que les forces armées de l'OTAN exécutent en Europe occidentale.*

postées en Europe. En outre, plus de 300 Canadiens font partie du personnel en service dans les divers quartiers généraux et organismes de l'OTAN. Les forces et les installations canadiennes contribuent de façon appréciable à la défense de la région Canada-États-Unis; citons le Commandement conjoint de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), les forces navales des deux côtes et les groupes de l'armée du territoire canadien.

Les pays de l'OTAN ayant décidé de constituer des forces intégrées en Europe, le Canada a mis en œuvre en 1951 un programme de recrutement spécial; vers la fin de l'année une brigade canadienne d'infanterie prit place en Europe avec les forces des autres alliés. Elle fait partie du Groupe d'armées du Nord et elle est cantonnée à Soest, Hemer, Werl et Iseholn, en Allemagne.

La division aérienne du Canada fait partie de la 4<sup>e</sup> force tactique aérienne. Quatre escadrilles de Canuck CF-100 et huit escadrilles de Sabre F-86 sont attachées à Marville et Grostenquin, en France, et à Deux-Ponts et Baden-Soellingen, en Allemagne; elles disposent d'un quartier général à Metz et d'une base de soutien à Langar (Royaume-Uni). Bientôt les avions F-86 seront remplacés par des CF-104.

Les forces navales canadiennes destinées aux opérations du Commandement suprême de l'Atlantique comprennent un porte-avions, des vaisseaux d'escorte et un avion de patrouille maritime. L'une des principales tâches de ce commandement consiste à assurer la défense contre les sous-marins ennemis dans la zone

de l'OTAN. Les forces navales du Canada participent plusieurs fois par année aux exercices du commandement.

Conformément aux obligations régionales qu'ils ont contractées dans le cadre de l'OTAN, le Canada et les États-Unis ont mis sur pied, en août 1957, un dispositif de défense de l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes, appelé le NORAD. Le territoire placé sous le commandement du NORAD, soit le Canada et les États-Unis (y compris l'Alaska), a été divisé en huit régions de défense, qui relèvent d'une autorité centrale. Les installations d'alerte, de repérage et de contrôle sont réparties entre trois réseaux de radar: DEW, Mid-Canada et Pinetree. La première, conçue et équipée par les États-Unis, traverse le continent dans le sens de la largeur, de l'Alaska à la terre de Baffin. Les stations en territoire canadien sont maintenant sous la direction opérationnelle de l'Aviation royale canadienne, et le personnel est canadien dans une très forte majorité. Le deuxième réseau, situé un peu plus au sud, a été réalisé par le Canada, qui en assure le fonctionnement. Aux termes d'un accord conclu en 1961 avec les États-Unis, le Canada s'est chargé d'assurer le fonctionnement de la plus grande partie du réseau Pinetree, aménagé par les deux pays, qui en assuraient le fonctionnement. Le personnel canadien a été intégré aux postes du commandement en territoire canadien qui surveillent les espaces aériens du Canada et des États-Unis. Cinq escadrilles de CF-101 de l'ARC feront partie des forces d'interception du NORAD. Celui-ci se procure en outre deux escadrilles surface-air de type "Bomarc B".

De plus, la protection de l'Amérique du Nord repose sur les moyens de défense de la Marine royale canadienne, dont ses navires et ses avions, ainsi que sur un groupe de brigades de l'Armée régulière du Canada.

#### **Le Programme canadien d'aide mutuelle**

Depuis l'inauguration en avril 1950 du Programme canadien d'aide mutuelle, le Canada a fourni aux autres membres de l'OTAN une aide militaire d'une valeur globale de \$1,768,700,000, y compris les affectations du budget de 1961-1962. Voici les principaux éléments du programme:

- a) Entraînement au Canada d'équipages aériens pour les autres pays de l'OTAN;
- b) Envois de matériel provenant des réserves militaires;
- c) Envois de matériel de la production régulière;
- d) Contributions aux programmes d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN.

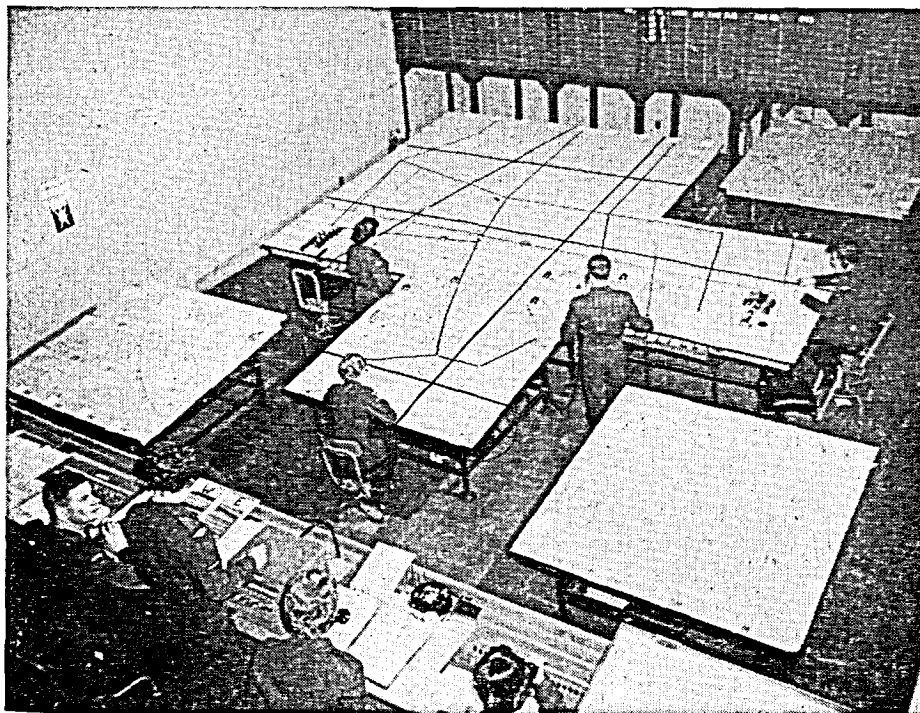
Les circonstances et les besoins ayant changé, le Programme canadien d'aide mutuelle s'est aussi modifié et réduit peu à peu. Il joue toujours un rôle important, toutefois, dans le renforcement militaire de l'OTAN. Mais enfin, à la suite de quelques réductions, il s'est établi à \$40,800,000 pour l'exercice 1961-1962. Cette baisse est attribuable, en grande partie, à l'épuisement des réserves d'armement et de matériel et à l'expiration en juillet 1958 du programme d'en-

entraînement aérien qui était exécuté dans les stations de l'ARC, au Canada, et grâce auquel 5,800 stagiaires appartenant à dix pays membres, se sont qualifiés comme pilotes ou navigateurs. En vertu d'accords spéciaux des équipages de pays européens poursuivent leur instruction au Canada, en nombre limité. La diminution du Programme canadien d'aide mutuelle a coïncidé avec un développement des effectifs et des sources d'approvisionnement nationales en Europe.

D'autre part rappelons les possibilités d'aide mutuelle que renferme l'accord de troc conclu avec les États-Unis en juin 1961 et expliqué à la Chambre des communes, à l'époque, par le premier ministre. Aux termes de cette entente les États-Unis doivent faire l'acquisition au Canada d'un certain nombre d'avions F-104, ainsi que de l'équipement et d'un premier assortiment de pièces de rechange nécessaires, ce qui représente une valeur globale de 200 millions, dont 150 à la charge des États-Unis et 50 à celle du Canada. Grâce à ces appareils, le Canada et les États-Unis contribueront de façon sensible, dans le cadre de leurs programmes d'aide mutuelle et d'assistance militaire, à la puissance collective de l'OTAN.

#### L'action civile de l'OTAN — coopération politique

L'aménagement de la collaboration dans les domaines non militaires se fonde, comme on l'a vu plus haut, sur le texte de l'article 2. On a pris des mesures



Hommes et femmes servant dans l'ARC établissent l'itinéraire des appareils dans l'un des postes de direction et d'alerte qui constituent le réseau canadien du NORAD.

pour renforcer la coopération civile au sein de l'OTAN, au moyen notamment d'une meilleure formule de consultations entre les membres. Aussi le siège de l'OTAN a-t-il été doté d'un comité politique, d'un comité économique et d'un comité scientifique. Ceux-ci procèdent à des échanges de vues sur les problèmes communs que posent leurs secteurs respectifs et formulent, le cas échéant, des recommandations au Conseil permanent de l'OTAN.

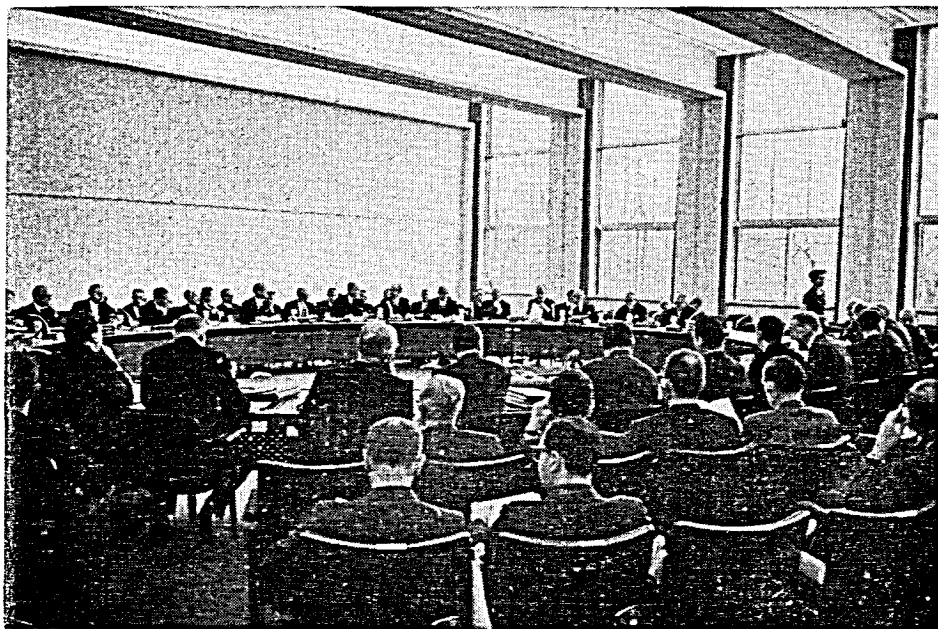
Le Canada a mis en relief, de concert avec d'autres pays, l'importance des consultations politiques au sein de l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a qualifié d'encourageants les progrès considérables déjà accomplis. "Il est maintenant d'usage chez la plupart des membres, a-t-il poursuivi, de ne s'engager fermement dans aucune voie politique ou de ne se prononcer sur aucune question intéressant sérieusement l'Alliance ou l'un quelconque de ses membres, sans avoir engagé d'abord des consultations. C'est là une des conditions de la confiance mutuelle que suppose une interdépendance véritable entre des États dont l'importance et les obligations sont inégales. En effet, une décision de la part d'un membre peut avoir des répercussions — parfois vitales — sur la sécurité et le bien-être de tous. . ."

En fait, la coopération politique au sein de l'OTAN est très étendue; sa gamme va du simple échange de vues et de renseignements à des consultations intenses tendant vers la coordination des programmes d'action dans les domaines d'intérêt commun, tel celui de Berlin. Voilà justement l'une des questions importantes qui ont donné lieu ces mois derniers à des consultations politiques. Le Canada a exposé son point de vue sur l'opportunité pour l'Ouest d'entamer des négociations avec l'URSS aussitôt que possible à ce sujet. Les événements au Congo ont aussi fait l'objet de longs entretiens. Le Canada s'est prononcé nettement en faveur des efforts de l'ONU pour apporter à ce problème une solution à long terme. Le désarmement et l'arrêt des expériences nucléaires comptent parmi les autres questions importantes examinées au Conseil de l'OTAN au cours de l'année. Rappelons, à propos des problèmes en commun avec l'ONU, que le Canada était adversaire de discussions d'ordre politique qui fussent orientées vers des points de vue où l'OTAN aurait fait figure de bloc face au reste du monde. Au contraire, ces consultations devaient tendre uniquement, entre les alliés, vers une meilleure compréhension des points de vue des autres, ainsi que vers une œuvre de collaboration en faveur du maintien de la paix.

### Coopération économique

L'Organisation européenne pour la coopération et le développement économiques<sup>1)</sup> est considérée, depuis sa fondation, comme le principal organisme où il convienne d'examiner la politique économique des membres et de mettre en œuvre les principes de coopération économique énoncés à l'article 8 du Traité de l'Atlantique Nord. Mais les consultations d'ordre économique se poursuivent

1) Cf. Bulletin des "Affaires extérieures", décembre 1961, page 435.



*Au cours d'une réunion annuelle avec les membres du Conseil de l'Atlantique Nord, les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des pays de l'OTAN examinent les problèmes essentiels qui se posent à l'Alliance.*

néanmoins à l'OTAN. C'est que cet organisme se prête fort bien aux discussions sur les conséquences économiques que peuvent avoir les efforts militaires des pays membres.

### **Coopération scientifique**

Sensible à la nécessité d'un développement accru et de la coopération en ce domaine entre les membres, l'OTAN s'est doté, en 1958, d'un comité scientifique. Celui-ci se consacre principalement à des travaux d'intérêt civil. Il a favorisé une recherche scientifique et une coopération d'ordre général.

Il a à son actif diverses réalisations: un programme de bourses qui a déjà rendu possibles des cours d'études dans divers pays de l'OTAN, le programme des instituts de hautes études grâce auquel des fonds ont pu servir pour des conférences scientifiques, le programme de subventions de la recherche, mis à contribution pour le financement d'un certain nombre de travaux de recherches utiles. Le Conseil de l'OTAN a pris en outre récemment l'initiative de deux grandes études sur la science occidentale. En 1960 un groupe de savants éminents des pays de l'OTAN ont été désignés pour faire des recherches sur les moyens à prendre pour accroître l'efficacité de la science occidentale; leur rapport a été publié ultérieurement la même année. Par la suite un nouveau groupe, sous la direction de M. J. R. Killian, a été chargé de formuler son avis sur la

possibilité d'un institut international de la science. Ce rapport a été remis aux membres, qui en étudient actuellement les recommandations. Le Canada s'est montré favorable aux travaux du Comité scientifique et il a contribué à leur financement.

En outre le Canada participe aux travaux scientifiques militaires de l'OTAN par l'intermédiaire du Conseil de recherches de la défense. Il est intervenu des ententes bilatérales officielles ayant pour objet de faciliter les échanges de renseignements avec les autres membres de l'OTAN dans les domaines de la science militaire pour lesquels l'activité et les intérêts sont communs. Enfin, le Conseil offre chaque année aux savants des pays de l'OTAN un certain nombre de bourses d'études en science militaire, valables dans ses propres établissements. Le Canada fournit aussi sa part d'effectifs au Centre technique de défense aérienne du SHAPE, aux Pays-Bas, et au Centre de guerre anti-sous-marine de La Spezia, en Italie.

### **Le Canada et l'OTAN**

Le Canada s'est donc acquitté de ses obligations tant civiles que militaires envers l'Organisation. De concert avec d'autres membres, il a préconisé la fidélité à une attitude d'ouverture, sur le devoir pour l'OTAN, selon ses propres termes, d'accomplir son œuvre d'une façon compatible avec les fins et les principes énoncés dans la Charte de l'ONU.



# Assemblée générale des Nations Unies

DIX-SEPTIÈME SESSION — PREMIER MOIS DES TRAVAUX

LA DIX-SEPTIÈME session de l'Assemblée générale de l'ONU s'est ouverte le 18 septembre 1962. L'Assemblée a aussitôt désigné les membres de la Commission chargée d'examiner les lettres de créance et de présenter un rapport. En 1962-1963, cet organisme comprendra les délégués du Canada, des États-Unis, de la Grèce, de la Guinée, de l'Indonésie, du Mexique, du Nigéria, du Salvador et de l'URSS. Sir Muhammad Zafrulla Khan a été élu président de l'Assemblée, par 72 voix contre 27 au professeur Malalasekera, de Ceylan. Le nouveau président, qui est délégué permanent du Pakistan à l'ONU, a une expérience remarquable de la diplomatie, du droit international et des travaux des Nations Unies.

## Admission de nouveaux membres

Sur la recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a admis par acclamation la République du Rwanda, le Royaume du Burundi, la Jamaïque et l'État de la Trinité et Tobago. Les membres du Commonwealth ont présenté ensemble les résolutions qui demandaient à l'Assemblée d'admettre la Jamaïque et l'État de la Trinité et Tobago.

Avec l'entrée de l'Algérie, le 8 octobre 1962, l'ONU compte maintenant 109 États membres. Comme les autres nouveaux membres, l'Algérie a été admise par acclamation.

## Travaux de l'Assemblée

Les sept principales Commissions ayant choisi leurs présidents respectifs, l'Assemblée a nommé, dès le deuxième jour de ses travaux, ses treize vice-présidents qui représentent les pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Colombie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Guinée, Haïti, Jordanie, Madagascar, Roumanie et URSS.

Les personnalités suivantes ont été élues à la présidence des grandes Commissions de l'Assemblée: Première Commission (questions politiques et de sécurité): M. Omar Adeel (Soudan); Commission politique spéciale: M. Léopoldo Benites (Équateur); Deuxième Commission (questions économiques et financières): M. Bohdan Lewandowski (Pologne); Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles): M. Nemi Chandra Kasliwal (Inde); Quatrième Commission (tutelle): colonel Guillermo Flores Avendano (Guatemala); Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires): M. Jan Paul Bannier (Pays-Bas); Sixième Commission (questions juridiques): Professeur Constantine Th. Eustathiades (Grèce).

Sous la présidence de sir Zafrulla Khan, président de l'Assemblée, le Bureau a recommandé l'inscription à l'ordre du jour de 93 questions qui furent approuvées par l'Assemblée. Le problème des échanges internationaux et des produits de base a été scindé en deux, pour permettre l'étude séparée des mesures visant à stabiliser les prix de ces produits, et de la tenue possible d'une conférence internationale sur le commerce.

L'Assemblée a inscrit en outre à son ordre du jour trois autres points. Deux furent présentés par l'URSS: la condamnation éventuelle de toute propagande en faveur d'une guerre nucléaire préventive et l'élaboration d'un programme économique tendant au désarmement. Elle a également décidé d'étudier une question soumise par le secrétaire général par intérim, touchant la confirmation à son poste du nouveau directeur général du Fonds spécial.

### **Le débat général à l'Assemblée**

Au cours du débat général, qui précède normalement la discussion plus détaillée des questions à l'ordre du jour, 91 délégués ont pris la parole. Les présidents du Pakistan, de la Guinée et de Cuba y ont prononcé des allocutions; leur exemple a été suivi par le premier ministre de l'Algérie. Du 19 septembre au 18 octobre, le débat général s'est étendu au désarmement, aux essais nucléaires et aux dangers des radiations ionisantes. Les représentants ont souvent évoqué Berlin et Cuba, points névralgiques de l'univers, ainsi que le problème de la représentation à l'ONU de la République populaire de Chine. On a examiné également les échanges commerciaux dans un monde en évolution accélérée et l'aide aux pays moins développés. Les pays afro-asiatiques se sont tout particulièrement intéressés au colonialisme et à la situation instable dans les territoires africains encore sous tutelle. Le Congo a été à l'ordre du jour, ainsi que le mandat qu'y a assumé l'ONU, et le financement des opérations pour le maintien de la paix. Poursuivant une politique d'équilibre interne au sein de l'ONU, les délégués ont rappelé que le mandat du secrétaire général par intérim, M. Thant, expire le 10 avril 1963.

### **Nouvelle-Guinée occidentale**

Le 21 septembre, le débat général de l'Assemblée a été suspendu, afin de permettre à l'ONU de mettre à exécution la tâche dont elle est investie par suite de l'accord entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Cet accord, portant sur la Nouvelle-Guinée et signé au Siège de l'ONU, constitue un précédent intéressant. En effet, en prenant la succession des Pays-Bas comme administrateur (temporaire il est vrai) de la Nouvelle-Guinée occidentale, les Nations Unies ont assumé une autorité exécutive, installée par le secrétaire général et relevant de lui. Après le 1<sup>er</sup> mai 1963, l'Indonésie deviendra la puissance administrante. Avant la fin de 1969, la population de ce territoire exercera son droit à l'autodétermination. Par 89 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 4 abstentions, l'Assemblée a approuvé la résolution conjointe de l'Indonésie et des Pays-Bas autorisant les Nations Unies à assumer les tâches dont les charge l'accord.

## Déclaration de M. Green

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation canadienne à l'ONU, M. Green, s'est adressé à l'Assemblée le 25 septembre. Tout en reconnaissant que l'année écoulée n'avait pas apporté la solution des nombreux problèmes dont l'ONU est saisie, M. Green s'est réjoui de ce qu'on n'ait pas vu la réalisation des sinistres prophéties d'il y a douze mois. L'accord sur le Laos a constitué une étape vers la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique. Les négociations sur le désarmement ne sont plus dans une impasse, et on peut espérer une entente sur la date de l'abolition de tous les essais nucléaires. M. Green a évoqué les périls physiologiques de ces essais, l'urgence qu'il y a d'abolir la pauvreté, la famine et la maladie, causes majeures des guerres; il a abordé le problème du colonialisme, ainsi que diverses questions dont dépendent l'avenir même de l'ONU, sa solidité et le succès de ses opérations pacifiques.\*

## Première Commission

Le 10 octobre, la Première Commission a ouvert ses débats par une discussion générale sur la suspension des essais nucléaires. Le 11 octobre, le délégué canadien à cette Commission, le lieutenant-général E. L. M. Burns, a résumé l'attitude du Gouvernement canadien dans les termes suivants:

En premier lieu, nous désirons un arrêt de tous les essais d'armes nucléaires le 1<sup>er</sup> janvier 1963 ou à une date antérieure; deuxièmement, afin de parvenir à ce but, nous appuyons la proposition d'une interdiction immédiate des essais effectués dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; troisièmement, nous voulons un traité international efficace qui donnera l'assurance d'un arrêt total des essais et d'une observance rigoureuse des obligations contractées par les États en vertu du traité. Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'accorder une attention immédiate à ces objectifs et nous espérons sincèrement que la Commission agira avec promptitude et énergie et aidera ainsi à leur réalisation. Je puis vous assurer que la délégation canadienne accordera tout son appui à cette entreprise et y apportera son active collaboration.

La Commission est saisie de six questions essentielles, dont quatre sont étroitement liées: la suspension immédiate des essais nucléaires et thermo-nucléaires; le désarmement général et complet; la condamnation de toute propagande en faveur d'une guerre nucléaire préventive; la réunion d'une conférence qui préparerait une convention sur l'interdiction des armes nucléaires et thermo-nucléaires. Les deux autres problèmes se rattachent à l'utilisation pacifique de l'espace interstellaire et à la situation en Corée. Lors de sa deuxième réunion, la Commission a décidé à l'unanimité d'étudier les quatre premières questions dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus, et de fixer plus tard l'ordre dans lequel seront examinées les deux autres.

## Commission politique spéciale

Réunie le 3 octobre, la Commission politique spéciale a décidé, sur la proposition de son président, d'étudier immédiatement les trois premières questions

On trouvera le texte intégral du discours de M. Green aux pages 310-318.

de son ordre du jour dans l'ordre suivant: 1) la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine; 2) le rapport de la Commission scientifique de l'ONU pour l'étude des effets des radiations ionisantes; 3) la question des frontières entre le Venezuela et la Guyane britannique. L'ordre de discussion des autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission sera décidé ultérieurement: réfugiés de Palestine, Oman, Hongrie.

La Commission a entamé le 9 octobre le débat sur l'*apartheid*. Au moment où le présent exposé allait sous presse, aucune résolution n'avait été soumise sur ce point, et le débat se poursuivait en l'absence du délégué sud-africain.

### **Deuxième Commission**

La Deuxième Commission a étudié les progrès économiques des pays sous-développés, les programmes d'assistance technique de l'ONU, la Décennie pour le développement et divers problèmes touchant les échanges commerciaux et les produits de base. Elle a également inscrit à son ordre du jour les conséquences économiques et sociales du désarmement et l'examen d'un programme économique visant au désarmement général. L'URSS avait demandé que ces deux questions fussent inscrites en tête de liste; après délibération, la Commission a décidé d'adopter la solution de compromis présentée par la Yougoslavie, et de fixer au 15 novembre la date où commencerait l'examen de ces problèmes, que les autres questions aient été ou non réglées au préalable.

La Commission a abordé ensuite la discussion de divers aspects du progrès économique et plusieurs questions d'économie générale. Elle a inscrit à son ordre du jour les questions suivantes: le rapport du Conseil économique et social; les divers aspects de la Décennie pour le développement; la mise en valeur des pays en voie de développement; l'accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement; la création d'un fonds d'équipement de l'ONU; le progrès industriel et l'action des Nations Unies dans ce domaine; les perspectives à long terme des tendances économiques mondiales; la réforme agraire; la décentralisation des initiatives économiques et sociales de l'ONU, et la consolidation des commissions économiques régionales; la tenue d'une conférence internationale sur le commerce; des mesures internationales pour parer aux fluctuations déséquilibrant les prix des matières premières; la souveraineté permanente sur les richesses naturelles; la Déclaration du Caire des pays en voie de développement.

### **Troisième Commission**

Dès le début de ses travaux, la Troisième Commission a adopté à l'unanimité une résolution dont dix-neuf États membres étaient coparrains. Ce texte demandait au secrétaire général, aux directeurs des institutions spécialisées, aux présidents-directeurs du Programme alimentaire mondial et du Bureau de l'assistance technique, d'aider à pallier, avec les moyens dont ils disposent, la situation désastreuse résultant en Iran des récents tremblements de terre. Adoptée par

l'Assemblée générale le 5 octobre, la résolution recommandait en outre l'adoption d'une action concertée à l'échelle internationale, pour l'étude de l'origine et du déroulement des séismes, et pour l'amélioration des mesures de protection et de reconstruction.

Dès le 28 septembre, la Troisième Commission avait décidé de consacrer un certain nombre de réunions aux six premières questions à son ordre du jour, soit quatre réunions à l'étude des mesures exigées par le séisme en Iran (en réalité deux réunions ont suffi); quatre réunions à l'examen d'un projet de convention et d'un projet de recommandation sur le libre consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages; dix réunions au rapport du Conseil économique et social (chapitres VIII et IX); vingt-cinq réunions à l'étude de projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme; trois séances à la mise en œuvre de la convention additionnelle de 1956 sur l'abolition de l'esclavage. En septième place à l'ordre du jour de la Commission figurait le rapport du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et le renouvellement du mandat du Haut-Commissaire.

A l'heure actuelle, la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles a terminé l'examen du projet de convention sur le libre consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Le texte, qui sera soumis à l'Assemblée en séance plénière, ne comprend pas de clause restrictive ni d'avenant territorial. La Commission a commencé l'examen détaillé du rapport du Conseil économique et social.

#### **Quatrième Commission**

Le 4 octobre, la Commission de tutelle a entrepris l'étude de la première des douze questions de son ordre du jour, celle de la Rhodésie du Sud. Elle a entendu divers pétitionnaires au sujet des conditions qui règnent dans ce pays. Le 8 octobre, par 68 voix contre 2, et 12 abstentions (dont le Canada), elle a adopté la résolution amendée de 37 États qui ont demandé la libération immédiate de Joshua Nkomo, président de l'Union du Peuple Africain de Zimbabwe en Rhodésie du Sud (ZAPU), et des autres chefs nationalistes emprisonnés comme lui. Exigeant en outre que soit levée l'interdiction qui frappe la ZAPU, cette résolution a été adoptée le 12 octobre à l'Assemblée par 83 voix contre 2 (Portugal et Afrique Sud), et 11 abstentions (dont le Canada). Douze délégués étaient absents lors de la mise aux voix.

Une fois ce problème examiné, la Commission se propose d'aborder la question du Sud-Ouest africain, le refus du Portugal de se conformer au chapitre XI de la Charte et l'étude des résolutions de l'Assemblée générale portant sur les territoires africains du Portugal. La Commission examinera ensuite la discrimination raciale dans les territoires non autonomes; le rapport du Conseil de tutelle; les offres de bourses aux habitants des territoires sous tutelle; la diffusion, dans ces territoires, d'informations sur l'ONU; les renseignements en provenance des territoires non autonomes; les facilités offertes aux habitants de ces territoires

pour la poursuite de leurs études; la diffusion de renseignements sur l'ONU dans les territoires non autonomes; la formation de cadres indigènes dans les territoires en cause, et les élections pour remplir les postes devenus vacants au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

### **Cinquième Commission**

Dès le début de ses travaux, la Commission des questions administratives et budgétaires a approuvé les rapports financiers et comptes de l'ONU pour 1961, ainsi que les rapports du Comité des commissaires aux comptes et les crédits supplémentaires prévus pour 1962, qui se montaient à 2.6 millions de dollars des États-Unis.

Sur la proposition de son président, la Commission a décidé à l'unanimité de rappeler à toutes les principales Commissions de l'Assemblée que la règle 154 du Règlement intérieur de l'Assemblée stipule que les résolutions à incidences financières peuvent seulement être mises aux voix si la Cinquième Commission a exposé au préalable leurs effets possibles sur les prévisions budgétaires de l'ONU. Cette règle doit être scrupuleusement suivie.

La Cinquième Commission étudie actuellement les prévisions budgétaires de 1963, qui représentent un total de 86.3 millions de dollars des États-Unis.

Inaugurant les discussions sur les prévisions budgétaires, le délégué du Canada, le brigadier-général J. H. Price, a dit que l'ONU entre dans une période où il est d'importance vitale que sa stabilité soit assurée. La délégation canadienne, a-t-il expliqué, entend par cela une période et un processus d'appréciation, de réestimation et de planification pour créer, du point de vue financier, une organisation solide, qui sera alors mieux à même de maintenir son "caractère dynamique" et de faire face aux exigences de l'avenir.

Le Canada, d'ajouter le brigadier Price, pense que la stabilisation est une conséquence directe des difficultés financières de l'Organisation et des tensions causées par sa croissance récente. Le taux d'accroissement du nombre des membres devrait être, dans les années à venir, inférieur à ce qu'il a été dans le passé. Les exigences imposées à l'Organisation, par conséquent, ne devraient pas augmenter de façon marquée.

M. Price a suggéré qu'il conviendrait de profiter de cette période de stabilisation pour analyser l'Organisation. Cette analyse devrait comporter trois aspects. En premier lieu, il faudrait étudier avec soin les réalisations passées afin de consolider les gains et de recueillir les fruits de l'expérience acquise; deuxièmement, les activités présentes devraient être réexaminées afin de porter "au maximum" les avantages que l'on peut tirer des ressources disponibles; troisièmement, il conviendrait d'envisager l'ampleur à donner au développement futur et dans quelle direction l'orienter.

D'après le délégué canadien, une fois cette analyse effectuée, l'ONU devrait être mieux en mesure d'exécuter des programmes de développement économique et social et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Passant aux tâches spécifiques attribuées à l'ONU pour la présente session, le brigadier Price a déclaré que le "facteur qui tient une place prépondérante" est la situation financière de l'Organisation. Il a alors suggéré qu'étant donné "la situation financière" on remette à au moins une année la substitution proposée d'une politique "d'expansion contrôlée" à celle de la "stabilisation" du personnel.

Le représentant du Canada a effleuré trois autres points que la Commission étudiera un peu plus tard. Le premier a trait à la répartition géographique des postes au Secrétariat. A ce sujet, il a dit: "Une meilleure répartition géographique ne doit pas compromettre l'intégrité, le moral et l'efficacité du Secrétariat". Quant au deuxième point (le barème des quotes-parts), le brigadier Price a signalé que le Canada a appuyé les recommandations du Comité des contributions. Enfin, au sujet du troisième point (l'organisation et le financement des conférences et réunions), il a proposé que la période de stabilisation soit mise à profit pour réestimer et examiner les pratiques passées et élaborer des procédures adéquates.

### Sixième Commission

La Commission des questions juridiques a inscrit à son ordre du jour quatre questions essentielles: le rapport de la Commission du droit international sur ses travaux à sa quatorzième session; la publication éventuelle d'un annuaire juridique de l'ONU; l'examen des principes de droit international touchant les bons rapports entre États et leur collaboration en conformité de la Charte; les relations consulaires.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Commission a entrepris la discussion du rapport de la Commission du droit international, qui porte sur la responsabilité des États, la succession des États et gouvernements, et les missions spéciales. Ce document contient aussi un projet de 29 articles accompagnés de commentaires, qui se rapportent à la négociation et à la rédaction des traités, à leur mise en œuvre et à leur enregistrement. Ce texte sera dans doute intégré à un Code des traités. Le 12 octobre, M. Radhabinod Pal (Inde), président de la Commission du droit international, a souhaité que "le droit des gens assimile les prodigieux changements d'ordre politique, économique et social que subit la collectivité internationale".

### Annonce des contributions

Les contributions promises par les membres de l'ONU pour le Programme élargi d'assistance technique et pour le Fonds spécial sont toujours annoncées au cours d'une conférence réunie pendant la session annuelle de l'Assemblée. Les membres de l'ONU et des institutions spécialisées sont invités à assister à cette conférence, que présidait cette année M. Taïeb Slim, délégué permanent de la Tunisie à l'ONU. Le 11 octobre, 87 délégués ont promis un total de \$126,072,000 destinés au Programme élargi et au Fonds spécial. Au cours de sa seizième session ordinaire, l'Assemblée avait fixé à 150 millions de dollars des États-

Unis la somme à recueillir en 1962 pour les fonds extra-budgétaires.

Le sénateur F. M. Blois, délégué du Canada à la Deuxième Commission, a été élu premier vice-président de la Conférence. Il a annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement canadien verserait en dollars canadiens au Fonds spécial l'équivalent de \$2,350,000 (É.-U.), et au Programme élargi d'assistance technique l'équivalent de \$2,150,000 (É.-U.).

#### **La délégation canadienne**

A la dix-septième session de l'Assemblée générale, la délégation du Canada se composait des membres suivants: MM. Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; Paul Tremblay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, vice-président; Heath M. Macquarrie, secrétaire parlementaire de M. Green; le sénateur F. M. Blois; le brigadier-général J. H. Price, de Montréal; M<sup>lle</sup> Helen Marsh, de Dauphin (Manitoba); le lieutenant-général E. L. M. Burns, conseiller du Gouvernement canadien en matière de désarmement; MM. Norman N. Genser, C.R. de Montréal; J.-L. Delisle, ambassadeur du Canada à Costa Rica, Salvador, Honduras et Panama, et S. Morley Scott, du ministère des Affaires extérieures.

La délégation comprend en outre une équipe d'observateurs parlementaires et de conseillers des ministères des Finances et des Affaires extérieures.

V

A

une  
Die  
cue  
d'h

A sa  
est a  
Dief



## Visite du président du Pakistan

À L'ISSUE DE la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, le président de la République du Pakistan, Mohammed Ayoub Khan, a fait une visite d'État de quatre jours au Canada. Arrivé avec le premier ministre, M. Diefenbaker, à l'aéroport de l'ARC à Uplands, le 20 septembre, il y a été accueilli par le gouverneur général, M. Vanier; après avoir passé en revue la garde d'honneur, il s'est rendu à la résidence du gouverneur général.



À sa descente d'avion, à l'aéroport d'Uplands, Mohammed Ayoub Khan, président du Pakistan, est accueilli par le gouverneur général, M. Vanier (à gauche) et par le premier ministre, M. Diefenbaker.

Le matin du 21 septembre, le président Ayoub Khan a conféré avec le premier ministre; les deux hommes d'État se sont entretenus amicalement sur les relations entre leurs pays, ainsi que sur les questions internationales. Le visiteur a ensuite rencontré les membres du Gouvernement canadien. Le même matin, il a été interviewé à la télévision, ce qui lui a donné l'occasion d'effectuer un tour d'horizon des questions intéressant le Commonwealth ainsi que des rapports du Pakistan et de l'Inde. Après avoir déposé une couronne au pied du monument aux Morts de la guerre, il est allé déjeuner chez M. et M<sup>me</sup> Diefenbaker. Dans l'après-midi, il a visité les établissements du Conseil national de recherche, s'intéressant particulièrement aux études relatives à la construction des édifices, aux marées océaniques et aux brise-lames. Le soir, le gouverneur général et M<sup>me</sup> Vanier ont donné en son honneur un dîner d'État suivi d'une réception d'État.

Le matin du 22 septembre, le président du Pakistan a visité les édifices du Parlement et la ferme expérimentale fédérale. Après avoir fait une promenade en automobile dans le parc de la Gatineau, il a été reçu à l'hôtel Château-Laurier par le haut-commissaire du Pakistan et la begum S.M. Khan. Dans la soirée, il a lui-même donné un banquet d'État au Country Club en l'honneur du gouverneur général et de M<sup>me</sup> Vanier.

Il a quitté Ottawa pour Québec le matin du 23 septembre. Après avoir déjeuné au mess des officiers de la citadelle, il a visité la ville de Québec et s'est fait faire le récit par les autorités militaires, de la bataille des plaines d'Abraham. Le lieutenant-gouverneur l'a reçu à dîner au Bois-de-Coulonge, sa résidence officielle.

Le président du Pakistan est parti de Québec le lundi 24 septembre, au terme d'un séjour à la fois fructueux et pittoresque au Canada.

## *L'Ouganda accède à l'indépendance*

UNE MINUTE après minuit, le 9 octobre 1962, l'Ouganda est devenu indépendant; il est devenu du même coup membre de plein droit du Commonwealth, ainsi que l'avait décidé en septembre la Conférence des premiers ministres.

On a hissé un peu partout dans le pays, à cette occasion, le nouveau drapeau de l'Ouganda (six barres, noires, jaunes et rouges, et la symbolique grue à aigrette). Des feux de joie ont flambé au sommet des collines. Pendant trois jours, les gens ont pavoisé. Des arcs de triomphe et de grands panneaux décoraient les rues. De nombreux citoyens déambulaient en "costume de la liberté" aux couleurs nationales. Les fêtes de l'Indépendance comportaient un rendez-vous international d'athlétisme en plein air, des spectacles historiques, des défilés, un carrousel militaire, des garden-parties et un bal d'État.

Le duc et la duchesse de Kent représentaient la Reine. Il était venu des délégations d'une soixantaine de pays et du Saint-Siège. Le Canada était représenté par M. N. F. H. Berlis, haut-commissaire au Tanganyika, nommé aussi haut-commissaire en Ouganda. M. Berlis a remis au premier ministre du nouvel État, M. Apollo Milton Obote, une lettre du premier ministre Diefenbaker et un don de \$5,000 destiné à l'achat de livres.

### **Géographie**

L'Ouganda, d'une superficie à peu près égale à celle de la Grande-Bretagne, chevauche sur l'équateur, en Afrique orientale. C'est une contrée sans accès à la mer, que caractérisent des paysages variés et souvent grandioses, des montagnes dont certaines approchent les 17,000 pieds d'altitude, de vastes forêts et des lacs, dont certains comptent parmi les plus grands d'Afrique et sont situés totalement ou partiellement dans son territoire. Sous une latitude pourtant tropicale, l'Ouganda jouit d'un climat agréable, la température oscillant presque partout entre 60 et 80 degrés Fahrenheit (15° et 25° centésimaux) en toutes saisons. Sauf dans une zone aride au nord, la précipitation annuelle s'établit aux environs de 50 pouces (1.25m).

### **Population**

Le chiffre total de la population, en juin 1960, était estimé à 6,682,400, ce qui comprend 6,590,000 Africains ainsi que 76,200 Asiatiques, Indiens surtout, et 11,700 Européens. Les Indiens, qu'on appelle en Ouganda les Hindis, s'adonnent surtout au commerce; les Européens sont fonctionnaires ou hommes d'affaires.

Les Africains de l'Ouganda sont d'origine bantoue, chamitique et nilotique. Ils se divisent en treize tribus principales, dont celle des Bagandas, d'origine bantoue, est la plus nombreuse mais ne constitue que 17 p. 100 de la population africaine. Les Ougandais sont, pour la grande majorité, des agriculteurs. Un

certain nombre de villes commencent à les attirer, depuis que s'esquisse un développement de l'industrie manufacturière et minière: Kampala (60,000 habitants), Jinja (30,000), Mbale (14,000), Entebbe (11,000).

### Économie

Les principales cultures pour l'exportation sont celles du coton et du café; viennent ensuite le thé, le tabac, le sucre et les arachides, d'une importance appréciable, mais secondaire. L'État régit la mise en marché du coton et du café, afin d'assurer à la fois la qualité du produit et le niveau des prix. Une Caisse de soutien des prix du coton, créée en 1942, protège les cultivateurs lorsque les cours mondiaux s'affaissent.

La plus grande partie de la population compte pour sa subsistance sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. Dans le Buganda et la province Occidentale, on cultive surtout la banane, la patate (proprement dite) et le manioc; dans les deux autres provinces, le maïs et le sorgho jouent un rôle de première importance. La mouche tsé-tsé et d'autres parasites empêchent tout élevage dans le tiers du pays, mais leur domaine se rétrécit grâce aux mesures prises. Le poisson des nombreux lacs entre aussi pour beaucoup dans le régime alimentaire de la population, en plus de constituer un intéressant produit d'exportation.

Le sous-sol de l'Ouganda renferme certaines richesses: cuivre, cobalt, pyrochlore, wolfram, étain, plomb, sel. On extrait à Kilembe assez de cuivre pour que ce métal se place au troisième rang des exportations du pays. Il existe une grande cimenterie, à Tororo, et diverses autres industries: textiles, contreplaqués, produits en métal, préparation du poisson. On envisage la création dans l'Est d'une industrie d'engrais chimiques. La Uganda Development Corporation favorise l'implantation ordonnée de nouvelles industries secondaires. Le seul combustible du pays est le bois, mais on a aménagé une centrale hydro-électrique aux chutes Owen, la plus grande d'Afrique orientale, dont la puissance actuelle est de 120,000 kW, avec développement possible à 150,000 kW. Les 38 p. 100 de cette énergie sont exportés vers le Kenya.

Le téléphone, les postes, le télégraphe, les chemins de fer et les ports sont administrés en commun avec ceux du Tanganyika et du Kenya par l'East African Common Services Organization, créée en 1948. L'aéroport d'Entebbe, aménagé pour recevoir les réactés les plus modernes, est l'un des meilleurs de l'Afrique. L'État entretient un réseau routier de 12,800 milles (20,500km).

### Éducation

Depuis dix ans, l'enseignement primaire se développe en Ouganda d'une façon remarquable. L'État a pris l'éducation à sa charge, ce qui lui coûte £5,500,000 par année, mais la plupart des écoles sont dirigées par les missions religieuses, premières arrivées dans ce domaine, qui reçoivent des subventions publiques. Il y a 12,000 instituteurs et plus de 500,000 élèves, soit la moitié du nombre des enfants de 6 à 13 ans. La scolarisation reste insuffisante au niveau secondaire.

où il n'existe que 5,000 places d'élèves. On développe ce niveau aussi rapidement que le permettent les possibilités financières et autres.

Le collège Makerere, à Kampala, constitue depuis les années 1920 le principal centre d'éducation supérieure d'Afrique orientale. Il est devenu collège universitaire en 1949, affilié à l'Université de Londres, qui lui fixe ses normes et décerne les diplômes à ses élèves. Le collège Makerere possède déjà une excellente réputation par suite de ses travaux en recherches sociologiques, en biologie et en médecine. Il doit fusionner l'an prochain avec le Collège royal de Naïrobi et le Collège universitaire de Dar es-Salam, afin de constituer avec eux l'Université d'Afrique orientale.

### Évolution politique

Les explorateurs Speke et Grant, en 1862, furent les premiers Européens à pénétrer dans l'Ouganda, lorsqu'ils découvrirent les sources du Nil. D'autres explorateurs, dont Stanley, ainsi que des missionnaires protestants et catholiques venus d'Europe les suivirent. La rivalité de ces derniers donna lieu, de 1888 à 1891, à une guerre entre Africains protestants et catholiques.

Après l'Accord anglo-allemand de 1890, qui confirma l'extension à l'Ouganda de la sphère d'influence de la Grande-Bretagne, lord Lugard fut envoyé pour ouvrir le pays à l'Imperial British East Africa Company. Celle-ci, cependant, ne put faire ses frais; le Gouvernement britannique institua donc, en 1894, un protectorat sur le Buganda. Au cours des années subséquentes, l'autorité du Buganda s'imposa au territoire environnant. Au tournant du siècle, le Gouvernement britannique avait conclu des accords avec tous les rois et chefs de tribu du territoire actuel de l'Ouganda.

Les progrès politiques de l'Ouganda ont été rendus difficiles par la nature des rapports entre le royaume du Buganda et les autres parties du pays. Toutefois, l'évolution vers l'autonomie interne, hâtée par celle des autres pays d'Afrique, a été rapide depuis 1945, année où pour la première fois des Africains entrèrent au Conseil législatif du protectorat. Lors d'une conférence tenue à Londres en septembre et octobre 1961, il fut convenu que l'Ouganda jouirait de l'autonomie interne dès le 1<sup>er</sup> mars 1962. Des élections générales ont eu lieu le 25 avril 1962. M. Apollo Milton Obote, chef du Congrès du peuple d'Ouganda, a formé un gouvernement de coalition avec les "yekka kabaka", partisans du "kabaka", ou roi, du Buganda. C'est ce gouvernement qui a conduit l'Ouganda à l'indépendance.

# Maintien de la neutralité du Cambodge

## ÉCHANGE DE LETTRES

Le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a reçu le 28 août, 1962, du Prince Norodom Sihanouk, chef de l'État du Cambodge, une lettre concernant les relations tendues entre le Cambodge et les États avoisinants de la Thaïlande et du Sud-Vietnam. Dans sa lettre, le chef d'État cambodgien prie le Gouvernement du Canada, de concert avec d'autres gouvernements représentés à la récente Conférence sur le Laos, de reconnaître et de garantir la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge. Il propose en même temps la tenue d'une conférence sur le Cambodge dans le plus bref délai en vue de négocier un accord international qui consacrerait ces principes.

Voici la réponse faite par le premier ministre le 4 septembre au Prince Sihanouk:

Monseigneur,

Dans votre lettre du 20 août 1962, dont je vous remercie, vous me faites part de la situation qui existe aux frontières du Cambodge, — je suis déjà bien au fait de cette situation qui n'est pas, il va sans dire, sans vous causer une profonde inquiétude. Je m'associe pleinement aux vœux que vous exprimez touchant le rétablissement de la stabilité dans le plus proche avenir possible.

La neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge sont indispensables au maintien de l'équilibre en Asie et dans le monde. Ce sont là des principes auxquels mon gouvernement donne son adhésion sincère et sans réserve. En conséquence, j'appuyerais toute initiative qui eût pour effet d'affermir le statut du Cambodge comportant la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et la neutralité du pays.

J'espère que Votre Altesse Royale aura présent à l'esprit que les Nations Unies offre l'un des moyens propres à sauvegarder ce statut, et qu'il serait peut-être utile de mettre à profit les bons offices de cette organisation. Je me permets de rappeler que la Mission Beck-Friis, envoyée au Cambodge et en Thaïlande en 1959 à la suggestion de feu M. Hammarskjold, eut pour résultat la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays. Une autre démarche de cette nature serait peut-être indiquée dans les circonstances présentes.

Le Gouvernement canadien, tout naturellement, serait pour sa part prêt à déclarer publiquement son respect pour la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge.

Néanmoins, je puis vous assurer que je désire vivement voir s'élaborer une solution à vos difficultés de frontières, qui soit de nature à apaiser les craintes de Votre Altesse Royale et qui soit en même temps acceptable aux gouvernements directement en cause.

En formant les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité du peuple du Cambodge, je prie Votre Altesse Royale de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

John G. Diefenbaker

# *Les affaires extérieures au Parlement*

## **Discours du trône**

*Du discours du trône ouvrant, le 26 septembre, la première session du vingt-cinquième parlement canadien, nous extrayons les passages suivants qui traitent des affaires internationales:*

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui vient de prendre fin, a été de nouveau l'occasion de franches discussions à l'échelon le plus élevé et a fait ressortir une fois de plus les liens étroits qui sont la marque distinctive de cette association unique de pays libres. Le Canada, avec les autres pays membres du Commonwealth, a accueilli quatre nouveaux membres autonomes: le Sierra Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité et Tobago.

Les négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et les répercussions économiques et politiques, pour le Commonwealth et ses membres, de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté, ont fait l'objet des discussions qui ont eu lieu à la conférence du Commonwealth. Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le Gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale. La division de l'Allemagne et la situation de Berlin demeurent une source de désaccord en dépit d'efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente propice à un règlement par voie de négociations. Tant que les puissances communistes continueront, par leur comportement, à créer un climat de tension et de méfiance, il faudra maintenir les moyens de défense du Canada tant sur notre territoire qu'aux frontières de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe et dans l'Atlantique.

La menace de guerre ne sera écartée que si l'on en arrive à un accord international réel sur le désarmement, un accord dont l'exécution serait vérifiée par des moyens qui inspirent confiance. Le Canada va persister dans ses efforts pour atteindre cet objectif.

Les Canadiens ont salué avec satisfaction l'établissement, par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'un programme alimentaire mondial fondé sur une proposition de mes Ministres. Vous serez invités à autoriser la participation du Canada à ce programme. . . .

## **Le Canada et la crise cubaine**

*Lorsqu'on lui a demandé, le 2 octobre, si le rappel du conseiller commercial*

du Canada à Cuba signifiait "une modification au moins de certains aspects de nos rapports avec Cuba", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a répondu:

. . . Le gouvernement n'a pas changé d'attitude envers Cuba. Ces derniers mois, la république a acheté beaucoup moins du Canada probablement parce qu'elle éprouve quelque difficulté à obtenir des devises étrangères. On a donc jugé qu'il n'était plus nécessaire de maintenir ce fonctionnaire en poste à La Havane.

*Le 4 octobre, au député s'enquérant si l'action des États-Unis interdisant par la loi aux navires américains battant un pavillon de commodité de servir au commerce entre Cuba et l'Union soviétique serait imitée par le Canada, M. Green a répondu:*

Non, . . . cette affaire ne concerne pas directement le Canada. En fait, je crois que les États-Unis songent à en user ainsi envers les différents pays qui se sont engagés dans ces entreprises commerciales.

*Lorsque le 9 octobre on lui a demandé de commenter "un rapport spécial, présenté par l'Administration maritime des États-Unis au Département d'État, à Washington, sur . . . le rôle que jouent huit navires canadiens pour ce qui est du commerce entre les pays communistes et Cuba", le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré:*

. . . Le Canada n'est pas directement en cause. On nous a fait connaître les règlements intéressant les transports maritimes et le commerce avec Cuba, qui ont été adoptés récemment aux États-Unis, mais, en autant que je sache, aucun navire immatriculé au Canada n'est visé. Les députés ne sont pas sans savoir que le Canada interdit l'exportation d'armes et de matières stratégiques à Cuba. Telle est l'armature de la politique du Canada à ce sujet; elle n'est aucunement visée par l'activité des navires . . . qui, en vertu du droit maritime et du droit international — je l'ai d'ailleurs déjà signalé — relèvent des lois du pays dont ils arborent le drapeau. Les huit navires en cause sont immatriculés en Grande-Bretagne et, je le répète, ne relèvent pas des lois ni des règlements du Canada.

*A ces commentaires, le 10 octobre, M. Diefenbaker a ajouté ce qui suit:*

J'ai découvert que les armateurs d'environ 125 navires canadiens ont été autorisés, en 1949 et 1950, à faire immatriculer leurs bâtiments au Royaume-Uni, en vertu du régime de transfert. Les navires relevaient de gérants britanniques qui devaient, aux termes de l'accord, les exploiter conformément aux lois du Royaume-Uni.

Il ne reste plus que quinze navires de la flotte qui a ainsi été transférée et



ces bâtiments sont toujours visés par les lois du Royaume-Uni. On me dit que la loi canadienne de l'impôt ne prime aucunement sur celle du pays d'immatriculation de navires exploités à l'étranger.

*En réponse à une demande de commentaires sur le discours du président Kennedy à la radio et à la télévision au sujet de l'action que prendront les États-Unis pour arrêter l'installation d'armes nucléaires à Cuba, le premier ministre Diefenbaker a déclaré ce qui suit, le 22 octobre:*

C'est le moment de rester calme. C'est le moment de mettre de côté ces choses qui parfois nous séparent. Par-dessus tout, c'est le moment où chacun de nous doit s'efforcer de faire sa part pour que la paix soit préservée non seulement dans notre hémisphère, mais partout dans le monde. Ces bases de lancement sont une mesure non pas défensive, mais offensive. La volonté des Canadiens, c'est que les Nations Unies soient saisies le plus tôt possible de ce grave problème.

Le président a déclaré que la question sera immédiatement soumise au Conseil de sécurité et, de quelque façon que l'URSS réagisse aux déclarations du président Kennedy, je pense que ce que veulent ce soir et continueront de vouloir les hommes du monde entier, c'est de bien comprendre ce qui se passe à Cuba. Que pourrait-on faire? Naturellement, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour envisager quelles mesures concrètes on pourrait prendre. Il me semble toutefois que si l'URSS, comme j'en suis certain, veut connaître les faits, on pourrait faire un grand pas en avant si un groupe de nations, peut-être les huit nations comprenant les nations non engagées du comité du désarmement des 18 pays, avaient l'occasion de faire une inspection sur place à Cuba pour voir quels sont les faits.

C'est tout ce que j'aurais à proposer pour le moment, mais par ce moyen nous saurions ce qui se passe à Cuba. Pas plus tard que la semaine dernière, l'URSS a affirmé que toute son activité à Cuba avait un caractère défensif et que les centaines, sinon les milliers de citoyens soviétiques, mécaniciens, techniciens et autres, ne sont à Cuba que pour servir des objectifs défensifs. Devant la présence de ces armes offensives, la seule réponse, pour le monde, c'est de chercher à se renseigner au moyen d'une inspection indépendante.

... Notre devoir, à mon point de vue, n'est pas d'aviver les flammes de la peur, mais de faire notre part pour desserrer l'étreinte de la grave tension de l'heure.

Le Canada s'est toujours déclaré fortement en faveur de la paix. Le Canada ne s'illusionne pas sur la guerre. Les Canadiens veulent la paix, à l'instar de tous les hommes libres dans toutes les parties du monde. Ce soir, je demande au Ciel que tous ceux qui ont la responsabilité de diriger un pays n'oublient jamais qu'ils ne doivent négliger aucun effort pour assurer la paix.

*Le lendemain, M. Diefenbaker a ajouté:*

... Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la déclaration que j'ai faite hier soir sur la question que j'ai abordée à ce moment-là. Jusqu'à présent, il ne s'est produit aucun engagement en mer ni aucune contre-manœuvre ailleurs dans le monde, mais il ne faudrait pas en conclure que j'essaie d'atténuer la gravité de la situation.

Tous les partis représentés à la Chambre ont accueilli favorablement la décision des États-Unis visant à soumettre la question au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit se réunir cet après-midi à quatre heures, je crois, car la réunion prévue pour ce matin a été remise afin de permettre au ministère des Affaires étrangères de Cuba d'assister aux délibérations.

Au cours de cette réunion, les États-Unis vont exiger que l'Union soviétique mette fin à ses préparatifs en vue de transformer Cuba en une base de missiles nucléaires et d'autres armes offensives qui menacent la sécurité de l'hémisphère occidental. Étant donné que l'Union soviétique est membre permanent du Conseil de sécurité, il est fort probable qu'elle mettra son veto à la résolution que présenteront les États-Unis. La question sera vraisemblablement déferée par la suite à l'Assemblée générale pour y être débattue.

Lorsque j'ai suggéré hier soir qu'on donne à un groupe de nations l'occasion de procéder à une inspection sur place à Cuba, je n'émettais aucun doute — qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles à ce sujet — à propos des éléments de la situation décrite par le président des États-Unis dans son message télévisé. Sur la foi de renseignements reçus, le gouvernement croit qu'il est amplement prouvé que l'on a construit à Cuba des bases et du matériel pour lancer des projectiles offensifs et qu'ils existent en quantité suffisante pour menacer la sécurité de notre hémisphère.

En suggérant une inspection sur les lieux par les Nations Unies, mon idée était que nous devrions être prêts à mettre en avant des mesures qui pourraient être prises à l'Assemblée générale des Nations Unies, advenant le cas où l'Union soviétique userait du droit de veto ou bien nierait l'existence à Cuba de bases de missiles balistiques d'attaque. Ma suggestion n'avait aucunement pour but de faire concurrence aux propositions des États-Unis dont l'Assemblée pourrait être saisie, mais plutôt de les compléter en offrant un moyen par lequel les Nations Unies pourraient entamer leur lourde tâche qui consiste à exercer leur première responsabilité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute autre mesure, s'il en est, dépendra de l'évolution de la situation.

*Le 25 octobre, le premier ministre a fait une nouvelle déclaration au sujet de la crise cubaine. Il a dit:*

... J'aimerais faire une brève déclaration au sujet de la situation à Cuba. Je n'ai pas l'intention de faire le compte rendu des événements qui ont eu lieu ces derniers jours. Vous les connaissez. Cependant, je voudrais revenir sur la déclaration qu'a faite lundi soir le président Kennedy, soit que l'URSS, en

plaçant des missiles et des bombardiers à Cuba, menace notre continent ainsi que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De fait, en agissant de la sorte, l'Union soviétique a franchi l'Atlantique pour mettre en danger le droit qu'ont les hommes libres de vivre en paix dans cet hémisphère.

Je pense que les Canadiens sont unanimes à croire que ces armes offensives, proches comme elles sont du continent, constituent une menace directe et immédiate pour le Canada. De plus, elles mettent gravement au défi la force stratégique de dissuasion par laquelle l'alliance occidentale assure notre sécurité. Si bien que ce n'est pas seulement notre continent qui se trouve en péril, mais l'OTAN tout entière et même tout le monde libre, dont la sécurité repose pour une si grande part sur la puissance stratégique des États-Unis.

Quelques heures avant le discours du président Kennedy, le Gouvernement américain, comme je l'ai déjà dit, nous a mis au courant de la situation et des mesures qu'il entendait prendre.

Tout de suite, de notre côté, nous nous sommes mis à envisager ce que le Gouvernement canadien et les forces canadiennes devraient faire pour être prêts à faire face à toutes les conséquences possibles de cette action. Afin que l'attitude du gouvernement soit clairement comprise, je dirai que nous avons l'intention d'appuyer les États-Unis et nos autres alliés dans cette affaire et, à cet égard, je demande encore une fois l'appui de toute la Chambre.

La situation est grave. Il a été et sera toujours nécessaire de calculer les risques tant de l'action que de l'inaction dans une telle conjoncture. Point n'est besoin de rappeler ici le rôle joué par le Canada dans deux guerres mondiales, dans l'alliance de l'OTAN et en Corée, pour démontrer que les Canadiens épaulent leurs alliés et font honneur à leurs engagements. C'est ce que nous entendons faire dans la crise actuelle. D'un autre côté, nous ne manquerons pas de faire tout notre possible pour trouver des solutions à ces problèmes sans recourir à la guerre. Nous allons essayer d'éviter les gestes de provocation. Notre objectif, c'est de tout faire pour diminuer la tension.

Il sera utile, je pense, de rappeler ici les principales mesures que le gouvernement a prises jusqu'à présent dans cette affaire. La première mesure, a été de contrôler les avions du bloc soviétique en route vers Cuba. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà donné assez de détails à la Chambre à ce sujet. J'ajoute simplement que, même avant le discours du président, nous avions pris des dispositions pour nous assurer que l'espace canadien et les installations canadiennes de transport aérien ne servent pas au transport d'armements vers les bases soviétiques à Cuba.

Deuxièmement, toutes les forces militaires du Canada ont pris les précautions voulues, afin d'être absolument prêtes, advenant toute complication grave. Les effectifs canadiens des forces armées de NORAD sont tout aussi prêts que les forces américaines affectées aux opérations de contrôle de NORAD. En outre, ainsi que l'a signalé le ministre de la Défense nationale, nous avons remis à plus tard tout transport de familles de militaires postés outre-mer. Pour le moment,

aucun militaire n'est autorisé à prendre un congé prolongé. Aujourd'hui, le gouvernement a approuvé les mesures que les forces armées seraient appelées à prendre si la crise actuelle prenait une mauvaise tournure. Nos ministères civils ont reçu l'ordre de mettre au point les mesures d'urgence requises et ils se sont déjà mis à la tâche. Nous avons demandé aux ministres et aux fonctionnaires indispensables de se tenir en disponibilité pour tout le temps que durera la crise.

A d'autres reprises, j'ai informé la Chambre des préparatifs faits pour assurer la continuité du gouvernement si les choses tournaient mal. Les préparatifs visent non seulement le service public mais aussi les gouvernements provinciaux et les municipalités auxquelles nous avons fourni une aide financière, des renseignements et des conseils. Je ne crois pas qu'il soit opportun d'en dire davantage sur les mesures que nous avons prises et sur celles que nous serons prêts à prendre si les circonstances l'exigent.

Je tiens à ce que la Chambre et les Canadiens sachent que le gouvernement a pris les précautions qui s'imposent pour collaborer avec nos alliés et pour être prêts à toute éventualité. Comme je viens de le dire, le gouvernement cherche à trouver un moyen de régler sans recours aux armes cette situation extrêmement menaçante. Par ailleurs, nous reconnaissons que le monde libre ne peut risquer que sa sécurité essentielle soit compromise par des armes offensives montées sur des bases à proximité de l'Amérique du Nord. Ainsi que l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors d'un interview à la télévision nationale hier soir, nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour conjurer les dangers auxquels nous sommes exposés.

Les députés connaissent bien les événements marquants des dernières vingt-quatre heures. Des navires soviétiques qui se dirigeaient vers Cuba ont fait demi-tour. Un pétrolier russe a pu poursuivre sa route après avoir été arraisonné par un navire de la marine américaine, puisqu'il a été établi qu'il ne transportait que du pétrole.

J'estime que l'accalmie des dernières heures est encourageante. Cependant, il est encore trop tôt pour supposer que le moment critique est passé. Deux choses pressent; il faut d'abord éviter un conflit et ensuite trouver une solution pacifique à cette nouvelle provocation de l'URSS.

Les députés conviennent, je n'en doute pas, que c'est dans les Nations Unies que réside notre plus grand espoir à cet égard. Il faut louer le secrétaire général intérimaire de la promptitude avec laquelle il a assumé la lourde responsabilité qu'il a comme directeur exécutif des Nations Unies. Sa proposition pour le maintien du *statu quo* a pour but de gagner du temps afin de trouver une formule de compromis acceptable. Il a offert ses bons offices dans cette affaire tout comme l'auraient fait ses éminents prédécesseurs.

Dans l'intervalle, le Conseil de sécurité se réunira de nouveau à 4 heures et les discussions officielles y reprendront. Les réponses du président Kennedy et de M. Khrouchtchev auront peut-être été reçues à ce moment-là.

Partout dans le monde le débat se poursuit sur la légalité des mesures prises

par le président Kennedy pour imposer la quarantaine. A mon avis, de telles discussions sont plutôt stériles et sont étrangères au fond de la question. Nous sommes devant un problème. Les arguments d'ordre juridique, quels qu'ils soient, ne peuvent supprimer le fait que l'Union soviétique a mis en danger d'une façon nouvelle et directe la sécurité des États-Unis et celle du Canada également.

Les défenseurs de M. Khrouchtchev disent: "Quelle différence existe-il entre les bases de missiles soviétiques à Cuba et les bases américaines à la périphérie de l'Union soviétique?" Les bases américaines à l'étranger ont été installées seulement pour s'opposer aux pressions menaçantes de l'Union soviétique et elles n'ont jamais été cachées au public. En outre, l'Ouest s'est abstenu de prendre, au cours des dernières années, la moindre mesure qui aurait pu bouleverser le monde. Il y a, dans toutes les parties du monde, des pays où l'Ouest aurait pu installer des bases d'armes nucléaires. Délibérément il a décidé de ne pas le faire. Le Canada a montré son sens des responsabilités en contribuant à éviter la multiplication de ces armes dangereuses dans le monde. . . . Comparer les mesures prises par le monde occidental avec l'armement clandestin et provocateur de Cuba, c'est vouloir sciemment ignorer la retenue voulue qui a caractérisé la politique occidentale. Considérée sous cet angle, la requête demandant la démolition de ces nouvelles installations de Cuba, qui sont un danger, n'est pas déraisonnable. L'équilibre des forces a été rompu par l'Union soviétique; c'est à l'Union soviétique et à Cuba de le rétablir.

La situation critique dans laquelle nous nous trouvons aura peut-être des effets salutaires. Il en sortira peut-être du bon, qui sait? La démolition de ces installations constituerait la première étape sur la voie du désarmement et si des mesures comme celles que j'ai proposées l'autre jour étaient complétées par une inspection internationale, nous aurions peut-être fait les premiers pas pour nous éloigner de l'abîme au bord duquel le monde s'agrippe depuis si longtemps.

*A propos de la décision de M. Khrouchtchev de démanteler les bases de missiles soviétiques installées récemment à Cuba et de la réponse de M. Kennedy à ce sujet, le premier ministre Diefenbaker a déclaré ce qui suit:*

. . . Nous nous réunissons aujourd'hui dans une atmosphère beaucoup moins tendue que celle qui nous étreignait depuis quelques jours. Les membres de la Chambre ont sans doute suivi, au cours de la fin de semaine, le déroulement rapide des événements qui ont atteint leur point culminant hier matin lorsque le premier ministre Khrouchtchev a ordonné qu'on démantèle les bases de missiles soviétiques à Cuba et qu'on les ramène en Union soviétique. Il serait inutile de rappeler en détail tout ce qui a transpiré, sauf pour faire la lumière sur une nouvelle qui, pour un moment, a semé la confusion et apporté dans la crise un dangereux élément d'incertitude.

Le premier ministre Khrouchtchev avait envoyé au président Kennedy un message où il offrait de démanteler les bases soviétiques à Cuba si les États-

Unis s'engageaient à lever la quarantaine et à donner l'assurance de ne pas envahir Cuba. Quelques heures plus tard, la radio de Moscou diffusait un nouveau message de M. Khrouchtchev où ce dernier semblait imposer une nouvelle condition à l'offre soviétique en rattachant la question de retirer les missiles soviétiques de Cuba à un retrait analogue des missiles américains de Turquie. Tenter ainsi de majorer le prix d'une façon qui laissait dans le vague ce que l'Union soviétique était disposée à faire ou à ne pas faire pour répondre aux États-Unis, qui insistaient pour que la menace à Cuba soit d'abord anéantie, c'était amener une complication qui risquait de chasser l'espoir d'une solution qui avait paru imminente. Ce n'est que lorsque le président Khrouchtchev a donné l'ordre de démanteler les bases de missiles à Cuba, sous la surveillance des Nations Unies, que l'incertitude s'est enfin dissipée.

La Chambre se réjouira de voir rapidement disparaître la menace que constituent les missiles à longue portée qui se trouvent à Cuba. Néanmoins, il est bon de répéter, je crois, que nul d'entre nous ne doit se sentir trop rassuré dans cette situation tendue, car des obstacles peuvent encore surgir. L'attitude du premier ministre Castro est un élément à ne pas oublier, et ses premières réactions ne sont pas aussi encourageantes qu'elles pourraient l'être.

Il reste à régler la question complexe, sinon difficile, de la vérification sous la surveillance des Nations Unies, et le temps presse. Le secrétaire général intérimaire, M. U Thant, doit se rendre demain à La Havane en vue de prendre les dispositions préliminaires qui permettront aux Nations Unies de surveiller le démantèlement des bases et le retrait des missiles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est allé à New-York hier et il a déjà fait savoir au secrétaire général intérimaire que le Canada est prêt à participer à toute mesure d'inspection et de vérification que pourraient prendre les Nations Unies.

Il serait sage, je crois, de réitérer l'avertissement que j'ai donné hier à ce propos. Même si ce fut un soulagement général d'apprendre que les perspectives d'une solution pacifique s'étaient sensiblement améliorées, il faudra poursuivre les négociations sur cette question et sur d'autres qui pourraient mettre éventuellement en danger la paix dans le monde. L'installation de missiles de longue portée capables de lancer des ogives nucléaires sur presque tout l'hémisphère occidental a amené le monde trop près du désastre pour que nous puissions nous livrer à l'optimisme à l'heure qu'il est. Si un conflit a pu être évité, c'est bien grâce à l'unité, à la collaboration et à la compréhension dont ont fait preuve les alliés occidentaux en face d'un grave danger.

Nous devons tous reconnaître que les Nations Unies ont joué un rôle utile dans cette crise. Une fois de plus, cette organisation internationale s'est révélée un forum où les parties ont pu conférer et où le secrétaire général a pu faire usage de ses pouvoirs.

Pour ce qui est de l'avenir, il incombe avant tout de rétablir le *statu quo* en faisant disparaître à Cuba l'état de choses qui a si dangereusement renversé la balance précaire du pouvoir dans le monde. Mais il ne faudra pas se contenter

uniquement de revenir à l'état peu satisfaisant où en étaient les relations entre l'Est et l'Ouest. Même au plus fort de la crise, le président Kennedy, le premier ministre Khrouchtchev et le premier ministre Macmillan ont senti le besoin de parler de l'avenir et de la nécessité urgente de négocier au sujet des autres désaccords. Ces aveux quant aux besoins futurs ouvrent la voie à de nouvelles possibilités de progrès sur un front plus large. Nous devons faire en sorte, au cours des prochains jours, que le mouvement en faveur de la paix qui a été créé par ce dangereux accrochage ne soit pas perdu.

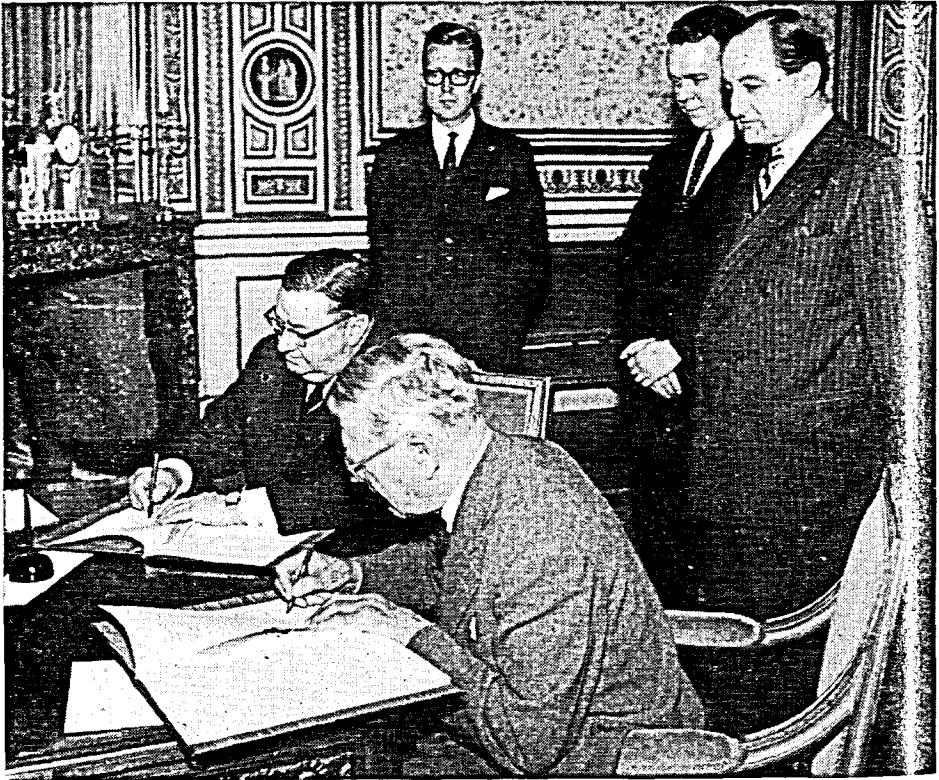
Les lettres échangées par le président des États-Unis et le premier ministre de l'Union soviétique touchaient à des questions qui se rattachent expressément au désarmement. Le gouvernement estime qu'il existe à Genève tous les organes voulus pour poursuivre l'exploration de ces thèmes et que la Conférence de dix-huit nations sur le désarmement devrait se réunir de nouveau dans les plus brefs délais, sa mission étant de s'occuper de ces problèmes qui, tout en n'étant pas nouveaux, peuvent avoir reçu en fin de semaine une nouvelle possibilité de solution.

Il est résulté de toute cette affaire qu'un pas en avant a été fait, que bien peu de personnes auraient pu prévoir il y a une semaine: l'Union soviétique a accepté le principe de l'inspection et de la vérification. Si le règlement actuel est pleinement accepté, ce sera la première fois qu'une entente sur des mesures de désarmement sera appliquée sous une surveillance internationale. Cela permet d'espérer, dans le domaine du désarmement en général, alors que jusqu'à présent les Soviets exigeaient que tout accord international sur le désarmement ne donne lieu à aucune inspection, manière de procéder qui serait des plus dangereuses pour le monde libre.

## Accord canado-suédois sur l'énergie atomique

**L**E 11 SEPTEMBRE 1962, à Stockholm, l'ambassadeur du Canada, M. A. Kingsley Graham, et le ministre suédois des Affaires étrangères, M. Osten Unden, ont signé un accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cet fut le dernier accord international que signât M. Unden avant sa démission du poste de ministre des Affaires étrangères.

Cet accord, le septième de ce genre signé par le Canada, comporte, comme tous les autres, des clauses réglementant l'échange de renseignements techniques, la fourniture de matières et de combustible, le transfert du droit de propriété



On voit sur cette photo les délégués du Canada et de la Suède qui ont participé à la signature de l'accord bilatéral sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Assis (de gauche à droite): MM. A. Kingsley Graham, ambassadeur du Canada en Suède, et Osten Unden, qui était alors ministre des Affaires étrangères de Suède. Debout (de gauche à droite): le baron Stig Ramel, du ministère royal des Affaires étrangères de Suède; MM. W. T. Delworth, de l'ambassade du Canada à Stockholm et Hubert de Besche, sous-secrétaire au ministère royal des Affaires étrangères de Suède.



industrielle, l'accès à l'équipement et aux laboratoires de recherches, de même que leur utilisation.

La Suède, comme le Canada, s'intéresse principalement aux piles à eau lourde. Une étroite collaboration existe déjà entre la Société Énergie atomique du Canada Limitée et l'AB Atomenergi de Suède qui échangent des renseignements d'ordre technique. On s'attend que dans le cadre de l'accord qui vient d'être signé cette collaboration soit de plus en plus fructueuse.

---

## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P. A. Bridle, ambassadeur du Canada en Turquie, est nommé commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos. Il a quitté Ankara le 2 juin 1962.
- M. L.-H.-J. Legault est entré le 1<sup>er</sup> octobre 1962 au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. F. E. K. Chandler, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Tel-Aviv le 2 octobre 1962.
- M. E. T. Wiens, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 2 octobre 1962.
- M. F. W. Tovell est nommé ambassadeur du Canada au Pérou. Il a quitté Ottawa le 5 octobre 1962.
- M. C. E. Campbell, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 9 octobre 1962.
- M. G. Choquette, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Lima. Il a quitté Ottawa le 12 octobre 1962.
- M<sup>lle</sup> E. Laidman, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv. Elle a quitté Ottawa le 14 octobre 1962.
- M. R. W. A. Dunn a démissionné de son poste au ministère des Affaires extérieures le 19 octobre 1962.
- M. B. M. Williams est nommé ambassadeur du Canada en Turquie. Il a quitté Ottawa le 24 octobre 1962.
- M. T. C. Bacon, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra. Il a quitté Ottawa le 27 octobre 1962.
- M. A. D. Small, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Lagos. Il a quitté Ottawa le 29 octobre 1962.
- M. G. E. Cox est nommé commissaire du Canada auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam. Il a quitté Ottawa le 31 octobre 1962.

## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Bilatéraux

##### Chili

Échange de notes entre le Canada et le Chili constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

Santiago le 4 octobre 1962.

En vigueur le 4 octobre 1962.

##### Grèce

Échange de notes entre le Canada et la Grèce relatif à l'échange de renseignements sur les sciences de la défense (avec un memorandum d'Accord).

Athènes les 17 et 18 juillet 1962.

En vigueur le 18 août 1962.

##### Indonésie

Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie sur les cimetières, les sépultures et les monuments militaires du Commonwealth en territoire indonésien.

Signé à Djakarta le 10 septembre 1962.

##### Islande

Échange de notes entre le Canada et l'Islande concernant la nécessité de visas de non-immigrants.

Signé à Reykjavik le 17 octobre 1962.

En vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1962.

##### Mexique

Échange de notes entre le Canada et le Mexique constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers.

Mexique le 30 juillet 1962.

En vigueur le 29 août 1962 (30 jours après la date de signature).

##### Saint-Marin

Échange de notes entre le Canada et Saint-Marin relatif aux conditions d'octroi des visas pour voyageurs non-immigrants des deux pays.

Saint-Marin et Ottawa le 1<sup>er</sup> septembre et le 16 octobre 1962.

Entrera en vigueur le 15 novembre 1962.

##### Suède

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Stockholm le 11 septembre 1962.

#### Multilatéraux

Accord entre le Canada et la Communauté économique européenne relatif au blé ordinaire.

Signé à Genève le 29 mars 1962.

En vigueur le 29 mars 1962.

Accord entre le Canada et la Communauté économique européenne relatif au blé de qualité.

Signé à Genève le 29 mars 1962.

En vigueur le 29 mars 1962.

Convention universelle sur le blé 1962.

Signée par le Canada le 11 mai 1962.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 16 mai 1962.

En vigueur le 1<sup>er</sup> août 1962.

Protocole à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, reprenant les résultats de la conférence tarifaire de 1960-1961.

Fait à Genève le 16 juillet 1962.

Signé par le Canada le 16 juillet 1962.

En vigueur le 16 août 1962.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

*Vol. XIV N° 12*

## *Table des matières*

*Décembre 1962*

Assemblée générale des Nations Unies .....	354
Désarmer pour survivre .....	363
Contributions du Canada aux Nations Unies .....	368
La République algérienne .....	382
L'ONF sur les écrans d'une centaine de pays .....	386
Les affaires extérieures au Parlement	
Essais nucléaires et danger des radiations .....	390
Combats à la frontière indo-chinoise .....	393
Réunion ministérielle du GATT .....	396
L'Afrique du Sud et les Nations Unies .....	397
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes .....	398
Le Canada et la quarantaine imposée à Cuba .....	399
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada .....	401
Les Traités .....	402
<b>Index du Volume XIV .....</b>	<b>403</b>

# Assemblée générale des Nations Unies

DIX-SEPTIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS\*

**L**E 16 NOVEMBRE, l'Assemblée générale a clôturé le deuxième mois de sa dix-septième session, après avoir étudié en séance plénière huit points de l'ordre du jour non renvoyés à ses Commissions.

## Élections aux Conseils

Lors de ses sessions ordinaires, l'Assemblée générale procède à des élections afin d'attribuer trois des sièges non permanents du Conseil de sécurité, six sièges du Conseil économique et social, et de répartir sur une base paritaire les sièges des puissances administrantes et non administrantes au sein du Conseil de tutelle. Les élections ont eu lieu le 17 octobre en séance plénière.

Deux scrutins secrets ont suffi à élire les nouveaux membres du Conseil économique et social; au premier tour, on a désigné le Brésil et la Norvège, et le Maroc a été élu lors de la deuxième mise aux voix. Le mandat biennal de ces pays commencera à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1963. Une solution de compromis adoptée à la seizième session avait accordé aux Philippines un mandat d'un an qui leur permettra d'occuper en 1963 le siège que détient actuellement la Roumanie.

L'Argentine, l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Japon, la Tchécoslovaquie et l'URSS ont obtenu un mandat de trois ans au Conseil économique et social.

Le Libéria a été élu au premier tour de scrutin au Conseil de tutelle, où il n'y avait qu'un siège à pourvoir pour établir l'équilibre voulu entre les puissances administrantes et les autres.

## Admissions de nouveaux membres

Le 25 octobre, l'Ouganda est devenu le 110<sup>e</sup> membre de l'ONU du consentement unanime de l'Assemblée générale. Le Canada était parmi les dix-neuf pays qui ont présenté la résolution demandant l'admission de cet État africain; le nombre des membres du Commonwealth siégeant aux Nations Unies est désormais de quatorze.

## Représentation de la Chine

Le 30 octobre, un appel nominal a permis à l'Assemblée de rejeter par 56 voix (dont celle du Canada) contre 42, et 12 abstentions, une proposition de l'URSS demandant "d'exclure les représentants de Tchang Kai-chek de tous les organismes de l'ONU, et d'admettre les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine".

\*Le premier mois de la session a fait l'objet d'un article paru dans "Affaires Extérieures" de novembre, p. 327.

Au cours de six séances plénières de l'Assemblée, divers représentants ont exprimé leur opinion sur le conflit sino-indien. Usant de son droit de réponse, M. R. N. Chakravarti (Inde) a affirmé le 29 octobre que, si les Chinois aspiraient vraiment à un règlement pacifique, ils accepteraient la proposition de l'Inde et en reviendraient au *statu quo* d'avant le 8 septembre, ouvrant ainsi la voie aux négociations. M. Valerian Zorine, délégué de l'URSS, a exhorté les adversaires à résoudre leur problème de frontière par des discussions pacifiques, et affirmé que le communiqué publié le 24 octobre par Pékin offrait un terrain d'entente.

Le 23 octobre, l'Assemblée a adopté sans débat un projet de résolution du Conseil économique et social qui approuvait la création et le soutien, par les membres, de la Fondation Dag Hammarskjöld; celle-ci commémorera et continuera les efforts de l'ancien secrétaire général pour former dans les pays en voie de développement des citoyens capables d'occuper des postes de responsabilité. Le même jour et à l'unanimité, l'Assemblée a remis *sine die* la réunion d'une conférence chargée de réviser la Charte de l'ONU à la lumière de l'évolution de cet organisme depuis 1945. Le Comité organisateur a cependant été maintenu et il fera rapport lors de la dix-huitième session de l'Assemblée.

Le 26 octobre, l'Assemblée générale a reçu le rapport de la Commission de cinq membres chargée de l'enquête sur l'accident d'aviation de septembre 1961, qui causa la mort de M. Hammarskjöld et de sa suite près de Ndola, en Rhodésie du Nord. Ce document, présenté par le président de la Commission, M. Shaha, ministre des Affaires étrangères du Népal, conclut à l'impossibilité d'établir les causes de l'accident.

Le 30 octobre, sir Zafrulla Khan, président de l'Assemblée, a chargé les treize vice-présidents de cet organisme et les anciens présidents qui assistent à la dix-septième session (MM. Victor Andres Belaunde, du Pérou, Frederick H. Boland, d'Irlande, et Mongi Slim, de Tunisie) de constituer une commission spéciale qui étudiera les propositions des représentants sur "l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale".

Suivant une recommandation antérieure de la Troisième Commission, l'Assemblée a adopté le 7 novembre par 92 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 7 abstentions, une convention internationale ayant trait au consentement au mariage, à l'âge minimum des conjoints et à l'enregistrement des mariages. Cette convention sera ouverte à la ratification des États membres le 10 décembre 1962, journée officielle des Droits de l'homme.

### **Première Commission**

À l'issue de trois semaines de débats sur la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires, la Première Commission a adopté le 5 novembre deux résolutions, dont l'une était présentée conjointement par la Grande-Bretagne et les États-Unis, et l'autre par 37 pays, dont la plupart appartiennent au bloc afro-asiatique. Le premier projet a été entériné par 50 voix (dont celle du Canada) contre 12, et 42 abstentions. Il priait le Comité des Dix-Huit sur le désarmement

de conclure un traité interdisant définitivement les essais d'armes nucléaires où que ce soit, et prévoyant une vérification internationale efficace et prompte; il demandait aux puissances intéressées d'arrêter au plus tôt la date de mise en vigueur d'un tel traité; il faisait état des discussions et des documents sur les essais nucléaires contenus dans les deux rapports du Comité des Dix-Huit réuni à Genève, et demandait au secrétaire général par intérim de soumettre à ce comité le compte rendu des séances de la dix-septième session de l'Assemblée générale consacrées à la suspension des essais nucléaires. Le projet de résolution des Trente-Sept, amendé par le Canada et divers autres pays, a été adopté par 81 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 25 abstentions. Il prévoit que tout accord intérimaire portant sur l'arrêt des essais nucléaires souterrains devra comprendre des garanties suffisantes pour une détection et une identification efficaces des phénomènes sismiques par une commission scientifique internationale.

Le 5 novembre, à la Chambre des communes, M. Diefenbaker a déclaré que les amendements proposés par le Canada visaient à relier toutes discussions ultérieures à la correspondance récente entre MM. Kennedy et Khrouchtchev, et à compléter le texte original par l'inclusion d'une demande de cessation immédiate des essais sous l'eau et dans l'espace atmosphérique ou extra-atmosphérique, lesquels, tous s'accordent à le reconnaître, n'exigent pas de mécanisme spécial de détection.

La Première Commission examine à l'heure actuelle le deuxième point de son ordre du jour: le désarmement général et complet. La Bolivie, le Brésil et le Chili ont soumis une proposition visant à dénucléariser l'Amérique latine; de son côté, la RAU a proposé que le Comité des Dix-Huit sur le désarmement examine d'urgence les mesures connexes qui pourraient détendre l'atmosphère internationale et faciliter le désarmement.

### **Commission politique spéciale**

Après avoir entendu 73 orateurs au cours du débat sur l'*apartheid* en Afrique du Sud, la Commission politique spéciale a pris connaissance, le 30 octobre, du projet de résolution soumis par 33 pays du groupe afro-asiatique. Adopté le 1<sup>er</sup> novembre par 60 voix contre 16, et 21 abstentions, ce texte affirme que la politique raciste du Gouvernement sud-africain menace la paix et la sécurité internationales, et demande aux États membres de prendre, séparément ou collectivement, les mesures suivantes: rupture des relations diplomatiques avec le Gouvernement de Pretoria ou abstention de l'établissement de tous rapports de ce genre; interdiction des ports à tous les navires battant pavillon sud-africain; promulgation de lois interdisant aux navires l'utilisation des ports sud-africains; embargo sur tous les produits sud-africains; interdiction de toutes exportations (y compris armes et munitions) à destination de l'Afrique du Sud; refus du droit d'atterrissage et d'escale aux avions sud-africains. En outre l'Assemblée générale créerait une Commission spéciale composée des représentants des États membres désignés par le président de l'Assemblée. Cet organisme suivrait de près la politique raciste de Pretoria pendant l'intersession et ferait de temps à autre rapport à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité. Enfin l'Assemblée demanderait au Con-

seil de sécurité de prendre des mesures appropriées (y compris des sanctions) qui contraindraient l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions de l'Assemblée et du Conseil, et d'étudier une application éventuelle de l'article 6 de la Charte relatif à l'exclusion de l'ONU d'un État membre.

Le 6 novembre, en séance plénière, l'Assemblée a entériné les recommandations de la Commission par 67 voix contre 16, et 23 abstentions. Ce sont uniquement les clauses prévoyant des sanctions contre l'Afrique du Sud et son expulsion possible de l'ONU qui ont poussé le Canada à voter contre ce texte, au sein de la Commission et en séance plénière.

Le 9 novembre, la Commission politique spéciale adoptait, par 79 voix sans opposition, avec 11 abstentions, une résolution de 43 pays dont le Canada. Ayant félicité le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes de ses travaux et de son rapport général, la Commission a prié cet organisme de poursuivre son évaluation des dangers de radiation et de rendre compte l'an prochain à l'Assemblée de son programme et du calendrier de ses travaux.

La deuxième partie de la résolution entérinait le projet de l'OMM portant sur la détection, à l'échelle mondiale, des degrés de radio-activité de l'atmosphère et lui demandait de mettre ce programme en œuvre dans les plus courts délais, après consultation avec les institutions intéressées.

Inaugurant le débat de la Commission politique sur la résolution précitée, M. Heath Macquarrie, délégué du Canada et secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a signalé le 2 novembre que toutes les connaissances scientifiques devaient contribuer au calcul de la nature et du degré des dangers de pollution artificielle de l'atmosphère. "Nous ne pouvons faire moins et, en fait, nous devrions faire davantage si nous acceptons la responsabilité qui est la nôtre devant les générations futures", a déclaré M. Macquarrie.

La Commission politique spéciale étudie en outre le litige au sujet de la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique. Le 12 novembre, avant l'ouverture des débats, on convint à l'unanimité que la Commission adopterait l'ordre du jour suivant: question d'Oman; rapport du commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; question de Hongrie.

### **Deuxième Commission**

Le 30 octobre, la Deuxième Commission (questions économiques et financières) a terminé ses discussions sur le développement économique. Le 22 du même mois, le sénateur F. M. Blois, représentant du Canada, a souligné que le Canada avait toujours appuyé l'action de l'ONU dans les domaines économique et social, et que le Gouvernement canadien estimait que l'ONU avait un rôle important à jouer dans ces secteurs. Néanmoins, M. Blois a affirmé:

Qu'il s'agisse de la conférence de l'ONU sur le commerce et le développement, de la Décennie des Nations Unies pour le développement, de fonds de compensation, ou d'ententes sur les produits de base, du Fonds spécial ou des programmes bilatéraux d'assistance — il

n'est pas de panacée technique qui puisse susciter un essor économique entièrement autonome. . . . Nous avons en mains trois documents qui font clairement ressortir ce fait: le rapport du Conseil économique et social, celui du secrétaire général sur la Décennie pour le développement, et la déclaration du Caire. Ces textes témoignent de la nécessité de formules multiples et d'une hiérarchie des urgences. Ils devraient constituer la pierre de touche de nos débats. Soyez convaincus que le Canada ne se lassera jamais d'encourager les efforts de l'ONU qui visent à étendre les échanges commerciaux et à relever les normes de vie, surtout dans les pays du tiers monde.

Parmi les divers aspects de l'essor économique, les délégués ont examiné le projet d'une conférence de l'ONU pour le commerce et le développement. Après un long débat, au cours duquel ils ont analysé et remanié des propositions nombreuses, la Commission a adopté le 16 novembre, par 73 voix contre 10, et 23 abstentions, une résolution soumise par 35 membres; elle demandait au Conseil économique et social de réunir une conférence, en septembre au plus tard, et conseillait à l'Assemblée de recommander la création d'une commission qui établirait en janvier prochain l'ordre du jour de la conférence. Le Canada s'est prononcé en faveur de la résolution.

Un appel nominal a recueilli 84 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 15 abstentions en faveur d'un projet demandant à l'Assemblée d'approuver la Déclaration des pays en voie de développement issue de la Conférence économique du Caire (9-18 juillet 1962). Ce projet conseillait en outre à l'Assemblée de recommander aux États membres, au Conseil économique et social et aux divers organismes et institutions de l'ONU de s'inspirer dans toutes leurs discussions sur les progrès économiques et sociaux des principes énoncés au Caire.

Les délégués à la Deuxième Commission ont entendu plusieurs exposés sur un projet de résolution du Comité des Neuf, ayant trait à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (Afghanistan, Chili, États-Unis, Guatemala, Pays-Bas, Philippines, RAU, Suède, URSS). Ce projet recommandait à l'Assemblée de déclarer que: a) la souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du pays intéressé; b) l'exploitation, la mise en valeur et la commercialisation de ces richesses, ainsi que l'importation des capitaux étrangers doivent se plier aux conditions et aux règlements qui gouvernent normalement l'exercice ou la restriction de ces travaux. Le texte stipulait en outre que tout capital importé et les profits qu'il permet de réaliser doivent être régis par les règlements appropriés, par les lois en vigueur et par le droit international. Les bénéfices seront répartis suivant la proportion établie librement d'un commun accord.

Le 9 novembre, la Commission a abordé l'étude d'un projet de résolution présenté conjointement par la Pologne et la Jordanie et portant sur le rôle de l'ONU dans le développement industriel. Ce texte demandait à l'Assemblée de conseiller au Comité consultatif créé par la résolution 863 (XXXIII) du Conseil économique et social de tenir compte, dans ses travaux et recommandations, de l'opportunité qu'il y aurait de traiter des problèmes du développement industriel,



des richesses naturelles, des ressources énergétiques et hydrauliques au sein d'une organisation unique.

### Troisième Commission

Le 26 octobre, la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a adopté huit résolutions découlant des passages du rapport du Conseil économique et social qui traitaient des affaires sociales et des droits de l'homme. Quatre d'entre elles furent adoptées à l'unanimité. La première insistait sur la nécessité de combler les besoins pressants de l'enfance et de l'adolescence, afin de mieux asseoir les programmes d'ensemble organisés par les États membres de concert avec le FISE; une autre exhortait les pays intéressés à collaborer à la mise en place de moyens d'information dans le tiers monde; la troisième encourageait le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tandis que la quatrième avait pour objet la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Canada a été coparrain de la première et de la quatrième résolution. Par 77 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 12 abstentions, les délégués ont adopté un autre projet demandant à l'Assemblée de conseiller au Conseil économique et social de porter de 18 à 21 le nombre des membres de la Commission du logement, de la construction et de la planification. Un sixième projet fut adopté par 60 voix (dont celle du Canada) contre 1, et 26 abstentions. Le Canada avait appuyé l'idée de la ratification par les États membres de la Convention de 1961 sur les stupéfiants, ou de leur accession à cette convention; un projet de résolution demandant qu'on y procède sans tarder fut adopté par 81 voix contre 1, et 5 abstentions. Enfin, la Commission s'est prononcée par 79 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 1 abstention, sur un projet de résolution visant à inviter l'OIT, l'OAA et le FISE à poursuivre, avec l'ONU, la promotion de la femme dans les États nouveaux.

Le 28 octobre, évoquant la résolution ayant trait au respect des libertés et des droits humains, la représentante du Canada, M<sup>lle</sup> Helen Marsh, s'est demandée comment la Commission des droits de l'homme pourrait commémorer avec tout l'éclat voulu le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et promouvoir les principes dont ce texte s'inspire. Elle a affirmé notamment: "Le Canada est absolument convaincu que les Nations Unies doivent au premier chef s'efforcer d'établir dans l'univers un climat grâce auquel tous les peuples exerceraient les droits précieux qui leur sont reconnus par la Déclaration. Au cours de nos débats sur ce point, et tout particulièrement dans l'enceinte des Nations Unies, nous devrions être les porte-parole de l'humanité."

Le texte original a été modifié par des amendements dont le Canada, le Danemark, l'Italie et la Nouvelle-Zélande étaient coparrains. Ce document a fait ressortir que les droits de l'homme et le principe de l'autodétermination compris dans la Charte, la Déclaration universelle et la Déclaration sur l'indépendance des pays et peuples colonisés, n'étaient pas étroitement circonscrits, mais s'appliquaient au contraire à tout le genre humain. M<sup>lle</sup> Marsh s'est demandée si les peuples de l'Ukraine et les habitants de l'empire soviétique pouvaient se réjouir à

la pensée que ces principes s'étendaient à eux, comme à tous les autres habitants de l'univers. Elle a affirmé: "Les Nations Unies ne doivent pas négliger les régions qui, malgré le mystère dont elles s'entourent, ne peuvent dissiper le soupçon qu'il s'y perpètre des attentats contre les droits de l'homme."

La Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social a élaboré deux résolutions, adoptées ensuite à l'unanimité par la Troisième Commission; ces textes avaient trait à l'abolition des préjugés racistes et de la discrimination religieuse. Ils demandaient à l'Assemblée d'autoriser la rédaction d'une déclaration portant sur la discrimination raciale et d'une convention sur l'élimination de toutes mesures défavorables fondées sur des différences confessionnelles.

La Troisième Commission examine en ce moment les articles de base du projet de pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels. Elle a décidé de soumettre à la Commission des droits de l'homme un projet d'article sur les droits de l'enfant, présenté par la Pologne et la Yougoslavie; cet article, une fois adopté, serait inclus dans le pacte sur les droits civils et politiques. La Commission a remis à plus tard l'examen d'un projet soviétique sur le droit d'asile, qui sera repris après l'étude d'un projet de déclaration sur le même sujet. Ces discussions seront probablement entamées vers la fin du mois.

#### **Quatrième Commission**

Après 21 jours de débats, au cours desquels elle entendit 14 orateurs et sir Edgar Whitehead, premier ministre de la Rhodésie du Sud, la Commission de tutelle a adopté le 31 octobre une résolution recommandant à l'Assemblée d'obtenir de la Grande-Bretagne la suspension immédiate de la nouvelle constitution rhodésienne, l'annulation des élections générales qui devaient avoir lieu incessamment, et la réunion d'une conférence constitutionnelle prévue par l'Assemblée générale. Les délégués y élaboreraient une constitution de rechange pour la Rhodésie du Sud. Le secrétaire général serait chargé du rôle d'arbitre entre les diverses catégories d'habitants de ce territoire.

Amendée par ses 50 coparrains d'Afrique et d'Asie, la résolution a été adoptée par 81 voix contre 2, et 17 abstentions. Le Canada s'est abstenu. La décision de la Commission a été approuvée en séance plénière, le 31 octobre, par 81 voix contre 2, et 19 abstentions. Le Royaume-Uni n'a pas voté, estimant, comme toujours qu'il n'avait pas à intervenir dans les affaires d'un territoire jouissant de l'autonomie interne depuis 1923.

La Quatrième Commission a commencé l'examen de la situation du Sud-Ouest africain. Elle a entendu l'exposé de sir Eric Louw, ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, et les déclarations des douze pétitionnaires autorisés à faire valoir leur point de vue.

#### **Cinquième Commission**

Poursuivant l'examen des prévisions budgétaires pour 1963, la Commission des questions administratives et budgétaires a approuvé en première lecture un crédit

de \$914,300 pour la Cour internationale de Justice, et de \$43,059,000 pour les traitements et salaires du personnel de l'ONU; elle a entériné par 56 voix, sans opposition, avec 8 abstentions, des projets d'extension du siège social de New-York (4.2 millions) et de modernisation du réseau téléphonique du Palais des Nations, à Genève (\$495,000). Elle a voté des crédits supplémentaires de \$741,000, destinés au relèvement des salaires et gages du personnel général et des travailleurs manuels de l'ONU, à New-York et à Genève; ces augmentations seront rétroactives à l'année 1962. Par 57 voix, sans opposition, avec 37 abstentions (dont celle du Canada), la Commission a approuvé un crédit de \$800,000, destiné à une aide d'urgence au Ruanda et au Burundi. Ces fonds serviront à réparer la route qui relie Usumbura, capitale du Burundi, à Kigali, capitale du Ruanda; ils défraieront également le coût des nouveaux logements érigés à Kigali. Enfin, par 71 voix, sans opposition, avec 11 abstentions, la Commission a approuvé une résolution amendée des États-Unis accordant aux programmes d'assistance technique de l'ONU englobés dans le budget régulier la somme de 6.4 millions de dollars pour 1963. Le Canada a voté en faveur de la résolution.

Au cours des quatre dernières semaines, l'ordre du jour de la Commission a compris les points suivants: adoption d'une résolution demandant à l'Assemblée de conseiller au Conseil économique et social l'élaboration d'un système de priorités pour les projets de l'ONU visant les questions sociales et économiques et celles concernant les droits de l'homme; resserrement des règlements sur les frais de séjour et de déplacement du personnel de l'ONU; approbation du rapport annuel de la Caisse commune des pensions du personnel de l'ONU et élection de MM. André Ganem (France), James Gibson (Royaume-Uni), Ismat T. Kittani (Iran) et Agha Shahi (Pakistan), qui occuperont les sièges vacants au sein du Comité consultatif de l'Assemblée pour les questions administratives et budgétaires. Les quatre nouveaux délégués se sont ainsi vu confier un mandat de trois ans, qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

La Commission étudie à l'heure actuelle certains problèmes ayant trait à la répartition géographique du personnel du Secrétariat, et à la proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée.

### **Sixième Commission**

Le 5 novembre, la Commission des questions juridiques a approuvé à l'unanimité une résolution demandant à la Commission du droit international de reprendre l'étude du problème d'une participation étendue aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de la Société des Nations. Le 26 octobre, après 7 jours de débats, la Sixième Commission avait adopté unanimement une résolution de l'Assemblée qui félicitait la Commission de ses réussites et l'encourageait à codifier le droit international, singulièrement dans le domaine des traités.

Actuellement, la Commission étudie les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la

Charte des Nations Unies. Le Cameroun, le Canada, le Chili, le Dahomey, le Danemark, le Japon, le Nigeria et le Sierra-Leone ont présenté une résolution demandant à l'Assemblée d'affirmer que la poursuite des buts des Nations Unies repose sur l'autorité de la loi, particulièrement les relations amicales et la coopération entre les États membres. Ce texte recommande que soient inscrites à l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session la question de l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États, ainsi que celle du règlement pacifique obligatoire des différends.

D

hui  
Ca  
Un

la  
est  
la

bili  
5 r

gue  
être  
de  
som

for  
sur

du  
criti  
fair  
un  
De  
dat  
sov  
ses  
sur

et  
sar  
des  
qu  
été  
dix

Ca  
Le  
171  
pre

## *Désarmer pour survivre*

*Le 9 novembre 1962, au cours du débat sur le rapport du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le général E. L. M. Burns, représentant du Canada, au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, a fait la déclaration suivante:*

La tâche la plus urgente et la plus importante qui s'impose aujourd'hui à la communauté internationale, comme tous les orateurs l'ont reconnu, je crois, est de conclure un accord sur le désarmement. Pour le dire en termes nets, si la civilisation doit survivre, il faut que les nations du monde désarment.

Les événements récents ont montré combien réelle et imminente est la possibilité d'une guerre nucléaire. Comme le premier ministre du Canada l'a dit le 5 novembre:

Pour tous ceux qui savent combien nous avons été près de la guerre et ce que la guerre, aujourd'hui, signifierait, il est évident que la course aux armements nucléaires doit être arrêtée. La conclusion est sombre mais claire: si les nations du monde ne prennent pas de mesures effectives, la prochaine crise ne pourra peut-être pas être enrayée et le monde sombrera dans l'abîme de la guerre.

Ainsi, la crise que le monde vient de connaître doit donner une nouvelle et forte impulsion vers le désarmement général et complet et vers les autres mesures susceptibles de réduire la tension internationale et les sources de conflit.

Le président Kennedy a écrit au président Khrouchtchev le 28 octobre:

Je pense avec vous que nous devons consacrer d'urgence notre attention au problème du désarmement qui intéresse le monde entier et plus particulièrement les régions les plus critiques. Maintenant que nous nous éloignons du danger, peut-être pourrions-nous ensemble faire un réel progrès dans ce domaine vital. . . . Nous devons rechercher énergiquement un accord sur de vastes mesures de désarmement et les mettre en vigueur le plus tôt possible. De son côté, le président Khrouchtchev, dans sa lettre au président Kennedy en date du 28 octobre, a souligné le désir de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de dissiper la tension de l'atmosphère internationale et de poursuivre ses efforts en vue d'arriver au désarmement général et complet et à un accord sur d'autres mesures susceptibles de réduire la tension internationale.

Tout le monde reconnaît que, pour progresser vers un désarmement général et complet et pour parvenir à un accord sur les mesures préliminaires au désarmement, qui pourraient réduire la tension et le danger d'une guerre nucléaire, des efforts intenses et des négociations laborieuses s'imposent. Le Canada estime que le meilleur organisme qui puisse entreprendre des négociations détaillées et étendues sur un programme de désarmement est la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

### **Caractère représentatif du Comité**

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, créé par la résolution 1722 (XVI) du 20 décembre 1961, est, à notre avis, bien qualifié pour entreprendre cette tâche. La Conférence présente plusieurs avantages comme centre

de négociations. Tout d'abord, je soulignerai, — comme d'autres l'ont fait avant moi, — le rôle des huit pays non alignés: Brésil, Birmanie, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigeria, Suède et République Arabe Unie. Le représentant de la République Arabe Unie, dans sa déclaration en cette Commission, le 5 novembre, — et nous sommes en complet accord avec lui, — a montré que de nombreux changements ont été apportés aux deux plans à la suite de questions et de suggestions des membres non alignés du Comité. En outre, la présence de ces pays au Comité des dix-huit en a fait un organe représentatif de toutes les régions importantes du monde. Leur participation active aux travaux de la Conférence est un rappel constant du fait que le désarmement ne concerne pas seulement les grandes puissances, mais tous les pays, petits et grands.

La Conférence du Comité des dix-huit a également établi des procédures et des méthodes de travail appropriées à la tâche. Ses deux présidents permanents sont les représentants des États-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui ont activement participé à l'organisation et à l'accélération du travail de la Conférence. Cette dernière a passé d'un examen assez formaliste des textes de projets de traité, à la première étape de ses travaux, à l'exploration détaillée de quelques-uns des problèmes les plus difficiles du désarmement. La délégation canadienne est convaincue que le Comité des dix-huit, avec ses méthodes de discussion et de négociations qui se sont améliorées, pourra, lorsqu'il reprendra sa tâche, non seulement rapprocher les parties, mais encore établir un programme de désarmement total.

#### **Comité des mesures collatérales**

Je voudrais traiter d'un autre aspect important du travail du Comité des dix-huit, à savoir le travail du Comité plénier que l'on a aussi appelé le Comité des mesures collatérales. Ce Comité avait été créé pour étudier les mesures étroitement liées au désarmement et susceptibles d'être appliquées rapidement afin d'alléger la tension internationale et de faciliter ainsi l'accord sur un désarmement général et complet. Le Comité des mesures collatérales a deux questions à son ordre du jour pour examen immédiat: tout d'abord les mesures à prendre pour empêcher la diffusion des armes nucléaires et, ensuite, les mesures propres à réduire la possibilité d'une guerre par accident, erreur de calcul ou défaut de communications. La récente crise mondiale nous a montré clairement combien il est vital de progresser dans ces deux domaines.

La première mesure sur laquelle devrait négocier le Comité plénier, dit Comité des mesures collatérales, tendrait à empêcher une plus large diffusion des armes nucléaires. Notre délégation se joint à l'éloquent appel du représentant de l'Irlande afin que les puissances nucléaires s'occupent immédiatement de cet urgent problème.

Une seconde mesure concerne la mise en œuvre de dispositions propres à réduire le risque de guerre par accident. Le risque d'un holocauste nucléaire par suite d'accident ou d'erreur d'appréciation paraît beaucoup plus grand que le risque qu'une nation déclenche délibérément une guerre nucléaire.

Une troisième mesure qui devrait être examinée immédiatement tendrait à empêcher la présence dans l'espace cosmique d'armes de destruction massive. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a proposé, au sein du Comité des dix-huit, qu'une déclaration interdisant une telle action soit adoptée par priorité. Un accord international à cet effet serait précieux en ce qu'il diminuerait la crainte que la course aux armements puisse être étendue à ce milieu. Ce serait aussi un premier pas vers une législation de l'espace cosmique. Au surplus, son adoption aurait pour effet d'appliquer et de renforcer les deux mesures que je viens de mentionner. Nous nous réjouissons de la déclaration faite par le président Kennedy, dans sa lettre du 28 octobre au président Khrouchtchev, selon laquelle les "questions relatives à la diffusion des armes nucléaires, sur terre et dans l'espace cosmique", devraient avoir priorité, parallèlement aux problèmes connexes.

### **Zones non nucléaires**

Une autre question vitale qui devrait être discutée, au sein du Comité des mesures collatérales, concerne la création de zones non nucléaires en diverses parties du monde. Son importance a été soulignée par le projet de résolution de la Bolivie, du Brésil et du Chili tendant à créer une zone non nucléaire en Amérique latine. La délégation canadienne croit que la création d'une telle zone est essentiellement un sujet sur lequel doivent se prononcer les pays de la région intéressée. Mais la forme de tels accords et, ce qui est très important, les moyens de vérifier que leurs dispositions sont respectées comme il convient devraient être examinés au sein du Comité des dix-huit puissances, comme une mesure collatérale du désarmement.

Si nous voulons profiter de l'enseignement de la crise cubaine, il importe au plus haut point que le Comité des dix-huit puissances reprenne sans délai sa tâche et qu'aucun effort ne soit épargné pour réaliser immédiatement l'accord sur les questions importantes que je viens de mentionner. Les déclarations du président Kennedy, du président Khrouchtchev et du premier ministre Macmillan fournissent de nouvelles raisons d'espérer que des accords peuvent être obtenus sur ces points vitaux.

Considérés ensemble, des accords tendant à empêcher la diffusion des armes nucléaires et le placement dans l'espace cosmique d'armes de destruction massive ainsi que des mesures tendant à éviter qu'une guerre puisse être déclenchée de façon accidentelle constitueraient un progrès significatif vers un monde sûr et plus stable. Les tensions internationales seraient aussitôt réduites et la sécurité internationale accrue et un pas appréciable serait fait dans la voie de l'accord sur le désarmement général et complet.

J'aimerais enfin évoquer brièvement certaines questions, relatives au désarmement général et complet, qu'a examinées le Comité des dix-huit puissances avant qu'il ne suspende ses travaux. Les questions relatives au désarmement, soumises à la conférence, peuvent se ranger en trois catégories générales: les questions sur lesquelles les divergences qui empêchent l'accord final sont rela-

tivement peu importantes; les points sur lesquels des divergences appréciables subsistent entre les deux parties; et les questions que la Conférence du désarmement n'a pas encore complètement explorées.

### **Armements de type classique**

Pour la première catégorie de questions, les divergences entre les deux parties, en ce qui concerne les armements de type classique et les forces armées, se sont notablement amenuisées à la suite de modifications apportées à l'un et à l'autre plan, durant le cours des négociations, à Genève. La délégation canadienne croit que l'accord sur le désarmement intéressant les armements de type classique est maintenant à notre portée. Il y a aussi de bonnes perspectives de surmonter les divergences qui subsistent dans un domaine étroitement connexe; une divergence subsiste quant aux niveaux des forces armées à la fin de la première étape; mais il y a déjà accord virtuel au sujet des niveaux des forces armées à la fin de la deuxième étape. Dans le domaine des armements de type classique et des forces armées, il importe aussi que le Comité des dix-huit puissances étudie les obligations des plus petits pays pour ce qui est des niveaux d'armements de type classique et de forces armées qu'ils seraient autorisés à conserver durant la deuxième et la troisième étapes.

Dans la deuxième catégorie (questions sur lesquelles subsistent encore des divergences appréciables entre les deux parties), l'un des points-clés, où des divergences sérieuses subsistent, concerne la réduction et l'élimination finale des véhicules d'armes nucléaires. Les représentants des États-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni ont souligné quelles sont ces divergences et la Première Commission a pu juger par elle-même qu'il y a encore beaucoup à faire avant que l'accord ne puisse être réalisé sur ce point. Encore que la question ait été explorée, durant la dernière série de discussions, au Comité du désarmement, un nouvel examen s'impose naturellement pour élaborer une base d'accord. En séance plénière de l'Assemblée générale, le 25 septembre dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada s'est réjoui de la décision de l'Union soviétique de modifier ses propositions d'élimination des véhicules d'armes nucléaires. Les nouvelles propositions soviétiques apportent un changement de principe qui peut se révéler d'une grande portée, encore qu'un examen détaillé au sein du Comité du désarmement soit nécessaire pour déterminer toute la signification et les incidences desdites propositions. La délégation canadienne doit réserver son jugement jusqu'à ce qu'elle soit plus amplement informée mais elle estime que les propositions de l'Union soviétique peuvent aider à éliminer l'obstacle créé, dans les négociations, par les positions opposées des deux parties sur cette question.

Pour ce qui est de la troisième catégorie (questions non encore suffisamment explorées), le Comité des dix-huit puissances peut, par exemple, apporter une contribution précieuse en matière de maintien de la paix. Tant les États-Unis que l'Union soviétique reconnaissent, dans leurs projets respectifs de traité, l'im-



portance qu'il y a d'améliorer les moyens de maintenir la paix; l'un et l'autre projets de traité contiennent des dispositions à cet égard.

La déclaration commune sur les principes convenus stipule que le désarmement doit s'accompagner de l'établissement de procédures sûres pour le règlement pacifique des différends et de dispositions efficaces pour le maintien de la paix, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, la délégation canadienne estime qu'il est de la plus haute importance que le Comité des dix-huit puissances reprenne ses travaux sans délai et déploie le maximum d'efforts pour progresser dans sa tâche.

Les déclarations extrêmement complexes et réfléchies que nous avons entendues ici, à l'occasion de la discussion du point relatif aux essais nucléaires, ont montré à l'évidence que l'obtention d'une cessation des essais nucléaires, par un accord comportant des garanties appropriées, qui soit satisfaisant pour toutes les puissances nucléaires et qui soit respecté par elles, constitue la première tâche à accomplir dans le domaine du désarmement; c'est la tâche la plus importante, car si elle n'est pas réalisée nous ne pouvons escompter de progrès réel vers le désarmement général. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de la plus haute importance que le Comité des dix-huit reprenne ses travaux, là où il le juge approprié et s'emploie, en se concentrant sur ce sujet, à atteindre l'accord visé dans la résolution adoptée il y a quelques jours par l'Assemblée générale. Nous pensons que le progrès qui a été obtenu, à cet égard, doit beaucoup à la présence et aux efforts des huit pays non alignés qui prennent part aux travaux du Comité des dix-huit puissances.

C'est pourquoi nous devrions encourager le Comité des dix-huit nations. De même qu'il a accompli les progrès auxquels on est parvenu à l'heure actuelle, nous espérons qu'il lui sera possible de nous présenter un rapport constatant des progrès substantiels pour le 10 décembre, ainsi que le demande la résolution qui a été adoptée ici à une large majorité. Il est essentiel de ne pas perdre de temps et de nous organiser pour reprendre notre travail sans délai.

Pour ces raisons, ma délégation appuie la position du représentant de la République Arabe Unie et des nombreuses autres délégations qui accueilleront favorablement toute initiative consistant à prendre note des rapports du Comité des dix-huit et à demander que les négociations sur le désarmement continuent le plus rapidement possible, dans un esprit de compromis, — un rapport devant être soumis dans un délai raisonnable à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les progrès accomplis. Le Canada espère que l'Assemblée générale approuvera à l'unanimité un projet de résolution de cette nature.

## *Contributions du Canada aux Nations Unies*

CHACUN DES 110 membres de l'Organisation des Nations Unies est tenu de supporter annuellement sa part des dépenses de l'Organisation. En 1961, la quote-part du Canada était de 3.11 p. 100, soit de \$1,900,000 sur les \$71,600,000 du budget ordinaire. En outre, les membres se cotisent pour couvrir les frais des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo (FUNU et ONUC). En 1961, la quote-part du Canada à ce titre a été d'environ \$4,000,000. Il semble qu'en 1962 la quote-part du Canada au budget ordinaire sera d'environ \$2,200,000 (3.12 p. 100) sur \$82,100,000, et que sa quote-part pour le maintien de la paix sera de l'ordre de \$4,300,000.

De 1945 à 1962, le Canada a versé ainsi environ \$22,800,000 au budget ordinaire des Nations Unies et \$10,000,000 aux deux opérations de maintien de la paix. Pendant le même temps, le Canada a versé environ \$74,200,000 en contributions libres à des programmes spéciaux des Nations Unies: Programme élargi d'assistance technique, Fonds spécial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. D'autre part, pendant le même temps, le Canada versait des quotes-parts s'élevant au total à \$41,600,000 aux treize institutions spécialisées des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont il est membre. Tous ces paiements divers, plus celui que le Canada effectue au bénéfice de l'Association canadienne des Nations Unies, forment un total d'environ \$150,000,000 pour la période de 1945 à 1962. Le total de 1962 atteindra à peu près les \$18,700,000.

L'intérêt que portent les Nations Unies aux questions politiques et aux questions relatives à la sécurité est bien connu dans le monde entier; aussi les opérations de maintien de la paix n'échappent-elles pas à l'attention du public. Malheureusement, l'effort non moindre mais plus silencieux de l'Organisation sur les plans économique et social fait beaucoup moins sensation. Cette activité se complète de celle de cinq programmes spéciaux (Office de secours et de travaux, Haut-Commissariat pour les réfugiés, FISE, Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial) et de celle des programmes connexes des treize institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a là un immense effort contre les ennemis de toujours de l'humanité: l'ignorance, la faim, la maladie. Il y a là aussi une importante contribution à la cause de la stabilité politique et économique dans les parties peu développées du globe.

On trouvera ci-après de brèves notes sur l'activité des Nations Unies ayant trait au maintien de la paix, sur l'Organisation elle-même, ses programmes divers et ses institutions spécialisées, en ce qui concerne les domaines économique et social. On trouvera en Annexe A le tableau des contributions du Canada à cette activité, et en Annexe B le tableau des sommes promises par les principaux

États contributeurs en vue de la mise en œuvre des cinq programmes spéciaux des Nations Unies.

### **Maintien de la paix et finances de l'ONU**

Aux termes de l'Article 1<sup>er</sup> de la Charte, les buts des Nations Unies sont, notamment: "maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression". Depuis 1945, l'ONU a pris part à des opérations de maintien de la paix au Pakistan et dans l'Inde (Groupe d'observateurs militaires en Inde et au Pakistan, 1949), au Moyen-Orient (Force d'urgence des Nations Unies, ou FUNU, et Organisme des N.U. chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, 1956 - ), au Liban (Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, 1958) et au Congo (ONUC, 1960 - ). En 1950, d'autre part, les Nations Unies intervinrent rapidement contre l'agression communiste en Corée; par les efforts du Commandement unifié des Nations Unies (1950-1953), les communistes furent repoussés du territoire actuel de la République de Corée, ou Corée du Sud. Le Canada a donné son appui à toute cette activité de maintien de la paix. Un personnel militaire canadien a pris part aux opérations de Corée, du Moyen-Orient, de l'Inde et du Pakistan ainsi que du Congo. Il y a actuellement environ 1,300 militaires canadiens dans la FUNU, l'ONUC, l'Organisme de surveillance de Palestine et le Groupe d'observateurs dans l'Inde et le Pakistan.

En plus d'envoyer un personnel militaire prendre part à ces opérations de maintien de la paix, le Canada, qui est l'un des trois membres des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine (avec l'Inde et la Pologne), tient un personnel partie militaire et partie civil en Indochine depuis 1954. De 1954 à 1961, cette opération lui a coûté environ un million de dollars; bien qu'il ne s'agisse pas d'une opération des Nations Unies en tant que telles, elle a joué un grand rôle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales au Laos, au Vietnam et au Cambodge.

Jusqu'à 1956, les États membres de l'ONU s'acquittaient presque tous régulièrement de leur quote-part des frais de maintien de la paix. Ces frais n'ont cessé de grossir depuis la création de la FUNU, en 1956. Ils se sont accrus encore à partir de 1960, lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies eut déclaré que la situation au Congo constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il eut, à la prière du Gouvernement congolais, créé une force des Nations Unies (ONUC) chargée de maintenir l'ordre au Congo. Les frais entraînés par les opérations au Congo ont été beaucoup plus lourds que ceux de la FUNU (\$120,000,000 par année contre \$20,000,000). Dans chacun de ces deux cas, certains pays soutinrent que les frais de ces opérations n'étaient pas à la charge de l'ensemble des États membres; d'autres ne voulaient pas que les frais fussent répartis entre les membres au prorata de leur cotisation au budget régulier. Parce que certains de ces États, ou bien n'ont pu, ou bien

n'ont pas voulu assumer leur quote-part des frais de la FUNU ou de l'ONUC, les Nations Unies se sont trouvées dans une situation financière très grave. L'Organisation a dû emprunter auprès de ses divers autres comptes et recourir à des contributions libres et à des avances de fonds de la part de quelques membres.

Au 31 juillet 1962, les membres qui n'étaient pas en règle devaient aux Nations Unies environ \$82,000,000 pour 1961 et les années précédentes: 26 États devaient au budget ordinaire de l'ONU, au moins pour 1961, \$5,200,000; 51 États devaient environ \$25,300,000 au compte spécial de la FUNU au moins pour 1961; et 64 États devaient environ \$51,400,000 au compte spécial de l'ONUC au moins pour 1961. C'est dire que les 94 p. 100 du total de \$82,000,000 d'arrérages s'expliquaient par le défaut de paiement de certaines quotes-parts des frais de la FUNU et de l'ONUC.

Le Canada a toujours acquitté toutes ses quotes-parts. L'aspect financier de l'activité de l'ONU l'intéresse tout particulièrement. A la quinzième session de l'Assemblée générale, par exemple, le Canada a été coparrain d'une résolution qui a créé un comité d'experts chargé d'examiner les méthodes financières et budgétaires de l'ONU. A la seizième session, le Canada a été coparrain d'une résolution autorisant le secrétaire général à émettre des obligations pour \$200,000,000 afin de constituer un fonds de roulement pour sortir l'Organisation de sa crise financière. Ces obligations seront amortissables en vingt-cinq ans, à 2 p. 100 d'intérêt, sur les quotes-parts annuelles des États membres par rapport au budget ordinaire. C'est le Canada qui a fait connaître le premier son intention de souscrire une tranche de cette émission, soit la somme de \$6,240,000 (É.-U.). A la seizième session, le Canada a de même été coparrain d'une résolution invitant la Cour internationale de Justice à donner un avis consultatif sur la question de savoir si les frais de la FUNU et de l'ONUC constituaient des dépenses de l'ONU aux termes de l'article 17 (2) de la Charte. De concert avec 20 autres États, le Canada a exposé son point de vue devant la Cour. Il a soutenu que les membres des Nations Unies étaient collectivement responsables des dépenses de la FUNU et de l'ONUC et qu'ils étaient tous obligés d'en assumer une quote-part conforme à leur quote-part du budget ordinaire. Le 20 juillet 1962, la Cour, par jugement majoritaire de neuf voix contre cinq, a statué que les dépenses autorisées par l'Assemblée générale pour la FUNU et l'ONUC constituaient des dépenses de l'Organisation. Ainsi se trouvait corroborée la thèse du Canada. La question des obligations financières des membres sera discutée lors de la dix-septième session.

C'est seulement depuis 1956 que les Nations Unies tiennent des comptes spéciaux pour leurs opérations de maintien de la paix. En six ans, la quote-part du Canada des frais de la FUNU a dépassé quelque peu les \$2,800,000; l'ONUC, créée en 1960, lui a déjà coûté \$7,300,000, plus le renoncement à des factures de \$600,000 afférentes à la fourniture de moyens de transport à la Force des Nations Unies au Congo.

## Le Haut-Commissariat pour les réfugiés

Les Nations Unies considèrent comme réfugié quiconque, par crainte d'être persécuté, s'éloigne du pays où il vivait ordinairement. A la fin de la seconde guerre mondiale, il y avait en Europe près de 2,200,000 réfugiés. Le Canada et d'autres pays fondèrent ensemble le Comité intergouvernemental des réfugiés<sup>1</sup> afin de secourir ceux-ci dans leurs migrations, de les établir dans le pays où ils se trouvaient ou de les faire rentrer librement dans leurs pays d'origine. En 1946, une institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés, prit la relève du Comité intergouvernemental. Le Canada en devint membre en 1947. De 1946 à 1961, le Canada a versé environ \$18,800,000 pour cette activité particulière.

A sa quatrième session, en 1949, l'Assemblée générale désigna pour trois ans un haut-commissaire pour les réfugiés, l'OIR allant cesser d'exister. En 1953, l'Assemblée prolongea le mandat du haut-commissaire pour trois années encore, puis, en 1957, pour une période de cinq ans s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1959 au 31 décembre 1963. Il y aura revue de cette situation à la dix-septième session de l'Assemblée.

Le rôle du haut-commissaire, au début, ne comportait pas d'opérations particulières, se limitant à la protection générale des réfugiés. En 1952, il fut autorisé à réunir des fonds en vue d'une aide d'urgence aux groupes de réfugiés relevant de son mandat et qui étaient dans le plus grand besoin. Les fonds qu'il put obtenir furent versés au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés, lequel, en 1954, fut transformé en un fonds libre, le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, ayant pour but principal la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés soit par leur assimilation sociale et économique en Europe, soit par leur émigration.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1959, le Fonds pour les réfugiés fut remplacé par un nouveau programme du Haut-Commissariat, mis en œuvre par celui-ci sous la direction d'un comité exécutif formé de représentants des États membres de l'ONU. Le Canada fait partie de ce comité depuis 1957. De 1951 à 1962, le Canada a contribué pour plus de \$2,500,000 aux finances du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, il a fait don de \$350,000 à la Croix-Rouge canadienne, en 1956-1957, à l'intention des réfugiés de Hongrie. Le total des contributions versées ou promises par le Canada de 1954 à 1962 place notre pays au quatrième rang des contributeurs.

Grâce aux efforts du Comité intergouvernemental pour les réfugiés, de l'OIR et du Haut-Commissariat, le nombre des réfugiés en Europe est tombé de 2,200,000 en 1946 à quelque 50,000 en 1962. Cette amélioration d'une situation douloureuse a été rendue possible en grande partie par les contributions des États membres à l'ONU et à ses programmes connexes: Année mondiale du réfugié et Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Au cours de l'Année mondiale (juin 1959 - juin 1960), 97 pays, dont le Canada, ont pris part à la campagne entreprise et ont versé des contributions atteignant

au-delà de \$83,000,000 (É.-U.). La contribution du Gouvernement canadien à cette campagne a consisté en \$1,000,000 de farine de blé donnée à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés arabes de Palestine dans le Proche-Orient et en une dépense de \$600,000 pour la venue au Canada, en trois vagues successives, de 325 réfugiés tuberculeux, qui ont été soignés dans les sanatoriums canadiens, puis établis au Canada. Avec ces réfugiés sont venues 501 personnes à leur charge. Au 31 mars 1962, il ne restait que huit de ces tuberculeux dans les sanatoriums. Outre cette participation spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Canada a fait venir sur son territoire, dans le cadre de cette Année, plus de 5,000 réfugiés, dont 1,097 vivaient auparavant dans des camps d'Italie et d'Allemagne.

En 1951, le CIME reçut mandat d'aider les migrations de réfugiés européens se trouvant en Europe et à Hong-Kong. Le CIME n'est pas affilié à l'ONU, mais il collabore étroitement avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés. Le Canada en est membre actif depuis 1951, et il fait partie de son comité exécutif depuis que celui-ci existe, soit depuis 1954. De 1951 à 1961, le CIME a aidé plus de 388,700 réfugiés européens à changer de continent et à s'établir dans de nouveaux pays. Pendant le même temps, le Canada a versé environ \$2,200,000 au CIME. Celui-ci avait été créé pour faciliter le départ de l'Europe des réfugiés et des excédents de population résultant de la seconde guerre mondiale et de ses conséquences économiques. Ces tâches se trouvant maintenant accomplies, le Canada, le 31 août 1962, a annoncé qu'il cesserait de faire partie du CIME le 31 décembre 1962.

En 1960, le Canada a fait don de 20,000 livres de conserves de porc et de 20,000 livres de lait en poudre aux réfugiés congolais. En 1961, il a versé une contribution de un million de dollars des États-Unis au Fonds civil des Nations Unies pour le Congo. Il s'agit d'un fonds créé pour aider les Congolais à entretenir les services nécessaires à la stabilité et à la croissance de leur économie et pour former des Congolais en vue des postes à remplir dans les administrations publiques et privées.

#### **Office de secours et de travaux**

En décembre 1949, l'Assemblée générale a créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin d'aider et de reloger près de 950,000 réfugiés, chassés de leurs foyers par le conflit palestinien de 1948. On compte aujourd'hui plus de 1,100,000 de ces personnes déplacées. L'Office avait pour mission de collaborer avec les pouvoirs publics locaux à la mise en œuvre de programmes de secours et de travaux au Moyen-Orient, et de consulter ces gouvernements sur les mesures indispensables, jusqu'au moment où l'aide internationale serait tarie, ou jusqu'à ce que les réfugiés puissent, conformément aux résolutions de l'Assemblée, choisir entre le rapatriement et l'indemnisation.

Le mandat ainsi confié à l'Office n'était que provisoire, mais divers obstacles politiques ont empêché une solution acceptable, et ce mandat a donc été renou-

velé à trois reprises. Il doit expirer le 30 juin 1963.

Comme il ne semble pas y avoir de prompt solution au problème des réfugiés de Palestine, le Directeur de l'Office a proposé: a) l'administration et la distribution de secours; b) l'organisation de structures scolaires, à l'échelon primaire et secondaire; c) l'enseignement technique sur une base purement bénévole et l'octroi de bourses universitaires; d) l'octroi de prêts et de subventions modestes aux réfugiés qui connaissent un métier et veulent s'établir à leur compte. Le Directeur estime que ce vaste programme, dont l'éducation est la cheville ouvrière, exigera un budget de 40.6 millions de dollars en 1961, de 39.3 millions en 1962 et de 41.2 millions en 1963.

De 1949 à 1962, le Canada s'est inscrit en troisième place sur la liste des cotisants à l'UNRWA, avec près de \$14,100,000. En règle générale, il verse \$500,000 en espèces chaque année, mais depuis 1958 le Gouvernement canadien a joint à cette quote-part en argent liquide des dons spéciaux de farine de blé, qui de 1958 à 1962 ont représenté \$5,500,000. Sur ce total, un envoi de farine d'une valeur d'un million de dollars s'inscrit au poste spécial de l'Année mondiale du réfugié. En 1962, le Canada a décidé de verser \$500,000 en espèces et de donner pour \$500,000 de farine de blé. Ces cotisations ont alimenté le fonds de secours de l'UNRWA et élargi la portée de ses programmes de rétablissement. Grâce aux dollars et à la farine du Canada, l'UNRWA a fondé l'école Siblín de formation professionnelle, au Liban, un autre centre à Homs, en Syrie, et une école normale en Jordanie.

### Fonds pour l'enfance (FISE)

Le 11 décembre 1946, l'Assemblée générale a créé le Fonds international de secours à l'enfance (FISE), pour venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction. Le mandat du Fonds a été révisé en 1950; tout en continuant sa tâche quant aux secours d'urgence, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes visant les besoins constants de l'enfance, particulièrement dans les pays insuffisamment développés. En 1953, l'Assemblée générale a décidé de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds s'attache au bien-être, à l'hygiène et à l'alimentation rationnelle des enfants dont les pays d'origine pourront ensuite reprendre à leur compte les programmes lancés par le Fonds. Son aide n'est accordée que sur la demande des gouvernements, qui doivent d'ailleurs l'alimenter par des versements paritaires, ce qui élimine les demandes peu fondées. Cette formule double les disponibilités versées par le FISE et jette les fondements de programmes locaux autonomes, une fois son aide terminée.

Le Fonds est financé par des contributions volontaires de gouvernements ou de particuliers. En 1961, il a adopté des prévisions budgétaires de 37 millions au total, destinées à des projets variés, soit 6.4 millions de plus qu'en 1960. Ses recettes totales en 1961 ont été de quelque 28 millions, contre 25.8 millions

en 1960. Le Canada a versé près de 13.3 millions au FISE, de 1946 à 1962, se plaçant ainsi au deuxième rang des pays donateurs. En outre, le Canada a donné plus de 62.8 millions de livres de lait en poudre, entier ou écrémé. En 1962, le Gouvernement canadien se propose de porter sa cotisation de \$650,000 à \$800,000.

### **Programme élargi d'assistance technique**

Au lendemain de sa fondation, l'ONU a élaboré un programme d'assistance technique visant à stimuler les pays à économies statiques ou "molles", où les habitants parviennent péniblement à subsister. Seuls des efforts persistants et centralisés pourraient faire profiter ces régions arriérées des connaissances techniques des pays industrialisées. C'est pourquoi, dès 1949, l'Assemblée générale a approuvé le Programme élargi d'assistance technique. Dans ce cadre, les pays en voie de développement peuvent envoyer leurs étudiants dans les pays avancés, qui à leur tour prêtent au tiers monde leurs experts et leurs conseillers; les parties intéressées échangent des renseignements techniques, analysent scientifiquement les programmes de développement économique et fournissent le matériel indispensable aux spécialistes et aux stagiaires. Près des trois quarts des fonds de l'ONU inscrits au poste de l'assistance technique financent l'envoi d'experts dans les pays insuffisamment développés.

Le Programme élargi complète les programmes réguliers des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que ceux de certaines institutions spécialisées, et assume la plus lourde part du fardeau. Son programme est financé à l'aide de contributions bénévoles et extra-budgétaires, et administré par les institutions spécialisées et le Bureau des opérations d'assistance technique (TAO), sous la direction centrale du Bureau de l'assistance technique (BAT) et du Comité de l'assistance technique (CAT).

En 1959, les pays membres s'étaient engagés à verser au Programme élargi 29.6 millions de dollars, 34.1 millions en 1960, 44.5 millions en 1961, et 42.9 millions en 1962 (à partir du 28 février 1962). Le Canada a versé 2 millions de dollars des É.-U. en 1959 et en 1960, et 2.15 millions en 1961. De 1950 à 1962, il a versé en tout au Programme élargi plus de 17 millions et s'est engagé à verser 2.15 millions des États-Unis en 1962, se plaçant ainsi au troisième rang des pays donateurs.

### **Fonds spécial des Nations Unies**

Le Fonds spécial des Nations Unies a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1959 en vertu d'une décision prise dès 1957 au cours de la douzième session de l'Assemblée générale. La délégation du Canada a joué un rôle important dans les négociations préalables, et le Canada a été élu pour trois ans au conseil d'administration. L'objet de cet organisme est de fournir une aide méthodique et soutenue aux pays sous-développés dans les domaines essentiels à leurs progrès coordonnés (secteurs technique, économique et social). Il vise des entreprises qui dépassent la portée



du Programme élargi d'assistance technique: entreprises-pilotes, centres de démonstration, relevés, recherches, envoi de matériel et de spécialistes, services de formation pour l'étape d'assistance technique qui précède les investissements. Aujourd'hui, les Nations Unies et leurs institutions connexes sont en mesure de fournir des fonds, des experts et des conseillers destinés à cette première étape grâce au Fonds spécial; elles envoient des experts et des conseillers techniques par l'intermédiaire du Programme élargi et d'institutions spécialisées: OMS, OIT et AIEA. En outre, l'ONU offre une aide financière par le truchement du FMI, de la BIRD, de la SFI et de l'Association internationale pour le développement (IDA). Ainsi une aide multilatérale complète-t-elle les efforts des pays sous-développés qui essaient de résoudre leurs problèmes d'économie, d'éducation, d'hygiène et de bien-être social.

Le Fonds spécial est alimenté par les contributions bénévoles des membres de l'ONU et des institutions spécialisées, mais les gouvernements bénéficiaires doivent assumer les frais locaux des entreprises qu'il finance. Ses administrateurs espéraient recueillir 50 millions en 1959 et 75 millions dans "un avenir rapproché". Les pays donateurs ont été invités, lors de la quinzième session de l'Assemblée générale, à relever leurs cotisations au Fonds et au Programme élargi; afin que les deux programmes recueillent en tout 150 millions de dollars. Les pays membres se sont engagés à verser au Fonds spécial 25.8 millions en 1959, 38.7 millions en 1960, 47 millions en 1961 et 55 millions en 1962 (à partir du 31 décembre 1961). Le Canada a versé 2 millions de dollars des États-Unis en 1959, et autant l'année suivante; en 1961 il a porté sa participation financière à 2.35 millions. Entre 1959 et 1962, le Canada a versé environ 6.3 millions au Fonds spécial, se classant ainsi cinquième parmi les pays donateurs. Ottawa s'est engagé à verser 2.35 millions de dollars des États-Unis en 1962.

### **Institutions spécialisées**

Les treize institutions spécialisées de l'ONU sont des organismes indépendants qui agissent chacun dans un domaine international précis. Elles sont liées séparément aux Nations Unies par une entente officielle qui donne un rôle de coordination au Conseil économique et social (article 63) de la Charte.

L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) furent créées avant même la fondation de la S.D.N., à laquelle elles s'associèrent ensuite. L'Organisation internationale du Travail (OIT) fut établie en même temps que la Société des Nations. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Société financière internationale (SFI), l'Association internationale pour le développement (IDA), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne furent créés qu'après la dernière guerre, en même temps que l'ONU ou à la suite de débats

dans ses cadres. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sans être une institution spécialisée proprement dite, s'aligne sur les autres sur le plan pratique; ainsi, elle fait partie du Comité administratif de coordination qui permet au secrétaire général de l'ONU et aux membres des conseils de se réunir pour harmoniser leurs programmes. Cependant, l'AIEA se distingue des autres institutions par le fait qu'elle soumet son rapport annuel directement à l'Assemblée, sans passer par l'intermédiaire du Conseil économique et social, auquel ne la lie aucun accord officiel.

Le Canada est membre des treize institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que de l'AIEA. Depuis 1945, il a fait partie à diverses reprises de leurs conseils d'administration; il a siégé à tous ces conseils en 1962, sauf à l'UNESCO.

Les budgets réguliers des institutions sont alimentés par des cotisations distinctes de celles qui financent le budget de l'ONU. Entre 1945 et 1962, le Canada leur a versé environ 41.6 millions, dont près de 18.8 millions à l'OIR de 1946 à 1951. Grâce à leurs budgets ordinaires, les institutions agissent dans les secteurs économiques et sociaux essentiels aux pays du tiers monde. Certaines défraient le coût des techniciens, des conseillers et du matériel de formation technique qui n'incombe pas au Programme élargi.

L'OAA, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS établissent le barème des cotisations suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies. L'OACI, l'IMCO, l'UIT, l'UPU et l'OMM fondent leurs calculs sur l'intérêt et l'utilité de leurs services à chaque État membre. La BIRD, la SFI, l'Association internationale pour le développement et le FMI n'opèrent pas de prélèvements réguliers; les avances de fonds de leurs membres sont distribuées sous forme de prêts, dans les pays aux structures commerciales rudimentaires et qui veulent mettre en œuvre des projets approuvés de développement. Au sein des quatre grandes institutions financières dont le Canada fait partie, les frais de fonctionnement sont couverts par les intérêts des prêts consentis aux pays à économie arriérée.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a pour fonctions de faciliter l'investissement de capitaux à des fins productives; de favoriser les investissements privés au moyen de garanties ou de participations à des prêts effectués par des particuliers; de consentir des prêts, à défaut de capitaux privés offerts à des conditions raisonnables. L'AID, affiliée à la Banque, favorise le développement économique en accordant des prêts à des conditions plus souples et moins onéreuses pour la balance des comptes que celles des prêts ordinaires, les seuls que la Banque puisse accorder. La Société financière internationale est également affiliée à la Banque et favorise le développement des entreprises de production. Elle investit ses fonds propres à des conditions raisonnables, en association avec les capitaux privés lorsque ceux-ci sont rares. Elle joue le rôle d'une chambre de compensation où sont centralisées les demandes d'investissements et les offres de capitaux privés d'origine nationale ou étrangère; elle participe au besoin au recrutement des administrateurs ou des spécialistes. Le Fonds monétaire international offre à ses membres la possibilité de se con-

sulter sur la parité des monnaies, les paiements et le contrôle des changes. Il s'efforce de stabiliser et de libéraliser les structures d'échange, d'instaurer un système multilatéral de paiements et vise à l'expansion d'un commerce international équilibré.

En plus de leurs cotisations aux programmes courants des institutions spécialisées, les États membres consentent souvent des contributions extraordinaires exigées par des problèmes urgents et des "zones de dépression". Parmi ces programmes spéciaux, on peut mentionner la lutte contre la faim menée par l'OAA, la campagne contre la malaria de l'OMM (intégrée aujourd'hui au programme régulier de cette institution), et le récent Programme alimentaire mondial. Le Canada a contribué généreusement à tous ces programmes. Coparrain du Programme alimentaire, il a versé, pour commencer, 5 millions de dollars en nature et en espèces, destinés aux victimes de catastrophes nationales. Les fonds recueillis permettront de lancer plusieurs projets-témoins à court terme, qui serviront à établir si les produits alimentaires offerts par les États membres peuvent vraiment stimuler les programmes locaux d'essor économique et social.

Les montants officiels des versements et cotisations du Canada à l'ONU et aux institutions spécialisées ne comprennent pas les dons des particuliers ou des organismes privés, grâce auxquels les enfants, les réfugiés, les victimes de cataclysmes et les malheureux du monde entier ont vu leur sort allégé quelque peu. Il faut mentionner en outre les vêtements, les produits alimentaires et les produits pharmaceutiques offerts par le Gouvernement canadien pour des secours d'urgence. Ottawa a versé en outre plus de 395 millions au titre de l'aide bilatérale et du Plan de Colombo, afin de venir en aide aux régions peu développées.

ANNEXE A  
CONTRIBUTIONS DU CANADA AUX NATIONS UNIES, À LEURS PROGRAMMES SPÉCIAUX, À LEURS  
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES (NON FINANCIÈRES), À L'AIEA, ET À L'ASSOCIATION DE L'ONU  
AU CANADA POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 1945-1946 À 1961-1962  
(en milliers de dollars canadiens)

ORGANISATION	Barème des cotisations		TOTAL 1945-50	TOTAL 1950-55	TOTAL 1955-60	1960-61	1961-62	ANNÉE CIVILE 1962**	TOTAL* 1945-62
	1961	1962							
Régulier									
Budget des NATIONS UNIES	3.11%	3.12%	\$ 3,356 <sup>(1)</sup>	\$ 6,718	\$ 8,723	\$ 1,860	\$ 2,181	2,181 (É.-U.)	\$ 22,837
FUNU	3.11	3.12	—	—	1,650	883	316	601E(É.-U.)	2,849
ONUC	3.11	3.12	—	—	—	1,490	5,796	3,740E(É.-U.)	7,286
PROGRAMMES SPÉCIAUX*			19,343 <sup>(4)</sup>	\$17,464	20,905	8,933 <sup>(6)</sup>	7,581		74,225
PROGRAMME ÉLARGI	B	B	—	3,864 <sup>(10)</sup>	9,047	1,941	2,217	2,150 (É.-U.)	17,068 <sup>(23)</sup>
FONDS SPÉCIAL	B	B	—	—	1,918 <sup>(9)</sup>	1,941	2,424	2,350 (É.-U.)	6,282 <sup>(23)</sup>
HRC	B	B	225 <sup>(2)</sup>	150 <sup>(8)</sup>	1,590 <sup>(7)</sup>	290	290	290	2,545
FISE	B	B	6,275 <sup>(3)</sup>	2,600	3,100	650	650	800	13,275
UNRWA <sup>(18)</sup>	B	B	778 <sup>(22)</sup>	3,100	5,250	3,000	2,000	1,000	14,128
UNKRA et UNRRPK	B	B	—	7,750	— <sup>(17)</sup>	—	—	—	7,750
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES*			20,125	7,978	8,891 <sup>(14)</sup>	2,019	2,570		41,582
OAA	4.09	4.03	722	1,266	1,945	375	627	626	4,933
OACI	4.63	4.67	613	519	859	192	180	180	2,363
OIT	3.50	3.40	384	1,189	1,601	341	394	394	3,869
IMCO	2.34	ND	—	—	6 <sup>(11)</sup>	11	9	9 (É.-U.)	26
OIR			16,706	2,108	— <sup>(12)</sup>	—	—	—	18,814
UNESCO	3.01	2.98	947	1,564	1,856	425	489	489	5,281
OMS	2.85	2.82	607	1,010	2,283	536	712	712	5,147
UPU <sup>(19)</sup>			26	50	60	16	18	18	170
OMM <sup>(20)</sup>			—	28 <sup>(16)</sup>	52	14	15	15	108
UIT <sup>(20)</sup>			121 <sup>(21)</sup>	245	265	109	126	126	866
DIVERS*			19	51	624	241	241		1,156 <sup>(14)</sup>
AIEA <sup>(5)</sup>	2.89	2.88	—	—	559 <sup>(13)</sup>	220	219	219	997
ASSOC. ONU AU CANADA			19	51	55	11	12	12	-129
TOTAL*			\$42,842	\$32,211	\$40,791	\$15,425	\$18,685		\$149,935

SOURCE: Comptes publics du Canada pour les années financières closes le 31 mars, de 1946 à 1961.

NOTE: B—Contribution bénévole

E—Montant approximatif

ND—Non disponible

\*\*—Voir "Le Canada et les Nations Unies", 1961.

\*—Certains chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer. Pour l'explication des notes, voir l'Annexe A-1, numéros 1 à 23.

## ANNEXE A-I

- 1) Ces chiffres ne comprennent pas la cotisation du Canada à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317,841), ni celle de 1946-1947 (\$313,773). Ces deux versements englobaient la quote-part du Canada à l'OIT et à la Cour internationale de Justice pour ces deux années financières. De plus, le Canada a avancé \$1,205,002 au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946, et \$194,674 en 1946-1947, sommes qui ne sont pas indiquées à l'Annexe A.
- 2) Cotisations au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.
- 3) Y compris un versement de 5 millions de dollars au Fonds international de secours à l'enfance, et un autre de \$200,000 au Conseil de secours à l'enfance voté à titre de secours postérieurs à l'UNRRA.
- 4) Y compris \$11,705 pour la Commission des crimes de guerre, et \$12,052,348 votés à titre de secours postérieurs à l'UNRRA.
- 5) Le total comprend la cotisation du Canada (\$760,627), la quote-part du Canada qui alimente le budget d'opération (\$150,581) et des cotisations spéciales de \$24,270 en 1957-1958, et de \$61,842 en 1959-1960.
- 6) Y compris \$100,000 versés à titre de contribution au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés (FUNUR).
- 7) Y compris un don de \$650,000 en 1956 au FNUR, pour secourir les réfugiés de Hongrie.
- 8) Y compris une cotisation de \$100,000 pour le programme de lutte contre le paludisme de l'OMS, une autre de \$23,000 à l'OAA pour sa campagne contre la faim, et \$989,063 au Fonds civil pour le Congo.
- 9) Le Fonds spécial a été créé en 1959.
- 10) Le Programme élargi a été créé en 1949.
- 11) L'IMCO a été créé en 1958. C'est une institution spécialisée de l'ONU.
- 12) Le mandat de l'OIR en tant qu'institution spécialisée de l'ONU s'est terminé en 1951.

- 13) L'AIEA a été créée en 1957.
- 14) Y compris un don spécial de \$4,759 à l'UNESCO en 1958.
- 15) En règle générale, le Canada verse à l'UNRWA une cotisation de \$500,000 en espèces; toutefois, depuis 1958-1959 il y joint des dons de farine de blé canadien.
- 16) Y compris une subvention de \$30,000 (\$10,000 en 1959, 1960 et 1961) au Centre de formation pour l'assistance technique de l'ONU (Université de Colombie-Britannique).
- 17) Le mandat de l'UNKRA a expiré en 1958.
- 18) L'OMM a été créée en 1951. C'est une institution spécialisée de l'ONU.
- 19) Compris dans les crédits du ministère des Postes et décaissé par ce ministère.
- 20) Compris dans les crédits du ministère des Transports et payés par ce ministère.
- 21) En se fondant sur la cotisation de 1947-1948 à l'UIT, on estime à \$2,800 annuellement les cotisations de 1945-1946 et de 1946-1947.
- 22) Comprend \$254,000 de poisson en conserve en 1948 et \$195,000 d'haricots blancs, \$198,000 de poisson en conserve et \$73,900 de farine en 1949 pour les réfugiés de Palestine.
- 23) Ne comprend pas les engagements que le Canada a pris de verser \$2,350,000 (É.-U.) au Fonds spécial et \$2,150,000 (É.-U.) au Programme élargi, sommes qui doivent être versées en 1962 et qui seront indiquées aux comptes publics de 1962-1963.

ANNEXE B  
 ENGAGEMENTS DES PRINCIPAUX DONATEURS  
 À L'ÉGARD DES PROGRAMMES BÉNÉVOLES SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES  
 (en millions de dollars des États-Unis)

Programme	TOTAL DES CONTRIBUTIONS PROMISES (3)	É.-U. (1)	GRANDE- BRETAGNE (2)	CANADA (3)	FRANCE (4)	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (5)	PAYS-BAS (6)	SUÈDE (7)	URSS (8)	INDE (9)	ITALIE (10)	TOTAL DES COLONNES (1) à (10)
Programme élargi (1951-1962)	\$ 353.9	\$173.6	\$ 25.6	\$19.4	\$17.6	\$ 9.3	\$10.8	\$ 7.8	\$12.0	\$ 5.7	\$2.6	\$ 284.4
FONDS SPÉCIAL (1959-1962)	162.2	67.4	16.0	8.7	4.4	10.8	10.0	8.4	4.0	6.2	2.6	138.5
HCR(2) (1954-1962)	30.1	11.3	3.0	2.0	2.9	1.5	1.8	0.9		*	0.2	23.6
FISE (1947-1961)	289.3	173.9	6.7	13.3	8.7	4.2	0.7	2.2	4.2	3.4	1.7	219.0
UNRWA (1949-1962)	412.1	274.9	61.8	15.1	11.7	1.6	0.6	1.1		0.3	0.4	367.5
UNKRA(1) (1952-1955)	212.1	162.5	28.0	7.4	0.1		1.1	1.0			2.0	202.1
<b>TOTAL</b>	<b>\$1,461.7</b>	<b>\$863.6</b>	<b>\$141.1</b>	<b>\$65.9</b>	<b>\$45.4</b>	<b>\$27.4</b>	<b>\$25.0</b>	<b>\$21.4</b>	<b>\$20.2</b>	<b>\$15.6</b>	<b>\$9.5</b>	<b>\$1,235.1</b>

SOURCES: Procès-verbaux officiels de l'Assemblée générale, annexes, septième à quatorzième sessions, rapport du Comité de négociations pour les fonds extra-budgétaires; rapport de cet organisme, quinzième et seizième sessions (A/4623 et A/5031); rapports financiers et bilans du FISE et du HCR pour diverses sessions.

NOTE: a) Toutes les fois que la chose est possible, la période étudiée va de la création du programme jusqu'aujourd'hui.

(1) Au 10 août 1955.

(2) Y compris les contributions au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés et au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés.

(3) Au moment de la conférence où les pays donateurs ont pris leurs engagements.

\* Moins de \$100,000.

# La République algérienne

L'INDÉPENDANCE algérienne date de juillet 1962; cette indépendance signifiait la fin de deux mille ans d'occupation et de domination étrangères. Premiers occupants du littoral algérien, les Phéniciens n'avaient guère tardé à tomber sous la coupe des empires carthaginois et romain. Au VII<sup>e</sup> siècle le conquérant arabe y apportait l'Islam et son univers. Le XV<sup>e</sup> voyait les invasions turques, et au XVIII<sup>e</sup> le pays sombrait dans l'anarchie tandis que la côte abritait les repaires des pirates barbaresques. Sous prétexte d'y exterminer la piraterie, la France se lance à la conquête de l'Algérie en 1830. Dès 1848, elle divise le territoire en trois départements, considérés partie intégrante du territoire national et administrés de Paris.

La domination française dure près d'un siècle et demi. La France peut s'enorgueillir à juste titre d'avoir su en profiter pour mettre en valeur la terre algérienne et pour élever le niveau de vie des autochtones fort au-dessus de celui de presque tous les autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Développement et modernisation de l'agriculture, creusage de réseaux d'irrigation, dragage et construction de ports, percement de routes et autres moyens modernes de communication, création d'un réseau aérien et d'un noyau d'industries etc., sont à inscrire à l'actif de la France. Dans le domaine de la santé publique, qu'il suffise de mentionner que la population musulmane a plus que quadruplé depuis la conquête. Surtout et avant tout, la France apporte à l'Algérie une culture et un mode de vie qui laissent de profondes traces et qui marquent profondément la bourgeoisie et l'élite musulmanes. A l'envers du tableau, la participation des éléments musulmans à la vie politique du pays laisse à désirer; il faut attendre après la seconde guerre mondiale pour voir le suffrage universel et la fonction publique accessible à tous, Musulmans et Européens sans distinction. Les choses se précipitent, mais trop tard, avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle; on en vient vite à prôner l'intégration ou fraternisation dans l'égalité la plus complète, théoriquement du moins, entre Algériens musulmans et européens.

## Vague nationaliste

Malgré cette longue et, selon toutes apparences, fructueuse association des deux communautés, l'appel du nationalisme se fait de plus en plus pressant. Faut-il en voir la cause dans l'éloignement de la chose politique et de la fonction publique où on tient trop longtemps les Musulmans? Peut-être en partie. Mais il faut plutôt la voir dans la vague nationaliste et anti-colonialiste qui déferle sur l'Afrique de l'après-guerre. C'est ainsi que le premier novembre 1954, un groupe de nationalistes de vieille souche fondent le FLN, Front de libération nationale, qui devient vite et de loin le plus important mouvement rebelle algérien. Le premier novembre de la même année, le FLN ouvre les hostilités. Lente à



démarrer, la machine de guerre du FLN, dont la fortune varie grandement au cours de la rébellion, connaît ses plus vifs succès au moment où son emprise s'étend à presque toute la province algérienne. Mais l'armée française entreprend alors la pacification du territoire; avec des effectifs supérieurs et mieux entraînés les stratèges français ont tôt fait de reconquérir la province et d'y réduire au silence les armes du FLN. Les troupes du FLN se voient repoussées dans les montagnes ou hors des frontières en Tunisie ou au Maroc. Il ne peut plus dès lors être question que de guérilla ou de terrorisme. En fait, l'armée française semble n'avoir jamais eu la situation mieux en main qu'au moment des négociations et du cessez-le-feu.

Les déboires et les demi-succès militaires sont toutefois plus que compensés sur le plan civil, le mouvement révolutionnaire qui au début ne représentait qu'une poignée de nationalistes et qui devait même souvent employer la force pour recruter ses adhérents et se faire agréer par la population civile, s'infiltrer graduellement dans la masse, la gagne à sa cause et devient enfin un mouvement national appuyé par la majorité de la population musulmane. Parallèlement, le FLN remporte d'importants succès diplomatiques. Les pays arabes font, comme on pouvait s'y attendre, cause commune avec le FLN, l'aident matériellement et reconnaissent *de jure* son organe exécutif le GPRA, Gouvernement provisoire de la République algérienne, comme le seul gouvernement légitime de l'Algérie. Nombre de pays afro-asiatiques et communistes suivent la même voie et confirment le FLN dans son statut quasi international. Les succès diplomatiques se poursuivent jusqu'aux Nations Unies, qui se saisissent de la question dès 1956, exhortant les parties en cause à élaborer une solution juste et démocratique, plus tard reconnaissant le droit des Algériens à l'autodétermination et toujours engageant les parties à négocier.

### **Problème colonial unique**

Et pourtant le combat dure plus de sept ans. On peut se demander pourquoi la France, qui a fait montre d'une politique de décolonisation si libérale, mit-elle sept années à dénouer la crise algérienne. Pourquoi au moment où la Tunisie, le Maroc et tous les territoires de l'empire français accèdent à l'indépendance, la lutte se poursuit-elle en Algérie? Pourquoi les gouvernements français qui se succèdent de 1954 à 1958 demeurent-ils impuissants devant le problème, amenant ainsi la chute de la Quatrième République et pourquoi faut-il près de quatre ans au président de Gaulle pour y mettre le point final? C'est que l'affaire algérienne, cas unique en son genre, ne présente aucune caractéristique du problème colonial classique. Jamais territoire ne se trouve aussi intimement lié à la métropole et n'a sur sa vie même autant de répercussions inextricables et directes. Jamais tant d'indigènes ne se considèrent citoyens à part entière de la métropole comme on leur en donne le droit. Surtout jamais métropolitains ne s'établissent à demeure dans le territoire jusqu'à concurrence de 12 p. 100 de la population. Ce sont ces Européens et ces Musulmans assimilés, ayant foi en l'indissolubilité

de l'unité franco-algérienne, qui rendent la sécession plus difficile, sinon impossible.

Le président de Gaulle était le seul homme à pouvoir pratiquer une telle chirurgie. Il s'y attaque dès son arrivée au pouvoir en 1958. L'année suivante il énonce sa politique d'autodétermination pour l'Algérie; un libre choix, dès que les circonstances s'y prêteraient, entre l'intégration, la sécession ou l'indépendance en association avec la France. Les négociations de Melun en juin 1960 doivent se poursuivre sur cette base mais échouent dès l'abord. La deuxième reprise à Évian et à Lugrin, à la mi-1961, ne connaît guère un meilleur sort, les parties étant en désaccord au sujet du Sahara et des garanties pour les Européens. Évian et Lugrin néanmoins rapprochent les interlocuteurs et sont suivis de contacts officiels qui préparent la voie à une troisième reprise. Celle-ci a eu lieu à Évian en février dernier et a porté fruit.

### Concessions françaises

Les accords d'Évian du 19 mars 1962, clauses d'amnistie et dispositions transitoires exceptées, portent essentiellement sur la coopération franco-algérienne, les garanties et la présence militaire française en Algérie. C'est la consécration de la thèse gaulliste "indépendance en association avec la France". La coopération s'étend tant aux domaines culturel, économique et technique qu'à l'exploitation des richesses sahariennes; la France en supportera le plus grand poids en professeurs, fonctionnaires et techniciens et en aide financière pouvant atteindre le demi-milliard de dollars l'an. Les garanties prévoient que les non-Musulmans auront trois ans pour acquérir la nationalité algérienne tout en gardant leur nationalité française, ou pour rester Français domiciliés en Algérie. Dans les deux cas, on assure leurs libertés civiles, religieuses et scolaires. D'ailleurs le français reste pour l'instant la langue courante dans la fonction publique, les affaires et devant les tribunaux. L'instruction publique doit comprendre un large secteur français et on promet aux non-Musulmans une juste représentation dans la fonction publique et les corps publics désignés ou élus. Du côté militaire, l'Algérie loue à la France la base de Mers-el-Kébir pour quinze ans et les centres atomiques et techniques du Sahara de même que certains aéroports pour cinq ans.

Les accords d'Évian furent entérinés par la grande majorité des Algériens lors du référendum du premier juillet, consacrant définitivement le principe de l'indépendance en association avec la France. Quelques jours plus tard, la France reconnaissait l'indépendance algérienne (et le 3 juillet le Canada reconnaissait l'État algérien). Le référendum fut suivi d'élections législatives portant sur une liste unique établie par les dirigeants du FLN. En septembre, M. Ben Bella était chargé par l'Assemblée nationale de former un ministère; son conseil des ministres reçut l'investiture quelques jours plus tard (et le Canada reconnaissait le premier gouvernement algérien le 3 octobre 1962). La République arabe d'Algérie était devenue pleinement maîtresse de son destin.

## Sérieuses difficultés après la paix

Les premiers mois de paix n'allèrent pas sans de sérieuses difficultés. D'abord jusqu'au référendum l'OAS, Organisation de l'armée secrète, réussit presque à torpiller les accords d'Évian. Un temps, l'OAS avait étendu un empire presque absolu sur les villes d'Alger et d'Oran et ce n'est que quelques jours avant le référendum qu'elle en vint à un accord avec le FLN. Les Européens, pour leur part, ne se souvenant que trop bien du terrorisme FLN qui les avait poursuivis pendant plus de sept ans, se mirent à perdre confiance en leur avenir. Doutant de la valeur pratique des garanties, ils se mirent à émigrer vers la France. Les deux tiers d'entre eux, soit près de huit cent mille, ont déjà quitté l'Algérie. Conséquence pratique, celle-ci s'est trouvée plongée dans une crise économique et financière sans précédent. Bon nombre d'Algériens musulmans ayant fait cause commune avec la France — et ils sont plus nombreux qu'on ne le croyait généralement — et de "harkis" de l'armée française commencèrent à faire de même par crainte de règlements de comptes et de représailles du FLN. D'autres sont partis simplement pour trouver du travail. On a dénombré jusqu'à une moyenne de mille Musulmans faisant chaque jour route vers la France. On a aussi vu certains nationalistes musulmans, d'appartenance autre que FLN, se sentir mal à l'aise avec le FLN et qui, contrairement à toute attente, lui ont manifesté une forte opposition. Plus grave encore s'est avérée la lutte au sein même du FLN. Deux crises sérieuses en juillet et en août, dont la rébellion des Willayas III et IV, ont précédé l'arrivée au pouvoir de Ben Bella et les rancœurs ne sont pas près de s'éteindre. D'autre part, certains propos extrémistes du président Ben Bella et la tension qui a marqué les relations franco-algériennes depuis quelques mois ne sont pas pour rassurer les éléments modérés du FLN ni les autres.

La situation demeure donc critique et il faudra du temps et de la patience avant que tout rentre dans l'ordre. Comme dans beaucoup de situations post-révolutionnaires, le pendule oscille avant de se fixer. L'Algérie indépendante est à la recherche de son poids spécifique dans le monde moderne. Elle ne pourra se trouver elle-même qu'à l'épreuve des faits et du gouvernement. Certains signes encourageants commencent déjà à se dessiner. Entre autres, quelques Européens ont commencé à rentrer en Algérie. Mais le nombre en est encore très restreint, et on peut douter qu'ils rentrent en masse à moins que les conditions intérieures ne s'améliorent singulièrement. Et pourtant eux seuls — dont les moyens, l'habileté et la technique tenaient tant de fils — peuvent assurer le bon fonctionnement de l'administration et du système scolaire, et remettre l'économie du pays sur pied. De plus s'ils ne rentrent pas, la France pourra-t-elle ou voudra-t-elle continuer une assistance économique, pourtant essentielle, de l'ampleur prévue à Évian?

Somme toute, unité, stabilité, modération et retour de ceux qui sont partis sont les composantes du cercle vicieux algérien sur lequel reposent les accords d'Évian.

## *L'ONF sur les écrans d'une centaine de pays . . .*

**D**EPUIS PRÈS de vingt-cinq ans, le Canada, par son cinéma documentaire, est de plus en plus présent aux yeux du monde entier. Dans une centaine de pays des deux Amériques, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, les documentaires de l'Office national du film du Canada apportent à un auditoire énorme et qui va s'élargissant d'année en année le message fraternel des Canadiens. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'ONF de faire connaître le Canada à l'étranger et d'en présenter une image aussi fidèle et variée que possible. Ainsi donc, un réseau de distribution à la fois gigantesque et souple permet au citoyen de Johannesburg, à l'ingénieur de la Nouvelle-Delhi, au touriste américain, aussi bien qu'à l'instituteur de France ou à l'ouvrier du Chili, de découvrir les beautés du paysage canadien et de connaître l'essor de notre jeune pays, colosse industriel, démocratie libre qui prend au XX<sup>e</sup> siècle une place de plus en plus enviable dans le concert des nations.

La distribution des films de l'ONF à l'étranger se pratique de la même façon qu'au Canada. C'est-à-dire qu'on montre ces films à la télévision, dans les cinémas et qu'on les met gratuitement à la disposition du public par l'intermédiaire des missions diplomatiques ou des cinémathèques. Il s'agit dans tous les cas des mêmes films que les Canadiens ont pu voir. Il y a dans toutes les missions diplomatiques canadiennes et dans tous les bureaux du ministère de l'Industrie et du Commerce des cinémathèques où le nombre de films peut varier de 50 à 1,000 copies. Ces copies sont prêtées directement aux personnes ou organismes intéressés. Pour rejoindre un public encore plus vaste, l'Office signe des ententes ou accords d'échange avec des agences gouvernementales de cinéma, des ministères de l'Éducation ou avec quelques-uns des grands organismes des Nations Unies. La distribution commerciale des films de l'ONF à la télévision et dans les cinémas à l'étranger se pratique avec le concours des grands distributeurs.

En plus de distribuer ses films en français et en anglais dans les parties du monde où ces langues sont d'usage courant, l'Office met à la disposition d'un vaste public international des versions en de nombreuses langues. Au fait, il existe des versions de films de l'ONF dans plus de trente langues vivantes.

### **Influence des films de l'ONF**

Les films de l'ONF jouent un rôle considérable à l'étranger. Ils renseignent le monde sur le dynamisme de la vie canadienne, stimulent les échanges commerciaux et attirent les touristes. Ils incitent même bien des gens à quitter leur pays pour venir partager la vie des Canadiens. D'autre part, les films renseignent des auditoires nombreux en de multiples pays sur la géographie, les richesses naturelles, l'industrie, le commerce, l'essor scientifique, les réalisations culturelles et artistiques du Canada.

Il existe de nombreuses façons d'encourager les étrangers à venir passer leurs vacances au Canada. Mais quelle invitation peut être aussi persuasive qu'un bon film? Les documentaires ne manquent pas qui mettent en relief les splendeurs et la variété de nos paysages de même que le fourmillement humain de nos grandes villes. En ce sens, l'Office a tenté une expérience inusitée il y a quelques années. L'éminent cinéaste Norman McLaren a réalisé un message touristique, spécialement destiné aux Américains, qui a fait sensation sur Broadway. Il s'agissait d'un dessin animé qui présentait en des formes très simples certains traits caractéristiques du Canada suivi d'une invitation à venir y passer des vacances. Sur un écran lumineux fait de milliers d'ampoules et installé au carrefour cosmopolite de Times Square, à New-York, ce film intitulé *New York Lightboard* s'est déroulé sans arrêt pendant trois mois et a provoqué l'admiration de millions de personnes. Ces dessins animés pleins de finesse et d'agrément ont signalé notamment l'intérêt d'une visite à Stratford et rappelé le charme d'une excursion de pêche au Canada.

Quant aux étrangers qui se proposent de venir partager la vie canadienne ils auront à faire face à de nombreuses situations nouvelles. Mais s'ils ont vu, au cours des années précédentes, des films sur les divers aspects politiques, économiques et culturels de la vie de leur pays d'adoption, la transition en sera d'autant facilitée. A une époque où les hommes vivent de moins en moins repliés sur eux-mêmes et sont au contraire de plus en plus conscients d'appartenir à une grande communauté humaine, les films sont comme une invitation à mieux connaître le monde. C'est pour cela qu'en de nombreux pays, les documentaires de l'ONF plaisent beaucoup à la jeunesse.

### **Films pour les pays en voie de développement**

Nombreux sont les pays en voie de développement qui recherchent plus particulièrement des films spécialisés; aussi, l'Office national du film doit-il répondre à une forte demande de documentaires sur l'agriculture, l'hygiène, la santé, le logement, la sécurité industrielle, les problèmes ouvriers et sur une foule de techniques. Pour satisfaire à cette demande, l'Office signe des accords avec des pays particuliers, mais il en négocie aussi avec de grands organismes internationaux tels que l'UNESCO et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Ainsi, des paysans, des ouvriers, des éducateurs, des travailleurs sociaux de nombreux pays peuvent, grâce à des films de l'Office, améliorer le rendement de la culture, stimuler la productivité d'une industrie, lutter contre l'ignorance sous toutes ses formes et faire progresser l'organisation du travail. De plus, l'Office accueille souvent des jeunes gens de ces pays qui, se prévalant des divers plans d'assistance technique auxquels participe le Canada ou des bourses qu'accordent certains organismes internationaux, viennent étudier les techniques de production et les méthodes de distribution en vigueur à l'ONF.

Quelques chiffres témoignent de l'élargissement constant de l'auditoire des films canadiens à l'étranger. Au cours de l'exercice 1961-1962, les films de l'ONF

distribués par les missions diplomatiques canadiennes ont servi à quelque 244,200 représentations devant un auditoire global de 26,226,000 spectateurs. Les locations aux salles de cinéma se sont aussi accrues sensiblement; en effet, les films de l'ONF ont fait l'objet de 18,835 locations. La télévision donne, comme on le sait, un essor considérable à la diffusion des films. Les documentaires de l'Office ont fait l'objet, dans le monde, au cours de l'année ci-haut mentionnée, de 5,360 émissions de télévision, soit plus de 14 par jour.

### **Ciné-actualités**

En plus de produire des films et des films fixes, l'Office national du film réalise aussi des ciné-actualités; il s'agit de brefs reportages de trois ou quatre minutes sur des événements de la vie canadienne au jour le jour. Montées de façon sommaire et sans trame sonore, ces ciné-actualités sont mises à la disposition de grands distributeurs de Londres, de New-York, de Paris, de même qu'à ceux de Varsovie, de Mexico et de Tokyo. Au cours du dernier exercice budgétaire, l'Office a produit et diffusé 50 reportages de ce genre et les distributeurs les ont incorporés à 2,630 bulletins de nouvelles filmées. La télévision utilise largement ces bulletins. Les ciné-actualités sont donc un moyen très efficace de mettre d'immenses auditoires, dans une centaine de pays, en présence de nombreuses facettes de la vie au Canada.

L'Office a aussi pour mission de coordonner tous les services photographiques de l'État canadien et il possède notamment une photothèque qui distribue à travers le monde des photos illustrant la vie canadienne. Cette réserve iconographique, qui s'enrichit chaque jour, compte actuellement plus de 157,700 photographies. On s'en sert pour réaliser des photos-reportages à l'intention des journaux et des grands magazines, tant canadiens qu'étrangers. Ces photos-reportages comportent un texte concis et vivant, accompagné d'images choisies en fonction de leur pouvoir évocateur et de leur qualité esthétique. Au cours du dernier exercice, le Service de la photo a publié 26 photos-reportages sur des sujets aussi divers que la Galerie nationale, l'art esquimau, les brise-glaces et le contrôle des radiations atomiques. Un exemple illustrera la popularité dont jouissent ces reportages: des publications de quatorze pays, dont la France, l'Angleterre, les États-Unis, l'Inde et le Chili ont publié le reportage consacré à la radiation. En outre, divers photos-reportages ont fait l'objet de 307 commandes venues de 35 pays, dont la Grande-Bretagne, la Finlande, les Philippines, l'Union Sud-Africaine et la Hollande, au cours d'une seule année.

### **Participation aux festivals internationaux**

Chaque année, l'ONF participe aux grands festivals internationaux, et ses films y remportent souvent des premiers prix. Ces succès, en plus de stimuler la distribution des documentaires canadiens en général, viennent confirmer la qualité du travail de l'ONF et contribuent également au prestige du Canada à l'étranger. Tout récemment encore, l'Office a obtenu un "Ours d'argent" à Berlin pour

son film poétique *Matin sur la Lièvre*. Pendant trois années consécutives, le Canada a remporté à Cannes l'un des prix les plus convoités pour les documentaires destinés à la télévision: le grand prix Eurovision. En général, l'ONF attire l'attention par l'éventail très varié de ses productions; et des prix viennent sanctionner ses efforts dans les catégories les plus diversés, qu'il s'agisse de films d'animation, de films pour enfants ou de documentaires sur les sports, l'industrie ou l'anthropologie. Les films scientifiques en particulier font bonne figure dans les festivals et contribuent à la bonne renommée de notre pays. Avec ses trois prix ou mentions, le film sur le *Développement embryonnaire du poisson* plaçait récemment le Canada au premier rang dans ce domaine. Au cours des dernières années, certains films ont obtenu chacun une dizaine de prix. C'est le cas d'un film de portée universelle tel que *Notre Univers*, éblouissante randonnée à travers le cosmos. L'an dernier, des jurys dans trois pays acclamaient cette très haute réussite: les États-Unis, l'Italie et l'Argentine ajoutaient donc trois prix à un palmarès déjà impressionnant.

L'influence que peut exercer le film d'information échappe à ce genre d'appréciation où la rigueur mathématique trouve son compte. Aussi est-il difficile de mesurer rigoureusement la portée que peut avoir à l'étranger la distribution des films de l'ONF. Il y a cependant des témoignages qui par leur nombre et leurs convergences ne trompent pas et font pressentir l'ampleur et la profondeur de l'action de l'ONF. Un des faits les plus révélateurs du rayonnement de l'Office, c'est l'élargissement de son auditoire à l'étranger. Plus de 26 millions de spectateurs voient, chaque année, des films canadiens par l'intermédiaire des réseaux de distribution gratuite. Les locations aux salles de cinéma dans le monde s'accroissent aussi d'année en année; elles se chiffèrent à quelque 19,000, au cours du dernier exercice. Et que dire des innombrables téléspectateurs à travers le monde qui découvrent tous les aspects de notre pays! Les films de l'ONF sont projetés dans une centaine de pays. La barrière de la langue existe de moins en moins car, en plus des originaux en français et en anglais, l'Office offre un nombre croissant de versions dans une trentaine de langues vivantes. La popularité dont jouissent ces films et l'accueil chaleureux qu'on leur réserve tiennent à plusieurs facteurs. Il y a d'abord la variété des sujets qu'on y aborde et ensuite le style dynamique de leur présentation. Depuis quelques années, le cinéma a beaucoup évolué et le documentaire n'est pas demeuré étranger à cette mutation. Des techniques d'avant-garde ont été mises au point qui donnent un accent nouveau aux sujets les plus classiques. Les films de l'Office à l'étranger servent aux fins les plus diverses. Pressante invitation aux touristes et aux immigrants, ces films, d'autre part, rendent d'incalculables services dans les pays en voie de développement et surtout ils renseignent de façon attrayante, objective et dynamique ceux qui cherchent à mieux connaître le Canada. Ils procurent enfin une information très utile à tous ceux qui ignoraient jusque-là le rôle de plus en plus important qu'assume le Canada dans le concert des nations. Grâce à l'ONF, les visages les plus divers de notre pays s'inscrivent sur les écrans d'une centaine de pays.

# Les affaires extérieures au Parlement

## Essais nucléaires et danger des radiations

*Le 5 novembre, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:*

... Vendredi on a posé une question relative à l'attitude adoptée par le Canada vis-à-vis des essais nucléaires et en particulier à propos de la motion et des modifications soumises aux Nations Unies. Voilà pourquoi je juge bon d'exposer brièvement à la Chambre la position des délégués canadiens, compte tenu de la décision prise aujourd'hui par la Commission politique.

La résolution des 36 pays sur les essais nucléaires, qui a été modifiée par le Canada et plusieurs autres délégations, a été adoptée ce matin à la Commission politique par le nombre élevé de 81 voix, sans opposition et 25 abstentions. Immédiatement après le vote de cette résolution, une autre résolution proposée par la Grande-Bretagne et les États-Unis a été mise aux voix et adoptée par 50 voix, dont celle du Canada, contre 12 voix, et 42 abstentions. Ces deux résolutions que la Commission politique a adoptées ce matin contribueront, j'espère, à relancer les négociations de Genève, interrompues pendant que ces questions étaient discutées à New-York, et à leur donner une nouvelle orientation.

En proposant de modifier la résolution des 36 pays, le Canada voulait l'améliorer de deux façons: premièrement, en liant les discussions prochaines aux données relatives aux essais nucléaires exposées dans les notes récemment échangées entre le président Kennedy et M. Khrouchtchev et deuxièmement, en comblant une lacune de la résolution par l'insertion dans cette résolution d'un appel à l'arrêt immédiat des trois catégories d'essais nucléaires, soit les essais dans l'atmosphère, dans la mer et dans l'espace sidéral, pour lesquels toutes les parties admettent qu'aucun dispositif d'inspection particulier n'est nécessaire.

Le sous-amendement présenté par le Ghana visait à l'addition d'un troisième élément aux modifications proposées par le Canada, soit l'établissement d'un accord provisoire portant que les essais souterrains seraient suspendus jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution définitive au problème. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont présenté de nouvelles modifications à la proposition du Ghana afin d'indiquer clairement qu'ils désiraient des garanties satisfaisantes de contrôle international pour toute la durée de l'accord provisoire. Cette dernière proposition a été acceptée de même que celle du Ghana et les amendements recommandés par le Canada, ainsi modifiés, ont été adoptés, ce qui a donné le résultat dont j'ai déjà parlé.

Tout au long des négociations qui ont été complexes, le Canada est resté en rapport étroit avec tous les pays membres du Comité sur le désarmement et, bien entendu, avec les trois autres pays occidentaux qui font partie du Comité, c'est-à-dire les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie. A mon avis, nous avons



lieu de nous réjouir des mesures prises par la Commission, qui seront soumises sous peu à l'approbation de l'Assemblée générale car cela devrait assurer le progrès des pourparlers de Genève, compte tenu des idées mises de l'avant à New-York, au cours du débat actuel. La résolution ouvre la voie à l'interdiction de tous les essais d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1963, élément qui a fait défaut jusqu'à maintenant.

*Le 12 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a dit ce qui suit:*

... Le 9 novembre, la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le texte d'une résolution sur la radiation présentée par le Canada et bénéficiant du patronage commun de 41 autres États membres. Soixante-dix-neuf pays ont voté pour la résolution, aucun n'a voté contre, et onze se sont abstenus, soit l'Union soviétique et ses alliés d'Europe orientale.

La délégation canadienne a joué un rôle prépondérant dans la rédaction du texte ainsi que dans les négociations qui ont amené l'adoption à l'unanimité de la résolution. La résolution se divise en deux parties. Dans sa première partie, elle demande au Comité scientifique des Nations Unies de continuer à évaluer les risques des radiations et à étudier les moyens d'accroître les connaissances de l'homme concernant les effets de la radiation. En outre, elle appelle l'attention de tous les États membres sur la constatation du Comité scientifique que "l'exposition de l'espèce humaine aux radiations provenant de sources artificielles de plus en plus nombreuses, y compris la contamination, dans le monde entier, du milieu par des radio-éléments de courte et de longue période créés par les essais nucléaires, exige la surveillance la plus étroite", vu que les conséquences des augmentations de radiation peuvent ne se manifester pleinement que longtemps après l'irradiation.

La deuxième partie de la résolution loue le plan que l'Organisation météorologique mondiale a élaboré en vue de la détection et du signalement des niveaux de radio-activité atmosphérique dans le monde entier, et elle invite l'Organisation à mettre un programme en œuvre le plus tôt possible, lorsqu'il sera au point. A la suite d'une initiative prise par le Canada l'an dernier, l'Assemblée générale a recommandé qu'un tel programme de détection et de signalement soit formulé et appliqué, si la chose était jugée possible.

Tous les honorables députés se rendent compte, j'en suis sûr, de l'importance de pareilles mesures prises par les Nations Unies et les institutions connexes pour favoriser la collaboration scientifique la plus étroite possible à l'échelle internationale, en vue d'étendre les connaissances de l'homme dans le domaine des effets des radiations atomiques sur la santé humaine. L'approbation unanime de cette résolution au sein de la Commission politique spéciale représente un progrès important vers la réalisation de cet objectif.

*Lorsqu'on lui a demandé, le 13 novembre, si le Gouvernement canadien avait l'intention de protester auprès du Gouvernement britannique au sujet de l'annonce*

*faite par celui-ci de son intention de procéder à un essai nucléaire souterrain,*  
*M. Green a répondu:*

Nous n'avons pas protesté auprès du Gouvernement britannique, mais tous les gouvernements intéressés connaissent la position du Canada en matière d'essais nucléaires. La Grande-Bretagne a procédé à un essai semblable le 1<sup>er</sup> mars dernier, dans le cadre d'un programme entrepris avec les États-Unis. Elle a maintenant annoncé son intention de faire exploser une nouvelle charge nucléaire mais, d'après le ministre britannique de la Défense, M. Thorneycroft, cette explosion n'ouvre pas une nouvelle série d'essais.

A l'heure actuelle, toutes les puissances nucléaires sont engagées dans des programmes d'essais dans l'atmosphère ou sous terre. Je le répète, le Canada a clairement exprimé, tant en cette Chambre qu'aux Nations Unies, son opposition à la poursuite de ces essais. C'est pourquoi notre délégation s'est particulièrement efforcée de faire adopter par les Nations Unies une résolution sur laquelle se fonder pour les faire cesser.

Aucune des grandes puissances — les puissances nucléaires — n'a voté contre cette résolution. Elles sont convenues que le Comité sur le désarmement, composé de 18 pays, devait se réunir de nouveau prochainement afin de reprendre les négociations sur la cessation des essais nucléaires en particulier. Il a été demandé au Comité de présenter un rapport à l'Assemblée générale avant le 10 décembre. Je crois que le Comité des dix-huit va se réunir à Genève dans les dix jours, et il ne me paraît pas du tout impossible que, de la série de négociations intenses qui auront lieu, découlera une entente qui mettra fin à tous les essais.

*Le 15 novembre, M. Green a fait à la Chambre la déclaration suivante:*

J'aimerais annoncer à la Chambre que le Comité sur le désarmement, qui comprend dix-huit pays, reprendra ses pourparlers à Genève, le 26 novembre. Après des consultations ici, le général Burns retournera à Genève sous peu pour y diriger la délégation canadienne.

Deux questions devraient tenir la vedette lorsque le Comité reprendra ses séances. La première en importance, c'est l'urgente nécessité d'un accord sur la cessation des essais nucléaires conformément à la résolution adoptée dernièrement par l'Assemblée générale. Aux termes de la résolution, un rapport doit être présenté à l'Assemblée au plus tard le 10 décembre. Voilà pourquoi les délégations devront redoubler leurs efforts.

En second lieu, nous estimons qu'il faudrait, dès que possible, songer à l'adoption de mesures connexes, propres à réduire la tension internationale et à réaliser le désarmement général. La crise cubaine a bien montré qu'il importe de prendre des mesures concrètes en vue d'atténuer le risque de guerre et d'éliminer en partie les causes de la tension actuelle. C'est le Canada qui a pris l'initiative en préconisant l'adoption de mesures connexes.

Il faudra aussi en venir aussitôt que possible à un accord sur l'adoption de mesures d'envergure concernant le désarmement général, dans les cadres d'un

programme d'ensemble. Comme aux premiers temps des négociations à Genève, les délégués canadiens n'épargneront rien pour faire valoir les points où les deux parties sont déjà presque d'accord et sur lesquels on pourrait le mieux s'entendre.

*Lorsqu'on lui a demandé, le 21 novembre, de "faire une déclaration sur la résolution qu'a adoptée hier l'Assemblée générale des Nations Unies et qui intéresse le programme canadien pour la réglementation du niveau de la radiation atomique", M. Green a répondu:*

Les députés se rappellent sans doute que, le 12 novembre, j'ai signalé que la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies avait réussi à faire approuver à l'unanimité par la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale une résolution intéressant les effets de la radiation atomique. J'ai alors expliqué les objectifs de la résolution, qui cherche à intensifier les recherches scientifiques et les échanges de renseignements, à l'échelon international, sur l'exposition de l'espèce humaine aux radiations et à ses effets nuisibles, par l'entremise du Comité scientifique des Nations Unies et de l'Organisation météorologique mondiale.

Je suis heureux d'informer la Chambre que l'Assemblée générale, réunie en séance plénière le 20 novembre, a entériné et adopté officiellement la résolution. Le vote a été unanime: 86 pays ont enregistré un vote favorable, aucun n'a voté contre, et 11 se sont abstenus, dont certains pays communistes. En conséquence, on réalisera le programme dont a parlé le député. Les organismes intéressés des Nations Unies auront des entretiens définitifs d'ordre technique en vue de mettre le programme à exécution le plus tôt possible. . . .

## **Combats à la frontière indo-chinoise**

*Le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait, le 5 novembre, la déclaration ci-après au sujet des combats le long de la frontière indo-chinoise et des mesures que le Canada a prises pour venir en aide à l'Inde:*

Je suis sûr que la Chambre aimerait avoir un rapport sur la situation qui existe en Inde et connaître les mesures préliminaires que le Canada a prises à cet égard.

A la suite de combats violents le long de la frontière septentrionale de l'Inde, les Chinois occupent maintenant de vastes régions du territoire indien. Nous ne savons pas, bien entendu, quels sont leurs objectifs ultimes. Il est clair que la situation militaire est grave. Comme les députés le savent, le Gouvernement de l'Inde a fait savoir qu'il est résolu à résister à l'agression. Le Canada espérait que la paix pourrait être rétablie le long de cette frontière contestée, par une solution équitable et durable. D'ici là, cependant, il importe au plus haut point d'assurer à l'Inde l'appui le plus entier.

J'ai informé la Chambre la semaine dernière qu'en réponse à la demande de l'Inde, le gouvernement envisageait les moyens à prendre pour lui venir en aide.

Le Gouvernement de l'Inde vient de nous faire savoir qu'il est extrêmement reconnaissant de l'offre que nous lui avons faite et qu'il désirerait vivement recevoir sans délai six appareils Dakota. Dès que nous avons reçu cette demande, nous avons pris immédiatement les mesures nécessaires pour que l'ARC prépare six Dakota à son atelier de Trenton et les mette en parfait état. Ces avions partiront de Trenton demain midi; c'est l'ARC qui s'occupera de les rendre à destination et de les remettre au Gouvernement indien.

Il importe que les progrès économiques de l'Inde et la mise en œuvre de son programme quinquennal ne soient pas entravés du fait qu'elle doit défendre ses frontières, et nous en tiendrons compte en examinant ses demandes de matériel militaire. L'Inde s'est aussi adressée à d'autres pays, et on nous tient au courant des mesures qui sont prises en vue de lui fournir de l'aide militaire.

*Le 20 novembre, le premier ministre est revenu sur ce sujet et a dit:*

... Tous les députés, j'en suis sûr, sont désolés par la nouvelle des batailles livrées par l'Inde contre l'invasion de la Chine communiste à la frontière septentrionale indienne.

Malgré leur volonté de tenir, les forces indiennes ont dû se replier. Au nord-ouest, à la frontière du Cachemire, dans la région de Ladakh, la situation semble assez stable pour le moment malgré les fortes attaques des Chinois, qui veulent prendre l'important aéroport indien de Chushul. Au nord-est, toutefois, entre le Boutan et la Birmanie, les Chinois ont livré deux attaques massives, s'acheminant au delà de Walong près de la frontière birmane et poussant vers le sud du col Se La, près de la frontière du Boutan.

L'offensive chinoise a eu pour résultat d'amener les troupes à 30 milles des plaines d'Assam, contrée indienne très importante du point de vue économique. Ces plaines sont arrosées par le grand fleuve Brahmapoutra, qui fait vivre les populations du nord-est de l'Inde et de l'est du Pakistan. Étant donné la gravité de la situation, nous tenons à réaffirmer au peuple indien et à l'armée indienne notre appui dans leur défense contre l'agression et nous leur exprimons nos sentiments de sympathie en apprenant les pertes qu'ils ont subies.

Nous avons déjà donné des preuves évidentes de notre appui à l'Inde, dans les circonstances actuelles, et nous avons l'intention de continuer à le faire. Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 5 novembre, nous avons expédié six avions de transport Dakota DC-3 en réponse à une demande pressante de l'Inde. Ces appareils ont été transportés par des équipages de l'ARC et sont maintenant en Inde. Au cours de la fin de semaine, nous avons reçu, par l'entremise du haut-commissaire du Canada à New-Delhi, plus de précisions de la part du Gouvernement indien à propos de ses besoins d'aide sous forme d'avions, de vêtements pour ses forces armées et d'autre matériel. A la lumière de ces renseignements supplémentaires, le gouvernement étudie présentement comment nous pouvons le mieux possible nous rendre aux demandes du Gouvernement indien, et la façon la plus expéditive par laquelle nous puissions accorder notre aide à l'Inde.

La situation actuelle comporte un autre élément qui découle du fait que ce vaste et peuplé sous-continent, dont les frontières ont été enfoncées en partie, est partagée entre deux pays du Commonwealth, l'Inde et le Pakistan. Les différends de longue date qui existent entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire sont déplorés par le Canada et les autres pays du Commonwealth depuis nombre d'années. Nous professons un attachement fraternel et profond à l'égard de ces deux pays et nous avons essayé au cours des années de trouver des moyens de concilier leurs différends.

Dans les circonstances actuelles, alors que l'agression des communistes chinois a forcé l'Inde à participer à un conflit sanglant, tout le sous-continent, englobant l'Inde et le Pakistan, est gravement menacé. Nous espérons que cette situation périlleuse pourra accélérer la recherche d'un règlement entre ces deux membres du Commonwealth. Un tel règlement faciliterait une concentration d'efforts contre les forces de l'envahisseur sur la frontière septentrionale, et je tiens à préciser que s'il y a quoi que ce soit que le Canada puisse faire pour favoriser un tel règlement, le Gouvernement canadien agira sans hésitation. Des entretiens se poursuivent présentement entre des représentants des Gouvernements de l'Inde, du Canada, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, en vue de déterminer quels sont les besoins particuliers de l'Inde en ce moment. Jusqu'à maintenant, aucune décision définitive n'a été prise à cet égard.

. . . J'ai déjà parlé des appareils Dakota. Étant donné que l'ARC possède ces avions depuis assez longtemps et qu'elle peut s'en départir sans diminuer sensiblement son effectif, le Canada n'a pas l'intention de demander à l'Inde de payer à l'ARC un montant équivalent à leur valeur marchande estimative. On estime qu'elle est de \$50,000 à \$75,000 par avion. L'Inde remboursera le Gouvernement canadien des débours occasionnés par la remise en état et l'expédition des avions. On estime que le montant en sera tout au plus de quelque \$5,000 par avion.

De plus, la Croix-Rouge indienne a demandé qu'on lui fournisse de la laine à tricoter, et le gouvernement a pris des dispositions pour la lui procurer. Le coût de cette fourniture de laine sera imputé à l'origine sur le crédit affecté aux petites dépenses imprévues, et l'on s'attend que le nécessaire pourra être fait pour expédier de la laine à l'Inde par avion, au fur et à mesure des besoins, sans qu'il en coûte un sou à la Croix-Rouge indienne.

En outre, le Gouvernement indien a soumis au Gouvernement canadien une liste d'articles de vêtement, de tissus, de lainages et d'autres articles semblables, et il nous a demandé si le Canada ne pourrait pas les lui fournir. . . .

*Le lendemain, à une demande de mettre la Chambre "au courant des tout derniers événements survenus dans le conflit entre l'Inde et la Chine", M. Diefenbaker a répondu dans les termes suivants:*

Les députés savent probablement que la Chine a annoncé son intention de cesser le feu aujourd'hui et de commencer à retirer ses forces le 1<sup>er</sup> décembre. Sa déclaration est examinée. Je précise que le programme que la Chine a énoncé

dans sa déclaration unilatérale comporte certaines conséquences d'ordre politique, territorial et stratégique que le Gouvernement indien étudiera à fond. En effet, le premier ministre Nehru, qui a toujours subordonné le cessez-le-feu à un retour à la situation qui existait avant l'ouverture des hostilités, a déclaré que dès que les propositions de la Chine auraient été reçues officiellement, elles seraient étudiées très attentivement.

Quant à nous, nous serons heureux de tous arrangements pouvant donner satisfaction tant au Gouvernement indien qu'au Gouvernement chinois. Toutefois, tant que nous n'aurons pas de plus amples renseignements, nous ne pouvons guère en dire plus. Entretemps, nous poursuivons la mise en œuvre de nos plans et de nos mesures pour fournir à l'Inde les armes défensives dont elle a besoin. . . .

Comme je l'ai dit hier, nous avons étudié à nouveau la question des besoins de l'Inde. Nous nous efforçons d'établir une certaine unité entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada afin que deux ou trois d'entre nous ne fournissent pas la même chose.

Nous n'avons reçu aucune demande de denrées alimentaires jusqu'à présent. Toutefois, on nous a déjà demandé d'envoyer certains articles de vêtement. Je n'ai rien d'autre à ajouter. . . .

### Réunion ministérielle du GATT

*Le 15 novembre, au sujet de la réunion ministérielle du GATT qui doit avoir lieu au début de 1963, le premier ministre a déclaré:*

Les représentants des pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, réunis présentement à Genève, ont convenu qu'une réunion ministérielle devrait avoir lieu au début de 1963 en vue d'étudier un programme visant à opérer effectivement la libéralisation et l'expansion du commerce tant à l'égard des produits primaires que secondaires. Je ne pourrais faire mieux que de donner lecture d'un communiqué de presse qui sera émis aujourd'hui par le secrétariat du GATT. On y lit que les parties contractantes ont convenu qu'une réunion ministérielle devrait avoir lieu au début de 1963, afin d'étudier le programme dont j'ai déjà parlé:

Il importe de s'occuper sans tarder de trouver des solutions aux problèmes relatifs aux échanges de produits primaires, ainsi qu'aux autres problèmes commerciaux des pays moins évolués. Ce sont les Gouvernements des États-Unis et du Canada qui ont proposé conjointement la tenue d'une telle réunion.

La date précise de la conférence devra être fixée par le conseil des représentants.

Le conseil devra être convoqué à cette fin par le secrétaire administratif aussitôt qu'il existera, à son avis, les éléments nécessaires pour en arriver à une décision.

A ce propos, on devra tenir compte, comme il se doit, du fait que pour permettre aux États-Unis de jouer un rôle pleinement efficace en vue de supprimer sans tarder un nombre encore plus grand de droits de douane et autres entraves au commerce ou d'accorder d'autres réductions tarifaires, il est opportun que la décision de lancer une telle initiative soit prise au début de 1963.

Le Conseil devrait en même temps proposer un ordre du jour pour la rencontre des ministres et assurer une préparation convenable de la réunion.

Je sais que la Chambre s'en réjouira, puisque le texte dit que le Canada et les États-Unis ont conjointement proposé à Genève la tenue de cette réunion. Cette décision est tout à fait conforme, comme je le disais tantôt, à la proposition que j'ai faite en vue d'une réunion des nations qui partagent les mêmes idées pour qu'elles examinent les questions commerciales, proposition qui a reçu le mois dernier l'adhésion et l'appui du président Kennedy. Les représentants à Genève ont convenu qu'à cette importante réunion, il faudrait attacher toute l'importance voulue à la nécessité de négocier des solutions aux problèmes mentionnés dans ce texte. Tout cela est entièrement conforme aux vues du Canada, et le gouvernement accueille la décision avec une vive satisfaction.

La date exacte de la conférence sera fixée lors d'une prochaine réunion du Conseil du GATT. Des dispositions seront prises pour que le Canada soit représenté à cette très importante réunion par le ministre du Commerce et peut-être aussi par d'autres ministres. Je crois qu'une réunion en ce moment aura des résultats de très grande envergure, qui seront excellents pour le monde libre. Elle fera naître aussi de grandes possibilités pour l'expansion du commerce et, donc, pour la croissance de notre économie nationale.

## L'Afrique du Sud et les Nations Unies

*La discussion la plus récente à l'ONU au sujet de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud a été résumée, le 7 novembre, par M. Green de la façon suivante:*

L'Assemblée générale des Nations Unies a maintenant terminé le débat sur la question du conflit des races en Afrique du Sud, qui est le résultat de la politique d'apartheid, et à laquelle se rattachait la question du traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise. La résolution, rédigée sous les auspices de 33 pays membres d'Afrique et d'Asie, a été adoptée hier au cours d'une session plénière de l'Assemblée générale, par 67 votes contre 16, et 23 abstentions.

La résolution déplore que le Gouvernement ne se soit pas conformé aux demandes et requêtes répétées qui lui avaient faites les Nations Unies d'abandonner sa politique raciale, et invite les pays membres à appliquer à titre distinct ou collectif, des sanctions déterminées, de nature diplomatique et économique, contre l'Afrique du Sud. La résolution institue, en outre, une Commission spéciale dont les membres doivent être nommés par le président de l'Assemblée, et qui sera chargée d'examiner continuellement la politique raciste de l'Afrique du Sud, et invite les pays membres à faire connaître à la prochaine session de l'Assemblée, les mesures qu'ils auront prises pour dissuader le Gouvernement de l'Afrique du Sud de poursuivre son programme d'apartheid. Enfin, la résolution demande au Conseil de sécurité de prendre les dispositions qui conviennent, y compris certaines sanctions, pour s'assurer que l'Afrique du Sud se conforme aux réso-

lutions de l'Assemblée à ce sujet, et d'examiner également la possibilité de l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies.

Mon secrétaire parlementaire a nettement établi, dans la déclaration qu'il a faite à ce sujet devant la Commission spéciale de l'Assemblée, que le Canada condamnait sans réserve la dure politique de répression qu'est l'*apartheid*, appliquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. La délégation du Canada bien qu'elle appuyait énergiquement les fins de la résolution, a voté contre la résolution dans son ensemble, parce que nous nourrissons des doutes sérieux quant à l'opportunité, pour les Nations Unies, d'appliquer des sanctions dans une situation qui ne comporte aucune agression extérieure et n'est pas une question de guerre ou de paix. Nous nous opposons également à l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies, en raison du principe en cause et parce que les Nations Unies auront davantage l'occasion d'exercer leur influence auprès de l'Afrique du Sud si celle-ci reste membre de l'ONU.

On ne nous a pas donné l'occasion de nous prononcer sur chaque article de la résolution parce qu'une très petite majorité avait fait adopter une autre résolution selon laquelle le vote ne s'appliquerait qu'à l'ensemble de la résolution. Le Canada, par exemple, se serait prononcé en faveur de l'article demandant l'institution d'une commission. . . .

## Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

*Le 13 novembre, M. Green a fait la déclaration suivante:*

Vu les dépêches qui ont paru dans les journaux dernièrement au sujet du retrait du Canada du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, il semble opportun de donner les raisons qui nous ont amenés à prendre une telle décision. Le Comité ne relève pas des Nations Unies; il a été établi par quelque trente pays. Le Canada n'est pas le seul pays à s'en être retiré puisque la Suède a cessé d'y appartenir l'an dernier. C'est après avoir étudié soigneusement tous les facteurs pertinents que nous avons pris cette décision qu'approuvent les divers ministères intéressés.

Le Canada est l'un des membres fondateurs du Comité qui a été mis sur pied, en 1951, pour faire face aux problèmes que posaient les réfugiés et les excédents de population en Europe, au lendemain de la seconde guerre mondiale. A l'époque, de nombreux réfugiés européens vivaient dans des camps en attendant l'occasion de s'établir ailleurs. L'excédent de population constituait encore un problème sérieux dans un certain nombre de pays d'Europe et contribuait à retarder leur progrès économique. Le Comité devait faciliter le transport des réfugiés et d'autres personnes des pays européens où la population était excédentaire, vers des pays d'outre-mer qui étaient disposés à accueillir des immigrants. De 1951 à 1961, il a joué un rôle très utile dans l'établissement des immigrants et des réfugiés outre-mer.



Cependant, vers la fin de 1961, l'Année mondiale du réfugié, alors que sous les auspices des Nations Unies on a tenté un effort intense afin de régler le problème des réfugiés, on a constaté que ce problème avait beaucoup perdu de son ampleur. Il ne reste plus dans les camps que quelques milliers de réfugiés qui devraient pouvoir s'établir sous peu. La migration semble redevenir normale en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs. L'économie européenne semble capable d'absorber la plupart des excédents de population de ce continent, sans aide internationale.

Pour ce qui est du Canada, nous préférons — comme par le passé — recourir à des accords bilatéraux et à nos propres services d'immigration. Le Canada ne croit pas qu'en temps normal la migration exige ou justifie, en soi, l'existence d'un organisme international. C'est la raison fondamentale du retrait du Canada.

Nous nous sommes très peu prévalu des services du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes au cours des ans. Néanmoins, du fait de sa participation à ce Comité, le Canada a dû contribuer chaque année environ \$200,000. De plus, ces dernières années, nous avons consenti un octroi de \$60,000 pour le programme de transport du CIME. Bien que le retrait du Canada ne soit pas principalement dû à des considérations financières, il est devenu de plus en plus difficile de justifier le versement d'une telle contribution à un organisme d'un intérêt secondaire pour le Canada.

Étant donné les raisons que je viens d'indiquer et d'autres obligations internationales qui primaient, le gouvernement a décidé que le Canada devrait se retirer du CIME. Cette décision ne diminue en rien l'intérêt que porte notre pays au problème des réfugiés, intérêt qui continuera à s'exprimer par l'appui du Canada aux programmes d'assistance aux réfugiés que les Nations Unies mettent en œuvre. Le Canada compte parmi les participants les plus importants au travail du Haut-commissariat des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés. En outre, le gouvernement se propose d'étudier, d'année en année, la question du maintien d'un octroi spécial de \$60,000 au compte du CIME pour le transport des réfugiés.

## **Le Canada et la quarantaine imposée à Cuba**

*Le 2 novembre, M. Diefenbaker a fait une déclaration au sujet "des mesures de quarantaine imposées par les États-Unis aux cargaisons d'armes offensives et de matériel de guerre destinées à Cuba". Il a dit:*

La marine américaine a reçu l'ordre d'arrêter et d'arraisonner les navires, quel qu'en soit le pavillon, pénétrant dans la zone cubaine frappée par la quarantaine et, si besoin est, d'imposer à ces navires un autre cours. Pour rendre service à la navigation marchande internationale et éviter les retards occasionnés par l'arrêt des bateaux et de leur arraisonnement en mer, le Gouvernement américain a maintenant fait des arrangements par lesquels les bateaux pourront obtenir le certificat de sortie à leur dernier port d'escale avant de pénétrer dans la zone

de quarantaine. La demande du certificat de sortie pourra être adressée par les courtiers maritimes ou les officiers du bateau au consul américain du port, habilité à délivrer le certificat après inspection du bâtiment et de la cargaison. Ce service sera rendu aux bateaux de tous les pays, y compris ceux du bloc soviétique.

Le Gouvernement canadien a consenti à ce que cette inspection se fasse également dans les ports canadiens tant que la quarantaine sera maintenue. L'inspection de quelque bateau que ce soit mouillant dans les eaux canadiennes ne saurait être obligatoire, il va sans dire. Mais les bateaux qui voudront éviter les retards et les ennuis en cours de route s'y soumettront de leur plein gré.

M.  
M.  
M.  
M.  
M.  
M.

**NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE  
SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA**

- M. J. P. Schioler, de la délégation canadienne auprès des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 27 octobre 1962.
- M. P. M. Roberts, de l'administration centrale, est affecté à la délégation commerciale à Hong-Kong. Il a quitté Ottawa le 2 novembre 1962.
- M. N. R. J. Gwyn, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Accra le 3 novembre 1962.
- M. R. P. Gilbert, de l'ambassade du Canada à Lima, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lima le 8 novembre 1962.
- M. R. G. Hatheway, du haut-commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lagos le 14 novembre 1962.
- M. P. E. A. Romeril, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Le Caire le 15 novembre 1962.

## LES TRAITÉS

### Faits courants

#### Bilatéraux

##### États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde.

Ottawa, le 24 octobre 1962.

En vigueur le 24 octobre 1962.

##### Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela prorogeant pour un an, à compter du 11 octobre 1962 le *modus vivendi* du 11 octobre 1950 entre les deux pays.

Caracas, le 10 octobre 1962.

En vigueur le 10 octobre 1962.

#### Multilatéraux

Déclaration concernant l'accèsion provisoire du Gouvernement de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Genève, le 18 novembre 1960.

Signée par le Canada le 14 avril 1961.

Acceptée par le Canada le 15 avril 1961.

En vigueur le 14 octobre 1962.

Dispositions à long terme concernant le commerce international des textiles de coton.

Genève, le 9 février 1962.

Signées et acceptées par le Canada le 23 août 1962.

En vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

Accord international sur le café.

New-York, le 28 septembre 1962.

Signé par le Canada le 16 octobre 1962.

Instrument de ratification du Canada déposé le 20 novembre 1962.

En vigueur provisoirement le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

**AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**INDEX DU VOLUME XIV**  
**(JANVIER-DÉCEMBRE 1962)**

- Affaires extérieures (Ministère des)  
 Comité des visites officielles, 108  
 Nominations diplomatiques, 105  
 Procédure civile internationale, 97
- Afrique  
 Groupements africains et unité africaine, 215
- Algérienne (République), 382
- Amérique latine  
 CEPAL (Commission économique pour l'—), 101, 209  
 Le Canada et l'—, 166
- Antarctique (L'), 171
- Armée canadienne à l'étranger (L'), 202
- Art canadien à l'étranger (L'), 213
- Cambodge (Maintien de la neutralité du), 340
- Chypre (Un Canadien président d'une cour de), 86
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, 398
- Commission internationale de la frontière, 130
- Commonwealth  
 Association des parlementaires du —, 73  
 Deuxième conférence sur l'éducation, 79, 135  
 Le — et les nouveaux États indépendants, 315  
 Nouveau centre du —, 246  
 Réunion de 1962 des premiers ministres du —, 278
- Cuba  
 Canada et la crise cubaine (Le), 341, 399  
 Commerce avec —, 80  
 Procès à —, 157
- Défense nationale (Le collège de la), 76
- Discours du trône, 341
- Dotation Carnegie (Boursiers en diplomatie de la), 238
- Énergie atomique (Accord canado-suédois sur l'—), 350
- Essais nucléaires et danger des radiations, 390
- États-Unis  
 Entretiens économiques canado-américains, 60  
 Groupe interparlementaire Canada-États-Unis (Le), 146
- Ghana (Aide à l'instruction militaire au), 140
- Immigration (Nos services de l'— à l'étranger), 272
- Inde  
 Combats à la frontière indo-chinoise, 393
- Indochine (Rôle du Canada en), 153
- Jamaïque (L'indépendance de la), 266
- Japon  
 Cultivateurs japonais en stage au Canada (Des), 178
- Laos (Accord de Genève sur le), 260
- Malaisie (L'idée d'une Grande), 142
- Nations Unies  
 Admission de nouveaux membres, 327, 354  
 Afrique du Sud, 47, 397  
 Agence internationale de l'énergie atomique, 21  
 Algérie, 46  
 Angola, 126  
 Assemblée générale  
 Déclaration de M. Green à l'—, 310  
 Dix-septième session, 327, 354  
 Ordre du jour de la 17<sup>e</sup> session, 287  
 Rapport final de la 16<sup>e</sup> session, 38  
 Reprise de la 16<sup>e</sup> session, 123, 232
- Bons de l'ONU (Émission des), 57
- CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine), 101, 209
- Chine (Représentation de la), 41, 354
- Cinquième Commission, 55, 332, 360
- Colonialisme et indépendance de l'Afrique, 40
- Commission des droits de l'homme, 182
- Commission du droit international, 11
- Commission politique spéciale, 47, 329, 356
- Commissions économiques régionales, 209
- Contributions (Annonce des), 333
- Contributions du Canada aux —, 368
- Convention sur la liberté de l'information, 53
- Convention unique sur les stupéfiants, 27
- Corée, 46
- Cuba (Plainte de), 128
- Dépenses de la FUNU et des opérations au Congo, 58, 263, 317
- Désarmement, 44, 311, 363
- Conférence du — à Genève, 103, 180
- Conséquences économiques et sociales du —, 269
- Déclaration de M. Green à Genève, 144, 226
- Point de vue canadien sur le —, 164
- Deuxième Commission, 49, 330, 357
- Élections aux Conseils, 354

- Espace extra-atmosphérique, 45, 104, 196  
 Essais nucléaires, 313  
 Fermeture du centre de formation de l'ONU, 82  
 Fonds spécial des —, 243  
 GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)  
 19<sup>e</sup> session, 88, 239  
 Négociations du —, 182  
 Réunion ministérielle, 396  
 Hongrie, 42  
 Laos, 311  
 Nouvelle-Guinée occidentale, 303, 328  
 Oman, 47  
 Première Commission, 43, 329, 355  
 Programme alimentaire mondial, 50, 186  
 Quatrième Commission, 53, 233, 331, 360  
 Radiations ionisantes, 314  
 Répartition géographique des membres du secrétariat, 55  
 Rhodésie du Sud, 235  
 Ruanda-Urundi, 123, 232  
 Sixième Commission, 58, 333, 361  
 Stabilité de l'Organisation, 318  
 Territoires non autonomes, 125  
 Tibet, 42  
 Troisième Commission, 51, 330, 359  
 Tyrol, 47  
 UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 47  
 OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)  
 Comité d'aide au développement, 296  
 Office national du film, 386  
 OTAN  
 Conférence annuelle des parlementaires (7<sup>e</sup>), 13  
 — Le Canada et l'OTAN, 319  
 Le Programme canadien d'aide mutuelle, 322  
 Réunion ministérielle, 5, 193  
 Ouganda accède à l'indépendance (L'), 337  
 Pacifique nord (Protection internationale des otaries du —), 94  
 Pays-Bas (Le Canada et les), 222  
 Plan de Colombo  
 Dixième conférence, 8  
 Portugal (Armes pour le), 80  
 Sud-Est asiatique (L'Association du), 250  
 Tanganyika  
 Indépendance du —, 63  
 Relations diplomatiques avec le —, 81  
 Thaïlande et le Canada (La), 70  
 Trinité et Tobago (Indépendance de la), 300  
 Visiteurs au Canada  
 M. Tokugawa, 170  
 Premier ministre Macmillan, 162  
 Premier ministre suppléant de l'Australie, 170  
 Premier ministre suppléant de Nouvelle-Zélande, 68  
 Président du Pakistan, 335  
 Président Frondizi, 2  
 Prince Philippe, 258  
 Princesse royale, 259  
 Reine mère, 258

